

phonique des expressions les plus propres à flater l'oreille. Ce mélange de vûes souvent opposées ne peut se faire sans avoir recours à quelques licences, sans faire quelques inversions à l'ordre analytique, qui est vraiment l'ordre fondamental : mais la *Grammaire générale* approuve tout ce qui mene à son but, à l'expression fidele de la pensée. Ainsi quelque vrais & quelque nécessaires que soient les principes fondamentaux de la *Grammaire générale* sur l'énonciation de la pensée ; quelque conformité que les usages particuliers des langues puissent avoir à ces principes, on trouve cependant dans toutes, des locutions tout-à-fait éloignées & des principes métaphysiques & des pratiques les plus ordinaires ; ce sont des écarts de l'usage avoués même par la raison. La construction usuelle est donc *simple* ou *figurée* : simple, quand elle fuit sans écart le procédé ordinaire de la langue ; figurée, quand elle admet quelque façon de parler qui s'éloigne des lois ordinaires. On donne à ces locutions particulières le nom de *figures de construction*, pour les distinguer de celles dont nous avons parlé plus haut, & qui sont des figures de mots, les unes relatives au matériel, & les autres au sens. Celles-ci sont les diverses altérations que les usages des langues autorisent dans la forme de la proposition. (voy. FIGURE & CONSTRUCTION) C'est communément sur quelques-unes de ces figures, que sont fondés les idiotismes particuliers des langues, & c'est en les ramenant à la construction analytique que l'on vient à bout de les expliquer. C'est l'analyse seule qui remplit les vuides de l'ellipse, qui justifie les redondances du pléonasm, qui éclaire les détours de l'inversion. Voilà, nous osons le dire, la maniere la plus naturelle & la plus sûre d'introduire les jeunes gens à l'intelligence du latin & du grec. Voyez CONSTRUCTION, IDIOTISME, INVERSION, MÉTHODE.

On voit par cette distribution de l'Orthologie, quelles sont les bornes précises de la *Grammaire* par rapport à cet objet. Elle n'examine ce qui concerne les mots, que pour les employer ensuite à l'expression d'un sens total dans une proposition. Faut-il réunir plusieurs propositions pour en composer un discours ? Chaque proposition isolée sera toujours du ressort de la *Grammaire*, quant à l'expression du sens que l'on y envisagera ; mais ce qui concerne l'ensemble de toutes ces propositions, est d'un autre district. C'est à la Logique à décider du choix & de la force des raisons que l'on doit employer pour éclairer l'esprit : c'est à la Rhétorique à régler les tours, les figures, le style dont on doit se servir pour émouvoir le cœur par le sentiment, ou pour le gagner par l'agrément. Ainsi la Logique enseigne en quelque sorte ce qu'il faut dire ; la *Grammaire*, comment il faut le dire pour être entendu ; & la Rhétorique, comment il convient de le dire pour persuader.

*De l'Orthographe.* Les Arts n'ont pas été portés du premier coup à leur perfection ; ils n'y sont parvenus que par degrés, & après bien des changemens. Ainsi quand les hommes songerent à communiquer leurs pensées aux absens, ou à les transmettre à la postérité, ils ne s'aviserent pas d'abord des signes les plus propres à produire cet effet. Ils commencerent par employer des symboles représentatifs des choses, & ne songerent à peindre la parole même, qu'après avoir reconnu par une longue expérience l'insuffisance de leur première pratique, & l'inutilité de leurs efforts pour la perfectionner autant qu'il convenoit à leurs besoins. Voyez ECRITURE, CARACTERES, HIEROGLYPHES.

L'écriture symbolique fut donc remplacée par l'écriture orthographique, qui est la représentation de la parole. C'est cette dernière seule qui est l'objet de la *Grammaire* ; & pour en exposer l'art avec méthode, il n'y a qu'à suivre le plan même de l'Orthologie.

Or nous avons d'abord considéré à part les mots qui sont les élémens de la proposition, ensuite nous avons envisagé l'ensemble de la proposition ; ainsi la Lexicologie & la Syntaxe sont les deux branches générales du traité de la parole. Celui de l'écriture peut se diviser également en deux parties correspondantes que nous nommerons *Lexicographie* & *Logographie*. R. R. λέξις, *vocabulum* ; λόγος, *sermo* ; & γραφία, *scriptio* : comme si l'on disoit *ortographe des mots*, & *ortographe du discours*. Le terme de *Logographie* est connu dans un autre sens, mais qui est éloigné du sens étymologique que nous revendiquons ici, parce que c'est le seul qui puisse rendre notre pensée.

I. L'office de la Lexicographie est de prescrire les regles convenables pour représenter le matériel des mots, avec les caracteres autorisés par l'usage de chaque langue. On considère dans le matériel des mots les élémens & la prosodie ; de-là deux sortes de caracteres, *caracteres élémentaires*, & *caracteres prosodiques*.

1°. Les caracteres élémentaires sont ceux que l'usage a destinés primitivement à la représentation des élémens de la parole, savoir les sons & les articulations. Ceux qui sont établis pour représenter les sons, se nomment *voyelles* ; ceux qui sont introduits pour exprimer les articulations, s'appellent *consonnes* : les uns & les autres prennent le nom commun de *lettres*. La liste de toutes les lettres autorisées par l'usage d'une langue, se nomme *alphabet* ; & on appelle *alphabétique*, l'ordre dans lequel on a coutume de les ranger (voyez ALPHABET, LETTRES, VOYELLES, CONSONNES). Les Grecs donnerent aux lettres des noms analogues à ceux que nous leur donnons : ils les appellerent *στοιχεῖα*, *élémens*, ou *γράμματα*, *lettres*. Les termes d'*élémens*, de *sons* & d'*articulations*, ne devoient convenir qu'aux élémens de la parole prononcée ; comme ceux de *lettres*, de *voyelles* & de *consonnes*, ne devoient se dire que de ceux de la parole écrite ; cependant c'est assez l'ordinaire de confondre ces termes, & de les employer les uns pour les autres. C'est à cet usage, introduit par la maniere dont les premiers *Grammairiens* envisagerent l'art de la parole, que l'on doit l'étymologie du mot *Grammaire*.

2°. Les caracteres prosodiques sont ceux que l'usage a établis pour diriger la prononciation des mots écrits. On peut en distinguer de trois sortes : les uns reglent l'expression même des mots ou de leurs élémens ; tels que la *céduille*, l'*apostrophe*, le *tiret*, & la *diérèse* : les autres avertissent de l'accent, c'est-à-dire de la mesure de l'élévation du son ; ce sont l'*accent aigu*, l'*accent grave*, & l'*accent circonflexe* : d'autres enfin fixent la quantité ou la mesure de la durée du son ; & on les appelle *longue*, *breve*, & *douteuse*, comme les syllabes mêmes dont elles caractérisent le son. Voyez PROSODIE, ACCENT, QUANTITÉ, & les mots que nous venons d'indiquer.

II. L'office de la Logographie est de prescrire les regles convenables pour représenter la relation des mots à l'ensemble de chaque proposition, & la relation de chaque proposition à l'ensemble du discours.

1°. Par rapport aux mots considérés dans la phrase, la Logographie doit en général fixer le choix des lettres capitales ou courantes ; indiquer les occasions où il convient de varier la forme du caractere & d'employer l'italique ou le romain, & prescrire les lois usuelles sur la maniere de représenter les formes accidentelles des mots, relatives à l'ensemble de la proposition.

2°. Pour ce qui est de la relation de chaque proposition à l'ensemble du discours, la Logographie doit donner les moyens de distinguer la différence des sens, & en quelque sorte les différens degrés de leur mutuelle dépendance. Cette partie s'appelle

*Ponctuation.* L'usage n'y décide guere que la forme des caracteres qu'elle employe: l'art de s'en servir devient en quelque sorte une affaire de goût; mais le goût a aussi ses regles, quoiqu'elles puissent plus difficilement être mises à la portée du grand nombre.

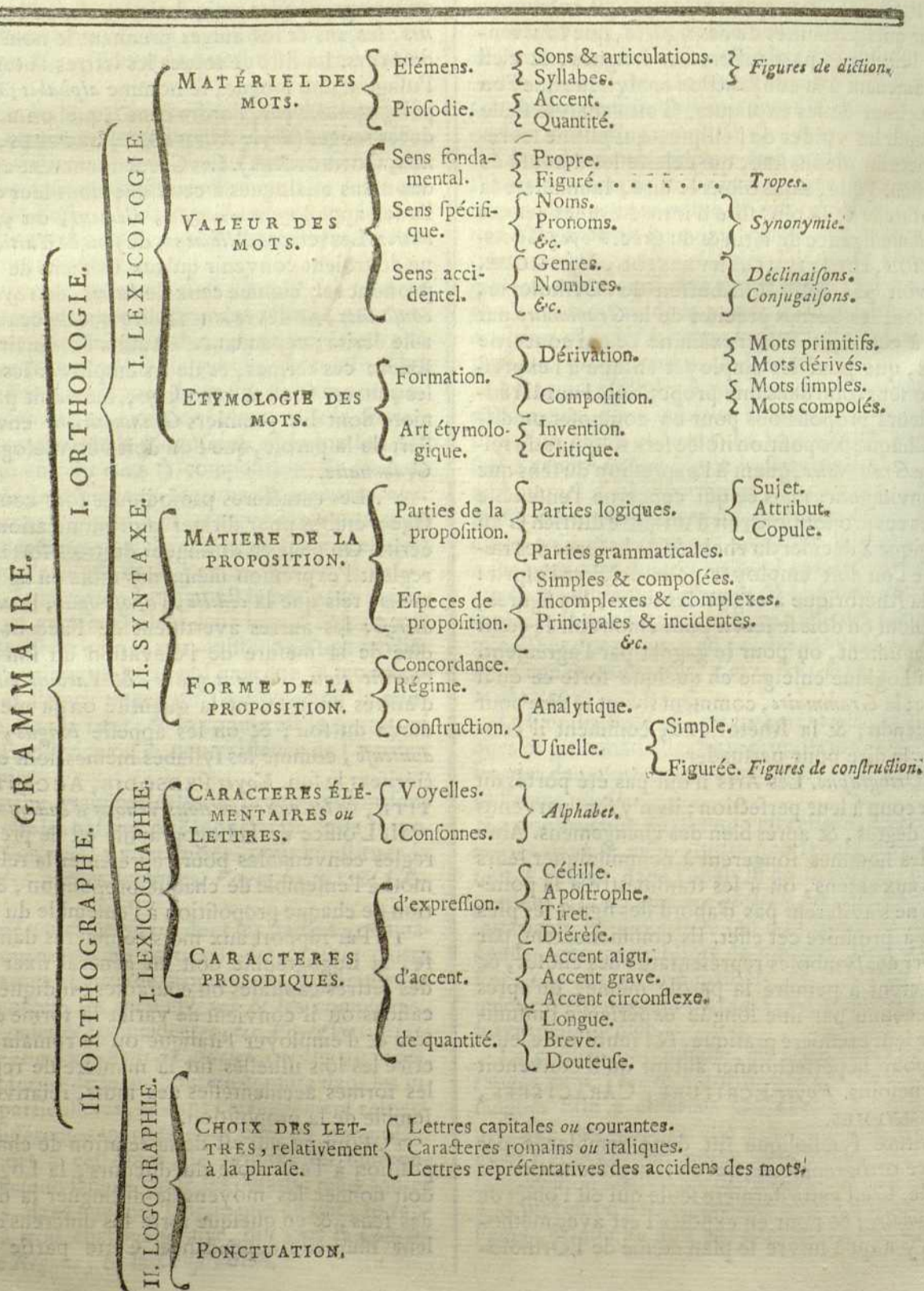
Voyez PONCTUATION.

Tel est l'ordre que nous mettons dans notre maniere d'envisager la *Grammaire*. D'autres suivroient un plan tout différent, & auroient sans doute de bonnes raisons pour préférer celui qu'ils adopteroient. Cependant le choix n'en est pas indifférent. De toutes les routes qui conduisent au même but, il n'y en a qu'une qui soit la meilleure. Nous n'avons garde d'assurer que nous l'ayons saisie; cette assertion seroit d'autant plus présomptueuse, que les principes d'après lesquels on doit décider de la préférence des méthodes didactiques, ne sont peut-être pas encore assez déterminés. Tout ce que nous pouvons avancer, c'est que nous n'avons rien négligé pour présenter les choses sous le point de vûe le plus favorable & le plus lumineux.

Il ne faut pas croire cependant que chacune des parties que nous avons assignées à la *Grammaire*

puisse être traitée seule d'une maniere complete; elles se doivent toutes des secours mutuels. Ce qui concerne l'écriture doit aller assez parallelement avec ce qui appartient à la parole: il est difficile de bien sentir les caracteres distinctifs des différentes especes de mots, sans connoître les vûes de l'analyse dans l'expression de la pensée; & il est impossible de fixer bien précisément la nature des accidens des mots, si l'on ne connoît les emplois différens dont ils peuvent être chargés dans la proposition. Mais il n'en est pas moins nécessaire de rapporter à des chefs généraux toutes les matieres grammaticales, & de tracer un plan qui puisse être suivi, du moins dans l'exécution d'un ouvrage élémentaire. Avec cette connoissance des élémens, on peut reprendre le même plan & l'approfondir de suite sans obstacle, parce que les premieres notions présenteront partout les secours qui sont dûs à l'une des parties par les autres. Nous allons les rapprocher ici dans un tableau raccourci, qui fera comme la récapitulation de l'exposition détaillée que nous en avons faite, & qui mettra sous les yeux du lecteur l'ordre vraiment encyclopédique des observations grammaticales.

SYSTÈME FIGURÉ DES PARTIES DE LA GRAMMAIRE.



Il faudroit peut-être, pour donner à cet article toute la perfection nécessaire, faire connoître ici les différentes *Grammaires* des langues savantes & vulgaires. Nous l'aurions souhaité, & nous l'avions même insinué à notre illustre prédécesseur : mais le tems ne nous a pas permis de le faire nous-mêmes ; & notre respect pour le public nous empêche de lui présenter des jugemens hasardés ou copiés. Nous dirons simplement qu'il y a peu d'ouvrages de *Grammaire* dont on ne puisse tirer quelque avantage, mais aussi qu'il y en a peu, où il n'y ait quelque chose à désirer pour le philosophique. (E. R. M.)

GRAMMAIRIEN, adj. qui est souvent pris substantivement ; il se dit d'un homme qui a fait une étude particulière de la Grammaire.

Autrefois on distinguoit entre *grammairien* & *grammatiste* ; on entendoit par *grammairien* ce que nous entendons par *homme de lettres*, *homme d'érudition*, *bon critique* : c'est en ce sens que Suétone a pris ce mot dans son livre des *grammairiens célèbres*. Voyez ci-devant l'article GENS DE LETTRES.

Quintilien dit qu'un *grammairien* doit être philosophe, orateur ; avoir une vaste connoissance de l'Histoire, être excellent critique & interprète judicieux des anciens auteurs & des poètes ; il veut même que son *grammairien* n'ignore pas la Musique. Tout cela suppose un discernement juste & un esprit philosophique, éclairé par une saine Logique & par une Métaphysique solide. *Mixtum in his omnibus judicium est*. Quintil. *inst. orat. lib. I. c. jv.*

Ceux qui n'avoient pas ces connoissances & qui étoient bornés à montrer par état la pratique des premiers élémens des lettres, étoient appelés *grammatistes*.

Aujourd'hui on dit d'un homme de lettres, qu'il est bon *grammairien*, lorsqu'il s'est appliqué aux connoissances qui regardent l'art de parler & d'écrire correctement.

Mais s'il ne connoît pas que la parole n'est que le signe de la pensée ; que par conséquent l'art de parler suppose l'art de penser ; en un mot s'il n'a pas cet esprit philosophique qui est l'instrument universel & sans lequel nul ouvrage ne peut être conduit à la perfection, il est à peine *grammatiste* : ce qui fait voir la vérité de cette pensée de Quintilien, « que la Grammaire au fond est bien au-dessus de ce qu'elle paroît être d'abord » : *plus habet in recessu quam in fronte promittit*. Quintil. *inst. orat. lib. I. c. jv. init.*

Bien des gens confondent les *Grammairiens* avec les *Grammatistes* : mais il y a toujours un ordre supérieur d'hommes, qui, comme Quintilien, ne jugent les choses grandes ou petites que par rapport aux avantages réels que la société peut en recueillir : souvent ce qui paroît grand aux yeux du vulgaire, ils le trouvent petit, si la société n'en doit tirer aucun profit ; & souvent ce que le commun des hommes trouve petit, ils le jugent grand, si les citoyens en doivent devenir plus éclairés & plus instruits, & qu'il doive en résulter qu'ils en penseront avec plus d'ordre & de profondeur ; qu'ils s'exprimeront avec plus de justesse, de précision, & de clarté, & qu'ils en seront bien plus disposés à devenir utiles & vertueux. (F)

GRAMMATIAS ou GARAMANTIAS, (*Histoire nat.*) nom donné par Pline & quelques naturalistes anciens à une espèce de jaspe sanguin, c'est-à-dire verd, & rempli de taches rouges, suivant quelques-uns. Wallerius croit que c'est un jaspe rouge avec des veines blanches. On la portoit comme un amulette pour se garantir des poisons. Il ne faut pas confondre cette pierre avec le *lapis garamanticus* ou le grenat.

GRAMMONT, (*Hist. eccl.*) abbaye chef d'ordre religieux qu'on nomme l'ordre de Grammont, fondé

par saint Étienne de Grammont, environ l'an 1076, & qui fut d'abord gouverné par des prieurs jusqu'en l'an 1318, que Guillaume Belliceri fut nommé abbé de Grammont, & en reçut les marques des mains de Nicolas, cardinal d'Ostie. Cet ordre fut approuvé par divers papes, & la règle qui en étoit très-austère, fut mitigée d'abord par Innocent IV. en 1247, puis en 1309 par Clément V. Sainte-Marthe, *Gall. christian.* (G)

GRAMMONT, (*Géog.*) ou GRAND-MONT, *Grandimontium*, petite ville de France dans la Marche limosine, seulement connue par son ancienne abbaye, à 6 lieues N. E. de Limoges. *Long. 19. 8. lat. 45. 56.*

Cette abbaye est le chef-lieu d'un ordre qui en porte le nom. Voyez l'article précédent. Elle est immédiatement soumise au saint siège, & présente à la vue un véritable désert propre à la solitude la plus pénitente. C'est tout près de cette retraite que le célèbre Muret Marc-Antoine, l'un des plus excellens écrivains du xvj. siècle vint au monde ; sans le secours d'aucun maître, & par la seule force de son génie, il acquit une parfaite connoissance des langues grecque & latine. Ses ouvrages recueillis à Venise en 1727, sont remplis d'érudition, de goût, & de délicatesse. Il passa ses jours en Italie, & mourut à Rome le 4 Juin 1585, âgé de 59 ans. (D. J.)

GRAMMONT, ou GÉRARD-MONT, *Gerardimons*, (*Géog.*) les Flamands disent *Gheersberg* : ville de la Flandre autrichienne, sur la Dendre, à 3 lieues d'Oudenarde, 7 N. E. de Tournay. *Long. 21. 31. lat. 50. 46.* (D. J.)

\* GRAMONIE, s. f. terme de Commerce, en usage dans quelques échelles du levant, particulièrement à Smyrne.

La *gramonie* signifie dans le commerce des soies une déduction de  $\frac{3}{4}$  de piastre par balle, outre & par-dessus toutes les taxes établies par l'usage. *Dictionn. de Commerce, de Chambers, & de Trévoux.*

GRAN, *Strigonium*, (*Géog.*) ville de la basse Hongrie, avec un archevêché, dont l'archevêque est chancelier d'Hongrie. Le sultan Soliman prit Gran en 1543 ; le prince Charles de Mansfeld la reprit en 1595 ; les Turcs y rentrèrent en 1604 ; enfin les Impériaux les en chassèrent en 1683. Elle est sur le Danube, à 8 lieues S. E. de Comorre, 10 N. O. de Bude, 13 E. de Raab, 14 N. E. d'Albe-royale, 35 S. E. de Vienne. *Long. 36. 35. latit. 48. 4.* (D. J.)

GRAND, adj. GRANDEUR, s. f. (*Gramm. & Littérat.*) c'est un des mots les plus fréquemment employés dans le sens moral, & avec le moins de circonspection. *Grand homme*, *grand génie*, *grand esprit*, *grand capitaine*, *grand philosophe*, *grand orateur*, *grand poète* ; on entend par cette expression quiconque dans son art passé de loin les bornes ordinaires. Mais comme il est difficile de poser ces bornes, on donne souvent le nom de *grand* au médiocre.

On se trompe moins dans les significations de ce terme au physique. On fait ce que c'est qu'un *grand orage*, un *grand malheur*, une *grande maladie*, de *grands biens*, une *grande misère*.

Quelquefois le terme *gros* est mis au physique pour *grand*, mais jamais au moral. On dit de *gros biens*, pour *grandes richesses* ; une *grosse pluie*, pour *grande pluie* ; mais non pas *gros capitaine*, pour *grand capitaine* ; *gros ministre*, pour *grand ministre*. *Grand financier*, signifie un homme très-intelligent dans les finances de l'état. *Gros financier*, ne veut dire qu'un homme enrichi dans la finance.

Le *grand homme* est plus difficile à définir que le *grand artiste*. Dans un art, dans une profession, celui qui a passé de loin ses rivaux, ou qui a la réputation de les avoir surpassés, est appelé *grand* dans

son art, & semble n'avoir eu besoin que d'un seul mérite. Mais le *grand homme* doit réunir des mérites différens. Gonsalve, surnommé le *grand capitaine*, qui disoit que *la toîle d'honneur doit être grossièrement tissée*, n'a jamais été appelé *grand homme*. Il est plus aisé de nommer ceux à qui l'on doit refuser l'épithète de *grand homme*, que de trouver ceux à qui on doit l'accorder. Il semble que cette dénomination suppose quelques *grandes* vertus. Tout le monde convient que Cromwel étoit le général le plus intrépide de son tems, le plus profond politique, le plus capable de conduire un parti, un parlement, une armée. Nul écrivain cependant ne lui donne le titre de *grand homme*, parce qu'avec de *grandes* qualités il n'eut aucune *grande* vertu.

Il paroît que ce titre n'est le partage que du petit nombre d'hommes dont les vertus, les travaux, & les succès ont éclaté. Les succès sont nécessaires, parce qu'on suppose qu'un homme toujours malheureux l'a été par sa faute.

*Grand* tout court, exprime seulement une dignité. C'est en Espagne un nom appellatif honorifique, distinctif, que le roi donne aux personnes qu'il veut honorer. Les *grands* se couvrent devant le roi, ou avant de lui parler, ou après lui avoir parlé, ou seulement en se mettant en leur rang avec les autres.

Charles-Quint confirma à 16 principaux seigneurs les privilèges de la *grandesse*; cet empereur, roi d'Espagne, accorda les mêmes honneurs à beaucoup d'autres. Ses successeurs en ont toujours augmenté le nombre. Les *grands* d'Espagne ont long-tems prétendu être traités comme les électeurs & les princes d'Italie. Ils ont à la cour de France les mêmes honneurs que les pairs.

Le titre de *grand* a toujours été donné en France à plusieurs premiers officiers de la couronne, comme *grand-sénéchal*, *grand-maître*, *grand-chambellan*, *grand-écuyer*, *grand-échançon*; *grand-pannetier*, *grand-veneur*, *grand-louvetier*, *grand-fauconnier*. On leur donna ce titre par prééminence, pour les distinguer de ceux qui servoient sous eux. On ne le donna ni au connétable, ni au chancelier, ni aux maréchaux, quoique le connétable fût le premier des *grands* officiers, le chancelier le second officier de l'état, & le maréchal le second officier de l'armée. La raison en est qu'ils n'avoient point de vice-gérens, de sous-connétables, de sous-maréchaux, de sous-chanceliers, mais des officiers d'une autre dénomination qui exécutoient leurs ordres; au lieu qu'il y avoit des maîtres-d'hôtel sous le *grand maître*, des chambellans sous le *grand-chambellan*, des écuyers sous le *grand-écuyer*, &c.

*Grand* qui signifie *grand-seigneur*, a une signification plus étendue & plus incertaine; nous donnons ce titre au sultan des Turcs, qui prend celui de *padisha*, auquel *grand-seigneur* ne répond point. On dit un *grand*, en parlant d'un homme d'une naissance distinguée, revêtu de dignités; mais il n'y a que les petits qui le disent. Un homme de quelque naissance ou un peu illustré, ne donne ce nom à personne. Comme on appelle communément *grand-seigneur* celui qui a de la naissance, des dignités, & des richesses, la pauvreté semble ôter ce titre. On dit un *pauvre gentil-homme*, & non pas un *pauvre grand seigneur*.

*Grand* est autre que *puissant*; on peut être l'un & l'autre. Mais le *puissant* désigne une place importante. Le *grand* annonce plus d'extérieur & moins de réalité. Le *puissant* commande: le *grand* a des honneurs.

On a de la *grandeur* dans l'esprit, dans les sentimens, dans les manières, dans la conduite. Cette expression n'est point employée pour les hommes

d'un rang médiocre, mais pour ceux qui par leur état sont obligés à montrer de l'élévation. Il est bien vrai que l'homme le plus obscur peut avoir plus de *grandeur* d'ame qu'un monarque. Mais l'usage ne permet pas qu'on dise, *ce marchand, ce fermier s'est conduit avec grandeur*; à - moins que dans une circonstance singulière & par opposition on ne dise, par exemple, *le fameux négociant qui reçut Charles-Quint dans sa maison, & qui alluma un fagot de canelle avec une obligation de cinquante mille ducats qu'il avoit de ce prince, montra plus de grandeur d'ame que l'empereur*.

On donnoit autrefois le titre de *grandeur* aux hommes constitués en dignité. Les curés en écrivant aux évêques, les appelloient encore *votre grandeur*. Ces titres que la bassesse prodigue & que la vanité reçoit, ne sont plus guere en usage.

La *hauteur* est souvent prise pour de la *grandeur*. Qui étale la *grandeur*, montre la vanité. On s'est épuisé à écrire sur la *grandeur*, selon ce mot de Montagne: *nous ne pouvons y atteindre, vengeons-nous par en médire*. Voyez *GRANDEUR* & l'article suivant. Article de M. DE VOLTAIRE.

*GRAND*, f. m. (*Philos. Mor. Politiq.*) les *grands*: on nomme ainsi en général ceux qui occupent les premières places de l'état, soit dans le gouvernement, soit auprès du prince.

On peut considérer les *grands* ou par rapport aux mœurs de la société, ou par rapport à la constitution politique. Par rapport aux mœurs, voyez les articles *COURTISAN*, *GLOIRE*, *GRANDEUR*, *FASTE*, *FLATERIE*, *NOBLESSE*, &c. Nous prenons ici les *grands* en qualité d'hommes publics.

Dans la démocratie pure il n'y a de *grands* que les magistrats, ou plutôt il n'y a de *grand* que le peuple. Les magistrats ne sont *grands* que par le peuple & pour le peuple; c'est son pouvoir, sa dignité, sa majesté, qu'il leur confie: de-là vient que dans les républiques bien constituées, on faisoit un crime autrefois de chercher à acquérir une autorité personnelle. Les généraux d'armée n'étoient *grands* qu'à la tête des armées; leur autorité étoit celle de la discipline; ils la déposoient en même tems que le soldat quittoit les armes, & la paix les rendoit égaux.

Il est de l'essence de la démocratie que les *grands* soient électives, & que personne n'en soit exclu par état. Dès qu'une seule classe de citoyens est condamnée à servir sans espoir de commander, le gouvernement est aristocratique. Voyez *ARISTOCRATIE*.

La moins mauvaise aristocratie est celle où l'autorité des *grands* se fait le moins sentir. La plus vicieuse est celle où les *grands* sont despotes, & les peuples esclaves. Si les nobles sont des tyrans, le mal est sans remède: un sénat ne meurt point.

Si l'aristocratie est militaire, l'autorité des *grands* tend à se réunir dans un seul: le gouvernement touche à la monarchie ou au despotisme. Si l'aristocratie n'a que le bouclier des lois, il faut pour subsister qu'elle soit le plus juste & le plus modéré de tous les gouvernemens. Le peuple pour supporter l'autorité exclusive des *grands*, doit être heureux comme à Venise, ou stupide comme en Pologne.

De quelle sagesse, de quelle modestie la noblesse Vénitienne n'a-t-elle pas besoin pour ménager l'obéissance du peuple! de quels moyens n'use-t-elle pas pour le consoler de l'inégalité! Les courtisanes & le carnaval de Venise sont d'institution politique. Par l'un de ces moyens, les richesses des *grands* refluent sans faste & sans éclat vers le peuple: par l'autre, le peuple se trouve six mois de l'année au pair des *grands*, & oublie avec eux sous le masque sa dépendance & leur domination.

La liberté romaine avoit chéri l'autorité des rois; elle ne put souffrir l'autorité des *grands*. L'esprit ré-

publicain fut indigné d'une distinction humiliante. Le peuple voulut bien s'exclure des premières places, mais il ne voulut pas en être exclu; & la preuve qu'il méritoit d'y prétendre, c'est qu'il eut la sagesse & la vertu de s'en abstenir.

En un mot la république n'est une que dans le cas du droit universel aux premières dignités. Toute prééminence héréditaire y détruit l'égalité, rompt la chaîne politique, & divise les citoyens.

Le danger de la liberté n'est donc pas que le peuple prétende élire entre les citoyens sans exception, ses magistrats & ses juges, mais qu'il les méconnoisse après les avoir élus. C'est ainsi que les Romains ont passé de la liberté à la licence, de la licence à la servitude.

Dans les gouvernemens républicains, les *grands* revêtus de l'autorité l'exercent dans toute sa force. Dans le gouvernement monarchique, ils l'exercent quelquefois & ne la possèdent jamais: c'est par eux qu'elle passe; ce n'est point en eux qu'elle réside; ils en font comme les canaux, mais le prince en ouvre & ferme la source, la divise en ruisseaux, en mesure le volume, en observe & dirige le cours.

Les *grands* comblés d'honneurs & dénués de force, représentent le monarque auprès du peuple, & le peuple auprès du monarque. Si le principe du gouvernement est corrompu dans les *grands*, il faudra bien de la vertu & dans le prince & dans le peuple pour maintenir dans un juste équilibre l'autorité protectrice de l'un, & la liberté légitime de l'autre: mais si cet ordre est composé de fideles sujets & de bons patriotes, il fera le point d'appui des forces de l'état, le lien de l'obéissance & de l'autorité.

Il est de l'essence du gouvernement monarchique comme du républicain, que l'état ne soit qu'un, que les parties dont il est composé forment un tout solide & compacte. Cette machine vaste toute simple qu'elle est, ne sauroit subsister que par une exacte combinaison de ses pièces; & si les mouvemens sont interrompus ou opposés, le principe même de l'activité devient celui de la destruction.

Or la position des *grands* dans un état monarchique, sert merveilleusement à établir & à conserver cette communication, cette harmonie, cet ensemble, d'où résulte la continuité régulière du mouvement général.

Il n'en est pas ainsi dans un gouvernement mixte, où l'autorité est partagée & balancée entre le prince & la nation. Si le prince dispense les grâces, les *grands* feront les mercenaires du prince, & les corrupteurs de l'état: au nombre des subsides imposés sur le peuple, sera compris tacitement l'achat annuel des suffrages, c'est-à-dire ce qu'il en coûte au prince pour payer aux *grands* la liberté du peuple. Le prince aura le tarif des voix, & l'on calculera en son conseil combien telle & telle vertu peuvent lui coûter à corrompre.

Mais dans un état monarchique bien constitué où la plénitude de l'autorité réside dans un seul sans jalousie & sans partage, où par conséquent toute la puissance du souverain est dans la richesse, le bonheur & la fidélité de ses sujets, le prince n'a aucune raison de surprendre le peuple: le peuple n'a aucune raison de se défier du prince: les *grands* ne peuvent servir ni trahir l'un sans l'autre; ce seroit en eux une fureur absurde que de porter le prince à la tyrannie, ou le peuple à la révolte. Premiers sujets, premiers citoyens, ils sont esclaves si l'état devient despotique; ils retombent dans la foule, si l'état devient républicain: ils tiennent donc au prince par leur supériorité sur le peuple; ils tiennent au peuple par leur dépendance du prince, & par-tout ce qui leur est commun avec le peuple, liberté, propriété, sûreté, &c. aussi les *grands* sont attachés à la constitu-

tion monarchique par intérêt & par devoir, deux liens indissolubles lorsqu'ils sont entrelacés.

Cependant l'ambition des *grands* semble devoir tendre à l'aristocratie; mais quand le peuple s'y laisseroit conduire, la simple noblesse s'y opposeroit, à moins qu'elle ne fût admise au partage de l'autorité; condition qui donneroit aux premiers de l'état vingt mille égaux au lieu d'un maître, & à laquelle par conséquent ils ne se résoudront jamais; car l'orgueil de dominer qui fait seul les révolutions, souffre bien moins impatiemment la supériorité d'un seul, que l'égalité d'un grand nombre.

Le desordre le plus effroyable de la monarchie, c'est que les *grands* parviennent à usurper l'autorité qui leur est confiée, & qu'ils tournent contre le prince & contre l'état lui-même, les forces de l'état déchiré par les factions. Telle étoit la situation de la France lorsque le cardinal de Richelieu, ce génie hardi & vaste, ramena les *grands* sous l'obéissance du prince, & les peuples sous la protection de la loi. On lui reproche d'avoir été trop loin; mais peut-être n'avoit-il pas d'autre moyen d'affermir la monarchie, de rétablir dans sa direction naturelle ce grand arbre courbé par l'orage, que de le plier dans le sens opposé.

La France formoit autrefois un gouvernement fédératif très-mal combiné, & sans cesse en guerre avec lui-même. Depuis Louis XI. tous ces co-états avoient été réunis en un; mais les *grands* vassaux conservoient encore dans leurs domaines l'autorité qu'ils avoient eue sous leurs premiers souverains, & les gouverneurs qui avoient pris la place de ces souverains, s'en attribuoient la puissance. Ces deux partis opposoient à l'autorité du monarque des obstacles qu'il falloit vaincre. Le moyen le plus doux, & par conséquent le plus sage, étoit d'attirer à la cour ceux qui dans l'éloignement & au milieu des peuples accoutumés à leur obéir, s'étoient rendus si redoutables. Le prince fit briller les distinctions & les grâces; les *grands* accoururent en foule; les gouverneurs furent captivés, leur autorité personnelle s'évanouit en leur absence, leurs gouvernemens héréditaires devinrent amovibles, & l'on s'assura de leurs successeurs; les seigneurs oublièrent leurs vassaux, ils en furent oubliés; leurs domaines furent divisés, aliénés, dégradés insensiblement, & il ne resta plus du gouvernement féodal que des blasons & des ruines.

Ainsi la qualité de *grand* de la cour n'est plus qu'une foible image de la qualité de *grand* du royaume. Quelques-uns doivent cette distinction à leur naissance. La plupart ne la doivent qu'à la volonté du souverain; car la volonté du souverain fait les *grands* comme elle fait les nobles, & rend la grandeur ou personnelle, ou héréditaire à son gré. Nous disons personnelle ou héréditaire, pour donner au titre de *grand* toute l'étendue qu'il peut avoir; mais on ne doit l'entendre à la rigueur que de la grandeur héréditaire, telle que les princes du sang la tiennent de leur naissance, & les ducs & pairs de la volonté de nos rois. Les premières places de l'état s'appellent *dignités* dans l'église & dans la robe, *grades* dans l'épée, *places* dans le ministère, *charges* dans la maison royale; mais le titre de *grand*, dans son étroite acception, ne convient qu'aux pairs du royaume.

Cette réduction du gouvernement féodal à une grandeur qui n'en est plus que l'ombre, a dû coûter cher à l'état; mais à quelque prix qu'on achète l'unité du pouvoir & de l'obéissance, l'avantage de n'être plus en butte au caprice aveugle & tyrannique de l'autorité fiduciaire, le bonheur de vivre sous la tutelle inviolable des lois toujours prêtes à s'armer contre les usurpations, les vexations & les violences; il est certain que de tels biens ne seront jamais trop payés.

Dans la constitution présente des choses il nous semble donc que les *grands* sont dans la monarchie françoise, ce qu'ils doivent être naturellement dans toutes les monarchies de l'Univers; la nation les respecte sans les craindre; le souverain se les attache sans les enchaîner, & les contient sans les abattre: pour le bien leur crédit est immense; ils n'en ont aucun pour le mal, & leurs prérogatives mêmes sont de nouveaux garans pour l'état du zèle & du dévouement dont elles sont les récompenses.

Dans le gouvernement despotique tel qu'il est souffert en Asie, les *grands* sont les esclaves du tyran, & les tyrans des esclaves; ils tremblent & ils font trembler: aussi barbares dans leur domination que lâches dans leur dépendance, ils achètent par leur servitude auprès du maître, leur autorité sur les sujets, également prêts à vendre l'état au prince, & le prince à l'état; chefs du peuple dès qu'il se révolte, & ses oppresseurs tant qu'il est soumis.

Si le prince est vertueux, s'il veut être juste, s'il peut s'instruire, ils sont perdus: aussi veillent-ils nuit & jour à la barrière qu'ils ont élevée entre le trône & la vérité; ils ne cessent de dire au souverain, *vous pouvez tout*, afin qu'il leur permette de tout oser; ils lui crient, *votre peuple est heureux*, au moment qu'ils expriment les dernières gouttes de sa sueur & de son sang; & si quelquefois ils consultent ses forces, il semble que ce soit pour calculer en l'opprimant combien d'instans encore il peut souffrir sans expirer.

Malheureusement pour les états où de pareils monstres gouvernent, les lois n'y ont point de tribunaux, la foiblesse n'y a point de refuge: le prince s'y réserve à lui seul le droit de la vindicte publique; & tant que l'oppression lui est inconnue, les oppresseurs sont impunis.

Telle est la constitution de ce gouvernement déplorable, que non-seulement le souverain, mais chacun des *grands* dans la partie qui lui est confiée, tient la place de la loi. Il faut donc pour que la justice y règne, que non-seulement un homme, mais une multitude d'hommes soient infaillibles, exempts d'erreur & de passion, détachés d'eux-mêmes, accessibles à tous, égaux pour tous comme la loi; c'est-à-dire qu'il faut que les *grands* d'un état despotique soient des dieux. Aussi n'y a-t-il que la théocratie qui ait le droit d'être despotique; & c'est le comble de l'aveuglement dans les hommes que d'y prétendre ou d'y consentir. *Article de M. MARMONTEL.*

GRAND, adjectif. en Anatomie, se dit de quelques muscles, ainsi appelés par comparaison avec d'autres qui sont petits.

Le grand zigomatique.	} Voyez	ZIGOMATIQUE.
Le grand oblique.		OBLIQUE.
Le grand droit.		DROIT.
Le grand complexus.		COMPLEXUS.
Le grand dorsal.		DORSAL.
Le grand fessier.		FESSIER.
Le grand pectoral.		PECTORAL.
Le grand dentelé.		DENTELÉ.
Grand rond.		ROND.

GRANDS-AUDIENCIERS DE FRANCE, (*Jurispr.*) sont les premiers officiers de la grande chancellerie de France, dont ils reçoivent en leur hôtel toutes les lettres qu'ils doivent rapporter au sceau. Ils rapportent les premiers au sceau, avant messieurs les maîtres des requêtes & messieurs les deux grands-rapporteurs & autres, qui ont droit d'y rapporter certaines lettres.

Ils commencent par la liasse de messieurs les secrétaires d'état, & rapportent en certains cas des édits & déclarations du roi, dont après qu'ils sont scellés, ils font la lecture publique & les enregistrent sur le registre de l'audience de France, & en signent aussi l'enregistrement sur les originaux qui ne sont

ni présentés ni registrés au parlement, ni dans aucune autre cour supérieure.

Après la liasse du roi ils rapportent au sceau celle du public, composée de toutes espèces de lettres, à l'exception des lettres de justice, des provisions d'office, des lettres de ratification, & des lettres de rémission & pardon, qui sont rapportées par d'autres officiers. Ils enregistrent sur différens registres pour chaque matière, les provisions scellées des grands officiers & des secrétaires du roi de la grande chancellerie, qui viennent s'immatriculer chez le *grand-audencier* de quartier, à la suite de leurs provisions registrées. Celles des autres secrétaires du roi des chancelleries près les cours supérieures du royaume, sont aussi enregistrées sur un autre registre; & ces dernières provisions ne sont scellées qu'après que l'information des vie & mœurs du récipiendaire a été faite par le *grand-audencier* assisté de son contrôleur, dont mention est faite sur le repli des provisions, à la suite du renvoi qui leur en est fait par M. le garde des sceaux, lequel écrit de sa main le *soit montré*.

Les *grands-audenciers* enregistrent encore sur des registres différens les octrois accordés par le roi, les prébendes de nomination royale, les indults, les privilèges & permissions d'imprimer. A chacun des articles M. le garde des sceaux écrit sur le registre, *scellé*.

Ils président au contrôle, où leur fonction est de taxer toutes les lettres qui ont été scellées. Les taxes apposées sur chaque lettre, & paraphées du *grand-audencier de France* & de son contrôleur, sont le caractère & la preuve des lettres scellées; puisque pour l'ordinaire & par un abus très-repréhensible, on ôte la cire sur laquelle sont empreints les sceaux de France & du dauphin.

Le nom d'*audenciers* qu'on leur a donné vient, suivant les formules de Marculphe, de ce que le parchemin qui sert à faire les lettres de chancellerie, s'appelloit autrefois *carta audientialis*: d'autres disent que c'est parce que l'*audencier* demande l'audience à celui qui tient le sceau, pour lui présenter les lettres: d'autres prétendent que ce nom d'*audencier* vient de ce que ce sont eux qui présentent les lettres au sceau, dont la tenue est réputée une audience publique: d'autres enfin, & c'est l'opinion qui paroît la mieux fondée, tiennent que l'*audencier* est ainsi nommé, parce que la salle où se tient le sceau est réputée la chambre du roi, & que le sceau qui s'y tient s'appelle l'*audience de France*: c'est le terme des ordonnances. Dans cette audience, le *grand-audencier* délivroit autrefois les lettres, nommant tout haut ceux au nom desquels elles étoient expédiées; c'est pourquoi on l'appelloit en latin *judiciarius præco*.

On leur donne encore en latin les noms, *in judiciali cancellaria Franciæ prætorio supremo diplomatum ac rescriptorum relatores, amanuensium decuriones, scribarum magistri*: ces derniers titres annoncent qu'ils ont toujours été au-dessus des clercs-notaires & secrétaires du roi.

Ils ont aussi le titre de *conseillers du roi en ses conseils*, & sont secrétaires du roi nés en la grande chancellerie; ils en peuvent prendre le titre, & en faire toutes les fonctions, & en ont tous les privilèges sans être obligés d'avoir un office de secrétaire du roi, étant tous réputés du collège des secrétaires du roi: ils peuvent cependant aussi posséder en même tems un office de secrétaire du roi.

Leur office est de la couronne du roi; c'est pourquoi ils payent leur capitation à la cour, à celui qui reçoit celle de la famille royale, des princes & princesses du sang, & des grands officiers de la couronne.

Il n'y avoit anciennement qu'un seul *audien-* *ci* en la chancellerie de France. Les plus anciens titres où il en soit fait mention, sont deux états de la maison du roi Philippe-le-Long, l'un du 2 Décembre 1316, l'autre du 18 Novembre 1317, où il est dit, que le chancelier doit héberger avec lui son chauffecire & celui qui rend les lettres; celui-ci quoique bien supérieur à l'autre, puisqu'il est le premier officier de la grande chancellerie, n'est nommé que le dernier, soit par inattention du rédacteur, soit parce qu'on les a nommés suivant l'ordre des opérations, & que l'on chauffe la cire pour sceller avant que l'on rende les lettres.

Celui qui faisoit alors la fonction d'*audien-* *ci* étoit seul; il rapportoit les lettres, les rendoit après les avoir taxées, & faisoit les fonctions de trésorier & de scelleur.

On l'a depuis appelé *audien-* *ci* du roi, ou *audien-* *ci* de France, & ensuite *grand-* *audien-* *ci* de France.

On le nommoit encore en 1321 comme en 1316, suivant un règlement de Philippe-le-Long, du mois de Février 1321, portant qu'il établira une certaine personne avec celui qui rend les lettres, pour recevoir l'émolument du sceau.

Ce même règlement ne vouloit pas que celui qui rendoit les lettres fût notaire, & cela, est-il dit, pour ôter toute suspicion; ce qui a été bien changé depuis, puisque les *audien-* *ci* sont en cette qualité secrétaires du roi, qu'ils en peuvent prendre le titre & en faire toutes les fonctions.

L'*audien-* *ci* a été surnommé *grand-* *audien-* *ci*, soit à cause de l'importance de son office & parce qu'il fait ses fonctions en la grande chancellerie de France, soit pour le distinguer des *audien-* *ci* particuliers qu'il commettoit autrefois dans les autres chancelleries, & qui ont depuis été érigés en titre d'office.

Le *sciendum* ou instruction faite pour le service de la chancellerie, que quelques-uns croient de 1339, d'autres de 1394, d'autres seulement de 1415, est l'acte le plus ancien qui donne le titre d'*audien-* *ci* à celui qui exerce cette fonction.

Il y est dit, entre autres choses, que chaque notaire du roi (c'est-à-dire secrétaire) aura soin d'envoyer chaque mois qu'il aura exercé son office à Paris ou ailleurs, en suivant la cour, à l'*audien-* *ci* ou au contrôleur de l'audience du roi, sa cédule, le premier, le second, ou au plûtard le troisième ou le quatrième jour du mois, conçue en ces termes: *Monsieur l'audien-* *ci* du roi, je tel ai été à Paris, ou en la cour du roi pendant un tel mois faisant ma charge, ayant écrit, &c. Que si dans la distribution des bourses le secrétaire du roi trouve de l'erreur à son préjudice, il peut recourir à l'*audien-* *ci* & lui dire: *Monsieur, je vous prie de voir si au rôle secret de la distribution des bourses il ne s'est pas trouvé de faute sur moi, car je n'ai en ma bourse que tant; & alors l'audien-* *ci* verra, est-il dit, le rôle secret; & s'il y a erreur, il suppléera le défaut. La naïveté de ces formules font connoître la simplicité de ces tems, & peut faire croire que le *sciendum* est plûtôt de 1339 que de 1415.

Ce même *sciendum* porte que des lettres en simple queue pour chasseurs, *venatoribus*, & autres semblables, on n'a pas coutume de rien recevoir, mais qu'ils chassent pour l'*audien-* *ci* & le contrôleur; ce qui est néanmoins de grace. Ces derniers termes sont équivoques; car on ne sait si c'est la remise des droits qui étoit de grace, ou si c'étoit le gibier que donnoient les chasseurs.

Par le terme de *chasseurs* on pourroit peut-être entendre le grand-veneur & autres officiers de la vénerie du roi, le grand-fauconnier, &c. En effet on voit que les principaux officiers du roi étoient exempts des droits du sceau, tels que le chancelier,

les chambellans, le grand-bouteiller, & autres semblables: mais il y a plus d'apparence que par le terme de *chasseurs* on a entendu en cet endroit de simples chasseurs sans aucune dignité; le droit de l'*audien-* *ci* n'en étoit que plus étendu, vût qu'alors la chasse étoit après la guerre la principale occupation de toute la noblesse: & à ce compte la maison de l'*audien-* *ci* devoit être bien fournie de gibier; mais il faut aussi convenir que si l'on chassoit beaucoup, alors on prenoit peu de lettres en chancellerie.

Pour ce qui est des personnes que le *sciendum* comprend sous ces mots & autres semblables, il y a apparence que c'étoient aussi des personnes peu opulentes qui vivoient de leur industrie, & que par cette raison le *grand-* *audien-* *ci* ne prenoit point d'argent d'eux; de même que c'étoit alors la coutume qu'un ménétier passoit à un péage sans rien payer, pourvût qu'il jouât de son instrument devant le péager, ou qu'il fût jouer son finge s'il en avoit un: d'où est venu le proverbe, *payer en monnoie de finge*. On ne voit point comment l'ancien usage a changé par rapport à l'*audien-* *ci*, à-moins que ce ne soit par les défenses qui lui ont été faites dans la suite de recevoir autre chose que la taxe.

L'*audien-* *ci* du roi, appelé depuis *grand-* *audien-* *ci*, étoit autrefois seul pour la grande chancellerie de France, de même que le contrôleur général de l'audience de France, dont la fonction est de contrôler toutes les lettres que délivre l'*audien-* *ci*.

A-mesure que l'on établit des chancelleries près les cours, l'*audien-* *ci* & le contrôleur y établissoient de leur part des commis & subdélégués, pour y faire en leur nom les mêmes fonctions qu'ils faisoient en la grande chancellerie, & ces *audien-* *ci* & contrôleurs particuliers commis, étoient subordonnés au *grand-* *audien-* *ci* & au contrôleur général, auxquels ils rendoient compte de leur mission. Ce fut sans doute pour distinguer l'*audien-* *ci* de la grande chancellerie de tous ces *audien-* *ci* particuliers par lui commis, qu'on le surnomma *grand-* *audien-* *ci* de France.

Dans un règlement du roi Jean, du 7 Décembre 1361, il est fait mention de l'*audien-* *ci* de Normandie qui étoit apparemment un de ces *audien-* *ci* commis par celui de la grande chancellerie, lequel y est qualifié d'*audien-* *ci* du roi.

Suivant les statuts des secrétaires du roi, confirmés par lettres de Charles V. du 24 Mai 1389, quand le roi étoit hors de Paris pour quelque voyage, on commettoit un *audien-* *ci* forain pour recevoir les émolumens des collations, lequel à son retour devoit remettre ces émolumens aux secrétaires du roi commis pour cette recette en vérifiant la sienne sur son journal de l'audience.

Il y avoit aussi un *audien-* *ci* & un contrôleur particuliers pour la chancellerie de Bretagne, laquelle ayant formé autrefois une chancellerie particulière indépendante de celle de France, avoit toujours conservé un *audien-* *ci* & un contrôleur en titre, même depuis l'édit du mois de Mai 1494, par lequel Charles VIII. abolit le nom & l'office de chancelier de Bretagne.

A l'égard des autres chancelleries particulières établies près les cours, dans lesquelles le *grand-* *audien-* *ci* & le contrôleur général de l'audience avoient des commis ou subdélégués; ces fonctions ayant paru trop importantes pour les confier à des personnes sans caractère, Henri II. par un édit du mois de Janvier 1551, créa en chef & titre d'office formé six offices d'*audien-* *ci* & six offices de contrôleur, tant pour la grande chancellerie que pour celles établies près les parlemens de Paris, Toulouse, Dijon, Bordeaux & Rouen; il supprima les noms & qualités de *grand-* *audien-* *ci* de France & de contrôleur général de l'audience, & ordonna qu'ils s'appelleroient doré-

navant, savoir en la grande chancellerie, *conseiller du roi & audientier de France*, & *contrôleur de l'audience de France*; & que dans les autres chancelleries l'*audientier* s'appelleroit *conseiller du roi audientier de la chancellerie* du lieu où il seroit établi, & que le contrôleur s'appelleroit *contrôleur de ladite chancellerie*.

Par le même édit, ces nouveaux officiers furent créés *clercs-notaires & secrétaires du roi*, pour signer & expédier toutes lettres qui s'expédieroient en la chancellerie en laquelle chacun feroit établi, & non ailleurs; de manière qu'ils n'auroient pas besoin de tenir un autre office de secrétaire du roi & de la maison & couronne de France; mais si quelqu'un d'eux s'en trouve pourvu, l'édit déclare ces deux charges compatibles, & veut qu'en ce cas il prenne une bourse à part à cause de l'office de secrétaire du roi.

On ne voit point par quel règlement le titre de *grand-audientier* a été rendu à l'*audientier* de la grande chancellerie; l'édit du mois de Février 1561 paroît être le premier où cette qualité lui ait été donnée depuis la suppression qui en avoit été faite dix ans auparavant; les édits & déclarations postérieurs lui donnent aussi la plupart la même qualité, & elle a été communiquée aux trois autres *audientiers* qui ont été créés pour la grande chancellerie.

L'édit du mois d'Octobre 1571 créa pour la grande chancellerie deux offices, l'un d'*audientier*, l'autre de contrôleur, pour exercer de six mois en six mois avec les anciens, & avec les mêmes droits qu'eux.

Au mois de Juillet 1576, Henri III. créa encore pour la grande chancellerie deux *audientiers* & deux contrôleurs, outre les deux qui y étoient déjà, pour exercer chacun par quartier, & les nouveaux avec les mêmes droits que les anciens.

On a aussi depuis multiplié le nombre des *audientiers* dans les petites chancelleries, mais ceux de la grande sont les seuls qui prennent le titre de *grands audientiers de France*.

Ils prêtent serment entre les mains de M. le garde des sceaux.

Le *grand-audientier* a sur les secrétaires du roi une certaine inspection relativement à leurs fonctions, & qui étoit même autrefois plus étendue qu'elle ne l'est présentement.

Le roi Jean fit le 7 Décembre 1361 un règlement pour les notaires du roi, suivant lequel ils devoient donner à la fin de chaque mois une cédule des jours de leur service; ils étoient obligés à une continuelle résidence dans le lieu où ils étoient distribués; & lorsqu'ils vouloient s'absenter sans un mandement du roi, ils devoient prendre congé de l'*audientier* & lui dire par serment la cause pour laquelle ils vouloient s'absenter; alors il leur donnoit congé & leur fixoit un tems pour revenir, selon les circonstances, mais il ne pouvoit pas leur donner plus de huit jours, sans l'autorité du chancelier. L'*audientier* ni le chancelier même ne pouvoient permettre à plus de quatre à la fois de s'absenter; & s'ils manquoient quatre fois de suite, à la quatrième l'*audientier* pouvoit mettre un des autres notaires en leur place, pour servir continuellement: il ne pouvoit cependant le faire que par le conseil du chancelier.

Suivant une déclaration de Charles IX. du mois de Juillet 1565, les secrétaires du roi doivent donner ou envoyer au *grand-audientier* toutes les lettres qu'ils ont dressées & signées, pour les présenter au sceau, à l'exception des provisions d'offices, qui se portent chez le garde des rôles. Il est enjoint à l'*audientier* ou à celui des secrétaires du roi qui sera commis en son absence ou empêchement légitime, de présenter les lettres selon l'ordre & ancien-

neté de leurs dates & longueur du tems de la poursuite des parties, avec défense d'en interrompre l'ordre pour quelque cause que ce soit, sinon pour lettres concernant les affaires du roi: présentement après la liasse du roi ils rapportent les autres lettres, en les arrangeant par especes.

Le règlement fait par le chancelier de Sillery le 23 Décembre 1609, pour l'ordre que l'on doit tenir au sceau, porte pareillement que les lettres seront présentées par le *grand-audientier* seul & non par d'autres; ce qui doit s'entendre seulement des lettres de sa compétence. Il est dit aussi que pendant la tenue du sceau il n'en pourra recevoir aucunes, sinon les arrêts ou lettres concernant le service de sa majesté.

Le garde des sceaux du Vair fit le premier Décembre 1619 un règlement pour le sceau, portant entre autres choses, que les provisions des *audientiers* & contrôleurs des chancelleries, avant d'être présentées au sceau, seront communiquées aux *grands-audientiers* de France & contrôleurs généraux de l'audience, qui mettront sur icelles s'ils empêchent ou non lesdites provisions.

Il est aussi d'usage, suivant un édit du mois de Novembre 1482, que les secrétaires du roi ne peuvent faire aucune expédition ni signature, qu'ils n'ayent fait serment devant le *grand-audientier* & le contrôleur, d'entretenir la confrairie du collège des secrétaires du roi, & qu'ils n'ayent fait enregistrer leurs provisions sur le livre de l'*audientier* & du contrôleur.

Les *grands-audientiers* font chacun pendant leur quartier le rapport des lettres qui sont de leur compétence.

L'édit du mois de Février 1599, & plusieurs autres réglemens postérieurs qui y sont conformes, veulent qu'aussi-tôt que les lettres sont scellées elles soient mises dans les coffres sans que les *audientiers* contrôleurs & autres en puissent délivrer aucune, pour quelque cause que ce soit, quand même les impétrans seroient secrétaires du roi ou autres notoirement exemts du sceau; mais que les lettres seront délivrées seulement après le contrôle, à moins que ce ne fût pour les affaires de sa majesté & par ordre du chancelier.

Ce même édit ordonne que le contrôle & l'audience de la grande chancellerie se feront en la maison du chancelier, si faire se peut, sinon en la maison du *grand-audientier* qui sera de quartier, & en son absence dans celle du contrôleur, toutefois proche du logis de M. le chancelier.

Que l'*audientier* & le contrôleur assisteront au contrôle, qu'ils suivront les réglemens pour la taxe des lettres, que les taxes seront écrites tout-au-long & paraphées de la main du *grand-audientier* & du contrôleur.

Pour faire la taxe, toutes les lettres doivent être lûes intelligiblement par l'*audientier* & le contrôleur alternativement, savoir la qualité des impétrans & le dispositif.

Il est défendu aux *audientiers* & contrôleurs d'en donner aucune au clerc de l'audience par lequel ils les font délivrer, qu'elles n'ayent été lûes & taxées.

Enfin il est ordonné aux *audientiers* & contrôleurs, de faire un registre des lettres expédiées chaque jour de sceau, & qui seront taxées à cent-deux sous parisis & au-dessus: l'*audientier* a pour faire ce registre un droit sur chaque lettre appelé *contentor*, ou *droit de registrata*.

Au commencement c'étoit le chancelier qui recevoit lui-même l'émolument du sceau; ensuite il commettoit un receveur pour cet objet: depuis ce fut l'*audientier* qui fut chargé de faire cette recette pour le chancelier; il la faisoit faire par le clerc de l'audience, & en rendoit compte à la chambre des comptes



sous le nom du chancelier, comme si c'étoit le chancelier qui fût comptable; ce qui bleffoit la dignité de sa charge; c'est pourquoi Louis XIII. créa trois trésoriers du sceau, qui ont été depuis réduits à un seul; & par une déclaration du mois d'Août 1636, il fut ordonné que le compte des charges ordinaires seroit rendu par les *grands-audienciers* sous leur nom, sans néanmoins qu'au moyen de ce compte les *grands-audienciers* soient réputés comptables, & que le compte des charges extraordinaires sera rendu par les trésoriers du sceau.

Du nombre des charges ordinaires que le *grand-audiencier* doit acquitter, sont les gages & pensions que le chancelier a sur le sceau, comme il est dit dans les provisions du chancelier de Morvilliers, du 23 Septembre 1461, qu'il prendra ses gages & pensions par la main de l'*audiencier*.

Les *audienciers* des petites chancelleries étoient autrefois obligés de remettre au *grand-audiencier* les droits qui appartiennent au roi; mais depuis que ces droits sont affermés, c'est le fermier qui remet au trésorier du sceau la somme portée par son bail. Le *grand-audiencier* compte de tous ces différens objets avec les émolumens du grand sceau. Par des lettres patentes du 2 Mars 1570, vérifiées en la chambre des comptes de Paris le 20, les *grands-audienciers* ont été déclarés exemts & réservés de l'ordonnance du mois de Juin 1532, portant que tous comptables tant ordinaires qu'extraordinaires, seront tenus de présenter leur compte à la chambre, dans le tems porté par ladite ordonnance.

Le *grand-audiencier* est aussi chargé du compte de la cire que l'on employe au sceau. L'édit de 1561 ordonne qu'aussi-tôt que le sceau sera levé, l'*audiencier* & le contrôleur ou leur commis, arrêteront avec le cirier combien il aura été fourni de cire; & ils doivent en faire registre signé d'eux, aussi-tôt que l'audience sera faite.

La distribution des bourses se faisoit autrefois chaque mois par le *grand-audiencier*: les lettres du mois d'Août 1358, données par Charles, régent du royaume, qui fut depuis le roi Charles V. pour l'établissement des Célestins à Paris, supposent que le *grand-audiencier* faisoit dès-lors chaque mois cette distribution, & lui ordonnent de donner tous les mois une semblable bourse aux Célestins, laquelle a été depuis convertie en une somme de 76 liv.

Ils prenoient en outre autrefois de grands profits sur l'émolument du sceau; c'est pourquoi l'ordonnance de Charles VI. du mois de Mai 1413, ordonna que l'*audiencier* & le contrôleur ne prendroient dorénavant que six sous par jour, comme les autres notaires du roi, avec leurs mêmes droits accoutumés d'ancienneté; défenses leur furent faites de prendre aucuns dons ou autres profits du roi, sur peine de les recouvrer sur eux ou leurs héritiers.

Présentement la confection des bourses se fait tous les trois mois par le *grand-audiencier* qui est de quartier, en présence du contrôleur, & de l'avis des anciens officiers de la compagnie des secrétaires du roi, des députés des officiers du marc d'or, & du garde des rolles.

Le *grand-audiencier* préleve d'abord pour lui une somme de 8000 liv. appelée *bourse de préférence*: après ce prélevement & autres qui se font sur la masse, il compose les bourses dont il arrête le rôle; il en présente une au roi, & en reçoit cinq pour lui; ce qui lui tient lieu d'anciens gages & taxations.

Les *grands-audienciers*, comme étant du nombre & collège des secrétaires du roi, ont de tout tems joui des privilèges accordés à ces charges; ce qui leur a été confirmé par différens édits, notamment par celui du mois de Janvier 1551, qui les crée secrétaires du roi, sans qu'ils soient obligés d'avoir ni

tenir aucun office dudit nombre & collège; il est dit qu'ils jouiront de tous les privilèges, franchises, exemptions, concessions, & octrois accordés aux secrétaires du roi, leurs veuves & enfans.

Les lettres patentes du 18 Février 1583 leur donnent droit de franc-salé.

Les archives des *grands-audienciers* & contrôleurs généraux de la chancellerie sont dans une salle de la maison claustrale de sainte-Croix de la Bretonnerie; ce qui a été autorisé par un brevet du roi du 5 Janvier 1610.

Les clercs de l'audience qui avoient été érigés en titre d'office par édit du mois de Mars 1631, ont été supprimés & leurs charges réunies à celles des *grands-audienciers*, qui les font exercer par commission.

Au nombre des petits officiers de la grande chancellerie, sont le fourrier, les deux ciriers, & les deux portes-coffre, qui payent l'annuel de leurs offices aux quatre *grands-audienciers* & aux quatre contrôleurs généraux; & à défaut de paiement en cas de mort, ces offices tombent dans leur casuel & à leur profit. Voyez Miraulmont, en ses *mémoires sur la chancellerie de France*; Joly, en son *traité des offices*; Tesfereau, *hist. de la chancellerie*. (A)

GRAND-CHAMBRE, (*Jurisprudence*.) Voyez au mot CHAMBRE.

GRAND-CONSEIL, (*Jurisprudence*.) Voyez au mot CONSEIL, l'article GRAND-CONSEIL.

GRANDS-JOURS, (*Hist. de France*.) espèces d'affises solennelles; c'étoient des séances que les seigneurs ou nos rois tenoient ou faisoient tenir de tems en tems en certaines villes de leur dépendance, pour juger des affaires civiles & criminelles. Les *grands-jours* ont été appelés au lieu de *grands-plaids*, dit Loiseau.

Les comtes de Champagne tenoient les *grands-jours* à Troyes deux fois l'année, comme les ducs de Normandie leur échiquier, & les rois leur parlement. Les *grands-jours* de Troyes étoient la justice de Champagne, tant que cette province fut gouvernée par ses propres comtes, & les sept pairs de Champagne assistoient leurs comtes à la tenue des *grands-jours*. Dans les lettres patentes de Charles VI. du 4 Mars 1405, il est porté que le comte de Joigny, comme doyen des sept pairs de Champagne, seroit toujours assis auprès du comte, quand il tiendrait son état & *grands-jours*. C'est vraisemblablement de Troyes que tous les autres *grands-jours* ont pris leur nom; car Philippe-le-Bel ordonna en 1302, que les *grands-jours* de Troyes se tiendroient deux fois l'an, & qu'il s'y trouveroit des commissaires ecclésiastiques & gentils-hommes. Le duc de Berri avoit aussi le droit de faire tenir les *grands-jours* pour le pays de son obéissance.

Dans la suite, le nom de *grands-jours* a été spécialement appliqué à des tribunaux extraordinaires, mais souverains, que nos rois ont quelquefois établis dans les provinces éloignées des parlemens dont elles ressortissent, pour réformer les abus qui s'y introduisoient dans l'administration de la justice, pour juger les affaires qui y naissoient, & pour affranchir les peuples des droits que les seigneurs usurpoient sur eux par autorité.

Coquille définit les *grands-jours* de son siècle, un tribunal composé de présidens, maîtres des requêtes & conseillers du parlement, nommés par lettres patentes, séans dans la ville marquée par le roi pour certaines provinces, spécifiés avec pouvoir de juger en dernier ressort de toute matière criminelle, & des affaires civiles jusqu'à la concurrence de six cents liv. de rente ou de dix mille liv. en capital.

Les *grands-jours* ont été tenus au nom du roi à Poitiers, en 1454, 1531, 1541, 1567, 1579; à Angers, en 1539; à Moulins, en 1534, 1540, 1545; à

Riom, en 1546; à Tours, en 1547; à Troyes, en 1535; à Lyon en 1596, & ailleurs. Avant l'érection du parlement de Dijon, les *grands-jours* du duché de Bourgogne se tenoient à Beaune.

Les lettres patentes portant établissement de *grands-jours*, nommoient les juges & les autres officiers dont le tribunal devoit être composé, & détailloient les matieres dont ils devoient connoître.

Les lettres patentes données pour les *grands-jours* établis à Clermont en Août 1665, attribuoient aux commissaires pour la province d'Auvergne, à-peu-près la même autorité qu'ont les parlemens dans leur ressort, tant en matiere civile qu'en matiere criminelle & de police. Ces sortes de lettres patentes devoient être enregistrées au parlement; celles données pour l'Auvergne l'ont été le 5 Septembre 1665; mais aussi depuis ce tems les *grands-jours* se sont évanouïs. (D. J.)

GRAND-CROIX, (*Hist. mod.*) dans l'ordre de Malte, on donne ce nom aux piliers ou chefs des langues qui sont baillifs conventuels, aux grands-prieurs, aux baillifs capitulaires, à l'évêque de Malte, au prieur de l'église, & aux ambassadeurs du grand-maître auprès des souverains. Voyez MALTE ou ORDRE DE MALTE. (G)

GRAND-MAÎTRE DES ARBALÉTRIERS DE FRANCE, (*Hist. mod.*) c'étoit anciennement un des grands officiers de la couronne, qui avoit la surintendance sur tous les officiers des machines de guerre, avant l'invention de l'artillerie; on en trouve dans notre histoire une suite depuis S. Louis jusque sous François premier. (G)

GRAND-MAÎTRE DE FRANCE, (*Hist. mod.*) officier de la couronne appellé autrefois *souverain maître d'hôtel du roi*; il a le commandement sur tous les officiers de la maison & de la bouche du roi, qui lui prêtent tous serment de fidélité, & des charges desquels il dispose: depuis Arnoul de Wesemale, qualifié de *souverain maître d'hôtel du roi* Philippe-le-Bel, vers l'an 1290, on compte quarante-deux *grands-maîtres de France*, jusqu'à M. le prince de Condé, qui est aujourd'hui revêtu de cette charge, qui pendant sa minorité a été exercée par M. le comte de Charolois, son oncle.

GRAND-MAÎTRE DES CÉRÉMONIES DE FRANCE, (*Hist. mod.*) officier du roi dont la charge étoit autrefois annexée à celle de grand-maître de la maison du roi; elle en fut séparée par Henri III. en 1585. Le *grand-maître des cérémonies* a soin du rang & de la séance que chacun doit avoir dans les actions solennelles, comme au sacre des rois, aux réceptions des ambassadeurs, aux obseques & pompes funebres des rois, des reines, des princes & des princesses; il a sous lui un maître des cérémonies & un aide des cérémonies. La marque de sa charge est un bâton couvert de velours noir, dont le bout & le pommeau sont d'yvoire. Quand le *grand-maître*, le maître, ou l'aide des cérémonies, vont porter l'ordre & avertir les cours souveraines, ils prennent place au rang des conseillers; avec cette différence, que si c'est le *grand-maître*, il a toujours un conseiller après lui; si c'est le maître ou l'aide des cérémonies, il se met après le dernier conseiller, puis il parle assis & couvert, l'épée au côté & le bâton de cérémonie en main.

GRAND-MAÎTRE DE MALTE,	} Voyez	ORDRE DE MALTE.
GRAND-PANNETIER,		PANNETIER.
GRAND-PREVÔT,		PREVÔT.
GRAND-PRIEUR,		PRIEUR.
GRAND-QUEUX,		QUEUX.
GRAND-TURCOPELLIER,		ORDRE DE MALTE.
GRAND-VISIR,		VISIR.

GRAND-MAÎTRE D'ARTILLERIE, (*Hist. mod. & Art milit.*) étoit en France le chef suprême de l'Artillerie.

Par les provisions que le roi lui faisoit expédier, il avoit la sur-intendance, l'exercice, l'administration, & le gouvernement de l'état, & charge de *grand maître*, & capitaine général de l'Artillerie de France, tant deçà que delà les monts & les mers, dedans & dehors le royaume, pays & terres étant sous l'obéissance & la protection de sa majesté.

Il ne se faisoit aucuns mouvemens de munitions d'Artillerie dans le royaume, que par les ordres du *grand-maître*, ou de ses lieutenans, ou officiers, à qui il donnoit des commissions particulieres pour cet effet, ensuite des ordres qu'il recevoit du roi.

Tous les marchés se faisoient en son nom, stipulant pour sa majesté; il arrêtoit le compte général de l'Artillerie que le trésorier rend à la chambre des comptes, où le *grand-maître* étoit reçu comme ordonnateur de tous les fonds qui ont rapport à la dépense d'Artillerie de quelque nature qu'elle pût être.

Le *grand-maître* avoit encore un privilège dont il n'étoit point fait mention dans les provisions de sa charge; c'est que quand on prenoit une ville sur laquelle on avoit tiré du canon, les cloches des églises, les ustenciles de cuivre & autre métal, lui appartenoient, & devoient être rachetés d'une somme d'argent par les habitans, à-moins que dans la capitulation on ne fût convenu du contraire.

Il avoit encore le droit en entrant & en sortant d'une place où il y avoit de l'Artillerie, d'être salué de cinq volées de grosses pieces de canon, sans préjudice du plus grand nombre, auquel il pourroit avoir droit par sa naissance, ou par quelque autre qualité.

Le *grand-maître d'Artillerie* prêtoit serment entre les mains du roi, au-moins depuis que cette charge avoit été érigée en charge de la couronne; car avant ce tems-là Armand de Biron, sous le regne de Charles IX. prêta serment, non pas entre les mains de ce prince, mais entre les mains de Henri, duc d'Anjou, qui fut depuis roi de France, troisieme du nom. Ce serment fut fait le 3 de Février 1570.

Mais ce qui ajoûta le plus de splendeur à cette haute dignité, est le relief que lui donna Henri IV. en l'érigeant en charge de la couronne, en faveur de Maximilien de Béthune, marquis de Rosni, & depuis duc de Sully. Cette érection se fit en 1601 au mois de Janvier.

Le *grand-maître de l'Artillerie* avoit un grand nombre d'officiers, & même des corps de troupes sous sa juridiction & dans sa dépendance; aux officiers desquels il pourvoyoit & donnoit à la plupart des provisions en vertu de sa charge.

Le *grand-maître* pour marque de sa dignité, mettoit au-dessous de l'écu de ses armes deux canons sur leurs affuts, des caques de poudre, des boulets, & des gabions.

« Il seroit difficile, dit le P. Daniel, de déterminer le tems où le titre de *grand* a été donné au *maître d'Artillerie*. Il est certain qu'il lui a été donné au-moins quelquefois, même dans des actes authentiques, long-tems avant que cette dignité fût érigée en charge de la couronne. Henri III. Charles IX. Henri II. le lui donnoient dans leurs ordonnances. L'usage en étoit dès le regne de François I. » *Histoire de la milice françoise.*

On peut voir dans le I. vol. de la troisieme édition des *mémoires* de Saint-Remi, le détail de tous les droits & privilèges qui étoient attribués à la charge de *grand-maître de l'Artillerie*. Cette importante charge a été supprimée au mois de Décembre 1755, sur la démission

démiffion de Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, qui en avoit été pourvû en fûrvivance de M. le duc du Maine, le 12 Mai 1710. Voyez GÉNIE. (Q)

GRAND ACQUIT, (*Commerce.*) on nomme ainfi à Livourne un droit qui fe leve fur chaque vaiſſeau ou barque de fel qui fe met en coûtume. Ce droit eſt de quatre livres par bâtiment, & c'eſt un de ceux que l'on paye au convoi. Voyez CONVOI. *Dictionn. de Commerce, de Chambers, & de Trévoux.* (G)

GRANDE CHARTRE, (*Hiſt. d'Angl.*) voyez CHARTRE, & vous observerez qu'elle n'eſt pas le fondement, mais une déclaration des libertés de l'Angleterre. La nation, par l'établiſſement de ce corps de lois, ſe propoſa d'affermir ſes libertés naturelles & originaires, par l'aveu authentique du roi (Henri III.) qui étoit ſur le throne, afin de ne laiſſer ni à lui ni à ſes ſucceſſeurs aucun prétexte pour empiéter à l'avenir ſur les privilèges des ſujets. (D. J.)

GRAND'ŒUVRE, (*Alchimie.*) voyez PIERRE PHILOSOPHALE & PHILOSOPHIE HERMÉTIQUE.

GRAND GOSIER, (*Ornith.*) gros oiseau marin plus fort qu'une oie; il a l'air triſte & peſant; ſes jambes ſont courtes & fortes: ſon cou eſt long, ainſi que ſon bec, dont la partie inférieure s'élargit à volonté pour laiſſer paſſer librement les gros poiſſons que l'oiseau reçoit dans une grande poche qu'il a au-deſſous de ce bec. On prétend qu'on peut apprivoiſer cet oiseau, & s'en ſervir comme d'un pourvoyeur, en lui faiſant regorger le poiſſon qu'il a pris. Nous ne garantisſons point ce fait. Son plumage eſt blanchâtre & gris-mêlé de quelques plumes noires aux ailes. Quelques-uns le nomment *pélicant*.

GRANDESSE, f. f. (*Hiſt. mod.*) qualité des grands d'Espagne. Voyez l'article GRAND.

GRANDEUR, f. f. (*Philof. & Mathém.*) Voilà un de ces mots dont tout le monde croit avoir une idée nette, & qu'il eſt pourtant aſſez difficile de bien définir. Ne ſeroit-ce pas parce que l'idée que ce mot renferme, eſt plus ſimple que les idées par leſquelles on peut entreprendre de l'expliquer? Voyez DÉFINITION & ELÉMENS DES SCIENCES. Quoi qu'il en ſoit, les Mathématiciens définiſſent ordinairement la *grandeur*, ce qui eſt ſuſceptible d'augmentation & de diminution; d'après cette notion l'*infini* ne ſeroit pas plus une *grandeur* que le zéro, puifque l'*infini* n'eſt pas plus ſuſceptible d'augmentation que le zéro ne l'eſt de diminution; auſſi pluſieurs mathématiciens regardent-ils le zéro d'une part & l'*infini* de l'autre, non comme des *grandeurs*, mais comme la limite des *grandeurs*; l'une pour la diminution, l'autre pour l'augmentation. Voyez LIMITE. On eſt ſans doute le maître de ſ'exprimer ainſi, & il ne faut point diſputer ſur les mots; mais il eſt contre l'uſage ordinaire de dire que *l'infini n'eſt point une grandeur*, puifqu'on dit *une grandeur infinie*. Ainſi il ſemble qu'on doit chercher une définition de la *grandeur* plus analogue aux notions communes. De plus, ſuivant la définition qu'on vient d'apporter, on devroit appeler *grandeur* tout ce qui eſt ſuſceptible d'augmentation & de diminution; or la lumière eſt ſuſceptible d'augmentation & de diminution; cependant on ſ'exprimerait fort improprement en regardant la lumière comme une *grandeur*.

D'autres changent un peu la définition précédente, en ſubſtituant *ou* au lieu de *&*, & ils définiſſent la *grandeur*, ce qui eſt ſuſceptible d'augmentation *ou* de diminution. Suivant cette définition dans laquelle *ou* eſt diſjonctif, zéro ſeroit une *grandeur*; car ſ'il n'eſt pas ſuſceptible de diminution, il l'eſt d'augmentation; cette définition eſt donc encore moins bonne que la précédente.

On peut, ce me ſemble, définir aſſez bien la *grandeur*, ce qui eſt compoſé de parties. Il y a deux for-

tes de *grandeurs*, la *grandeur* concrète & la *grandeur* abstraite. Voyez CONCRET & ABSTRAIT. La *grandeur* abstraite eſt celle dont la notion ne désigne aucun ſujet particulier. Elle n'eſt autre choſe que les nombres, qu'on appelle auſſi *grandeurs numériques*. Voyez NOMBRE. Ainſi le nombre 3 eſt une quantité abstraite, parce qu'il ne désigne pas plus 3 piés que 3 heures, &c.

La *grandeur* concrète eſt celle dont la notion renferme un ſujet particulier. Elle peut être compoſée ou de parties co-exiſtantes, ou de parties ſucceſſives; & ſous cette idée elle renferme deux eſpeces, l'*étendue*, & le *tems*. Voyez ETENDUE & TEMS.

Il n'y a proprement que ces deux eſpeces de *grandeurs*; toutes les autres s'y rapportent directement ou indirectement. L'*étendue* eſt une *grandeur* dont les parties exiſtent en même tems; le *tems* une *grandeur* dont les parties exiſtent l'une après l'autre.

La *grandeur* s'appelle auſſi *quantité*, voyez QUANTITÉ; & ſous cette idée on peut dire que la *grandeur* abstraite répond à la quantité *diſcrète*, & la *grandeur* concrète à la quantité *continue*. Voyez DISCRET & CONTINU.

La *grandeur* & ſes propriétés ſont l'objet des Mathématiques, ce qui ſera expliqué plus au long à l'article MATHÉMATIQUES.

Sur la *grandeur* apparente des objets, voyez les mots OPTIQUE & VISION. (O)

GRANDEUR, f. f. (*Phil. mor.*) ce terme en Phyſique & en Géométrie eſt ſouvent abſolu, & ne ſuppoſe aucune comparaifon; il eſt ſynonyme de *quantité*, d'*étendue*. En Morale il eſt relatif, & porte l'idée de ſupériorité. Ainſi quand on l'applique aux qualités de l'eſprit ou de l'âme, ou collectivement à la perſonne, il exprime un haut degré d'élévation au-deſſus de la multitude.

Mais cette élévation peut être ou naturelle, ou factice; & c'eſt-là ce qui diſtingue la *grandeur* réelle de la *grandeur* d'inſtitution. Essayons de les définir.

La *grandeur* d'âme, c'eſt-à-dire la fermeté, la droiture, l'élévation des ſentimens, eſt la plus belle partie de la *grandeur* perſonnelle. Ajoûtez-y un eſprit vaſte, lumineux, profond, & vous aurez un grand homme.

Dans l'idée collective & générale de *grand homme*, il ſemble que l'on devroit comprendre les plus belles proportions du corps; le peuple n'y manque jamais. On eſt ſurpris de lire qu'Alexandre étoit petit; & l'on trouve Achille bien plus grand lorsqu'on voit dans l'Iliade qu'aucun de ſes compagnons ne pouvoit remuer ſa lance. Cette propenſion que nous avons tous à mêler du phyſique au moral dans l'idée de la *grandeur*, vient 1°. de l'imagination qui veut des meſures ſenſibles; 2°. de l'épreuve habituelle que nous faiſons de l'union de l'âme & du corps, de leur dépendance & de leur action réciproque, des opérations qui réſultent du concours de leurs facultés. Il étoit naturel ſur-tout que dans les tems où la ſupériorité entre les hommes ſe décidait à force de bras, les avantages corporels fuſſent mis au nombre des qualités héroïques. Dans des ſiècles moins barbares on a rangé dans leurs claſſes ces qualités qui nous ſont communes avec les bêtes, & que les bêtes ont au-deſſus de nous. Un grand homme a été diſpenſé d'être beau, nerveux, & robuste.

Mais il ſ'en faut bien que dans l'opinion du vulgaire l'idée de *grandeur* perſonnelle ſoit réduite encore à ſa pureté philoſophique. La raifon eſt eſclave de l'imagination, & l'imagination eſt eſclave des ſens. Celle-ci meſure les cauſes morales à la *grandeur* phyſique des effets qu'elles ont produites, & les apprécie à la toiſe.

Il eſt vraiſemblable que celui des rois d'Egypte

qui avoit fait élever la plus haute des pyramides, se croyoit le plus grand de ces rois; c'est à peu-près ainsi que l'on juge vulgairement ce qu'on appelle les *grands hommes*.

Le nombre des combattans qu'ils ont armés ou qu'ils ont vaincus, l'étendue de pays qu'ils ont ravagée ou conquise, le poids dont leur fortune a été dans la balance du monde, sont comme les matériaux de l'idée de *grandeur* que l'on attache à leur personne. La réponse du pirate à Alexandre, *quia tu magnâ classe imperator*, exprime avec autant de force que de vérité notre manière de calculer & de peser la *grandeur* humaine.

Un roi qui aura passé sa vie à entretenir dans ses états l'abondance, l'harmonie, & la paix, tiendra peu de place dans l'histoire. On dira de lui froidement *il fut bon*; on ne dira jamais *il fut grand*. Louis IX. seroit oublié sans la déplorable expédition des croisades.

A-t-on jamais entendu parler de la *grandeur* de Sparte, incorruptible par ses mœurs, inébranlable par ses lois, invincible par la sagesse & l'austérité de sa discipline? Est-ce à Rome vertueuse & libre que l'on pense, en rappelant sa *grandeur*? L'idée qu'on y attache est formée de toutes les causes de sa décadence. On appelle sa *grandeur*, ce qui entraîna sa ruine; l'éclat des triomphes, le fracas des conquêtes, les folles entreprises, les succès insupportables, les richesses corruptrices, l'enflure du pouvoir, & cette domination vaste, dont l'étendue faisoit la faiblesse, & qui alloit crouler sous son propre poids.

Ceux qui ont eu l'esprit assez juste pour ne pas altérer par tout cet alliage physique l'idée morale de *grandeur*, ont crû du-moins pouvoir la restreindre à quelques-unes des qualités qu'elle embrasse. Car où trouver un grand homme, à prendre ce terme à la rigueur?

Alexandre avoit de l'étendue dans l'esprit & de la force dans l'ame. Mais voit-on dans ses projets ce plan de justice & de sagesse, qui annonce une ame élevée & un génie lumineux? ce plan qui embrasse & dispose l'avenir, où tous les revers ont leur ressource, tous les succès leur avantage, où tous les maux inévitables sont compensés par de plus grands biens? *Detecto sine terrarum, per suum rediturus orbem, tristis est* (Sénec.). Les vûes de César étoient plus belles & plus sages. Mais il faut commencer par l'absoudre du crime de haute trahison, & oublier le citoyen dans l'empereur, pour trouver en lui un grand homme. Il en est à-peu-près de même de tous les princes auxquels la flatterie ou l'admiration a donné le nom de *grands*. Ils l'ont été dans quelques parties, dans la législation, dans la politique, dans l'art de la guerre, dans le choix des hommes qu'ils ont employés; & au lieu de dire *il a telle ou telle grande qualité*, on a dit du guerrier, du politique, du législateur, *c'est un grand homme*. *Huc & illuc accedat, ut perfecta virtus sit, æqualitas ac tenor vitæ, per omnia constans sibi* (Sénec.). Nous ne connoissons dans l'antiquité qu'un seul homme d'état, qui ait rempli dans toute son étendue l'idée de la véritable *grandeur*, c'est Antonin; & un seul homme privé, c'est Socrate. Voyez l'article GLOIRE.

Il est une *grandeur* factice ou d'institution, qui n'a rien de commun avec la *grandeur* personnelle. Il faut des grands dans un état, & l'on n'a pas toujours de grands hommes. On a donc imaginé d'élever au besoin ceux qu'on ne pouvoit aggrandir; & cette élévation artificielle a pris le nom de *grandeur*. Ce terme au singulier est donc susceptible de deux sens, & les grands n'ont pas manqué de se prévaloir de l'équivoque. Mais son pluriel (les *grands*) ne présente plus rien de personnel; c'est le terme abstrait de *grand* dans son acception politique; en sorte qu'un

grand homme peut n'avoir aucun des caractères qui distinguent ce qu'on appelle les *grands*, & qu'un *grand* peut n'avoir aucune des qualités qui constituent le grand homme. Voyez GRAND. (*Philos. Mor. & Politique.*)

Mais un grand dans un état, tient la place d'un grand homme; il le représente; il en a le volume, quoiqu'il arrive souvent qu'il n'en ait pas la solidité. Rien de plus beau que de voir réunis le mérite avec la place. Ils le sont quelquefois à beaucoup d'égards; & notre siècle en a des exemples; mais sans faire la satire d'aucun tems ni d'aucun pays, nous dirons un mot de la condition & des mœurs des grands, tels qu'il en est par-tout, en protestant d'avance contre toute allusion & toute application personnelle.

Un grand doit être auprès du peuple l'homme de la cour, & à la cour l'homme du peuple. L'une & l'autre de ces fonctions demandent ou un mérite recommandable, ou pour y suppléer un extérieur imposant. Le mérite ne se donne point, mais l'extérieur peut se prescrire; on l'étudie, on le compose. C'est un personnage à jouer. L'extérieur d'un grand devroit être la décence & la dignité. La décence est une dignité négative qui consiste à ne rien se permettre de ce qui peut avilir ou dégrader son état, y attacher le ridicule, ou y répandre le mépris. Il s'agit de modifier les dehors de la *grandeur* suivant le goût, le caractère, & les mœurs des nations. Une gravité taciturne est ridicule en France; elle l'auroit été à Athenes. Une politesse légère eût été ridicule à Lacédémone; elle le seroit en Espagne. La popularité des pairs d'Angleterre seroit déplacée dans les nobles Vénitiens. C'est ce que l'exemple & l'usage nous enseignent sans étude & sans réflexion. Il semble donc assez facile d'être *grand* avec décence.

Mais la dignité positive dans un *grand* est l'accord parfait de ses actions, de son langage, de sa conduite en un mot, avec la place qu'il occupe. Or cette dignité suppose le mérite, & un mérite égal au rang. C'est ce qu'on appelle *payer de sa personne*. Ainsi les premiers hommes de l'état devroient faire les plus grandes choses; condition toujours pénible, souvent impossible à remplir.

Il a donc fallu suppléer à la dignité par la décoration, & cet appareil a produit son effet. Le vulgaire a pris le fantôme pour la réalité. Il a confondu la personne avec la place. C'est une erreur qu'il faut lui laisser; car l'illusion est la reine du peuple.

Mais qu'il nous soit permis de le dire, les grands sont quelquefois les premiers à détruire cette illusion par une hauteur révoltante.

Celui qui dans les *grandeurs* ne fait que représenter, devroit savoir qu'il n'ébloiit pas tout le monde, & ménager du-moins ses confidens pour les engager au silence. Qu'un homme qui voit les choses en elles-mêmes, qui respecte les préjugés, & qui n'en a point, se montre à l'audience d'un grand avec sa simplicité modeste: que celui-ci le reçoive avec cet air de supériorité qui protège & qui humilie, le sage n'en sera ni offensé, ni surpris; c'est une scène pour le peuple. Mais quand la foule s'est écoulée, si le grand conserve sa gravité froide & sévère, si son maintien & son langage ne daignent pas s'humaniser, l'homme simple se retire en soupirant, & en disant de l'homme superbe ce qu'on disoit du comédien Baron: *il joue encore hors du théâtre*.

Il le dit tout bas, & il ne le dit qu'à lui-même; car le sage est bon citoyen. Il fait que la *grandeur*, même fictive, exige des ménagemens. Il respectera dans celui qui en abuse, ou les ayeux qui la lui ont transmise, ou le choix du prince qui l'en a décoré, ou, quoi qu'il en soit, la constitution de l'état qui demande que les grands soient en honneur & à la cour, & parmi le peuple.

Mais tous ceux qui ont la pénétration du sage, n'en ont pas la modération. *Paucis imponit leviter extrinsecus induta facies... tenue est mendacium: per-lucet, si diligenter inspexeris* (Senec.). Dans un monde cultivé sur-tout, la vanité des petits humiliée a des yeux de lynx pour pénétrer la petiteesse orgueilleuse des grands; & celui qui en faisant sentir le poids de sa grandeur en laisse appercevoir le vuide, peut s'assurer qu'il est de tous les hommes le plus sévèrement jugé.

Un homme de mérite élevé aux grandeurs, tâche de consoler l'envie, & d'échapper à la malignité. Mais malheureusement celui qui a le moins à prétendre, est toujours celui qui exige le plus. Moins il s'élève par lui-même, plus il l'appesantit sur les autres. Il s'incorpore ses terres, ses équipages, ses ayeux, & ses valets, & sous cet attirail, il se croit un colosse. Proposez-lui de sortir de son enveloppe, de se dépouiller de ce qui n'est pas à lui, osez le distinguer de sa naissance & de sa place, c'est lui arracher la plus chère partie de son existence; réduit à lui-même, il n'est plus rien. Etonné de se voir si haut, il prétend vous inspirer le respect qu'il s'inspire à lui-même. Il s'habitue avec ses valets à humilier des hommes libres, & tout le monde est peuple à ses yeux.

*Asperius nihil est humili qui surgit in altum.* (Clod.)

C'est ainsi que la plupart des grands se trahissent & nous détrompent. Car un seul mécontent qui a leur secret, suffira pour le répandre; & leur personnage n'est plus que ridicule dès que l'illusion a cessé.

Qu'un grand qui a besoin d'en imposer à la multitude, s'observe donc avec les gens qui pensent, & qu'il se dise à lui-même ce que diroient de lui ceux qu'il auroit reçus avec dédain, ou rebutés avec arrogance.

« Qui es-tu donc, pour mépriser les hommes? & qui t'élève au-dessus d'eux? tes services, tes vertus? Mais combien d'hommes obscurs plus vertueux que toi, plus laborieux, plus utiles? Ta naissance? on la respecte: on salue en toi l'ombre de tes ancêtres; mais est-ce à l'ombre à s'enorgueillir des hommages rendus au corps? Tu aurois lieu de te glorifier, si l'on donnoit ton nom à tes ayeux, comme on donnoit au père de Caton le nom de ce fils, *la lumière de Rome* (Cic. off.). Mais quel orgueil peut t'inspirer un nom qui ne te doit rien, & que tu ne dois qu'au hasard? La naissance excite l'émulation dans les grandes âmes, & l'orgueil dans les petites. Ecoute des hommes qui pensoient noblement, & qui savoient apprécier les hommes. *Point de rois qui n'ayent eu pour ayeux des esclaves; point d'esclaves qui n'ayent eu des rois pour ayeux* (Plat.). *Personne n'est né pour notre gloire: ce qui fut avant nous n'est point à nous* (Senec.). En un mot, la gloire des ancêtres se communique comme la flamme; mais comme la flamme, elle s'éteint si elle manque de nourriture, & le mérite en est l'aliment. Consulte-toi, rentre en toi-même: *nudum inspicere, animum intueri, qualis quantusque sit, alieno an suo magnus* (ibid.) »

Il n'y a que la véritable grandeur, nous dira-t-on, qui puisse soutenir cette épreuve. La grandeur factice n'est imposante que par ses dehors. Hé bien, qu'elle ait un cortège fastueux & des mœurs simples, ce qu'elle aura de dominant fera de l'état, non de la personne. Mais un grand dont le faste est dans l'âme, nous insulte corps à corps. C'est l'homme qui dit à l'homme, *tu rampes au-dessous de moi*: ce n'est pas du haut de son rang, c'est du haut de son orgueil qu'il nous regarde & nous méprise.

Mais ne faut-il pas un mérite supérieur pour conserver des mœurs simples dans un rang si élevé? cela

peut être, & cela prouve qu'il est très-difficile d'occuper décentement les grandeurs sans les remplir, & de n'être pas ridicule par-tout où l'on est déplacé.

Un grand, lorsqu'il est un grand homme, n'a recours ni à cette hauteur humiliante qui est le finge de la dignité, ni à ce faste imposant qui est le fantôme de la gloire, & qui ruine la haute noblesse par la contagion de l'exemple & l'émulation de la vanité.

Aux yeux du peuple, aux yeux du sage, aux yeux de l'envie elle-même, il n'a qu'à se montrer tel qu'il est. Le respect le devance, la vénération l'environne. Sa vertu le couvre tout entier; elle est son cortège & sa pompe. Sa grandeur a beau se ramasser en lui-même, & se dérober à nos hommages, nos hommages vont la chercher. Voyez Labruyere, *du mérite personnel*. Mais qu'il faut avoir un sentiment noble & pur de la véritable grandeur, pour ne pas craindre de l'avilir en la dépouillant de tout ce qui lui est étranger! Qui d'entre les grands de notre âge voudroit être surpris, comme Fabrice par les ambassadeurs de Pyrrhus, faisant cuire ses légumes? *Article de M. MARMONTEL.*

GRANDEUR D'ÂME. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de prouver que la grandeur d'âme est quelque chose de réel: il est difficile de ne pas sentir dans un homme qui maîtrise la fortune, & qui par des moyens puissans arrive à des fins élevées, qui subjugué les autres hommes par son activité, par sa patience, ou par de profonds conseils; il est difficile, dis-je, de ne pas sentir dans un génie de cet ordre une noble dignité: cependant il n'y a rien de pur, & dont nous n'abusons.

La grandeur d'âme est un instinct élevé, qui porte les hommes au grand, de quelque nature qu'il soit; mais qui les tourne au bien ou au mal, selon leurs passions, leurs lumières, leur éducation, leur fortune, &c. Egale à tout ce qu'il y a sur la terre de plus élevé, tantôt elle cherche à soumettre par toutes sortes d'efforts ou d'artifices les choses humaines à elle; & tantôt dédaignant ces choses, elle s'y soumet elle-même, sans que sa soumission l'abaisse: pleine de sa propre grandeur, elle s'y repose en secret, contente de se posséder. Qu'elle est belle, quand la vertu dirige tous ses mouvemens; mais qu'elle est dangereuse alors qu'elle se soustrait à la règle! Représentez-vous Catilina au-dessus de tous les préjugés de sa naissance, méditant de changer la face de la terre, & d'anéantir le nom romain: concevez ce génie audacieux, menaçant le monde du sein des plaisirs, & formant d'une troupe de voluptueux & de voleurs un corps redoutable aux armées & à la sagesse de Rome. Qu'un homme de ce caractère auroit porté loin la vertu, s'il eût tourné au bien! mais des circonstances malheureuses le poussent au crime. Catilina étoit né avec un amour ardent pour les plaisirs, que la sévérité des lois aigrissoit & contraignoit; sa dissipation & ses débauches l'engagerent peu-à-peu à des projets criminels: ruiné, décrié, traversé, il se trouva dans un état, où il lui étoit moins facile de gouverner la république que de la détruire; ne pouvant être le héros de sa patrie, il en méditoit la conquête. Ainsi les hommes sont souvent portés au crime par de fatales rencontres, ou par leur situation: ainsi leur vertu dépend de leur fortune. Que manquoit-il à César, que d'être né souverain? Il étoit bon, magnanime, généreux, brave, clément; personne n'étoit plus capable de gouverner le monde & de le rendre heureux: s'il eût eût une fortune égale à son génie, sa vie auroit été sans tache; mais César n'étant pas né roi, n'a passé que pour un tyran.

De-là il s'ensuit qu'il y a des vices qui n'excluent pas les grandes qualités, & par conséquent de grandes qualités qui s'éloignent de la vertu. Je reconnois

cette vérité avec douleur : il est triste que la bonté n'accompagne pas toujours la force, que l'amour du juste ne prévale pas nécessairement sur tout autre amour dans tous les hommes & dans tout le cours de leur vie ; mais non-seulement les grands-hommes se laissent entraîner au vice, les vertueux même se démentent, & sont inconstans dans le bien. Cependant ce qui est sain est sain, ce qui est fort est fort. Les inégalités de la vertu, les foiblesses qui l'accompagnent, les vices qui flétrissent les plus belles vies, ces défauts inséparables de notre nature, mêlée si manifestement de *grandeur* & de *petitesse*, n'en détruisent pas les perfections : ceux qui veulent que les hommes soient tout bons ou tout méchans, nécessairement grands ou petits, ne les ont pas approfondis. Il n'y a rien de parfait sur la terre ; tout y est mélangé & fini ; les mines ne nous donnent point d'or pur. *Cet article est tiré des papiers de M. FORMEY.*

GRANDIN, voyez BOUGET.

GRANGE, f. f. (*Econ.*) lieu où l'on sert, où l'on bat les grains.

GRANIQUE, (LE) *Géog. anc.*) *Granicus*, rivière de la Troade en Asie. Elle a sa source au mont Ida, coule en serpentant tantôt vers le S. E. tantôt vers le N. O. & enfin se tourne vers le N. N. O. avant que de tomber dans la Propontide.

Cette rivière si fameuse par la première bataille que le plus grand capitaine de l'antiquité gagna sur ses bords, ne doit point perdre son nom quand on parlera d'Alexandre, de Darius, & des tems reculés. Les Turcs l'appellent *Sanson* ; elle est aujourd'hui très-petite, presque à sec en été, & cependant se déborde quelquefois considérablement par les pluies. Son fond n'est que sablon & gravier, & les Turcs qui négligent entièrement de nettoyer les embouchures des rivières, ont laissé combler celle du *Granique* ; aussi n'est-il plus navigable par cette seule raison, & même près de la mer où il est assez large. On le traverse au-dessous d'un village nommé *Soufghirli* ; sur un méchant pont de bois à piles de pierre, qui sont peu assurées. Voyez les voyages de Spon, de Lucas, de Wheeler, & de Tournefort. (*D. J.*)

GRANIT, ou GRANITE, (*Hist. nat. Lithologie.*) c'est une pierre opaque très-dure, qui donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier, & qui doit être mise par conséquent au rang des jaspes ou des pierres quartreuses & non des marbres, comme quelques auteurs l'ont prétendu ; les acides n'agissent point sur les vrais *granits*. Wallerius fait du *granit* une variété du porphyre ; il y a tout lieu de croire que ce n'est qu'une même pierre, qui n'en diffère que par la couleur qui est purement accidentelle, & qui ne change rien à la nature de la pierre. Voyez PORPHYRE. Cependant M. Pott prétend que le *granit* est d'un grain beaucoup plus grossier que le porphyre. Le *granit* est ordinairement d'un blanc sale, rempli de taches noirâtres, ou d'un gris foncé ; il y en a dans lequel on trouve des particules talqueuses, luisantes, ou du mica. Il y a du *granit* qui est entre-mêlé de taches d'un rouge pâle, d'autre d'un rouge violet ; c'est celui que les Italiens nomment *granito rosso* ; il étoit le plus estimé des anciens, qui le nommoient *syenites* ou *piropæilon*. On le trouvoit, suivant Plin, en Arabie, & dans la haute Egypte ; il prenoit un poli admirable. C'est de cette espèce de *granit* que sont faits les fameux obélisques égyptiens que l'on voit encore à Rome. Voyez Plin, *Hist. natur. livre XXXVI. chap. viij.* Quelques gens ont cru que le *granit* étoit une pierre composée par art, & que les anciens avoient le secret de coller ensemble de petits morceaux de pierres pour en former des colonnes ou des obélisques d'une grandeur demesurée ; c'est la grandeur de ces ouvrages

qui semble avoir donné lieu à cette opinion qui n'est point fondée ; car, suivant le témoignage de Shaw, dans ses voyages en Egypte & au Levant, on voit encore des carrières considérables de *granit* dans l'Arabie pétrée. Il s'en trouve encore dans beaucoup d'autres parties du monde ; le *granit* se rencontre en masses de roche d'une grandeur énorme, & tout l'art des anciens consistoit à en détacher des morceaux très-grands dont ils faisoient leurs colonnes & leurs obélisques.

C'est improprement que l'on donne le nom de *granit* à des pierres composées qui ont à-peu-près le même coup-d'œil que lui ; ces dernières ne sont pas à beaucoup-près d'une dureté aussi grande ; il y en a de ces dernières qui sont composées en grande partie de spath calcaire feuilleté ; elles s'égrenent facilement & se pulvérisent. On trouve aussi des particules de quartz qui sont très-dures dans ces faux *granits* : quand on ne s'en rapporte qu'au coup-d'œil, il est très-aisé de se tromper, & l'on jetteroit une grande confusion dans l'histoire naturelle des pierres, en appellant *granit* tout ce qui lui ressemble ; il paroît que l'on ne doit donner ce nom qu'à une pierre composée, dont toutes les parties sont très-dures. Au reste, il semble que les particules noires qui se trouvent même dans le *granit* véritable, n'ont point encore été suffisamment examinées ; il y a des raisons de présumer qu'elles ne sont point de la même nature que les particules blanches ou rouges qu'on y remarque.

Le Dauphiné est rempli de roches de *granit* blanc & gris, sur-tout le long des bords du Rhône ; il s'en trouve aussi en Bourgogne & en Bretagne : mais souvent celui qu'on trouve dans ces deux provinces semble devoir être mis dans la classe du faux *granit*, étant entre-mêlé de parties spathiques & calcaires. (—)

Presque toutes les îles de l'Archipel sont couvertes d'un *granit* blanc ou grisâtre, pétri naturellement avec des morceaux de talc noirâtres & brillans. M. de Tournefort en a vû à Constantinople, dont le fond est isabelle, piqué de taches couleur d'acier.

Le *granit* violet oriental, qui est marqueté de rouge & de blanc, vient de l'île de Chypre.

Le *granit* se trouve aussi fréquemment dans toute l'Europe ; celui de Corse qu'on tire près de San-Bonifacio, est rouge, mêlé de taches blanches ; celui de Monte-Antico, près de Sienna, est verd & noir. Celui de l'île d'Elbe sur la côte de Toscane, est rouffâtre ; les Romains l'aimoient, & en tiroient une grande quantité de cet endroit-là. Le *granit* pharonien est ainsi nommé de ses taches qui imitent la couleur du fanfonet ; le *granit* de Saxe est pourpre. La basse-Normandie a des carrières de *granit* du côté de Granville, qu'on employe sous le nom de *carreaux de Saint-Séver* pour les chambranles des portes & des cheminées ; le Maine a du *granit* difficile à polir. Celui de Dauphiné est une espèce de caillou extrêmement dur, & d'ailleurs bien veiné ; sa réputation avoit été autrefois grande ; mais la carrière ayant été négligée, on en a presque perdu la connoissance. Toutes les colonnes qui passent pour être de pierre fondue, sont de *granit* des provinces de ce royaume.

On trouve en abondance dans l'île de Minorque de superbe *granit* rouge & blanc, marqueté de noir, de blanc, & de jaunâtre, dont on a fait à Londres de très-beaux dessus de table. L'Angleterre, l'Irlande, les comtés de Cornouailles & de Devonshire, possèdent deux sortes de *granit*, du noir & blanc, fort dur, qu'on nomme *moor-stone*, & du *granit* rouge, blanc, & noir, d'une grande beauté. (*D. J.*)

GRANSBAINS, (*Géog.*) chaîne de montagnes qui traverse l'Ecosse, & qui la sépare en deux, savoir

en citérieure & en ultérieure ; elle s'étend en long depuis l'embouchure de la Dée à l'E. vers Aberdeen, jusqu'au lac de Lomond à l'O. C'est une partie du mont *Grampins*, dont Tacite fait mention dans la vie d'Agricola, où il décrit la victoire que ce général remporta près de cette montagne sur Galgacus roi d'Ecosse. (D. J.)

GRANSON, *Gransonium*, (Géog.) petite ville de Suisse au pays de Vaud, capitale d'un bailliage de même nom. *Granson* est mémorable par la bataille que les Suisses y gagnèrent contre Charles, dernier duc de Bourgogne en 1475. Elle est située sur le bord occidental du lac de Neufchatel, à une lieue d'Iverdun. Long. 24. 32. latit. 46. 48. (D. J.)

GRANTHAM, *Grathamium*, (Géog.) ville à marché d'Angleterre en Lincolnshire, sur la rivière de *Wintham*; elle a droit d'élire deux députés au parlement. Elle est à 3 lieues S. de L'Incoln, 30 N. de Londres. Long. 16. 52. latit. 52. 50. (D. J.)

GRANVILLE, *Grandisvilla*, (Géog.) petite ville maritime de France dans la basse-Normandie, avec un port. Elle est en partie sur un rocher, & en partie dans la plaine, à 5 lieues d'Avranches, à 6 de Coutance vers la Bretagne, & à 74 N. O. de Paris. Les Anglois ont bâti *Granville* sous Charles VII. Long. suivant Cassini, 15<sup>d</sup>. 54'. 18". lat. 48<sup>d</sup>. 50'. 6". (D. J.)

GRANULATION, f. f. (Métall.) réduction des métaux en poudre ou en petite grenaille, afin qu'ils puissent se fondre plus aisément, & se mêler plus également avec d'autres corps dans certaines opérations délicates.

C'est ce qu'on exécute d'une façon grossière par la voie humide, en jettant les métaux quand ils sont en fusion, dans l'eau froide, au-travers d'un balai de genêt ou de bouleau tout neuf; ou plutôt en les faisant passer dans un cylindre creux percé de trous, espèce de couloir destiné à cette opération. Mais la meilleure méthode de *granuler* les métaux cassans, se pratique par la voie sèche, c'est-à-dire en jettant ces sortes de métaux au moment qu'ils sont en fusion, dans une boîte de bois bien enduite intérieurement de craie : on *granule* parfaitement le plomb de cette manière, & voici comment il faut s'y prendre.

Mettez une certaine quantité de plomb dans une cueillère de fer; faites-le fondre lentement sur un petit feu; dès qu'il sera entièrement liquéfié, versez-le dans votre boîte de bois, dont l'intérieur, ainsi que son couvercle, qui doit être juste & bien fait, seront partout enduits de craie; secouez sur le champ votre boîte avec le métal fondu que vous venez d'y verser, & secouez-la fortement, en sorte que le métal soit violemment agité contre toutes les parois de la boîte; continuez cette agitation jusqu'à ce que le métal soit refroidi; alors ouvrez la boîte, & vous trouverez la plus grande partie de votre métal finement *granulé*, c'est-à-dire réduit entres-petits grains; lavez tous ces grains dans l'eau chaude, vous enlèverez la craie qui s'y est attachée; enfin passez-les par des couloirs pour en trier les diverses grosseurs.

Le plomb, l'étain, le cuivre, sont les métaux les plus propres à ce procédé, parce qu'ils deviennent très-cassans lorsqu'ils entrent en fusion. La craie dont on couvre tout l'intérieur de la boîte de bois, y donne une grande force de résistance, & l'empêche de se brûler, tandis que le métal secoué contre ses parois, acquérant de la fragilité, à mesure qu'il se refroidit, se réduit par les secousses répétées en une fine poudre, qu'on ne peut obtenir par aucune autre méthode.

Il y a pourtant quelques précautions à suivre dans ce procédé, qu'il est bon de savoir; 1<sup>o</sup>. le plomb

ne doit pas être fondu à un feu violent, parce qu'il dépose dans la fusion une pellicule sur sa surface, qui se regenere aussi souvent qu'on l'écarte; de sorte que toutes ces pellicules se mêlant avec le métal, tandis que vous le secouez dans votre boîte, s'opposent à la *granulation*; 2<sup>o</sup>. quoique le feu ne soit pas violent, il faut observer que le plomb soit toujours fluide; autrement il se réuniroit en masse presque aussi-tôt que vous le verferiez dans la boîte; vous n'en retireriez donc que peu de poudre, & vous seriez obligé de répéter le procédé à plusieurs reprises; 3<sup>o</sup>. l'espèce de *granulation* dont nous parlons, ne doit pas s'appliquer à tous les métaux; on ne peut l'obtenir de ceux qui sont d'autant plus tenaces, qu'ils approchent davantage de la fusion. L'or & l'argent, par exemple, sont de cette classe; ils ne peuvent être *granulés* que par la méthode humide & grossière de l'eau froide: du-moins les découvertes de nos jours en ce genre ne s'étendent pas plus loin. (D. J.)

GRANULATOIRE, f. f. voyez GRENAILLER.

GRAPHIQUE, adjectif, (Astron.) on appelle en Astronomie *opération graphique*, celle qui consiste à résoudre certains problèmes d'Astronomie par le moyen d'une ou de plusieurs figures tracées en grand sur un papier, & relatives à la solution de ces problèmes. Si ces opérations ne donnent pas une solution extrêmement exacte, elles donnent en récompense la solution la plus prompte, & fournissent une première approximation commode, qu'on peut ensuite pousser plus loin en employant le calcul. Ainsi on employe les opérations *graphiques* pour avoir d'abord une solution ébauchée du problème des comètes, de celui des éclipses, & de quelques autres. On peut en voir des exemples dans différens ouvrages d'Astronomie. (O)

GRAPHOÏDE, f. f. (Anat.) ce mot se dit 1<sup>o</sup>. de l'apophyse stiloïde, qui est une appendice de l'os des tempes, faite en forme de petit stilet, longue, aiguë, déliée, & tant-foit-peu courbée, comme les éperons ou les ergots du coq. 2<sup>o</sup>. Quelques-uns donnent aussi, quoique mal-à-propos, le nom de *graphoïde* au muscle digastrique. 3<sup>o</sup>. Enfin d'autres donnent la même dénomination à une petite extension du cerveau qui part de la base de ce viscere, & panche en-arrière.

C'est ainsi que les termes grecs sont par un malheur inévitable tellement multipliés en Médecine & en Anatomie, pour signifier une même chose & même des choses différentes, que pour en étendre les sons & les diverses applications, on est obligé de perdre sur la science aride des mots, le tems le plus précieux de la vie, & qu'on pourroit employer utilement à la connoissance des choses qu'ils désignent.

*Graphoïde* vient de *γράφω*, j'écris, & *είδος*, forme; voilà pourquoi ce mot est donné à diverses choses qui ont la forme plus ou moins approchante d'une plume dont nous nous servons pour écrire. (D. J.)

GRAPHOMETRE, f. m. (Géom. prat.) nom que plusieurs auteurs donnent à un instrument de mathématique, appelé plus communément demi-cercle.

Ce mot vient de deux mots grecs, *γράφω*, j'écris, & *μέτρον*, mesure; apparemment parce que les divisions de degrés qui sont sur cet instrument donnent, pour ainsi dire, par écrit la mesure des angles qu'on observe par son moyen.

On a vû au mot DEMI-CERCLE en quoi cet instrument differe de l'équerre d'arpenteur. V. EQUERRE D'ARPEUTEUR. Il differe de la planchette en ce que celle-ci est un instrument beaucoup plus simple & sans aucune division. Voyez PLANCHETTE. Ce dernier est plus expéditif, mais le *graphometre* est plus exact; cependant quand il s'agit d'opérations trigonométriques qui demandent une grande précision, comme de celles qu'il faut faire pour mesurer les

angles des triangles dans la mesure d'un degré du méridien, on se sert d'un instrument encore plus exact que le *graphometre*, d'un quart de cercle bien divisé & garni de lunette. Voyez QUART DE CERCLE. (O)

GRAPPE, f. f. (*Hist. nat.*) on donne ce nom au fruit, & quelquefois à la semence de plusieurs plantes, lorsque ce fruit ou cette semence a ses grains distribués sur un soutien branchu, comme on le voit au fruit de la vigne.

GRAPPE DE MER, *zoophyte*, c'est un corps oblong qui a une sorte de pédicule, & qui ressemble par sa forme extérieure à une grappe de raisin en fleur. Les parties du dedans sont peu distinctes; on y reconnoît seulement plusieurs petites glandes, dont Rondelet a donné la figure avec celle du *zoophyte* entier. *Hist. des insectes & zoophytes*, pag. 90. (I)

GRAPPE, (*Manège & Maréch.*) maladie cutanée, que quelques auteurs ont confondue avec celle que nous nommons *arêtes* ou *queues de rat*, & que d'autres ont imaginé avec raison être la même que celle que nous connoissons sous la dénomination de *peignes*. Voyez PEIGNES, EAUX, MALADIE. (e)

GRAPPE DE RAISIN, (*Peinture.*) C'est au célèbre Titien que l'art de la Peinture doit le principe caché sous l'emblème de la *grappe de raisin*. Ce savant peintre, le premier coloriste peut-être qui ait existé, en réfléchissant sur l'accord du clair obscur & de la couleur, avoit observé cette harmonie, qui est le but où doivent tendre principalement ceux qui s'occupent à imiter la nature. Il avoit remarqué que la dégradation des couleurs & les différens effets de la lumière & de l'ombre produisent dans un petit espace, à l'égard des grains qui composent une *grappe de raisin*, ce qu'ils produisent dans un plus vaste champ sur les corps qui sont offerts continuellement à nos yeux. Il se servoit de cet objet de comparaison pour développer ses idées, & pour rendre plus frappantes les instructions qu'il donnoit à ses élèves. Dans ces instructions il faisoit vraisemblablement remarquer aux jeunes artistes que chaque grain en particulier est l'objet d'une dégradation de couleur, d'une diminution de lumière, & d'une progression d'ombre extrêmement combinées, à cause de la forme ronde du grain de raisin qui ne permet pas que la lumière frappe également deux points de cette surface. Il observoit ensuite que cette combinaison si variée dans chaque grain est tellement subordonnée à une combinaison générale, qu'il en résulte, à l'égard de toute la *grappe* regardée comme un seul corps, un effet semblable à celui que produit un grain lorsqu'il est examiné en particulier. De ces observations tirées de l'exemple d'une *grappe de raisin*, il entroit sans doute dans des détails sur l'accord & l'union des groupes, & sur l'harmonie du coloris & du clair obscur, qu'il seroit bien à souhaiter qu'il nous eût transmis. Nous en trouvons, il est vrai, l'application dans ses ouvrages; mais il faut avoir déjà fait un chemin considérable dans l'art de la Peinture par le raisonnement & par l'observation, pour être en état d'entendre ces leçons pratiques, & de lire dans les tableaux des grands maîtres. Rien n'est aussi commun & aussi juste que le conseil qu'on donne aux artistes qui commencent leur carrière, lorsqu'on leur dit: voyez les ouvrages des Titiens, des Raphaëls, des Wandik. Ils obéissent sans doute; mais s'il en est beaucoup qui regardent, il en est fort peu qui ayent l'avantage de voir. Article de M. WATELET.

\* GRAPPIN, f. m. (*Econ. rustiq.*) instrument de fer à plusieurs fourchons pointus, recourbés, séparés les uns des autres, distribués comme les doigts de la main, & se rassemblant pour former une douille creuse, où le manche du *grappin* est reçu. On se sert

principalement du *grappin* à la campagne, pour séparer une partie de la raphe du grain du raisin dans les vaisseaux où on le porte immédiatement après qu'il est vendangé, avant que de le jeter dans la cuve. Il y a une autre sorte de *grappin*, qu'on attache aux piés pour grimper plus facilement sur les gros arbres. La Marine a aussi son *grappin*. Voyez l'article suivant.

GRAPPIN, (*Marine.*) c'est une petite ancre qui a cinq pattes, & qui sert à tenir une chaloupe ou un petit bâtiment. On porte souvent le *grappin* à terre. Quelques-uns l'appellent *hérisson*, *rifson*, *harpeau*; mais le terme le meilleur est *grappin*. On dit mouiller le *grappin*.

*Grappin à main*, ou *grappin d'abordage*, c'est un croc qu'on jette à la main de dessus les haubans & le beaupré, sur un vaisseau ennemi qu'on veut accrocher. Ce sont les matelots qui doivent jeter le *grappin*, ou sur les haubans, ou sur le beaupré, & souvent sur les écotars; & lorsque le *grappin* s'est attaché à quelque manœuvre ou autre partie du vaisseau ennemi, on hale la corde qui est attachée au *grappin*, & on fait approcher les deux vaisseaux.

On jette encore les *grappins* dans les hauts du vaisseau qu'on veut aborder, tâchant d'accrocher la dunette ou le château d'avant, & d'y sauter en même tems.

*Grappin de brûlots*, c'est un *grappin* qui a des crochets au lieu de pattes. On les met au bout du mât de beaupré & des vergues des brûlots, pour accrocher le navire qu'on veut brûler. (Z)

GRAS, adj. (*Gramm.*) *Gras*, qui a de la graisse. Voyez GRAISSE. Il se dit aussi de tous corps enduit de graisse, & de ceux qui donnent au toucher la même sensation que ces corps enduits de graisse, ou que la graisse même. Il s'oppose quelquefois à *maigre*; on dit *faire gras*, *faire maigre*. Il désigne en d'autres circonstances la marque principale de l'embonpoint: *cette femme est grasse*. Il se prend substantivement: *je n'aime pas le gras de la viande*; *le gras de la jambe*. Dans ce dernier exemple il est synonyme à *charnu*. On l'emploie au figuré: *il s'est engraisé dans cette affaire*; *une cause grasse*.

GRAS, (*Coupe des pierres.*) signifie un excès d'épaisseur de pierre, ou de bois, ou d'ouverture d'angle plus grand qu'il n'est nécessaire pour le lieu où la pierre, ou le morceau de bois doit être placé. Le défaut opposé s'appelle *maigre*.

GRAS, f. m. *parler*, *chanter gras*, défaut qui vient plus souvent de l'éducation que de l'organe. Voyez la *grammaire* de Restaut, sur la lettre R.

Il est rare que les enfans ne parlent pas *gras*, il est rare aussi qu'avec des soins on ne vienne pas à bout de les guérir d'un défaut de prononciation aussi désagréable. Voyez GRASSEYER, GRASSEYEMENT. (B)

GRAS, en *Peinture* & en *Sculpture*, est un terme dont l'acception revient à celle de *moëlleux*, de *flou* & de *large*. On dit *gras large*, &c.

GRAS DE LA JAMBE, est sa partie charnue, en latin *sura*.

GRAS DE JAMBE, (*Manège.*) l'aide du *gras de jambe* est, après celle du pincer, la plus forte de toutes les aides des jambes du cavalier. Voyez JAMBES & MANÈGE. (e)

GRAS FONDU, épithète par laquelle on désigne un cheval atteint de la maladie que l'on nomme *gras fondure*. Voyez ci-après GRAS FONDURE. (e)

GRAS-FONDURE, f. f. *adipis fusio*, (*Manège & Maréchal.*) maladie. Le nom qu'on lui a donné désignant précisément ce qu'elle n'est pas, on ne fau- roit former des doutes sur l'ignorance de ceux de qui elle l'a reçu.

Un travail forcé, un repos excessif l'occasionnent;



Le dégoût, l'agitation, l'inquiétude, l'action de l'animal qui se couche, se relève, & regarde sans cesse son flanc, & le battement plus ou moins violent de cette partie, en font des signes fréquens, mais équivoques. Celui qui lui appartient essentiellement résulte de la présence d'une matière visqueuse, épaisse & blanchâtre, qui se trouve mêlée avec les excréments, & qui, sous la forme d'une espèce de toile, en enveloppe & en coiffe, pour ainsi dire, les parties marronnées. C'est ce symptôme univoque qui en a grossièrement imposé, lorsque l'on s'est persuadé que cette humeur muqueuse & cette prétendue membrane ne font autre chose que la graisse fondue, comme si le tube intestinal en étoit intérieurement & considérablement garni, & comme si, du tissu cellulaire du péritoine dans lequel elle est répandue, elle pouvoit en se fondant se frayer une route dans ce canal, & être dès-lors & par ce moyen évacuée avec la fiente.

Quiconque envisagera la maladie dont il s'agit sous l'aspect d'une affection inflammatoire du bas-ventre, & spécialement du mésentère & des intestins, concevra une juste idée de son génie & de son caractère. En effet si l'on suppose, ensuite d'un exercice outré & de l'extrême accélération du mouvement circulaire, une phlogose fixée plus particulièrement, & à raison de certaines dispositions, sur les parties de l'abdomen: ou, si l'on imagine, ensuite d'un repos trop long & conséquemment à la stase des humeurs, un engorgement dans le tissu vasculaire de ces mêmes parties, nécessairement enflammées, dès que leurs fibres nerveuses tiraillées, ou dès que les humeurs stagnantes ayant acquis un degré d'acrimonie susciteront des oscillations plus fréquentes & plus fortes, & donneront lieu à une effervescence; tous les signes qui caractérisent la *gras-fondure*, ne présenteront rien qui ait droit de surprendre; & l'on verra sans peine comment le mucus, toujours abondant dans les intestins qu'il lubrifie, & qui d'ailleurs est de la nature des sucs albumineux que la chaleur durcit, peut, dans un lieu que la main même du maréchal trouve brûlant, être parvenu au point de consistance qu'il a acquis, lorsqu'il est entraîné avec les crotins qu'il recouvre.

La phlogose qui se manifeste violemment dans la région abdominale est-elle universelle? la *gras-fondure* sera jointe à la courbature, ou à quelque autre maladie aiguë. Les engorgemens qui ont lieu dans le tissu vasculaire dont j'ai parlé, sont-ils accompagnés de celui des vaisseaux lymphatiques des parties membraneuses qui enveloppent les articulations? il y aura fourbure & *gras-fondure* en même tems. L'inflammation enfin est-elle très-legère & bornée seulement aux intestins? les désordres qu'elle suscitera seront à peine sensibles.

Du reste c'est une erreur née de la fausse idée que l'on s'est formée de cette maladie, de croire que les chevaux chargés de graisse soient les seuls qui puissent y être exposés; la masse des humeurs contenant en eux, il est vrai, une grande quantité de parties sulphureuses, est très-susceptible d'alkalifation & d'explosion; mais d'une autre part, la force & la rigidité des solides dans les chevaux maigres ne les y rend pas moins sujets.

Lorsque la *gras-fondure* est simple, il est rare que les suites en soient funestes. Elle est aussi plus ou moins dangereuse, selon ses diverses complications; elle cède néanmoins, dans tous les cas, à un traitement méthodique, pourvu que les secours qu'elle exige ne soient pas tardifs. Ce traitement méthodique consiste uniquement & en général, dans des saignées plus ou moins multipliées, dans l'administration d'un plus ou moins grand nombre de lavemens émolliens, & dans le soin de tenir exactement l'ani-

mal à un régime, humectant & délayant; car on doit absolument proscrire tous remèdes cordiaux & purgatifs, capables d'enflammer, d'irriter encore davantage, & d'occasionner infailliblement la mort de l'animal. (e)

GRASSE ou GRACE, en latin *Grinnicum*, (Géog.) petite ville de France en Provence, avec un évêché suffragant d'Embrun. Elle est sur une montagne, à six lieues O. de Nice, cinq N. O. d'Antibes, vingt-six N. E. d'Aix. *Longit.* 24. 36. 5. *lat.* 43. 39. 25. (D. J.)

GRASSE BOULINE, (Marine.) Voyez BOULINE.

GRASSEL, f. m. (Manège & Maréch.) Le *grassel* termine la portion de l'arrière-main, que je nomme *la cuisse*. Il occupe conséquemment la partie supérieure de celle que l'on doit appeler *la jambe*, suivant la nouvelle distinction que j'ai cru devoir faire, eu égard aux extrémités postérieures de l'animal. Voyez les *éléments d'Hipp.* vol. I.

Il est formé par un os d'une figure à-peu-près carrée, désigné par le nom de *rotule*, qui se trouve sur l'éminence antérieure, lisse & polie de l'extrémité inférieure du fémur. Cet os est maintenu par les ligamens capsulaires de l'articulation qu'il recouvre, & par les tendons des muscles extenseurs de la jambe, qui s'y attachent avant de parvenir au tibia. Il fait l'office d'une poulie, en glissant lors de la contraction de ces muscles sur l'éminence dont j'ai parlé.

Les chevaux peuvent boiter du *grassel*. Voyez EFFORT. (e)

GRASSETTE, f. f. *pinguicula* (Hist. nat. botan.) genre de plante à fleur monopétale anomale, ouverte des deux côtés, mais ressemblante à la fleur de la violette, presque divisée en deux lèvres, & terminée par une sorte de queue. Il sort du calice un pistil qui passe dans la partie postérieure de la fleur, & qui devient un fruit ou une coque qui s'ouvre en deux pièces, & qui renferme de petites semences attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

GRASSEYEMENT, f. m. (Voix.) défaut de l'organe qui gêne la prononciation ordinaire, celle que nous desirons dans la déclamation & dans le chant, sur-tout dans celui du théâtre. Voyez GRASSEYER. On parle gras, on chante gras, lorsqu'on donne le son *r* comme si elle étoit précédée d'un *c* ou d'un *g*, & qu'on dit *l* comme si elle étoit un *y*, sur-tout quand elle est double. Ainsi le mot *race* dans la bouche de ceux qui *grasseyent*, sonne comme le mot *grace* ou *trace* dans celle des gens qui parlent ou chantent bien; & au lieu de dire *carillon*, *groselle*, on prononce naïvement *caryon*, *groséye*. Voyez les articles B & L.

Le *grasseyement* sur les autres lettres de la langue font au-moins aussi insupportables. Il y en a sur le *c* qu'on prononce comme s'il étoit un *z*. On a mis sur le théâtre des personnages de ce genre qui y ont beaucoup *grasseyé* & fait rire. Il y a eu un motif raisonnable de ridiculiser ce défaut, rarement naturel, & qui presque toujours n'est produit que par l'affectation ou la mignardise.

On a vû sur le théâtre lyrique une jeune actrice qui auroit peut-être distrait les spectateurs de ce défaut, si sa voix avoit secondé son talent. Elle arriva un jour sur la scène par ce monologue qu'on eut la mal-adresse de lui faire chanter:

*Déesse des amours, Vénus, daigne m'entendre,  
Sois sensible aux soupirs de mon cœur amoureux.*

Il est rare que dans les premiers ans on ne puisse pas corriger les enfans de ce vice de prononciation, qui ne vient presque jamais du défaut de l'organe: celui de *r*, par exemple, n'est formé que par un mouvement d'habitude qu'on donne aux cartilages de la gorge, & qui est poussé du dedans au-dehors. Ce

mouvement est inutile pour la prononciation de *r* : il est donc possible de le supprimer. Tout le monde peut aisément en faire l'expérience : car on *grasseye* quand on veut.

Ce défaut est laissé aux enfans, sur-tout aux jeunes filles lorsqu'elles paroissent devoir être jolies, comme une espece d'agrément qui leur devient cher, parce que la flatterie fait tout gêner.

On a un grand soin d'arrêter le *grasseyement* sur le *c*, le *d* & le double *l*, qui est le tic de presque tous les enfans, parce qu'il donne un ton pesant & un air bête. Il seroit aussi facile de les guérir de celui qui gêne la prononciation de *r* ; quoiqu'il soit plus supportable, il n'en est pas moins un défaut.

Lorsqu'il est question du chant, le *grasseyement* est encore plus vicieux que dans le parler. Le son à donner change, parce que les mouvemens que le *grasseyement* employe sont étrangers à celui que forment pour rendre *R* les voix sans défaut.

Sur le théâtre on ne passe guere ce défaut d'organe qu'à des talens supérieurs, qui ont l'adresse de le racheter ou par la beauté de la voix, ou par l'excellence de leur jeu. Telle fut la célèbre Pelissier, qui dans le tragique sur-tout employoit toutes les ressources de l'art pour rendre ce défaut moins désagréable. (B)

GRASSEYER, v. neut. (*Chant. Voix.*) c'est changer par une prononciation d'habitude ou naturelle, le son articulé de la voix : ainsi on *grasseye*, lorsqu'on prononce les *c*, les *d*, en *t*, les doubles *ll* en *y* ; ou lorsqu'on croasse de la gorge la lettre *r*, enforte qu'on la fait précéder d'un *c* ou d'un *g*. Voyez GRASSEYEMENT. C'est le plus souvent par l'habitude qu'on acquiert ce défaut très-désagréable.

Les enfans ont presque tous le *grasseyement* du *c* & du *d*, ainsi que celui des doubles *l* ; ils le quittent cependant avec facilité, & l'on ne dit plus, lorsqu'on est bien élevé, *compagnie* pour *compagnie*, ni *Versayes* pour *Versailles*. Voyez l'article *L*. Les soins des précepteurs, quand ils le veulent, réparent sans peine le vice qu'ont donné ou laissé les complaisances des gouvernantes : on n'est pas si attentif sur le *grasseyement* de *r*, sur-tout pour les filles, dont on espere de l'agrément ; on le regarde alors en les gâtant, comme une mignardise, & on ne corrige point ce défaut, par la fausse persuasion qu'il est un surcroît de graces. Voyez GRASSEYEMENT, & l'article *R*.

Mais il faut toujours en revenir aux principes : la prononciation ne peut être bonne, que lorsqu'elle est sans défaut. Ainsi dans l'éducation des enfans, on ne peut trop veiller à la correction des défauts de la voix, de la prononciation, & du ton que leurs organes prennent souvent de leurs différens entours : dans ces momens, le plus petit défaut devient successivement un désagrément ; & dans un âge plus avancé, lorsqu'on entre dans le monde, le ton qu'on a pris dans les premiers ans produit des effets presque aussi prompts que ceux qu'on voit produire au premier abord à certaines physionomies. (B)

GRATELLE, f. f. (*Maladie.*) c'est une sorte d'affection cutanée, qui est la même que celle qui est appelée *essere*. Voyez ESSERE.

GRATERON, f. m. *aparine*, (*Botanique.*) genre de plante à fleur campaniforme évafée & découpée ; le calice devient un fruit sec, entouré d'une écorce mince & composée de deux globules qui renferment une semence à ombilic. Les feuilles de la plante sont rudes ou velues, & disposées autour des nœuds de la tige, au nombre de cinq ou plus. Tournefort, *instit. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Dans le système de Linnæus, l'*aparine* ou le *grateron* forme pareillement un genre distinct de plante, qu'il caractérise ainsi. Le calice est placé sur le

germe, & divisé par quatre nœuds à son extrémité. La fleur consiste en un seul pétale qui ne fait point de tuyau, mais est applatie & découpée en quatre segmens ; les étamines sont quatre filets pointus plus courts que la fleur ; les bossettes sont simples ; le germe du pistil est double ; le style est très-délié, un peu fendu en deux vers le bout, & de même longueur que les étamines. Les stigmates sont à tête : le fruit est composé de deux corps secs, arrondis, croissans ensemble, hérissés de poils crochus qui les rendent rudes, roides, & propres à s'accrocher à ce qu'ils touchent. La graine est unique, arrondie, creusée en nombril, & assez grosse.

Entre les seize especes de *grateron* que compte Tournefort, nous ne décrivons que la plus commune, *aparine vulgaris*, de C. B. P. 133. Parkins, *théat.* 567. Boerh. J. A. 130. Tournefort, *instit.* 104. *éléém. bot.* 93.

Sa racine est menue, fibreuse ; ses tiges sont grêles, quarrées, rudes au toucher, genouillées, plantées, grimpantes, longues de trois ou quatre coudées, & branchues ; ses feuilles languettes, étroites, rudes au toucher, terminées par une petite épine, sont au nombre de cinq, six, ou sept, disposées en étoiles comme celles de la garence autour de chaque nœud des tiges. Ses fleurs naissent des nœuds vers l'extrémité des rameaux, portées sur de longs pédicules grêles ; elles sont très-petites, blanchâtres, d'une seule piece, en cloche, ouvertes, découpées chacune en quatre parties ; leur calice est aussi partagé en quatre. Il se change en un fruit sec, dur, & comme cartilagineux, couvert d'une écorce mince & noirâtre, composé de deux corps presque sphériques, remplis chacun d'une graine un peu creusée vers le milieu.

Cette plante vient communément dans les bois, dans les buissons, dans les haies, & quelquefois parmi les blés ; elle s'attache aux habits de ceux qui la rencontrent sur leur chemin ; elle est ennemie de toutes les plantes qui naissent autour d'elle, les embrasse avec ses feuilles hérissées de poils, & les déracine. Les payfans s'en servent quelquefois en guise de couloir, pour séparer du lait qu'ils viennent de traire, les poils & autres ordures. (D. J.)

GRATERON, (*Mat. medic.*) Le *grateron* est compté par quelques auteurs parmi les remèdes apéritifs & diurétiques : mais la classe de ces remèdes, que nous avons exposée à l'article DIURÉTIQUE, est assez remplie pour qu'il soit inutile de la grossir du nom de celui-ci, qui est peu usité, & dont les vertus sont par conséquent mal connues. (b)

GRATICULER, v. n. *terme de Peint.* ce mot nous vient de l'italien *grata*, grille. Il exprime la maniere dont ordinairement les artistes transportent une composition ou une ordonnance qu'ils veulent suivre d'une surface sur une autre, dans la proportion & la grandeur qui leur conviennent. Pour parvenir à cette opération, on trace sur son dessein ou sur son esquisse, des lignes qui se croisent à angles droits & à distances égales, & qui forment ainsi des quarrés égaux entre eux. On trace aussi sur la surface sur laquelle on veut copier sa composition, un même nombre de lignes croisées qui y produisent un même nombre de quarrés. Alors on dessine dans chaque quarré de sa surface ce qui est dessiné dans le quarré correspondant du dessein ou de l'esquisse. Il est aisé de comprendre que plus on multiplie les quarrés, plus on parvient à copier exactement son original. Il faut remarquer aussi que si les quarrés qu'on trace sur la surface sont plus petits ou plus grands que les quarrés tracés sur l'esquisse ou le dessein, alors la copie qu'on en fait est plus grande ou plus petite : c'est par-là qu'on peut établir entre la copie & l'original telle proportion que l'on veut. Si l'on fait les quarrés

quarrés destinés à la copie la moitié plus grands que ceux qui sont sur l'original, cette copie sera géométriquement moitié plus grande que l'original; ainsi du reste, soit en diminuant soit en augmentant. On trace ces quarrés ou avec de la craie ou avec du fusin, ou enfin de telle manière qu'on le veut; mais il faut, autant qu'on le peut, qu'ils se puissent effacer aisément lorsqu'on en a fait l'usage auquel ils sont destinés. Cette manière de copier sert aux Graveurs qui veulent avoir un dessin exact plus petit ou plus grand qu'un tableau qu'ils veulent graver. Elle sert aussi aux Peintres qui veulent rapporter en très-grand une esquisse d'une grande composition: enfin elle est en général assez précise lorsqu'on multiplie les quarrés, & d'un grand usage dans tous les arts qui ont rapport au Dessin ou à la Peinture. Voyez ANAMORPHOSE & CRATICULAIRE.

Il y a une autre manière de faire les réductions & de copier par le moyen d'un instrument nommé *fin-ge*, dont on donnera le détail au mot SINGE: mais l'usage n'en est pas à beaucoup près aussi commun & aussi facile. Cet article est de M. WATELET.

\* GRATIFICATION, f. f. (*Grammaire.*) don accordé en récompense surrogatoire de quelque service rendu. Il semble donc que la *gratification* suppose trois choses, un consentement particulier de celui qui gratifie, une action utile de la part de celui qui est gratifié, & un avantage pour celui-ci antérieur à la *gratification*: sans cet avantage, la *gratification* ne seroit qu'une récompense ordinaire.

GRATIFICATION, (*Hist. du gouvern. d'Anglet.*) la *gratification* est une récompense que le parlement accorde sur l'exportation de quelques articles de Commerce, pour mettre les négocians en état de soutenir la concurrence avec les autres nations dans les marchés étrangers. Le remède est très-sage, & ne fauroit s'étendre à trop de branches de négoce, à mesure que l'industrie des autres peuples & le succès de leurs manufactures y peuvent donner lieu.

La *gratification* instituée en particulier en 1689, pour l'exportation des grains sur les vaisseaux anglois, afin d'encourager la culture des terres, a presque changé la face de la Grande-Bretagne; les communes ou incultes ou mal cultivées, des pâturages arides ou deserts, sont devenus, au moyen des haies dont on les a fermés & séparés, des champs fertiles, ou des prairies très-riches.

Les cinq schelings de *gratification* par quartier de grain, c'est-à-dire environ vingt-quatre boisseaux de Paris, s'emploient par le laboureur au défrichement & à l'amélioration de ses champs, qui étant ainsi portés en valeur, ont doublé de revenu. L'effet de cette *gratification* est de mettre le royaume en état de vendre son blé dans les marchés étrangers, au même prix que la Pologne, le Dannemark, Hambourg, l'Afrique, la Sicile, &c. c'est en d'autres termes, donner au laboureur une *gratification* de 200 mille liv. sterling par an, pour que l'Angleterre gagne 1500 mille liv. sterling, qu'elle n'auroit pas sans ce secours. Généralement parlant, la voie de la *gratification* est la seule qui puisse être employée en Angleterre, pour lui conserver la concurrence de tous les commerces avec l'étranger. C'est une belle chose dans un état, que de l'enrichir en faisant prospérer les mains qui y travaillent davantage. (D. J.)

GRATIOLE, f. f. (*Botanique.*) espèce de digitale; aussi est-elle nommée *digitalis minima*, par Boerhaave, J. A. 229. Tournef. *inst.* 165. *elem bot.* 135. *gratiola*, par J. B. *ijj.* 434. Ger. 466. Emac. 581. Rai, *hist.* *ij.* 1885. Rivin, *irr.* M. 126. Rupp. Fl. Jen. 200.

C'est une petite plante dont la tige menue pénètre fort avant dans la terre, & pousse plusieurs tiges quarrées, d'environ un pié de haut, des nœuds des-

quelles naissent des feuilles longues, étroites, & pointues comme celles de l'hysope ordinaire. Il sort de leurs aisselles des fleurs portées sur de courts pédicules, petites, oblongues, d'un jaune pâle, ouvertes en manière de gueules en-devant, & partagées en deux levres d'un pourpre clair; la levre supérieure est en forme de cœur, réfléchie vers le haut, & l'inférieure est divisée en trois parties; leur calice est d'une seule pièce, partagé en cinq quartiers, du fond duquel s'éleve un long pistil qui se change en une capsule rougeâtre, arrondie, terminée en pointe, partagée en deux loges, & remplie de menues graines roussâtres.

Toute cette plante est sans odeur, mais d'une saveur très-amère, mêlée de quelque adstriction. Elle aime les lieux montagneux, & fleurit au mois de Juillet: elle est rarement d'usage, parce qu'elle agit avec violence par haut & par bas; & c'est pour cela qu'elle mérite d'être considérée en matière médicale. (D. J.)

GRATIOLE, (*Mat. med.*) on la place communément dans les listes des plantes usuelles au rang des purgatifs hydragogues; & en effet elle purge très-violemment. C'est un vrai remède de payfan ou de charlatan, auquel on pourroit avoir recours à la campagne dans le cas de nécessité, à la dose d'une demi-poignée de plante fraîche en infusion ou en décoction, mais qu'on ne doit jamais employer quand on est à portée d'avoir les purgatifs plus éprouvés & moins dangereux des boutiques. (b)

GRATITUDE, RECONNOISSANCE, sub. f. (*Synonymes.*) ces deux mots désignent une même chose, le sentiment des bienfaits qu'on a reçus; avec cette différence, que le second est toujours en regne, & que le premier, quoique plus moderne, n'ayant été hasardé que sur la fin du seizième siècle, commence à vieillir dans le dix-huitième. « Quant à la *gratitude*, dit Montagne, (car il me semble que nous avons besoin de mettre ce mot en crédit), l'exemple du lion qui récompensa Androclus du bienfait qu'il avoit reçu de lui, en venant le chercher dans l'amphitéâtre de Rome, est un exemple de cette vertu qu'Appien & Sénèque nous ont consacré ». Autre bizarrerie de notre langue; le mot de *méconnoissance* est tombé, & le mot *ingratitude* a pris sa place. (D. J.)

GRATTEAU, f. m. en terme de Doreur, sont des morceaux de fer trempé de toutes formes, enfermés dans un manche de bois; ils servent à gratter les pièces pour l'apprêt. Voyez GRATTER, & les Planches du Doreur.

GRATTEAU, instrument de Fourbisseur, mais différent de celui des Doreurs sur métal; il est tourné en spirale par le milieu; les deux bouts sont plats, tranchans, & courbés, l'un à droite & l'autre à gauche; il sert à gratter & même à brunir la plaque des gardes d'épée qu'on veut nettoyer & réparer.

On appelle petit gratteau, un cifelet un peu recourbé par le bout, avec lequel les Fourbisseurs & autres ouvriers grattent & adoucissent le relief de leurs ouvrages. Voyez les figures du Fourbisseur.

GRATTE-BOSSE, f. m. (*Graveur. Cizeleur.*) est une brosse de fils de laiton, ficelés ensemble par un autre fil de même matière; elle sert à gratter sans les endommager les différens ouvrages de métaux, & à en emporter toute la crasse que le recuit peut leur avoir donné, en brossant ces différens ouvrages avec le gratte-bosse dans de l'eau commune, ou dans les eaux convenables aux métaux que l'on travaille. Voyez la figure dans les Planches de Gravure.

L'Arquebuser, le Doreur, le Fondeur, le Monnoyeur, &c. se servent du gratte-bosse, & ils disent gratte-bosser.

GRATTE-CUL, f. m. (*Pharmac. & Mat. med.*) on

nomme ainsi le fruit de l'églantier. *Voyez ÉGLANTIER.*

**GRATTER**, verbe act. c'est appliquer & mouvoir à la surface d'un corps, quelque instrument pointu ou tranchant, capable d'en détacher de petites particules. On se gratte, on gratte la terre avec les ongles. *Voyez les articles suivans.*

**GRATTER**, en terme de *Batteur d'or*; c'est faire tomber avec le couteau (*Voyez COUTEAU*), l'or qui débordé des quarterons. *Voyez QUARTERONS.*

**GRATTER**, en terme de *Doreur*; c'est l'action d'adoucir les traits que le rifloir ou la lime ont faits sur une piece avec le grattoir. *Voyez les figures du Doreur.*

**GRATTER**, en terme de *Formier*; c'est rendre la forme beaucoup moins imparfaite qu'elle n'étoit auparavant, & propre à recevoir sa dernière façon, en la grattant avec une vieille lame d'épée. *Voy. GRATTOIR.*

**GRATTER**, c'est rendre nourries des tailles déjà gravées, qu'on peut avoir faites trop délicates; cela se fait avec attention & jugement avec le grattoir à ombre; & les tailles en viennent à l'impression plus fortes & plus ombrées qu'elles n'ont été gravées. *Voyez l'article GRAVURE EN BOIS. Article de M. PAPILLON.*

**GRATTER UN VAISSEAU**, (*Marine.*) c'est le racler pour ôter le vieux goudron qui est dessus le bois. On gratte les dehors du vaisseau, ses ponts & ses mâts, lorsque l'on trouve que cela est nécessaire, & on le fait pour le moins une fois dans l'année; l'outil dont on se sert pour cette opération se nomme *racle*. Aussitôt qu'on a gratté ou raclé les côtés du vaisseau, il faut les goudronner avec du goudron chaud, parce qu'autrement le bordage se gâte & se noircit, surtout si la pluie donne dessus avant qu'on le goudronne. (Z)

**GRATTER**, en terme de *Raffineur*, c'est l'action d'enlever avec un couteau ordinaire le sucre qui avoit jailli sur les bords de la forme, en mouvant, ou la terre des esquives en plamotant. *Voyez MOUVRE, PLAMOTER.*

**GRATTOIR**, f. m. (*Gramm. & Arts méchaniq.*) Instrument dont le nom indique assez la fonction; il est peu d'artistes qui n'ayent un grattoir, connu sous ce nom ou sous un autre. *Voyez l'article GRATTER, & les articles suivans.*

**GRATTOIR**, (*Hydraul.*) *Voyez Outils de Fontainier, au mot FONTAINIER.*

**GRATTOIR**, dans l'*Artillerie*, est un petit ferrement dont on se sert pour nettoyer la chambre & l'ame du mortier. (Q)

**GRATTOIR**, (*Marine.*) outil pour gratter le vaisseau. *Voyez RACLE. Voyez aussi l'article GRATTER.*

**GRATTOIR**, outil d'*Arquebusier*, c'est une verge de fer un peu plus longue qu'un canon de fusil; cette verge est fendue par en-haut; chaque branche en est aplatie & un peu recourbée en-dehors; les Arquebusiers l'insinuent dans le canon, & ses extrémités en détachent la crasse.

**GRATTOIR**, en terme de *Bijoutier*, est un outil de fer trempé, de diverses formes, selon le besoin de l'artiste; il a toujours une partie tranchante. Pour en comprendre l'utilité, il faut distinguer dans la manœuvre deux tems où l'ouvrier est obligé de s'en servir.

1°. Quand son lingot est fondu & forgé d'une certaine épaisseur; il le découvre avec un grattoir de toutes parts, pour en enlever les pailles ou impuretés provenues de la fonte & des sels dont on s'est servi pour faciliter la fusion du métal: il n'est besoin pour cette opération que d'un grattoir plat pour découvrir, & d'un demi-rond pour enle-

ver les impuretés profondes: cette opération s'appelle *épailler*. *Voyez ÉPAILLER.*

2°. Quand la tabatiere, garniture, ou autre bijou quelconque, est au point de perfection que pour le polir en dedans il faut le reparer, c'est-là le second tems où l'artiste est obligé d'employer cette sorte d'outil: pour amener son bijou à ce point, il a fallu nécessairement qu'il aille plusieurs fois au feu, qu'il restât plusieurs heures dans l'eau mixte, d'où il a résulté une espèce de croûte qu'il faut enlever; il a fallu en outre employer des soudures qui dans la fusion, laissent toujours des superfluités qu'il faut faire disparaître, ces bijoux n'étant point égaux dans leurs formes: la diversité des angles & des cavités qu'il faut nettoyer, décident l'artiste sur la forme qu'il doit donner à son outil.

**GRATTOIR**, terme de *Chauderonnier*; le grattoir ordinaire des Chauderonniers ne diffère guère de celui du Monnoyeur, mais il est emmanché d'un plus long manche pour pouvoir atteindre au fond des marmites, coquemarts, & autres ustensiles de cuisine, qu'ils nettoient & grattent avec cet instrument qui est d'acier, pour les mettre en état d'être étamés.

Ils en ont encore deux autres outre celui-là; l'un qui est fait en croissant, pour gratter l'équerre des chauderons, marmites, & autres ouvrages enfoncés; l'autre qui est fort court & en forme de couteau, sert à en gratter les bords. Ces deux sortes de grattoirs ont aussi des manches de bois; mais avec cette différence, que les manches des grattoirs en couteau sont toujours très-courts, & que les grattoirs en croissant en ont de diverses longueurs proportionnées à la profondeur des pieces qu'on veut gratter. *Voyez les Planches du Chauderonnier.* A la partie supérieure du manche est le grattoir en croissant; la partie inférieure est le grattoir à deux biseaux. Ces sortes d'outils sont d'acier trempé.

**GRATTOIR**, (*Doreur.*) cet instrument n'a rien de particulier.

**GRATTOIR**, (*Ecrivain.*) c'est un instrument d'acier d'une forme elliptique & traversé sur toute sa longueur d'une arrête; il est à deux tranchans, & monté sur un manche de bois. Il sert à enlever les taches du papier.

**GRATTOIR**, terme de *Fonderie*, est un outil d'acier crochu par un bout & dentelé; il sert à celui qui polit l'ouvrage au sortir de la fonte, pour ôter les épaisseurs qui peuvent se trouver à la bronze.

**GRATTOIR**, chez les *Formiers*, c'est une vieille lame d'épée avec laquelle on gratte un ouvrage quelconque, pour le préparer à recevoir sa dernière façon. *Voyez Planche du Formier-Talonnier, fig. 2.*

**GRATTOIR À CREUSER**, (*Gravure en bois.*) c'est un outil qui sert à polir le bois, dans la nouvelle manière de le préparer selon M. Papillon, pour y graver les lointains & points éclairés. *Voyez la figure de cet outil, Pl. du suppl. de la Gravure en bois, fig. 2.* & la manière de s'en servir, immédiatement après les principes de cet art, dans l'article des secrets & nouvelles manières de préparer le bois, &c. Article de M. PAPILLON.

La Gravure en cuivre a aussi son grattoir, qui n'a rien de particulier.

**GRATTOIR À OMBRER**, (*Gravure en bois.*) Il ne diffère de celui à creuser & polir le bois, qu'en ce qu'il n'est point courbe à son taillant ou à son épaisseur; il n'a que les coins un peu adoucis & peu sensiblement arrondis; il est très-utile dans la manière trouvée par M. Papillon, de renforcer les ombres, à gratter artistement & prudemment les tailles, &c. déjà gravées que l'on trouve trop délicates, pour les rendre plus nourries, leur donner plus de force, & par conséquent les faire ombrer davantage la place où elles ont été faites. *Voyez la figure de cet outil, Pl. de*

supplém. de la Gravure en bois, fig. 5. & la maniere de s'en servir, à l'article GRAVURE.

GRATTOIR À ANCHES, (Lutherie.) représenté fig. 12. Planche X. de Lutherie, est un morceau de bois dur, par exemple, du boüis ou du poirier, concave d'un côté & convexe de l'autre, sur lequel les facteurs de musettes & de hautbois ratiffent les lames de roseau, dont les anches de ces instrumens sont faites. Voyez ANCHES DES INSTRUMENS À VENT.

GRATTOIR, terme de Plombier, est un instrument de fer plat, court, assez tranchant, pointu & un peu recourbé; il a un manche de bois fort court. On s'en sert pour gratter & ratifier les soudures. Voyez les Planches & les figures du Plombier.

GRATTOIR, outil de Potier d'étain; il y en a de plusieurs sortes. Le grattoir à deux mains est plat comme une pleine de tourneur. L'acier couvre la planche; ainsi il a un taillant de chaque côté, parce qu'il est émoulu en biseau comme les crochets, & il a un manche de bois à chaque bout. Il sert à gratter presque tout ce qui se repare à la main. Voyez REPARER.

Il y a d'autres grattoirs qu'on nomme grattoirs sous bras, qui servent à différens ouvrages, tant à reparer qu'à tourner. Ils ont différentes formes, mais ils n'ont qu'un manche de bois dans lequel on les fait tenir. Voyez les Planches du Potier d'étain.

GRATTOIR, (Relieur.) c'est un morceau de fer épais dans le milieu, & mince par les deux bouts: il y a des dents à ses extrémités; elles servent à racler le dos des livres pour y faire entrer la colle. Il y en a ordinairement une étroite & une large, afin que l'instrument serve à des gros volumes & à des petits. Voyez la Planche du Relieur; voyez aussi FROTTOIR.

\* GRATTOIR, (Sculpteur & Stuccateur.) celui du sculpteur est presque recourbé à angle droit, & la partie recourbée est dentelée sur toute sa circonférence. Il est de fer & emmanché dans un morceau de bois.

Celui du stuccateur se termine en feuille ou spatule elliptique, & plus large par le bout qu'ailleurs; la portion elliptique est un peu recourbée; elle a aussi des dents sur toute sa circonférence.

Le nom de cet outil designe assez l'usage que l'artiste en fait.

GRATUIT, adj. (Jurisprud.) voyez au mot DON.

GRATZ, Graicum, (Géogr.) ville d'Allemagne capitale de la Stirie, avec un bon château sur une roche, un palais & une académie. Gratz est, suivant Cluvier, la Muroëla de Ptolomée; cependant d'autres auteurs n'en conviennent point, & même révoquent en doute son ancienneté. Elle est sur le Muer, à 24 lieues S. O. de Vienne, & 18 N. O. de Varadin. Long. suivant Street, 33<sup>d</sup>. 26'. 15". latit. 48<sup>d</sup>. 50'. 6". (D. J.)

GRAUDENTZ, Grudentum, (Géogr.) petite ville de Pologne au palatinat de Culm sur la Vistule, avec un bon château, à 14 lieues de Dantzic, 8 de Thorn, 30 N. O. de Warsovie. Long. 37. 2. lat. 53. 20. (D. J.)

GRAVE, adj. en terme de Grammaire: on dit, accent grave, accent aigu, accent circonflexe; & cela se dit également & des différentes élévations du son, & des signes prosodiques qui les caractérisent dans les langues anciennes, & des mêmes caracteres, tels que nous les employons aujourd'hui, quoique destinés à une autre fin (voyez ACCENT). (E. R. M.)

GRAVE, (Phys.) signifie la même chose que pesant; on dit un corps grave, les graves. Voyez ci-après GRAVITÉ.

GRAVE, GRAVITÉ, (Gramm. Littérat. & Morale.) Grave, au sens moral, tient toujours du Physique; il exprime quelque chose de poids. C'est pourquoi on dit, un homme, un auteur, des maximes de poids, Toms VII.

pour homme, auteur, maximes graves. Le grave est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué: il a un degré de plus; & ce degré est considérable. On peut être sérieux par humeur, & même faute d'idées. On est grave ou par bienséance, ou par l'importance des idées qui donnent de la gravité. Il y a de la différence entre être grave & être un homme grave. C'est un défaut d'être grave hors de propos. Celui qui est grave dans la société est rarement recherché. Un homme grave est celui qui s'est concilié de l'autorité plus par sa sagesse que par son maintien.

*Pietate gravem ac meritis si forte virum quem.*

L'air décent est nécessaire par-tout; mais l'air grave n'est convenable que dans les fonctions d'un ministère important, dans un conseil. Quand la gravité n'est que dans le maintien, comme il arrive très-souvent, on dit gravement des inepties. Cette espece de ridicule inspire de l'averfion. On ne pardonne pas à qui veut en imposer par cet air d'autorité & de suffisance.

Le duc de la Rochefoucauld a dit que, la gravité est un mystere du corps inventé pour cacher les défauts de l'esprit. Sans examiner si cette expression, mystere du corps, est naturelle & juste, il suffit de remarquer que la réflexion est vraie pour tous ceux qui affectent la gravité, mais non pour ceux qui ont dans l'occasion une gravité convenable à la place qu'ils tiennent, au lieu où ils sont, aux matieres qu'on traite.

Un auteur grave est celui dont les opinions sont suivies dans les matieres contentieuses. On ne le dit pas d'un auteur qui a écrit sur des choses hors de doute. Il seroit ridicule d'appeller Euclide, Archimede, des auteurs graves.

Il y a de la gravité dans le style. Tite-Live, de Thou, ont écrit avec gravité. On ne peut pas dire la même chose de Tacite, qui a recherché la précision, & qui laisse voir de la malignité; encore moins du cardinal de Retz, qui met quelquefois dans ses récits une gaieté déplacée, & qui s'écarte quelquefois des bienséances.

Le style grave évite les faillies, les plaisanteries; s'il s'éleve quelquefois au sublime, si dans l'occasion il est touchant, il rentre bien-tôt dans cette sagesse, dans cette simplicité noble qui fait son caractère; il a de la force, mais peu de hardiesse. Sa plus grande difficulté est de n'être point monotone.

Affaire grave, cas grave, se dit plutôt d'une cause criminelle que d'un procès civil. Maladie grave suppose du danger. Article de M. DE VOLTAIRE.

GRAVE, adj. (Musique.) son grave. Voyez SON & GRAVITÉ. (S)

GRAVE, ou GRAVEMENT, adv. (Musique.) dans la musique italienne, c'est le mouvement le plus lent; dans la françoise, il est seulement le second en lenteur. Le premier s'indique par le mot lentement. (S)

GRAVE, f. f. (Marine.) c'est un terrain plein de cailloutage situé au bord de la mer, sur lequel les pêcheurs étendent la morue ou autres poissons qu'ils veulent faire sécher. Le mot grave n'est d'usage que dans l'île de Terre-neuve, l'Île-royale, & le golphe Saint-Laurent, où la pêche est considérable. (Z)

GRAVE, Gravia, (Géogr.) forte ville des Pays-Bas dans le Brabant hollandois. Elle est sur la rive gauche de la Meuse qui remplit ses fossés, à 2 lieues de Cuyk, à 3 de Nimegue, 6 de Bois-le-Duc, 26 N. E. de Bruxelles. Long. 23. 16. lat. 51. 46. (D. J.)

GRAVELINES, (Géogr.) les Flamands l'appellent Grevelingen, en latin moderne Gravaringa, ville forte des Pays-Bas dans la Flandre françoise, sur la frontiere de l'Artois. Théodoric comte de Flandres la fit bâtir vers l'an 1160, & la nomma Nieuport. Voyez de Valois, notit. gall. page 266. Les fortifica-

tions font du chevalier de Ville & du maréchal de Vauban. Les Anglois prirent *Gravelines* en 1383, & les François en 1644: l'archiduc Léopold la reprit en 1652, & le maréchal de la Ferté en 1658. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées; elle est dans un terrain marécageux sur l'Aa, près de la mer, à 5 lieues O. de Calais, 6 S. O. de Dunkerque, 16 S. O. de Gand. *Long.* suivant Cassini, 13<sup>d</sup>. 39'. 5". *Latit.* 50<sup>d</sup>. 58'. 40". (D. J.)

GRAVELLE, f. f. (*maladie*) voyez PIERRE.

GRAVELLE, voyez CENDRES.

GRAVELLE; les *Cloutiers d'épingle* appellent de ce nom le tartre qui s'attache aux douves de tonneau; ils le font sécher, & s'en servent pour jaunir leurs clous. Voyez JAUNIR. Les Teinturiers se servent du même nom.

\* GRAVER, v. act. & neut. c'est imiter les objets de la nature & les scènes de la vie, avec des traits tracés au burin, ou autrement, sur des substances capables de les retenir, & d'en laisser l'empreinte sur le papier, la toile, le satin, par le moyen de l'impression. On grave sur presque toutes les matières dures, le fer, l'acier, la pierre, le cuivre, le bois, &c. Voyez ces différens travaux aux articles GRAVURE.

GRAVER, en terme d'Artificier, se dit de l'effet d'un feu trop vif à l'égard d'un cartouche qui n'est pas de force suffisante pour y résister parfaitement, soit parce que les révolutions du carton ne sont pas exactement collées les unes sur les autres, soit parce qu'elles ne sont pas assez nombreuses, ce qui fait que le cartouche perce ou se fend. *Dict. de Trév.*

GRAVER, en terme de Boutonnier, c'est l'action d'imprimer sur un cerceau tel ou tel dessein. On a pour cela des poinçons qui couvrent tout le cerceau; & d'un coup de marteau fort ou foible, selon l'épaisseur de la pièce, on y marque l'empreinte du poinçon. Quoiqu'il n'y ait rien de trop merveilleux dans cette espèce de gravure, ceux qui la font ne laissent pas de se cacher soigneusement pour travailler: si c'est de peur qu'on ne leur dérobe leur secret, où est-il donc ce secret? Il est plus vraisemblable de croire que c'est pour prêter à cette manœuvre une difficulté imaginaire, qui abuse ceux qui voudroient s'occuper dans cette partie, ou pour donner du relief à leur ouvrage, & se faire mieux payer de leur tems. Si c'est cela, ces ouvriers ne sont pas mal-adroits.

GRAVER, en terme de Piqueur en tabatière, c'est tracer les desseins sur la tabatière, en sorte que les traits ne s'effacent point; ce qui arriveroit, si l'on ne se servoit que du crayon ou d'autre matière semblable. On ne peut cependant faire aucun usage du burin dans cette opération; sa forme triangulaire feroit des traits qui couvrieroient les clous, &c. mais on ne se sert que d'une aiguille ordinaire.

GRAVESENDE, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre, dans la province de Kent, sur la Tamise, à 20 milles au-dessous de Londres, & à 7 de Rochester. C'est un port & passage très-fréquenté. *Long.* 17. 58. *latit.* 51. 30. (D. J.)

GRAVEUR en cuivre, en acier, au burin, à l'eau forte, en bois, en manière noire, & en clair-obscur, (*Arts modernes.*) ce sont-là autant d'artistes qui par le moyen du dessein & de l'incision sur les matières dures, imitent les lumières & les ombres des objets visibles.

Les glorieux monumens du savoir des anciens ont presque tous péri: mais si à tant d'avantages qu'ils semblent avoir sur nous ils avoient joint l'art de graver, que de richesses nous en reviendroient? elles tromperoit notre douleur, *tanti solatia luctus!* & peut-être nous appercevriens-nous moins de nos pertes. Il seroit sans doute échappé quelques empreintes de tant de rares productions de leur génie;

nous aurions du-moins quelques images des grands hommes que nous admirons, ce patrimoine de la postérité, & qui la touche si fort. Cependant loin de nous affliger davantage, cherchons dans ce que nous avons, des motifs de consolation sur ce que nous n'avons plus. Ne songeons désormais qu'à tirer parti de la découverte admirable de la Gravure, moyen sûr de faire passer d'âge en âge jusqu'à nos derniers neveux, les connoissances que nous avons acquises.

J'envisage les productions de ce bel art comme un parterre émaillé de quantité de fleurs variées dans les formes & les couleurs, qui quoique moins précieuses les unes que les autres, concourent toutes à l'effet de ce tout ensemble brillant, que les yeux du spectateur avide ne peuvent se lasser de considérer. Tels sont les ouvrages des habiles Graveurs qu'un curieux délicat a su réunir dans son cabinet; il les parcourt avec un plaisir secret ignoré des hommes sans goût: tantôt il admire à quel point de grands maîtres ont porté leur burin par une touche forte, vigoureuse & hardie; tantôt il se plaît à voir la correction qui se présente sous des travaux plus agréables; ensuite satisfait des beautés propres au burin, il passe à celles de l'eau-forte, qui moins recherchée dans ses atours, lui peint l'aimable nature dans sa simplicité: telle il la chérit dans les estampes du Parmesan, du Guide, & autres grands peintres qui ont laissé couler leurs pensées sur le cuivre avec cette facilité qu'on retrouve dans leurs desseins. Il est vrai qu'à regret il voit ces précieuses eaux-fortes dénuées de ce clair-obscur, le charme de la vue; mais il les retrouve dans d'autres maîtres, qui célèbres en cette partie, ont produit comme par enchantement sur les objets, les jours & les ombres qu'y répand la lumière.

Ces maîtres méritent d'être connus non-seulement des amateurs, qui goûtent tant de plaisir au spectacle de leurs ouvrages, mais sur-tout des personnes qui se destinant au même art, brûlent de courir avec honneur dans la même carrière. C'est par ces raisons que nous nous croyons obligés de nommer ici ces illustres artistes, & de jeter en passant quelques fleurs sur leur tombe. On trouvera dans Moréri & dans le P. Anselme, la généalogie, la naissance, les noms des rois, des princes, des grands seigneurs; l'Encyclopédie ne leur doit rien à ce titre, mais elle doit tout aux Arts & aux talens.

Albert Durer, né à Nuremberg en 1470, & dont j'ai parlé comme peintre au mot ÉCOLE, ne laisse presque à désirer dans les ouvrages de son tems, dont les Italiens eux-mêmes profiterent, sinon que cet illustre artiste eût connu l'antique, pour donner à ses figures autant d'élégance que de vérité.

Aldegraf, (*Albert*) né en Westphalie, disciple de Durer, en a fait la manière, & s'est fait autrefois une grande réputation.

Audran, (*Gérard*) mort en 1703 âgé de soixante-trois ans, a exercé son burin à multiplier les grands morceaux du Poussin, de Mignard, & autres. On connoît ses magnifiques estampes des batailles d'Alexandre, qu'il a gravées d'après les desseins de le Brun: l'œuvre de cet artiste est recommandable par la force & le bon goût de sa manière.

Baldini, (*Baccio*) florentin, fut élève de Maso Finiguerra, inventeur du secret de la Gravure en cuivre, & fit paroître encore quelque chose de mieux que son maître.

Belle, (*Etienne de la*) né à Florence en 1610, mort dans la même ville en 1664, acquit une manière d'eau-forte très-expéditive, & d'un si grand effet, que quelques curieux le mettent au-dessus de Callot. Si la manière de ce maître n'est point si finie de gravure ni si précise de dessein que celle de Callot, sa touche est plus libre, plus savante, & plus pittoresque: peu de gens l'ont surpassé pour l'esprit, la finesse,

& la legereté de la pointe. Il a généralement négligé les piés & les mains de ses petites figures, mais ses têtes ont une noblesse & une beauté de caractère féduifante; son œuvre est très-confidérable.

*Bénédict Castiglione*, peintre & graveur, né à Gènes en 1616, mort à Mantoue en 1670, a gravé à l'eau forte plusieurs pieces, où il a mis autant d'esprit que de goût. Le clair-obscur de ses estampes fait le charme des connoisseurs.

*Bloëmaert*, (*Corneille*) né à Gorkum vers l'an 1606, est un des plus célèbres graveurs au burin; & c'est une chose étonnante, qu'avec une maniere précise & finie il ait pu donner autant d'ouvrages que nous en avons de lui. Frédéric Bloëmaert est bien inférieur à Corneille.

*Bloëttling*, l'un des grands artistes de Hollande, a principalement réussi dans la gravure en maniere noire.

*Blond*, (*Michel le*) mort à Amsterdam en 1656, a laissé plusieurs monumens de son habileté dans la gravure.

*Bollswert* (*Scheldt*) né dans les Pays-Bas, a beaucoup travaillé d'après les ouvrages de Rubens, de Vandick, & de Jordan, dont il a rendu le goût & les grands effets. Adam & Boëce Bolswert n'ont pas eu les rares talens de Scheldt, & cependant ils sont mis au nombre des bons artistes.

*Boffe*, (*Abraham*) né à Tours au commencement du dernier siècle, avoit une maniere de graver à l'eau-forte qui lui est particuliere; ses estampes sont agréables. Il étoit savant dans la Perspective & dans l'Architecture. Nous avons de lui deux bons traités, l'un sur la maniere de dessiner, l'autre sur l'art de la Gravure.

*Bruyn*, (*Nicolas de*) a fait quantité de grands morceaux au burin, entre lesquels il y en a qui sont finis avec beaucoup de soin; sa maniere est d'une propreté charmante, mais seche & maigre; on lui reproche encore un goût de dessin gothique.

*Bry*, (*Théodore de*) est mis au rang des petits maîtres, quoiqu'il ait gravé plusieurs morceaux d'histoire; les estampes qu'il a copiées d'après d'autres estampes, & qu'il a réduites en petit, sont plus estimées que les originaux: s'il y a beaucoup de netteté & de propreté, il y a aussi trop de secheresse dans son burin.

*Callot*, (*Jacques*) né à Nancy en 1593, mort dans la même ville en 1635; il s'échappa deux ou trois fois de la maison paternelle dans sa tendre jeunesse, pour se livrer à la Gravure; arrivé à Florence, le grand duc Côme II. charmé de ses talens, prit soin de se l'attacher; c'est alors que Callot imagina ses petits sujets, dans lesquels il a si bien réussi. Son œuvre contient environ seize cents pieces, la plupart gravées à l'eau-forte, & ce sont les plus estimées; il a su rendre les moindres choses intéressantes par la facilité du travail, l'expression des figures, le choix & la distribution. On recherchera toujours ses foires, ses supplices, ses miseres de la guerre, sa passion, son éventail, son parterre, & sa grande rue de Nancy. L'esprit & la finesse de sa pointe, le feu & l'abondance de son génie, la variété de ses groupes sans contrastes forcés, sont les délices des amateurs.

*Carrache*, (*Augustin*) également versé dans les Sciences & dans les Beaux-Arts, a gravé plusieurs morceaux au burin, d'après le Corrège, le Tintoret, le Barroche, Voënius, & Paul Véronese. On admire dans ses pieces la plus grande correction, qui se présente sous des travaux agréables.

*Château*, (*Guillaume*) natif d'Orléans, mort à Paris en 1683, âgé de cinquante ans, a mis au jour d'assez bonnes estampes, d'après les ouvrages du Pouffin.

*Chauveau*, (*François*) mort à Paris en 1674, s'e-

xerça d'abord à graver au burin quelques tableaux de la Hire; mais il quitta bien-tôt le burin pour graver à l'eau-forte ses propres pensées. Si l'on ne trouve point dans ses ouvrages la douceur & le moëlleux de la gravure, on y voit avec étonnement le feu, la force, la variété, & le tour ingénieux de ses compositions. Lorsqu'on s'adressoit à lui pour quelque dessein, il prenoit aussitôt une ardoise, & y crayonoit son sujet en plusieurs façons différentes, jusqu'à ce qu'on fût content, ou qu'il le fût lui-même; car on l'étoit souvent, qu'il ne l'étoit pas encore.

*Clerc*, (*Sébastien le*) né à Metz en 1637, mort à Paris en 1714. Il mania le burin avec succès, & se distingua dans la gravure à l'eau-forte: son œuvre est très-confidérable & très-variée. Ses compositions sont gracieuses, sa gravure nette, & sa touche facile. Ses meilleures pieces sont 1°. le catafalque en l'honneur du chancelier Séguier, mort en 1672: 2°. la pierre du Louvre, estampe de 1679: 3°. l'arc de triomphe de 1680: le grand concile, & le S. Augustin prêchant, toutes deux de 1683, & toutes deux les plus rares vignettes de son burin: 4°. la passion de Notre Seigneur, en trente-six planches, en 1695: 5°. la multiplication des pains, en 1696: 6°. l'entrée triomphante d'Alexandre dans Babylone, en 1706, &c. C'est dans ces morceaux recherchés des gens de goût, que l'on apperçoit les talens de cet artiste.

*Coëch*, (*Pierre*) naquit à Alost, & mourut en 1551. Il voyagea en Italie & ensuite dans le Levant, où il fit une suite de desseins qui représentoient des cérémonies des Turcs; & ces desseins ont été depuis gravés en bois.

*Cort*, (*Corneille*) né en Hollande, vivoit dans le seizième siècle; il se fixa à Rome, & devint un des plus corrects graveurs qu'il y ait eu. Ce fut de lui qu'Augustin Carrache apprit la gravure, & c'est lui qui publia le premier les ouvrages de Raphaël & du Titien.

*Dassier*, (*les*) pere & fils, de Genève, ont rendu leurs noms célèbres par le même talent: leurs belles mé lailles d'après nature & plusieurs autres ouvrages de leur burin, prouvent qu'ils sont dignes d'être comptés parmi les plus célèbres graveurs.

*Drevet*, (*Pierre*) les Drevet pere & fils, tous deux nommés Pierre, se sont acquis une très-grande réputation par leur burin: on connoît les portraits qu'ils ont gravés d'après Rigaud. Drevet fils est mort à Paris en 1739, âgé de quarante-deux ans.

*Edelinck*, (*Gérard*) ou le Chevalier, natif d'Anvers, mort en 1707 dans un âge fort avancé, a gravé des pieces qui sont des chefs-d'œuvre, où regnent la pureté de burin, la fonte, & la couleur; M. Colbert l'attira en France. Nous avons de lui des estampes des hommes illustres, une sainte-famille d'après Raphaël, la famille de Darius, & la Madeleine de le Brun, trois pieces admirables; mais il regardoit le portrait de Champagne comme son triomphe.

*Falda*, (*Jean-Baptiste*) né en Italie, a donné des estampes à l'eau-forte, qui sont d'un très-bon goût: ses livres des palais, des vignes, des fontaines de Rome & des environs, sont aussi très-recherchés.

*Goltz*, (*Henry*) né en 1558 dans le duché de Juliers, mort à Harlem en 1617; il a gravé plusieurs sujets en diverses manieres. On a beaucoup de ses estampes extrêmement estimées, faites d'après les desseins qu'il avoit apportés d'Italie: si celles de son invention ont quelquefois un goût de dessin un peu rude, on admire en échange la legereté, la fermeté, & tous les autres talens de ce célèbre artiste.

*Le Guidé*, dont le pinceau leger & la touche gracieuse enchantent, déploya le même esprit dans les gravures à l'eau-forte, qu'il fit d'après les tableaux de piété des grands maîtres d'Italie.

*Hollard*, (*Vinceflas*) né à Prague en 1607, tenta

d'imiter avec la pointe le beau fini du burin, & ses succès répondirent à ses vûes; il conduisit donc l'eau-forte avec toute l'intelligence possible, en connut les gradations, en développa les ressources, enfin apprit à s'en servir; il excella dans les fourrures, les paysages, les animaux, les insectes; mais il n'a pas également réussi dans les grands sujets, parce que le dessein & la correction manquoient à ses talens.

*Lasne*, (*Michel*) natif de Caën, mort en 1667, âgé de soixante-douze ans. Il a donné quelques planches au burin d'après Raphaël, Paul Véronèse, Rubens, Annibal Carrache, Vouët, le Brun, & autres: il a aussi fait des morceaux de son génie, dans lesquels les passions sont assez bien exprimées.

*Lucas de Leyden*, né en 1494, mort en 1533, fut le rival & l'ami d'Albert Durer. On a de lui une grande quantité d'estampes gravées au burin, à l'eau-forte, & en bois.

*Luyken*, (*Jean*) né à Amsterdam en 1649, mort en 1712, montra dans son œuvre qui est très-considérable, beaucoup de feu, d'imagination, & de facilité.

*Mantegna*, (*André*) né gardeur de moutons près de Padoue en 1451, avoit reçu de la nature un heureux génie qui le tira bien-tôt de cette condition fervile, en lui inspirant le goût des Arts qui annoblissent l'origine la plus abjecte, & font rechercher l'homme à talens pour lui-même, & non pour ses ayeux. Mantegna au lieu de veiller à la garde de son troupeau, s'amusoit à le dessiner; un peintre le vit, le prit chez lui, l'éleva, l'adopta pour son fils, l'institua son héritier. Jacques Bellin enchanté de son caractère & de ses talens, lui donna sa fille en mariage: le duc de Mantoue le combla d'honneurs & de bienfaits, il le créa chevalier en reconnaissance de son excellent tableau connu sous le nom du *triomphe de César*; on a gravé de clair-obscur en neuf feuilles ce chef-d'œuvre du pinceau de Mantegna; mais il s'est couvert de gloire par l'invention ou la perfection de la gravure au burin pour ses estampes. Il grava lui-même plusieurs pièces sur des planches d'étain d'après ses propres desseins. Il mourut en 1517, âgé de soixante-six ans.

*Mantuan*, (*Georges le*) nous avons aussi de lui divers beaux morceaux gravés au burin.

*Marc-Antoine*, (*Raymond*) natif de Bologne, florissoit au commencement du seizième siècle; il essaya ses forces avec succès contre Albert Durer, se mit à copier la passion que ce maître avoit donnée en trente-six morceaux, & grava sur ses planches, ainsi que lui A. B. Tous les connoisseurs s'y tromperent, & Albert Durer fit un voyage à Rome pour porter au pape ses plaintes contre son rival. Marc-Antoine devint le graveur favori de Raphaël, dont il a répandu les ouvrages & la gloire par-tout où il y a quelque étincelle de goût & de savoir. Ce fut encore Marc-Antoine qui grava les estampes qui furent mises au-devant des sonnets infames de l'Arétin. L'exactitude du dessein de ce fameux maître, la douceur & le charme de son burin, feront toujours rechercher ses estampes.

*Maso*, dit *Finiguerra*, né à Florence, inventa dans le quinzième siècle le secret de graver sur le cuivre; il travailloit en Orfèverie l'an 1460, & avoit coutume de faire une empreinte de terre de tout ce qu'il gravoit sur l'argent pour émailler; au moment qu'il jettoit dans ce moule de terre du soufre fondu, il s'aperçut que ces dernières empreintes étant frottées d'huile & de noir de fumée, représentoient les traits qui étoient gravés sur l'argent. Il trouva dans la suite le moyen d'exprimer les mêmes figures sur du papier en l'humectant, & en passant un rouleau très-uni sur l'empreinte; ce qui lui réussit tellement, que ses figures paroissoient imprimées & comme dessinées avec la plume.

Cet essai donna l'être à la Gravure, foible entre ses mains, puisque les Arts fortoient à-peine des ténèbres épaisses où l'ignorance les avoit laissés près de mille ans ensevelis. La découverte de Maso ne reçut qu'un accroissement insensible de Baldini, orfèvre de la même ville de Florence, à qui notre artiste l'avoit communiqué; il falloit un peintre pour l'améliorer: car si l'heureux génie de la Peinture n'inspire le graveur, vainement s'efforce-t-il d'y réussir: cet art parut donc avec un grand avantage dans les morceaux qui furent gravés alors par Mantegna, dont nous avons parlé tout-à-l'heure.

*Maffon*, (*Antoine*) a sur-tout excellé dans les gravures de portraits; ses disciples d'Emmaüs font un chef-d'œuvre. Son burin est ferme & également gracieux: on prétend qu'il s'étoit fait une manière de graver toute particulière, & qu'au lieu de faire agir la main sur la planche, comme c'est l'ordinaire pour conduire le burin selon la forme du trait que l'on veut exprimer, il tenoit au contraire sa main droite fixe, & avec la main gauche il faisoit agir la planche suivant le sens que la taille exigeoit. J'ignore l'année de la naissance & de la mort de ce grand maître.

*Mellan*, (*Claude*) né à Abbeville en 1601, mort en 1688. « Ce célèbre graveur en taille-douce, dit M. Perrault, eut deux grands avantages sur la plupart de ses confrères: le premier, c'est qu'il n'avoit pas seulement le don de graver avec beaucoup de grâce & d'élégance les tableaux des excellens maîtres, mais qu'il étoit aussi l'auteur & l'ouvrier de presque tous les desseins qu'il gravoit; de sorte qu'on doit le regarder comme un habile graveur & comme un grand dessinateur tout ensemble; on pourroit ajouter, comme peintre, car il a peint des tableaux de bon goût: le second avantage, plus grand encore que le premier, c'est qu'il a inventé lui-même la manière admirable de graver dont il s'est servi dans la plupart de ses ouvrages ».

Les graveurs ordinaires ont presque autant de tailles différentes qu'ils ont de différens objets à représenter: autre est celle dont ils se servent pour la chair, soit du visage, soit des mains, ou des autres parties du corps, autre celle qu'ils employent pour les vêtements, autre celle dont ils représentent la terre, l'eau, l'air, & le feu, & même dans chacun de ces objets ils varient leur taille & le maniement de leur burin en plusieurs façons différentes. Mellan imitoit toutes choses avec de simples traits mis auprès les uns des autres, sans jamais les croiser en quelque manière que ce soit, se contentant de les faire ou plus forts ou plus foibles, selon que le demandoient les parties, les couleurs, les jours, & les ombres de ce qu'il représentoit.

Il a porté cette gravure à une telle perfection, qu'il est difficile d'y rien ajouter, & l'on n'a point encore entrepris d'aller plus loin dans cette sorte de travail: ce n'est pas que Mellan ne sût pratiquer la manière des autres graveurs; il a fait beaucoup d'estampes à double taille, qui sont très-belles & très-estimées; mais il s'est plus adonné à celle qui est simple; & c'est par celle-là qu'il s'est le plus distingué.

Parmi ses ouvrages il y en a un qui paroît mériter d'être plus admiré que les autres, c'est une tête de Jésus-Christ dessinée & ombrée avec sa couronne d'épines, & le sang qui ruisselle de tous côtés, d'un seul & unique trait, qui commençant par le bout du nez, & allant toujours en tournant, forme exactement tout ce qui est représenté dans cette estampe; par la seule différente épaisseur de ce trait, qui selon qu'il est plus ou moins gros, fait des yeux, un nez, une bouche, des joues, des cheveux, du sang & des épines, le tout si bien représenté & avec une telle



marque de douleur & d'affliction, que rien n'est plus triste ni plus touchant. On met encore au rang des chefs-d'œuvre de sa gravure, sa galerie justinienne, son portrait de Justinien, & celui de Clément VIII.

Son œuvre contient une infinité de pièces curieuses. Il fut choisi pour représenter les figures antiques & les bustes du cabinet du roi de France; son burin réussit parfaitement dans ces sortes d'ouvrages, qui étant tous d'une couleur, s'accoutument bien de l'uniformité de sa gravure, laquelle n'étant point croisée, conserve une blancheur très-convenable au marbre qu'elle représente.

Enfin les gravures avoient plus de feu, plus de vie, & plus de liberté que le dessin même qu'il imitoit, contre ce qu'il arrive aux autres graveurs, dont les ouvrages sont toujours moins vifs que le dessin & le tableau qu'ils copient. Cet avantage de Mellan ne peut venir que du goût qu'il prenoit à son travail, & de l'extrême facilité qu'il avoit à conduire son burin de la manière qu'il lui plaisoit.

Mérian, (Matthieu) naquit à Bâle en 1593, & mourut à Schwalsbach en 1651. Il est célèbre par son habileté dans l'art de graver à l'eau-forte, par son fils Gaspard Mérian qui se distingua dans le même genre, & par sa fille Marie Sybille Mérian, encore plus connue. Les principaux ouvrages de Matthieu Mérian père, sont le théâtre de l'Europe, la Danse des morts, cent-cinquante figures historiques de la bible, & un grand nombre de paysages.

Nanteuil, (Robert) né à Rheims en 1630, mort à Paris en 1678: il n'a gravé que des portraits, mais avec une précision & une pureté de burin qu'on ne peut trop admirer. Son recueil est très-considérable, puisqu'il contient plus de deux cents quarante estampes.

Nanteuil après avoir peint Louis XIV. en pastel, le grava aussi grand que nature; ce qui n'avoit point encore été tenté par personne avec succès: jusquelà il avoit été presque impossible aux plus habiles graveurs de bien représenter avec le seul blanc du papier & le seul noir de l'encre, toutes les autres couleurs que demande un portrait lorsqu'il est en grand; car lorsqu'il est en petit, l'imagination de celui qui le regarde y supplée. Cependant dans le portrait du roi par Nanteuil, la couleur naturelle du teint, le vermeil des joues, & le rouge des lèvres y est marqué; au lieu que dans les portraits de cette même grandeur faits par la plupart des autres artistes, le teint paroît plombé, les joues livides, & les lèvres violettes; en sorte qu'on croit plutôt voir des hommes noyés que des hommes vivans: le portrait dont je parle est peut-être le plus bel ouvrage de cette espèce qui ait jamais vû le jour. Nanteuil a gravé de la même manière le portrait de la reine mère de Louis XIV. celui du duc d'Orléans, du cardinal Mazarin, du maréchal de Turenne, & de quelques autres personnes, qui lui ont acquis une réputation que le tems n'a point encore effacée.

Ce célèbre artiste avoit gagné par son talent plus de cinquante mille écus, & en laissa très-peu à ses héritiers, ayant toujours fait servir la fortune à ses plaisirs. Au reste, il est un exemple de ces hommes qui se sont engagés dans leur profession par une inclination dominante: son père fit les mêmes efforts pour l'empêcher de devenir graveur, que les parens font ordinairement pour obliger les enfans à s'instruire dans quelque profession; mais Nanteuil éluda les vains efforts de son père; il montoit en secret sur des arbres pour n'être point vû, & s'y cachoit sans cesse pour dessiner à loisir.

Le Parmesan partagea son goût entre la Gravure & la Peinture, deux arts qu'il eût porté au degré le plus éminent, si le destin qui lui donna tant de rap-

port avec Raphaël par la fécondité du génie, toujours tourné du côté de l'agrément & de la gentillesse, n'eût terminé ses jours par une mort également prématurée.

Pens, (Georges) natif de Nuremberg, florissoit au commencement du seizième siècle; ses gravures en taille-douce sont estimées: il y marquoit son nom par ces deux lettres ainsi disposées, P.  
G.

Pérelle; nous avons deux artistes françois de ce nom, qui se sont illustrés dans la gravure du paysage.

Perrier, (François) né à Mâcon en 1590, mort à Paris en 1650, s'est distingué par ses gravures à l'eau-forte; on estime sur-tout celles qui représentent les antiques, les bas-reliefs de Rome, & dans le moderne, plusieurs choses d'après Raphaël: il grava aussi quelques antiques dans la manière du clair-obscur, que le Parmesan avoit le premier mis en usage.

Picard, (Bernard) né à Paris en 1673, mort à Amsterdam en 1733, étoit fils d'Etienne Picard, surnommé le Romain, homme de réputation dans la gravure. Bernard s'attacha sur-tout à mettre beaucoup de propreté & de netteté dans ses ouvrages pour plaire à la nation chez laquelle il s'étoit retiré, & qui aime passionnément le fini, & le travail où brille la patience: il ne fut guère occupé en Hollande que par les libraires, mais il avoit soin de garder une quantité d'épreuves de toutes les planches qu'il gravoit; & les curieux qui vouloient faire des collections, les achetoient à tout prix: ses dessins étoient aussi fort chers. On connoît ses planches des métamorphoses d'Ovide.

Quand ce maître s'est écarté de sa manière léchée, il a exécuté des choses très-piquantes, & ses compositions en grand nombre sont honneur à son génie; les pensées en sont belles & pleines de noblesse, mais quelquefois trop recherchées & trop allégoriques.

Il a fait un nombre d'estampes qu'il nomma les impostures innocentes, parce qu'il avoit tâché d'imiter les différens goûts pittoresques de certains maîtres savans qui n'ont gravé qu'à l'eau-forte, tels que le Guide, le Rembrand, Carle-Maratte, & autres; il réussit & eut le plaisir de voir ses estampes achetées par ceux-là même qui se donnoient pour connoisseurs du goût & de la manière des peintres. Bernard a publié le catalogue de son œuvre.

Pippo, (dit Philippe de Santa-Croce) s'est autant distingué par le beau fini & l'extrême délicatesse qu'il mettoit dans ses ouvrages, que par le choix singulier de la matière qu'il employoit pour son travail. Ce graveur s'amusoit à tailler sur des noyaux de prunes & de cerises, de petits bas-reliefs composés de plusieurs figures, mais si fines qu'elles devenoient imperceptibles à la vûe: ces figures sont néanmoins dans toutes leurs proportions.

Poilly, (François) né à Abbeville en 1622, mort à Paris en 1693, a mis au jour une œuvre très-considérable, quoiqu'il donnât beaucoup de tems & de soin à finir ses planches. La précision, la netteté, & le moëlleux de son burin, sont rechercher ses ouvrages, dans lesquels il a su conserver la noblesse, les graces, & l'esprit des grands-maîtres qu'il a copiés. Nicolas Poilly, son frère, mort en 1696 âgé de soixante-dix ans, s'est distingué dans la gravure du portrait; l'un & l'autre ont laissé des enfans qui se sont appliqués à leur profession.

Le Rembran fit passer la chaleur de sa peinture jusque dans la manière de graver dont il est l'inventeur. Quelle touche, quelle harmonie, quels effets surprenans! font-ce des estampes ou des dessins? la belle & l'extrême facilité qui y regnent pourroient induire en erreur, si la fermeté du travail dans certains endroits ne le déceloit: en marchant par des

routes nouvelles, il a rapproché la gravure de son vrai point de vûe, qui est de rendre toutes fortes d'objets uniquement par l'ombre & la lumiere, en les opposant alternativement avec tant d'entente, qu'il en résulte le relief le plus séduisant.

Il envisagea son art comme la scene où les caracteres ne frappent point s'ils ne sont exagérés: il crut devoir s'abandonner à une impétuosité qui produit souvent un certain desordre dans la *faire*; mais ce desordre ne peut rebuter que ceux dont les idées superficielles cherchent dans la gravure des travaux refroidis; trop faits aux afféteries de nos modernes, ils sont insensibles aux beautés fortes du Rembrand. Elles doivent sans doute trouver de l'indulgence pour les négligences de détail qu'on remarque dans ses estampes, parmi lesquelles la piece où J. C. guérit les malades (piece connue sous le nom de *cent florins*, parce qu'il la vendoit ce prix-là, même de son vivant) prouve décidément que cette maniere est susceptible du fini le plus flatteur.

Il seroit encore à souhaiter que ce célèbre artiste se fût appliqué à varier ses productions; les objets déjà si séduisants par le charme de son clair-obscur, en eussent été mieux caractérisés. Enfin Rembrand ne connut point l'élégance du Dessin; fils d'un artisan, il modela ses pensées sur les objets qui meubloient sa chaumiere: trop heureux s'il eût adhéré aux idées judicieuses de son propre pere, qui remarquant en lui avec plaisir un esprit au-dessus de son âge, l'envoya étudier à Leyde; mais il ne sut pas profiter de ce tems précieux où l'éducation pouvoit si bien corriger le vice du terroir; son goût seroit insensiblement devenu délicat & correct; ensuite considérant son art sous un autre coup-d'œil, il l'auroit embelli, comme l'Albane, des dépouilles de la Littérature. On a fait à Paris un catalogue raisonné de l'œuvre du Rembrand.

*Romain de Hoogs*, hollandois, a terni ses talens par la corruption de son cœur; on lui reproche encore l'incorrection du Dessin, & le goût des sujets allégoriques ou d'une satyre triviale.

*Roulet*, (*Jean Louis*) né à Arles en 1645, mort à Paris en 1699, se rendit à Rome pour y exercer la Gravure; de retour en France, ses talens ne furent point oisifs. On loue ses ouvrages pour la correction du Dessin, la pureté, & l'élégance.

*Sadeler*, (*Jean*) né à Bruxelles en 1550, mort à Venise, fit, ainsi que son frere Raphaël, des ouvrages assez estimés; mais ils eurent l'un & l'autre un neveu, Gilles Sadeler, qui les surpassa de loin par la sévérité du Dessin, par le goût & la netteté de son travail: les empereurs Rodolphe II. Matthias, & Ferdinand II. se l'attachèrent par leurs bienfaits.

*Saerdam*, (*Jean*). Les estampes de ce maître sont goûtées de quelques curieux, mais la correction du Dessin manque à l'artiste.

*Silvestre*, (*Israël*) né à Nancy en 1621, & mort à Paris en 1691, devint célèbre par le goût & l'intelligence qu'il a mis dans divers paysages & dans différentes vûes gravées de sa main. Louis XIV. occupa ses talens & les récompensa.

*Simonneau*, (*Charles*) né à Orléans vers l'an 1639, mourut à Paris en 1728. Après avoir été élève de Noël Coypel dans le Dessin, il le devint de Châteauneuf pour la Gravure, mais enfin il ne consulta plus que son génie: il grava le portrait, les figures, & des sujets d'histoire avec une grande vérité. Plusieurs vignettes de son invention peuvent aussi le mettre au rang des compositeurs; mais il se distingua d'avantage par les médailles qu'il grava pour servir à l'histoire métallique de Louis XIV.

*Spiere*, (*François*) a fait des ouvrages rares & estimés; son burin est gracieux, & les estampes de sa

composition prouvent ses talens. On estime fort la Vierge qu'il a gravée d'après le Corregge.

*Stella*, (Mademoiselle) niece de Jacques Stella, peintre, a mis dans ses gravures beaucoup de goût & d'intelligence.

*Snyderhoef*, (*Jonas*) hollandois, s'est plus attaché à mettre dans ses productions un effet pittoresque & piquant, qu'à faire admirer la propreté & la délicatesse de son burin; il a gravé plusieurs portraits d'après Rembrand. La plus considérable de ses estampes est celle de la paix de Munster, où il a saisi le goût de Terburg, auteur du tableau original, dans lequel ce peintre a représenté près de soixante plénipotentiaires qui assisterent à la signature de cette paix.

*Thomassin*, pere & fils, graveurs françois, ont publié d'assez bons morceaux, sur-tout le fils; on connoit sa *mélancolie* d'après le Féty, & c'est une estampe précieuse.

*Vichem*, allemand, est le plus célèbre graveur en bois du dix-septieme siecle. On voit de ses gravures depuis 1607 jusqu'en 1670; il a manié la pointe à graver en bois avec une liberté & une hardiesse surprenantes.

*Villamene*, (*François*) italien, élève d'Augustin Carrache, est recommandable par la correction de son dessin & par la propreté de son travail; mais on lui reproche d'être trop maniéré dans ses contours.

*Vosterman*, (*Lucas*) graveur hollandois dont les estampes sont très-recherchées; il a contribué à faire connoître le mérite de Rubens, & à multiplier ses belles compositions. On trouve dans les estampes de Vosterman une maniere expressive & beaucoup d'intelligence.

*Warin*, (*Jean*) graveur & sculpteur, natif de Liège en 1604, mort à Paris en 1672. Après avoir fait long-tems ses délices du Dessin, il s'exerça à la gravure, & y réussit parfaitement; enfin il inventa des machines très-ingénieuses pour monnoyer les médailles qu'il avoit gravées. On connoît le sceau de l'académie françoise, où il a représenté le cardinal de Richelieu d'une maniere si ressemblante. Ce grand maître a encore gravé les poinçons des monnoies de France sous Louis XIII. & sous la minorité de Louis XIV. Je ne parle pas de quantité de belles médailles dont on lui est redevable, j'ajouterai seulement qu'il travailloit à l'histoire métallique du roi quand il mourut.

*Wischer*, (*Corneille*) est le maître qui fait le plus d'honneur à la Hollande; on ne peut guere graver avec plus de finesse, de force, d'esprit & de vérité. Son burin est en même tems le plus savant, le plus pur, & le plus gracieux; ses desseins dénotent encore l'excellent artiste; les estampes de son invention prouvent son goût & son génie. Louis & Jean Wischer se sont aussi distingués par les estampes qu'ils ont gravés d'après Berghem & Wouwermans, mais il est difficile d'atteindre à la supériorité de Corneille.

Il y a d'illustres graveurs qui vivent encore, dont nous ne pouvons parler, mais dont les ouvrages feront passer les noms à la postérité. (*D. J.*)

GRAVIER, f. m. voyez ARENE.

GRAVIER, (*Hist. nat.*) On donne le nom de *gravier* à un amas prodigieux de petites pierres, & surtout de petits cailloux; il ne differe du sable que parce que ses parties sont plus grossieres & moins homogènes que les siennes. Le *gravier* se trouve ordinairement sur le bord des rivieres & dans quelques endroits de la campagne, où il est répandu par couches qui varient infiniment pour l'étendue, la profondeur, & la nature des pierres qui le composent. En général pourtant le *gravier*, dans quelque endroit qu'il se trouve, semble toujours y avoir été apporté par

par les eaux, attendu que les pierres qu'on y remarque sont toujours plus ou moins arrondies, ce qui a dû se faire par le roulement.

On se sert du *gravier* pour sabler les allées des jardins. Les Anglois ont un *gravier* d'une nature excellente, & qui surpasse tous les autres en bonté; on l'employe aux grands chemins: ce qui en fait des routes très-unies, & beaucoup plus commodes que le pavé pour les voitures. De toutes les especes de *gravier* qu'on trouve en Angleterre, le plus estimé est celui de Black-Heath; il est entierement composé de petits cailloux parfaitement arrondis. On prétend que Louis XIV. offrit à Charles II. de lui fournir assez de pavé pour paver la ville de Londres, à condition que ce prince lui donnât en échange la quantité de *gravier* nécessaire pour sabler les jardins de Versailles. Quoi qu'il en soit de la vérité de ce fait, il paroît que cet échange n'a point eu lieu.

Voici comment on sable en Angleterre, en France, & ailleurs, les allées des jardins avec du *gravier*. On commence par couvrir l'allée, soit avec des rognures de pierres de taille qu'on appelle *recoupe des pierres*, soit avec des pierres-à-fusil, ou toute autre pierre dure; on en met huit ou dix pouces d'épaisseur pour empêcher les mauvaises herbes de croître: au lieu de pierres on y met quelquefois du salpêtre qu'on a soin de bien battre; on met ensuite par-dessus cinq ou six pouces de *gravier*.

On a la précaution de faire que le milieu de l'allée soit plus élevé que les deux côtés, & forme comme un dos-d'âne, pour faciliter l'écoulement des eaux. Il faut ensuite faire passer, en tous sens à plusieurs reprises, un rouleau ou gros cylindre de pierre fort pesant par-dessus le *gravier*, afin de l'égaliser; il est à-propos de faire la même chose trois ou quatre fois à la suite des pluies d'orage violentes. Quand le *gravier* est trop sec, il est bon de le mêler avec de la glaise, cela fait qu'il prend corps plus aisément. Voyez le supplément de Chambers. (—)

GRAVII, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Espagne dont Silius Italicus, Plin & Ptolomée, font mention. Ce dernier met ce peuple dans l'Espagne Tarragonoise; il le nomme *Gravi*, & lui donne une ville qu'il appelle *Tyde*, *Θυδαί*. Cette ville de *Tyde* est présentement Tury dans la Galice, aux confins du Portugal. (D. J.)

GRAVINA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la terre de Barry, au pié des montagnes, avec un évêché suffragant de Matéra & titre de duché. On la croit la Pleyra des anciens; son nom italien vient du mot françois *ravine*, parce qu'elle est assise sur une grande ravine. Elle est à 4 lieues N. de Matéra, 10 S. O. de Barry. Long. 34. 10. latit. 41. 54. (D. J.)

GRAVITATION, s. f. en terme de Physique, signifie proprement l'effet de la gravité ou la tendance qu'un corps a vers un autre par la force de sa gravité. Voyez ci-après GRAVITÉ.

Suivant le système de Physique établi par Newton, & reçu maintenant par un grand nombre de philosophes, chaque particule de matiere pese ou grave vers chaque autre particule. Voyez NEWTONIANISME.

Ce que nous appellons *gravitation* par rapport à un corps *A*, qui pese vers un autre corps *B*, Newton l'appelle *attraction* par rapport au corps *B* vers lequel le corps *A* pese: ou, ou ce qui revient au même, l'attraction que le corps *B* exerce sur le corps *A*, est ce qui fait que le corps *A* a une *gravitation* vers *B*; l'attraction est la cause inconnue & la *gravitation* l'effet. Voyez ATTRACTION.

Selon Newton, les planetes, tant premieres que secondaires, aussi-bien que les cometes, pesent ou tendent toutes vers le soleil, & pesent outre cela les

unes vers les autres, comme le soleil pese & tend vers elles; & la *gravitation* d'une planete quelconque *C* vers une autre planete *D*, est en raison directe de la quantité de matiere qui se trouve dans la planete *D*, & en raison inverse du quarré de la distance de la planete *C* à la planete *D*. Voyez PLANETE, COMETE, SOLEIL, TERRE, LUNE, &c.

Mais ce ne sont pas seulement les corps célestes qui s'attirent mutuellement. Newton ajoûte que toutes les parties de la matiere ont cette propriété réciproque les unes par rapport aux autres; & c'est ce qu'il appelle la *gravitation universelle*. On peut voir aux mots ATTRACTION & GRAVITÉ, les preuves de ce système & l'usage que Newton en a fait, ainsi que les réflexions que nous avons faites sur ces preuves & sur cet usage. A ces réflexions nous en joindrons ici quelques-unes.

I. *Réflexions philosophiques sur le système de la gravitation universelle*. Les observations astronomiques démontrent que les planetes se meuvent, ou dans le vuide, ou au-moins dans un milieu fort rare, ou enfin, comme l'ont prétendu quelques philosophes, dans un milieu fort dense qui ne résiste point, ce qui seroit néanmoins plus difficile à concevoir que l'attraction même. Mais quelque parti qu'on prenne sur la nature du milieu dans lequel les planetes se meuvent, la loi de Kepler démontre au-moins qu'elles tendent vers le soleil. Voyez LOI DE KEPLER & GRAVITÉ. Ainsi la *gravitation* des planetes vers le soleil, quelle qu'en soit la cause, est un fait qu'on doit regarder comme démontré, ou rien ne l'est en Physique.

La *gravitation* des planetes secondaires ou satellites vers leurs planetes principales, est un second fait évident & démontré par les mêmes raisons & par les mêmes faits.

Les preuves de la *gravitation* des planetes principales vers leurs satellites ne sont pas en aussi grand nombre; mais elles suffisent cependant pour nous faire reconnoître cette *gravitation*. Les phénomènes du flux & reflux de la mer, & sur-tout la théorie de la nutation de l'axe de la terre & de la précession des équinoxes, si bien d'accord avec les observations, prouvent invinciblement que la terre tend vers la lune; voyez FLUX & REFLUX, MARÉE, NUTATION, PRÉCESSION. Nous n'avons pas de semblables preuves pour les autres satellites. Mais l'analogie seule ne suffit-elle pas pour nous faire conclure que l'action entre les planetes & leurs satellites est réciproque? Je n'ignore pas l'abus qu'on peut faire de cette maniere de raisonner, pour tirer en Physique des conclusions trop générales; mais il me semble, ou qu'il faut entierement renoncer à l'analogie, ou que tout concourt ici pour nous engager à en faire usage.

Si l'action est réciproque entre chaque planete & ses satellites, elle ne paroît pas l'être moins entre les planetes premieres. Indépendamment des raisons tirées de l'analogie, qui ont à la vérité moins de force ici que dans le cas précédent, mais qui pourtant en ont encore, il est certain que Saturne éprouve dans son mouvement des variations sensibles, & il est fort vraisemblable que Jupiter est la principale cause de ces variations. Le tems seul, il est vrai, pourra nous éclairer pleinement sur ce point, les Géometres & les Astronomes n'ayant encore ni des observations assez complètes sur les mouvemens de Saturne, ni une théorie assez exacte des dérangemens que Jupiter lui cause. Mais il y a beaucoup d'apparence que Jupiter, qui est sans comparaison la plus grosse de toutes les planetes & la plus proche de Saturne, entre au-moins pour beaucoup dans la cause de ces dérangemens; je dis pour beaucoup, & non pour tout; car outre une cause dont nous

parlerons dans un moment, l'action des cinq satellites de Saturne pourroit encore produire quelque dérangement dans cette planète ; & peut-être sera-t-il nécessaire d'avoir égard à l'action des satellites pour déterminer entièrement & avec exactitude toutes les inégalités du mouvement de Saturne, aussi-bien que celles de Jupiter.

Si les satellites agissent sur les planètes principales ; & si celles-ci agissent les unes sur les autres, elles agissent donc aussi sur le soleil : c'est une conséquence assez naturelle. Mais jusqu'ici les faits nous manquent encore pour la vérifier. Le moyen le plus infailible de décider cette question, est d'examiner les inégalités de Saturne ; car si Jupiter agit sur le Soleil en même tems que Saturne, il est nécessaire de transporter à Saturne, en sens contraire, l'action de Jupiter sur le Soleil, pour avoir le mouvement de Saturne par rapport à cet astre ; & entr'autres inégalités cette action doit produire dans le mouvement de Saturne une variation proportionnelle au sinus de la distance entre le lieu de Jupiter & celui de Saturne. C'est aux Astronomes à s'assurer si cette variation existe, & si elle est telle que la théorie la donne. Voyez SATURNE.

On peut voir par ce détail quels sont les différens degrés de certitude que nous avons jusqu'ici sur les principaux points du système de la gravitation universelle, & quelle nuance, pour ainsi dire, observent ces degrés. Ce sera la même chose quand on voudra transporter, comme fait Newton, le système général de la gravitation des corps célestes à celle des corps terrestres ou sublunaires. Nous remarquerons en premier lieu que cette attraction ou gravitation générale s'y manifeste moins en détail dans toutes les parties de la matière, qu'elle ne fait, pour ainsi dire, en total dans les différens globes qui composent le système du monde ; nous remarquerons de plus qu'elle se manifeste dans quelques-uns des corps qui nous environnent plus que dans les autres ; qu'elle paroît agir ici par impulsion, là par une mécanique inconnue, ici suivant une loi, là suivant une autre ; enfin plus nous généraliserons & étendrons en quelque manière la gravitation, plus ses effets nous paroîtront variés, & plus nous la trouverons obscure, & en quelque manière informe dans les phénomènes qui en résultent, ou que nous lui attribuons. Soyons donc très-réservés sur cette généralisation, aussi-bien que sur la nature de la force qui produit la gravitation des planètes ; reconnoissons seulement que les effets de cette force n'ont pu se réduire, du-moins jusqu'ici, à aucune des lois connues de la mécanique ; n'emprisonnons point la nature dans les limites étroites de notre intelligence ; approfondissons assez l'idée que nous avons de la matière, pour être circonspects sur les propriétés que nous lui attribuons ou que nous lui refusons ; & n'imitons pas le grand nombre des philosophes modernes, qui en affectant un doute raisonné sur les objets qui les intéressent le plus, semblent vouloir se dédommager de ce doute par des assertions prématurées sur les questions qui les touchent le moins.

II. *Loi générale de la gravitation.* Si on appelle  $\phi$  la force de la gravitation d'un point vers un autre,  $e$  l'espace que cette force fait parcourir pendant le tems  $t$ , on aura  $dde = \phi dt^2$ , ou plus exactement  $dde = \frac{2a\phi dt^2}{p\theta^2}$ , comme on l'a vû au mot FORCE, page 118 de ce Volume, en appellant  $a$  l'espace que la pesanteur  $p$  fait parcourir pendant un tems  $\theta$ . M. Euler, dans sa pièce sur le mouvement de Saturne, qui a remporté le prix de l'académie des Sciences en 1748, prend pour équation, non pas  $dde = \phi dt^2$ , mais  $dde = \frac{1}{2}\phi dt^2$ . Comme cette manière de présenter l'équation des forces accélératri-

ces a causé de la difficulté à plusieurs personnes, je dirai ici qu'elle ne me paroît point exacte. En effet supposons  $\phi = p$ , c'est-à-dire  $\phi$  égale à la pesanteur naturelle, on auroit donc, suivant M. Euler,  $dde = \frac{p dt^2}{2}$ , &  $e = \frac{p t^2}{4}$  ou  $t = 2\sqrt{\frac{e}{p}}$  ; cependant toutes les formules reçues jusqu'ici donnent la vitesse à la fin de l'espace  $e = \sqrt{2pe}$ , & le tems  $= \frac{2e}{\sqrt{2pe}} = \sqrt{\frac{2e}{p}}$  ; ce qui est fort différent de l'expression de  $t$  qui résulte de la formule de M. Euler. Il est vrai que l'équation, peu exacte en elle-même,  $dde = \frac{1}{2}\phi dt^2$ , dont M. Euler se sert, n'influe point sur le reste de sa pièce, parce qu'il corrige cette erreur par une autre, en substituant dans la suite de la pièce, à la place de  $\frac{dt^2}{2}$ , la quantité  $\frac{a^3 d\zeta^2}{\odot}$ ,  $a$  étant le rayon de l'orbite,  $\zeta$  l'anomalie, &  $\odot$  le soleil ; au lieu qu'en nous servant de la formule  $dde = \phi dt^2$ , nous eussions substitué cette quantité  $\frac{a^3 d\zeta^2}{\odot}$ , non à la place de  $\frac{dt^2}{2}$ , mais à la place de  $dt^2$  ; en sorte que dans les deux cas le résultat auroit été le même, savoir  $dde = \frac{\phi a^3 d\zeta^2}{\odot}$ . En effet  $\frac{\odot}{a^2}$  étant ici la force centripète, &  $a d\zeta$  l'arc parcouru pendant le tems  $dt$ , on a  $\frac{\odot}{a^2} = \frac{a^2 d\zeta^2 \cdot p \theta^2}{2 a a dt^2}$  (voyez l'article FORCE, pages 118 & 119.) : donc, puisque  $dde = \frac{2a\phi dt^2}{p\theta^2}$ , on aura  $dde = \frac{\phi a^3 d\zeta^2}{\odot}$ . Nous supposons qu'on ait ici sous les yeux la pièce de M. Euler imprimée à Paris en 1749.

III. *Manière de trouver la gravitation d'un corps vers un autre.* Newton dans le livre I. de ses principes, a donné pour cela une méthode qui a été commentée & étendue depuis par différens auteurs. Voyez les mémoires de l'acad. 1732. le commentaire des PP. le Seur & Jaquier ; les mémoires de Petersbourg, &c. Cette méthode a principalement pour objet l'attraction que les corps sphériques, elliptiques & cylindriques, ou regardés comme tels, exercent sur un point donné. Nous avons donné les premiers la méthode de trouver l'attraction qu'un solide peu différent d'une sphère, elliptique ou non, sphéroïde ou non, exerce sur un point placé, soit au-dedans, soit au-dehors de lui. Voyez la seconde & la troisième partie de nos recherches sur le système général du monde, Paris 1754 & 1756 ; voyez aussi l'article FIGURE DE LA TERRE. De plus une remarque singulière que nous avons faite à ce sujet, & que nous croyons nouvelle, c'est que quand un corpuscule est au-dehors d'une surface sphérique & très-près de cette surface, l'attraction que cette surface exerce sur ce corpuscule, est à-peu-près double de celle qu'elle exerce, si le corpuscule est placé sur la surface même. On peut voir dans la III. partie de nos recherches sur le système du monde, 1756, pp. 198 & 199. la preuve & le dénouement de cette espèce de paradoxe. Mais pour faire sentir aux commençans comment le calcul donne ce paradoxe, représentons-nous la différentielle  $\frac{2\pi r(n+x)dx}{(nn+2nx+2rx)^2}$  de l'attraction d'une surface sphérique,  $r$  étant le rayon,  $2\pi$  le rapport de la circonférence au rayon,  $n$  la distance du corpuscule à la surface sphérique, &  $x$  une abscisse quelconque ; nous trouverons aisément par les méthodes connues que l'intégrale de cette différentielle est  $\frac{2\pi r \cdot (nn+2nr)}{(2n+2r)^2} \times \left( \frac{2}{n} - \frac{2}{\sqrt{nn+2rx+2nx}} \right) + 2\pi r \times \frac{2\sqrt{nn+2nx+2rx}-2n}{(2n+2r)^2}$ . Voyez INTÉGRAL,

TRANSFORMATION, & la II. partie de mes recherches sur le système du monde, page 284. Or, soit que  $n$  soit  $= 0$ , ou non, la seconde partie de cette intégrale,

savoir  $2\pi r \left( \frac{2\sqrt{n n + 2rx + 2n^2 x - 2n}}{(2n + 2r)^2} \right)$  devient  $= \frac{2\pi r r}{(n+r)^2}$ , quand  $x = 2r$ . A l'égard de la première partie, elle est évidemment toujours nulle, quand  $n = 0$ , puisque  $n$  en multiplie tous les termes; mais quand  $n$  n'est pas  $= 0$ , elle devient, lorsque  $x = 2r$ ,  $\frac{2\pi r \cdot 4r \cdot (n n + 2nr)}{(2n + 2r)^2 (n n + 2nr)} = \frac{2\pi r r}{(n+r)^2}$ , comme la précédente à laquelle elle s'ajoute pour lors. Ainsi quand  $n = 0$ , l'attraction n'est que  $\frac{2\pi r r}{r^2}$ ; & quand  $n$  n'est pas zéro, elle est  $\frac{2\pi r r}{(n+r)^2} + \frac{2\pi r r}{(n+r)^2}$ . Voilà la raison analytique du paradoxe.

IV. Usage du système de la gravitation pour trouver les masses des planetes. Soient deux planetes, dont les masses soient  $M, m$ , qui ayent des satellites qui tournent autour d'elles à la distance  $A, a$ , & qui fassent leurs révolutions dans les tems  $T, t$ , les forces centripetes de ces satellites seront  $\frac{M}{A^2}, \frac{m}{a^2}$ , puisque la gravitation est en raison directe de la masse du corps attirant, & inverse du carré de la distance: de plus ces forces centripetes seront égales aux forces centrifuges; & en considérant les orbites des satellites comme des cercles, les forces centrifuges seront entr'elles comme  $\frac{A}{T^2} : \frac{a}{t^2}$ . Voyez FORCE CENTRALE au mot CENTRAL. Donc on aura  $\frac{M}{A^2} : \frac{m}{a^2} :: \frac{A}{T^2} : \frac{a}{t^2}$ . Donc si on connoît le rapport de  $A$  avec  $a$  & celui de  $T$  avec  $t$ , on connoîtra le rapport de  $M$  à  $m$ . Par-là on peut connoître le rapport de la masse du Soleil, de Jupiter & de Saturne, à celle de la Terre; car toutes ces planetes (en y comprenant le Soleil) ont des satellites, dont on connoît le rapport des distances à leurs planetes principales, & les tems des révolutions. V. PLANETE. (O)

GRAVITÉ, f. f. (Phys. & Méchaniq.) on appelle ainsi parmi les Physiciens la force que le vulgaire appelle pesanteur, & en vertu de laquelle les corps tendent vers la terre.

Il y a cette différence entre pesanteur & gravité, 1°. que gravité ne se dit jamais que de la force ou cause générale qui fait descendre les corps, & que pesanteur se dit quelquefois de l'effet de cette force dans un corps particulier; ainsi on dit la force de la gravité pousse les corps vers la terre, & la pesanteur du plomb est plus grande que celle du cuivre. 2°. Que pesanteur ne se dit jamais que de la force particulière qui fait tomber les corps terrestres vers la terre, & que gravité se dit aussi quelquefois dans le système Newtonien, de la force par laquelle un corps quelconque tend vers un autre. Car le principe général de ce système, est que la gravité est une propriété universelle de la matiere. Voyez GRAVITATION. Mais avant que d'en détailler les preuves, disons un mot des systèmes imaginés par les autres philosophes, pour rendre raison de la gravité.

Le vulgaire est d'abord étonné qu'on cherche une cause à ce phénomène; il lui paroît tout naturel qu'un corps tombe, dès qu'il n'est pas soutenu; sur quoi nous renvoyons le lecteur à l'article FORCE D'INERTIE, p. 112. col. j. Nous renvoyons aussi aux mots ACCÉLÉRATION & DESCENTE sur les explications que les Péripatéticiens, les Epicuriens, & les Gassendistes donnent de la gravité, & qui ne méritent pas un plus long détail. Mais l'explication de Descartes est trop ingénieuse & trop séduisante au premier coup-d'œil, pour ne pas nous y arrêter.

Tome VII.

La matiere subtile, dit ce philosophe, se meut en tourbillon autour de la terre; en vertu de ce mouvement elle a une force centrifuge, voyez FORCE & CENTRIFUGE; en vertu de cette force, toutes les parties de cette matiere tendent à s'éloigner de la terre; elles doivent donc pousser les corps vers la terre, c'est-à-dire dans un sens contraire à la direction de leur force centrifuge: car par la même raison qu'un fluide qui pese de haut en-bas, tend à pousser de bas en-haut les corps qu'on y plonge, & les y pousse en effet, s'ils tendent de haut en-bas avec moins de force que lui; par cette même raison la matiere du tourbillon ayant une force centrifuge, doit pousser vers la terre les corps qu'on place dans ce tourbillon, & qui n'ont point une pareille force. Voyez FLUIDE & HYDRODYNAMIQUE. Ainsi la pesanteur du corps  $L$  placé dans la pyramide  $AEB$  (fig. 8. Méch.), est égale à la force centrifuge de la matiere du tourbillon dont il occupe la place, multipliée par la masse de cette matiere, moins la force centrifuge du corps  $L$ , s'il en a, multipliée par la masse  $L$ .

En supposant l'existence des tourbillons que nous croyons insoutenable, & que presque personne n'admet plus aujourd'hui, voyez TOURBILLON, il suit de cette explication qu'il faut, ou que la force centrifuge de la matiere du tourbillon soit beaucoup plus grande que celle du corps  $L$ , ou que la matiere subtile soit beaucoup plus dense que ce corps. Or la force centrifuge du corps  $L$  vient de sa vitesse de rotation autour de la terre; vitesse qui est à-peu-près égale à celle des points de la surface terrestre. Donc il faudroit dans le premier cas que la matiere du tourbillon eût beaucoup plus de vitesse de rotation que la terre; or cela posé, on sentiroit une espece de vent continuel dans le sens de la rotation de la terre, c'est-à-dire d'occident en orient. Dans le second cas, si la matiere du tourbillon a beaucoup plus de densité que les corps terrestres, on devoit sentir dans les mouvemens de bas en-haut & de haut en-bas la résistance de cette matiere; or on fait que cette résistance est insensible, que l'air seul est la source de celle qu'on éprouve, & qu'il n'y en a point dans la machine du vuide, où tous les corps tombent également vite. Ce n'est pas tout; supposant, comme on le dit, la force centrifuge de la matiere du tourbillon beaucoup plus grande que celle du corps  $L$ , le corps  $L$  devoit toujours avoir une pesanteur sensiblement égale, pourvu qu'il conservât le même volume; car la force centrifuge qui agiroit sur ce corps, seroit alors la même. Or cela est contraire à l'expérience: car un pié cube d'or pese plus qu'un pié cube de liége. De plus & par la même raison, les corps devoient descendre d'autant plus vite, abstraction faite de la résistance de l'air, qu'ils auroient moins de masse sous un même volume; car la force qui les presse étant la même, elle devoit y produire des vitesses en raison inverse des masses. Or c'est ce que l'expérience dément encore; car l'expérience prouve que tous les corps descendent également vite dans le vuide; d'où il résulte que la gravité agit en raison de la masse, & non du volume du corps.

Une autre objection contre les Cartésiens, c'est que les corps devoient descendre vers l'axe de la terre, & non vers le centre; de sorte que sous les paralleles à l'équateur ils devoient tomber par des lignes obliques, & non par des lignes à-plomb. Les Cartésiens, il est vrai, ont imaginé différens moyens de répondre à ces difficultés; mais tous ces moyens sont autant de paralogismes. Je me flate de l'avoir démontré dans mon traité des fluides, art. 409. M. Huyghens a cherché à corriger sur ce point le système de Descartes; mais la correction est pire que le

mal; voyez DESCENTE; il en est de même de M. Bulfinger. Il suppose dans une pièce qui a remporté le prix de l'Académie des Sciences en 1728, que la matière du tourbillon se meut à-la-fois autour de deux axes. Il prétend que de ce double mouvement il doit résulter une tendance des corps terrestres vers le centre de la terre; mais cet auteur a supposé qu'en ce cas les particules de la matière décrivoient toutes par un mouvement composé de grands cercles, ce qui n'est pas vrai; car elles décrivent des courbes différentes, dont la plupart sont en 8 de chiffre, comme on peut s'en assurer par l'expérience & par l'analyse. Ainsi son explication n'est pas plus recevable que celles de Huyghens & de Descartes.

M. Varignon a fait aussi un système sur la cause de la pesanteur, dont on peut voir le précis dans son éloge par M. de Fontenelle, *mém. de l'Acad. 1722.* mais ce système ne portant sur rien, & n'ayant fait aucune fortune, nous n'en ferons point de mention ici. M. le Sage, de Geneve, a présenté depuis peu à l'Académie des Sciences un écrit qui contient un système ingénieux sur cette matière; mais ce système n'est pas encore publié, & nous attendrons qu'il le soit pour en faire mention, afin de ne point trop surcharger cet article. Nous renvoyons donc sur cela au mot PESANTEUR.

Avant que de passer à l'explication Newtonienne de la gravité, nous ferons une remarque qui ne sera pas inutile. Quand on dit que les corps pesans ou graves tendent vers le centre de la terre, on n'entend pas cela rigoureusement; car il faudroit en ce cas que la terre fût sphérique, & que les corps pesans fussent poussés perpendiculairement à cette surface. Or il est prouvé que la terre n'est pas sphérique, & il n'est pas bien démontré que la direction de la pesanteur soit perpendiculaire à la surface de la terre; sur quoi voyez l'article FIGURE DE LA TERRE, & la III. partie de mes recherches sur le système du monde; Paris, 1756. liv. VI.

Il faut d'ailleurs distinguer deux sortes de gravité: la gravité primitive, non altérée par la force centrifuge qui vient de la rotation de la terre & des corps qu'elle entraîne: & la gravité altérée par cette force; cette dernière gravité est la seule que nous sentons; & quand même la première auroit sa direction au centre de la terre, la seconde par une conséquence nécessaire ne l'auroit pas. Mais il est aisé de s'assurer que la gravité primitive elle-même n'a pas sa direction au centre de la terre; car si cela étoit, le rapport des axes seroit à très-peu-près de 577 à 578, tel que M. Huyghens l'a trouvé dans cette hypothèse. Or les observations donnent le rapport des axes de la terre beaucoup plus grand. Voyez l'article FIGURE DE LA TERRE. Ainsi il paroît que la gravité n'est pas une force constamment dirigée vers le centre de la terre, & c'est déjà une preuve indirecte en faveur du système de Newton, qui veut que la pesanteur soit causée par l'attraction que toutes les parties de la terre exercent sur les corps pesans; attraction dont l'effet doit être dirigé différemment, suivant le lieu de la surface terrestre où le corps attiré est placé. Voyez ATTRACTION. Voici maintenant les preuves du système Newtonien.

*Preuves de la gravité universelle.* Tout le monde convient que tout mouvement est naturellement rectiligne; de sorte que les corps, qui dans leur mouvement décrivent des lignes courbes, y doivent être forcés par quelque puissance qui agit sur eux continuellement.

D'où il s'enfuit que les planètes faisant leurs révolutions dans des orbites curvilignes, il y a quelque puissance dont l'action continuelle & constante les empêche de se déplacer de leur orbite, & de décrire des lignes droites,

D'ailleurs les Mathématiciens prouvent que tous les corps qui dans leurs mouvemens décrivent quelque ligne courbe sur un plan, & qui par des rayons tirés vers un certain point, décrivent autour de ce point des aires proportionnelles au tems, sont poussés par quelque puissance qui tend vers ce même point; voyez FORCE CENTRALE. Il est démontré aussi par les observations que les planètes premières tournant autour du soleil, & les planètes secondaires appelées *satellites*, tournant autour des premières, décrivent des aires proportionnelles au tems; voyez LOI DE KEPLER. Par conséquent la puissance qui les retient dans leur orbite, a sa direction vers les centres du soleil & des planètes. Enfin il est prouvé que si plusieurs corps décrivent autour d'un même point des cercles concentriques, & que les carrés de leurs tems périodiques soient comme les cubes des distances du centre commun, les forces centripètes des corps qui se meuvent seront réciproquement comme les carrés des distances. Voyez FORCE CENTRALE. Or tous les Astronomes conviennent que cette analogie a lieu par rapport à toutes les planètes: d'où il s'enfuit que les forces centripètes de toutes les planètes, sont réciproquement comme les carrés des distances où elles sont des centres de leurs orbites. Voyez l'article PLANETE & l'article LOI DE KEPLER.

De tout ce qu'on vient de dire, il s'enfuit que les planètes sont retenues dans leurs orbites par une puissance qui agit continuellement sur elles: que cette puissance a sa direction vers le centre de ces orbites: que l'efficacité de cette puissance augmente à mesure qu'elle approche du centre, & qu'elle diminue à mesure qu'elle s'en éloigne; qu'elle augmente en même proportion que diminue le carré de la distance, & qu'elle diminue comme le carré de la distance augmente.

Or en comparant cette force centripète des planètes avec la force de gravité des corps sur la terre, on trouvera qu'elles sont parfaitement semblables.

Pour rendre cette vérité sensible, nous examinerons ce qui se passe dans le mouvement de la Lune, qui est la planète la plus voisine de la terre.

Les espaces rectilignes, décrits dans un tems donné par un corps qui tombe & qui est poussé par quelque puissance, sont proportionnels à ces puissances, à compter depuis le commencement de la chute. Par conséquent la force centripète de la Lune dans son orbite, sera à la force de la gravité sur la surface de la terre, comme l'espace, que la Lune parcourroit en tombant pendant quelque tems par sa force centripète du côté de la terre, supposé qu'elle n'eût aucun mouvement circulaire, est à l'espace que parcourroit dans le même tems quelqu'autre corps en tombant par sa gravité sur la terre.

On fait par expérience que les corps pesans parcourent ici-bas 15 piés par seconde, voyez DESCENTE. Or l'espace que la force centripète de la Lune lui seroit parcourir en ligne droite dans une seconde, est sensiblement égal au sinus versé de l'arc que la Lune décrit dans une seconde. Et puisqu'on connoît le rayon de l'orbite de la Lune & le tems de sa révolution, on connoîtra par conséquent ce sinus versé.

Faisant donc le calcul, on trouve que ce sinus versé est à 15 piés, c'est-à-dire que la force centripète de la Lune dans son orbite, est à la force de la gravité sur la surface de la terre, comme le carré du demi-diamètre de la terre est au carré du demi-diamètre de l'orbite. On peut voir ce calcul tout au long dans le III. livre des principes de Newton, & dans plusieurs autres ouvrages auxquels nous renvoyons.

C'est pourquoi la force centripète de la Lune est la même que la force de la gravité, c'est-à-dire pro-

cede du même principe; autrement si ces deux forces étoient différentes, les corps poussés par les deux forces conjointement, tomberoient vers la terre avec une vitesse double de celle qui naîtroit de la seule force de la gravité.

Il est donc évident que la force centripete par laquelle la Lune est retenue dans son orbite, n'est autre chose que la force de la gravité qui s'étend jusque-là.

Par conséquent la Lune pese vers la terre; donc réciproquement celle-ci pese vers la Lune: ce qui est confirmé d'ailleurs par les phénomènes des marées. Voyez FLUX & REFLUX & GRAVITATION.

On peut appliquer le même raisonnement aux autres planetes. En effet, comme les révolutions des planetes autour du Soleil, & celles des satellites de Jupiter & de Saturne autour de ces planetes, sont des phénomènes de la même espece que la révolution de la Lune autour de la terre; comme les forces centripetes des planetes ont leur direction vers le centre du Soleil; comme celles des Satellites tendent vers le centre de leur planete; & enfin comme toutes ces forces sont réciproquement comme les quarrés des distances aux centres, on peut conclure que la loi de la gravité & sa cause sont les mêmes dans toutes les planetes & leurs satellites.

C'est pourquoi comme la Lune pese vers la terre, & celle-ci vers la Lune, de même tous les satellites pesent vers leurs planetes principales: & les planetes principales vers leurs satellites; les planetes vers le Soleil, & le Soleil vers les planetes. Voyez GRAVITATION, PLANETE, &c.

Il ne reste plus qu'à savoir quelle est la cause de cette gravité universelle, ou tendance mutuelle que les corps ont les uns vers les autres.

Clarke ayant détaillé plusieurs propriétés de la gravité des corps, conclut que ce n'est point un effet accidentel de quelque mouvement ou matiere subtile, mais une force générale que le Tout-puissant a imprimée dès le commencement à la matiere, & qu'il y conserve par quelque cause efficiente qui en pénètre la substance.

Gravesande, dans son introduction à la philosophie de Newton, prétend que la cause de la gravité est absolument inconnue, & que nous ne devons la regarder que comme une loi de la nature & comme une tendance que le créateur a imprimée originairement & immédiatement à la matiere, sans qu'elle dépende en aucune façon de quelque loi ou cause seconde. Il croit que les trois réflexions suivantes suffisent pour prouver sa proposition. Savoir:

1°. Que la gravité demande la présence du corps qui pese ou attire: c'est ainsi que les satellites de Jupiter, par exemple, pesent sur cette planete, quelque part qu'elle se trouve.

2°. Que la distance au corps attirant étant supposée la même, la vitesse avec laquelle les corps se meuvent par la force de la gravité, dépend de la quantité de matiere qui se trouve dans le corps qui attire, & que la vitesse ne change point, quelle que puisse être la masse du corps pesant.

3°. Que si la gravité ne dépend d'aucune loi connue de mouvement, il faut que ce soit quelqu'impulsion venant d'un corps étranger, de sorte que la gravité étant continuelle, elle demande aussi une impulsion continuelle.

Or s'il y a quelque matiere qui pousse continuellement les corps, il faut que cette matiere soit fluide & assez subtile pour pénétrer la substance de tous les corps: mais comment un corps qui est assez subtil pour pénétrer la substance des corps les plus durs, & assez raréfié pour ne pas s'opposer sensiblement au mouvement des corps, peut-il pousser des corps considérables les uns vers les autres avec tant de for-

ce? Comment cette force augmente-t-elle suivant la proportion de la masse du corps vers lequel l'autre corps est poussé? D'où vient que tous les corps, en supposant la même distance & le même corps vers lequel ils tendent, se meuvent avec la même vitesse? Enfin un fluide qui n'agit que sur la surface, soit des corps mêmes, soit de leurs particules intérieures, peut-il communiquer aux corps une quantité de mouvement, qui suive exactement la proportion de la quantité de matiere renfermée dans les corps?

M. Cotes, en donnant un plan de la philosophie de Newton, va encore plus loin, & assure que la gravité doit être mise au rang des qualités premières de tous les corps, & réputée aussi essentielle à la matiere que l'étendue, la mobilité, & l'impénétrabilité. *Pref. ad Newt. princip.* Sur quoi voyez les articles ATTRACTION & GRAVITATION.

Mais Newton, pour nous faire entendre qu'il ne regarde point la gravité comme essentielle aux corps, nous donne son opinion sur la cause, & il prend le parti de la proposer par forme de question, comme n'étant point encore content de tout ce qu'on en a découvert par les expériences.

Nous ajoûterons ici cette question dans les propres termes dont il s'est servi.

Après avoir prouvé qu'il y a dans la nature un milieu beaucoup plus subtil que l'air; que par les vibrations de ce milieu, la lumiere communique de la chaleur aux corps, subit elle-même des accès de facile réflexion & de facile transmission; & que les différentes densités des couches de ce milieu produisent la réfraction aussi-bien que la réflexion de la lumiere (voyez MILIEU, CHALEUR, RÉFRACTION, &c.), il fait la question suivante.

« Ce milieu n'est-il pas beaucoup plus raréfié dans les corps denses du Soleil, des étoiles, des planetes, & des cometes, que dans les espaces célestes qui sont vuides, & qui se trouvent entre ces corps? & ce milieu, en passant de-là à des distances considérables, ne se condense-t-il pas continuellement de plus en plus, & ne devient-il pas ainsi la cause de la gravité que ces grands corps exercent les uns sur les autres, & de celle de leurs parties, puisque chaque corps s'efforce de s'éloigner des parties les plus denses du milieu vers ses parties les plus raréfiées?

« Car si l'on suppose que ce milieu est plus raréfié dans le corps du soleil que dans sa surface, & plus à la surface qu'à une distance très-petite de cette même surface, & plus à cette distance que dans l'orbe de Saturne; je ne vois pas, dit M. Newton, pourquoi l'accroissement de densité ne seroit pas continué dans toute la distance qu'il y a du soleil à Saturne, & au-delà.

« Et quand même cet accroissement de densité seroit excessivement lent ou foible à une grande distance, cependant si la force élastique de ce milieu est excessivement grande, elle peut être suffisante pour pousser les corps depuis les parties les plus denses du milieu, jusqu'à l'extrémité de ses parties les plus raréfiées, avec toute cette force que nous appellons gravité.

« La force élastique de ce milieu est excessivement grande, comme on en peut juger par la vitesse de ses vibrations: car d'un côté les sons se répandent environ à 180 toises dans une seconde de tems: de l'autre la lumiere vient du soleil jusqu'à nous dans l'espace de sept ou huit minutes, & cette distance est environ de 33000000 lieues; & pour que les vibrations ou impulsions de ce milieu puissent produire les secousses alternatives de facile transmission & de facile réflexion, il faut qu'elles se fassent plus promptement que celles de la lumiere, & par conséquent environ 700000 fois plus vite que cel-

» les du son ; de sorte que la vertu élastique de ce  
 » milieu , toutes choses d'ailleurs égales , doit être  
 » plus de  $700000 \times 700000$  , c'est-à-dire plus de  
 »  $490000000000$  fois plus grande que n'est la vertu  
 » élastique de l'air : car les vitesses des pulsions des  
 » milieux élastiques , toutes choses d'ailleurs égales ,  
 » sont en raison sous-doublée de la directe des élas-  
 » ticités de ces milieux.

» Comme la vertu magnétique est plus considéra-  
 » ble dans les petites pierres d'aimant que dans les  
 » grandes à proportion de leur volume , & que l'at-  
 » traction électrique agit plus vivement sur les petits  
 » corps que sur les grands : de même la petitesse des  
 » rayons de lumière peut contribuer infiniment à la  
 » force de l'agent , ou de la puissance qui leur fait  
 » subir les réfractions. Et si on suppose que l'éther  
 » ( comme l'air que nous respirons ) contienne des  
 » particules qui s'efforcent de s'éloigner les unes des  
 » autres , & que ces particules soient infiniment plus  
 » petites que celles de l'air , ou même que celles de  
 » la lumière , leur petitesse excessive peut contribuer  
 » à la grandeur de la force par laquelle elles s'éloi-  
 » gnent les unes des autres , rendre le milieu infini-  
 » ment plus rare & plus élastique que l'air , & par  
 » conséquent infiniment moins propre à résister aux  
 » mouvemens des projectiles , & infiniment plus pro-  
 » pre à causer la pesanteur des corps par l'effort que  
 » font ses particules pour s'étendre. *Optic. p. 325.*  
 &c. Voyez LUMIERE , ELASTICITÉ , &c.

Voilà un précis des idées générales que Newton  
 paroît avoir eues sur la cause de la gravité : cependant  
 si on examine d'autres endroits de ses ouvrages , on  
 est tenté de croire que cette explication générale  
 qu'il donne dans son *Optique* , étoit destinée principa-  
 lement à rassurer quelques personnes que l'attraction  
 avoit revoltées. Car ce philosophe , en avouant que  
 la pesanteur pourroit être produite par l'impulsion ,  
 ajoute qu'elle pourroit aussi être produite par quel-  
 qu'autre cause : il fait mouvoir les planetes dans un  
 grand vuide , ou du-moins dans un espace qui con-  
 tient très-peu de matiere ; il remarque que l'impul-  
 sion d'un fluide est proportionnelle à la quantité de  
 surface des corps qu'il frappe , au lieu que la gravité  
 est comme la quantité de matiere , & vient d'une  
 cause qui pénètre pour ainsi dire les corps ; ainsi il  
 n'étoit pas , ce me semble , fort éloigné de regarder  
 la gravité comme un premier principe , & comme  
 une loi primordiale de la nature. En un mot toute  
 cette explication est bien foible , pour ne rien dire de  
 plus , bien vague , & bien peu conforme à la maniere  
 ordinaire de philosopher de son illustre auteur ; &  
 nous ne pouvons croire qu'il l'ait proposée bien sé-  
 rieusement. D'ailleurs Newton parut donner son ap-  
 probation à la préface que M. Cotes a mise à la tête  
 de la seconde édition de ses *Principes* , & dans laquelle  
 cet auteur soutient , comme nous l'avons dit , que  
 la gravité est essentielle à la matiere. Voyez aux arti-  
 cles ATTRACTION & GRAVITATION les réflexions  
 que nous avons faites sur cette dernière opinion.

La partie de la Méchanique qui traite du mouve-  
 ment des corps en tant qu'il résulte de la gravité ,  
 s'appelle quelquefois *statique*. Voyez STATIQUE.

On distingue la gravité en absolue & relative.

La gravité absolue est celle par laquelle un corps  
 descend librement sans éprouver aucune résistance.  
 Voyez RÉSISTANCE.

Les lois de la gravité absolue se trouvent aux arti-  
 cles ACCÉLÉRATION & DESCENTE.

La gravité relative est celle par laquelle un corps  
 descend après avoir consumé une partie de son poids  
 à surmonter quelqu'obstacle ou résistance. Voyez  
 RÉSISTANCE.

Telle est la gravité par laquelle un corps descend  
 le long d'un plan incliné , où une partie de sa force

est employée à surmonter la résistance ou le frotte-  
 ment du plan. Telle est encore la gravité par laquelle  
 un corps descend dans un fluide. Voyez FROTTE-  
 MENT , & pour les lois de la gravité relative , con-  
 sultez les articles PLAN INCLINÉ , DESCENTE ,  
 FLUIDE , RESISTANCE , &c.

Centre de GRAVITÉ , voyez CENTRE.

La formule  $\frac{Q}{P} = \frac{4A^2}{\pi^2 AB^2}$  que nous avons donnée

au mot FORCE CENTRIFUGE , page 120 de ce *Volume* ,  
*col. 1.* peut servir à trouver le rapport de la  
 force centrifuge des corps terrestres à la gravité ; car  
 on peut connoître par les lois des pendules ( voyez  
 PENDULE ) le tems  $\theta$  d'une vibration d'un pendule ,  
 dont la longueur seroit égale au rayon de la terre ;  
 & on peut connoître de plus l'espace  $A$  , où la par-  
 tie de la circonférence de l'équateur qu'un point  
 quelconque de la surface de la terre décrit dans ce  
 même tems ; & comme  $\pi$  est le rapport de la demi-  
 circonférence au rayon , &  $AB$  le diametre de la  
 terre , on aura donc en nombres très-approchés le  
 rapport de  $2A$  à  $\pi AB$  ou de  $A$  à  $\frac{\pi AB}{2}$  , c'est-à-  
 dire de l'arc  $A$  à la demi-circonférence de la terre.  
 Or , achevant le calcul , on trouve que ce rapport  
 est d'environ 1 à 17. Voyez le discours de M. Huy-  
 ghens sur la cause de la pesanteur. Donc le rapport de  
 la force centrifuge à la gravité sous l'équateur , est  
 égal au carré de  $\frac{1}{17}$  , c'est-à-dire  $\frac{1}{289}$ .

Les lois de la gravité des corps qui pesent dans les  
 fluides , sont l'objet de l'Hydrostatique. Voyez HY-  
 DROSTATIQUE.

Dans cette science on divise la gravité en absolue  
 & spécifique.

La gravité absolue est la force avec laquelle les  
 corps tendent en embas. Voyez le commencement de cet  
 article.

La gravité spécifique est le rapport de la gravité  
 d'un corps à celle d'un autre de même volume. Voyez  
 SPECIFIQUE.

Pour les lois de la gravité spécifique avec les ma-  
 nieres de la trouver , ou de la déterminer dans les  
 solides & dans les fluides , consultez l'article BALAN-  
 CE HYDROSTATIQUE. (O)

GRAVITÉ , voyez ci-dev. l'article GRAVE , (Gram.  
 & Morale.)

GRAVITÉ , en Musique , est cette modification du  
 son , par laquelle on le considère comme grave , ou  
 bas par rapport à d'autres sons qu'on appelle hauts  
 ou aigus. Voyez SON GRAVE. C'est une des bisarre-  
 ries de notre langue , qu'il n'y ait point pour oppo-  
 ser à ce mot de substantif propre aux sons aigus : ce-  
 lui d'acuité que quelques-uns ont voulu introduire ,  
 n'a pû passer.

La gravité des sons dépend de la grosseur , lon-  
 gueur , tension des cordes , de la longueur des tuyaux ,  
 & en général du volume & du poids des corps son-  
 nores : plus ils ont de tout cela , & plus leur gravité  
 est grande ; car il n'y a point de gravité absolue , &  
 aucun son n'est grave ou aigu que par comparaison.  
 Voyez CORDE & FONDAMENTAL. (S)

GRAVITER , v. n. ( *Physiq.* ) on dit dans la phi-  
 losophie newtonienne , qu'un corps grave vers un  
 autre , pour dire qu'il tend vers cet autre corps par  
 la force de la gravité , ou , pour parler suivant le sy-  
 stème de Newton , qu'il est attiré par cet autre corps.  
 Voyez GRAVITATION , &c.

GRAVOIR , f. m. outil de Charron , c'est une es-  
 pece de marteau dont un pan est rond & plat , &  
 l'autre pan est plat & tranchant. Il sert aux Char-  
 rons pour couper & fendre des cercles de fer & d'au-  
 tres pieces.

\* GRAVOIR , ( Lunetier. ) c'est un instrument avec  
 lequel le lunetier trace dans la châsse de la lunette ,



la rainure où se place le verre, & qui le retient. Il consiste en une plaque ronde, d'un diamètre un peu plus petit que le verre & la châsse. Cette plaque est tranchante & dentelée. Il y a une platine appliquée à cette plaque, & qui la déborde: l'un & l'autre sont montés sur un petit arbre qui les traverse, qui a ses poupées comme les arbres des tours à tourner en l'air, & qui porte au milieu une boîte ronde, comme il y en a aux forêts. On monte la corde de l'arçon sur cette boîte; on fait tourner l'arbre & la plaque tranchante; l'ouvrier place sa châsse contre la platine qui le dirige; il fait mordre la plaque tranchante dans l'épaisseur de la châsse, & la rainure se fait. Il faut observer que la platine peut être montée avec la plaque tranchante sur un même arbre, pourvu que ces deux parties laissent entre elles l'intervalle convenable, ou qu'elles peuvent être séparées, en sorte que la plaque tranchante soit seule fixée sur l'arbre, & qu'on en puisse approcher parallèlement, & fixer solidement & à la distance convenable, la platine qui sert de directrice à l'ouvrier, & sans laquelle il ne seroit pas sûr de pratiquer sa rainure dans un plan bien vertical.

GRAVOIS, f. m. pl. (*Architect.*) se dit des décombes des bâtimens, des pièces d'eaux & bassins lorsqu'ils sont achevés; ou bien de ce qui reste des allées quand elles viennent d'être dressées & épierrées.

GRAVURE, f. f. (*Beaux Arts.*) On a déjà dit au mot ESTAMPE quelque partie des choses qui ont rapport à l'art de graver; mais cet art n'a été regardé alors que du côté de ses productions. Nous devons entrer ici dans le détail des opérations nécessaires pour produire par les moyens qui lui sont propres, les ouvrages auxquels il est destiné.

Les mots *gravure* & *graver* viennent ou du grec *γράφω*, qui signifie *j'écris*, ou du latin *cavare*, creuser.

Il est moins nécessaire de s'arrêter à fixer son étymologie, que d'expliquer précisément l'action de graver. Cette action consiste à creuser, & toutes les différentes matières dans lesquelles on peut creuser les formes des objets qu'on a dessein de graver sont comprises dans les idées générales de l'art de la *Gravure*. La différence des matières & celle des outils & des procédés qu'on employe, distinguent les espèces de *Gravure*: ainsi l'on dit, *graver en cuivre*, *en bois*, *en or*, *en argent*, *en fer*, *en pierres fines*.

Je commencerai par l'art de graver en cuivre, non pas comme le plus ancien, mais comme celui qui est d'un plus grand usage, & sans doute d'un usage plus utile aux hommes pour multiplier leurs connoissances.

Dans les détails des opérations de cet art, j'emprunterai les préceptes & les descriptions qui sont contenus dans un ouvrage d'Abraham Bosse, graveur du roi, qui a été considérablement enrichi par les lumières de M. Cochin le fils, savant artiste de nos jours, qui dans une dernière édition de cet ouvrage l'a augmenté de différens traités que les progrès de l'art lui ont fournis, & de réflexions justes qu'il doit à son talent & à ses succès.

Le cuivre dont on se sert pour la *Gravure* dont je parle, est le cuivre rouge. Le choix que l'on fait de cette espèce de cuivre, est fondé sur ce que le cuivre jaune est communément aigre, que sa substance n'est pas égale, qu'il s'y trouve des pailles, & que ces défauts sont des obstacles qui s'opposent à la beauté des ouvrages auxquels on le destineroit. Le cuivre rouge même n'est pas totalement à l'abri de ces défauts; il en est dont la substance est aigre, & les traits qu'on y grave se ressentent de cette qualité; ils sont maigres & rudes: il s'en trouve de mou dont la substance approche (quant à cette qualité) de celle du plomb. Les ouvrages que l'on y grave n'ont pas la netteté qu'on voudroit leur donner:

l'eau-forte ne l'entame qu'avec peine; elle ne creuse pas, & trompe l'attente du graveur. Quelquefois on rencontre dans une même planche de cuivre ces qualités opposées; enfin on y trouve de petits trous imperceptibles, ou des taches désagréables.

Le cuivre rouge qui a les qualités les plus propres à la *Gravure*, doit donc être plein, ferme, liant; & la façon de connoître s'il est exempt des défauts contraires que j'ai énoncés, c'est d'y former quelques traits avec le burin en différens sens: alors, s'il est aigre, le bruit que fera le burin en le coupant, & le sentiment de la main, vous l'indiqueront; s'il est mou, ce même sentiment qui vous rappellera l'idée du plomb, vous le découvrira aussi.

Lorsqu'on a fait choix d'un cuivre propre à graver, on doit mettre ses soins à ce qu'il reçoive la préparation qui lui est nécessaire pour l'usage auquel on le destine. Les Chaudronniers l'applanissent, le coupent, le polissent; mais il est à-propos que les Graveurs connoissent eux-mêmes ces préparations, parce qu'il pourroit se trouver que voulant faire usage de leur art dans un pays où il seroit inconnu, ils ne trouveroient pas les ouvriers en cuivre instruits des moyens qu'il faut employer.

Une planche de cuivre de la grandeur d'environ un pié sur neuf pouces, doit avoir à-peu-près une ligne d'épaisseur; & cette proportion peut régler pour d'autres dimensions. La planche doit être bien forgée & bien aplaniée à froid: c'est par ce moyen que le cuivre devient plus ferré & moins poreux.

Il s'agit, après ce premier soin, de la polir. On choisit celui des deux côtés de la planche qui paroît être plus uni & moins rempli de gerfures & de pailles; on attache la planche par le côté contraire sur un ais, de manière qu'elle y soit retenue par quelques pointes ou clous; alors on commence à frotter le côté apparent avec un morceau de grès, en arrosant la planche avec de l'eau commune: on la polit ainsi le plus également qu'il est possible, en passant le grès fortement dans tous les sens, & en continuant de mouiller le cuivre & le grès, jusqu'à ce que cette première opération ait fait disparaître les marques des coups de marteau qu'on a imprimés sur la planche en la forgeant.

Lorsque ces marques ont disparu, ainsi que les pailles, les gerfures, & les autres inégalités qui pourroient s'y rencontrer; on substitue au grès la pierre-ponce bien choisie; on s'en sert en frottant le cuivre comme on a déjà fait en tous sens, & en l'arrosant d'eau commune: l'on efface ainsi les raies que le grain trop inégal du grès a laissées sur la planche; après quoi l'on se sert pour donner un poli plus fin, d'une pierre-ponce à aiguifer, qui pour l'ordinaire est de couleur d'ardoise, quoiqu'il s'en trouve quelquefois de couleur d'olive & de rouge. Enfin le charbon & le brunissoir achevent de faire disparaître de dessus la planche les plus petites inégalités.

Voici comme il faut s'y prendre pour préparer le charbon qu'on doit employer. Vous choisirez des charbons de bois de faule qui soient assez gros & pleins, qui n'ayent point de fente ni de gerfure, & tels que ceux dont communément les Orfèvres se servent pour souder. Vous ratifferez l'écorce de ces charbons, vous les rangerez ensemble dans le feu, vous les couvrirez ensuite d'autres charbons allumés & de quantité de cendre rouge; de sorte qu'ils puissent demeurer sans communication avec l'air, pendant environ une heure & demie, & que le feu les ayant entièrement pénétrés, il n'y reste aucune vapeur. Lorsque vous jugerez qu'ils seront en cet état, vous les plongerez dans l'eau & les laisserez refroidir.

Vous frotterez la planche qui a déjà été unie par le grès, la pierre-ponce, la pierre à aiguifer, avec un

charbon préparé, comme je viens de le dire, en arrosant d'eau commune & le cuivre & le charbon, jusqu'à ce que vous ayez fait disparaître ainsi les marques que peuvent avoir laissées les pierres différentes dont j'ai indiqué l'usage. Il faut remarquer que quelquefois il arrive qu'un charbon glisse sur le cuivre sans le mordre, & par conséquent sans le polir; il faut alors choisir un autre qui soit plus propre à cette opération, & la répéter avec patience jusqu'à ce que le cuivre soit exempt des moindres raies & des plus petites inégalités apparentes. La dernière préparation qu'il peut recevoir, ou de la main de l'ouvrier en cuivre, ou de celle de l'artiste, c'est d'être bruni. On se sert pour cela d'un instrument qu'on nomme *brunissoir*. Cet instrument est d'acier: l'endroit par où l'on s'en sert pour donner le lustre à une planche, est extrêmement poli; il a à-peu-près la forme d'un cœur, comme on peut le voir dans la *Planche première* ayant rapport à l'art du Graveur en cuivre, lettre *A*. Son épaisseur est de quelques lignes; il se termine en pointe, & l'usage qu'on en fait après avoir répandu quelques gouttes d'huile sur le cuivre, est de le passer diagonalement sur toute la planche, en appuyant un peu fortement la main; ce qui s'appelle *brunir*. C'est ainsi qu'on parvient à donner à la planche de cuivre un poli pareil à celui d'une glace de miroir, & qu'on fait disparaître les plus petites inégalités.

Lorsqu'on a mis en usage ces différens moyens, si l'on veut être assuré que l'on a réussi, il faut livrer la planche à un imprimeur en taille-douce, qui après l'avoir frottée de noir & essuyée, comme on a coutume de faire, lorsque la planche est gravée, la fera passer sous la presse avec une feuille de papier blanc. Les inégalités les moins sensibles, s'il en reste quelques-unes, s'imprimeront sur le papier, & vous serez en état d'ôter à la planche les moindres défauts qu'elle pourroit avoir.

Je crois qu'après avoir instruit de la façon d'apprêter le cuivre, il faut commencer par les opérations qui servent à graver à l'eau-forte; après quoi j'en viendrai à la manière de graver au burin.

Pour parvenir à faire usage de l'eau-forte, il est nécessaire de couvrir la planche d'un vernis; & voici les différentes manières de composer les vernis dont on couvre les planches, comme je le dirai ensuite.

Il est de deux espèces de vernis: on nomme l'un *verniss dur*, & l'autre *verniss mou*. Le premier par lequel je commencerai est d'un usage plus ancien. Voici sa composition.

Prenez cinq onces de poix greque, ou, à son défaut, de la poix grasse, autrement poix de Bourgogne; cinq onces de résine de Tyr ou colophone; à son défaut, de la résine commune: faites fondre ce mélange ensemble sur un feu médiocre, dans un pot de terre neuf, bien plombé, vernissé, & bien net. Ces deux ingrédients étant fondus & bien mêlés ensemble, mettez-y quatre onces de bonne huile de noix, ou d'huile de lin; mêlez bien le tout sur le feu durant une bonne demi-heure; puis laissez cuire ce mélange jusqu'à ce qu'en ayant mis refroidir, & le touchant avec le doigt, il file comme un sirop bien gluant: alors retirez le vernis de dessus le feu; & lorsqu'il sera un peu refroidi, passez-le à-travers d'un linge neuf, dans quelque vase de fayence ou de terre bien plombé; vous le ferrerez ensuite dans une bouteille de verre épais, ou dans quelqu'autre vase qui ne s'imbibe pas, & que l'on puisse bien boucher: le vernis se gardera alors vingt ans, & n'en sera que meilleur.

Voilà la composition du vernis dur tel que Bosse le donne, & tel qu'il s'en servoit sans doute. Voici celui dont se servoit Callot, & qu'on appelle vulgairement *verniss de Florence*.

Prenez un quarteron d'huile grasse bien claire & faite avec de bonne huile de lin, pareille à celle dont les Peintres se servent: faites-la chauffer dans un poëlon de terre vernissé & neuf: ensuite mettez-y un quarteron de mastic en larmes pulvérisé; remuez bien le tout, jusqu'à ce qu'il soit fondu entièrement. Passez alors toute la masse à-travers un linge fin & propre, dans une bouteille qui ait un cou assez large; bouchez-la exactement pour que le vernis se conserve mieux.

Je crois qu'après avoir donné la composition du vernis dur, il est à-propos de dire la manière d'appliquer ce vernis dur sur la planche de cuivre.

La planche ayant été forgée, polie & lustrée comme je l'ai dit ci-dessus, il faut encore prendre soin d'ôter de sa surface la moindre impression grasse qui pourroit s'y rencontrer; pour cela vous la frotterez avec une mie de pain, un linge sec, ou bien avec un peu de blanc d'Espagne mis en poudre, & un morceau de peau; vous aurez soin sur-tout de ne pas passer les doigts & la main sur le poli du cuivre, lorsque vous serez au moment d'appliquer le vernis. Pour l'appliquer sur la planche, vous l'exposerez sur un réchaud dans lequel il y ait un feu médiocre; lorsque le cuivre sera un peu échauffé, vous le retirerez; & trempant alors dans le vase où vous conservez votre vernis, une petite plume, un petit bâton, ou une paille, vous poserez du vernis sur la planche en assez d'endroits, pour que vous puissiez ensuite l'étendre par-tout & l'en couvrir; au reste il faut remarquer que la façon ancienne dont Bosse fait mention pour étendre ce vernis, au moyen de la paume de la main, est sujet à inconyénient, soit à cause de la transpiration de la main, soit parce qu'il est difficile de l'étendre avec une grande égalité. Je croi donc qu'il vaut mieux (& j'en parle par expérience) se servir de tampons faits avec de petits morceaux de taffetas neufs, dans lesquels on renferme un morceau de coton qui soit neuf aussi. Lorsqu'on s'est muni de quelques tampons proportionnés à la grandeur de la planche qu'on veut vernir, on frappe doucement sur les endroits de la planche où l'on a mis du vernis; on l'étend ainsi par-tout avec égalité; & l'on doit sur-tout prendre garde qu'il n'y en ait une trop grande épaisseur, parce qu'il seroit plus difficile de le faire cuire, & de graver ensuite. Ce vernis, qui est fort transparent, pourroit aisément mettre dans l'erreur ceux qui s'en serviroient sans le connoître: il ne faut donc pas s'attendre à voir facilement si le vernis a la juste épaisseur qui lui convient; mais j'avertis que lorsqu'il semblera qu'il n'y en a point du tout, pour ainsi dire, il y en aura encore assez. Je me suis servi avec succès d'un moyen pour l'unir parfaitement: le voici. J'ai coupé des morceaux de papier blanc fin & lisse, à-peu-près de la grandeur de la planche; & les passant avec la paume de la main légèrement sur la planche où j'avois étendu le vernis à l'aide des tampons dont j'ai parlé, je suis parvenu ainsi à rendre ma couche de vernis égale, & aussi peu épaisse qu'on peut le désirer.

Cette opération faite, il faut donner au vernis par le moyen du feu le degré de consistance, qui lui fait donner le nom de *verniss d'or*; mais auparavant il faut le noircir, pour qu'il soit plus facile d'apercevoir les traits qu'on forme avec les instrumens qui servent à graver.

Pour noircir le vernis, vous vous servirez de plusieurs bouts de bougie jaune que vous assemblerez, afin qu'étant allumés, il en résulte une fumée grasse & épaisse. Cela fait, vous attacherez au bord de votre planche un, deux, trois ou quatre étaux, suivant la grandeur de la planche & la difficulté de la manière. Ces étaux qui pour plus de commodité peuvent avoir des manches de fer propres à les tenir, vous donneront

ront la facilité d'exposer le côté de la planche que vous avez vernie à la fumée des bougies, comme vous verrez *fig. 1. de la Planche* qui a rapport à la gravure sur cuivre. Vous aurez attention de promener continuellement ou la planche ou les bougies, pour que la flamme ne fasse pas trop d'impression sur quelque endroit de la planche; ce qui pourroit brûler le vernis. Il faut aussi ne pas trop approcher le vernis de la meche, ou même de la flamme. L'usage indiquera le juste milieu qu'il faut observer. Le point où il faut arriver, est de rendre la planche d'un noir égal & exempt de transparence, sans que le vernis soit brûlé dans aucun endroit.

Venons au moyen de sécher, de cuire, & durcir le vernis à l'aide du feu. Il faut allumer une quantité de charbon proportionnée à la grandeur de la planche; vous formerez avec ces charbons, dans un endroit qui soit sur-tout à l'abri de la poussière, un brasier dont l'étendue excède de quelque chose la planche en tous sens; vous aurez encore attention de mettre fort peu de charbons dans le milieu, parce que la chaleur se concentrera assez, & qu'il faut plus de tems pour cuire les bords de la planche: lorsque ces précautions seront prises, vous exposerez votre planche sur ce brasier, à l'aide de deux petits chenets faits exprès, ou de deux étaux, avec lesquels vous la tiendrez suspendue à quelques pouces du feu. On doit comprendre que le côté de la planche sur lequel est appliqué le vernis, n'est pas celui qui doit être tourné vers le brasier, il se trouvera dessus; & pour éviter qu'il n'y tombe d'atomes de poussière, ce qui est très-essentiel, vous étendrez un linge qui vous garantira de ces petits accidens. Lorsqu'après l'espace de quelques minutes, vous verrez votre planche jetter de la fumée, vous vous tiendrez prêt à la retirer; & pour ne pas risquer de le faire trop tard, ce qui pourroit arriver si l'on attendoit qu'elle ne rendit plus de fumée du tout, vous éprouverez en touchant le vernis avec un petit bâton, s'il résiste ou s'il cède au petit frottement que vous lui ferez éprouver; s'il s'attache au bâton, & s'il quitte le cuivre, il n'est pas encore durci; s'il fait résistance, & s'il ne s'attache point au bâton, vous le retirerez; & si par hasard vous avez tardé un peu trop long-tems, & que vous craigniez qu'il ne soit un peu trop cuit, vous arroserez le derrière de la planche avec de l'eau fraîche; parce que la chaleur que le cuivre retient assez long-tems après avoir été séparé du feu, donneroit au vernis un trop grand degré de cuisson; il seroit alors difficile à travailler, & s'écailleroit.

Je vais à-présent parler du vernis mou; après quoi je donnerai les moyens de transmettre un dessein sur le vernis, & ensuite de le graver.

Voici différentes compositions du vernis mou.

*Composition du vernis mou suivant Bossé.* Prenez une once & demie de cire vierge bien blanche & nette, une once de mastic en larmes pur & net, une demi-once de spalt calciné; broyez bien le mastic & le spalt; faites fondre au feu votre cire dans un pot de terre bien plombé & verni par-dedans; quand elle sera entièrement fondue & bien chaude, vous la saupoudrez de ce mastic peu-à-peu, afin qu'il fonde & qu'il se mêle. Vous remuerez le tout avec un petit bâton. Ensuite vous saupoudrez ce mélange avec le spalt, comme vous avez fait la cire avec le mastic, en remuant encore le tout sur le feu jusqu'à ce que le spalt soit bien fondu & mêlé avec le reste, c'est-à-dire environ la moitié d'un demi-quart-d'heure; puis vous l'ôtez du feu & le laissez refroidir. Ayant ensuite mis de l'eau claire dans un plat, vous y verserez le vernis, & vous le pétrirez avec vos mains dans cette eau; vous en forme-

rez ainsi de petites boules, que vous enveloppez dans du taffetas pour servir comme je le dirai.

Je passe sous silence les différentes combinaisons qu'on peut faire des ingrédients avec lesquels cette sorte de vernis peut se composer; vous en trouverez plusieurs décrites dans le livre de Bossé, de l'édition de 1745. Voici seulement une façon de le composer qui me paroît une des meilleures, après avoir éprouvé toutes les autres.

Faites fondre dans un vase neuf de terre vernie deux onces de cire vierge, demi-once de poix noire, & demi-once de poix de Bourgogne. Il faut y ajouter peu-à-peu deux onces de spalt, que l'on aura réduit en poudre très-fine. Laissez cuire le tout jusqu'à ce qu'en ayant fait tomber une goutte sur une assiette, cette goutte étant bien refroidie puisse se rompre en la pliant trois ou quatre fois entre les doigts: alors le vernis est assez cuit, il faut le retirer du feu, le laisser refroidir un peu, puis le verser dans de l'eau tiède, afin de pouvoir le manier facilement, & en faire de petites boules que l'on enveloppera dans du taffetas neuf pour s'en servir.

Il y a quelques observations à faire, qui serviront dans les différens procédés qu'on employera pour la composition du vernis.

1°. Il faut prendre garde que le feu ne soit pas trop violent, de crainte que les ingrédients dont on se sert ne brûlent.

2°. Pendant qu'on employe le spalt, & même après l'avoir employé, il faut remuer le mélange continuellement avec une spatule ou un petit morceau de bois.

3°. L'eau dans laquelle on versera la composition doit être à-peu-près du même degré de chaleur que les drogues qu'on y verse.

4°. Il faut faire en sorte que le vernis soit plus dur, pour s'en servir en été, que pour l'employer en hiver. On parviendra à le rendre plus ferme, en lui donnant un plus grand degré de cuisson, ou en mettant une plus forte dose de spalt, ou un peu de poix-résine.

La manière d'appliquer ce vernis sur la planche; diffère un peu de la manière d'appliquer le vernis dur.

J'ai dit à la fin de la préparation que je viens de donner, que lorsque le vernis est assez cuit, il faut le retirer du feu, le laisser refroidir un peu, puis le verser dans de l'eau tiède, afin de pouvoir le manier facilement & en faire de petites boules que l'on enveloppera dans du taffetas neuf pour s'en servir. Vous tiendrez au moyen d'un étau votre planche sur un réchaud, dans lequel il y aura un feu médiocre; vous lui donnerez une chaleur modérée; & passant alors le morceau de taffetas dans lequel est enfermée la boule de vernis que vous avez pétrie sur la planche en divers sens, la chaleur fera fondre doucement le vernis, qui se faisant jour au-travers du taffetas, se répandra légèrement sur la surface du cuivre. Lorsque vous croirez qu'il y en a suffisamment, vous vous servirez d'un tampon fait avec du coton enfermé dans du taffetas; & frappant doucement dans toute l'étendue de la planche, vous porterez par ce moyen le vernis dans les endroits où il n'y en aura pas, & vous ôterez ce qu'il y en a de trop dans les endroits où il sera trop abondant. Il faut avoir une grande attention qu'il n'y ait pas trop de vernis sur les planches, & qu'il y soit également répandu; le travail de la pointe en devient plus fin & plus facile.

Pour cela, vous retirerez à-propos votre planche de dessus le feu (tandis que vous vous servirez du tampon), & l'y remettrez s'il est nécessaire; parce que si le vernis devient trop chaud, il brûle & se calcine dans les endroits où il est atteint d'une chaleur trop vive; si, au contraire, il est trop peu chaud, le

tampon que vous appuyez legerement l'enleve ; & laissez des parties de la planche à découvert.

Lorsque cette opération est faite, vous remettez un instant votre planche sur le réchaud ; & lorsque le vernis a pris une chaleur égale qui le rend luisant par-tout, vous vous fervez, ainsi que pour le vernis dur, des morceaux de bougie jaune, à la fumée desquels vous noircissez votre planche avec les attentions que j'ai prescrites ; après quoi vous laissez bien refroidir la planche dans un endroit qui soit à l'abri de la poussière, pour vous en servir comme je vais le dire.

Voici donc la planche qu'on destine à la gravure, forgée, polie, vernie, soit au vernis dur, soit au vernis mou, & noircie ; en sorte qu'elle ne semble plus un morceau de cuivre, mais une surface noire & unie, sur laquelle il s'agit de tracer le dessein qu'on veut graver.

La façon la plus ordinaire de transmettre sur le vernis les traits du dessein qu'on doit graver, est de frotter ce dessein par-derrière avec de la sanguine mise en poudre très-fine, ou de la mine de plomb. Lorsqu'on a ainsi rougi ou noirci l'envers du dessein, de manière cependant qu'il n'y ait pas trop de cette poudre dont on s'est servi, on l'applique sur le vernis par le côté qui est rouge ou noir ; on l'y maintient avec un peu de cire qu'on met aux quatre coins du dessein : ensuite on passe avec une pointe d'argent ou d'acier qui ne soit pas coupante, quoique fine, sur tous les traits qu'on veut transmettre, & ils se dessinent ainsi sur le vernis. Après quoi on ôte le dessein ; & pour empêcher que ces traits légers qu'on a tracés en calquant ne s'effacent lorsque l'on appuie la main sur le vernis en gravant, on expose la planche un instant sur un feu presque éteint, ou sur du papier enflammé, & on la retire dès qu'on s'aperçoit que le vernis rendu un peu humide, a pu imbibber le trait du calque.

Cette façon de calquer la plus commune & la plus facile a un inconvénient ; les objets dessinés ainsi sur la planche & gravés, se trouveront dans les estampes qu'on imprimera, placés d'une façon contraire à celle dont ils étoient disposés dans le dessein : il paroîtra par conséquent dans les estampes que les figures feront de la main gauche les actions qu'elles sembloient faire de la main droite dans le dessein qu'on a calqué ; & quel que soit cet inconvénient, il est si defagréable ou si nuisible à l'usage qu'on attend de la gravure, qu'il faut absolument le surmonter. Voici les différens moyens qu'on a pour cela. 1<sup>o</sup>. Si le dessein original est fait avec la sanguine ou la mine de plomb, il faut, au moyen de la presse à imprimer les estampes, en tirer une contre-épreuve, c'est-à-dire, transmettre un trait ou une empreinte de l'original sur un papier blanc, en faisant passer le dessein & le papier qu'on a posé dessus, sous la presse, comme on le dira à l'article de l'IMPRESSION DES ESTAMPES ; alors on a une représentation du dessein original dans un sens contraire. En faisant ensuite à l'égard de cette contre-épreuve ce que j'ai prescrit tout-à-l'heure pour le dessein même, c'est-à-dire en calquant la contre-épreuve sur la planche, les épreuves qu'on tirera de cette planche lorsqu'elle sera gravée, offriront les objets placés du même sens qu'ils le sont sur l'original.

Si le dessein n'est pas fait à la sanguine ou à la mine de plomb, & qu'il soit lavé, dessiné à l'encre, ou peint, il faut user d'un autre moyen que voici. Prenez du papier fin vernis, avec l'esprit de térébenthine, ou le vernis de Venise, qui sert à vernir les tableaux ; appliquez ce papier qui doit être sec & qui est extraordinairement transparent sur le dessein ou sur le tableau : dessinez alors les objets que vous voyez au-travers avec le crayon ou l'encre de la

Chine. Ensuite ôtant votre papier de dessus l'original, retournez-le ; les traits que vous aurez formés & que vous verrez au-travers, y paroîtront disposés d'une façon contraire à ce qu'ils sont dans l'original ; appliquez sur la planche le côté du papier sur lequel vous avez dessiné ; mettez entre ce papier vernis & la planche, une feuille de papier blanc, dont le côté qui touche à la planche soit frotté de sanguine ou de mine de plomb ; assurez vos deux papiers avec de la cire, pour qu'ils ne varient pas ; & calquez avec la pointe, en appuyant un peu plus que vous ne feriez s'il n'y avoit qu'un seul papier sur la planche ; vous aurez un calque tel qu'il faut qu'il soit pour que l'estampe rende les objets disposés comme ils le sont sur le dessein.

Je dois ajouter ici que pour vous conduire dans l'exécution de la planche, il vous faudra consulter la contre-épreuve, ou le dessein que vous aurez fait ; & que si vous voulez, pour une plus grande exactitude, vous servir du dessein ou du tableau original, il faut le placer de manière que se réfléchissant dans un miroir, le miroir qui devient votre guide, vous présente les objets du sens dont ils sont tracés sur votre planche.

Ces moyens que je viens d'indiquer, sont propres à préparer le trait lorsque l'on grave un dessein ou un tableau de la même grandeur qu'il est ; mais s'il est nécessaire, comme il arrive souvent, de diminuer ou d'augmenter la proportion des objets, il faut se servir des opérations indiquées aux mots GRATICULER ou RÉDUIRE.

La planche étant préparée au point qu'il ne s'agit plus que de graver, il est bon de donner une idée générale de l'opération à laquelle on veut parvenir, en gravant à l'eau-forte ; ensuite nous dirons de quels instrumens on se sert.

Le vernis dont on vient d'enduire la planche, est de telle nature que si vous versez de l'eau-forte dessus, elle ne produira aucun effet ; mais si vous découvrez le cuivre en quelque endroit, en enlevant ce vernis, l'eau-forte s'introduisant par ce moyen, rongera le cuivre dans cet endroit, le creusera, & ne cessera de le dissoudre, que lorsque vous l'en ôterez, ou qu'elle aura perdu & consumé sa qualité corrosive. Il s'agit donc de ne découvrir le cuivre que dans les endroits que l'on a dessein de creuser, & de livrer ces endroits à l'effet de l'eau-forte, en ne la laissant opérer qu'autant de tems qu'il en faut pour creuser, suivant votre intention, les endroits dont vous aurez ôté le vernis : vous vous servirez pour cela d'outils qu'on nomme pointes & échopes.

La façon de faire des pointes la plus facile est de choisir des aiguilles à coudre de différentes grosseurs, d'en armer de petits manches de bois de la grandeur d'environ cinq ou six pouces, & de les aiguïser au besoin & à son gré, pour les rendre plus ou moins fines, suivant l'usage qu'on en veut faire. On peut mettre à ces outils le degré de propreté qu'on juge à-propos ; on peut se servir de morceaux de burins, qui étant d'un très-bon acier, sont très-propres à faire des pointes ; & quant à la manière de les monter, c'est ordinairement une virole de cuivre qui les unit au bois, au moyen d'un peu de mastic ou de cire d'Espagne. J'ai éprouvé que des morceaux de burins arrondis & enfoncés profondément dans un manche de bois assez gros pour faire l'effet d'un porte-crayon de cuivre, formoient de très-bonnes pointes ; la profondeur dont elles sont enfoncées supplée à la virole, & fait que lorsque vous voulez entamer le cuivre, & appuyer quelques touches, elles se prêtent à la force que vous y mettez sans se démancher. La façon de les aiguïser est de les passer sur une pierre fine à aiguïser, en les tournant sans cesse entre les doigts pour les arrondir parfaitement. On sent aisément

ment que l'on est le maître de leur rendre la pointe plus ou moins épaisse, suivant l'usage qu'on en veut faire. On appelle du nom de *pointe* en général, toutes ces fortes d'outils; mais le nom d'*échopes* distingue celles des pointes dont on applatit un des côtés; enforte que l'extrémité n'est pas parfaitement ronde, mais qu'il s'y trouve une espèce de biseau, comme on peut le voir dans la *Planche de la gravure sur cuivre*, lettre B.

Avant que de parler de la manière de se servir des pointes & des échopes, je vais prescrire quelques observations nécessaires pour conserver le vernis.

C'est sur-tout le vernis mou que ce soin doit regarder; le vernis dur est à l'abri des petits accidens qu'il faut éviter; il ne se raye pas aisément: il suffit d'envelopper la planche qui en est couverte, d'un papier, d'un linge, ou d'un morceau de peau, lorsque l'on ne travaille pas. Pour le vernis mou, le moindre frottement d'un corps tant-soit-peu dur l'enleve; & l'on doit ou tenir la planche sur laquelle on s'en fert, enfermée dans un tiroir lorsqu'on ne grave pas; ou bien enveloppée dans un linge fin, ou dans une peau fine. Il faut même, lorsqu'en gravant on appuie la main sur le vernis, le faire avec précaution; au reste il y a des moyens de réparer les petits accidens qui peuvent y être arrivés, que je dirai avant que d'expliquer la manière d'appliquer l'eau-forte: venons à la manière de travailler avec les pointes sur le vernis.

Il est nécessaire premièrement que l'artiste choisisse une place convenable pour y placer la table sur laquelle il doit graver. Cette place est l'embrasure d'une croisée qui ait un beau jour, & qui, s'il se peut, ne soit pas exposée au plein midi; car le trop de jour pourroit être aussi nuisible à la vûe du graveur que l'obscurité. Pour modérer ce jour, il suspendra entre la fenêtre & lui un châssis garni de papier huilé ou vernis, comme il est marqué dans la *fig. 3. de la Planche de la Gravure sur cuivre*. Il se servira aussi pour plus de commodité d'un pupitre, dans lequel il enfermera la planche, pour la mettre à l'abri de tout accident, lorsqu'il n'y travaillera pas. Il y a eu des graveurs qui se sont servis d'un chevalet de peintre, & qui à l'aide de l'appuie-main, ont exécuté leurs ouvrages de la même façon qu'on peint un tableau; cette pratique est, je crois infiniment moins préjudiciable à la santé, que l'attitude courbée qu'on a ordinairement en gravant; mais il est difficile de s'y faire & d'y accoutumer la main: c'est à l'artiste à éprouver & à choisir; & je crois nécessaire de recommander aux Artistes d'essayer toujours avec soin & réflexion tout ce qui a été pratiqué avant eux; c'est le moyen d'étendre un art & de rencontrer soi-même des découvertes neuves; d'ailleurs telle pratique convient au caractère, au tempérament, au génie, & au goût d'un artiste, qui en peut tirer un parti que nul n'a pu en tirer avant lui.

Venons à l'opération de graver: j'ai fait sentir au mot ESTAMPE, que graver est en quelque façon dessiner & peindre; ainsi plus le graveur sera instruit des principes théoriques de la Peinture & de la pratique de cet art, plus il lui sera facile d'en faire une juste application. Il faut au moins indispensablement que le graveur sache bien dessiner, & qu'il s'entretienne toujours dans l'habitude du dessin au crayon d'après la bosse & d'après la nature. Ces conditions supposées, le graveur ayant calqué comme je l'ai dit sur sa planche le dessin qu'il veut exécuter, il se servira de ses pointes, pour en rendre l'effet par des hachures plus ou moins fortes, c'est-à-dire plus fines & plus grosses. Les règles de la perspective aérienne & la réflexion qu'il fera sur l'effet que produisent les corps en raison de leur éloignement, le

conduiront aisément à se servir des pointes les plus fines dans les plans éloignés, & des pointes les plus fortes pour les premiers plans. Il s'agira donc d'ombrer par le moyen des hachures qu'il formera sur sa planche, en enlevant le vernis avec ses pointes, les objets que lui présente son dessin. Je remarquerai pour ceux qui n'ont jamais gravé, qu'il y a pour s'y habituer une petite difficulté à surmonter: elle consiste en ce que lorsqu'on dessine sur le papier blanc, les hachures qu'on forme se trouvent opposées à la blancheur du fond par une couleur brune, foncée, ou noire; au lieu que les hachures que produisent les pointes en découvrant le vernis qui est très-noir, sont claires & brillantes: enforte que cette opposition est absolument différente de celle que produit le dessin. Au reste, on s'accoutume aisément à cette différence; & l'on se fait à imaginer que ce qui est le plus clair & le plus brillant sur la planche vernie, deviendra le plus noir sur l'estampe. Revenons à quelques-uns des principes de cet art: j'ai dit que l'on y parvenoit à une juste dégradation par la différente grosseur des pointes qu'on employe. Mais l'on sent aisément que le travail doit concourir à produire les effets nécessaires à l'accord & à l'harmonie. Ce travail, c'est-à-dire le sens dans lequel on trace les hachures, doit être déterminé par l'étude de la nature comme dans le dessin; & assez ordinairement si le dessin est bon, les hachures du crayon vous indiqueront celles des pointes. Ainsi le sens des muscles & le tissu de la peau pour les figures, seront les points dont vous partirez pour régler votre travail: & voilà pourquoi il est essentiel qu'un graveur ait une grande habitude de dessiner. Sans cela la liberté que se donnent quelquefois les Artistes en dessinant, pourroit l'égarer. Cette réflexion me conduit naturellement à dire en passant un mot sur ce qui peut contribuer à la corruption de cet art.

On ne connoissoit dans les premiers tems où on l'a exercé que la *Gravure* au burin, dont je donnerai le détail. La longueur du travail du burin, & l'avantage de la découverte & de la promptitude d'un nouveau moyen, contribuerent à rendre la façon de graver à l'eau-forte plus générale & plus commune; cependant on commença par soumettre cette nouvelle pratique à une imitation servile des effets du burin: c'étoit les premiers pas d'un art timide qui n'osoit s'écarter de celui à qui il devoit la naissance; mais cette subordination dura peu: la *gravure* à l'eau-forte prit l'essor & se chargea de faire les trois quarts des ouvrages qu'elle entreprenoit, laissant au burin le soin de leur donner un peu plus de propreté, d'accord, & de perfection. Elle ne se borna pas-là; elle hasarda d'exécuter d'une façon libre des ouvrages entiers; elle se débarrassa du joug que lui avoit imposé le burin; les règles qu'on avoit établies n'y furent plus des lois auxquelles on ne pouvoit se dispenser de se soumettre; d'habiles artistes en promenant au hasard la pointe sur le vernis, formerent des croquis pleins d'esprit & de feu, mais fort incorrects & d'un travail fort peu agréable. Un nombre infini de graveurs de tous états s'éleverent, & crurent qu'il suffisoit de calquer un dessin ou un tableau sur le cuivre, d'en former un trait peu correct, de le couvrir de hachures arbitraires, & de laisser à l'eau-forte le soin d'achever ces ouvrages imparfaits, dont nous sommes inondés aujourd'hui. Mais si l'art de la *Gravure* a perdu, & perd ainsi tous les jours du mérite savant qu'elle a eu dans les tems où on l'exerçoit avec plus de réserve, de soins, & de réflexions; cette espèce d'abus qu'on en fait a son utilité pour la communication générale des Arts & des connoissances. Il n'est point d'ouvrage sur ces matières, où les idées un peu compliquées ne soient éclaircies par des figures gravées, qui font

entendre ce qu'on auroit souvent de la peine à comprendre sans cela. Ces figures le plus souvent très-imparfaites du côté de l'art, ne servent pas moins à la fin pour laquelle on les employe : l'art de la *Gravure* est donc devenu moins parfait, mais plus utile aux hommes.

Voici quelques-unes des regles que Bosse nous a transmises, & desquelles on peut supprimer, ou auxquelles on peut ajouter, pourvu que ce soit d'après des travaux raisonnés, & qu'on ait toujours en vûte l'imitation de la nature, & l'application des vrais principes de la Peinture & du Dessin. J'ai dit que la premiere taille ou le premier rang de hachures qu'on trace avec la pointe sur le vernis doit suivre le sens des hachures du dessin, ou de la brosse & du pinceau, si c'est d'après un tableau qu'on grave : mais ce premier rang de hachures n'est pas suffisant pour parvenir à l'effet d'une planche ; il est d'usage de passer sur ces premieres tailles un second, & quelquefois un troisieme, & même un quatrieme rang de traits qui se croisent en différens sens. Les secondes tailles doivent concourir avec les premieres à assurer les formes, à fortifier les ombres, & à décider les figures ou les objets qu'on grave ; mais comme dès les premieres tailles, on a dû épargner les reflets & les demi-teintes, les secondes doivent ménager de même les parties qui doivent être moins colorées. Si l'ombre se trouve très-forte & le reflet aussi, les deux tailles de l'ombre doivent être faites avec une pointe molle & forte, & ces deux mêmes tailles seront continuées dans les reflets par des pointes plus fines dans le même genre de travail.

On doit observer de faire la premiere taille forte, nourrie, & ferrée ; la seconde un peu plus déliée & plus écartée, & la troisieme encore plus fine. La raison de cela est, que la premiere étant celle qui indique le sens des muscles & de la peau, doit être celle qui domine ; les autres ne sont ajoutées que pour colorer davantage les figures ou les corps sur lesquels on les employe. L'une dessine, les autres peignent ; la premiere est faite pour imiter les formes, les autres pour répandre sur ces formes l'effet juste du clair obscur. Si la premiere & la seconde taille forment en se croisant des quarrés, la troisieme doit former des losanges sur l'une des deux ; ou si les deux premieres sont en losange, la troisieme sera quarrée.

On doit se servir rarement de troisieme hachure à l'eau-forte, lorsqu'on se réserve de retoucher la planche au burin, parce qu'on laisse cette troisieme pour ajouter, par le moyen du burin, la couleur qui peut manquer, & la propreté qu'on veut donner à l'ouvrage.

Le genre de travail que l'on employe doit, comme on le sentira aisément, avoir rapport à la nature des objets qu'on grave. Cette espece de convention contribue beaucoup à l'effet que produit la *Gravure* ; ainsi on a remarqué que les traits doublés qui forment des quarrés, c'est-à-dire qui se croisent perpendiculairement, produiroient à la vûte un travail plus dur & moins agréable à l'œil, que les traits qui se coupent en formant des losanges ou des demi-losanges. On a donné la préférence à ce dernier travail, pour représenter des corps délicats, tels que ceux des femmes, des enfans, des jeunes hommes ; & l'on s'est éloigné plus ou moins de cette combinaison de tailles à-proportion de l'austérité qu'on desiroit dans les travaux qu'on vouloit employer. Quelques artistes ont trouvé que dans les figures qui ne demandoient pas une grande vigueur de couleur, on pouvoit hardiment se servir du grand losange ; mais qu'il devenoit embarrassant, lorsqu'il faut rendre les tons plus colorés. Au reste il est des artistes qui sans s'astreindre à ces regles, ont fait de très-

belles estampes, ce qui ne prouve pas qu'elles soient inutiles, mais seulement qu'il ne faut s'en affranchir qu'autant qu'on est sûr de réussir sans leurs secours. Les plus beaux exemples de ces pratiques, dont je viens de rendre compte, sont les estampes de Corneille Vischer.

Les draperies exigent du graveur une infinité de combinaisons & d'attentions dans le travail qui varie, suivant la nature des étoffes, le mouvement des plis & le plan des figures. En général il faut, comme dans les chairs, que la premiere taille dessine la forme & le mouvement du pli : mais si la continuation de cette taille dans le pli qui suit, n'est pas propre, comme cela doit arriver souvent, à en exprimer le juste caractère, il faut la destiner à servir de seconde ou de troisieme même, en subordonnant cette taille à celle que vous lui substituez. Cette combinaison qui demande du soin & de l'habitude, donnera à votre travail une aisance & une justesse qui charmeront l'œil. Une seconde observation est, qu'il faut éviter que ces tailles dont vous vous servez, & qui vont se terminer au contour des membres nuds, ou des autres corps qui se touchent, tombent à angles droits sur ces contours ; mais il faut que ces hachures se perdent avec eux d'une maniere insensible & douce. En général, les hachures des draperies doivent former des traits ondoyans, & éviter d'être roides & gênées ; elles doivent s'unir par les moyens dont j'ai parlé, de maniere que dans l'ouvrage les objets se détachent principalement par l'effet des ombres & des jours.

Les clairs & les demi-teintes exigent dans la *Gravure*, ainsi que dans le Dessin, une propreté de travail extrême : on aura donc soin de varier les pointes, & de se servir dans cette occasion de celles qui sont plus fines. Les ombres qui demandent à être solides, & qui représentent l'effet de la privation de la lumiere, admettent un travail ferme, & , pour ainsi dire, plus rempli d'accidens & d'inégalités ; mais les demi-teintes & les reflets qui participent de la lumiere, doivent être exécutés avec une attention d'autant plus grande, que lorsque les objets sont clairs, on doit mieux en distinguer les formes & les détails. Sur les grandes lumieres les travaux ne peuvent être ou trop ménagés, ou faits avec trop de legereté, & avec cette propreté qui flatte l'œil. Les tailles doivent être écartées les unes des autres ; & si l'on a dessein de terminer l'ouvrage à la pointe, c'est alors que le travail de cet outil doit tendre à imiter la netteté du burin. Pour les planches qu'on destine à être retouchées au burin, il faut y réserver le travail dont je viens de parler ; parce qu'on est plus maître de donner avec le burin ce degré juste de netteté qui doit faire valoir l'ouvrage. Les linges & les étoffes fines doivent se préparer à une seule taille propre ; il faut laisser au burin à les terminer par des secondes tailles legeres & mises à-propos. Puisqu'il est question de cette propreté qu'on doit chercher, sans la pousser trop loin, je vais me permettre quelques réflexions qui viennent à-propos.

Il en doit être de l'art de la *Gravure*, comme de tous les autres Arts. Les principes généraux que les réflexions ont établis, embrassent un art en général : ces principes se restraintent ensuite, & se soumettent à des exceptions & à des modifications qu'exigent les différens genres de productions de l'art qui les a adoptés : il seroit donc injuste de vouloir que dans la *Gravure* tous les ouvrages fussent soumis indispensablement aux principes que je viens de donner. Parcourons legerement les classes principales des ouvrages de caracteres différens, auxquels la *Gravure* s'employe. Son usage le plus commun & le plus relatif à la Peinture, est de multiplier les idées de composition des tableaux des bons artistes, & les

effets du clair-obscur de ces compositions. Il y a des tableaux de différens genres ; par conséquent il doit y avoir différens genres de *Gravure* pour les imiter. L'histoire est l'objet principal de la Peinture ; on peut exiger , pour qu'elle soit traitée parfaitement par un peintre, que toutes les parties de son art y concourent ; que le beau fini soit uni à la grandeur du faire, à la perfection de l'effet, & à la justesse de l'expression : un tableau de cette espece, s'il y en a, pour être gravé parfaitement, doit être rendu dans l'estampe par toutes les parties de la *Gravure*. Le burin le plus fier, le plus propre, le plus varié, le plus savant, fera à peine suffisant pour imiter parfaitement le tableau dont je parle. Le travail de l'eau-forte donneroit trop au hasard, & je crois qu'elle nuiroit à la beauté de l'exécution. Si un tableau moins parfait offroit une composition pleine de feu, d'expression, & en même tems un faire moins terminé, & un accord moins exact, je crois que le graveur qui employeroit l'eau-forte pour rendre le feu de l'expression qui domine dans l'ouvrage, & qui retouchant au burin ajouteroit à son ouvrage le degré d'harmonie que contient son original, rempliroit les vûes de la *Gravure*. Enfin un tableau dont le mérite consisteroit plus dans le beau faire & dans l'harmonie, que dans l'expression & la force, doit recevoir en *Gravure* la plus grande partie de la vérité de son imitation, d'un burin bien conduit, & dont le beau travail répondra au précieux mécanisme du pinceau & à la fonte des couleurs.

Le portrait est un second genre de *Gravure*, d'un usage aussi grand & peut-être plus multiplié encore que le premier. Ce genre de *Gravure* doit suivre à-peu-près les mêmes regles que je viens d'établir. Les tableaux d'après lesquels on grave les portraits, doivent inspirer au graveur habile le mécanisme dont il doit se servir, à-moins que par une application différente des moyens qu'il employe, il ne les proportionne en quelque sorte à l'état, au sexe, à l'âge & à la figure des personnages dont il transmet la ressemblance. La jeunesse & les graces du sexe demandent une propreté de travail & une douceur dans l'arrangement des tailles, qui sied moins à la vieillesse ou au caractère austere d'un guerrier. Cette réflexion m'a souvent frappé, lorsqu'admirant les précieux ouvrages des Drevets & des Edelinks, j'ai vû un magistrat âgé, ou un guerrier, dont la représentation m'offroit quelque chose d'efféminé, que j'ai cru être l'effet d'une trop grande uniformité de travail, & de ce qu'on appelle *un trop beau burin*. Au reste je ne prétends pas que cette réflexion soit prise à la rigueur, & je la soumets à ceux des artistes qui auront assez exercé leur art & assez réfléchi, pour la modifier comme elle doit l'être.

Le paysage, sous le nom duquel je comprendrai, pour ne pas être trop long, tous les autres genres particuliers, peut se livrer à plus de liberté, & par conséquent l'eau-forte y peut être employée avec succès, mais toujours avec un rapport juste au caractère du tableau qu'on grave, ou à la nature des objets qu'on représente. Je n'ai en vûe dans tout ce que je dis ici, que les ouvrages de *Gravure* auxquels on cherche à donner un juste degré de perfection ; car pour les *gravures* qui sont l'ouvrage des Peintres, il seroit injuste de leur fixer aucune regle, ce sont des délassemens pour eux ; & la pointe en s'égarant même entre leurs mains, porte toujours l'empreinte du génie des artistes qui la font obéir à leur caprice. Je passe aussi sous silence les *gravures* multipliées des amateurs ; ce sont des amusemens qui servent à les instruire : il en est peu qui puissent aspirer à un degré de perfection, pour lequel un travail assidu, constant & suivi pendant un grand nombre d'années, est à peine suffisant.

Je reviens aux préceptes de Bosse, dont je donne l'extrait raisonné. Indépendamment des hachures simples, de celles qui se croisent, soit en formant des quarrés, soit en formant des losanges, il y a encore une sorte de travail dont on se fert dans différentes occasions. Ce travail se fait en formant des points séparés les uns des autres, & ces points peuvent être ou totalement ronds, ou ronds par un côté, & un peu alongés par l'autre ; ils peuvent être longs, droits, ou tremblotés. L'usage est de se servir de points ronds à l'eau-forte, & on les employe pour donner aux chairs un caractère délicat qui fasse naître une idée des pores & du tissu de la peau. Ce travail, ainsi que ceux dont j'ai déjà parlé, est subordonné au goût & aux réflexions du graveur. L'usage excessif des points, rend le travail mou & peu brillant ; celui des tailles seules pour représenter des chairs, est trop austere ; un mélange judicieux de ces deux especes de travaux, donnera à la *gravure* à l'eau-forte un degré d'agrément auquel elle peut tendre.

Il est nécessaire d'arranger avec beaucoup de soin les points qu'on place avec la pointe ; les petits hasards de l'eau-forte les dérangeront assez. L'usage est d'en faire des rangs dans le sens dont on auroit fait des tailles, dans l'endroit où on les employe. Ceux du second rang se placent de maniere qu'ils se trouvent au-dessous ou au-dessus de l'intervalle qui est entre chacun des premiers ; ils servent aussi de continuation aux hachures, en approchant des clairs dans lesquels ils se perdent, en les diminuant à mesure que l'on approche des grandes lumieres.

Je reviens encore, avec Bosse, aux tailles, comme au principal objet du travail de la *Gravure*. Un effet de la dégradation qu'éprouvent les objets dans l'éloignement, est que les détails de ces objets s'apperçoivent moins : c'est cette raison qui a dicté le précepte de ferrer les tailles, en même tems qu'on les rend plus fines dans les plans éloignés. Par cette même raison on détaillera moins, à l'aide des hachures & des traits qui forment les contours, les différens objets dont on gravera la représentation lorsqu'ils seront censés éloignés de l'oeil. On observera cette dégradation par plan, & ce soin donnera beaucoup d'effet aux planches : on changera donc de pointe à mesure que les objets approcheront de l'horison ; on ferrera les tailles ; on détaillera moins les petites parties, & l'on gravera les grandes d'une façon un peu indécise, mais large, en ombrant par masses, comme on le peut voir dans les estampes de Gerard Audran, entre autres dans l'estampe de Pyrrhus fauvé, qu'il a gravée d'après le Poussin, & dans laquelle il a rendu d'une maniere excellente la touche large du pinceau dans les lointains & dans les fonds. L'art de l'imitation, dans la Peinture comme dans la *Gravure*, exige qu'on ne se livre à l'exactitude des détails que fort à-propos : c'est de-là que naît l'ensemble, l'unité, & l'effet des ouvrages. Un objet travaillé avec soin, dont toutes les parties sont rendues avec exactitude & recherche, est capable, avec le plus grand mérite d'exécution, de gêner & de détruire l'effet d'une composition. Savoir supprimer avec discernement en Peinture, & passer à-propos sous silence dans l'art d'écrire, sont les moyens d'arriver à la perfection à laquelle doivent tendre ces différens arts.

C'est dans le paysage, comme je l'ai déjà indiqué, que l'on peut se permettre une plus grande liberté dans les différens travaux des hachures. Le travail libre, varié, les hachures tremblantes, interrompues, redoublées & confondues, donnent à ce genre de *gravure* un effet piquant, qui plaît extrêmement aux connoisseurs, aux artistes, & souvent aux amateurs, sans qu'ils en approfondissent trop la raison. Il en résulte qu'on abuse très-souvent de cette façon

de travailler, qui n'exige, pour ainsi dire, aucune règle, & qui met ainsi fort à son aise celui qui s'y livre. L'illusion qu'on se fait, & le prétexte qu'offre à l'ignorance & à la paresse le mot de *goût*, pris dans un sens fort éloigné de celui qu'il doit avoir, produisent des paysages où les arbres, les fabriques, le ciel & les terrains font d'un travail si brut & si égratigné, qu'on ne sent aucun plan, aucune forme, & aucun effet. Si cette manière qu'on ose appeler *graver de goût & avec esprit*, continue à se répandre, elle achevera de corrompre cette partie de l'art de la *Gravure*. Il est une liberté que l'esprit & le goût véritables peuvent inspirer, mais qui a toujours pour but de faire sentir au spectateur ou la forme des objets qu'on grave, ou leur effet de clair obscur, ou le caractère principal qui les distingue. Lorsqu'un graveur n'est affecté dans son travail d'aucun de ces objets, & qu'il ne met pas son art à les faire passer dans l'esprit de ceux qui voyent ses ouvrages, il en impose injustement; & ce charlatanisme dont il colore son peu de talent, doit être puni par une juste évaluation de ses ouvrages.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail de principes pour la *gravure* à l'eau-forte. Les principes du dessin auxquels on peut recourir au mot *DESSEIN*, & une grande partie de ceux de la Peinture qui sont distribués dans les articles qui leur conviennent, doivent servir de supplément à celui-ci. Je vais reprendre le mécanisme de la *gravure* à l'eau-forte.

Les pointes dont on se sert & dont j'ai donné le détail, peuvent être de deux sortes, ou coupantes, ou émouffées. Celles qui sont coupantes sont particulièrement destinées à graver au vernis dur, parce que ce vernis résisteroit trop aux pointes qui ne coupent pas. Lorsqu'on grave sur le vernis mou, on peut se servir des unes & des autres. L'inconvénient des pointes coupantes est de faire quelquefois des touches dures, parce que la pointe qui va en grossissant depuis le point qui la termine, ouvre le cuivre d'autant plus qu'elle s'y enfonce davantage; ce qui produit des tailles trop noires, si elles ne sont pas accompagnées par d'autres tailles. On doit en général avoir grand soin dans la *Gravure*, d'éviter & dans les touches & dans toutes sortes de travaux, une certaine maigreur & sécheresse, que la finesse des outils dont on se sert doit occasionner. Je crois que les planches qui n'ont qu'une médiocre étendue, peuvent être gravées avec esprit & à l'aide des pointes coupantes; qu'en général on doit mêler les pointes des deux espèces, & que le juste emploi qu'on en fera répandra beaucoup de goût sur les ouvrages auxquels on les aura employées. L'échope est une pointe coupante qui, comme je l'ai dit, a une espèce de biseau sur un des côtés de son extrémité, comme vous le verrez à la *Planche I. de la gravure en taille-douce*. Il en résulte que vous pouvez regarder l'échope comme une plume à écrire, dont l'ovale *ABCD* seroit l'ouverture, & la partie proche le *C* seroit le bout qui écrit. La manière de tenir l'échope est aussi à-peu-près semblable à celle dont on tient la plume, à la réserve qu'au lieu que la taille, ou l'ouverture de la plume, est tournée vers le creux de la main, & que l'ovale ou la face de l'échope est d'ordinaire tournée vers le pouce, comme la *figure* le montre: ce n'est pas que l'on ne la puisse tourner & manier d'un autre sens; mais la première manière peut mériter la préférence, parce qu'elle est peut-être la plus commode, & qu'on a bien plus de force pour appuyer. C'est en s'essayant & en s'exerçant, que l'on concevra facilement le moyen de faire avec l'échope des traits gros & profonds.

La *figure ABCD* représente la face ou l'ovale de l'échope: or si l'on pouvoit enfoncer le bout de cet outil dans le cuivre jusqu'à la ligne *DB*, qui est le

point où l'ovale est le plus large, on feroit un trait dont la largeur seroit égale à la longueur de *DB*, & qui dans le milieu seroit creux ou profond de la longueur de *OC*. Si vous n'enfonchez pas votre échope dans le cuivre jusqu'aux points que j'ai désignés, vous pourrez faire un trait, tel que le représente la figure marquée par les lettres *b, o, d, c*.

Vous voyez par ces deux exemples, qu'en appuyant fort peu, le trait sera moins profond, & conséquemment plus large, comme sont les traits marqués dans la *figure* aux lettres *r n s*, où vous voyez qu'il faut commencer légèrement par *r*, qu'il faut appuyer de plus en plus jusqu'à *n*, enfin qu'ayant rendu la main plus légère jusqu'à *s*, vous ferez un trait pareil à *r n s*. Il faut remarquer que pour que la figure soit plus intelligible, on a dessiné l'échope beaucoup plus grosse qu'elle ne doit être en effet.

Lorsque l'on veut rendre le commencement & la fin des hachures plus déliés, il faut avec une pointe reprendre l'extrémité de ces hachures, en appuyant un peu à l'endroit où l'on reprend, & en soulevant doucement la main jusqu'à l'endroit où la hachure doit se perdre. Vous remarquerez qu'en tournant la planche suivant le sens dans lequel on veut travailler, on rendra cette manœuvre plus facile. Ces remarques sur l'échope sont entièrement tirées de l'ouvrage que j'ai cité. J'ai fait l'épreuve des pratiques qu'elles contiennent; & je pense, ainsi que Bosse, qu'on peut en acquérant l'usage de cette espèce de pointe, en tirer un très-grand parti pour la variété des traits; puisqu'en se servant de cet outil par le côté tranchant, on fera des traits d'une finesse extrême, & que le moindre mouvement des doigts donnera à ces traits une largeur plus ou moins grande: mais je préviendrai en même tems qu'il faut de l'adresse, de l'attention, & beaucoup d'habitude pour y habituer entièrement la main: aussi y a-t-il peu d'artistes qui s'en servent uniquement. La manière de gouverner l'échope servira aisément pour le maniement de la pointe; ainsi je n'insisterai point là-dessus. Il faut avoir l'attention de tenir en général les pointes & les échopes le plus à-plomb qu'il est possible, & de les passer souvent sur la pierre à aiguiser, pour que leurs inégalités ne nuisent pas à la propreté du travail. Il est encore nécessaire de nettoyer votre vernis, & de n'y laisser aucune malpropreté: vous vous servirez pour cela ou des barbes d'une plume, ou d'un linge très-fin, ou d'une petite brosse douce qui sera faite exprès.

Il est tems de passer aux préparatifs nécessaires, avant de livrer la planche à l'eau-forte. Je suppose donc qu'on a tracé sur cette planche, en ôtant le vernis avec les pointes & les échopes, tout ce qui peut contribuer à rendre plus exactement le dessin ou le tableau qu'on a entrepris de graver: la planche étant dans cet état, il faut commencer par un examen qui tendra à connoître si le vernis ne se trouve pas égratigné dans des endroits où il ne doit pas l'être, soit par l'effet du hasard, soit parce qu'on a fait quelques faux traits. Lorsque vous aurez remarqué ces petits défauts, vous préparerez un mélange propre à les couvrir. Ce mélange se fait en mettant du noir de fumée en poudre dans du vernis de Venise (c'est celui dont on se sert pour vernir les tableaux); vous employerez ce mélange, après lui avoir donné assez de corps pour qu'il couvre les traits que vous voulez faire disparaître, avec des pinceaux à laver ou à peindre en miniature. Il est une autre mixtion nécessaire pour en enduire le derrière de la planche, qui sans cela seroit exposé sans nécessité à l'effet corrosif de l'eau-forte. En voici la composition.

Prenez une écuelle de terre plombée, mettez-y une portion d'huile d'olive, posez ladite écuelle sur le feu. Lorsque l'huile sera bien chaude, jetez-y du



suif de chandelle: le moyen de savoir si le mélange est tel qu'il doit être, est d'en laisser tomber quelques gouttes sur un corps froid, tel qu'une planche de cuivre; par exemple; si ces gouttes se figent de maniere qu'elles soient médiocrement fermes, le mélange est juste; si elles sont trop fermes & cassantes, vous remettrez de l'huile; si au contraire elles sont trop molles & qu'elles restent presque liquides, vous ajouterez une petite dose de graisse. Lorsque la mixtion sera au degré convenable, vous ferez bien bouillir le tout ensemble l'espace d'une heure, afin que le suif & l'huile se lient & se mêlent bien ensemble. On se sert d'une brosse ou d'un gros pinceau pour employer cette mixtion; & lorsqu'on veut en couvrir le derrière du cuivre, on la fait chauffer de maniere qu'elle soit liquide.

Ces précautions nécessaires que je viens d'indiquer, sont communes aux ouvrages dans lesquels on s'est servi du vernis dur, & à ceux où le vernis mou a été employé: mais l'eau-forte dont on doit se servir, n'est pas la même pour l'un & l'autre de ces ouvrages. Commençons par l'eau-forte dont on se doit servir pour faire mordre les planches vernies au vernis dur.

Prenez trois pintes de vinaigre blanc, du meilleur & du plus fort; six onces de sel commun, le plus net & le plus pur; six onces de sel ammoniac clair, transparent, & qui soit aussi bien blanc & bien net; quatre onces de verdet, qui soit sec & exempt de rature de cuivre & de grappes de raisin avec lesquelles on le fabrique. Ces doses serviront de règle pour la quantité d'eau-forte qu'on voudra faire. Mettez le tout (après avoir bien pilé les drogues qui ont besoin de l'être) dans un pot de terre bien vernissé principalement en dedans, & qui soit assez grand pour que les drogues en bouillant & en s'élevant ne passent pas par-dessus les bords; couvrez le pot de son couvercle, mettez-le sur un grand feu; faites bouillir promptement le tout ensemble deux ou trois gros bouillons, & non davantage. Lorsque vous jugerez à peu-près que le bouillon est prêt à se faire, découvrez le pot & remuez le mélange avec un petit bâton, en prenant garde que l'eau-forte ne s'éleve trop & ne surmonte les bords, d'autant qu'elle a coutume en bouillant de s'enfler beaucoup. Lorsqu'elle aura bouilli, comme je l'ai dit ci-dessus, deux ou trois bouillons, vous la retirerez du feu, vous la laisserez refroidir en tenant le pot découvert; & lorsqu'elle sera enfin refroidie, vous la verserez dans une bouteille de verre ou de grès, la laissant reposer un jour ou deux avant que de vous en servir; si en vous en servant vous la trouviez trop forte, & qu'elle fît éclater le vernis, vous la pourrez modérer en y mêlant un verre ou deux du même vinaigre dont vous vous ferez servir pour la faire.

J'observerai ici que cette composition est assez dangereuse à faire, lorsqu'on ne prend pas l'attention de respirer le moins qu'il est possible la vapeur qui s'exhale, & de renouveler souvent l'air dans l'endroit où on la fait chauffer.

Après avoir composé l'eau-forte dont on se sert pour faire mordre la planche qu'on a vernie au vernis dur, il faut savoir en faire usage. Je vais dire premièrement la maniere dont Bossie fait mention; elle est la plus simple, mais non pas la plus commode. Je dirai ensuite comment M. le Clerc avoit commencé de rendre cette opération plus commode; & je finirai par décrire une machine assez simple que j'ai fait exécuter, dont je me sers, & qui tout-à-la-fois ménage le tems de l'artiste, & le met à l'abri du danger qu'on peut courir par l'évaporation de l'eau-forte.

L'ancienne maniere d'employer l'eau-forte dont j'ai parlé, est de la verser sur la planche, de façon

qu'elle ne s'y arrête pas & qu'elle coule dans toutes les hachures. Pour cela on place la planche presque perpendiculairement, & pour plus de facilité on l'attache, à l'aide de quelques pointes, contre une planche de bois assez grande, qui a un rebord par en-haut & par les deux côtés. On l'appuie presque perpendiculairement, ou contre un mur, ou contre un chevalet; ensuite on met au-dessous une terrine qui reçoit l'eau-forte qu'on verse sur la planche, & qui se rend dans la terrine après avoir coulé dans toutes les hachures. La planche de bois dont j'ai parlé, & sur laquelle la planche de cuivre est attachée, sert à empêcher l'eau-forte qu'on verse de tomber à terre, & les rebords la contiennent: on voit par-là qu'il ne faut pas qu'il y en ait en-bas, puisqu'alors l'eau-forte trouveroit un obstacle pour se rendre dans le vase qui doit la recevoir. On prend encore une précaution pour qu'elle se rende plus immédiatement dans ce vase: c'est de mettre au-dessous de la planche de bois une espece d'auge dans laquelle cette planche de bois entre, & qui la débordant des deux côtés, reçoit sans qu'il s'en perde toute l'eau-forte, qui y est conduite par les rebords dont j'ai parlé. L'auge est percée d'un seul trou, qui répond à la terrine qui est au-dessous; & moyennant ces précautions, toute l'eau-forte, après avoir lavé la planche, se rend dans la terrine. On la puise de nouveau alors avec le vase qui sert à la verser, & on la répand encore sur la planche; ce qu'on recommence jusqu'à ce que l'opération soit faite, en observant toujours que lorsqu'on la verse la planche en soit bien inondée, afin qu'elle pénètre dans toutes les hachures. Voilà la plus ancienne maniere de faire mordre avec cette sorte d'eau-forte, qu'on nomme communément *eau-forte à couler*.

La Pl. I. rendra cette explication plus sensible; on y voit à la fig. 2. let. A, le graveur versant l'eau-forte; la lettre B désigne la planche de cuivre attachée sur la planche de bois marquée C: les rebords sont indiqués par les lettres D, l'auge par la lettre E, & la terrine par la lettre F. Passons à la maniere dont M. le Clerc a cherché à simplifier cette opération: il a senti que son objet principal étoit de faire passer l'eau-forte sur la planche, & que c'étoit en partie par ce mouvement qu'elle approfondissoit les tailles qu'on a faites sur le vernis; il a jugé alors qu'en attachant la planche de cuivre horizontalement dans le fond d'une espece de boîte découverte plus grande que la planche de cuivre; qu'en enduisant cette boîte de suif, pour qu'elle contint l'eau-forte; qu'en y versant ensuite de l'eau-forte, & en baissant & haussant alternativement cette boîte, l'eau-forte qui y seroit passeroit sur la planche au premier mouvement, & y repasseroit en second en allant d'un côté de la boîte à l'autre; qu'ainsi en ballottant cette eau-forte par le moyen des deux mains, on épargneroit la fatigue qu'on essuie dans la maniere précédente, dans laquelle il faut ramasser l'eau-forte dans la terrine, pour la reporter sans cesse sur la planche. D'ailleurs la façon précipitée dont l'eau-forte contenue dans la boîte passe sur la planche, fait gagner un tems considérable à l'artiste; ce qui est un objet intéressant.

C'est cet objet qui m'a déterminé à chercher un nouveau moyen. J'ai premièrement obvié à l'évaporation de l'eau-forte, dont la vapeur est nuisible à celui qui fait mordre, en adaptant à la boîte dont je viens de parler un couvercle qui n'est autre chose qu'un verre blanc, une vitre ou une glace montée à jour dans un cadre de fer-blanc ou d'autre métal. Ce couvercle qui ferme exactement la boîte, empêche que la vapeur de l'eau-forte mise en mouvement ne soit à beaucoup près aussi abondante & aussi nuisible que lorsqu'elle se répand librement. Les boîtes

tes dont je me fers font entierement de fer-blanc ; j'en ai de plus grandes & de plus petites , & je les enduis de plusieurs couches de couleur à l'huile pour les mettre à l'abri de l'impression de l'eau-forte : ces sortes de boîtes font peu coûteuses & durent toujours , pourvû qu'on ait soin de leur donner de tems en tems quelques couches de couleur à l'huile. La façon la plus commode de se servir de la boîte pour balloter l'eau-forte , est de la poser sur les genoux qui forment un point d'appui. On tient les deux côtés avec les deux mains , & on souleve un peu chaque main l'une après l'autre , comme on peut le voir *fig. 4. de la Pl. I. de la grav. en taille-douce.*

Cette maniere me parut simple , & j'ai par la seule addition du couvercle , remédié au danger réel auquel le fréquent usage de l'eau-forte peut exposer les artistes qui s'en servent souvent : mais ce moyen a toujours l'inconvénient d'entraîner une perte de tems assez considérable pour l'artiste , ou la nécessité d'employer un homme dont il faut payer la peine. Pour surmonter cette difficulté , j'ai adapté à la boîte une machine très-simple qui lui communique le mouvement qu'on lui donneroit avec les deux mains , & qui rend ce mouvement si égal , que l'on est bien plus à portée de calculer l'effet de l'eau-forte sur la planche. Voici en quoi consiste cette machine , dont les figures aideront à bien faire entendre la construction.

Cette machine dont l'assemblage se voit *Pl. II. de la gravure en taille-douce, fig. 1.* est composée d'une cage de fer formée par deux montans *AA* , joints ensemble par deux traverses *BB* ; l'inférieure est attachée à deux piés *CC* , qui passent au-travers de la table , & y sont arrêtés par deux écrous. Cette cage renferme deux roues & deux pignons : sur la première roue est rivé un tambour ou barillet contenant un fort ressort : leur arbre commun porte un rochet , & l'un des montans un encliquetage , lesquels servent à remonter le grand ressort & à lui donner la bande nécessaire. La deuxième roue est enarbrée sur le premier pignon ; elle engrene dans le second , qui porte sur un de ses pivots , extérieurement à la cage , un rochet à trois dents.

Ce rochet forme un échappement au moyen de deux palettes fixées sur un anneau elliptique *DD* , dans lequel il est renfermé. Sur le prolongement de son grand axe , cet anneau porte deux queues sur lesquelles sont deux coulisses , l'une supérieure , l'autre inférieure ; il est arrêté sur un des montans de la cage par des tenons à vis qui lui permettent de se mouvoir librement de haut en-bas. La queue inférieure formée en équerre , porte un petit bras de fer *I* , qui lui est joint au moyen d'un vis par une de ses extrémités , & qui peut de même par l'autre à la branche courte *F* du *T* , marqué *EFG*. En *K* est une goupille fixée sur un des montans ; elle passe à-travers une douille rivée sur le *T* , sur laquelle il peut se mouvoir. Sa branche *G* passe par une ouverture faite à la table en forme de rainure , suffisamment grande pour ne pas gêner son mouvement , & porte une lentille de plomb assez pesante. A l'extrémité de la branche longue *E* est attaché un autre petit bras *L* , semblable à *I* , joint par son autre bout au levier *M* , lequel est fixé invariablement à l'un des tourillons du porte-boîte. Celui-ci est fait d'une piece de fer *ON* , *NO* , coudée en *NN* & en *OO* où sont deux tourillons sur lesquels il se meut. *PP* sont deux doigts de fer rivés sur la barre *NN* , lesquels entrent dans deux mains attachées sur la boîte pour l'empêcher de se renverser. *QQ* sont deux supports terminés par deux tenons qui traversent la table , & sont arrêtés dessous par deux vis ou deux clavettes ; ils servent à porter les tourillons du porte-boîte : on y a ajouté deux petits anneaux afin qu'ils ne puissent s'échapper. La boîte est de fer-blanc , couverte d'un

verre qui permet à l'artiste de voir l'effet de l'eau-forte , & la situation de sa planche.

Voici maintenant comment se fait le jeu de cette machine. Si l'on met le balancier *G* en mouvement il le communique par le petit bras *L* au levier *M* , & par conséquent au porte-boîte ; ce qui produit un bercement qui agite sans cesse l'eau-forte contenue dans la boîte , en la faisant passer sur la planche & repasser sans discontinuer : mais ce mouvement se ralentiroit & cesseroit peu-à-peu tout-à-fait , si le rochet *R* faisant monter & descendre alternativement l'anneau elliptique au moyen de ses palettes , ne restituoit pas le mouvement au balancier , auquel il communique le sien par le petit bras *I*.

Pour faciliter l'intelligence de cette machine , nous allons développer quelques-unes de ses parties. La *fig. 2. de la Pl. II.* représente le plan de l'anneau elliptique. *DD* sont les queues sur lesquelles sont les coulisses. *PP* sont les palettes : on voit en *R* le rochet renfermé dans cet anneau. C'est le retour d'équerre de la queue inférieure qui porte le petit bras *I* , joint de même à la branche courte *F* du *T* marqué *EFG*.

*Fig. 3. de la même Planche* , *K* est la douille sur laquelle il se meut ; *G* est le balancier ; *H* la lentille ; *E* la branche longue qui communique par le petit bras *L* au levier *M* du porte-boîte.

*Fig. 4* , *OO* sont les tourillons ; *SS* les petits anneaux pour les contenir ; *PP* les doigts pour arrêter la boîte ; *QQ* les supports des tourillons.

J'avertirai que comme cette machine n'est parfaitement intelligible qu'avec le secours des figures qui ne doivent paroître qu'à la fin de l'ouvrage , si quelqu'un étoit curieux de la faire exécuter , je serai toujours disposé à faire voir celle dont je me fers , ou à en envoyer le dessin , si cela peut obliger quelqu'un ou lui être de quelque utilité.

Revenons à ce qui regarde l'effet de l'eau-forte. Cette liqueur corrosive destinée à approfondir les tailles , lorsqu'elle est répandue sur la planche , la creuse effectivement en détruisant les parties de cuivre qui sont découvertes , & en respectant celles qui sont enduites de vernis. Mais il est nécessaire , pour qu'une planche soit au point de perfection où tend le graveur , que ces tailles soient approfondies avec une juste dégradation : les lointains ou les plans éloignés ne feront point l'effet qu'ils doivent faire , si les tailles dont ils sont travaillés sont trop approfondies ; car alors le noir d'impression dont on remplit ces tailles en imprimant la planche , y fera en trop grande abondance ; ces objets paroîtront trop noirs sur l'estampe , & ne feront pas l'illusion qu'ils doivent causer : il est donc nécessaire de conduire avec une grande sagacité & beaucoup d'intelligence l'opération de l'eau-forte sur les tailles. Pour cela , lorsqu'on a fait mordre sa planche pendant l'espace de tems qu'on estime suffisant pour les lointains , on suspend l'opération de l'eau-forte ; on retire la planche , on la lave en versant beaucoup d'eau fraîche dessus ; ensuite on la laisse secher ou à l'air ou en l'approchant doucement d'un feu très-moderé. Lorsque la planche sera seche , vous vous éclaircirez de l'effet qu'a produit l'eau-forte , en découvrant le vernis , avec un grattoir ou un petit morceau de charbon de saule , dans quelque endroit des lointains.

Si vous jugez qu'ils soient assez mordus , vous couvrirez tout ce qui doit être du ton de ces lointains , en vous servant du mélange que j'ai déjà indiqué , & qui se fait avec le vernis de peintre & le noir de fumée ; vous l'employerez avec des pinceaux plus ou moins fins , suivant la finesse des traits & des masses que vous voulez couvrir. Ensuite , après avoir donné le tems à ce vernis que vous venez d'employer , de secher , vous remettrez votre planche comme elle étoit , pour l'exposer de nouveau à l'eau-forte ;

forte ; vous la ferez mordre autant que vous croirez qu'il est nécessaire pour les plans qui suivent ceux que vous avez couverts ; ensuite vous retirerez encore votre planche , vous couvrirez une seconde fois ce que vous voulez soustraire à l'effet de l'eau - forte : enfin vous réitérerez cette opération autant de fois que vous le voudrez & que vous croirez qu'il le faut pour parvenir à un juste effet de dégradation dans les plans & dans les objets.

J'observerai qu'il seroit injuste d'exiger qu'on donnât des évaluations précises du tems qu'on doit employer l'eau-forte chaque fois ; les calculs & les observations les plus exactes n'ont pû me satisfaire ; l'effet de l'eau-forte dépend de trop de causes accidentelles, pour qu'on puisse le soumettre à des regles invariables.

1°. L'eau-forte est plus ou moins agissante , suivant le degré de cuisson qu'on lui a donné , & suivant la qualité & le choix particulier des ingrédients dont elle est composée.

2°. Le cuivre par sa nature peut être plus ou moins docile à l'effet de l'eau forte. Le cuivre mou dont j'ai parlé dans le commencement de cet article , résiste à l'action de l'eau-forte ; le cuivre aigre se dissout trop tôt , & toutes ces différences sont susceptibles de degrés & de nuances infinies.

3°. L'effet de l'air influe sensiblement sur l'effet de l'eau-forte , le froid retarde son action, le chaud l'accélère , l'humidité y cause des différences sensibles.

4°. La maniere de se servir des outils avec lesquels on grave , & la différence des pointes ou émouffées ou coupantes , facilitent à l'eau-forte l'entrée du cuivre , ou lui laissent la peine de l'entamer.

Il faut donc que l'usage accompagné des observations particulières de l'artiste , lui donnent les lumières dont il a besoin pour se guider : il est fort difficile d'arriver à faire mordre une planche à un effet juste ; & c'est pour cela que la plus grande partie des graveurs se contentent d'obtenir de l'eau-forte un ton général , gris , propre , & égal , en réservant de donner à leur ouvrage avec le secours du burin un accord & un effet dont ils sont les maîtres par ce moyen : mais cette pratique que le mécanisme de la gravure favorise , est sujet à des réflexions que j'ai déjà indiquées. Poursuivons ce qui regarde l'opération que je viens de décrire.

Lorsqu'après avoir exposé autant de tems qu'il le faut la planche à l'action de l'eau - forte , ce qui va quelquefois à l'espace d'une heure , d'une heure & demie & plus , vous la trouvez parvenue au point que vous souhaitez ; vous la lavez une dernière fois dans une quantité d'eau fraîche , ensuite la chauffant raisonnablement , vous enlevez avec un linge tout le vernis dont vous avez fait usage avec le pinceau , pour couvrir les différens plans : vous ôtez par le même moyen la mixtion de suif & d'huile dont le derrière de la planche est couvert ; après quoi il reste à enlever le vernis dur : vous y parviendrez en vous servant du charbon de faule que vous passerez dessus la planche , en frottant fortement & en mouillant d'eau commune ou d'huile & la planche & le charbon. Il est inutile d'observer qu'à mesure que vous voyez le cuivre se découvrir , il faut ménager le frottement , pour que le charbon n'altère point les finesses de la gravure. Lorsque vous aurez enfin enlevé tout ce qui reste de vernis dur à la planche , vous la livrez à l'imprimeur pour en tirer des épreuves : on donnera au mot IMPRESSION , tout le détail de cette opération , avec la figure de la presse & sa description.

Revenons à la maniere de faire mordre les planches vernies au vernis mou , lorsqu'on employe pour cela l'eau-forte qu'on nomme *eau de départ*.

Cette eau-forte se fait avec le vitriol , le salpêtre , & quelquefois l'alun de roche , distillés ensemble ;

c'est celle dont les affineurs se servent pour séparer l'or d'avec l'argent & le cuivre ; elle se trouve plus aisément que l'autre. D'ailleurs la composition en doit être détaillée ailleurs ; ainsi je ne la donnerai point.

Je remarquerai ici , pour ne point l'oublier , qu'on peut se servir pour faire mordre les planches gravées au vernis mou , de l'eau-forte dont j'ai donné la composition , & qui est faite avec le vinaigre , le sel ammoniac , & le verdet ; elle ménage davantage le vernis , & on la gouverne plus aisément : mais l'eau-forte de départ ne peut servir pour les planches vernies au vernis dur ; elle fait éclater ce vernis , & détruit ainsi en un moment l'ouvrage de plusieurs jours & quelquefois de plusieurs mois.

Venons au vernis mou & à l'eau-forte de départ.

Il faut prendre de la cire molle , rouge ou verte , qui devienne flexible en l'échauffant un peu , comme celle dont se servent les Sculpteurs pour modeler. Vous en formerez en le pétrissant & l'étendant un rebord autour de votre planche. Ce rebord n'a pas besoin d'être plus haut que cinq ou six lignes au plus ; mais il faut qu'il soit tellement appliqué à la planche de cuivre , qu'elle puisse par son moyen , contenir l'eau dont on doit la couvrir à la hauteur de deux ou trois lignes. La planche ainsi préparée , vous la placerez horizontalement sur une table qui soit de niveau , comme on le voit à la *fig. 5. de la I. Planche de la gravure en taille-douce*. Alors vous prendrez l'eau-forte dont j'ai parlé , vous y mêlerez moitié d'eau commune , & vous la verserez sur la planche ; vous observerez son effet qui se rend sensible par le bouillonnement qui est excité par-tout où elle creuse le cuivre : le reste de l'opération se rapporte à celle que j'ai décrite pour l'eau-forte à couler , c'est-à-dire , que lorsque vous jugez que les lointains & les traits qui doivent être foibles , sont assez mordus , vous versez l'eau-forte , vous lavez bien la planche avec de l'eau commune , vous la laissez secher , vous couvrez ce que vous jugez qui doit être couvert avec le vernis de peintre & le noir de fumée , après quoi vous y remettez l'eau-forte , &c.

Voilà les manieres connues de graver à l'eau-forte ; c'est aux artistes à les éprouver toutes , & sur-tout à ne jamais opérer sans faire des observations : c'est ainsi qu'ils pourront découvrir des pratiques ou plus commodes , ou plus sûres , ou plus convenables à leur génie & à leur goût. Il y a , je crois , une infinité de recherches à faire sur cette partie , dont j'espère donner un jour les détails , lorsque je m'en ferai assuré par des expériences réitérées. Je me contente aujourd'hui d'offrir aux artistes la machine dont j'ai donné le détail , comme un moyen sûr d'éviter les inconvéniens que l'eau-forte a pour ceux qui s'en approchent. La conservation des hommes doit toujours être l'objet principal de ceux qui dans les arts cherchent à étendre leurs découvertes.

Je vais maintenant emprunter de l'ouvrage que j'ai cité au commencement de cet article , la plus grande partie de ce qui regarde la gravure au burin.

*De la gravure au burin.* Le Dessin est toujours la base sur laquelle on doit appuyer toutes les opérations de la Gravure ; on ne peut donc trop recommander aux Graveurs , soit à l'eau-forte soit au burin , de s'exercer continuellement à dessiner ; ils doivent sur-tout s'appliquer à dessiner long-tems des têtes , des piés , & des mains d'après nature , & peut-être aussi souvent d'après les desseins des artistes qui ont bien dessiné ces extrémités. Augustin Carrache & Villamene sont des exemples à suivre pour cette partie du Dessin , dans laquelle ils ont parfaitement réussi. Un graveur qui aura les ouvrages de ces artistes sous les yeux , & qui fera de continuelles études , se trouvera en état de corriger les desseins peu

corrects d'après lesquels il est quelquefois obligé de graver ; & peut-être même d'ajouter quelquefois à des tableaux d'ailleurs fort estimables, une exactitude dans les détails, que les peintres habiles se croient mal-à-propos en droit de négliger. Je ne prétens pas pour cela insinuer aux Graveurs de se donner une liberté qui seroit condamnable. Le graveur est pour les peintres dont il imite les tableaux, ce que le traducteur est pour les auteurs dont il interprete les ouvrages ; ils doivent l'un & l'autre conserver le caractère de l'original, & se dépouiller de celui qu'ils ont ; ils doivent être des protégés : on ne lit une traduction, & l'on ne consulte pour l'ordinaire une *gravure*, que pour connoître les auteurs originaux.

Il est nécessaire que les Graveurs sachent l'Architecture & la Perspective, par les raisons que j'ai données ci-dessus ; en effet il arrive quelquefois qu'un dessein ne fait qu'indiquer d'une manière indéfinie les différens ornemens de l'Architecture, ou les effets de la Perspective. Si le graveur ignore les regles qui doivent déterminer les effets, & les proportions qui assujettissent les ornemens & les marbres de l'Architecture, il ajoutera à la négligence & aux défauts du Dessin, ou commettra des erreurs essentielles, faute de pouvoir lire ce qu'un peintre aura indiqué.

Le cuivre rouge est aussi celui qu'on choisit pour graver au burin ; il faut qu'il ait les mêmes qualités pour être propre à cette sorte de *gravure* que pour servir à la *gravure* à l'eau-forte ; il faut aussi qu'il soit préparé de même, & sur-tout qu'il soit parfaitement propre, uni, & lisse.

Les outils qu'on nomme *burins*, se font de l'acier le plus pur & le meilleur ; celui d'Allemagne a jusqu'ici la réputation d'être préférable à tout autre. L'acier, pour être bon, doit avoir un grain fin & de couleur de cendre. Il est essentiel que l'ouvrier qui forge les burins connoisse bien l'art de tremper l'acier. La forme du burin est représentée à la *Planche I. de la Gravure en taille-douce*. On y a représenté les especes principales des burins, tels que le burin carré lettre *A*, & le burin losange lettre *B*. On approche ou on s'éloigne plus ou moins de ces deux formes, suivant le plan de travail qu'on s'est formé : on les fait aussi plus courts ou plus longs, suivant son goût ou la facilité qu'on y trouve, ou le genre d'ouvrage qu'on grave. Le burin le plus commode en général & d'un plus fréquent usage, est celui qui n'est ni trop long ni trop court, dont la forme est entre le losange & le carré, qui est assez délié par le bout, mais en sorte que cette finesse ne vienne pas de trop loin pour qu'il conserve du corps & de la force ; car il casse ou plie s'il est délié dans toute sa longueur, ou aiguilé trop également. Il faut observer que le graveur doit avoir le plus grand soin que son burin soit toujours parfaitement aiguilé, & qu'il n'ait jamais la pointe émouffée, s'il veut que sa *gravure* soit nette & que son ouvrage soit propre.

J'ai dit que les burins étoient ordinairement ou losanges ou carrés ; les premiers sont propres à faire un trait profond à proportion de leur largeur : le burin carré fait un trait large qu'on approfondit quelquefois avec le burin losange.

Le burin a quatre côtés ; il n'est nécessaire d'aiguiler que les deux dont la réunion forme la pointe de l'outil. Voyez la figure marquée *C* : elle vous indique *a b* & *b c*. Ce sont les deux côtés qu'il faut aiguiler : après quoi, en applatissant le bout par un plan incliné, on forme la pointe *b* qui est destinée à pénétrer le cuivre & à ouvrir la route du burin. C'est sur une pierre à l'huile bien choisie que se fait l'opération d'aiguiler le burin de la manière qui est marquée *fig. D, Pl. I.* On y applique comme vous le pouvez, un des côtés du burin dans toute sa longueur : on tient ce côté ferme & bien à plat sur la pierre qui

est humectée d'huile, en appuyant le second & le troisieme doigt, qui servent à contenir le burin pour qu'il ne se sépare point de la pierre : on glisse alors le burin le long de la pierre, & on le ramene autant de fois qu'il est nécessaire pour que le côté soit bien & bien également aiguilé ; on en fait autant pour l'autre côté, jusqu'à ce que l'arête commune à ces deux côtés soit bien vive & bien affilée : ensuite on travaille à former la face, comme vous le voyez aussi représenté *fig. 1. de la même Planche*. Il faut de l'adresse & de l'habitude pour parvenir à aiguiler un burin, de manière que ces trois faces soient parfaitement lisses & plates ; ce qui est nécessaire cependant à la perfection de l'outil.

Je n'ai point parlé de la monture du burin, elle est figurée, & cela suffit ; elle se fait du bois le plus commun ; on la tient plus longue ou plus courte en raison de la facilité qu'on y trouve ; mais vous observerez seulement dans la *fig. F de la même Planche*, que l'un des côtés du manche est applati ; ce qui est nécessaire pour pouvoir mettre le burin à plat sur la planche, & pour que par ce moyen la pointe du burin qui s'engageroit trop dans le cuivre en levant le manche du burin, ne casse pas si souvent.

Examinez la *fig. G*, pour y apprendre la façon de tenir le burin : vous remarquerez dans cette figure, que le bout du manche qui est à moitié arrondi, doit être appuyé dans le creux de votre main ; en sorte que ce soit l'os du bras qui lui donne une impulsion directe. Vous observerez aussi, par la manière dont les doigts sont arrangés, qu'il ne doit s'en trouver aucun entre le burin & la planche, lorsqu'on applique le burin sur le cuivre pour travailler : cela est nécessaire par la même raison que je viens de donner, pour laquelle on coupe le bout du manche du burin ; la meilleure manière est donc de faire en sorte que le burin glisse toujours horizontalement sur le cuivre : alors vous pouvez en rendant votre main legere, commencer un trait d'une finesse extrême ; pour peu que vous souleviez ensuite imperceptiblement le poignet, le burin entrera plus profondément dans le cuivre par la pointe, & élargira par conséquent la taille, si la main se remet enfin comme elle étoit en commençant, le trait finira par être aussi délicat que lorsque vous l'avez commencé. Or cette manœuvre est essentielle pour la beauté de la *Gravure* & pour l'intelligence des ombres : il faut donc s'y rompre par une infinité d'essais ; il en faut beaucoup aussi pour qu'en faisant cette opération délicate, vous puissiez encore tourner votre burin en tout sens, & donner à vos tailles une flexibilité à laquelle en général la manière de conduire cet outil qu'on pousse toujours, semble contraire. Au reste, il faut avertir qu'il n'est pas besoin d'autant de force qu'on le croit pour cette manœuvre, & que la roideur est sur-tout nuisible à la conduite du burin. Une force bien ménagée, adoucie, & liante, est ce qu'il faut acquérir pour réussir à cette sorte de *gravure*.

Il faut ajouter à ce que j'ai dit du mécanisme de la *gravure* au burin, que pour rendre plus facile l'exécution des tailles courbes, on peut de la main gauche faire tourner doucement la planche elle-même, en ayant soin que les mouvemens des deux mains s'accordent bien, & que la planche fasse bien également une partie du mouvement, tandis que le burin fait l'autre : pour cela, on appuie la planche qu'on grave sur un petit coussinet de cuir rempli de sable ou de son. La planche y prend une espee d'équilibre, comme elle est représentée, *fig. H, Pl. I.* & on peut aisément la faire prêter avec la main gauche aux mouvemens qui sont nécessaires.

Lorsque vous êtes parvenu à faire à l'aide du burin une taille en coupant le cuivre, cette taille a besoin d'être nettoyée, c'est-à-dire qu'il se forme par

L'action du burin deux petites barbes sur le haut de la taille, en sorte qu'en passant le doigt vous sentez une inégalité le long de la hachure, qu'il faut faire disparaître; on se sert pour cela d'un outil très-coupant qu'on nomme *grattoir*; on le passe à plat sur la taille, en allant diagonalement tout le long de la taille, & l'on s'aperçoit en y passant le doigt ensuite, s'il y reste encore quelque ébarbare: on appelle donc cette opération *ébarber*. Le grattoir est représenté dans la *Planche I.* tenant au bout du brunissoir. Lorsqu'on a ainsi approprié sa taille, on la frotte avec un petit tampon fait de feutre roulé & sali de noir & d'huile, pour en voir l'effet, & pour juger si elle est ou assez large ou assez nette, ou enfin telle qu'on la desire.

Avant que de dire un mot sur quelques parties de l'exercice de cet art, j'ajouterai que si vos burins sont trempés trop durs, ils casseront très-souvent & malgré l'adresse que vous mettrez à les conduire. Il faut, si vous vous apercevez de ce défaut, mettre ces burins sur un charbon ardent dont vous excitez le feu jusqu'à ce que l'acier jaunisse; vous les trempez ensuite dans l'eau ou dans du suif, & vous essayerez ainsi de leur donner le juste degré qui leur est nécessaire: s'ils émoussent leur pointe, au contraire, changez-en, c'est un signe certain qu'ils sont mauvais.

Venons à quelques observations & quelques règles générales, en rappelant ce que j'ai déjà dit, savoir que le caractère du graveur, son intelligence, & le genre d'ouvrage qu'il traite, doivent le décider ou à suivre une manière, ou mieux encore à s'en former une qu'il doit toujours soumettre aux principes invariables de la Peinture & du Dessin.

Les manières de graver de Goltzius, Muller, Lucas-Kilian, Mellan, & d'autres qui leur ressemblent, sont libres & faciles; elles ont un mérite réel; on peut les blâmer aussi d'un peu d'affectation dans le tournoyement des tailles; ils étoient bien-aisés qu'on leur fût gré de l'habitude qu'ils avoient acquise. Il vaudroit mieux qu'ils n'en eussent point fait parade, & qu'ils ne l'eussent employée que dans les endroits où elle étoit nécessaire. Point d'affectation ni de négligence, voilà le point duquel le graveur doit approcher le plus qu'il lui sera possible.

Évitez de croiser les tailles de manière qu'elles soient trop en losange, sur-tout dans les chairs, parce que les angles aigus répétés dans cette sorte de travail, forment un effet désagréable.

La manière entre carré & losange, est la plus utile & la plus agréable à l'œil; elle est aussi plus difficile à employer, parce que l'inégalité des traits s'y fait plus aisément remarquer.

Le burin doit observer une partie des principes que j'ai donnés au commencement de cet article; les hachures principales doivent donc suivre le sens des muscles, en s'adoucisant vers les lumières & vers les reflets, & se renflant ou s'approfondissant dans les places des fortes ombres. Il faut que l'extrémité des hachures qui viennent former les contours, ou se perdre dans les traits qui décident ces contours, soit conduite d'une façon nette & légère; de manière qu'il n'y ait rien de tranché ni de dur. On peut consulter là-dessus les ouvrages d'Edelinck qui a possédé cette partie.

Il est à souhaiter que les tailles s'ajustent tellement entre elles, qu'elles s'aident dans leur effet, & ne se nuisent jamais en se rencontrant & en se croisant; l'air de facilité que cela donne à l'ouvrage y répand un grand agrément.

Que les tailles soient ondoyées; qu'elles se plient en divers sens, mais avec aussi peu d'affectation que de roideur, comme je l'ai déjà dit: il est difficile d'en prendre l'habitude; mais il est aussi blâmable d'en

abuser, qu'il le seroit de faire toujours des traits droits, parce qu'il est plus aisé d'en venir à bout.

Les cheveux, la barbe, & le poil des animaux, demandent une grande légereté dans la main, & une flexibilité rare dans le burin.

Mais il ne faut pas que pour faire parade de cette adresse on néglige de faire bien sentir ses masses, qui doivent indiquer les formes & l'effet de la lumière & de l'ombre sur les masses.

Les étoffes demandent aussi de la légereté d'outil, en proportion cependant avec la nature des étoffes; les étoffes de gros draps & de laine épaisse demandent un travail plus brut; le linge veut être gravé d'une façon déliée & pressée à une taille ou à deux tout au plus, si cela se peut. Les étoffes fermes & luisantes veulent des tailles plus droites & moins variées; les plis de ces étoffes sont cassés & forment des surfaces plates. Les tailles qu'on nomme *entre-deux* servent à indiquer le luisant; on s'en sert aussi dans les métaux qui réfléchissent la lumière.

L'Architecture demande des tailles droites, mais celles qui se trouvent sur les plans qui fuient doivent tendre au point de vue. Les hachures des colonnes veulent être perpendiculaires: si vous les faites rondes & horizontales, il arrivera souvent que pour satisfaire aux lois de la Perspective, il faudra que celles qui approchent du chapiteau, soient d'un sens contraire à celles qui approchent de la base; ce qui fait, sur les premiers plans sur-tout, un effet désagréable.

Le paysage est difficile à traiter au burin; souvent on l'ébauche à l'eau-forte, & je crois qu'on fait bien: il faut chercher à se faire une manière, & pour cela consulter les bons auteurs; Augustin Carrache, Villamene, Jean Sadeler, sont bons à imiter: Corneille Carls en a gravé plusieurs d'après le Mucian, qui sont très-beaux & qui peuvent servir de modèles.

Les montagnes & les rochers, lorsqu'ils sont sur les premiers & seconds plans, doivent être travaillés d'une manière un peu brute, en quittant & reprenant souvent les tailles, en les variant suivant les plans des pierres & des rochers, en les entre-mêlant de plantes, d'herbages, & de terrains: pour ces objets, lorsqu'ils se trouvent dans les lointains, ils doivent participer de l'interposition de l'air; être peu décidés dans leurs inégalités & dans les accidens qui les accompagnent, & se perdre quelquefois avec les travaux dont on se sert pour graver les ciels.

Les eaux se représentent ordinairement par des lignes très-droites, égales, & mêlées d'entre-deux fines & déliées, pour exprimer le luisant de l'eau; mais si c'est une mer agitée qu'on représente, on sent bien que ce doit être par un autre genre de travail qu'on doit y arriver: il faut alors que les tailles suivent le sens des flots & indiquent le mouvement des vagues. Les nuages demandent aussi que leur forme & leur mouvement soient indiqués par les hachures, & que les travaux qu'on employe soient d'autant plus légers que l'éloignement des nuées est plus grand.

En général il faut proportionner autant qu'on le peut la grosseur des tailles & l'espèce de travail, à la grandeur des ouvrages, indépendamment des autres assujettissemens dont j'ai parlé. Il faut donc employer des tailles mâles & nourries dans une grande estampe, mais sans que le travail devienne pour cela grossier & désagréable; par le même principe une petite planche sera gravée avec les burins losanges qui font des tailles fines, mais en évitant que le travail soit maigre & aride.

C'est un art très-difficile que celui de la Gravure; il demande beaucoup d'exercice du Dessin, beaucoup d'adresse à conduire les outils, une grande intelligence pour se transformer, pour ainsi dire, & prendre l'esprit de l'auteur d'après lequel on grave,

Il faut encore de la patience sans froideur, de l'affiduité sans dégoût, de l'exacritude qui ne soit pas servile, de la facilité sans abus: ces qualités si nombreuses enfantent beaucoup de graveurs, & leur union si difficile fait qu'il en est fort peu d'excellens. *Article de M. WATELET.*

\* **GRAVURE EN BOIS.** *Historique.* Cette gravure est fort ancienne à la Chine & aux Indes, où l'on a fabriqué des toiles peintes de tems immémorial; elle paroît y avoir donné naissance aux premiers essais de l'art d'imprimer. Les Chinois ont d'abord gravé leurs caractères sur des morceaux de bois qu'ils enduisoient d'encre, & qu'ils appliquoient ensuite sur le satin & d'autres étoffes minces & légères. Nous avons des tablettes gravées en creux, que nous remplissons de cire pour en avoir le relief, lorsque Laurent Coster imprima l'écriture avec des planches de bois. Coster inventa cet art en 1420. Mentel parut en 1440, Guttenberg & ses associés en 1450; & la gravure, tant en bois qu'en cuivre, étoit connue en 1460. Il y en a encore qui prétendent qu'André Murano gravoit en cuivre dès 1412, & Luprecht Rust dès 1450; mais il est certain que Martin Schon de Colmar, l'un des maîtres d'Albert Durer, exerça cet art en 1460, ou au plus tard en 1470.

Les Graveurs en bois ont été appelés anciennement *Tailleurs en bois*, ce qui les a quelquefois confondus avec les Dominotiers. Il en faut faire deux classes; l'une, des vieux, anciens, ou petits maîtres, ou maîtres appelés à la licorne, à l'étoile, aux pelles, aux chandeliers, à la dague, &c. de ces images qui accompagnoient sur leurs planches les initiales de leurs noms: l'autre, des grands maîtres, tels qu'Albert Altdorfer né en Suisse, qui travailloit en 1500; Sebald Beham ou de Bohême, Hans Scufelix, Albert Durer pere du peintre, Jean de Gourmont, Antoine de Crémone, George-Matthieu de Lyon, Antoine Van Leeft, Joseph Porta, Gorfannus, Gaspard Ruina, Joseph Salviati, Pierre Gatin, André Manteigne, Albert Durer le peintre, Lucas de Cronach, Albert Aldegraf, Lucas de Leide, Lucas Ciamberlanus, Jollar, &c. On remarque dans les gravures d'Albert Durer, des contre-tailles, des secondes, triples & quadruples tailles.

Ce fut en 1490 que parurent les premières estampes à rentrées de deux planches, ou teintes; art qui se perfectionna en Italie en 1520. *Voyez GRAVURE EN BOIS, DE CAMAYEU.*

Ce fut au commencement du xvj. siècle qu'on appliqua la gravure en bois à l'impression des cartes à jouer. Le Titien a gravé lui-même en bois quelques-uns de ses tableaux. Tout le monde connoît de nom la danse des morts de Holbein. La gravure en bois s'étendit à la Cosmographie, & Gérard Mercator exécuta en bois quelques-unes de ses cartes. Cet art fut encore cultivé par Jost Amman ou Amman de Zurich; Jacques Zuberlin de Tubingue; Pierre Hook ou Houck Woveriot de Lorraine; Jean de Colcar ou Calker, qui grava en bois les planches anatomiques de Vesale; Jean Cousin, Bernard Salomon, Moni; Fo, qui a gravé en bois des animaux pour Conrard Gesner; le vénitien Pagan, Michel Zimmerman, le Verrochio, Enée Bé, Sigismond Feyerabendts, Christophe Amberger, Simon Huter, Virgilius Solis; Christophe Chrieger, dont on a une planche de la bataille de Lépante; Christophe dit le Suisse; Verdizzotti, Cruche, les trois Vichem. On voit dans les ouvrages de C. S. Vichem jusqu'à cinq à six tailles l'une sur l'autre; il entendoit d'ailleurs très-bien le clair-obscur. Ce fut alors qu'on commença parmi nous à imprimer des papiers dominotés. Ce premier pas conduisit aux toiles peintes, dont les premières parurent au commencement du

regne de Louis XIII. Il y eut alors & depuis des graveurs célèbres; Raefe, Goujeon, Jean Leclerc; la carte des Gaules de celui-ci est un bel ouvrage; Vinceola, Berbrule, les deux Stimms; Ecart, qui a exécuté plusieurs morceaux de Calot; le libraire Guillaume le Bé, Duval, Christophe Jépher, qui a gravé d'après les tableaux de Rubens; Pierre le Sueur, Boulemont, Van-Heyley; Jean Papillon, pere de l'auteur des mémoires que nous analysons; Vincent & Nicolas le Sueur, &c.

*De l'Art.* La gravure en bois devient très-difficile & très-pénible, lorsqu'on a des plantes, des fleurs, des animaux, des figures humaines, & autres objets délicats à exécuter. Une planche qui n'a occupé un graveur en cuivre que quatre à cinq jours, pourra occuper un mois entier un graveur en bois. Pour s'en convaincre, qu'on jette les yeux sur la fig. 10. *Planche II. de la gravure en bois.* Voilà quatre traits qui ne coûteront guère plus à faire au burin sur une planche de cuivre, qu'à la plume sur le papier; mais s'il s'agit de les exécuter en bois, c'est autre chose. Il faut 1°. couper & recouper, & enlever le bois en A, B, C, D, fig. 11. ce qui demande seize coups de pointes; & en suivant l'opération jusqu'au bout, on en trouvera quarante-huit, sans compter ceux sur lesquels on est obligé de revenir par accident, & les vingt-quatre coups nécessaires pour dégager fortement les traits de chaque côté. Voilà donc pour ces quatre traits soixante-douze coups de pointes; nombre qui seroit encore fort augmenté, s'il falloit dégager & évacuer avec le fermail les pleins A, A, A, fig. 12. Les quatre traits de cette figure 12. sont blancs, & le creux du bois enlevé par la pointe est ombré. Si l'on sentoit le fermail entraîné par le fil du bois du côté des traits, ils en pourroient être endommagés si l'on ne quittoit le fermail, & si l'on ne revenoit pas sur ces endroits avec la pointe à graver. Lorsqu'on aura enlevé le bois de chaque côté entre les traits par le dégagement au fermail, il restera peu de chose qu'on séparera avec la gouge aux lieux A, A, &c... en la passant & repassant plusieurs fois, afin de polir le fond de la gravure. Ces coups de fermails & de gouges sont au-moins doubles des coups de pointes; mais si l'on vouloit, on pourroit démontrer à la rigueur que telle figure qui s'exécutera sur cuivre en 92 coups de burin, ne s'exécutera pas en bois à-moins de 10892 coups de pointes & de 3600 coups de fermails & de gouges. Il est vrai qu'en revanche une planche en bois peut fournir plusieurs milliers d'épreuves. Il y a donc entre la gravure en cuivre & en bois une grande différence pour le travail. Mais il ne faut pas ignorer que dans la gravure en bois, ce sont les tailles de relief ou d'épargne qui marquent l'impression, & que par conséquent contre un coup ou une coupe de burin qui forme un trait dans la gravure en cuivre, & marque à l'impression, il faut dans la première de ces gravures quatre coups pour enlever le bois de chaque côté du trait: ajoutez à cela les dégagemens à la pointe & au fermail; & dans la préparation des champs à évacuer, les coups de fermail & de gouge qui sont nécessaires.

*Des outils.* Les outils du graveur en bois sont la pointe à graver, les fermails & gouges, le trusquin, l'entaille, le maillet, le racloir, l'équerre, les règles simples & parallèles, la fausse règle, le compas simple & à plusieurs pointes, les porte-crayons, un marteau léger, le garde-vite, la mentonnière, la petite brosse, la presse à tremper le papier, une petite balle, une pierre à huile, une pierre douce, une meule de grais montée, un petit broyeur, un marbre, un rouleau garni de drap, un étau, des scies à main, une varlope, un rabot, un valet, & un établi solide.

La pointe à graver se fait avec un ressort de pendule, d'un tiers de ligne ou environ d'épaisseur; on le fait détremper au feu; on le coupe par bouts de la longueur de la fente du manche qu'on voit *fig. 1.*

*Planche I.* On divise chaque bout sur leur largeur, selon celle qu'on veut donner aux lames. Les lames pour gros ouvrages ont environ cinq lignes de largeur; pour ouvrages délicats deux lignes ou deux lignes & demie. On les dégrossit, & l'on en forme le taillant sur la meule; on y tire un biseau du côté gauche, sur toute la longueur, à un demi-pouce près vers le bas, qu'on laisse sans biseau, voyez *la fig. 2.* le côté droit est aiguilé tout plat, sans biseau, voyez *fig. 3.* le dos du chef de la pointe (*fig. 4.*) doit avoir entre les deux lignes ponctuées un petit biseau de chaque côté, comme en *B.* Cela fait, on les trempe très-sec, en les faisant rougir sur un feu de charbon vif, & en les plongeant subitement dans l'eau froide. On leur donne le recuit à la lumière d'une chandelle, jusqu'au jaune foncé. Si elles devenoient violettes, elles seroient trop molles, sur-tout pour des gravures délicates & sur le buis. On les emmanche un peu longues, comme d'un pouce ou deux, sur le manche fendu qu'on ferre par une corde tortillée, comme on voit *figure 5.* On acheve de former le taillant & le dos du chef de la pointe sur la pierre à huile. Il faut que la première partie *A* du chef soit aiguillée vive par le dos, ou sur l'épaisseur de la lame & sans biseau, & que la seconde qui est déjà oblique, en ait au contraire deux, comme on voit en *B*, *fig. 2. 3. & 4.* On enlèvera le morfil qui se fait de chaque côté, à la première partie du chef *A*, en passant l'angle des deux vives arêtes sur la pierre à l'huile. Ce morfil gratteroit le bois, lorsqu'on y feroit entrer la pointe pour graver. On adoucit ensuite le taillant sur la pierre douce, soit avec de l'eau, soit avec de la salive. On en ôte aussi le morfil. On place alors la lame dans la fente du manche; on met tout le long du manche, du côté du taillant, un papier plié en deux ou trois, ou une petite carte, pour empêcher que le taillant ne coupe la corde qu'on tortillera sur le manche pour en tenir les deux parties assemblées. On ficelle le manche en commençant par la partie supérieure où sont les hoches destinées à recevoir & à retenir la ficelle, & l'on descend du haut en bas. Par ce moyen on attache la lame sur toute sa longueur; on la tire du manche, & on la laisse sortir de la quantité convenable, à mesure qu'elle se casse, raccourcit ou gête, & qu'on la raccommode.

On trouve des fermoirs & des gouges de toutes longueurs chez le clinquailleur. On les emmanchera de la longueur qu'on voit *fig. 6 & 7.* Les manches seront à virole & à bouton par le bas; le bouton à demi abattu, comme aux burins. Ils en seront plus commodes à tenir, & ne gêneront pas la main en vidant les champs. Il faudra observer de mettre ce biseau du taillant du côté applati & coupé du manche; que le côté sans biseau soit placé comme dans *la fig. 7.* Pour être bien outillé, il faut avoir des fermoirs depuis environ trois lignes de large, au taillant, en diminuant jusqu'au diamètre de la tête d'une moyenne aiguille à coudre. On se sert quelquefois de ces aiguilles pour en faire de petits fermoirs qu'on emmanche dans de la cire d'Espagne chaude, que l'on fait entrer dans des viroles longues, creuses, ajustées, & tenues d'une couple de lignes, ou davantage, à des manches de bois plus courts, afin que le tout assemblé soit de la même longueur que les autres manches.

Les gouges seront emmanchées comme les fermoirs. Il ne les faut pas au graveur aussi arrondies qu'au sculpteur; que le demi-cercle qui en formera le taillant soit plus développé. Dans les parties an-

gulaires à vider, on peut se servir d'un fermoir assez rond ou à taillant oblique: mais il en faudroit avoir qui eussent le taillant & son biseau formés, les uns d'un côté, les autres à contredit; observant de les emmancher toujours, le côté du biseau vers celui du manche où le bouton aura été abattu (voyez *les figures 8 & 9.*), & que les manches soient longs, à pans arrondis ou ronds, afin de pouvoir être tenus à pleines mains.

Le maillet sera léger, & guere plus gros que le poing.

Le trusquin qu'on voit *fig. 10.* ne sert au graveur qu'à tracer des filets autour des vignettes, ou à guider, lorsqu'il s'agit de faire des tailles horizontales ou perpendiculaires; il est petit. La pointe n'en doit pas être vive; elle pourroit gêter le bois par des traces qu'elle laisseroit en des endroits où l'on seroit obligé de graver des tailles. Que cette pointe soit adoucie & un peu arrondie.

L'entaille (*fig. 11.*) sera nécessaire à ceux qui gravent des pièces délicates, comme lettres grises, petites vignettes, fleurons, &c. Elle prendra & serrera fortement par le moyen de ses coins ces ouvrages que l'artiste ne peut tenir entre ses doigts.

Le racloir (*fig. 12.*) servira à unir & polir la superficie des bois destinés à la gravure, au sortir des mains du menuisier ou de l'ébéniste. Sa lame *E* doit en être aiguillée vive sur son épaisseur, afin que son morfil gratte & use le bois; il en faut un autre qui n'ait point de morfil, pour les cas où il ne faut qu'adoucir. On peut substituer la prêle au racloir; c'est même avec la prêle qu'on acheve de le préparer.

L'équerre de cuivre (*fig. 13.*) servira pour tracer des lignes droites, horizontales ou perpendiculaires, avec la pointe à calquer, ou au lieu du trusquin, lorsqu'on a des tailles parallèles à faire. Les lignes tirées à l'équerre & à la plume seront nettes, si les vives arêtes abattues forment un biseau des deux côtés sur toute la longueur *F.* Il ne faut pas que ce biseau la rende tranchante.

Il faut des règles simples, composées, &c. elles serviront à tirer des parallèles à la plume, sans le compas. La fausse règle (*fig. 14.*) servira à tirer des rayons d'un point donné comme centre, soit avec la plume, soit avec la pointe à calquer, qui n'est autre chose qu'une aiguille emmanchée dans un manche à longue virole, comme celui des petits fermoirs, & dont on a formé la pointe par le côté de la tête qu'on a cassée, & qu'on a arrondie ou émouffée.

Il faut au graveur un compas à plusieurs pointes, un porte-crayon, un tire-ligne, &c. Il est inutile d'insister sur l'usage de ces instrumens.

Le garde-vûte (*fig. 15.*) est un morceau de carton d'environ sept pouces de large & cinq de haut, qui se place sous le bonnet, & qui garantit les yeux du grand jour.

La mentonnière (*figure 16.*) est une toile piquée, comme le sont les bonnets piqués des femmes, qu'on attache sur sa bouche avec les deux cordons; elle empêche en hyver l'haleine de se porter sur le bois, de le mouiller, & de détremper l'encre du dessin. Sans mentonnière, si l'on travaille des pièces délicates, l'humidité de l'haleine fera renfler le bois; & l'on ne saura plus, après qu'on aura fait les coupes, où l'on aura passé la pointe pour marquer le lieu des recoupes. Il faut la mentonnière sur-tout, si l'on grave sur le buis; on peut s'en passer en travaillant sur le poirier.

Il faut des broffes douces dont le poil soit coupé court avec des ciseaux, pour nettoyer la poussière & les petits copeaux. Voyez *figure 17.*

Une petite presse telle que celle qui sert aux parcheminiers, perruquiers, &c. qu'on voit *fig. 18.* entre laquelle on mettra le papier mouillé avec une

éponge, pour lui faire prendre eau également : ce qui sera fait, si l'on le manie & remanie ; si on le remet sous la presse, & si on l'y laisse quelques heures de suite, entre chacune de ces opérations.

Il faut avec la presse un broyon qu'on voit *fig. 20.* d'environ la hauteur de la main ; & un rouleau de bois (*figure 21.*) de 15 à 18 pouces de longueur, garni de drap, & à poignées assez longues, pour être tenu à pleines mains.

Si l'on ajoute le marbre à ces derniers outils, on aura tout ce qu'il faut pour tirer des épreuves de sa planche, sans la porter chez l'imprimeur en lettres. C'est sur ce marbre qu'on broyera l'encre.

*Du bois.* Le poirier, le pommier, le cormier, le buis, en un mot tous les bois qui ne sont pas poreux, sont propres à la gravure en bois ; mais le buis est à préférer. Les substances dures & seches, telles que le gayac, le coco, le palifante, l'ébène, les bois d'Inde, sont sujets à s'égrener. Il n'en faut point employer, non plus que de bois blanc & mou. Il en faut faire équarrir les morceaux par l'ébéniste ou le menuisier, quand même les figures qu'on auroit à traiter seroient rondes, ovales, ou autres. On leur donnera dix lignes d'épaisseur ; c'est celle de la hauteur de la lettre d'Imprimerie. On peut tenir les morceaux à fleurons, armes, &c. moins hauts. On y suppléera par-dessous avec des cartes ; & le coup de presse en étant amorti, les bords de la gravure n'en feront point écrasés ; & la planche en durera plus long-tems.

*Principes.* Que celui qui veut graver ait un établi d'une hauteur convenable : qu'il n'ait point la tête trop baissée ni le corps trop droit : que son établi soit un peu élevé en pupitre : qu'il ait le jour en face, parce que la coupe faite, la petite ombre du bois coupé le guidera pour la recoupe. Sans cette ombre l'on auroit peine, en hyver que l'humidité ou l'haléine enfle le bois, à discerner la trace de la pointe. Qu'il fasse d'abord quelques traits sur un morceau de poirier, au bout de la pointe, sans avoir été définés. Pour cet effet qu'il tienne la planche fermement de la main gauche : qu'il ait dans la droite sa pointe à graver, à-peu-près comme une plume à écrire, mais que sa main soit un peu plus tournée & panchée vers le corps. Que le biseau du taillant de la pointe soit du même côté, en sorte qu'on ne voye presque que l'épaisseur de la lame, obliquement, très-peu du plat, du taillant & du bout de la pointe, & le dessus de la main. Qu'il enfonce l'outil dans le bois, sur le plan incliné du biseau du taillant, & qu'il fasse la coupe. C'est la première & principale opération du graveur. Que les deux derniers doigts de sa main posent sur la planche, pour ne pas être gênés, en tirant la pointe de gauche à droite, comme on voit en *A* ; c'est le contraire de la gravure au burin, où l'outil est poussé de droite à gauche.

Pour enlever le bois coupé, l'on fait la recoupe. La recoupe est la seconde opération. Que la main soit tournée en-dehors du corps, de façon qu'on n'en voye que le pouce & l'index qui tiennent la pointe, avec le bout du doigt du milieu : que les autres doigts soient posés & presque cachés sur la planche : qu'on enfonce la pointe au-dessus de la coupe, & où l'on a commencé à la former, en sorte qu'elle entre dans le bois, appuyée en-dehors du corps, sur le côté du taillant qui n'a point de biseau, & que l'on voye tout le côté du taillant du biseau, malgré l'ombre. Cela supposé, si l'on tire parallèlement l'outil de gauche à droite, on enlèvera le bois à mesure qu'il se détachera, comme on voit en *B fig. 4.*

Pour achever de former ou graver le trait, le contour, ou la taille commencée, on en fera autant qu'il a été dit, par une coupe & une recoupe du côté opposé à celui que l'on aura gravé : & on donnera à ce

trait, ce contour, ou taille, une figure pyramidale sur toute sa longueur, plus ou moins menue, selon qu'on l'aura voulu.

On se formera la main en faisant des traits en-travers du fil du bois, comme en *C, fig. 5.* retournant la planche, le fil du bois montant toujours devant soi, & faisant une autre coupe comme en *D, fig. 6.* Les deux coupes faites, retournant la planche d'un autre sens, le fil du bois en-travers devant soi, & y traçant à des distances égales d'autres coupes en échelle, depuis le haut jusqu'en-bas, comme on voit en *E, fig. 7.* Les lignes tracées *fig. 7.* dénotant où l'on a passé la pointe, il s'agit d'enlever le bois à cette espece d'échelle ; pour cela on recoupe & l'on acheve les tailles, comme dans la *fig. 8.* commençant toujours par celle d'en-haut, & finissant par celle d'en-bas. On voit *fig. 9.* la forme que doivent avoir les tailles. Ce sont comme des dents de scie : & l'espace qui les constitue est une espece de gouttiere.

Il faut bien prendre garde à la coupe, de ne pas coucher la pointe vers le corps, plus qu'il n'a été prescrit : on s'exposeroit à endommager les tailles par le pié, ce qui les rendroit sujettes à se casser.

Quand on fait des tailles en-travers du fil du bois, s'il arrive qu'il soit disposé à s'égrener, on exécute la recoupe avant la coupe.

Voilà pour les tailles droites. Les circulaires ou courbes se font en tournant un peu la main sur elle-même devant soi, toujours de gauche à droite, tant à la coupe qu'à la recoupe, concourant à cette opération, de la main qui tiendra la planche & qui la fera mouvoir à contre-sens de la main qui tiendra l'instrument ; commençant la coupe & la recoupe en *A*, & les finissant en *B, fig. 13.* où les traits blancs marquent le relief, & l'ombre marque les creux.

Les entre-tailles ou tailles courtes entre des longues, comme on en voit en *C, fig. 14.* se font comme les tailles ordinaires, les raccourcissant seulement à volonté.

Les ente-tailles ou tailles rentrées ou grossies par endroits, ne se font pas autrement que les tailles, observant sur leur longueur de réserver des endroits plus épais & plus nourris, comme on voit *fig. 15.*

Pour les contre-tailles ou secondes tailles, l'on fait d'abord toutes les coupes paralleles, comme à des tailles simples : puis l'on croise ces coupes par d'autres, sous toutes sortes d'angles : observant de ne pas trop enfoncer la pointe, de peur d'égrener ou même de détacher les croisées : procédant ensuite carreau par carreau, en équerre, à contre-sens de ce qui a été coupé, l'on recoupe ; & lorsque tout est gravé, on passe en frottant l'ongle sur les croisées pour les raffermir. Voyez la *fig. 16.* où les carreaux sont creux, & les tailles croisées de relief.

Nous ne dirons des triples tailles, sinon qu'il faut à chaque sens de chaque taille, faire d'abord les trois coupes, ce qui divise ou coupe toutes leurs croisées : aller posément, passer d'un petit carreau à un autre, y faire la recoupe, & enlever le bois, ce qui suppose un artiste exercé, voyez la *fig. 17.*

S'il arrive que parmi des tailles on en fasse qui soient de beaucoup plus basses que celles entre lesquelles elles se trouvent, de sorte que ces dernières empêchent la balle d'atteindre aux autres, & par conséquent celles-ci de laisser aucun trait sur le papier, on appelle ces tailles *tailles perdues.* L'effet en est irréparable & mauvais, sur-tout dans les morceaux délicats.

Les points si faciles à faire dans la gravure en cuivre, sont très-difficiles dans la gravure en bois. Il faut qu'ils soient de relief, vuidés tout-autour, & assez solides à la base pour ne point se casser ou s'écraser. Pour cet effet, il faut faire cette base à quatre faces, en pyramide. On ne les arrangera point par colon-



nes, comme font ceux qui après avoir gravé les tailles, les coupent & recoupent tout en-travers, pour abrégér l'ouvrage: en exécutant d'une seule coupe & recoupe toute la largeur des points qu'ils ont à marquer: au hafard de faire partir & sauter les points qu'ils gravent ainsi, par les soubrefauts de la pointe de taille en taille; mais il faut, après avoir divisé toute la longueur d'une taille par des points un à un, former à la taille d'à-côté les points correspondans à l'entre-deux de chacun des autres, & ainsi de suite, comme on voit *fig. 18. & 19.* Si les points n'étoient pas assez fins pour paroître ronds, il faudroit en abatre ou adoucir les angles; car rien n'est plus defagréable que des points quarrés à des ouvrages délicats, sur-tout à des chairs pointillées, s'il arrivoit d'en faire; ce qui est rare dans la *gravure en bois*, où l'on ne porte guere le fini jusque-là.

Les points longs ou tailles courtes se font quelquefois au bout des grandes tailles, en les séparant à leurs extrémités. Il faut les rendre très-déliées & très-pointues où elles se doivent perdre dans les clairs. L'on en glisse aussi parmi des tailles qui ombrent la pierre, &c. alors il semble qu'il les faut d'égale épaisseur dans leurs petites longueurs, afin d'en obtenir l'effet des entre-tailles. Mais l'usage de ces points longs est rare dans la *gravure en bois*.

Voilà les manœuvres auxquelles il faut s'exercer, avant que de passer à des sujets. On passera du poirier au buis, des traits aux desseins, & des contours simples aux vuides. Il s'agit maintenant de vuidier solidement & proprement la *gravure*. Dégagez d'abord fermement vos contours avec la pointe, que vous passerez & repasserez dans tout le creux de la *gravure* qui bordera les champs ou parties de buis qu'il faut enlever & creuser; servez-vous ensuite du fermail pour enlever autour de ces traits le bois, partie par partie. Le dégagement avec la pointe qui aura précédé, empêchera le fil du bois d'entraîner le fermail, & les copeaux qu'on séparera, d'en attirer d'autres.

L'art de bien vuidier a été assez négligé: ou les artistes font mal outillés pour cette manœuvre: ou ils ne font consister la perfection que dans les tailles: ou ils facrisient tout à la diligence, négligent la propreté & la solidité, & ne vuident les champs que superficiellement ou grossièrement, sans les ragréer, polir, & finir à la gouge; ou ils abandonnent ce travail à des apprentis qui, ne prenant aucune attention pour ne pas appuyer la lame de l'outil sur les traits, les meurtrissent, écrasent, & font égrener: ou qui baissant trop le coude en agissant, & tenant la lame du fermail ou de la gouge presque de niveau au plan sur lequel la planche est posée, font passer l'outil tout au-travers de la *gravure*, & la défigurent par sept à huit échapades ou breches: ou qui ne contenant pas leur main droite par la gauche, vont donner du taillant de l'outil au pié d'un contour ou d'une taille qu'ils coupent, cassent, ou ébrechent tout-à-fait. On ne répare ces accidens que par des pieces; & cette réparation laisse toujours de très-mauvais effets. D'ailleurs le vuidier peu profond & grossier, fait que des places qui doivent être blanches, viennent maculées d'encre.

Pour bien vuidier une planche, il faut être assis plus haut que pour la graver. Cela fait, on plante une cheville dans un des trous répandus à distance sur l'établi, pour y appuyer l'ouvrage s'il en est besoin. On a un fermail dans la main droite: ce fermail doit être de moyenne largeur, comme de deux lignes ou environ: la partie du bouton de son manche est placée dans la main, comme on voit *fig. 3. Pl. 3.* le biseau du taillant de l'outil en *A*, & un peu de l'épaisseur de la lame, paroissant du côté droit sur toute sa longueur. On tient la planche de la main gauche: on écarte le pouce en *B*, *fig. 4.* pour recevoir & soutenir

le bois, comme en *C*, le bout du pouce de l'autre main qui tient le fermail; par ce moyen la lame de l'outil appuyée du côté gauche en *O*, peut facilement glisser d'environ la longueur de quatre lignes seulement; en avançant & retirant vers le creux de la main les quatre autres doigts. C'est ainsi que l'outil va & vient à discrétion dans le bois. Cependant cette position n'est encore que préparatoire; pour dégager, on tirera le bras droit assez, pour que l'outil poussé entre diagonalement dans le bois: alors la situation des mains changera, prendra celles qu'on a représentées *fig. 5. & 6.* & l'on vuidera sans danger.

Le bois ainsi ébauché & enlevé dans toute une longueur à volonté, on y repassera le fermail pour la polir par-tout, jusqu'à la base des contours ou traits.

Si l'on sent en dégageant que l'on est dans le fil du bois, & qu'on en est entraîné, on reprendra la pointe qu'on repassera au pié du trait; ou pour le mieux, on enfoncera moins l'outil par le côté du fil, qu'à contre-fil.

S'il y a des petites parties à vuidier qui n'exigent pas de dégagement avec le fermail, il faut les vuidier en plain avec les outils proportionnés à leurs espaces.

On voit *fig. 7.* une planche entièrement dégagée avec le fermail. Il s'agit de vuidier les grands champs comme en *L*. Il y faut procéder à coups de maillet avec des gouges proportionnées, comme on voit dans la vignette. On commencera cette manœuvre à contre-fil: puis de droit fil; l'on formera ainsi un bloc de copeau qu'on enlevera. On réparera ensuite ces creux à la gouge sans maillet, plaçant les mains comme nous les avons montrées ci-dessus, & conduisant l'outil de maniere à ne faire aucune échapade. Plus les places à vuidier seront grandes, plus il faudra les creuser, afin que les balles & le papier n'y atteignent pas à l'impression. Ainsi une place d'un pouce de diametre sera creusée d'environ 3 lignes, & ainsi des autres à proportion.

Les parties à vuidier sur les bords d'une planche sans filets, comme aux fleurons, aux figures de Mathématiques, &c. le seront à coups de gouges & de maillet, & presque à moitié de leur épaisseur sur leurs extrémités, pour peu que les places soient grandes, afin d'empêcher les balles & le papier d'y atteindre. Ces places n'étant point soutenues, les balles y pochent plus, & il y faut vuidier plus creux, plus d'aplomb, & plus en fond qu'ailleurs. Voyez *Pl. III. fig. 10.*

Malgré toutes ces précautions, s'il arrive qu'on fasse quelqu'échapade, qu'il y ait quelque trait ou taille brisée, éclatée, il y faut remédier par une piece, ainsi que nous allons l'indiquer.

*Vuidier & mettre pieces.* Si bien mises que soient des pieces, elles peuvent se renfler à l'impression, après avoir été mouillées, ou par d'autres causes, excéder le reste de la superficie, & marquer plus noir; ou si elles n'excèdent pas, laisser leurs limites sur l'estampe.

Si une planche est échapadée, on prendra un fermail de grandeur convenable; on en tournera le biseau vers le dedans du trou qu'on veut pratiquer à l'endroit échapadé: & l'on fera ce trou qu'on tiendra d'abord plus petit. On tracera les limites du trou à petits coups: puis avec un fermail plus petit, l'on enlevera tout le bois de l'enceinte. L'attention principale, c'est de ne pas froisser ou meurtrir les traits contigus à cette ouverture. On la creusera de deux lignes plus profonde que le trait ébreché. On en planira le fond: on en unira bien les côtés; on la repassera à la main & au fermail: on en rendra les bords bien vifs & bien nets: on observera de la creuser un peu plus large à son fond qu'à son entrée, afin que la piece y entre facilement, s'y étende, & se resserre d'autant à sa surface.

Cela fait, on taillera un morceau de bois, de manière à remplir ce trou le plus exactement qu'il sera possible; on l'y placera le bois plein tourné en-dessus, & le bois debout tourné vers un des côtés: après avoir enduit toute l'ouverture d'un peu de colle-forte ou de gomme arabique, ou même sans cette précaution, on l'enchâssera fortement à l'aide d'un maillet & d'un morceau de bois qu'on appuyera dessus, & sur lequel on frappera. On enlèvera ensuite avec un fermoir l'excédent de la pièce: on la polira: on dessinera dessus, & l'on recommencera de graver sur la pièce, comme on a gravé sur le reste de la planche.

*Des passes-par-tout.* L'on entend par ce mot des morceaux de bois troués, où l'on place telle lettre de fonte que l'on veut. Pour les bien faire, prenez un morceau de bois équarri, de la hauteur de la lettre: tracez dessus & dessous au trusquin le trou que vous y voulez percer. Arrêtez ensuite votre bois dans l'entaille: évuidez-le dessus & dessous au fermoir, à une ligne ou deux de profondeur; puis le transportant de l'entaille dans un étau, arrêtez-le dedans, & le percez d'un ou de plusieurs trous avec un vilebrequin, jusqu'à moitié de l'épaisseur du bois. Faites-en autant de l'autre côté. Remettez-le ensuite dans l'entaille, & avec des fermoirs de différentes formes, achevez d'emporter le bois qu'occupe l'intérieur du trou que vous avez à percer. Cela fait, polissez-en l'intérieur & les bords: tracez à la plume ce que vous y voulez graver, & achevez.

*Epreuves.* Voici comment on aura des épreuves de son ouvrage sans recourir à l'imprimeur. On mouillera à l'éponge, ou l'on trempera son papier ou deux à deux, ou quatre à quatre, ou six à six feuilles; on intercallera chaque feuille trempée avec des feuilles seches; on le maniera, changera de côté, mêlera, quelques heures après la trempe, & le séjour de quelques heures sous la presse dont nous avons parlé parmi les outils. On aura du noir d'imprimeur qu'on broyera sur le marbre: on en touchera la balle: l'on promènera la balle sur la planche: on étendra une feuille sur la planche enduite de noir, & l'on passera le rouleau sur la feuille. On aura par ce moyen une épreuve sur laquelle on pourra retoucher son ouvrage. L'art de *retoucher* est sans contredit la partie la plus difficile de la *gravure en bois*.

*Retoucher.* On ne renouvelle pas par la retouche une planche en bois, comme une planche en cuivre. On ne rétablit pas la taille d'épargne, s'il arrive qu'elle soit écrasée, ou devenue filandreuse par le mouillage & le long service; ou si l'on répare ainsi quelques ouvrages, ce sont des morceaux grossiers, & non des *gravures* délicates. Ce seroit plutôt fait de regraver une autre planche.

Nous entendons par *retoucher*, revenir sur une planche nouvelle, pour la perfectionner, en affaiblissant les traits & les contours qu'on trouve trop durs, trop roides, ou trop marqués.

Tout se réduit ici à exhorter le graveur à faire cette retouche le plus judicieusement qu'il pourra, réfléchissant sur-tout qu'il ne suppléera pas le bois qu'il aura enlevé mal-à-propos. Nous en dirons davantage plus bas, où nous exposerons d'après M. Papillon les ressources qu'il a imaginées & portées dans son art.

*Impressian.* Lorsque la planche est sortie des mains du graveur, c'est souvent à l'imprimeur, pour qui elle est destinée, à la faire valoir son prix.

Les pressiers prennent une seule fois de l'encre pour cinq épreuves: d'où il peut arriver que les premières soient pochées, les secondes boïeuses, & les dernières grises; premier défaut à éviter. Il faudroit à chaque épreuve prendre de l'encre, & n'en prendre que ce qu'il faut; avoir des balles moins pesan-

tes, toucher avec ménagement & moins de promptitude, en un mot user des précautions nécessaires.

Si le papier est trop sec, la *gravure* viendra neigeuse: autre défaut. La *gravure* est neigeuse lorsque les tailles & les traits sont confondus, & qu'on n'aperçoit que des petits points vermichelés.

Si le papier est trop humide, on aura des taches, ou places dans lesquelles l'estampe aura trop ou n'aura pas assez pris de noir.

Si la planche est plus haute que la lettre, il faut qu'elle vienne pochée. Laissez-la de niveau avec la lettre, le tympan foulera toujours assez; ou si l'empreinte n'est pas assez forte, vous aurez toujours la ressource des hausses.

Il ne faut pas tenir une planche en bois pour usée lorsqu'elle donne des épreuves grises ou neigeuses. On se laisse dans ce jugement tromper par une conformité qu'on suppose, & qui n'existe pas entre la *gravure* en cuivre & la *gravure en bois*. Il faut favoir que la *gravure* en cuivre, lorsqu'elle est usée, tous les traits s'affaiblissent & s'effacent; & qu'au contraire à la *gravure en bois*, les tailles se confondent, se pâtent, & ne font plus qu'une masse.

*Supplément.* Il est peu de graveurs qui ne sachent ce que nous avons dit jusqu'à présent sur la *gravure en bois*. Nous allons ajouter ici par supplément ce que M. Papillon a découvert, & ce qui lui appartient en propre dans cet art.

La première de ses découvertes est relative à la manière de creuser & de préparer le bois pour graver des lointains ou parties éclairées, & de gratter les tailles déjà gravées, pour les rendre plus fortes & les faire ombrer davantage.

La seconde est relative à la manière de retoucher proprement la *gravure en bois*.

Nous finirons par ses idées sur la méthode d'imprimer les endroits creux.

Pour creuser à une planche, un lointain, un ciel, ou autre chose, on dessinera tout le reste, à la réserve de ces objets. Ensuite pour ébaucher le creux, on prendra une gouge de la grandeur convenable; on enlèvera le bois peu-à-peu, & à contre-fil, autant qu'on pourra: & l'on en ôtera peu sur les bords, afin que la pente du creux y commence en douceur, & qu'elle aille imperceptiblement en glacis. Cela est important. Si les bords étoient creusés trop profonds ou à-plomb, la *gravure* ne marquerait pas en ces endroits quand on imprimeroit, la balle ne pouvant y atteindre; & quand la balle y toucheroit, les hausses qu'on seroit forcé de mettre au tympan, seroient casser le papier à ces bords du creux. Il en arriveroit de même au rouleau, lorsqu'on appuyeroit le bout des doigts pour faire venir la *gravure* aux endroits creusés.

On polira cette ébauche avec la même gouge, le plus proprement qu'on pourra, afin d'avoir moins à travailler au grattoir à creuser. La lame de ce dernier instrument se fera avec un bout de ressort, comme la pointe à graver. On la trempera plutôt molle que sèche, afin qu'étant aiguillée, le morsil y tienne mieux. Il faut qu'elle soit tranchante sur l'épaisseur de la lame, comme au racloir ou grattoir ordinaire; il faut que cette partie soit courbe à droite & à gauche, & non de niveau comme à un fermoir. Les angles seroient des rayures qu'on auroit beaucoup de peine à atteindre & à effacer.

On prendra garde de ne point trop creuser l'endroit que l'on voudra graver. Il ne faut donner qu'une demi-ligne de creux à un espace d'un pouce, & cela encore à l'endroit le plus profond.

Le creux étant ébauché parfaitement à la gouge, on le repassera & polira au grattoir à creuser, jusqu'à ce qu'il ait la concavité convenable, & qu'il soit sans rayures,

rayures, inégalités, & dentelures. Pour l'achever, on se servira de la prêle.

Ce creux étant fini, on le frottera avec du sandrac en poudre, & l'on y dessinera ce qu'on voudra graver. Si c'est un ciel, un horison, une riviere, ou un autre objet qui exige des tailles horizontales ou perpendiculaires, on y tracera d'abord des lignes d'espace en espace avec le trusquin. Sans ces guides, on ne graveroit jamais les tailles de niveau ou à-plomb. On les croiroit telles: elles le paroïtroient, & elles ne produiroient point cet effet à l'épreuve: elles feroient plus ou moins courbées par leurs extrémités; c'est la suite du plus ou moins de profondeur du creux.

Il faudra graver un peu plus à-plomb que de coutume sur le glacis d'un endroit creusé, afin que la gravure ne soit point faite ni couchée sur le même plan de ce glacis, ce qui la rendroit sujette à pocher ou à s'engorger d'encre. On levera le coude ou le poignet en y gravant, sans quoi on risquera de sentir la pointe s'arrêter par l'extrémité du manche aux bords supérieurs de l'endroit creusé. Il faut aussi que la gravure soit plus profonde sur le glacis, & les traits des bords plus à-plomb, par les mêmes raisons. On veillera à n'y point couper les tailles par le pié: pour peu qu'on s'oublât & qu'on ne contint pas sa pointe fortement, la pente du glacis rejetteroit l'outil en-dehors en faisant les coupes, & le repousseroit en-dedans en faisant les recoupes, ce qui occasionneroit nécessairement l'accident qu'on a dit.

Pour rendre des tailles plus fortes ou plus épaisses qu'elles n'auroient été gravées, & qu'elles ne paroïtroient à une premiere épreuve, on grattera legerement leur superficie avec le grattoir à creuser, ou plutôt à ombrer, parce que celui-ci n'étant presque point courbe, on en avancera plus facilement l'ouvrage. On choisira celui de ces grattoirs qui mordera le moins & l'on grattera l'endroit à retoucher autant qu'il sera possible, opérant dans le sens du fil du bois; autrement on pourroit rendre les tailles barbelées. On évitera de les gratter sur leurs travers, de crainte que le grattoir ne les égrene en sautillant de taille en taille. On brossera avec une petite brosse, on soufflera sur la gravure, afin de chasser la raclure du bois qui resteroit & rempliroit l'entre-deux des tailles. Quand les tailles grattées paroïtront plus épaisses, on tirera une seconde épreuve de la planche. Si les tailles grattées ne semblent pas encore assez fortes, on recommencera; & ainsi de suite jusqu'à ce qu'on soit satisfait. Cependant il faut procéder avec circonspection. On ne rendra point très-épaisses des tailles qui auront été gravées très-fines & un peu écartées les unes des autres; il faudroit atteindre à la racine des tailles: & alors les tailles trop profondes ne viendroient plus à l'impression. Il ne faut pas que le milieu des endroits grattés soit plus bas qu'un quart-de-ligne, ou tout-au-plus une demi-ligne. Le plus ou moins de profondeur doit dépendre du plus ou moins d'étendue de gravure que l'on grattera. Il faut encore observer de former un glacis imperceptible qui, à mesure qu'on approchera des bords de l'endroit qu'on grattera, soit un peu plus relevé & anticipe en s'éteignant, en se perdant sur la gravure qui sera autour. Ce travail est très-nécessaire pour faciliter le tirage des épreuves; autrement les tailles grattées auront peine à marquer à l'impression, & la peine d'ajuster des hausses au tympan seroit embarrassante. On est toujours maître de retoucher & de baisser un peu avec la pointe à graver les tailles où l'on a formé ce glacis, quand on s'apperçoit que le grattoir les a rendues trop épaisses.

Cependant je ne peux nier que cette pratique de gratter les tailles pour les rendre plus fortes, ne m'ait fait souvent observer qu'elles devenoient inégales &

brouillées, se pâtoient, & ne faisoient plus qu'une partie matte & noire. La pointe ayant enlevé le bois inégalement dans le fond des tailles par la coupe & par la recoupe, & comme il est impossible de l'enfoncer également par-tout, soit parce qu'il y a des veines dans le bois plus tendres les unes que les autres, soit par l'incertitude de la main & de l'outil, à mesure qu'en grattant l'on a plus approché du fond des tailles, on les a confondues davantage. Le seul remede qu'il y ait, c'est de repasser legerement la pointe dans les mêmes coupes & recoupes, & d'enlever le bois qui empêche le blanc de paroître net & égal. Cette remarque est importante. Alors la retouche est nécessaire, à-moins que le mauvais effet ne vint de la poussiere retenue entre les tailles, d'où on la chassera avec une pointe à calquer, fine, & non mordante, qu'on essuyera à chaque instant, à mesure qu'on s'en servira. La poussiere peut tenir fortement, mêlée avec le noir qui la mastique, pour ainsi dire, dans la gravure.

On peut creuser également le cormier, le poirier, &c. pour graver selon la méthode de M. Papillon; mais il faut en polissant suivre le fil du bois; si le grattoir avoit été employé à contre-fil, on ne pourroit plus polir proprement. Il en faut dire autant des tailles que l'on gratteroit pour les rendre plus nourries, après avoir été gravées.

Quelques personnes s'étoient apperçues que les creux des planches de M. Papillon étoient travaillés singulierement; des graveurs en bois l'ont questionné là-dessus: malgré cette observation de leur part, M. Papillon ne connoît aucun artiste qui ait encore tenté de creuser une planche avant de la graver. Ceux qui savent que l'on peut retoucher la gravure en bois, croient que ces creux sont produits par la fréquence des retouches; & ce nombre même est très-petit: presque personne ne croyant qu'on puisse retoucher une planche après une premiere épreuve. Quant à l'art de fortifier des tailles & de les faire ombrer davantage, il pense aussi qu'aucun graveur ne s'en est avisé, & il ajoûte qu'il n'en est pas surpris, & que cette manoeuvre lui paroïtroit absurde à lui-même, si l'expérience qu'il en fait ne la justifioit.

*De la maniere de retoucher proprement.* Il n'y a presque pas un morceau gravé en bois, qui n'ait besoin après la premiere épreuve, d'être retouché, quelque net qu'il paroisse, à-moins qu'il ne soit de forte taille, comme une affiche de comédie, &c. Les pieces délicates ne peuvent rester gravées au premier coup, parce que destinées pour l'imprimerie en lettre, & la presse les foulant beaucoup plus que le rouleau, une épreuve imprimée au rouleau paroitra bien nette, & cependant toutes les tailles déliées en viendront trop dures, si on la tire à la presse. On ne peut donc alors se dispenser de retoucher.

Pour n'avoir pas toujours à regarder en gravant, un dessein, à contredit de celui qui seroit sur la planche, lorsqu'il s'agiroit d'y placer & graver les ombres: M. Papillon lave à l'encre de la Chine ses desseins sur le bois même: ce qui épargne du tems & donne du feu. Alors il ne fait qu'un croquis au crayon rouge, qui se calque sur la planche, qui se rectifie ensuite à la mine-de-plomb, & qu'il finit à l'encre & à la plume, traçant, lavant, & ombrant. Mais qu'arrive-t-il de-là? c'est que l'encre de la Chine qui a servi à ombrer, peut former sur la planche une certaine épaisseur. Alors, avant que de faire une premiere épreuve, on prendra une éponge & de l'eau, on nettoiera la planche, on la laissera secher, & l'on tirera l'épreuve.

Si l'on s'apperçoit qu'il y ait beaucoup à retoucher, on n'essuyera pas la planche avec une autre épreuve faite sans avoir pris de l'encre, afin de pouvoir distinguer facilement les tailles, & remarquer les en-

droits où il faudra les adoucir & abaisser, en les retouchant avec la pointe à graver.

Si on veut éviter de se salir les doigts, on laissera sécher la planche un jour ou deux. La vûe se reposera pendant ce tems; car fatiguée d'une application assidue d'un mois ou deux sur une même planche, elle n'en peut presque pas juger la première épreuve.

Pour retoucher on aura devant soi son épreuve; on n'oubliera pas que les tailles de la planche sont à contre-sens de l'estampe; on verra si une taille est trop épaisse seulement en quelques endroits ou sur toute sa longueur; on la diminuera de son épaisseur par le côté convenable, égalisant autant qu'il est possible la distance de cette taille à la suivante, avec les autres entre-deux ou distances de tailles; on veillera à ne point trop ôter de bois, sans quoi la taille sera perdue: on aura soin de broffer à mesure qu'on avancera, afin que les petits copeaux ne restent pas dans la gravure.

On sent combien le dessein est nécessaire dans la retouche, soit pour ne pas estropier un contours, déplacer un muscle, pécher contre le clair-obscur; soit en diminuant le trait par le côté opposé à celui qu'il falloit choisir, enflant ou amaigrissant mal-à-propos; soit en revenant sur des tailles qui étoient bien, rendant clair ce qu'il falloit laisser obscur, courbant ce qu'il falloit redresser, redressant ce qu'il falloit courber, &c.

Quand on sera obligé de retoucher ou diminuer, par exemple, l'épaisseur du trait *A* par le côté où il tiendra aux tailles *B*, on le fera taille par taille, c'est-à-dire qu'on appuyera un peu la pointe au côté de la coupe d'une taille, à son extrémité, sur le trait duquel on fera entrer le taillant de la pointe, suivant à-peu-près l'épaisseur du bois qu'on voudra ôter au trait. On fera la même chose vis-à-vis sur le côté de la recoupe de la taille, qui est au-dessus de celle dont on vient de parler. Cela fait, on retouchera le trait enlevant le bois depuis une taille jusqu'à l'autre, comme on voit par les points de la figure suivante; ce qui fera trois coups de pointe à donner entre ces deux tailles. Trait *A*, tailles *B*, *C* partie retranchée du trait.

C'est ainsi qu'il faut s'y prendre pour retoucher le trait du côté où il tient à des tailles; car si l'on faisoit d'abord une coupe en passant la pointe dans l'épaisseur du trait & dans toute sa longueur, pour couper & recouper ensuite le bois en-travers taille par taille; cela feroit coupe sur coupe, & toutes les tailles seroient infailliblement endommagées, interrompues par le bout, & ne tiendroient plus au trait; elles en seroient séparées par l'ancienne coupe faite en cet endroit pour le former & pour dégager les tailles; le bois se sépareroit de lui même en cet endroit, & l'on ne pourroit y remédier.

C'est de la même manière qu'on retouchera les gravures aux endroits qu'on aura creusés, & s'il est nécessaire, où l'on aura gratté des tailles, observant de tenir toujours la pointe plus à-plomb sur le glacis des endroits creusés & des tailles grattées. Après avoir retouché, on tirera une seconde épreuve, qu'on retouchera si le trait & les tailles ne paroissent pas encore assez adoucis; puis une troisième & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on soit satisfait de son ouvrage.

On gardera dans un porte-feuille les premières épreuves de chaque planche, selon l'ordre où elles auront été tirées avant & après les retouches, & l'on connoitra par comparaison les progrès qu'on fera d'année en année.

Les Holbeins, Bernard Salomon & C. S. Vichem ont retouché quelques-uns de leurs morceaux en bois, à la pointe à graver; mais seulement à certains endroits, à l'extrémité des tailles éclairées: ja-

mais dans les grandes parties; & sur les estampes que M. Papillon a d'eux, il prétend qu'ils ne l'ont fait qu'une fois à chacune de leurs planches, excepté celle de la bible d'Holbein, où Abisaig est à genoux devant David, & où la retouche est très-sensible aux traits de la montagne que l'on voit par la croisée de la chambre; quelques figures emblématiques de Bernard Salomon, & autres morceaux de C. S. Vichem. Il est sûr que ces graveurs habiles entre les anciens n'ont point retouché de lointains ni de ciel; & que parmi les modernes, MM. Vincent le Sueur, son frere Pierre, Nicolas fils de ce dernier, sont les seuls qui ayent retouché leurs gravures à de grandes parties. Le pere de M. Papillon n'avoit pas cet usage, & M. son fils dit que c'est une des raisons pour lesquelles ses gravures manquent d'effet.

*Maniere de bien imprimer les endroits creusés de la gravure.* On fera atteindre le papier aux endroits creusés, soit avec le doigt, le pouce, ou la paume de la main, selon leur étendue, lorsqu'on imprimera au rouleau: ce secours ne sera pas nécessaire à l'impression en lettres, où l'on a celui des hausses & de la foule du tympan, qu'il faut toutefois savoir préparer. On collera un morceau de papier ou deux à l'endroit du tympan, qui répondra au creux de la planche. Il faut que ces papiers occupent toute l'étendue du creux. Sur ces premiers papiers on en collera d'autres, qui iront toujours en diminuant jusqu'au centre. Il ne faut pas couper ces morceaux avec des ciseaux, mais en déchirer les bords avec les ongles. Sans cette attention, l'épaisseur du papier formera une gaufrure & un trait blanc à l'épreuve.

Si un lointain ou un autre endroit creusé vient trop dur à l'impression, il faudra mettre une ou plusieurs hausses au tympan de toute l'étendue de la planche; mais découper ces hausses & en ôter le papier à l'endroit qui répondra au lointain, ou même, sans employer de hausses, découper la feuille du tympan à l'endroit convenable. On pourroit même dans un besoin y découper le parchemin du tympan, & le premier lange ou blanchet. Il faudra que les blanchets ayent déjà servi; neufs, ils seroient venir la gravure trop dure.

Voilà tout ce que nous avons cru devoir employer des mémoires très-savans & très-étendus que M. Papillon nous a communiqués sur son art: la réputation & les ouvrages de cet artiste doivent répondre de la bonté de cet article, si nous avons bien su tirer parti de ses lumières. Au reste ces principes sont les premiers qui ayent jamais été publiés sur cet art, & ils sont tous de M. Papillon; nous n'avons eu que le petit mérite de les rédiger.

\* *GRAVURE EN CREUX sur le bois & de dépoille.* L'on a par le moyen de cette gravure, des empreintes de relief en pâte, terre ou sable préparés, beurre, cire, carton, &c. des sceaux, des cachets, des armoiries de cloche à cire perdue; des figures pour la pâtisserie, les desserts, les sucreries, &c.

Il est vraisemblable qu'on a commencé à graver sur le bois, avant que de graver sur aucune matière plus dure; & il ne l'est pas moins que la gravure en creux, appelée anciennement engravure, a précédé la gravure.

Il faut distinguer deux sortes de gravure en creux; relativement aux outils dont on s'est servi; l'une en gouttière exécutée avec des outils tranchans, tels que le couteau, le fermail, le canif & la gouge; l'autre plus parfaite, travaillée à la gouge plus ou moins courbe; le fermail & la pointe à graver n'y sont que rarement employés: de-là & ses vives arêtes & ses bords adoucis, & son caractère de dépoille que n'a point la première dont les angles & les vives arêtes aiguës sont sujets à retenir des parties des substances molles sur lesquelles on veut avoir les reliefs des gravures.

Les anciens n'ont guere connu d'autres gravures que celles-là, si l'on y ajoute celles qu'ils opéroient avec le fer brûlant.

Il faut pour la gravure en bois & de dépouille, donner la préférence au buis qui se polit mieux qu'aucun autre bois; & la manœuvre principale consiste à faire en sorte que les parties creusées, quelles qu'elles soient, ne soient point coupées, soit perpendiculairement au plan de la planche, soit en-dessous. Il faut que les enfoncemens aillent en pente depuis leurs bords jusqu'à leurs fonds, & qu'ils n'ayent en général aucune gouttiere ni aucune saillie trop aiguë; le relief qui en viendrait seroit desagréable, à moins que l'objet représenté ne l'eût exigé.

Les parties creusées à deux, trois reprises, sont celles qui demandent le plus d'attention. L'écuffon d'une armoirie, par exemple, étant creusé d'un demi-pouce de profondeur, comme nous l'avons prescrit; si cet écuffon a un furtout, on le fera de deux lignes plus profond que le reste, & les figures qu'il portera, d'une ligne ou d'une demi-ligne. Quant aux petites parties qui pourront se faire à la main, d'un seul coup de gouge ou de fermail, il faudra les couper nettes jusqu'au fond.

On montera sur des manches les parties d'un ouvrage qui seront isolées, & qui se rapporteront dans l'usage les unes à côté des autres.

Si l'ouvrage & le manche étoient d'une piece, comme il arrive quelquefois, le graveur se trouveroit souvent dans le cas de travailler sur un bois debout, & de couper à contre-fil; ce qui rendroit la gravure ingrate & mauvaise.

Dans ces cas on fera tourner le manche, & à l'extrémité du manche on pratiquera une entaille, dans laquelle on enchâssera une piece sur laquelle on gravera; observant seulement que les bords de ces pieces ayent les contours nécessaires bien évidés, pour enlever les reliefs qu'on aura à en tirer.

On voit que si le graveur a à travailler sur un rouleau fait au tour, il y trouvera son avantage; la forme lui donnant les ronds, quarts de ronds & autres bosses, qu'il auroit été obligé de tirer d'une surface plane.

Les pieces isolées demandent des doubles planches & des parties creusées à contredit les unes des autres; il faut que les contours s'y correspondent avec beaucoup de précision, afin qu'appliquées l'une d'un côté, l'autre de l'autre, la pâte entre deux, le relief vienne comme on le desire. C'est la suite de l'exactitude des repaires, & de la parfaite ressemblance des deux morceaux gravés.

*Gravure en bois d'une forte taille.* C'est la même chose que la gravure ordinaire, avec cette différence qu'à celle-là les tailles sont plus grossieres: ce sont les mêmes manœuvres & les mêmes outils; il faut seulement que les pointes soient plus épaisses, plus fortes de lames, & plus obliques à la premiere partie du chef. C'est en cette gravure que sont les planches de dominoterie, de papiers de tapiserie, les affiches, les moules de cartes, les planches des toiles peintes, les enseignes des marchands, les desseins de jupons, &c.

*Gravure en bois matte & de relief.* C'est un diminutif de la précédente. Les grosses lettres d'affiches, les masses de rentrées pour les camayeux, & les toiles peintes, sont gravées de cette maniere. Elle est à l'usage des Fondeurs: c'est par son moyen qu'ils obtiennent en creux la terre ou le sable où ils coulent les métaux. Le graveur doit observer en leur faveur de graver ses traits & contours un peu en talud; ils en feront plus de dépouille, & le creux ne retiendra aucune partie du métal, quand il s'agira d'en retirer la piece. Les planches de cuivre & autres ouvrages obtenus par cette manœuvre, se reparent & s'ache-

vent au ciselet: mais la gravure en bois a donné les grosses masses; ce qui a épargné beaucoup d'ouvrage à l'artiste, qui, sans ce moyen, auroit été obligé d'exécuter au burin de grandes parties. Cet article & le suivant sont encore tirés des mém. de M. PAPILLON.

\* GRAVURE EN BOIS, de camayeu, ou de clair-obscur, de relief, à tailles d'épargne & à rentrées, ou à plusieurs planches, formant autant de teintes par dégradation sur l'estampe.

Le camayeu est très-ancien, s'il est vrai que ce fut de cette maniere de peindre d'une seule couleur, qu'un certain Cléophante fut surnommé chez les Grecs le *Monochromate*. Quant à la gravure en camayeu, il est vraisemblable qu'elle a pris naissance chez quelques-uns de ces peuples orientaux, où l'usage de peindre leurs toiles par planches à rentrées & couleurs différentes, subsiste de tems immémorial. La gravure en bois conduisit à l'invention de l'Imprimerie en lettres; & les premieres rentrées de lettres en vermillon qu'on voit dans des livres dès 1470 & 1472, exécutées par Guttemberg, Schoeffer & autres, suggérerent sans doute à quelque peintre allemand d'imiter les desseins faits avec la pierre noire sur le papier bleu & rehaussés de blanc, avec deux planches en bois à rentrées, une pour le trait noir, & l'autre pour la teinte bleue, avec les rehauts ou les hachures blanches réservées dessus. Cette découverte a précédé l'année 1500. On voit de ces estampes ou premiers camayeux datés de 1504, qui ne sont pas sans mérite. Il y en a d'un goût gothique de Martin Schön, d'Albert Durer, de Hans ou Jean Burgkmaïr, & de leurs contemporains.

Lucas de Leiden, Lucas Cranis ou de Cronach, Sebald, & presque tous ceux qui travailloient alors pour les Imprimeurs en lettres, ont gravé à deux planches ou rentrées.

Les Italiens s'appliquerent aussi à ce genre, après les Allemands. Voici ce qu'on en lit dans Felibien: « Hugo da Carpi, dit cet auteur, publia dans ses principes d'Architecture une maniere de graver en bois, par le moyen de laquelle les estampes paroissent comme lavées de clair-obscur: il faisoit, pour cet effet, trois sortes de planches d'un même dessein, lesquelles se tiroient l'une après l'autre sous la presse, sur une même estampe; elles étoient gravées de façon que l'une servoit pour les jours & grandes lumieres; l'autre pour les demi-teintes, & la troisieme pour les contours & les ombres fortes ».

Abraham Bosse qui a traité de tous les genres de gravure, a aussi parlé de la maniere de graver de Hugo da Carpi. « Au commencement du seizieme siecle, dit Bosse, on imagina en Italie & en Allemagne l'art d'imiter en estampes les desseins lavés, & l'espece de peinture à une seule couleur, que les Italiens appellent *chiaro-scuro*, & que nous connoissons sous le nom de *camayeu* ». On voit par l'historique qui précède, que la gravure en camayeu est beaucoup plus ancienne que Bosse ne la fait. Il ajoute « qu'avec le secours de cette invention, on exprima le passage des ombres aux lumieres & les différentes teintes du lavis; que celui qui fit cette découverte s'appelloit Hugo da Carpi (autre erreur de Bosse), & qu'il exécuta de fort belles choses d'après les desseins de Raphael & du Parmesan ».

Voici exactement ce que Hugo da Carpi exécuta, au jugement de M. Papillon graveur en bois, qui a mieux examiné cette matiere qu'Abraham Bosse, & qui nous a communiqué un petit mémoire là-dessus. Hugo da Carpi grava des rentrées ou planches par parties mattes, & employa jusqu'à quatre planches de bois pour une estampe, sans y faire aucune taille, les imprimant d'une seule couleur par dégradation de teintes, chaque planche donnant à l'estampe

pe une teinte différente ; il affectoit de se servir de papier gris, afin que les rehauts ou les parties les plus éclairées fussent d'une dernière teinte très-foible, qui se fondit mieux avec celles des planches gravées ; & il parvint par cette industrie à donner à ses ouvrages un air de peinture fort voisin du camayeu.

Ce secret plut tellement au célèbre Raphael, qu'il souhaita que plusieurs de ses compositions fussent perpétuées de cette manière ; il grava lui-même des camayeux en bois, auxquels il mit son initiale ou une R blanche à l'estampe, ou de la teinte la plus claire.

Sylvestre ou Marc de Ravenne, mais particulièrement François Mazzuolo dit le Parmesan, ont beaucoup gravé de cette manière, d'après Raphael ; ils furent imités par Jérôme Mazzuolo, Antonio Frontano, le Beccafumi, Baldassone, Perucci, Benedi. Penozzi, Lucas Cangiage, Roger Goltz ou Goltzius, Henri & Hubert de même nom. Le trait des médailles données en camayeu par Hubert Goltzius peintre antiquaire, a été gravé à l'eau-forte. Plusieurs graveurs en ont fait autant depuis, pour avoir des copies plus exactes de desseins de peintres croqués à la plume & lavés de couleur ; ressource qui n'est applicable qu'à cet usage, car le trait maigre de l'eau-forte n'a ni la beauté ni l'expression du trait gravé en bois, qui est plus vigoureux & plus nourri.

Dès le tems des Goltzius, des graveurs en camayeu varioient leurs rentrées par différentes couleurs du trait, & chargeoient cette gravure de tailles & de contre-tailles ; ce qui sortoit du genre, & nuisoit à l'effet du camayeu de Hugo da Carpi.

On a des gravures en camayeu de Vanius, Luvin, Dorigny, Bloemart, Fortunius, André Andriam, Pierre Gallus, Ligosse de Veronne, Barroche, Antonio da Trento, Giuseppe Scolari, Nicolas Rossilianus, Dominique Saliene, &c.

Cet art fleurit en 1600 sous Paul Molreelse d'Utrecht, George Lalleman, Businck, Stella, ses filles & sa niece, les deux Maupins, le Guide, Coriolan & Jean Coriolan ; en 1650, sous Christophe Jegher, qui a gravé d'après Rubens, Montecat, Vincent le Sueur qui n'y a pas réussi, Nicolas qui en a exécuté avec plus de succès pour M. Crozat & M. le comte de Caylus.

François Perrier peintre de Franche-Comté, imagina, il y a environ cent ans, de graver à l'eau-forte toutes ses rentrées de camayeu ; ce qui, selon Bosse, avoit déjà été tenté par le Parmesan, qui avoit abandonné cette manière qui lui avoit paru trop mesquine. Elle se faisoit à deux planches de cuivre, dont l'une imprimoit le noir, & l'autre le blanc sur papier gris : mais ces estampes étoient sans agrément & sans effet, & Perrier abandonna ses planches de cuivre pour revenir à celles de bois.

Après ce petit historique, passons maintenant à la manœuvre de l'art. Voici comment Bosse explique la manœuvre de Hugo da Carpi. « Il faut, dit-il, » avoir deux planches de pareille grandeur, exactement ajustées l'une sur l'autre : on peut sur l'une d'elles graver entièrement ce que l'on desire, » puis la faire imprimer de noir sur un papier gris & » fort ; & ayant verni l'autre planche comme ci-devant, & l'ayant mise le côté verni dans l'endroit de » l'empreinte que la planche gravée a faite en imprimant sur cette feuille, la passer de même entre » les rouleaux : ladite estampe aura fait sa contre- » épreuve sur la planche vernie. Après quoi il faut » graver sur cette planche les rehauts, & les faire » fort profondément creuser à l'eau-forte. On peut » exécuter la même chose avec le burin, & même » plus facilement.

» La plus grande difficulté dans tout ceci est de » trouver du papier & une huile qui ne fasse point » jaunir ni roussir le blanc : le meilleur est de se servir

» d'huile de noix très-blanche & tirée sans feu, puis » la mettre dans deux vaisseaux de plomb, & la laisser au soleil jusqu'à ce qu'elle soit épaissie à proportion de l'huile foible dont nous allons parler. Pour » l'huile forte, on laissera l'un de ces vaisseaux bien » plus de tems au soleil.

» Il faut ensuite avoir du blanc de plomb bien net, » & l'ayant lavé & broyé extrêmement fin, le faire » sécher & en broyer avec de l'huile foible bien à » sec, & après l'allier avec de l'autre huile plus forte & plus épaissie, comme on fait pour le noir. Puis » ayant imprimé de noir ou autre couleur sur du gros » papier gris, la première planche qui est gravée entièrement, vous en laisserez sécher l'impression » pendant dix à douze jours : alors ayant rendu ces » estampes humides, il faut encre de ce blanc la planche où sont gravés les rehauts, de la même façon » que l'on imprime ordinairement, l'essuyer, & la » poser ensuite sur la feuille de papier gris déjà imprimée, en sorte qu'elle soit justement placée dans » le creux que la première planche y a faite, prenant garde de ne point la mettre à l'envers, ou le » haut en bas. Cela fait, il ne s'agit plus que de faire » passer entre les rouleaux ».

Ce discours d'Abraham Bosse est louche en plusieurs endroits. Nous allons tâcher d'exposer la manière de graver en camayeu, d'une manière plus précise & plus claire.

Les planches destinées à la gravure en camayeu se feront de poirier préférablement au buis ; parce que sur le premier de ces bois les masses prennent mieux la couleur que sur le second. Il ne faut pas d'autres outils ni d'autres principes que ceux de l'article précédent sur la gravure en bois.

Il faut graver autant de planches ou rentrées que l'on veut faire de teintes. Les plus grands clairs ou les jours, comme hachures ou rehauts de blanc, doivent être formés en creux dans la planche, pour laisser au papier même à en donner la couleur. Quelquefois on gravera sur cuivre, à l'eau-forte, le trait de l'estampe, sur-tout si l'on ne peut imiter le croquis original tracé à la plume & lavé, sans que ce trait soit fort délié.

Le mérite de cette gravure consistera principalement dans la justesse des rentrées de chaque planche ou teinte : on y réussira par le moyen des pointes ajustées & de la frisquette, comme à l'impression en lettres ; mais mieux encore par la presse en taille-douce, & d'une machine telle que celle dont nous allons donner la description.

Lorsque les planches ou rentrées d'une estampe auront toutes été dessinées fort juste les unes sur les autres, en bois, bien équarries & gravées au nombre de trois au moins, une pour les masses les moins brunes, où l'on aura gravé en creux les rehauts, une pour les masses plus brunes, & une pour le trait ou les contours & coups de force des figures, chacune n'ayant rien de ce qu'on aura gravé sur une autre ; l'on aura une machine de bois de chêne ou de noyer, de l'épaisseur des planches gravées, & à peu de chose près de la largeur de la presse en taille-douce.

Cette machine sera composée de trois pièces jointes ensemble par des tenons à mortoise ; l'une formée en talud, pour pouvoir être glissée facilement entre les rouleaux de la presse sur la table, & ayant de chaque côté une petite bande de fer fixée avec des vis sur son épaisseur & sur l'épaisseur des deux autres. L'on mettra dans le vuide sur l'espace de la presse, des langes de drap plus ou moins, selon l'exigence, pour que la gravure vienne bien. Il faudra que le papier soit mouillé bien à-propos. On en prendra une feuille, qu'on inférera en équerre, selon la marge qu'on y voudra laisser, sous la pièce en talud & sous l'une des deux autres, par-dessus

les langes. On encrera de la couleur qu'on voudra, la première planche ou rentrée, c'est-à-dire la plus claire, avec des balles semblables à celles des faiseurs de papiers de tapisserie. L'on posera adroitement cette planche du côté de la gravure, sur la feuille de papier qu'on a étendue sur les langes, un peu dessous la pièce en talud, & l'une des deux autres. On observera de l'approcher bien juste de l'angle ou équerre de ces pièces. Cela fait, on posera sur la planche quelques langes, maculatures, ou autres choses mollettes, afin que tournant le moulinet, & faisant passer le tout entre les rouleaux, la couleur qui est sur la gravure s'attache bien au papier. Cette teinte faite sur autant de feuilles qu'on voudra d'estampes, on passera avec les mêmes précautions à la seconde teinte; & ainsi de suite. S'il y a plus de trois teintes, on commencera toujours par la plus claire; on passera aux brunes, qu'on tirera successivement en passant de la moins brune à celle qui l'est le plus, & l'on finira par le trait ou par la planche des contours; ce qui achevera l'estampe en camayeu ou clair-obscur.

C'est ainsi (dit M. Papillon) qu'ont été imprimés les beaux camayeux que MM. de Caylus & Crozat ont fait exécuter: c'est ainsi qu'on est parvenu à ne point confondre les rentrées; & c'est de ce dernier soin que dépend toute la beauté de ce genre d'ouvrage.

Quant aux couleurs qu'on employera, elles sont arbitraires; on les prendra à l'huile ou la détrempe; le bistre ou la suie de cheminée & l'indigo sont les plus usités; l'encre de la Chine fera fort bien; il en est de même de la terre d'ombre bien broyée, &c.

M. de Montdorge observe avec raison dans le mémoire qu'il nous a communiqué là-dessus, qu'il y a grande apparence que les effets de ce genre de gravure, combinés avec les effets de la gravure en manière noire, ont fait naître les premières idées d'imprimer en trois couleurs, à l'imitation de la peinture.

Cet article a été rédigé d'après l'ouvrage d'Abraham Bosse & celui de Felibien, & les lumières de M. de Montdorge & de M. Papillon.

Quant aux trois articles qui suivent, ils sont tels que nous les avons reçus de M. de Montdorge.

**GRAVURE EN COULEURS, À L'IMITATION DE LA PEINTURE.** Cette manière de graver est un art nouveau, dont la découverte est précieuse à d'autres arts; Jacques Christophe le Blon, natif de Francfort, élève de Carlo Marate, en est l'inventeur: on doit placer l'époque de cette invention entre 1720 & 1730; l'Angleterre en a vu naître les premiers essais; à peine commençaient-ils à y réussir, que le Blon passa en France (c'étoit en 1737); un rouleau d'épreuves échappées de l'atelier de Londres, compoisoit alors tout son bien; mais quelques amateurs étonnés de l'effet merveilleux de trois couleurs imprimées sur le papier, voulurent suivre des opérations si singulières, & se réunirent pour mettre l'inventeur en état de donner des leçons de son art; les commencemens furent difficiles. Quand le Blon travailloit à Londres, c'étoit au centre des graveurs en manière noire; & cette manière qui fait la base du nouvel art étoit totalement abandonnée en France.

Les effets du nouveau genre de gravure sont les conséquences des principes que le Blon a établis dans un traité du coloris; persuadé que les grands coloristes, que le Titien, Rubens, Vandeyk, avoient une manière invariable de colorier, il entreprit de fonder en principes l'harmonie du coloris, & de la réduire en pratique mécanique par des règles sûres & faciles: tel est le titre d'un traité qu'il a publié à Londres en anglais & en français: ce traité a été

réimprimé & fait partie d'un livre intitulé *l'art d'imprimer les tableaux, à Paris 1757*. Il est revêtu du certificat de M. M. les commissaires qui furent nommés par le roi pour être dépositaires des secrets de le Blon.

C'est en cherchant les règles du coloris, que j'ai trouvé, dit l'inventeur, la façon d'imprimer les objets avec leurs couleurs naturelles; & passant ensuite à des instructions préliminaires, il jette les fondemens de son art, en établissant que la Peinture peut représenter tous les objets visibles avec trois couleurs, savoir le jaune, le rouge, & le bleu, puisque toutes les autres couleurs sont composées de ces trois primitives; par ex. le jaune & le rouge font l'orangé; le rouge & le bleu font le pourpre, le violet; le bleu & le jaune font le verd. Les différens mélanges des trois couleurs primitives produisent toutes les nuances imaginables, & leur réunion produit le noir: je ne parle ici que des couleurs matérielles, ajoute-t-il, c'est-à-dire des couleurs dont se servent les Peintres; car le mélange de toutes les couleurs primitives impalpables ne produit pas le noir, mais précisément le contraire; il produit le blanc. Le blanc est une concentration ou excès de lumière; le noir est une privation ou défaut de lumière.

Trois couleurs, nous le répétons, donnent par leur mélange autant de teintes qu'il en puisse naître de la palette du plus habile peintre: mais on ne fau- roit, en les imprimant l'une après l'autre, les fondre comme le pinceau les fond sur la toile: il faut donc que ces couleurs soient employées de façon que la première perce à-travers la seconde, & la seconde à-travers la troisième, afin que la transparence puisse suppléer à l'effet du pinceau. Chacune de ces couleurs sera distribuée par le secours d'une planche particulière: ainsi trois planches sont nécessaires pour imprimer une estampe à l'imitation de la Peinture.

*Préparation des planches.* Elles seront grainées comme les planches destinées à la manière noire. Voyez GRAVURE EN MANIÈRE NOIRE. Ces planches doivent être entre elles de même épaisseur, bien unies, & très exactement d'équerre à chaque angle; unies, pour qu'à l'impression toute la superficie soit également pressée; & d'équerre, pour qu'elles se rapportent contour sur contour l'une après l'autre, quand elles imprimeront la même feuille de papier.

La meilleure façon de rendre les planches exactement égales entre elles, c'est de faire des trous aux quatre coins, de les joindre l'une sur l'autre par quatre rivures bien ferrées; de tracer le carré sur les bords de la première; de limer jusqu'au trait en conservant toujours l'équerre sur l'épaisseur des quatre; limez enfin vos rivures, & les planches en sortiront comme un cahier de papier fort de la coupe du relieur.

On peut au lieu de rivure, ferrer les planches avec de petits étaux qui changeront de place à mesure qu'on limera les bords. C'est à l'artiste à consulter son adresse & sa patience dans les différens moyens qu'il employera pour les opérations mécaniques.

*Moyen sûr pour calquer sur la planche grainée.* Il s'agit à-présent de distribuer le tableau sur les trois planches; & pour que les contours sur chaque planche se retrouvent précisément dans les endroits où ils doivent se rencontrer, voici de quel moyen on se sert. Prenez une de vos planches, couchez-la sur un carton épais plus grand de deux pouces en hauteur & en largeur, que la planche; faites avec le canif une ouverture bien perpendiculaire dans le carton, la planche elle-même servira de calibre; & dès que le carton sera coupé sur les quatre faces, il vous donnera un cadre de deux pouces. Ayez pour déta-

cher ce cadre une lame bien acérée & bien aiguïfée avec un manche à pleine main: attendez-vous à trouver de la réfiftance; & pour éviter d'en trouver encore plus, effayez fur différentes efpeces de carton celui qui fe coupera le plus net & le plus facilement; fur-tout que le carton que vous choisirez foit bien fec, & tout-au-moins auffi épais que la planche de cuivre. Vous avez aux quatre coins de celle qui fait votre calibre, quatre trous qui ont fervi à afsembler les autres planches pour les limer; vous pourrez en profiter pour river encore le calibre avec le carton, par ce moyen les rendre fixes l'un fur l'autre, & donner plus de facilité à enlever le cadre.

Il faudra, pour le garantir de l'humidité qui le ferait étendre, l'enduire deffus & deffous d'une groffe couleur à l'huile telle qu'on l'employe pour imprimer les toiles de tableau.

Le cadre de carton eft ainfi préparé pour recevoir un voile qui fera coufu à points ferrés fur les bords intérieurs; c'est ce voile qui fert à porter avec précision les contours. On le présentera donc fur l'original qu'on va graver; & après avoir tracé au pinceau avec du blanc à l'huile fur le voile, on attendra que l'huile foit feche pour repaffer les mêmes traits avec du blanc beaucoup plus liquide que celui qui a fêché; on enfermera la premiere planche dans le cadre de carton; & le blanc encore frais marquera fur la grainure tous les contours dont le voile eft chargé.

On repassera du blanc liquide fur les traits du voile, pour calquer les autres planches: on fera certain par ce moyen du rapport exact qu'elles auront entre elles. Le blanc liquide qui doit calquer du voile au cuivre grainé, eft un blanc à détrempe délayé dans l'eau-de-vie avec un peu de fiel de bœuf, pour qu'il morde mieux fur le trait à l'huile: mais pour conferver ce trait, il eft à-propos de prendre une plume & de le repasser à l'encre de la Chine; car l'encre ordinaire tient trop opiniâtrément dans les cavités de la grainure.

*Gravure des planches.* Les instrumens dont on fe fert pour ratifier la grainure, font les mêmes que ceux qu'on employe pour la maniere noire. *Voyez GRAVURE EN MANIERE NOIRE.*

*De l'intention des trois planches.* La premiere planche que l'on ébauche eft celle qui doit tirer en bleu, la feconde en jaune, & la troifieme en rouge. Il faut avoir grande attention de ne pas trop approcher du trait qui arrête les contours, & de référer toujours de la place pour fe redreffier quand on s'apercevra par les épreuves que les planches ne s'accordent pas parfaitement.

On dirigera la gravure de façon que le blanc du papier, comme il a été dit, rende les luisans du tableau; la planche bleue rendra les tournans & les fuyans; la planche jaune donnera les couleurs tendres & les reflats; enfin la planche rouge animera le tableau & fortifiera les bruns jufqu'au noir. Les trois planches concourent prefque par-tout à faire les ombres, quelquefois deux planches fuffifent, quelquefois une feule.

Quand il fe trouve des ombres à rendre extrêmement fortes, on met en œuvre les hachures du burin. *Voyez l'article GRAVURE AU BURIN.* Il eft aifé de juger que les effets viennent non-feulement de l'union des couleurs, mais encore du plus ou du moins de profondeur dans les cavités du cuivre: le burin fera donc d'un grand fecours pour forcer les ombres; & qu'on ne croye pas que les hachures croifées dans les ombres faffent dur: nous avons des tableaux imprimés, où vûes d'une certaine diftance, elles rappellent tout le moëlleux du pinceau. Les ombres extrêmement fortes obligent de caver le cuivre plus profondément que ne font les hachures ordi-

naires de la taille-douce: on fe fert alors du cifeau pour avoir plus de facilité à creufer.

*Pour établir l'ensemble.* Dès qu'on a gravé à-peu-près la planche bleue, on en tire quelques épreuves & l'on fait les corrections au pinceau: pour cela, mettez un peu de blanc à détrempe fur les parties de l'épreuve qui paroiffent trop colorées, & un peu de bleu à détrempe fur les parties qui paroiffent trop claires: puis en consultant cette épreuve corrigée, vous pafferez encore le grattoir fur les parties du cuivre trop fortes, par conféquent trop grainées, & vous grainerez avec le petit berceau les parties qui paroîtront trop claires, par conféquent trop grattées; mais avec un peu d'attention, on évite le cas d'être obligé de regrainer. Cette premiere planche bleue approchant de fa perfection, vous fournira des épreuves qui ferviront à conduire la planche jaune: voici comment.

Examinez les draperies ou autres parties qui doivent rester en bleu pur; couvrez ces parties fur votre épreuve bleue avec de la craie blanche, & ratifiez la feconde planche de façon qu'elle ne rende en jaune que ce que la craie laiffe voir en bleu.

Mais ce que rend la planche bleue n'apporte pas tout ce que demande la planche jaune; c'est pourquoi vous ajoûterez à détrempe fur cette épreuve bleue tout le jaune de l'original, jaune pur, jaune paille, ou autre plus ou moins foncé. Si la planche bleue ne fournit rien fur le papier dans une partie où eft placé, par exemple, le nœud jaune d'une mante; vous peindrez ce nœud à détrempe jaune fur votre épreuve bleue, afin qu'en travaillant la feconde planche d'après l'épreuve de la premiere, vous lui faffiez porter en jaune tout ce que cette épreuve montrera de jaune & de bleu.

On travaille avec les mêmes précautions la troifieme en rouge d'après la feconde en jaune; & pour juger des effets de chaque planche, on en tire des épreuves en particulier, qui font des camayeux, mais tous imparfaits, parce qu'il leur manque des parties qui ne peuvent fe retrouver pour l'ensemble, qu'en uniffant à l'impression les trois couleurs fur la même feuille de papier. On jugera, quand elles feront réunies, des teintes, demi-teintes, de toutes les parties enfin trop claires ou trop chargées de couleurs; on paffera, comme on l'a déjà fait, le berceau fur les unes & le grattoir fur les autres.

C'est ainfi que furent conduits les premiers ouvrages dans ce genre, qu'on vit paroître il y a vingt-cinq ou trente ans en Angleterre. On devroit s'en tenir à cette façon d'opérer: l'inventeur cependant en a enseigné une plus expéditive dont il s'est fervi à Londres & à Paris; mais il ne s'en fervoit que malgré lui, parce qu'elle eft moins triomphante pour le fyftème des trois couleurs primitives.

*Maniere plus prompte d'opérer.* Quatre planches font néceffaires pour opérer plus promptement: on charge d'abord la premiere de tout le noir du tableau; & pour rompre l'uniformité qui tiendroit trop de la maniere noire, on ménage dans les autres planches, de la grainure qui puiffe glacer fur ce noir. On aura attention de tenir les demi-teintes de cette premiere planche un peu foibles, pour que son épreuve reçoive la couleur des autres planches fans les falir.

Le papier étant donc chargé de noir, la feconde planche qui imprimera en bleu, puifqu'on ne la forçoit que pour aider à faire les ombres, doit être beaucoup moins forte de grainure qu'elle ne l'étoit en travaillant fur les premiers principes: de même la planche jaune & la planche rouge qui fervoient auffi à forcer les ombres, ne feront prefque plus chargées que des parties qui devoient imprimer en jaune & en rouge, & de quelques autres parties en-



core qui glaceront pour fondre les couleurs, ou qui réunies en produiront d'autres; ainsi que le bleu & le jaune produiront ensemble le verd; le rouge & le bleu produiront le pourpre, &c.

Le cuivre destiné pour la planche noire sera grainé sur toute la superficie; mais en traçant sur les autres, on pourra réserver de grandes places qui resteront polies. Ainsi en s'évitant la peine de les grainer, on s'évitera encore celle qu'on est obligé de prendre pour ratifier & polir les places qui ne doivent rien fournir à l'impression.

Quand on est une fois parvenu à se faire un modele, on est bien avancé: que j'aye, par exemple, un portrait à graver; si s'y trouve, je suppose, cent teintes différentes; l'estampe en couleur d'un saint-Pierre que j'aurai conservée avec les cuivres qui l'ont imprimée, va décider une partie de mes teintes, & voici comment.

Je veux colorer l'écharpe du portrait; cette écharpe me paroît par la confrontation, de la même teinte que la ceinture de mon S. Pierre anciennement imprimée; j'examine les cuivres du S. Pierre, je reconnois qu'il y a tant de jaune, tant de rouge dans leur grainure: alors pour rendre l'écharpe du portrait, je réserve en jaune & en rouge autant de grainure que mes anciens cuivres en ont pour la ceinture du saint-Pierre.

*Des cas particuliers qui peuvent exiger une cinquieme planche.* Il se rencontre dans quelques tableaux des transparens à rendre, qui demandent une planche extraordinaire; des vitres dans l'Architecture, des voiles dans les draperies, des nuées dans les ciels, &c. le papier qui fait le clair de nos teintes, a été couvert de différentes couleurs, & par conséquent ne peut plus fournir aux transparens, qui doivent être blancs ou blanchâtres, & paroître par-dessus toutes les couleurs. On fera donc obligé, pour faire sentir la transparence, d'avoir recours à une cinquieme, ou plutôt à l'un des quatre cuivres qui ont déjà travaillé.

Je cherche à rendre, je suppose, les vitres d'un palais, la planche rouge n'a rien fourni pour ce palais, & conserve par conséquent une place fort large sans grainure; j'en vais profiter pour y graver au burin quelques traits qui imprimés en blanc sur le bleuâtre des vitres, rendront la transparence de l'original, & m'épargneront un cinquieme cuivre: les épreuves de cette impression en blanc se tirent, pour les corriger, sur du papier bleu.

On conclura de cette explication, que par une économie, fort contraire il est vrai à la simplicité de notre art, on peut profiter des places lissées dans chaque planche, pour donner de certaines touches qui augmenteront la force, & avec d'autant plus de facilité, que la même planche imprimera sous un même tour de presse, plusieurs couleurs à-la-fois, en mettant différentes teintes dans des parties assez éloignées les unes des autres pour qu'on puisse les étendre & les essuyer sur la planche sans les confondre. L'imprimeur intelligent, maître de disposer de toutes ses nuances & de les éclaircir avec le blanc ajouté, aura grande attention de consulter le ton dominant pour conserver l'harmonie.

*De l'impression.* Le papier, avant d'être mis sous la presse, sera trempé au-moins vingt-quatre heures: on ne risque rien de le faire tremper plus longtemps.

On tirera, si l'on veut, les quatre & les cinq planches de suite, sans laisser sécher les couleurs; il semble même qu'elles n'en feront que mieux mariées: cependant si quelque obstacle s'oppose à ces impressions précipitées, on pourra laisser sécher chaque couleur, & faire retremper le papier autant de fois qu'il recevra de planches différentes.

On ne sauroit arriver à la perfection du tableau sans imprimer beaucoup d'essais; ces essais usent les planches; & quand on est dans le fort de l'impression, on est bien-tôt obligé de les retoucher. Les cuivres, pour ne pas se flatter, tireront au plus six ou huit cents épreuves sans altération sensible.

Les estampes colorées exigent des attentions que d'autres estampes n'exigent pas; par exemple, l'imprimeur aura soin d'appuyer ses doigts encrés sur le revers de son papier aux quatre coins du cuivre, afin que ce papier puisse recevoir successivement, angle sur angle, toutes les planches dans ses reperes. *Voy. IMPRESSION EN TAILLE-DOUCE.*

*Des couleurs.* Toutes les couleurs doivent être transparentes pour glacer l'une sur l'autre, & demandent par conséquent un choix particulier; elles peuvent être broyées à l'huile de noix; cependant la meilleure & la plus siccativie est l'huile de pavots; quelle qu'elle soit, on y ajoutera toujours la dixieme partie d'huile de litharge: c'est à l'imprimeur à rendre ses couleurs plus ou moins coulantes, selon que son expérience le guide; mais qu'il ait grande attention à les faire broyer exactement fin, sans cela elles entrent avec force dans la grainure, n'en sortent qu'avec peine; elles hapent le papier & le font déchirer.

*Du blanc.* Les transparens dont il a été parlé, seront imprimés avec du blanc de plomb le mieux broyé.

*Du noir.* Le noir ordinaire des Imprimeurs en taille-douce est celui qu'on employe pour la premiere planche, quand on travaille à quatre cuivres; on y ajoutera un peu d'indigo, pour le disposer à s'unir au bleu.

*Du bleu.* L'indigo fait aussi notre bleu d'essai; mettez-le en poudre, & pour le purifier jetez-le dans un matras; versez dessus assez d'esprit-de-vin pour que le matras soit divisé en trois parties; la premiere d'indigo, la seconde d'esprit-de-vin, la troisieme vide: faites bouillir au bain de sable, & versez ensuite par inclination l'esprit-de-vin chargé de l'impureté; remettez de nouvel esprit-de-vin, & recommencez la même opération jusqu'à ce que cet esprit sorte du matras sans être taché; laissez alors votre matras sur le feu jusqu'à siccité. Si au lieu de faire évaporer vous distillez l'esprit-de-vin, il fera bon encore à pareille purification.

L'indigo ne sert que pour les essais; on employe à l'impression le plus beau bleu de Prusse: mais il faut se garder de s'en servir pour essayer les planches; il les tache si fort qu'on a de la peine à reconnoître ensuite les défauts qu'on cherche à corriger.

*Du jaune.* Le stil de grain le plus foncé est le jaune qu'on broye pour nos impressions; on n'en trouve pas toujours chez les marchands qui descendent assez bas, alors on le fait ainsi.

Prenez de la graine d'Avignon, faites-la bouillir dans de l'eau commune: jetez-y pendant qu'elle bout, de l'alun en poudre: passez la teinture à-travers un linge fin, & délayez-y de l'os de seche en poudre avec de la craie blanche, partie égale: la dose n'est point prescrite; on tâtera l'opération pour qu'elle fournisse un stil de grain qui conserve à l'huile une couleur bien foncée.

*Du rouge.* On demande pour le rouge une laque qui s'éloigne du pourpre & qui approche du nacarat; elle sera mêlée avec deux parties de carmin le mieux choisi: on peut aussi faire une laque qui contienne en elle-même tout le carmin nécessaire; on y mêlera, selon l'occasion, un peu de cinnabre minéral & non artificiel. Il est à-propos d'avertir que pour faire les essais, le cinnabre seul, même l'artificiel, suffit.

Nous pouvons assurer que pour peu qu'on ait de pratique dans le dessin, si l'on suit exactement les

opérations que nous venons de décrire, on tirera des épreuves qui seront de bonnes copies d'un tableau quel qu'il soit; & l'on ne doit pas regarder comme un foible avantage, de trouver dans les livres d'Anatomie, de Botanique, d'Histoire naturelle, des estampes sans nombre, qui, en apportant les contours, donnent aussi les couleurs. On peut juger de l'utilité de cette nouvelle découverte, en examinant les planches anatomiques imprimées depuis quelques années à Paris par le sieur Gautier de l'académie de Dijon, qui à la mort de le Blon a succédé à son privilège après avoir été son élève. Quelques autres élèves ont aussi gravé différens morceaux; & ces morceaux, avec ceux du sieur Gautier, font espérer que le nouvel art fera bien-tôt à sa perfection.

**GRAVURE EN MANIERE NOIRE**: ce genre de gravure s'est appelé pendant un tems en France, *l'art noir*; les étrangers le connoissent assez communément sous le nom de *meza-tinta*. On prétend que le premier qui ait travaillé en *maniere noire* est un prince Rupert. Quelques auteurs parlent avec éloge d'une tête qu'il grava avant qu'on eût jamais connu cette façon de graver; les opérations en sont plus promptes & les effets plus moëlleux que ceux de la gravure à l'eau-forte & au burin: il est vrai que la préparation des cuivres est un peu longue, mais on peut employer toutes sortes d'ouvriers à les préparer.

*Préparation des planches.* Elles seront d'abord choisies parmi les meilleures planches de cuivre plané; quelques artistes préfèrent le cuivre jaune pour la grainure; ils prétendent que son grain s'use moins vite que le grain de cuivre rouge: le grès, la pierre-ponce, la pierre douce à aiguifer, le charbon de bois de saule, & enfin le brunissoir à deux mains, seront employés pour le poliment des cuivres; on ne peut être sûr de sa perfection qu'après l'essai suivant. Faites encreur & essuyer la planche par l'imprimeur; qu'il la passe à la presse sur une feuille de papier mouillé, comme on y passe une planche gravée; si le papier sort de la presse aussi blanc qu'avant d'y passer, la planche est parfaite; si elle a quelques défauts, le papier taché indiquera les endroits qu'il faut encore brunir.

*De la grainure.* Les planches ainsi préparées seront grainées comme on les graine pour imprimer en maniere noire: cette grainure-ci doit être encore plus fine, s'il est possible; & pour parvenir au dernier degré de finesse, il faut travailler d'après les instructions suivantes.

Le berceau est un instrument qui a la forme d'un ciseau de menuisier; mais le ciseau coupe & le berceau pique comme une molette dont les pointes sont extrêmement aiguës; il tire son nom du mouvement sans doute qui le fait agir, & qui ressemble au balancement qu'on donne au berceau d'un enfant. *Voy. A & B, Planche 000*, un des côtés du berceau porte un biseau couvert de filets de la grosseur d'un cheveu, & chaque filet est terminé par une pointe. L'outil sera repassé sur le revers de son biseau; & l'on aura grand soin en l'aiguifant, de conserver toujours le même périmètre: ce périmètre doit être tiré du centre d'un diamètre de six pouces: trop de rondeur causeroit le cuivre, & moins de rondeur ne mordroit pas assez.

Les plus petits berceaux conserveront le même périmètre de six pouces; leurs manches demandent moins de force, & peuvent être moins composés, *voyez E & F.* Le grand berceau est destiné pour grainer en plein cuivre, & les petits pour faire les corrections.

Divisez vos planches par des traits de crayon de neuf lignes environ; je dis *environ*, parce que le cuivre de grandeur arbitraire ne fournira pas toujours

la division juste de neuf lignes. *Voyez Planche 000*, au coin 4, le mauvais effet qui peut résulter de la division trop exacte de neuf lignes.

Posez le berceau perpendiculairement dans le milieu de chaque division; balancez en appuyant fortement le poignet, & remontant toujours la planche; parcourez l'autre espace qui se trouve entre deux lignes tracées: cet espace parcouru, parcourez-en un autre, & successivement d'espace en espace; le cuivre sera tout couvert de petits points.

Tracez alors des lignes au crayon sur un sens différent; balancez le berceau entre vos nouvelles lignes, & quand vous l'aurez passé sur toute la superficie du cuivre, vous changerez encore la direction de ces lignes: enfin quand vous aurez fait travailler le berceau sur les quatre directions marquées dans la planche, il y a une précaution à prendre.

On parcourt vingt fois chaque direction, ce qui fait quatre-vingt passages sur le total de la superficie; mais on observera, en repassant chaque direction, de ne pas placer le berceau précisément où l'on a commencé; & pour éviter de suivre le même chemin, il faut tirer chaque coup de crayon à trois lignes de distance du premier trait qui a déjà guidé. Ainsi donc vous avez tracé la première fois depuis 1 jusqu'à 1, la seconde fois vous tracerez depuis 2 jusqu'à 2, la troisième fois depuis 3 jusqu'à 3, & cela parce que le berceau pressé sous le poids de la main, formeroit en faisant toujours les mêmes passages, une cannelure insensible qui nuiroit à l'exacte égalité qu'on demande à la superficie.

Il faut éprouver la planche pour la grainure, comme on l'a éprouvé pour le poli, & qu'elle rende à l'impression un noir également noir & par-tout velouté.

On peut, pour certains ouvrages, conserver le fond blanc à une estampe, comme il l'est presque toujours sous les fleurs, sous les oiseaux peints en miniature: pour cela, on grainera seulement l'espace que doit occuper la fleur, le fruit, ou quelque autre morceau d'Histoire naturelle qu'on veut graver, & le reste du cuivre sera poli au brunissoir.

*De la façon de graver sur la grainure.* Les planches bien préparées, vous dessinerez ou vous calquerez le sujet, ainsi que nous l'avons expliqué. *Voy. GRAVURE EN COULEURS.* Vous placerez votre cuivre sur le couffinet, & si vous copiez, vous graverez en regardant toujours l'original dans un miroir, pour voir la droite à gauche & la gauche à droite. L'instrument dont on se sert pour graver, ou plutôt pour ratifier la grainure, se nomme *racloir* (*Voyez G, Pl. 000*); il doit être aiguifé sur les deux côtés plats: on se sert encore du grattoir, qui ne diffère de celui-ci que parce qu'il a trois faces égales. Ce grattoir porte ordinairement un brunissoir sur la même tige, *voyez H.* Le brunissoir sert à lisser les parties que le racloir ou le grattoir ont ratifiées pour fournir des lumières: ainsi l'instrument dans la maniere noire, agit par un motif tout différent de l'instrument qui sert à la gravure en taille-douce: car si le graveur en taille-douce doit en conséquence de l'effet, regarder son burin comme un crayon noir; le graveur en maniere noire doit, en conséquence de l'effet contraire, regarder le grattoir comme un crayon blanc. Il s'agit en travaillant de conserver la grainure dans son vif sur les parties du cuivre destinées à imprimer les ombres, d'émousser les pointes de la grainure sur les parties du cuivre destinées à imprimer les demi-teintes, & de ratifier les parties du cuivre qui doivent épargner le papier pour qu'il puisse fournir les luisans. On commence par les masses de lumière; & par les parties qui se détachent généralement en clair de dessus un fond brun. On va petit-à-petit dans les reflets; enfin on prépare legere-

ment le tout par grandes parties. Les maîtres de l'art recommandent fort de ne pas se presser d'user le grain dans l'envie d'aller plus vite ; car il n'est pas facile d'en remettre quand on en a trop ôté ; il doit rester par-tout une legere vapeur de grains, excepté sur les luisans ; & s'il arrive qu'on ait trop usé certains endroits, on peut regrainer avec les petits berceaux *E & F*, & recommencer à ratifler avec plus de précaution. Ce n'est qu'en tirant souvent des épreuves, qu'on fera en état de juger des effets du grattoir.

*De l'impression.* Voyez l'article IMPRESSION EN TAILLE-DOUCE, & soyez averti qu'il est plus difficile d'imprimer en maniere noire qu'en taille-douce, par la raison que les lumieres se trouvent en creux ; & lorsque les parties de ces lumieres sont étroites, la main de l'imprimeur ne peut y entrer pour les effuyer, sans dépouiller les parties voisines ; on se fert pour y pénétrer, d'un petit bâton pointu enveloppé d'un linge mouillé. Le papier doit être vieux trempé & d'une pâte fine & moëlleuse ; on prend du plus beau noir d'Allemagne, & on le prépare un peu lâche : il faut de plus que les planches soient encrées bien à fond à plusieurs reprises & bien essuyées à la main & non au torchon.

La gravure en maniere noire, disent ceux qui en traitent, ne tire pas un grand nombre de bonnes épreuves & s'use fort promptement ; d'ailleurs toutes sortes de sujets, ajoutent-ils, ne sont pas également propres à ce genre de gravure. Les sujets qui demandent de l'obscurité, comme les effets de nuit, ou les tableaux où il y a beaucoup de brun, comme ceux de Rembrandt, de Benedette, quelques Ténieres, &c. sont les plus faciles à traiter & font le plus d'effet : les portraits y réussissent encore assez bien, comme on le peut voir par les beaux morceaux de Smith & de G. White, qui sont les plus habiles graveurs que nous ayons en ce genre. Les paysages n'y sont pas propres, & en général les sujets clairs & larges de lumiere sont les plus difficiles de tous, & ne tirent presque point, parce qu'il a fallu beaucoup user la planche pour en venir à l'effet qu'ils demandent.

Au reste, le défaut de cette gravure est de manquer de fermeté, & généralement la grainure lui donne une certaine mollesse qui n'est pas facilement susceptible d'une touche savante & hardie : elle peint d'une maniere plus large & plus grasse que la taille-douce ; elle colore davantage, & elle est capable d'un plus grand effet par l'union & l'obscurité qu'elle laisse dans les masses ; mais elle dessine moins spirituellement, & ne se prête pas assez aux faillies pleines de feu que la gravure à l'eau-forte peut recevoir d'un habile dessinateur. Enfin ceux qui ont le mieux réussi dans la gravure en maniere noire ne peuvent guere être loüés que par le soin avec lequel ils l'ont traitée ; mais pour l'ordinaire ce travail manque d'esprit, non par la faute des graveurs, mais par l'ingratitude de ce genre de gravure, qui ne peut seconder leur intention.

On recherche depuis quelque tems en France les opérations de la maniere noire avec plus de soin qu'autrefois, dans l'intention de les joindre aux opérations de la gravure en trois couleurs que nous a enseignée Jacques Christophe le Blon. Voyez GRAVURE EN COULEURS À L'IMITATION DE LA PEINTURE.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE POUR IMPRIMER EN COULEURS. Cet art nouvellement mis en pratique n'est qu'une branche de la gravure à l'imitation de la Peinture inventée par le Blon. Voyez GRAVURE EN COULEURS. On reconnoitra dans celui-ci plusieurs avantages particuliers pour l'Anatomie, pour la Géographie, & pour quelques autres arts encore ; ils y gagneront le tems qu'on employe à

Tome VII.

grainer le cuivre, & les planches tireront considérablement plus d'épreuves que n'en tirent les planches grainées. Un livre imprimé chez Briasson à Paris, fournit des modeles de ce genre mixte de gravure ; il a pour titre : *adversaria anatomica prima de omnibus cerebri, nervorum & organorum functionibus animalibus inservientium descriptionibus & iconismis*, auctore Petro Tarin, medico.

Ces planches sont de l'invention & de la main du sieur Robert, élève de le Blon dans la gravure en couleurs. Deux cuivres suffisent pour imprimer ainsi ; ils seront gravés à l'eau-forte & au burin. Voyez GRAVURE À L'EAU-FORTE & GRAVURE AU BURIN. Le premier imprime le noir, le second le rouge, avec le minium, & l'épreuve fort de la presse comme un dessin à deux crayons. On peut encore pour l'avantage de l'Anatomie, joindre une troisième planche qui apporte les veines bleues sur des places épargnées par les deux premières planches. On aura recours, pour le parfait accord des angles, aux moyens que nous avons déjà enseignés. Voyez GRAVURE EN COULEURS. Ces articles sur la gravure en couleurs & la gravure en maniere noire sont de M. de MONTDORGE.

GRAVURE SUR LE CRYSTAL ET LE VERRE, voyez les articles VERRERIE & VERRE.

GRAVURE SUR MÉTAUX, pour les médailles, les monnoies, &c. Voyez les articles MONNOYAGE & MONNOIE.

GRAVURE EN PIERRES FINES, voyez l'article PIERRES GRAVÉES.

GRAVURE, terme de Cordonnier ; il se dit d'une raie qui se fait avec la pointe du tranchet autour de la semelle du foulier pour noyer les points.

GRAVURE DE CARACTERES D'IMPRIMERIE ; la gravure des caracteres se fait en relief sur un des deux bouts d'un morceau d'acier d'environ deux pouces géométriques de long, & de grosseur proportionnée à la grandeur de l'objet qu'on y veut former, & qui doit y être taillé dans la dernière perfection avec les regles de l'art, & suivant les proportions relatives à chaque lettre. Car c'est de la perfection du poinçon que dépendra la perfection de toutes les mêmes lettres qui en feront émanées. Voyez POINÇONS DE FONDERIE & CARACTERE.

GRAVURE, DANS LE SOMMIER D'ORGUE, est l'espace prismatique *KL*, fig. 2. Pl. d'Orgue, qui est le vuide que laissent entr'elles les barres *HG*, *FE* du sommier : c'est dans ces espaces que le vent contenu dans la laye entre, pour de-là passer aux tuyaux lorsque l'on ouvre une soupape. Voyez SOMMIER, SOUPAPE, &c.

GRAY, *Gradicum*, (Géog.) ville de France dans la Franche-Comté, capitale du Bailliage d'Amont. Elle étoit déjà connue vers l'an 1050 ; elle est sur la Sône, à 5 lieues N. de Dole, 10 N. O. de Besançon, 8 N. E. de Dijon. Long. 23<sup>d</sup>. 15'. latit. 47<sup>d</sup>. 29'. 52". (D. J.)

GRAYE, f. f. voyez FREUX.

GRAYLLAT, f. m. voyez CORNEILLE.

GREBE, f. m. *colymbus major cristatus & cornutus* ; (Ornit.) oiseau aquatique du genre des colymbes qui n'ont point de queue, & dont les doigts sont bordés d'une membrane qui ne les unit pas les uns aux autres.

Le grebe qui a servi de sujet pour cette description, avoit environ deux piés de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des ongles ; la tête étoit petite, les ailes & les jambes étoient très-courtes, il n'y avoit point de queue ; le bec étoit droit, pointu, & étroit ; il avoit deux pouces un quart de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les plumes du derriere de la tête étoient un peu plus longues que les autres, & formoient une petite crête partagée en deux pointes. Le front, le sommet,

Y Y y y y

& le derrière de la tête, le côté postérieur du cou, le dos, le croupion, & toutes les plumes qui paroissent sur les ailes lorsqu'elles étoient pliées, avoient une couleur brune, cendrée, excepté sur les bords de la plupart des plumes; ils étoient de couleur cendrée claire. Les côtés de la tête, le côté antérieur du cou, la gorge, & le ventre en entier avoient une couleur blanche, luisante, & argentée. Les côtés de la poitrine & du corps avoient des teintes de cendré, de blanc, & de rouffatre; le bec étoit en partie blanc, en partie cendré, en partie rougeâtre; les pattes avoient une couleur cendrée, & les bords des membranes des doigts étoient jaunâtres; il y avoit quatre doigts à chaque pié; le doigt extérieur étoit le plus long, & le postérieur étoit le plus court; les ongles ressembloient à ceux de l'homme. La poitrine & le ventre du grebe sont très-recherchés à cause de la belle couleur blanche & brillante des plumes & de leur finesse. On en fait des manchons, des paremens de robes, & d'autres parures de femmes. Il y a beaucoup de ces oiseaux sur le lac de Genève; on tire de cette ville le plus grand nombre des peaux de grebe & les plus belles; il en vient aussi de Suisse; il s'en trouve en Bretagne, mais elles ne sont pas si belles; on les appelle dans le commerce grebes de pays. J'en ai vû un à Montbard en Bourgogne il y a cinq ou six ans; il y fut tué dans le plus grand froid de l'hiver; on en a vû aussi aux environs de Paris, &c. Voyez OISEAU. (I)

GREC, f. m. (*Grammaire.*) ou langue greque, ou grec ancien, est la langue que parloient les anciens Grecs, telle qu'on la trouve dans les ouvrages de leurs auteurs, Platon, Aristote, Isocrate, Demosthène, Thucydide, Xenophon, Homere, Hésiode, Sophocle, Euripide, &c. Voyez LANGUE.

La langue greque s'est conservée plus long-tems qu'aucune autre, malgré les révolutions qui sont arrivées dans le pays des peuples qui la parloient.

Elle a été cependant altérée peu-à-peu, depuis que le siège de l'empire romain eut été transféré à Constantinople dans le quatrième siècle: ces changemens ne regardoient point d'abord l'analyse de la langue, la construction, les inflexions des mots, &c. Ce n'étoit que de nouveaux mots qu'elle acquéroit, en prenant des noms de dignité, d'offices, d'emplois, &c. Mais dans la suite les incursions des Barbares, & sur-tout l'invasion des Turcs, y ont causé des changemens plus considérables. Cependant il y a encore à plusieurs égards beaucoup de ressemblance entre le grec moderne & l'ancien. Voyez l'article suivant GREC VULGAIRE.

Le grec a une grande quantité de mots; ses inflexions sont autant variées, qu'elles sont simples dans la plupart des langues de l'Europe. Voyez INFLEXION.

Il a trois nombres; le singulier, le duel, & le pluriel (voyez NOMBRE); beaucoup de tems dans les verbes; ce qui répand de la variété dans le discours, empêche une certaine fécheresse qui accompagne toujours une trop grande uniformité, & rend cette langue propre à toutes sortes de vers. Voyez TEMPS.

L'usage des participes, de l'aoriste, du prétérit, & les mots composés qui sont en grand nombre dans cette langue, lui donnent de la force & de la brièveté, sans lui rien ôter de la clarté nécessaire.

Les noms propres dans le grec signifient souvent quelque chose, comme dans les langues orientales. Ainsi Aristote signifie bonne fin; Demosthène signifie force du peuple; Philippe signifie qui aime les chevaux; Isocrate signifie d'une égale force, &c.

Le grec est la langue d'une nation polie, qui avoit du goût pour les Arts & pour les Sciences qu'elle avoit cultivées avec succès. On a conservé dans les Langues vivantes quantité de mots grecs propres

des Arts; & quand on a voulu donner des noms aux nouvelles inventions, aux instrumens, aux machines, on a souvent eu recours au grec, pour trouver dans cette langue des mots faciles à composer qui exprimassent l'usage ou l'effet de ces nouvelles inventions. C'est sur ce qu'ont été formés les noms d'acoustique, d'aréometre, de barometre, de thermometre, de logarithme, de télescope, de microscope, de loxodromie, &c.

GREC VULGAIRE ou MODERNE, est la langue qu'on parle aujourd'hui en Grece.

On a écrit peu de livres en grec vulgaire depuis la prise de Constantinople par les Turcs; ceux que l'on voit ne sont guere que des catéchismes, & quelques livres semblables, qui ont été composés ou traduits en grec vulgaire par les Missionnaires latins.

Les Grecs naturels parlent leur langue sans la cultiver: la misere où les réduit la domination des Turcs, les rend ignorans par nécessité, & la politique ne permet pas dans les états du grand-seigneur de cultiver les Sciences.

Soit par principe de religion ou de barbarie, les Turcs ont détruit de propos-délibéré les monumens de l'ancienne Grece, & méprisé l'étude du grec, qui pouvoit les polir, & rendre leur empire florissant. Bien différens en cela des Romains, ces anciens conquérans de la Grece, qui s'appliquèrent à en apprendre la langue, après qu'ils en eurent fait la conquête, pour puiser la politesse & le bon goût dans les Arts & dans les Sciences des Grecs.

On ne sauroit marquer précisément la différence qu'il y a entre le grec vulgaire & le grec littéral: elle consiste dans des terminaisons des noms, des pronoms, des verbes, & d'autres parties d'oraisons qui mettent entre ces deux langues une différence à-peu-près semblable à celle que l'on remarque entre quelques dialectes de la langue italienne ou espagnole. Nous prenons des exemples de ces langues, parce qu'elles sont plus connues que les autres; mais on pourroit dire la même chose des dialectes des langues hébraïque, tudesque, esclavonne, &c.

Il y a aussi dans le grec vulgaire plusieurs mots nouveaux, qu'on ne trouve point dans le grec littéral, des particules qui paroissent explétives, & que l'usage seul a introduites pour caractériser certains tems des verbes, ou certaines expressions qui auroient sans ces particules le même sens, si l'usage avoit voulu s'en passer; divers noms de dignités & d'emplois inconnus aux anciens Grecs, & quantité de mots pris des langues des nations voisines. Dictionnaire de Trévoux & Chambers. (G)

\* GRECS (*philosophie des*). Je tirerai la division de cet article de trois époques principales, sous lesquelles on peut considérer l'histoire des Grecs, & je rapporterai aux tems anciens leur philosophie fabuleuse; aux tems de la législation, leur philosophie politique; & aux tems des écoles, leur philosophie sectaire.

De la philosophie fabuleuse des Grecs. Les Hébreux connoissoient le vrai Dieu; les Perses étoient instruits dans le grand art de former les rois & de gouverner les hommes; les Chaldéens avoient jetté les premiers fondemens de l'Astronomie; les Phéniciens entendoient la navigation, & faisoient le commerce chez les nations les plus éloignées; il y avoit long-tems que les Egyptiens étudioient la Nature & cultivoient les Arts qui dépendent de cette étude; tous les peuples voisins de la Grece étoient versés dans la Théologie, la Morale, la Politique, la Guerre, l'Agriculture, la Métallurgie, & la plupart des Arts mécaniques que le besoin & l'industrie font naître parmi les hommes rassemblés dans des villes & soumis à des lois; en un mot, ces contrées que le grec orgueilleux appella toujours du nom de Barbares,

étoient policées, lorsque la sienne n'étoit habitée que par des sauvages dispersés dans les forêts, fuyant la rencontre les uns des autres, paissant les fruits de la terre comme les animaux, retirés dans le creux des arbres, errant de lieux en lieux, & n'ayant entre eux aucune espece de société. Du-moins c'est ainsi que les Historiens mêmes de la Grece nous la montrent dans son origine.

Danaüs & Cecrops étoient égyptiens; Cadmus, de Phénicie; Orphée, de Thrace. Cecrops fonda la ville d'Athenes, & fit entendre aux Grecs, pour la première fois, le nom redoutable de Jupiter; Cadmus éleva des autels dans Thebes, & Orphée prescrivit dans toute la Grece la maniere dont les dieux vouloient être honorés. Le joug de la superstition fut le premier qu'on imposa; on fit succéder à la terreur des impressions séduisantes, & le charme naissant des beaux Arts fut employé pour adoucir les mœurs, & disposer insensiblement les esprits à la contrainte des lois.

Mais la superstition n'entre point dans une contrée sans y introduire à sa suite un long cortège de connoissances, les unes utiles, les autres funestes. Aussi-tôt qu'elle s'est montrée, les organes destinés à invoquer les dieux se dénouent; la langue se perfectionne; les premiers accents de la Poésie & de la Musique font retentir les airs; on voit sortir la Sculpture du fond des carrieres, & l'Architecture d'entre les herbes; la conscience s'éveille, & la Morale naît. Au nom des dieux prononcé, l'univers prend une face nouvelle; l'air, la terre, & les eaux se peuplent d'un nouvel ordre d'êtres, & le cœur de l'homme s'émeut d'un sentiment nouveau.

Les premiers législateurs de la Grece ne proposèrent pas à ses peuples des doctrines abstraites & sèches; des esprits hébétés ne s'en feroient point occupés: ils parlerent aux sens & à l'imagination; ils amuserent par des cérémonies voluptueuses & gaies: le spectacle des danses & des jeux avoit attiré des hommes féroces du haut de leurs montagnes, du fond de leurs antres; on les fixa dans la plaine, en les y entretenant de fables, de représentations, & d'images. A mesure que les phénomènes de la nature les plus frappans se succédoient, on y attachoit l'existence des dieux; & Strabon croit que cette méthode étoit la seule qui pût réussir. *Fieri non potest, dit cet auteur, ut mulierum & promiscuæ turbæ multitudo philosophicâ oratione ducatur, exciteturque ad religionem, pietatem, & fidem; sed superstitione præterea ad hoc opus est, quæ incuti sine fabularum portentis nequit. Etenim fulmen, ægis, tridens, faces, anguis, hastaque deorum thyrsis infixæ fabulæ sunt atque tota theologia prisca. Hæc autem recepta fuerunt à civitatum autoribus, quibus veluti larvis insipientium animos terrent.* Nous ajoûterons que l'usage des peuples policés & voisins de la Grece, étoit d'envelopper leurs connoissances sous les voiles du symbole & de l'allégorie, & qu'il étoit naturel aux premiers législateur des Grecs de communiquer leurs doctrines ainsi qu'ils les avoient reçues.

Mais un avantage particulier aux peuples de la Grece, c'est que la superstition n'étouffa point en eux le sentiment de la liberté, & qu'ils conserverent sous l'autorité des prêtres & des magistrats, une façon de penser hardie, qui les caractérise dans tous les tems.

Une des premières conséquences de ce qui précède, c'est que la Mythologie des Grecs est un cahos d'idées, & non pas un système, une marqueterie d'une infinité de piéces de rapport qu'il est impossible de séparer; & comment y réussiroit-on? Nous ne connoissons pas la vie, les mœurs, les idées, les préjugés des premiers habitans de la Grece. Nous aurions là-dessus toutes les lumières qui nous man-

quent, qu'il nous resteroit à désirer une histoire exacte de la Philosophie des peuples voisins; & cette histoire nous auroit été transmise, que le triage des superstitions grecques d'avec les superstitions barbares seroit peut-être encore au-dessus des forces de l'esprit humain.

Dans les tems anciens, les législateurs étoient philosophes & poètes: la reconnoissance & l'imbécillité mettoient tour-à-tour les hommes au rang des dieux; & qu'on devine après cela ce que devint la vérité déjà déguisée, lorsqu'elle eut été abandonnée pendant des siècles à ceux dont le talent est de feindre, & dont le but est d'étonner.

Dans la suite fallut-il encourager les peuples à quelque entreprise, les consoler d'un mauvais succès, changer un usage, introduire une loi? ou l'on s'autorisa des fables anciennes en les défigurant, ou l'on en imagina de nouvelles.

D'ailleurs l'emblème & l'allégorie ont cela de commode, que la sagacité de l'esprit, ou le libertinage de l'imagination peut les appliquer à mille choses diverses: mais à-travers ces applications, que devient le sens véritable? Il s'altère de plus en plus; bien-tôt une fable a une infinité de sens différens; & celui qui paroît à la fin le plus ingénieux est le seul qui reste.

Il ne faut donc pas espérer qu'un bon esprit puisse se contenter de ce que nous avons à dire de la philosophie fabuleuse des Grecs.

Le nom de Prométhée fils de Japhet est le premier qui s'offre dans cette histoire. Prométhée sépare de la matière ses élémens, & en compose l'homme, en qui les forces, l'action, & les mœurs sont variées selon la combinaison diverse des élémens; mais Jupiter que Prométhée avoit oublié dans ses sacrifices, le prive du feu qui devoit animer l'ouvrage. Prométhée conduit par Minerve, monte aux cieux, approche le *serula* à une des roues du char du soleil, en reçoit le feu dans sa tige creuse, & le rapporte sur la terre. Pour punir sa témérité, Jupiter forme la femme connue dans la fable sous le nom de *Pandore*, lui donne un vase qui renfermoit tous les maux qui pouvoient désoler la race des hommes, & la dépêche à Prométhée. Prométhée renvoie *Pandore* & sa boîte fatale; & le dieu trompé dans son attente, ordonne à Mercure de se saisir de Prométhée, de le conduire sur le Caucase, & de l'enchaîner dans le fond d'une caverne où un vautour affamé déchirera son foie toujours renaissant; ce qui fut exécuté: Hercule dans la suite délivra Prométhée. Combien cette fable n'a-t-elle pas de variantes, & en combien de manières ne l'a-t-on pas expliquée?

Selon quelques-uns, il n'y eut jamais de Prométhée; ce personnage symbolique représente le génie audacieux de la race humaine.

D'autres ne disconviennent pas qu'il n'y ait eu un Prométhée; mais dans la fureur de rapporter toute la Mythologie des Payens aux traditions des Hébreux, il faut voir comme ils se tourmentent, pour faire de Prométhée, Adam, Moïse, ou Noé.

Il y en a qui prétendent que ce Prométhée fut un roi des Scythes, que ses sujets jetterent dans les fers pour n'avoir point obvié aux inondations d'un fleuve qui dévastoit leurs campagnes. Ils ajoûtent qu'Hercule détourna le fleuve dans la mer, & délivra Prométhée.

En voici qui interpretent cette fable bien autrement: l'Egypte, disent-ils, eut un roi fameux qu'elle mit au rang des dieux pour les grandes découvertes d'un de ses sujets. C'étoit dans les tems de la fable comme aux tems de l'histoire; les sujets méritoient des statues, & c'étoit au souverain qu'on les élevoit. Ce roi fut Osiris, & celui qui fit les découvertes fut Hermès: Osiris eut deux ministres, Mer-

cure & Prométhée ; il avoit confié à tous les deux les découvertes d'Hermès. Mais Prométhée se sauva, & porta dans la Grece les secrets de l'état : Osiris en fut indigné ; il chargea Mercure du soin de sa vengeance. Mercure tendit des embuches à Prométhée, le surprit, & le jetta dans le fond d'un cachot, d'où il ne sortit que par la faveur de quelque homme puissant.

Pour moi, je suis de l'avis de ceux qui ne voyent dans cet ancien législateur de la Grece, qu'un bienfaiteur de ses habitans sauvages qu'il tira de la barbarie dans laquelle ils étoient plongés, & qui leur fit luire les premiers rayons de la lumière des Sciences & des Arts ; & ce vautour qui le dévore sans relâche, n'est qu'un emblème de la méditation profonde & de la solitude. C'est ainsi qu'on a cherché à tirer la vérité des fables ; mais la multitude des explications montre seulement combien elles sont incertaines. Il y a une broderie poétique tellement unie avec le fond, qu'il est impossible de l'en séparer sans déchirer l'étoffe.

Cependant en considérant attentivement tout ce système, on reste convaincu qu'il sert en général d'enveloppe tantôt à des faits historiques, tantôt à des découvertes scientifiques, & que Cicéron avoit raison de dire que Prométhée ne seroit point attaché au Caucase, & que Céphée n'auroit point été transporté dans les cieux avec sa femme, son fils, & son gendre, s'ils n'avoient mérité par quelques actions éclatantes que la fable s'emparât de leurs noms.

Linus succéda à Prométhée ; il fut théologien, philosophe, poète, & musicien. Il inventa l'art de filer les intestins des animaux, & il en fit des cordes sonores qu'il substitua sur la lyre aux fils de lin dont elle étoit montée. On dit qu'Apollon jaloux de cette découverte, le tua ; il passe pour l'inventeur du vers lyrique ; il chanta le cours de la lune & du soleil, la formation du monde, & l'histoire des dieux ; il écrivit des plantes & des animaux ; il eut pour disciples Hercule, Thamyris, & Orphée. Le premier fut un esprit lourd, qui n'aimoit pas le châtement & qui le méritoit souvent. Quelques auteurs accusent ce disciple brutal d'avoir tué son maître.

Orphée disciple de Linus fut aussi célèbre chez les Grecs que Zoroastre chez les Chaldéens & les Perses, Baddas chez les Indiens, & Thoot ou Hermès chez les Egyptiens ; ce qui n'a pas empêché Aristote & Cicéron de prétendre qu'il n'y a jamais eu d'Orphée : voici le passage d'Aristote ; nous le rapportons pour sa singularité. Les Epicuriens prouvoient l'existence des dieux par les idées qu'ils s'en faisoient, & Aristote leur répondoit : *& je me fais bien une idée d'Orphée, personnage qui n'a jamais été ; mais toute l'antiquité réclame contre Aristote & Cicéron.*

La fable lui donne Apollon pour pere, & Calliope pour mere, & l'histoire le fait contemporain de Josué : il passe de la Thrace sa patrie dans l'Egypte, où il s'instruit de la Philosophie, de la Théologie, de l'Astrologie, de la Médecine, de la Musique, & de la Poésie. Il vient de l'Egypte en Grece, où il est honoré des peuples ; & comment ne l'auroit-il pas été, prêtre & medecin, c'est-à-dire homme se donnant pour savoir écarter les maladies par l'entremise des dieux, & y apporter remede, quand on en est affligé ?

Orphée eut le sort de tous les personnages célèbres dans les tems où l'on n'écrivoit point l'histoire. Les noms abandonnés à la tradition étoient bien-tôt oubliés ou confondus ; & l'on attribuoit à un seul homme tout ce qui s'étoit fait de mémorable pendant un grand nombre de siècles. Nous ne connoissons que les Hébreux chez qui la tradition se soit

conservée pure & sans altération ; & n'auroient-ils que ce privilège, il suffiroit pour les faire regarder comme une race très-particulière, & vraiment chérie de Dieu.

La Mythologie des Grecs n'étoit qu'un amas confus de superstitions isolées ; Orphée en forma un corps de doctrine ; il institua la divination & les mystères ; il en fit des cérémonies secrètes, moyen sûr pour donner un air solennel à des puérités ; telles furent les fêtes de Bacchus & d'Hécate, les éleusines, les panathénées & les thesmophories. Il enjoignit le silence le plus rigoureux aux initiés ; il donna des regles pour le choix des profélytes : elles se réduisoient à n'admettre à la participation des mystères, que des ames sensibles & des imaginations ardentes & fortes, capables de voir en grand & d'allumer les esprits des autres : il prescrivit des épreuves ; elles consistoient dans des purifications, la confession des fautes qu'on avoit commises, la mortification de la chair, la continence, l'abstinence, la retraite, & la plûpart de nos austérités monastiques ; & pour achever de rendre le secret de ces assemblées impénétrable aux profanes, il distingua différens degrés d'initiation, & les initiés eurent un idiome particulier & des caractères hiéroglyphiques.

Il monta sa lyre de sept cordes ; il inventa le vers hexametre, & surpassa dans l'Epopée tous ceux qui s'y étoient exercés avant lui. Cet homme extraordinaire eut un empire étonnant sur les esprits, du moins à en juger par ce que l'hyperbole des Poètes nous en fait présumer. A sa voix, les eaux cessoient de couler ; la rapidité des fleuves étoit retardée ; les animaux, les arbres accouroient ; les flots de la mer étoient apaisés, & la nature demouroit suspendue dans l'admiration & le silence : effets merveilleux qu'Horace a peints avec force, & Ovide avec une délicatesse mêlée de dignité.

Horace dit *ode XII. liv. I.*

*Aut in umbrosis Heliconis oris  
Aut super Pindo, gelidove in Hæmo,  
Unde vocalem temerè infecuta  
Orphea sylvæ,  
Arte maternâ rapidos morantem  
Fluminum lapsus, celeresque ventos,  
Blandum & auritas fidibus canoris  
Ducere quercus.*

Et Ovide, *métamorph. liv. X.*

*Collis erat, collemque super planissima campi  
Area, quam viridem faciebant graminis herbæ ;  
Umbra loco deerat, quâ postquam postle resedit,  
Dis genitus vates & fila sonantia movit,  
Umbra loco venit.*

Ceux qui n'aiment pas les prodiges opposeront aux vers du poète lyrique un autre passage, où il s'explique en philosophe, & où il réduit la merveilleuse histoire d'Orphée à des choses assez communes :

*Sylvestres homines sacer interpretisque deorum,  
Cœdibus & victu fœdo deterruit Orphæus,  
Dicitur ab hoc lenire tigres, rapidosque leones ;*

c'est-à-dire qu'Orphée fut un fourbe éloquent, qui fit parler les dieux pour maîtriser un troupeau d'hommes farouches, & les empêcher de s'entregorger ; & combien d'autres événemens se reduiroient à des phénomènes naturels, si l'on se permettoit d'écarter de la narration l'emphase avec laquelle ils nous ont été transmis !

Après les précautions qu'Orphée avoit prises pour dérober sa théologie à la connoissance des peuples, il est difficile de compter sur l'exactitude de ce que les auteurs en ont recueilli. Si une découverte est

essentielle au bien de la société, c'est être mauvais citoyen que de l'en priver; si elle est de pure curiosité, elle ne valoit ni la peine d'être faite, ni celle d'être cachée: utile ou non, c'est entendre mal l'intérêt de sa réputation que de la tenir secrète; ou elle se perd après la mort de l'inventeur qui s'est tu, ou un autre y est conduit & partage l'honneur de l'invention. Il faut avoir égard en tout au jugement de la postérité, & reconnoître qu'elle se plaindra de notre silence, comme nous nous plaignons de la taciturnité & des hiéroglyphes des prêtres égyptiens, des nombres de Pythagore, & de la double doctrine de l'académie.

A juger de celle d'Orphée d'après les fragmens qui nous en restent épars dans les auteurs, il pensoit que Dieu & le chaos co-existoient de toute éternité; qu'ils étoient unis, & que Dieu renfermoit en lui tout ce qui est, fut, & sera; que la lune, le soleil, les étoiles, les dieux, les déesses & tous les êtres de la nature, étoient émanés de son sein; qu'ils ont la même essence que lui; qu'il est présent à chacune de leurs parties; qu'il est la force qui les a développées & qui les gouverne; que tout est de lui, & qu'il est en tout; qu'il y a autant de divinités subalternes, que de masses dans l'Univers; qu'il faut les adorer; que le Dieu créateur, le Dieu générateur, est incompréhensible; que répandu dans la collection générale des êtres, il n'y a qu'elle qui puisse en être une image; que tout étant de lui, tout y retournera; que c'est en lui que les hommes pieux trouveront la récompense de leurs vertus; que l'ame est immortelle, mais qu'il y a des lustrations, des cérémonies qui la purgent de ses fautes, & qui la restituent à son principe aussi sainte qu'elle en est émanée, &c.

Il admettoit des esprits, des démons & des héros. Il disoit: l'air fut le premier être qui émana du sein de Dieu; il se plaça entre le chaos & la nuit. Il s'engendra de l'air & du chaos un œuf, dont Orphée fait éclore une chaîne de puérités peu dignes d'être rapportées.

On voit en général qu'il reconnoissoit deux substances nécessaires, Dieu & le chaos; Dieu principe actif; le chaos ou la matiere informe, principe passif.

Il pensoit encore que le monde finiroit par le feu, & que des cendres de l'Univers embrasé, il en renaîtroit un autre.

Que l'opinion, que les planetes & la plupart des corps célestes sont habités comme notre terre, soit d'Orphée ou d'un autre, elle est bien ancienne. Je regarde ces lambeaux de philosophie, que le tems a laissés passer jusqu'à nous, comme ces planches que le vent pousse sur nos côtes après un naufrage, & qui nous permettent quelquefois de juger de la grandeur du bâtiment.

Je ne dis rien de sa descente aux enfers; j'abandonne cette fiction aux Poètes. On peut croire de sa mort tout ce qu'on voudra; ou qu'après la perte d'Euridice il se mit à prêcher le célibat, & que les femmes indignées le massacrèrent pendant la célébration des fêtes de Bacchus; ou que ce dieu vindicatif qu'il avoit négligé dans ses chants, & Vénus dont il avoit abjuré le culte pour un autre qui lui déplait, irritèrent les bacchantes qui le déchirèrent; ou qu'il fut foudroyé par Jupiter, comme la plupart des héros des tems fabuleux; ou que les Thraciennes se désirent d'un homme qui entraînoit à sa suite leurs maris; ou qu'il fut la victime des peuples qui supportoient impatiemment le joug des lois qu'il leur avoit imposées: toutes ces opinions ne sont guere plus certaines, que ce que le poète de la métamorphose a chanté de sa tête & de sa lyre.

*Caput, Habre, lyramque*

*Excipis, & mirum, medio dum labitur amne,*

*Flebile nescio quid queritur lyra, flebile lingua  
Murmurat exanimis; respondent flebile ripæ.*

« Sa tête étoit portée sur les flots; sa langue murmu-  
roit je ne sai quoi de tendre & d'inarticulé, que ré-  
pétoient les rivages plaintifs; & les cordes de sa ly-  
re frappées par les ondes, rendoient encore des sons  
harmonieux ». O douces illusions de la Poésie, vous n'avez pas moins de charmes pour moi que la vérité! puissiez-vous me toucher & me plaire jusque dans mes derniers instans!

Les ouvrages qui nous restent sous le nom d'Orphée, & ceux qui parurent au commencement de l'ère chrétienne, au milieu de la dissension des Chrétiens, des Juifs & des Philosophes payens, sont tous supposés; ils ont été répandus ou par des Juifs, qui cherchoient à se mettre en considération parmi les Gentils; ou par des chrétiens, qui ne dédaignoient pas de recourir à cette petite ruse, pour donner du poids à leurs dogmes aux yeux des Philosophes; ou par des philosophes même, qui s'en servoient pour appuyer leurs opinions de quelque grande autorité. On faisoit un mauvais livre; on y inféroit les dogmes qu'on vouloit accréditer, & l'on écrivoit à la tête le nom d'un auteur célèbre: mais la contradiction de ces différens ouvrages rendoit la fourberie manifeste.

Musée fut disciple d'Orphée; il eut les mêmes talens & la même philosophie, & il obtint chez les Grecs les mêmes succès & les mêmes honneurs. On lui attribue l'invention de la sphere; mais on la revendique en faveur d'Atlas & d'Anaximandre. Le poème de Léandre & Héro, & l'hymne qui porte le nom de Musée, ne sont pas de lui; tandis que des auteurs disent qu'il est mort à Phalere, d'autres assurent qu'il n'a jamais existé. La plupart de ces hommes anciens qui faisoient un si grand secret de leurs connoissances, ont réussi jusqu'à rendre leur existence même douteuse.

Thamyris succède à Musée dans l'histoire fabuleuse; il remporte le prix aux jeux pithiens, défie les muses au combat du chant, en est vaincu & puni par la perte de la vûe & l'oubli de ses talens. On a dit de Thamyris ce qu'Ovide a dit d'Orphée:

*Ille etiam Thracum populis fuit autor, amorem  
In teneros transferre mares, citraque juventam  
Ætatis breve ver & primos carpere flores.*

Voilà un vilain art bien contesté.

Amphion contemporain de Thamyris, ajoûte trois cordes à la lyre d'Orphée; il adoucit les mœurs des Thébains. Trois choses, dit Julien, le rendirent grand poète, l'étude de la Philosophie, le génie, & l'oïfiveté.

Melampe qui parut après Amphion, fut théologien, philosophe, poète & medecin; on lui éleva des temples après sa mort, pour avoir guéri les filles de Prætus de la fureur utérine: on dit que ce fut avec l'ellébore.

Hésiode, successeur de Melampe, fut contemporain & rival d'Homere. Nous laisserons les particularités de sa vie qui sont assez incertaines, & nous donnerons l'analyse de sa théogonie.

Le Chaos, dit Hésiode, étoit avant tout. La Terre fut après le Chaos; & après la Terre, le Tartare dans les entrailles de la Terre: alors l'Amour naquit, l'Amour le plus ancien & le plus beau des immortels. Le Chaos engendra l'Erebe & la Nuit; la nuit engendra l'Air & le Jour; la Terre engendra le Ciel, la Mer & les Montagnes; le Ciel & la Terre s'unirent, & ils engendrèrent l'Océan, des fils, des filles; & après ces enfans, Saturne, les Cyclopes, Bronte, Stéropæ & Argé, fabricateurs de foudres; & après les Cyclopes, Cotté, Briare & Gygès. Dès le commencement les enfans de la Terre & du Ciel se brouillèrent avec le



Ciel, & se tinrent cachés dans les entrailles de la Terre. La Terre irrita ses enfans contre son époux, & Saturne coupa les testicules au Ciel. Le sang de la blessure tomba sur la Terre, & produisit les Géants, les Nymphes & les Furies. Des testicules jettés dans la Mer naquît une déesse, autour de laquelle les Amours se rassemblèrent: c'étoit Vénus. Le Ciel prédit à ses enfans qu'il seroit vengé. La Nuit engendra le Destin, Nemesis, les Hespérides, la Fraude, la Dispute, la Haine, l'Amitié, Momus, le Sommeil, la troupe légère des Songes, la Douleur & la Mort. La Dispute engendra les Travaux, la Mémoire, l'Oubli, les Guerres, les Meurtres, le Mensonge & le Parjure. La Mer engendra Nérée, le juste & véridique Nérée; & après lui, des fils & des filles, qui engendrèrent toutes les races divines. L'Océan & Thétis eurent trois mille enfans. Rhéa fut mere de la Lune, de l'Aurore & du Soleil. Le Styx fils de l'Océan engendra Zelus, Nicé, la Force & la Violence, qui furent toujours assises à côté de Jupiter. Phébé & Cæus engendrèrent Latone, Astérie & Hécate, que Jupiter honora par-dessus toutes les immortelles. Rhéa eut de Saturne Vesta, Cerès, Pluton, Neptune & Jupiter, pere des dieux & des hommes. Saturne qui favoit qu'un de ses enfans le déthrôneroit un jour, les mange à mesure qu'ils naissent; Rhéa conseillée par la Terre & par le Ciel, cache Jupiter le plus jeune dans un antre de l'île de Crete, &c.

Voilà ce qu'Hésiode nous a transmis en très-beaux vers, le tout mêlé de plusieurs autres rêveries grecques. Voyez, dans Brucker, *tome I. pag. 417.* le commentaire qu'on a fait sur ces rêveries. Si l'on s'en est servi pour cacher quelques vérités, il faut avouer qu'on y a bien réussi. Si Hésiode pouvoit revenir au monde, & qu'il entendît seulement ce que les Chimistes voyent dans la fable de Saturne, je crois qu'il seroit bien surpris. De tems immémorial, les planetes & les métaux ont été désignés par les mêmes noms. Entre les métaux, Saturne est le plomb. Saturne dévore presque tous ses enfans; & pareillement le plomb attaque la plupart des substances métalliques: pour le guérir de cette avidité cruelle, Rhéa lui fait avaler une pierre; & le plomb uni avec les pierres, se vitrifie & ne fait plus rien aux métaux qu'il attaquoit, &c. Je trouve dans ces sortes d'explications beaucoup d'esprit, & peu de vérité.

Une réflexion qui se présente à la lecture du poëme d'Hésiode, qui a pour titre, *des jours & des travaux*, c'est que dans ces tems la pauvreté étoit un vice; le pain ne manquoit qu'au paresseux: & cela devoit être ainsi dans tout état bien gouverné.

On cite encore parmi les théogonistes & les fondateurs de la philosophie fabuleuse des Grecs, Epiménide de Crete, & Homere.

Epiménide ne fut pas inutile à Solon dans le choix des lois qu'il donna aux Athéniens. Tout le monde connoît le long sommeil d'Epiménide: c'est, selon toute apparence, l'allégorie d'une longue retraite.

Homere théologien, philosophe & poëte, écrivit environ 900 ans avant l'ere chrétienne. Il imagina la ceinture de Vénus, & il fut le pere des graces. Ses ouvrages ont été bien attaqués, & bien défendus. Il y a deux mots de deux hommes célèbres que je comparerois volontiers. L'un disoit qu'Homere n'avoit pas vingt ans à être lu; l'autre, que la religion n'avoit pas cent ans à durer. Il me semble que le premier de ces mots marque un défaut de philosophie & de goût, & le second un défaut de philosophie & de foi.

Voilà ce que nous avons pu rassembler de supportable sur la philosophie fabuleuse des Grecs. Passons à leur philosophie politique.

*Philosophie politique des Grecs.* La Religion, l'Eloquence, la Musique & la Poésie, avoient préparé

les peuples de la Grece à recevoir le joug de la législation; mais ce joug ne leur étoit pas encore imposé. Ils avoient quitté le fond des forêts; ils étoient rassemblés; ils avoient construit des habitations, & élevé des autels; ils cultivoient la terre, & sacrifioient aux dieux: du reste sans conventions qui les liaissent entre eux, sans chefs auxquels ils se fussent soumis d'un consentement unanime, quelques notions vagues du juste & de l'injuste étoient toute la regle de leur conduite; & s'ils étoient retenus, c'étoit moins par une autorité publique, que par la crainte du ressentiment particulier. Mais qu'est-ce que cette crainte? qu'est-ce même que celle des dieux? qu'est-ce que la voix de la conscience, sans l'autorité & la menace des lois? Les lois, les lois; voilà la seule barriere qu'on puisse élever contre les passions des hommes: c'est la volonté générale qu'il faut opposer aux volontés particulieres; & sans un glaive qui se meuve également sur la surface d'un peuple, & qui tranche ou fasse baisser les têtes audacieuses qui s'élevent, le foible demeure exposé à l'injure du plus fort; le tumulte regne, & le crime avec le tumulte; & il vaudroit mieux pour la sûreté des hommes, qu'ils fussent épars, que d'avoir les mains libres & d'être voisins. En effet, que nous offre l'histoire des premiers tems policés de la Grece? des meurtres, des rapt, des adulteres, des incestes, des parricides; voilà les maux auxquels il falloit remédier, lorsque Zaleucus parut. Personne n'y étoit plus propre par ses talens, & moins par son caractère: c'étoit un homme dur; il avoit été pâtre & esclave, & il croyoit qu'il falloit commander aux hommes comme à des bêtes, & mener un peuple comme un troupeau.

Si un européen avoit à donner des lois à nos sauvages du Canada, & qu'il eût été témoin des excès auxquels ils se portent dans l'ivresse, la premiere idée qui lui viendroit, ce seroit de leur interdire l'usage du vin. Ce fut aussi la premiere loi de Zaleucus: il condamna l'adultere à avoir les yeux crevés; & son fils ayant été convaincu de ce crime, il lui fit arracher un oeil, & se fit arracher l'autre. Il attachait tant d'importance à la législation, qu'il ne permit à qui que ce fût d'en parler qu'en présence de mille citoyens, & qu'avec la corde au cou. Ayant transgressé dans un tems de guerre la loi par laquelle il avoit décerné la peine de mort contre celui qui paroîtroit en armes dans les assemblées du peuple, il se punit lui-même en s'ôtant la vie. On attribue la plupart de ces faits, les uns à Charondas, les autres à Dioclès de Syracuse. Quoi qu'il en soit, ils n'en montrent pas moins combien on exigeoit de respect pour les lois, & quel danger on trouvoit à en abandonner l'examen aux particuliers.

Charondas de Catane s'occupait de la politique, & dictoit ses lois dans le même tems que Zaleucus faisoit exécuter les siennes. Les fruits de sa sagesse ne demeurèrent pas renfermés dans sa patrie, plusieurs contrées de l'Italie & de la Sicile en profiterent.

Ce fut alors que Triptoleme polica les villes d'Eleusine; mais toutes ses institutions s'abolirent avec le tems.

Dracon les recueillit, & y ajoûta ce qui lui fut suggéré par son humeur féroce. On a dit de lui, que ce n'étoit point avec de l'encre, mais avec du sang qu'il avoit écrit ses lois.

Solon mitigea le système politique de Dracon, & l'ouvrage de Solon fut perfectionné dans la suite par Thésée, Clisthene, Démétrius de Phalere, Hipparque, Pisistrate, Periclès, Sophocle, & d'autres génies du premier ordre.

Le célèbre Lycurgue parut dans le courant de la premiere olympiade. Il étoit réservé à celui-ci d'assujettir tout un peuple à une espece de regle monastique. Il connoissoit les gouvernemens de l'Egypte.



Il n'écrivit point ses lois. Les souverains en furent les dépositaires ; & ils purent, selon les circonstances, les étendre, les restreindre, ou les abroger, sans inconvénient : cependant elles étoient le sujet des chants de Tyrtée, de Terpandre, & des autres poètes du tems.

Rhadamante, celui qui mérita par son intégrité la fonction de juge aux enfers, fut un des législateurs de la Crete. Il rendit ses institutions respectables, en les proposant au nom de Jupiter. Il porta la crainte des dissensions que le culte peut exciter, ou la vénération pour les dieux, jusqu'à défendre d'en prononcer le nom.

Minos fut le successeur de Rhadamante, l'émule de sa justice en Crete, & son collègue aux enfers. Il alloit consulter Jupiter dans les antres du mont Ida ; & c'est de-là qu'il rapportoit aux peuples non ses ordonnances, mais les volontés des dieux.

Les sages de Grece succéderent aux législateurs. La vie de ces hommes, si vantés pour leur amour de la vertu & de la vérité, n'est souvent qu'un tissu de mensonges & de puérités, à commencer par l'historiette de ce qui leur mérita le titre de *sages*.

De jeunes Ioniens rencontrent des pêcheurs de Milet, ils en achètent un coup de filet ; on tire le filet, & l'on trouve parmi des poissons un trépié d'or. Les jeunes gens prétendent avoir tout acheté, & les pêcheurs n'avoient vendu que le poisson. On s'en rapporte à l'oracle de Delphe, qui adjuge le trépié au plus sage des Grecs. Les Milésiens l'offrent à Thalès, le sage Thalès le transmet au sage Bias, le sage Bias à Pittacus, Pittacus à un autre sage, & celui-ci à Solon, qui restitua à Apollon le titre de *sage & le trépié*.

La Grece eut sept sages. On entendoit alors par *un sage*, un homme capable d'en conduire d'autres. On est d'accord sur le nombre ; mais on varie sur les personnages. Thalès, Solon, Chilon, Pittacus, Bias, Cléobule & Periandre, sont le plus généralement reconnus. Les Grecs ennemis du despotisme & de la tyrannie, ont substitué à Periandre, les uns Myson, les autres Anacharsis. Nous allons commencer par Myson.

Myson naquit dans un bourg obscur. Il suivit le genre de vie de Timon & d'Apémante, se garantit de la vanité ridicule des Grecs, encouragea ses concitoyens à la vertu, plus encore par son exemple que par ses discours, & fut véritablement un sage.

Thalès fut le fondateur de la secte ionique. Nous renvoyons l'abrégé de sa vie à l'article IONIQUE, (PHILOSOPHIE) où nous ferons l'histoire de ses opinions.

Solon succéda à Thalès. Malgré la pauvreté de sa famille, il jouit de la plus grande considération. Il descendoit de Codrus. Exécésfide, pour réparer une fortune que sa prodigalité avoit épuisée, jeta Solon son fils dans le commerce. La connoissance des hommes & des lois fut la principale richesse que le philosophe rapporta des voyages que le commerçant entreprit. Il eut pour la Poésie un goût excessif, qu'on lui a reproché. Personne ne connut aussi-bien l'esprit léger & les mœurs frivoles de ses concitoyens, & n'en fut mieux profiter. Les Athéniens désespérant, après plusieurs tentatives inutiles, de recouvrer Salamine, décernèrent la peine de mort contre celui qui oseroit proposer derechef cette expédition. Solon trouva la loi honteuse & nuisible. Il contrefit l'insensé ; & le front ceint d'une couronne, il se présenta sur une place publique, & se mit à réciter des élégies qu'il avoit composées. Les Athéniens se rassemblent autour de lui ; on écoute ; on applaudit ; il exhorte à reprendre la guerre contre Salamine. Pissistrate l'appuie ; la loi est révoquée ; on marche contre les habitans de Megare ; ils sont défaits, & Sala-

mine est recouverte. Il s'agissoit de prévenir l'ombrage que ce succès pouvoit donner aux Lacédémoniens, & l'allarme que le reste de la Grece en pouvoit prendre ; Solon s'en chargea, & y réussit : mais ce qui mit le comble à sa gloire, ce fut la défaite des Cyrhéens, contre lesquels il conduisit ses compatriotes, & qui furent sévèrement châtiés du mépris qu'ils avoient affecté pour la religion.

Ce fut alors que les Athéniens se divisèrent sur la forme du gouvernement ; les uns inclinoient pour la démocratie ; d'autres pour l'oligarchie, ou quelque administration mixte. Les pauvres étoient obérés au point que les riches devenus maîtres de leurs biens & de leur liberté, l'étoient encore de leurs enfans : ceux-ci ne pouvoient plus supporter leur misère ; le trouble pouvoit avoir des suites fâcheuses. Il y eut des assemblées. On s'adressa d'une voix générale à Solon, & il fut chargé d'arrêter l'état sur le penchant de sa ruine. On le créa archonte, la troisième année de la quarante-sixième olympiade ; il rétablit la police & la paix dans Athenes ; il soulagea les pauvres, sans trop mécontenter les riches ; il divisa le peuple en tribus ; il institua des chambres de judicature ; il publia ses lois ; & employant alternativement la persuasion & la force, il vint à bout des obstacles qu'elles rencontrèrent. Le bruit de sa sagesse pénétra jusqu'au fond de la Scythie, & attira dans Athenes Anacharsis & Toxaris, qui devinrent ses admirateurs, ses disciples & ses amis.

Après avoir rendu à sa patrie ce dernier service ; il s'en exila. Il crut que son absence étoit nécessaire pour accoutumer ses concitoyens, qui le fatiguoient sans cesse de leurs doutes, à interpréter eux-mêmes ses lois. Il alla en Egypte, où il fit connoissance avec Psenophe ; & dans la Crete, où il fut utile au souverain par ses conseils ; il visita Thalès ; il vit les autres sages ; il conféra avec Périandre, & il mourut en Chypre âgé de 80 ans. Le desir d'apprendre qui l'avoit consumé pendant toute sa vie, ne s'éteignit qu'avec lui. Dans ses derniers momens, il étoit encore environné de quelques amis, avec lesquels il s'entretenoit des sciences qu'il avoit tant chéries.

Sa philosophie pratique étoit simple ; elle se réduisoit à un petit nombre de maximes communes, telles que celles-ci : ne s'écarter jamais de la raison : n'avoir aucun commerce avec le méchant : méditer les choses utiles : éviter le mensonge : être fidele ami : en tout considérer la fin ; c'est ce que nous disons à nos enfans : mais tout ce qu'on peut faire dans l'âge mûr, c'est de pratiquer les leçons qu'on a reçues dans l'enfance.

Chilon de Lacédémone fut élevé à l'éphorat sous Eutydeme. Il n'y eut guere d'homme plus juste. Parvenu à une extrême vieillesse, la seule faute qu'il se reprochoit, c'étoit une foiblesse d'amitié qui avoit soustrait un coupable à la sévérité des lois. Il étoit patient, & il répondoit à son frere, indigné de la préférence que le peuple lui avoit accordée pour la magistrature : *tu ne sais pas supporter une injure, & je le fais moi*. Ses mots sont laconiques. *Connois toi : rien de trop : laisse en repos les morts*. Sa vie fut d'accord avec ses maximes. Il mourut de joie, en embrassant son fils qui sortoit vainqueur des jeux olympiques.

Pittacus naquit à Lesbos, dans la 32<sup>e</sup> olympiade. Encouragé par les freres du poète Alcée, & brûlant par lui-même du desir d'affranchir sa patrie, il débuta par l'exécution de ce dessein périlleux. En reconnoissance de ce service, ses concitoyens le nommerent général dans la guerre contre les Athéniens. Pittacus proposa à Phrinon qui commandoit l'ennemi, d'épargner le sang de tant d'honnêtes gens qui marchoient à leur suite, & de finir la querelle des deux peuples par un combat singulier. Le défi fut accepté. Pittacus enveloppa Phrinon dans un filet de pêcheur

qu'il avoit placé sur son bouclier, & le tua. Dans la répartition des terres, on lui en accorda autant qu'il en voudroit ajoûter à ses domaines; il ne demanda que ce qu'il en pourroit renfermer sous le jet d'un dard, & n'en retint que la moitié. Il prescrivit de bonnes lois à ses concitoyens. Après la paix, ils réclamèrent l'autorité qu'ils lui avoient confiée, & il la leur résigna. Il mourut âgé de 70 ans, après avoir passé les dix dernières années de sa vie dans la douce obscurité d'une vie privée. Il n'y a presque aucune vertu dont il n'ait mérité d'être loué. Il montra surtout l'élévation de son ame dans le mépris des richesses de Crésus; sa fermeté dans la manière dont il apprit la mort imprévue de son fils; & sa patience, en supportant sans murmure les hauteurs d'une femme impérieuse.

Bias de Priene fut un homme rempli d'humanité; il racheta les captives Messéniennes, les dota, & les rendit à leurs parens. Tout le monde fait sa réponse à ceux qui lui reprochoient de fortir les mains vuides de sa ville abandonnée au pillage de l'ennemi: *j'emporte tout avec moi.* Il fut orateur célèbre & grand poète. Il ne se chargea jamais d'une mauvaise cause; il se feroit cru deshonoré, s'il eût employé sa voix à la défense du crime & de l'injustice. Nos gens de palais n'ont pas cette délicatesse. Il comparoit les sophistes aux oiseaux de nuit, dont la lumière blesse les yeux. Il expira à l'audience entre les bras d'un de ses parens, à la fin d'une cause qu'il venoit de gagner.

Cléobule de Linde, ville de l'île de Rhodes, avoit été remarqué par sa force & par sa beauté, avant que de l'être par sa sagesse. Il alla s'instruire en Egypte. L'Egypte a été le séminaire de tous les grands hommes de la Grece. Il eut une fille appelée *Eumétide* ou *Cléobuline*, qui fit honneur à son pere. Il mourut âgé de 70 ans, après avoir gouverné ses citoyens avec douceur.

Périandre le dernier des sages, seroit bien indigne de ce titre, s'il avoit mérité la plus petite partie des injures que les historiens lui ont dites; son grand crime, à ce qu'il paroît, fut d'avoir exercé la souveraineté absolue dans Corinthe: telle étoit l'aversion des Grecs pour tout ce qui sentoît le despotisme, qu'ils ne croyoient pas qu'un monarque pût avoir l'ombre de la vertu: cependant à-travers leurs invectives, on voit que Périandre se montra grand dans la guerre & pendant la paix, & qu'il ne fut déplacé ni à la tête des affaires ni à la tête des armées; il mourut âgé de 80 ans, la quatrième année de la quarante-huitième olympiade: nous renvoyons à l'histoire de la Grece pour le détail de sa vie.

Nous pourrions ajoûter à ces hommes, Esope, Théognis, Phocilide, & presque tous les poètes dramatiques; la fureur des Grecs pour les spectacles donnoit à ces auteurs une influence sur le gouvernement, dont nous n'avons pas l'idée.

Nous terminerons cet abrégé de la *philosophie politique des Grecs*, par une question. Comment est-il arrivé à la plupart des sages de Grece, de laisser un si grand nom après avoir fait de si petites choses? il ne reste d'eux aucun ouvrage important, & leur vie n'offre aucune action éclatante; on conviendra que l'immortalité ne s'accorde pas de nos jours à si bas prix. Serait-ce que l'utilité générale qui varie sans cesse, étant toutefois la mesure constante de notre admiration, nos jugemens changent avec les circonstances? Que falloit-il aux Grecs à-peine fortis de la Barbarie? des hommes d'un grand sens, fermes dans la pratique de la vertu, au-dessus de la séduction des richesses & des terreurs de la mort, & c'est ce que leurs sages ont été: mais aujourd'hui c'est par d'autres qualités qu'on laissera de la réputation après soi; c'est le génie & non la vertu qui fait nos grands hommes. La vertu obscure parmi nous n'a

qu'une sphere étroite & petite dans laquelle elle s'exerce; il n'y a qu'un être privilégié dont la vertu pourroit influer sur le bonheur général, c'est le souverain; le reste des honnêtes gens meurt, & l'on n'en parle plus: la vertu eut le même sort chez les Grecs dans les siècles suivans.

*De la philosophie séculaire des Grecs.* Combien ce peuple a changé! du plus stupide des peuples, il est devenu le plus délié; du plus féroce, le plus poli: ses premiers législateurs, ceux que la nation a mis au nombre de ses dieux, & dont les statues décorent ses places publiques & sont révérees dans ses temples, auroient bien de la peine à reconnoître les descendans de ces sauvages hideux qu'ils arrachèrent il n'y a qu'un moment du fond des forêts & des antres.

Voici le coup-d'œil sous lequel il faut maintenant considérer les Grecs sur-tout dans Athenes.

Une partie livrée à la superstition & au plaisir, s'échappe le matin d'entre les bras des plus belles courtisanes du monde, pour se répandre dans les écoles des philosophes & remplir les gymnases, les théâtres & les temples; c'est la jeunesse & le peuple: une autre, toute entiere aux affaires de l'état, médite de grandes actions & de grands crimes; ce sont les chefs de la république, qu'une populace inquiète immole successivement à sa jalousie: une troupe moitié sérieuse & moitié folâtre passe son tems à composer des tragédies, des comédies, des discours éloquens & des chansons immortelles; & ce sont les rhéteurs & les poètes: cependant un petit nombre d'hommes tristes & querelleurs décrient les dieux, méditent des mœurs de la nation, relevent les sottises des grands, & se déchirent entre eux; ce qu'ils appellent *aimer la vertu & chercher la vérité*; ce sont les philosophes, qui sont de tems-en-tems persécutés & mis en fuite par les prêtres & les magistrats.

De quelque côté qu'on jette les yeux dans la Grece, on y rencontre l'empreinte du génie, le vice à côté de la vertu, la sagesse avec la folie, la mollesse avec le courage; les Arts, les travaux, la volupté, la guerre & les plaisirs; mais n'y cherchez pas l'innocence, elle n'y est pas.

Des barbares jetterent dans la Grece le premier germe de la Philosophie; ce germe ne pouvoit tomber dans un terrain plus fécond; bientôt il en sortit un arbre immense dont les rameaux s'étendant d'âge en âge & de contrées en contrées, couvrirent successivement toute la surface de la terre: on peut regarder l'Ecole Ionienne & l'Ecole de Samos comme les tiges principales de cet arbre.

*De la secte Ionique.* Thalès en fut le chef. Il introduisit dans la Philosophie la méthode scientifique, & mérita le premier d'être appelé *philosophe*, à prendre ce mot dans l'acception qu'il a parmi nous; il eut un grand nombre de sectateurs; il professa les Mathématiques, la Métaphysique, la Théologie, la Morale, la Physique, & la Cosmologie; il regarda les phénomènes de la nature, les uns comme causes, les autres comme effets, & chercha à les enchaîner: Anaximandre lui succéda, Anaximene à Anaximandre, Anaxagoras à celui-ci, Diogene Apolloniate à Anaxagoras, & Archélaüs à Diogene. *Voyez IONNIENNE, (PHILOSOPHIE).*

La secte ionique donna naissance au Socratisme & au Péripatétisme.

*Du Socratisme.* Socrate, disciple d'Archélaüs, Socrate qui fit descendre du ciel la Philosophie, se renferma dans la Métaphysique, la Théologie, & la Morale; il eut pour disciples Xénophon, Platon, Aristoxène, Démétrius de Phalere, Panétius, Callisthene, Satyrus, Eschine, Criton, Cimon, Cébès, & Timon le misanthrope. *Voy. l'art. SOCRATISME.*

La doctrine de Socrate donna naissance au Cyrénaïsme sous Aristippe, au Mégariïsme sous Euclide,

à la secte Eliaque sous Phédon, à la secte Académique sous Platon, & au Cynisme sous Anthisthene.

*Du Cyrénaïsme.* Aristippe enseigna la Logique & la Morale; il eut pour sectateurs Arété, Egeſias, An-nium, l'athée Théodore, Evemere, & Bion le Boristhenite. *Voyez l'article CYRÉNAÏSME.*

*Du Mégarisme.* Euclide de Mégare, sans négliger les parties de la philosophie Socratique, se livra particulièrement à l'étude des Mathématiques; il eut pour sectateurs Ebulide, Alexine, Euphane, Apollonius, Cronus, Diodore, & Stilpon. *Voyez l'article MÉGARISME.*

*De la secte Eliaque & Erétriaque.* La doctrine de Phédon fut la même que celle de son maître; il eut pour disciples Ménedeme & Asclépiade. *Voy. ELIAQUE, (secte.)*

*Du Platonisme.* Platon fonda la secte Académique; on y professa presque toutes les Sciences, les Mathématiques, la Géométrie, la Dialectique, la Métaphysique, la Psychologie, la Morale, la Politique, la Théologie, & la Physique.

Il y eut trois académies; l'académie première ou ancienne, sous Speusippe, Xénocrate, Polémon, Cratès, Crantor: l'académie seconde ou moyenne, sous Architas & Lacyde: l'académie nouvelle ou troisième, quatrième, & cinquième, sous Carnéade, Clitomaque, Philon, Charmidas, & Antiochus. *Voyez les articles PLATONISME & ACADÉMIE.*

*Du Cynisme.* Anthisthene ne professa que la Morale; il eut pour sectateurs Diogene, Onésicrite, Maxime, Cratès, Hypparchia, Métrocle, Ménedeme, & Ménippe. *Voyez l'art. CYNISME.*

Le Cynisme donna naissance au Stoïcisme; cette secte eut pour chef Zénon, disciple de Cratès.

*Du Stoïcisme.* Zénon professa la Logique, la Métaphysique, la Théologie, & la Morale; il eut pour sectateurs Persée, Ariston de Chio, Hérille, Sphère, Athénodore, Clianthe, Chryſippe, Zénon de Tarse, Diogene le Babylonien, Antipater de Tarse, Panétius, Posidonius, & Jason. *Voyez l'art. STOÏCISME.*

*Du Péripatétisme.* Aristote en est le fondateur; Montagne a dit de celui-ci, qu'il n'y a point de pierres qu'il n'ait remuées. Aristote écrivit sur toutes sortes de sujets, & presque toujours en homme de génie; il professa la Logique, la Grammaire, la Rhétorique, la Poétique, la Métaphysique, la Théologie, la Morale, la Politique, l'Histoire naturelle, la Physique & la Cosmologie: il eut pour sectateurs Théophraste, Straton de Lampsaque, Lycon, Ariston, Critolaüs, Diodore, Dicéarque, Eudeme, Héraclide de Pont, Phanion, Démétrius de Phalere, & Hieronimus de Rhodes. *Voyez les articles ARISTOTÉLISME & PÉRIPATÉTISME.*

*De la secte Samienne.* Pythagore en est le fondateur; on y enseigna l'Arithmétique, ou plus généralement, la science des nombres, la Géométrie, la Musique, l'Astronomie, la Théologie, la Médecine, & la Morale. Pythagore eut pour sectateurs Thelauge son fils, Aristée, Mnésarque, Ecphante, Hypon, Empédocle, Epicarme, Ocellus, Tymée, Archytas de Tarente, Alcméon, Hyppase, Philolaüs, & Eudoxe. *Voyez l'art. PYTHAGORISME.*

On rapporte à l'école de Samos la secte Eléatique, l'Héraclitisme, l'Epicurisme, & le Pyrrhonisme ou Scepticisme.

*De la secte Eléatique.* Xénophane en est le fondateur: il enseigna la Logique, la Métaphysique, & la Physique; il eut pour disciples Parménide, Mélisse, Zénon d'Elée, Leucippe qui changea toute la philosophie de la secte, négligeant la plupart des matières qu'on y agitoit, & se renfermant dans la Physique; il eut pour sectateurs Démocrite, Protagoras, & Anaxarque. *Voyez ELÉATIQUE, (secte.)*

Tome VII.

*De l'Héraclitisme.* Héraclite professa la Logique, la Métaphysique, la Théologie, & la Morale, & il eut pour disciple Hippocrate, qui seul en valoit un grand nombre d'autres. *Voyez HÉRACLITISME.*

*De l'Epicurisme.* Epicure enseigna la Dialectique, la Théologie, la Morale, & la Physique; il eut pour sectateurs Métroclé, Polyene, Hermage, Mus, Timocrate, Diogene de Tarse, Diogene de Séleucie, & Apollodore. *Voy. l'art. ÉPICURISME.*

*Du Pyrrhonisme ou Scepticisme.* Pyrrhon n'enseigna qu'à douter; il eut pour sectateurs Timon & Enésideme. *Voyez les art. PYRRHONISME & SCEPTICISME.*

Voilà quelle fut la filiation des différentes sectes qui partagèrent la Grece, les chefs qu'elles ont eus, les noms des principaux sectateurs, & les matières dont ils se sont occupés; on trouvera aux articles cités, l'exposition de leurs sentimens & l'histoire abrégée de leurs vies.

Une observation qui se présente naturellement à l'aspect de ce tableau, c'est qu'après avoir beaucoup étudié, réfléchi, écrit, disputé, les philosophes de la Grece finirent par se jeter dans le Pyrrhonisme. Quoi donc, seroit-il vrai que l'homme est condamné à n'apprendre qu'une chose avec beaucoup de peine; c'est que son sort est de mourir sans avoir rien su?

Consultez sur les progrès de la Philosophie des Grecs hors de leurs contrées, les articles des différentes sectes, les articles de l'histoire de la Philosophie en général, de la philosophie des Romains sous la république & sous les empereurs, de la philosophie des Orientaux, de la philosophie des Arabes, de la philosophie des Chrétiens, de la philosophie des peres de l'Eglise, de la philosophie des Chrétiens d'occident, des Scholastiques, de la philosophie Parménidienne, &c. vous verrez que cette philosophie s'étendit également par les victoires & les défaites des Grecs.

Nous ne pouvons mieux terminer ce morceau que par un endroit de Plutarque qui montre combien Alexandre étoit supérieur en politique à son précepteur, qui fait assez l'éloge de la saine Philosophie, & qui peut servir de leçon aux rois.

« La police ou forme de gouvernement d'état tant » estimée, que Zénon, le fondateur & premier au- » teur de la secte des philosophes Stoïques, a ima- » ginée, tend presque à ce seul point en somme, que » nous, c'est-à-dire les hommes en général, ne vi- » vions point divisés par villes, peuples, & nations, » étant tous séparés par lois, droits & coutumes » particulieres, ains que nous estimions tous hom- » mes nos bourgeois & nos citoyens, & qu'il n'y ait » qu'une sorte de vie comme il n'y a qu'un monde, » ne plus ne moins que si ce fût un même troupeau » paissant sous même berger en pastis communs. » Zénon a écrit cela comme un songe ou une idée » d'une police & de lois philosophiques qu'il avoit » imaginées & formées en son esprit: mais Alexan- » dre a mis à réelle exécution ce que l'autre avoit » figuré par écrit; car il ne fit pas comme Aristote » son précepteur lui conseilloit, qu'il se portât envers » les Grecs comme pere, & envers les barbares com- » me seigneur, & qu'il eût soin des uns comme de » ses amis & de ses parens, & se servit des autres » comme de plantes ou d'animaux; en quoi faisant, » il eût rempli son empire de bannissements, qui sont » toujours occultes semences de guerres & factions » & partialités fort dangereuses: ains estimant être » envoyé du ciel comme un commun réformateur, » gouverneur, & réconciliateur de l'univers, ceux » qu'il ne put rassembler par remontrances de la rai- » son, il les contraignit par force d'armes, & af- » semblant le tout en un de tous costés, en les fai- » sant boire tous, par maniere de dire, en une même

Z Z z z z

» coupe d'amitié ; & mêlant ensemble les vies, les  
 » mœurs, les mariages & façons de vivre, il com-  
 » manda à tous hommes vivans d'estimer la terre  
 » habitable être leur pays & son camp en être le châ-  
 » teau & donjon, tous les gens de bien parens les  
 » uns des autres, & les méchans seuls étrangers.  
 » Au demeurant, que le grec & le barbare ne seroient  
 » point distingués par le manteau ni à la façon de la  
 » targue ou du cimenterre, ou par le haut chapeau,  
 » ains remarqués & discernés le grec à la vertu &  
 » le barbare au vice, en réputant tous les vertueux  
 » grecs & tous les vicieux barbares ; en estimant au  
 » demeurant les habillemens communs, les tables  
 » communes, les mariages, les façons de vivre,  
 » étant tous unis par mélange de sang & communion  
 » d'enfans ».

Telle fut la politique d'Alexandre, par laquelle il ne se montra pas moins grand homme d'état qu'il ne s'étoit montré grand capitaine par ses conquêtes. Pour accréditer cette politique parmi les peuples, il appella à sa suite les philosophes les plus célèbres de Grece ; il les répandit chez les nations à mesure qu'il les subjugoit. Ceux-ci plierent la religion des vainqueurs à celle des vaincus, & les disposèrent à recevoir leurs sentimens en leur dévoilant ce qu'ils avoient de commun avec leurs propres opinions. Alexandre lui-même ne dédaigna pas de conférer avec les hommes qui avoient quelque réputation de sagesse chez les barbares, & il rendit par ce moyen la marche de la Philosophie presque aussi rapide que celle de ses armes.

GRECS, (*Hist. anc. & Littérature.*) On ne cessera d'admirer les talens & le génie de cette nation, tant que le goût des Arts & des Sciences subsistera dans le monde.

Parcourons l'histoire générale de ce peuple célèbre qu'il n'est pas permis d'ignorer ; elle offre de grandes scènes à l'imagination, de grands sujets de réflexion à la Politique & à la Philosophie. De toutes les histoires du monde, c'est celle qui est la plus liée à l'esprit humain, & par conséquent la plus instructive & la plus intéressante : mais pour éviter la confusion, nous diviserons cette histoire en cinq âges différens, & nous considérerons les Grecs 1°. depuis leur commencement jusqu'à la prise de Troie : 2°. depuis la prise de Troie jusqu'aux victoires de Mycale & de Platée : 3°. depuis cette époque jusqu'à la mort d'Alexandre : 4°. depuis la mort de ce prince jusqu'à la conquête que les Romains firent de la Grece ; 5°. depuis cette époque jusqu'au regne d'Auguste.

*Premier âge de la Grece.* L'histoire des Grecs ne peut remonter qu'à l'arrivée des colonies, & conséquemment tout ce qu'ils ont débité sur les tems antérieurs est imaginé après coup. Mais dans quel tems du monde ces colonies se sont-elles établies dans la Grece ? M. Freret, dans un ouvrage très-curieux sur cette matiere, a entrepris de déterminer cette époque : par une suite de calculs, il fixe celle d'Inachus, la plus ancienne de toutes, à l'an 1970 ; celle de Cécrops à l'an 1657 ; celle de Cadmus à l'an 1594, & celle de Danaüs à l'an 1586 avant Jesus-Christ.

Il semble que le nom de *Pélasges*, regardé par quelques anciens & par les modernes comme celui d'un peuple d'Arcadie qu'ils font successivement errer dans les îles de la mer Egée, sur les côtes de l'Asie mineure, & sur celles de l'Italie, pourroit bien être le nom général des premiers Grecs avant la fondation des cités ; nom que les habitans de chaque contrée quitterent à mesure qu'ils se policerent, & qui disparut enfin quand ils furent civilisés.

Suivant ce système, les anciens habitans de la Lydie, de la Carie, & de la Mysie, les Phrygiens, les Pisidiens, les Arméniens, en un mot presque tous

les peuples de l'Asie mineure, formoient dans l'origine une même nation avec les Pélasges ou Grecs européens : ce qui fortifieroit cette conjecture, c'est que la langue de toutes ces nations asiatiques, la même malgré les différences qui caractérisoient les dialectes, avoit beaucoup de rapport pour le fond avec celle des Grecs d'Europe, comme le montrent les noms grecs donnés dans l'Iliade aux Troyens & à leurs alliés, & les entretiens que les chefs ont sans interpretes : peut-être aussi que la nation greque n'eut point de nom qui la désignât collectivement.

Il y eut entr'autres divisions, deux partis célèbres qui agiterent long-tems la Grece, je veux dire les Héraclides descendans d'Hercule fils d'Amphytrion, & les Pélopidés descendans d'Atrée & de Thieste fils de Pélops, qui donna son nom au Péloponnèse : la haine horrible de ces deux freres a cent fois retenti sur le théâtre. Atrée fut pere d'Agamemnon & de Ménélas : ce dernier n'est que trop connu pour avoir épousé la fille de Tyndare roi de Lacédémone, la sœur de Clytemnestre, de Castor, & de Pollux, en un mot la belle Héle. Peu de tems après son mariage, elle se fit enlever par Paris, fils de Priam roi de la Troade : tous les Grecs entrant dans le ressentiment d'un mari si cruellement outragé, formèrent en commun l'entreprise à jamais mémorable de la longue guerre, du siège, & de la destruction de Troie. Les poésies d'Homere & de Virgile ont immortalisé cet événement, les femmes & les enfans en favent par cœur les plus petits détails. Ici finit le premier âge de la Grece.

On appelle cet âge *le tems héroïque*, parce que l'on y doit rapporter les travaux d'Hercule, de Thésée, de Pyrihoüs, les voyages des Argonautes, l'expédition des sept capitaines devant Thebes, en faveur de Polynice fils d'Œdipe contre Etéocle son frere ; la guerre de Minos avec Thésée, & généralement tous les sujets que les anciens tragiques ont cent fois célébrés.

*Second âge de la Grece.* Au retour de la fameuse expédition de Troie, la Grece éprouva mille révolutions que les vicissitudes des tems amenèrent sur la scène ; leurs rois dont l'autorité avoit été fort étendue à la tête des armées, tenterent hautement dans le sein du repos de dépouiller le peuple de ses principales prérogatives : l'ambition n'avoit point encore trouvé le secret de se déguiser avec adresse, d'emprunter le masque de la modération, & de marcher à son but par des routes détournées ; cependant jamais elle n'eut besoin de plus d'art & de ménagement. Sa violence souleva des hommes pauvres, courageux, & dont la fierté n'étoit point émoussée par cette foule de besoins & de passions qui asservirent leurs descendans.

A peine quelques états eurent secoué le joug, que tous les autres voulurent être libres ; le nom seul de la royauté leur fut odieux, & une de leurs villes opprimée par un tyran, devoit en quelque sorte un affront pour tous les Grecs : ils s'associèrent donc à la célèbre ligue des Amphictions ; & voulant mettre leurs lois & leur liberté sous la sauve-garde d'un corps puissant & respectable, ils ne formèrent qu'une seule république : pour serrer davantage le lien de leur union, ils établirent des temples communs & des jours marqués pour y offrir des sacrifices, des jeux, & des fêtes solennelles, auxquelles toutes les villes confédérées participoient ; mais il falloit encore à cette ligue un ressort principal qui pût régler ses mouvemens, les précipiter ou les ralentir.

Ce qui manquoit aux Grecs, Lycurgue le leur procura, & le beau gouvernement qu'il établit à Sparte le rendit en quelque sorte le législateur de la Grece entière. « Hercule, dit Plutarque, parcourroit le monde, & avec sa seule massue il exterminoit les bri-

gands : Sparte avec sa pauvreté exerçoit un pareil empire sur la Grece ; sa justice, sa modération & son courage y étoient si considérés, que sans avoir besoin d'armer ses citoyens ni de les mettre en campagne, elle calmoit par le ministère d'un seul homme, toutes les fédérations domestiques, terminoit les querelles élevées entre les villes, & contraignoit les tyrans à abandonner l'autorité qu'ils avoient usurpée ».

Cette espece de médiation toujours favorable à l'ordre, valut à Lacédémone une supériorité d'autant plus marquée, que les autres républiques étoient continuellement obligées de recourir à sa protection; se ressentant tour-à-tour de ses bienfaits, aucune d'elles ne refusa de se conduire par ses conseils. Il est beau pour l'humanité de voir un peuple qui ne doit sa grandeur qu'à son amour pour la justice. On obéissoit aux Spartiates parce qu'on honoroit leur vertu : ainsi Sparte devint insensiblement comme la capitale de la Grece, & jouit sans contestation du commandement de ses armées réunies.

Athenes après Sparte tenoit dans la confédération le premier rang ; elle se distinguoit par son courage, ses richesses, son industrie, & sur-tout par son élégance de mœurs & un agrément particulier que les Grecs ne pouvoient s'empêcher de goûter, quoiqu'ils fussent alors assez sages pour lui préférer des qualités plus essentielles. Les Athéniens naturellement vifs, pleins d'esprit & de talens, se croyoient destinés à gouverner le monde. Chaque citoyen regardoit comme des domaines de l'état tous les pays où il croissoit des vignes, des oliviers & du froment.

Cette république n'avoit jamais joui de quelque tranquillité au-dedans, sans montrer de l'inquiétude au-dehors. Ardente à s'agiter, le repos la fatiguoit ; & son ambition auroit dérangé promptement le système politique des Grecs, si le frein de son gouvernement n'eût tempéré ses agitations. Polybe compare Athenes à un vaisseau que personne ne commande, ou dans lequel tout le monde est le maître de la manœuvre ; cependant cette comparaison n'a pas toujours été vraie. Les Athéniens, par exemple, furent bien s'accorder pour le choix de leurs généraux, quand il fut question de combattre Darius.

Ce puissant monarque ayant entrepris de subjuguier la Grece, en remit le soin à Mardonius son gendre. Celui-ci débarqua dans l'Eubée, prit Erétrie, passa dans l'Attique, & rangea ses troupes dans la plaine de Marathon ; mais dix mille Grecs d'une bravoure à toute épreuve, sous les ordres de Miltiade, mirent l'armée des Perses en déroute, l'an du monde 3494, & remportèrent une victoire des plus signalées. Darius termina sa carrière au moment qu'il se proposoit de tirer vengeance de sa défaite ; Xercès toutefois, loin d'abandonner les vûes de son prédécesseur, les seconda de tout son pouvoir, & rassembla pour y réussir toutes les forces de l'Asie.

Les Grecs de leur côté résolurent unanimement de vaincre ou de mourir ; leur amour passionné pour la liberté, leur haine envenimée contre la monarchie, tout les portoit à préférer la mort à la domination des Perses.

Nous ne connoissons plus aujourd'hui ce que c'est que de subjuguier une nation libre : Xercès en éprouva l'impossibilité ; car il faut convenir que les Perses n'étoient point encore tombés dans cet état de mollesse & de corruption, où Alexandre les trouva depuis. Cette nation avoit encore des corps de troupes d'autant plus formidables, que le courage y servoit de degrés pour parvenir aux honneurs ; cependant sans parler des prodiges de valeur de Léonidas au pas des Thermopyles, où il périt avec ses trois cents Lacédémoniens, la supériorité de Thémistocle sur Xercès, & de Pausanias sur Mardonius, empêcha

les Grecs de succomber sous l'effort des armes du plus puissant roi de l'Asie. Les journées de Salamine & de Platée furent décisives en leur faveur ; & pour comble de gloire, Léotichides roi de Sparte & Xantippe athénien triomphèrent à Mycale du reste de l'armée des Perses. Ce fut le soir même de la journée de Platée, l'an du monde 3505, que les deux généraux grecs, avant de donner la bataille de Mycale, dirent à leurs soldats qu'ils marchaient à la victoire, & que Mardonius venoit d'être défait dans la Grece ; la nouvelle se trouva véritable, ou par un effet prodigieux de la renommée, dit M. Bossuet, ou par une heureuse rencontre ; & toute l'Asie mineure se vit en liberté.

Ce second âge est remarquable par l'extinction de la plupart des royaumes qui divisoient la Grece ; c'est aussi durant cet âge, que parurent les plus grands capitaines, & que se formèrent les principaux accroissemens, au moyen du grand nombre de colonies qu'elle envoya, tant dans l'Asie mineure que dans l'Europe ; enfin c'est dans cet âge que vécurent les sept hommes illustres auxquels on donna le nom de Sages. Quelques-uns d'eux n'étoient pas seulement des philosophes spéculatifs, ils étoient encore des hommes d'état. Voyez l'article PHILOSOPHIE DES GRECS.

Troisième âge de la Grece. Plus les Grecs avoient connu le prix de leur union pendant la guerre qu'ils soutinrent contre Xercès, plus ils devoient en resserrer les nœuds après leurs victoires ; malheureusement les nouvelles passions que le succès de Sparte & d'Athenes leur inspira, & les nouveaux intérêts qui se formèrent entre leurs alliés, aigrèrent vivement ces deux républiques l'une contre l'autre, excitèrent entr'elles une funeste jalousie ; & leurs querelles en devenant le principe de leur ruine, vengèrent, pour ainsi dire, la Perse de ses tristes défaites.

Les Athéniens, fiers des journées de Salamine & de Platée, dont ils se donnoient le principal honneur, voulurent non-seulement aller de pair avec Lacédémone, mais même affectèrent le premier rang, tranchèrent, & décidèrent sur tout ce qui concernoit le bien général, s'arrogeant la prérogative de punir & de récompenser, ou plutôt agirent en arbitres de la Grece. Remplis de projets de gloire qui augmentoient leur présomption, au lieu d'augmenter leur crédit, plus attentifs à étendre leur empire maritime qu'à en jouir ; enorgueillis des avantages de leurs mines, de la multitude de leurs esclaves, du nombre de leurs matelots ; & plus que tout cela, se glorifiant des belles institutions de Solon, ils négligèrent de les pratiquer. Sparte leur eût généreusement cédé l'empire de la mer ; mais Athenes prétendoit commander par-tout, & croyoit que pour avoir particulièrement contribué à délivrer la Grece de l'oppression des Barbares, elle avoit acquis le droit de l'opprimer à son tour. Voilà comme elle se gouverna depuis la bataille de Platée, & pendant plus de cinquante ans.

Durant cet espace de tems, Sparte ne se donna que de foibles mouvemens pour réprimer sa rivale ; mais à la fin pressée par les plaintes réitérées de toutes parts contre les vexations d'Athenes, elle prit les armes pour obtenir justice ; & Athenes rassembla toutes ses forces pour ne la jamais rendre. C'est ici que commence la fameuse guerre du Péloponnèse, qui apporta tant de changemens dans les intérêts, la politique, & les mœurs de la Grece, épuisa les deux républiques rivales, & les força de signer un traité de paix qui remit les villes grecques asiatiques dans une entière indépendance. Thucydide & Xénophon ont immortalisé le souvenir de cette guerre si longue & si cruelle, par l'histoire qu'ils en ont écrite.

Tout faisoit présumer que la Grece alloit jouir d'un profond repos, quand Thebes parut aspirer à la domination; jusque-là Thebes unie tantôt avec Sparte, tantôt avec Athenes, n'avoit tenu que le second rang, sans que l'on soupçonnât qu'un jour elle prétendrait le premier. On fut bien trompé dans cette confiance. Les Thébains extrêmement aguerris, pour avoir presque toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnese, & pleins d'un desir ambitieux qui croissoit à-proportion de leurs forces & de leur courage, se trouverent trop serrés dans leurs anciennes limites; ils rompirent avec Athenes, attaquèrent Platée, & la rasèrent. Les Lacédémoniens irrités marcherent contre eux, entre-rent avec une puissante armée dans leur pays, & y pénétrèrent bien avant: tous les Grecs crurent Thebes perdue; on ne savoit pas quelle ressource elle pouvoit trouver dans un seul citoyen.

Epaminondas que Cicéron regarde comme le premier homme de la Grece, avoit été élevé chez son pere Polymne, dont la maison étoit le rendez-vous des favans, & des plus grands maîtres dans l'art militaire. Voyez dans Cornelius Nepos les détails de l'éducation d'Epaminondas, & son admirable caractère. Ce jeune héros défit totalement les Lacédémoniens à Leuctres, & leur porta même un coup mortel, dont ils ne se releverent jamais. Après cette victoire, il traversa l'Attique, passa l'Eurotas, & mit le siège devant Sparte; mais considérant qu'il alloit s'attirer la haine de tout le Péloponnese, s'il détruisoit une si puissante république, il se contenta de l'humilier. Cependant ce grand homme, plein d'une ambition demesurée pour la gloire de sa patrie, vouloit lui donner sur mer la même supériorité qu'il lui avoit rendue sur terre, quand la fin de ses jours fit échouer un si grand projet, que lui seul pouvoit soutenir. Il mourut d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Mantinée, où il avoit mis les ennemis en déroute.

On vit alors la Grece partagée en trois puissances. Thebes tâchoit de s'élever sur les ruines de Lacédémone; Lacédémone songeoit à réparer ses pertes; Athenes, quoiqu'en apparence dans le parti de Sparte, étoit bien-aïse de voir aux mains ses deux rivales, & ne pensoit qu'à les balancer, en attendant la premiere occasion d'accabler l'une & l'autre. Mais une quatrieme puissance les mit d'accord, & parvint à l'empire de la Grece: ce fut Philippe de Macédoine, un des profonds politiques, & des grands rois que le hasard ait placés sur le trone.

Élevé à Thebes chez le pere d'Epaminondas, il eut la même éducation que ce héros; il y étoit en qualité d'otage, quand il apprit la consternation des peuples de Macédoine par la perte de leur roi Perdicas son frere aîné, tué dans un combat contre les Illyriens. A cette nouvelle, Philippe se déroba de Thebes, arriva dans sa patrie, réduisit les Péoniens sous son obéissance, ferma la porte du royaume à Pausanias prince du sang royal, vainquit les Illyriens, & fit une paix captieuse avec Athenes. Enhardi par ces premieres prospérités, il s'empara de Crénide que les Thasiens avoient bâtie, & y ouvrit des mines, dont il employa le produit à entretenir un puissant corps de troupes étrangères, & à s'acquérir des créatures.

Il avoit visité les principales villes de la Grece; il en avoit étudié le génie, les intérêts, les forces, & la foiblesse. Il savoit que la corruption s'étoit glissée par tout, qu'en un mot la Grece dans cette conjoncture sembloit ne demander qu'un maître. Convaincu de cette vérité, après avoir long-tems médité son projet, & l'avoir caché avec une profonde dissimulation, il vainquit les Grecs par les Grecs, & ne parut être que leur instrument. Démo-

sthene leur parloit de l'amour de la gloire, de l'amour de la patrie, de l'amour de l'indépendance; & ces belles passions n'existoient plus. Au lieu de s'unir très-étroitement, pour se garantir d'un ennemi si redoutable qui étoit à leurs portes, ils firent tout le contraire, & se déchirerent plus que jamais par la guerre civile, qu'on nomma la *guerre sacrée*.

Philippe vit avec plaisir cette guerre qui affoiblissoit des peuples dont il se promettoit l'empire, & demeura neutre, jusqu'à ce que les Thessaliens furent assez aveugles pour l'appeller à leur secours. Il y vola, chassa leur tyran, & se concilia l'affection de ces peuples, dont l'excellente cavalerie jointe à la phalange macédonienne eut depuis tant de part à ses succès, & ensuite à ceux d'Alexandre. Au retour de cette entreprise, il s'empara du passage des Thermopyles, se rendit maître de la Phocide, se fit déclarer Amphiction, général des Grecs contre les Perses, vengeur d'Apollon & de son temple; enfin la victoire décisive de Chéronée sur les Athéniens & les Béotiens, couronna ses autres exploits. Ainsi la Macédoine jusqu'alors foible, méprisée, souvent tributaire, & toujours réduite à mendier des protections, devint l'arbitre de la Grece. Philippe fut tué par trahison à l'âge de 47 ans, l'an du monde 3648; mais il eut l'avantage de laisser à son fils un royaume craint & respecté, avec une armée disciplinée & victorieuse.

Alexandre n'eut pas plutôt pourvû au-dedans de son royaume, qu'il alla fondre sur ses voisins. On le vit en moins de deux ans subjuguier la Thrace, passer le Danube, battre les Getes, prendre une de leurs villes; & repassant ce fleuve, recevoir les hommages de diverses nations, châtier en revenant les Illyriens, & ranger au devoir d'autres peuples; de-là voler à Thebes qu'un faux bruit de sa mort avoit révolté contre la garnison macédonienne, détruire cette ville; & par cet exemple de sévérité, tenir en bride le reste des Grecs qui l'avoient déjà proclamé leur chef.

Après avoir réglé le gouvernement de la Grece; il partit pour l'Asie l'an du monde 3650 avec une armée de trente-huit mille hommes, traversa l'Helléspont, & s'avança vers le Granique, où il remporta sa premiere victoire sur les Perses; ensuite il poussa ses conquêtes jusqu'à Sardes qui se rendit à lui; & parcourant la côte d'Asie, il continua de soumettre tout jusqu'à la Cilicie & la Phénicie: de-là revenant par l'intérieur des terres, il subjuguait la Pamphylie, la Pisidie, la Phrygie, la Paphlagonie, & la Cappadoce; il gagna la bataille d'Issus, & bien-tôt après celle d'Arbelles, qui coûta l'empire à Darius. On fait la suite de ses exploits. Ce prince conçut le dessein de conquérir les Indes, il s'empara des royaumes de Taxile & de Porus, il continua sa route vers l'Océan, arriva sur les confins du Carman, subjuguait les Cosséens, & mourut à Babylone l'an du monde 3660. S'il est vrai que la victoire lui donna tout, il fit tout aussi pour se procurer la victoire; & peut-être est-ce le seul usurpateur qui puisse se vanter d'avoir fait répandre des larmes à la famille qu'il avoit renversée du throne.

C'est dans ce troisieme âge de la Grece qu'il faut admirer le nombre incroyable de grands hommes qu'elle produisit, soit pour la guerre, soit pour les Sciences, ou pour les Arts. On trouvera dans Cornelius Nepos & dans Plutarque d'excellentes vies des capitaines grecs du siecle d'Alexandre; lisez-les, & les relisez sans cesse.

Entre les poètes, Eschile, Sophocle, Euripide, &c. pour le tragique; Eupolis, Cratinus, Aristophane, &c. pour le comique, acquirent une réputation que la postérité leur a conservée. Pindare, malgré la stupidité reprochée à ses compatriotes, porta l'ode

à un degré sublime, qui a été plus admiré qu'imité.

Parmi les orateurs, on distingue singulièrement Démosthène, Eschine, Isocrate, Gorgias, Prodicus, Lyfias, &c.

Entre les philosophes, Anaxagore, Mélisse, Empédocle, Parménide, Zénon d'Elée, Esope, Socrate, Euclide de Mégare, Platon, Aristote, Diogène, Aristippe, Xénophon, le même que le général & l'historien.

Entre les historiens, on connoît Hérodote, Ctésias, Thucydide, &c. Voyez la suite de cet article.

Le célèbre Méthon trouva l'ennéadécateride, ou la fameuse période de 19 années; découverte que les Athéniens firent graver en lettres d'or au milieu de la place publique. Voyez ENNÉADÉCATÉRIDE.

Enfin, tous les artistes les plus célèbres dont nous parlerons plus bas, fleurirent dans le troisième âge de la Grèce; âge incomparable qui fit voler la gloire de cette nation jusqu'au bout du monde, & qui la portera jusqu'à la fin des siècles!

*Quatrième âge de la Grèce.* Alexandre mourut souverain d'un état qui comprenoit la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Épire, la véritable Grèce, le Péloponnèse, les îles de l'Archipel, la Grèce asiatique, l'Asie mineure, la Phénicie, la Syrie, l'Égypte, l'Arabie, & la Perse. Ces états toutefois n'étoient rien moins que conquis solidement; on avoit cédé aux forces, au courage, à l'habileté, ou si l'on veut, à la fortune d'Alexandre; mais il n'étoit pas possible qu'un joug si nouveau & si rapidement imposé, fût de longue durée; & quand ce monarque auroit eu un fils capable de lui succéder, il y a lieu de croire qu'il n'auroit pu long-tems contenir tant de peuples, si différens de mœurs, de langages, & de religion. Toujours est-il sûr que la division ne tarda guère de se mettre entre les prétendans à un si vaste empire; aussi vit-on que les principaux royaumes qui se formèrent des débris de la fortune de ce grand conquérant, au nombre de 12 ou 13, se réduisirent enfin à trois: l'Égypte, la Syrie, & la Macédoine, qui subsistèrent jusqu'à la conquête des Romains.

Cependant au milieu de tant de troubles, les Grecs ne furent se faire respecter de personne; & loin de profiter des divisions des Macédoniens, ils en furent les premiers la victime; on ne songea pas même à les ménager, parce que la foiblesse où la vengeance d'Antipater les avoit réduits, les rendoit presque méprisables. Leur pays servit de théâtre à la guerre, & leurs villes furent en proie à mille despotes, qui s'emparèrent successivement de l'autorité souveraine, jusqu'à ce que les Achéens jetterent les fondemens d'une république, qui fut le dernier effort de la liberté des Grecs, & le fruit de la valeur d'Aratus, natif de Sycione.

Ce jeune guerrier n'avoit que vingt ans, lorsqu'il forma le dessein magnanime de rendre la liberté à toutes les villes de la Grèce, dont la plus grande partie étoit opprimée par des tyrans, & par des garnisons macédoniennes. Il commença l'exécution de ce projet par sa propre patrie; & plusieurs autres villes entrèrent dans la confédération vers l'an 511 de la fondation de Rome.

La vûe des Achéens étoit de ne faire qu'une simple république de toutes les villes du Péloponnèse, & Aratus les y encourageoit tous les jours par ses exploits. Les rois de Macédoine dont ce projet blessoit les intérêts, ne songerent qu'à le traverser, soit en plaçant autant qu'ils le pouvoient, des tyrans dans les villes, soit en donnant à ceux qui y étoient déjà établis, des troupes pour s'y maintenir. Aratus mit toute son application à chasser ces garnisons par la force, ou à engager par la douceur les villes opprimées à se joindre à la grande alliance. Sa prudence, son adresse, & ses rares qualités contribuèrent extrê-

mement à le seconder; cependant il ne réussit pas; les Etoliens & Cléomène roi de Lacédémone s'opposèrent si fortement à ses vûes, qu'ils parvinrent à les faire échoier. Enfin les Achéens après avoir été défaits plusieurs fois, appellerent Philippe II. roi de Macédoine à leur secours, & l'attirèrent dans leur parti, en lui remettant la forteresse de Corinthe; c'est pour lors que ce prince déclara la guerre aux Etoliens; on la nomma la guerre des alliés, *socialis bellum*; elle commença l'an 534 de Rome, & dura trois ans.

Les Etoliens & les Athéniens réunis, mais également aveuglés par la haine qu'ils portoient au roi de Macédoine, inviterent Rome à les soutenir, & Rome ne gardant plus de mesure avec Philippe, lui déclara la guerre. Les anciennes injures qu'elle en avoit reçues, & les nouveaux ravages qu'il venoit de faire sur les terres de ses alliés, en furent un prétexte plausible.

Rome alors enrichie des dépouilles de Carthage, pouvoit suffire aux frais des guerres les plus éloignées & les plus dispendieuses; les dangers dont Annibal l'avoit menacée, n'avoient fait que donner une nouvelle force aux ressorts de son gouvernement. Tout étoit possible à l'activité des Romains, à leur amour pour la gloire, & au courage de leurs légions. Quelque légère connoissance qu'on ait de la seconde guerre punique, on doit sentir l'étrange disproportion qui se trouvoit entre les forces de la république romaine, secondée par une partie des Grecs, & celles de Philippe. Aussi ce prince ayant été vaincu, fut obligé de souscrire aux conditions d'une humiliante paix qui le laissa sans ressource. Vainement Persée se flata de venger son père; il fut battu & fait prisonnier l'an de Rome 596, & avec lui finit le royaume de Macédoine.

Les Romains essayèrent dès lors sur les Grecs cette politique adroite & savante, qui avoit déjà trompé & subjugué tant de nations: sous prétexte de rendre à chaque ville sa liberté, ses lois, & son gouvernement, ils mirent réellement la Grèce dans l'impuissance de se réunir.

Les Etoliens s'étoient promis de grands avantages de la part des Romains, en favorisant leurs armes contre Philippe; & pour toute récompense ils se virent obligés à ne plus troubler la Grèce par leurs brigandages, & à périr de misère, s'ils ne tâchoient de subsister par le travail & l'industrie. Cet état leur parut insupportable; mais comme le joug étoit déjà trop pesant pour le secouer sans un secours étranger, ils engagèrent Antiochus roi de Syrie, à prendre les armes contre la république. La défaite de ce prince lui fit perdre l'Asie mineure; & tous les Grecs ensemble se trouverent encore plus asservis par la puissance des Romains.

Remarquons ici avec un des plus beaux génies de notre siècle, l'habileté de leur conduite après la défaite d'Antiochus. Ils étoient maîtres de l'Afrique, de l'Asie, & de la Grèce, sans y avoir presque de villes en propre. Il sembloit qu'ils ne conquissent que pour donner; mais ils restoient si bien les maîtres, que lorsqu'ils faisoient la guerre à quelque prince, ils l'accabloient, pour ainsi dire, du poids de tout l'univers.

Il n'étoit pas tems encore pour les Romains de s'emparer des pays qu'ils venoient de conquérir. S'ils avoient gardé les villes prises à Philippe, ils auroient fait ouvrir les yeux à la Grèce entière. Si après la seconde guerre punique ou celle contre Antiochus, ils avoient pris des terres en Afrique ou en Asie, ils n'auroient pu conserver des conquêtes si foiblement établies. Il falloit attendre que toutes les nations fussent accoutumées à obéir comme libres & comme alliées, avant de leur commander comme sujettes, & qu'elles eussent été se perdre peu-à-peu dans la ré-

publique romaine, comme les fleuves vont se perdre dans la mer.

Après la défaite de Philippe, de Persée, & d'Antiochus, Rome prit l'habitude de régler par elle-même les différends de toutes les villes de la Grece. Les Lacédémoniens, les Béotiens, les Etoliens, & la Macédoine, étoient rangés sous sa puissance; les Athéniens sans force par eux-mêmes, & sans alliés, n'étonnoient plus le monde que par leurs basses flateries; & l'on ne montoit plus sur la tribune où Démosthène avoit parlé, que pour proposer les decrets les plus lâches. Les seuls Achéens oferent se piquer d'un reste d'indépendance, lorsque les Romains leur ordonnerent par des députés de séparer de leur corps Lacédémone, Corinthe, Argos, & Orcomene d'Arcadie. Sur leur refus, le sénat leur déclara la guerre, & le Préteur Métellus remporta sur eux deux victoires: l'une auprès des Thermopyles, & l'autre dans la Phocide. Enfin, Rome bien résolue de faire respecter sa puissance & de pousser ses avantages aussi loin qu'il lui seroit possible, envoya le consul Mummius avec les légions, pour se rendre maître de toute l'Achaïe. Le choix étoit terrible, & le succès assuré.

Ce consul célèbre par la rusticité de ses mœurs, par la violence & la dureté de son caractère, par son ignorance dans les Arts qui charmoient la Grece, défit pour la dernière fois les Achéens & leurs alliés. Il passa tout au fil de l'épée, livra Corinthe au pillage & aux flammes. Cette riche capitale de l'Achaïe, cette ville qui sépara les deux mers, ouvrit & ferma le Péloponnèse; cette ville de la plus grande importance, dans un tems où le peuple grec étoit un monde, & les villes grecques des nations; cette ville, dis-je, si grande & si superbe, fut en un moment pillée, ravagée, réduite en cendres; & la liberté des Grecs fut à jamais ensevelie sous ses ruines. Rome victorieuse & maîtresse souveraine, abolit pour lors dans toutes les villes le gouvernement populaire. En un mot, la Grece devint province romaine, sous le nom de province d'Achaïe. Ce grand événement arriva l'an de Rome 608, & l'an du monde 3838.

Durant ce quatrième âge que nous venons de parcourir, la Grece fit toujours éclore des héros, mais rarement plusieurs à-la-fois comme dans les siècles précédens. Lors de la bataille de Marathon, on avoit vu dans un même tems Léonidas, Pausanias, Miltiades, Thémistocle, Aristide, Léotichides, & plusieurs autres hommes du premier ordre. On vit dans cet âge-ci, un Phocion, un Aratus, & ensuite un Philopoëmen, après lequel la Grece ne produisit plus de héros dignes d'elle, comme si elle étoit épuisée. Quelques rois, tels que Pyrrhus d'Epire, Cléomene de Sparte, se signalerent à la vérité par leur courage: mais la conduite, les vertus, & la morale, ne répondoient pas en eux à la valeur.

Il se trouve dans cet âge quantité de philosophes célèbres, & entr'autres Théophraste, successeur d'Aristote: Xénocrate, successeur de Platon, & maître de Polémon, dont Cratès fut le disciple; celui-ci forma Crantor, qui eut pour élève Arcésilaüs, fondateur de la moyenne académie; Epicure, disciple de Cratès; Zénon, fondateur de la secte des Stoïciens; Chryssippe & Cléante qui suivirent ses sentimens; Straton de Lampsaque péripatéticien, successeur de Théophraste; & Lycas, successeur de Straton. Je ne dois pas oublier Démétrius de Phalere, sorti de la même école, depuis fait archonte d'Athenes, qu'il gouverna pendant dix ans; au bout desquelles le crédit de ses ennemis l'obligea de se sauver chez le roi Ptolomée: j'ajoute encore Diogene le stoïcien, différent de Diogene le cynique; Critolaüs, péripatéticien; Carnéades, académicien; Lacyde, fondateur de la nouvelle académie, &c.

Entre les Poètes, on distingue Aratus, qui a traité de l'Astronomie en vers; Calliniaque, poète élégiaque; Ménandre, poète comique; Théocrite, Bion, & Moschus, poètes bucoliques.

L'historien Timée, le géographe Eratosthène, & quelques autres, se firent aussi beaucoup de réputation par leurs ouvrages.

Mais il faut convenir qu'on s'aperçoit déjà de la décadence des lettres; aussi le cinquième âge dont nous parlerons très-brièvement, ne peut guère vanter que Métrodore, philosophe sceptique; Geminus, mathématicien; & Diodore de Sicile, historien. Les Sciences abandonnant la Grece, prenoient leur vol vers l'Italie, qui produisit à son tour la foule d'écrivains célèbres du siècle d'Auguste.

*Cinquième âge de la Grece.* Pendant cet âge qui commença l'an du monde 3838, & qui dura jusqu'à l'empire d'Octave, c'est-à-dire 116 ans, les Romains apportèrent peu de changemens dans les lois municipales des villes grecques; ils se contenterent d'en tirer le tribut annuel, & d'exercer la souveraineté par un préteur. Un gouvernement si doux pour un pays épuisé par de longues guerres, retint la Grece sous la dépendance de la république, jusqu'au regne de Mithridate, qui fit sentir à l'univers qu'il étoit ennemi de Rome, & qu'il le seroit toujours.

De tous les rois qui attaquèrent la puissance romaine, Mithridate seul la combattit avec courage. Il eut de grands succès sur les premiers généraux romains; conquit une partie de l'Asie, la Thrace, la Macédoine, & la Grece, & ne put être réduit à ses anciennes limites que par les victoires de Sylla.

Ce fameux capitaine qui ternit par sa barbarie la gloire que ses grandes qualités pouvoient lui procurer, n'eut pas plutôt obtenu, malgré Marius, le commandement de l'armée contre le roi de Pont, qu'ayant appris qu'il avoit fait d'Athenes sa forteresse & sa place d'armes, il résolut de s'en emparer; mais comme il n'avoit point de bois pour ses machines de guerre, & que rien n'étoit sacré pour lui, il coupa les superbes allées de l'académie & du Lycée, qui étoient les plus beaux parcs du monde; bien-tôt après il fit le siège, & se rendit maître d'Athenes, où il abandonna le pillage à la licence de ses troupes, pour se concilier leur attachement. Il avoit déjà pillé lui-même les trésors des temples d'Epidaure, d'Olympie, de Delphes, &c. auxquels ni Flaminius, ni Paul-Emile, ni les autres capitaines romains n'avoient osé toucher. Cependant » Mithridate, tel qu'un lion » qui regardant ses blessures, n'en est que plus indigne, formoit encore le dessein de délivrer la Grece, » de porter la guerre en Italie, & d'aller à Rome avec » les autres nations qui l'asservirent quelques siècles » après, & par les mêmes chemins; mais indignement trahi par Pharnace son propre fils, & par une » armée effrayée des hasards qu'il alloit chercher, » il perdit toute espérance, & termina ses jours en » roi magnanime ».

La prise d'Athenes, les victoires d'Orcomene & de Chéronée, toutes deux gagnées par Sylla, l'an 87 avant Jesus-Christ; & pour dire encore plus, la mort de Mithridate, rendirent la Grece aux Romains sans qu'elle ait essuyé de nouvelles vicissitudes pendant les dissensions de César & de Pompée. Enfin, après les guerres civiles qui firent passer l'empire du monde entre les mains d'Auguste, il créa trois préteurs l'an 727 de Rome, pour assurer davantage le repos de la Grece, ou plutôt sa servitude, dont la durée s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Je n'ai pas le courage de suivre les malheurs qu'elle a éprouvés sous les successeurs d'Auguste, & depuis la translation du siège impérial de Rome à Bizance. Je dirai seulement que mille fois envahie, pillée, ravagée par cent nations différentes, Goths,



Scythes, Alains, Gépides, Bulgares, Africains, Sarrazins, Croisés; elle devint enfin la proie des Turcs au commencement du xiv. siècle; toujours gémissante depuis cette époque, sous le joug de la porte ottomane, elle n'offre actuellement à la vûe des voyageurs, que des pays incultes, des mafures, & de pauvres habitans plongés dans la misère, l'ignorance, & la superstition.

*Réflexions sur la prééminence des Grecs dans les Sciences & dans les Arts.* Tel a été le sort d'un des plus beaux pays du monde, & de la nation la plus illustre de l'antiquité; quoi qu'en dise un des judicieux écrivains de Rome, qui cherche à diminuer la gloire des Grecs, en avançant que leur histoire tire son principal lustre du génie & de l'art des auteurs qui l'ont écrite, peut-on s'empêcher de reconnoître que leurs citoyens s'élevent quelquefois au-dessus de l'humanité? Marathon, les Thermopyles, Salamine, Platée, Mycale, la retraite des dix mille & tant d'autres faits éclatans, exécutés dans le sein même de la Grece pendant le cours de ses guerres domestiques, ne sont-ils pas dignes, ne sont-ils pas même au-dessus des loüanges que leur ont donné les Historiens?

Mais un éloge particulier que mérite la Grece, c'est d'avoir produit les plus grands hommes, dont l'histoire doit garder le souvenir. Rome ne peut rien opposer à un Lycurgue, à un Solon, à un Thémistocle, à un Epaminondas, & à quelques autres de cet ordre. On ne voit guere de citoyens de Rome s'élever au-dessus de leur siècle & de leur nation, pour prendre un nouvel essor, & lui donner une face nouvelle. Dans la Grece au contraire, je vois souvent de ces génies vastes, puissans, & créateurs, qui s'ouvrent un chemin nouveau, & qui pénétrant l'avenir, se rendent les maîtres des événemens.

La Grece abattue, conserva même une forte d'empire bien honorable sur ses vainqueurs; ses lumieres dans les Lettres & dans les Arts, souvirent l'orgueil des Romains. Les vainqueurs devenus disciples des vaincus, apprirent une langue que les Homere, les Pindare, les Thucydide, les Xénophon, les Démofthene, les Platon, les Sophocle, & les Euripide avoient enrichie par leurs ouvrages immortels. Des orateurs qui charmoient déjà Rome, allerent puiser chez les Grecs ce talent enchanteur de tout embellir; ce goût fin & délicat qui doit guider le génie, & ces secrets de l'art qui lui prêtent une nouvelle force.

Dans les écoles de Philosophie, où les citoyens les plus distingués de Rome se dépouilloient de leurs préjugés, ils apprenoient à respecter les Grecs; ils rapportoient dans leur patrie leur reconnoissance & leur admiration; & leur république craignant d'abuser des droits de la victoire, tâchoit par ses bienfaits de distinguer la Grece des autres provinces qu'elle avoit soumises. Quelle gloire pour les lettres, d'avoir épargné au pays qui les a cultivées, des maux dont ses législateurs, ses magistrats, & ses capitaines n'avoient pu le garantir? Vengées du mépris que leur témoigne l'ignorance, elles sont sûres d'être respectées tant qu'il se trouvera d'aussi justes appréciateurs du mérite, que l'étoient les Romains.

Si des Sciences nous passons aux Beaux-Arts, nous n'hésiterons pas d'assurer que les Grecs n'ont point eu de rivaux en ce genre. C'est sous le ciel de la Grece, on ne peut trop le répéter, que le seul goût digne de nos hommages & de nos études, se plut à répandre sa lumiere la plus éclatante. Les inventions des autres peuples qu'on y transportoit, n'étoient qu'une premiere semence, qu'un germe grossier, qui changeoit de nature & de forme dans ce terroir fertile. Minerve, à ce que disent les anciens, avoit elle-même choisi cette contrée pour la demeure des Grecs; la température de l'air la lui faisoit regarder comme le sol le plus propre à faire éclore de beaux génies.

Cet éloge est une fiction, on le fait: mais cette fiction même est une preuve de l'influence qu'on attribuoit au climat de la Grece; & l'on est autorisé à croire cette opinion fondée, lorsqu'on voit le goût qui regne dans les ouvrages de cette nation, marqué d'un sceau caractéristique, & ne pouvoir être transplanté sans souffrir quelqu'altération. On verra toujours, par exemple, entre les statues des anciens Romains & leurs originaux, une différence étonnante à l'avantage de ces derniers. C'est ainsi que Didon avec sa suite, comparée à Diane parmi ses Oréades, est une copie affoiblie de la Nauficaa d'Homere, que Virgile a tâché d'imiter. On trouve, il est vrai, des négligences dans quelques fameux ouvrages des Grecs qui nous restent: le dauphin & les enfans de la Vénus de Médicis, laissent quelque chose à desirer pour la perfection; les accessoires du Diomedé de Dioscoride sont dans le même cas; mais ces foibles parties ne peuvent nuire à l'idée que l'on doit se former des artistes grecs. Les grands maîtres sont grands jusque dans leurs négligences, & leurs fautes même nous instruisent. Voyons leurs ouvrages comme Lucien vouloit que l'on vit le Jupiter de Phidias; c'est Jupiter lui-même, & non pas son marche-pié, qu'il faut admirer.

Il seroit aisé de faire valoir les avantages physiques que les Grecs avoient sur tous les peuples; d'abord la beauté étoit un de leurs apanages; le beau sang des habitans de plusieurs villes grecques se fait même remarquer de nos jours, quoique mêlé depuis des siècles avec celui de cent nations étrangères. On se contentera de citer les femmes de l'île de Scio, les Géorgiennes, & les Circassiennes.

Un ciel doux & pur contribuoit à la parfaite conformation des Grecs, & l'on ne sauroit croire de combien de précautions pour avoir de beaux enfans, ils aidoient cette influence naturelle. Les moyens que Quillet propose dans sa *callipédie*, ne sont rien en comparaison de ceux que les Grecs mettoient en usage. Ils porteroient leurs recherches jusqu'à tenter de changer les yeux bleus en noirs; ils instituerent des jeux où l'on se disputoit le prix de la beauté; ce prix consistoit en des armes que le vainqueur faisoit suspendre au temple de Minerve.

Les exercices auxquels ils étoient accoutumés dès l'enfance, donnoient à leurs visages un air vraiment noble, joint à l'éclat de la santé. Qu'on imagine un spartiate né d'un héros & d'une héroïne, dont le corps n'a jamais éprouvé la torture des maillots, qui depuis sa septieme année a couché sur la dure, & qui depuis son bas âge s'est tantôt exercé à lutter, tantôt à la course, & tantôt à nager; qu'on le mette à côté d'un fibarite de nos jours, & qu'on juge lequel des deux un artiste choisiroit pour être le modele d'un Achille ou d'un Thésée. Un Thésée formé d'après le dernier, seroit un Thésée nourri avec des roses, tandis que celui qui seroit fait d'après le spartiate, seroit un Thésée nourri avec de la chair, pour nous servir de l'expression d'un peintre grec, qui définit ainsi deux représentations de ce héros.

Les Grecs étoient d'ailleurs habillés de maniere, que la nature n'étoit point gênée dans le developpement des parties du corps; des entraves ne leur seroient point comme à nous le cou, les hanches, les cuisses, & les piés. Le beau sexe même ignoroit toute contrainte dans la parure; & les jeunes Lacédémoniennes étoient vêtues si legerement, qu'on les appelloit *montre-hanches*. En un mot, depuis la naissance jusqu'à l'âge fait, les efforts de la nature & de l'art tendoient chez ce peuple à produire, à conserver, & à orner le corps.

Cette prééminence des Grecs en fait de beauté une fois accordée, on sent avec quelle facilité les maîtres de l'art dûrent parvenir à rendre la belle nature. Elle

se prètoit sans cesse à leurs vûes dans toutes les solemnités publiques, les fêtes, les jeux, les danfes, les gymnafes, les théâtres, &c. & comme il trouvoient par-tout l'occasion de connoître cette belle nature, il n'est pas étonnant qu'ils l'ayent si parfaitement exprimée.

Mille autres raisons ont concouru à la supériorité de cette nation dans la pratique des Beaux-Arts; les soins qu'elle prenoit pour y former la jeunesse, la considération personnelle qui en résulloit, celle des villes & des sociétés particulieres rendue publique, par des privilèges distinctifs en faveur des talens; cette même considération marquée d'une maniere encore moins équivoque par le prix excessif des ouvrages des grands maîtres: toutes ces raisons, dis-je, ont dû fonder la supériorité de ce peuple à cet égard sur tous les peuples du monde.

Il n'est point de preuves plus fortes de l'amour des Beaux-Arts, que celles qui se tirent des soins employés pour les augmenter & les perpétuer. Les Grecs voulant que leur étude fît une partie de l'éducation, ils instituerent des écoles, des académies, & autres établissemens généraux, sans lesquels aucun art ne peut s'élever, ni peut-être se soutenir. Tandis que les seuls enfans de condition libre étoient admis à ces sortes d'écoles, on ne cessoit de rendre des hommages aux célèbres artistes. Le lecteur trouvera dans Pausanias & dans Pline le détail de ceux qu'Apelle reçut des habitans de Pergame, Phidias & Damophon des Eléens, Nicias & Polignotte des Athéniens. Aristodeme écrivit un livre qui ne rouloit que sur ce sujet.

L'histoire nous a conservé le récit d'une autre sorte de reconnoissance, qui, quelque singuliere & quelque éloignée de nos mœurs qu'elle puisse être, n'est pas moins la preuve du cas que les Grecs faisoient des Beaux-Arts. Les Crotoniates ou les Agrigentins, il n'importe, avoient fait venir à grands frais le célèbre Zeuxis; ce peintre devant représenter Hélène, leur demanda quelques jeunes filles pour lui servir de modele; les habitans lui en présentèrent un certain nombre, & le prierent d'agrèer en don les cinq plus belles qu'il avoit choisies.

Vous aimerez mieux d'autres témoignages d'estime en faveur des Artistes? Eh bien, on donnoit, par exemple, à des édifices publics le nom des architectes qui les avoient construits; c'est ainsi que suivant Pollux, il y avoit dans Athenes une place qui portoit le nom de l'architecte Méthicus; c'est ainsi que suivant Pausanias, les Eléens avoient donné à un portique le nom de l'architecte Agaptus.

Les Grecs, non contents de leurs efforts pour entretenir l'émulation dans le grand, penserent encore à l'exciter universellement. Ils établirent chaque année des concours entre les Artistes. On y voloit de toutes parts, & celui qui avoit la pluralité des suffrages, étoit couronné à la vûe & avec l'applaudissement de tout le peuple; ensuite son ouvrage étoit payé à un prix excessif, quelquefois étoit au-dessus de tout prix, d'un million, de deux millions, & même de plusieurs millions de notre monnoie. Qu'on ne dise point ici que les Grecs n'accordoient tant de faveurs, & ne semoient tant d'or, que pour marquer leur attachement aux divinités ou aux héros dont les artistes, peintres, & sculpteurs donnoient des représentations conformes à leurs idées. Ce discours tombera de lui-même, si l'on considère que les mêmes graces étoient également prodiguées à toutes sortes de succès & de talens, aux Sciences comme aux Beaux-Arts.

Si l'amour propre a besoin d'être flaté pour nourrir l'émulation, il a souvent besoin d'être mortifié pour produire les mêmes effets; aussi voyons-nous qu'il y avoit des villes, où celui des Artistes qui pré-

sentoit le plus mauvais ouvrage, étoit obligé de payer une amende. Cette coutume se pratiquoit à Thebes; & par-tout où ces sortes de punitions n'avoient pas lieu, l'honneur du triomphe & la honte d'être surpassé, étoit un avantage, ou bien une peine suffisante.

Peut-être que les divers alimens d'émulation exposés jusqu'ici, sont encore au-dessous de la considération des Orateurs, des Historiens, des Philosophes, & de tous les gens d'esprit, qui pénétrés eux-mêmes du mérite des Beaux-Arts & du mérite des Artistes, les célébroient de tout leur pouvoir. Il y a eu peu de statues & de tableaux de grands maîtres qui n'ayent été chantés par les poètes contemporains, & ce qui est encore plus flateur, par ceux qui ont vécu après eux. On fait que la seule vache de Myron donna lieu à quantité de pensées ingénieuses, & de fines épigrammes; l'Anthologie en est pleine; il y en a cinq sur un tableau d'Apelle représentant Vénus sortant de l'onde, & vingt-deux sur le Cupidon de Praxitele. Tant de zèle pour conduire les Beaux-Arts au sublime; tant de gloire, d'honneur, de richesses, & de distinctions répandues sur leur culture, dans un pays où l'esprit & les talens étoient si communs, produisirent une perfection dont nous ne pouvons plus juger aujourd'hui complètement, parce que les ouvrages qui ont mérité tant d'éloges, nous ont presque tous été ravis.

Les Romains en comparaison des Grecs, eurent peu de goût pour les Arts; ils ne les ont aimés, pour ainsi dire, que par air & par magnificence. Il est vrai qu'ils ne négligerent rien pour se procurer les morceaux les plus rares & les plus recommandables; mais ils ne s'appliquèrent point comme il le falloit à l'étude des mêmes arts, dont ils admiroient les ouvrages; ils laissoient le soin de s'en occuper à leurs esclaves, qui par eux-mêmes étoient pour la plupart des étrangers; en un mot, comme le dit M. le comte de Caylus, dans son *mémoire sur cette maniere*, on ne vit point chez les Romains, ni la noble émulation qui animoit les Grecs, ni les productions sublimes de ces maîtres de l'art, que les âges suivans ont célébrés, dont les moindres restes nous sont si précieux, & qui, dans tous les genres, servent & serviront toujours de modeles aux nations civilisées capables de goût & de sentiment. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

GRECS MODERNES considérés par rapport à la religion, (*Hist. eccléf.*) sont des chrétiens schismatiques, aujourd'hui soumis à la domination du grand-seigneur, & répandus dans la Grece, les îles de l'Archipel, à Constantinople & dans l'Orient, où ils ont le libre exercice de leur religion.

Le schisme des Grecs commença dans le neuvième siècle sous leur patriarche Photius, & sous l'empire de Michel III. surnommé *le Bûveur* ou *l'Yvrogne*: mais ce ne fut que dans le onzième qu'il fut consommé par le patriarche Michel Cerularius. Dans le treizième & le quinziesme siècles, aux conciles de Lyon & de Florence, la réunion des Grecs avec l'église romaine fut plutôt tentée que consommée; & depuis ce tems-là les Grecs pour la plupart sont demeurés schismatiques, quoique parmi eux il y ait un assez bon nombre de catholiques obéissans à l'église romaine, sur-tout dans les îles de l'Archipel. *Voyez SCHISME.*

Les grecs schismatiques ne reconnoissent point l'autorité du pape, & le regardent seulement comme le patriarche des Latins. Ils ont quatre patriarches pour leur nation; celui de Constantinople, qui se dit le premier; celui d'Alexandrie, celui d'Antioche, & celui de Jérusalem. Le patriarche d'Alexandrie réside ordinairement au grand Caire, & celui d'Antioche à Damas. Les chrétiens qui habitent la Grece proprement dite, ne reconnoissent pour leur chef

chef que le patriarche de Constantinople qui y fait sa résidence, & qui est élu par les métropolitains & archevêques, puis confirmé par le grand-seigneur. Tous leurs patriarches & évêques sont religieux de l'ordre de S. Basile ou de S. Chrysofome. Les prélats & les religieux grecs portent leurs cheveux longs comme les séculiers en Europe, & différent en cela des autres nations orientales qui les portent courts. Leurs habits pontificaux & sacerdotaux sont entièrement différens de ceux dont on use dans l'église romaine. Ils ne se servent point de surplis ni de bonnets quarrés, mais seulement d'aubes, d'étoles & de chapes. Ils célèbrent la messe avec une espece de chape qui n'est point ouverte ou fendue par le devant. Le patriarche porte une dalmatique en broderie, avec des manches de même; & sur la tête une couronne royale, au lieu de mitre. Les évêques ont une certaine toque à oreilles, semblable à un chapeau sans rebords. Ils ne portent point de crosse, mais une béquille d'ébène, ornée d'ivoire ou de nacre de perle.

On ne célèbre qu'une seule messe par jour en chaque église grecque, & deux les fêtes & dimanches. Ils n'ont point d'autre traduction de la Bible que celle des Septante. Ils nient que le saint-Esprit procede du Fils, & néanmoins administrent le baptême au nom des trois personnes de la sainte Trinité. Ils ont la même créance que les Latins au sujet de l'eucharistie; mais ils consacrent avec du pain levé, & donnent la communion au peuple sous les deux especes. Ils n'admettent point de purgatoire, quoiqu'ils avouent dans leur martyrologe qu'il y a un étang de feu, par lequel passent les âmes qui ont quelques souillures pour en être purifiées. Ils prient Dieu pour les défunts, & célèbrent des messes à leur intention pour les délivrer de ces peines, ou selon d'autres, pour fléchir la miséricorde de Dieu, qui, selon eux, ne doit juger personne qu'à la fin du monde. Il y en a aussi qui pensent que les peines des Chrétiens ne seront pas éternelles en enfer. Ils traitent d'hérétiques ceux qui ne font pas le signe de la croix comme eux, c'est-à-dire en portant premièrement la main au côté droit, puis au gauche; parce que, disent-ils, notre Seigneur donna sa main droite la première pour être crucifiée. Ils ne veulent point d'images en bosse ou en relief, mais seulement en plate peinture ou en gravure. Ils ne se servent point de musique ni de cloches dans les églises, & tiennent les femmes séparées des hommes par des treillis. A Constantinople, la plupart des Chrétiens ont des chapelets; mais dans la Grece, il n'y en a guere qui sachent le *Pater* & l'*Ave*. En général, les Grecs modernes sont fort ignorans, même leurs évêques, prêtres & religieux, les lettres étant aujourd'hui aussi négligées parmi eux, qu'elles y étoient autrefois cultivées. On trouvera répandu dans ce Dictionnaire ce qui concerne les opinions & les pratiques des Grecs modernes, soit sur le dogme, soit sur la discipline, sous les différens titres qui y sont relatifs.

On compte parmi les Grecs modernes plusieurs sociétés ou sectes chrétiennes répandues en Orient, & qui ont leurs évêques & leurs patriarches particuliers; comme les Maronites ou Chrétiens du mont Liban, les Arméniens, les Georgiens, les Jacobites, les Nestoriens, les Coptes, &c. Voyez MARONITES, ARMINIENS, &c. (G)

GRECE, (EGLISE DE LA) *Hist. ecclésiast.* L'église de la Grece, qu'il faut distinguer de l'église grecque, est l'église établie par S. Paul & par ses collègues, à Corinthe, à Thessalonique, & autres lieux de l'ancienne Grece en Europe. On peut encore y ajouter l'église fondée par les apôtres, à Ephèse, à Antioche, & dans les autres villes de la Grece asiatique. (D. J.)

GRECE, f. f. (Géog.) Nous comprenons aujourd'hui

Tome VII.

d'hui sous le nom de Grece, divers pays qui n'en étoient pas tous anciennement, & qu'on pourroit diviser en sept parties soumises au grand-seigneur: savoir, 1°. la Romanie ou Rumelie, qui étoit la Thrace des anciens: 2°. la Macédoine, qui renferme le Jamboli, le Coménolitari & la Janna: 3°. l'Albanie: 4°. la Livadie: 5°. la Morée, autrefois le Péloponnese: 6°. l'île de Candie, autrefois Crete: 7°. les îles de l'Archipel au nombre de quarante-trois.

Toute cette étendue de pays est bornée à l'est par la mer Egée, au nord par les provinces du Danube, à l'ouest & au sud par une partie de la Méditerranée. Le gouvernement politique s'exerce sous le département général de deux bachas, de celui de Rumelie & du capoutan bacha. Celui de Rumelie a sous lui 24 fangiaes; le capoutan bacha, qui est l'amiral de l'Archipel, a sous ses ordres treize fangiaes.

La religion dominante est le Mahométisme; le Christianisme du rit grec, suivi par le plus grand nombre des habitans qui cultivent les îles de l'Archipel, y est toléré.

Les langues d'usage sont le turc & le grec vulgaire. La langue turque est employée par les Mahométans, & la greque par les Chrétiens.

Les denrées, sur-tout celles des îles de l'Archipel dont il se fait un grand commerce, consistent en huiles, vins, foies crues, miel, cire, coton, froment, &c. L'île de Candie est renommée pour ses oliviers qui ne meurent que de vieillesse, parce qu'il n'y gele jamais. Chio est célèbre pour son mastic & pour ses vins; Andros, Tine, Thermie & Zia, pour leurs foies; Mételin qui est l'ancienne Lesbos, pour ses vins & ses figues; Naxie, pour son émeril; Milo, pour son soudre; Samos, pour son ochre; Siphanto, pour son coton; Skino, pour son froment; Amorgos, pour une espece de lichen, plante propre à teindre en rouge, & que les Anglois consomment, &c.

Cependant la Grece a essuyé tant de revers, qu'on ne trouve plus en elle aucune trace de son ancienne gloire & de sa grandeur passée. Ses villes autrefois si nombreuses & si florissantes, n'offrent aujourd'hui que des monceaux de ruines; ses provinces jadis si belles & si fertiles, sont desertes & sans culture. Telle est la pesanteur du joug des Ottomans sous lequel les habitans gémissent, qu'ils en sont entièrement accablés, & leur seul aspect ne fait appercevoir que des esprits abattus. Voyez GRECS. (D. J.)

GRECE ASIATIQUE, (Géog. anc.) on a autrefois ainsi nommé la partie de l'Asie où les Grecs s'étoient établis, principalement l'Eolide, l'Ionie, la Carie & la Doride, avec les îles voisines. Ces Grecs asiatiques envoyerent le long de la Propontide & même jusqu'au fond du Pont-Euxin, des colonies qui y établirent d'autres colonies: de-là vient que l'on y trouve des villes qui portent des noms purement grecs, comme Héraclée, Trébisonde, Athenes. Voyez ATHENES, HÉRACLÉE, TRÉBISONDE. (D. J.)

GRECE, (grande) *Géog. anc.* dénomination anciennement donnée à la partie orientale & méridionale d'Italie, où les premiers Grecs envoyerent un grand nombre de colonies, qui y fonderent plusieurs villes considérables, comme nous l'apprend Denis d'Halicarnasse. La grande Grece comprenoit la Pouille, la Messapie, la Calabre, les Salentins, les Lucaniens, les Brutiens, les Crotoniates & les Locriens. Le P. Briet en a fait une table, dont voici l'abrégé.

La Pouille..	{ Daunienne	{ ville Siponte.
	{ Peucétienne	{ ville <i>Canustum</i> , aujourd'hui <i>Canosa</i> .
La Messapie . . . . .		{ les Calabrois.
		{ ville Brindes.
		{ les Salentins.
		{ ville Tarente.

A A A a a a

L'Énotrie . . . . .

les Lucaniens:  
villes de Poëte & Sybaris,  
aujourd'hui ruinées.  
les Brutiens.  
villes *Rheggium*, aujourd'hui  
*Reggio*.  
& *Hipponium*, aujourd'hui  
*Monteléone*.  
les Crotoniates.  
ville *Crotona*, aujourd'hui  
*Cortone*.  
les Locriens.  
ville *Géirazzo*.

Cette dénomination de *grande Grece* ne s'est introduite vraisemblablement que quand la république romaine a été formée, & a possédé un état, dont les Latins, les Volsques & les Sabins faisoient partie; car ces peuples étoient Grecs d'origine, & leur pays pouvoit être naturellement compris dans la *Grece italique*: mais comme ils avoient subi le joug des Romains & parloient une langue différente de celle des Grecs, on réserva le nom de *grecs* à ceux qui avoient conservé leur langue originale, qu'ils mêlerent pourtant ensuite avec la latine. Ainsi nous voyons que du tems d'Auguste on parloit encore à Canuse un jargon qui étoit un mélange de grec & de latin: *Canusini more bilinguis*.

Quelques modernes comparant l'étendue de la *Grece italique* avec celle de la *Grece* proprement dite, qui comprenoit l'Achaïe, le Péloponnèse, & la Thessalie, ont cru que le nom de *grande Grece* lui avoit été très-mal appliqué: mais les observations astronomiques du P. Feuillée, de M. Vernon & autres, prouvent le contraire. En effet il résulte de ces observations que la longueur & la largeur qu'on donnoit ci-devant à la *Grece* propre, excédoit de plusieurs degrés sa véritable étendue, en sorte que ce pays se trouva plus petit de la moitié qu'on ne le supposoit.

On peut donc aujourd'hui établir pour certain, que la *Grece italique* a été jadis nommée *grande Grece* avec beaucoup de fondement, puisqu'elle étoit en réalité plus grande que la véritable *Grece*, & cela même sans qu'il soit besoin d'y attacher la Sicile, quoique cette île étant pleine de colonies grecques, pût aussi être appelée *Grece*, comme l'ont fait Strabon & Tite-Live.

Il est vrai néanmoins que la *grande Grece* diminua insensiblement, à mesure que la république romaine s'agrandit. Strabon observe qu'il ne restoit plus de son tems que Tarente, Rheges & Naples qui eussent conservé les mœurs grecques, & que toutes les autres villes avoient pris les manières étrangères, c'est-à-dire celles des Romains leurs vainqueurs.

Au reste la *Grece italique* a produit, ainsi que la véritable *Grece*, quantité d'hommes illustres: entre les Philosophes Pythagore, Parménide, Zénon, &c. entre les Poètes Ibicus & quelques autres: mais ces Grecs d'Italie ayant avec le tems cultivé la langue latine, s'en servirent dans leurs poésies; Horace par exemple & Racine, tous deux nés dans la Pouille, étoient Grecs, quoiqu'ils soient du nombre des poètes latins. (D. J.)

GRECE PROPRE, (Géog. anc.) La *Grece propre* ou proprement dite, n'étoit d'abord qu'une petite contrée de *Grece* dans la Thessalie; mais ce nom se donna dans la suite à un terrain plus étendu, & enfin la *Grece propre* renferma tout le pays que possédoit la Macédoine, l'Épire & la plus grande partie du Péloponnèse, lorsque leurs peuples, las des rois, s'érigèrent en républiques pour conserver leur liberté par leurs alliances contre l'oppression étrangère, & par la police & les lois, contre l'usurpation ou le

trop grand crédit des particuliers. On comprenoit alors dans la *Grece propre* l'Acarnanie, l'Étolie, la Doride, la Locride, la Phocide, la Béotie, l'Attique & la Mégaride. (D. J.)

GRECQUE, f. f. les *Relieurs* appellent *grecque*, une scie à main dont les dents sont toutes droites; ils s'en servent pour faire une entaille au-haut & au-bas des livres pliés & battus avant de les mettre entre les mains de la couturière, afin qu'elle y fasse rentrer la chaînette du fil avec lequel elle coud le livre.

Ils se servent aussi de cet outil dans la reliure, qui a pris de-là son nom, *reliure à la grecque*. Dans cette reliure, ils scient le dos à tous les endroits des nerfs, afin qu'ils rentrent tous, & que le dos soit plat au lieu d'être à nerfs. Cette façon de coudre les livres nous vient d'Italie. On en use dans les reliures en vélin dont le dos de la peau est séparé du livre, quoique fortifié. De la *grecque* on a fait le verbe *grecquer*.

GRÉENWICH, (Géog.) petite ville d'Angleterre dans la province de Kent N. O. à deux lieues de Londres sur la Tamise. Long. suivant Harris & Cassini, 17<sup>d</sup>. 28'. 3". lat. 51<sup>d</sup>. 28'. 3".

*Greenwich* est remarquable par son observatoire & par son hôpital en faveur des matelots invalides. Cette dernière maison étoit le palais chéri de Guillaume & de la reine Marie; mais en 1694 ils l'abandonnerent volontairement à cette pieuse destination.

C'est à *Greenwich* que naquit Henri VIII. prince aussi fougueux que voluptueux, d'une opiniâtreté invincible dans ses desirs, & d'une volonté despotique qui tint lieu de lois; libéral jusqu'à la prodigalité: courageux, intrépide, il battit les François & les Ecois, réunit le pays de Galles à l'Angleterre, & érigea l'Irlande en nouveau royaume: cruel & sans retour sur lui-même, il se souilla de trois divorces & du sang de deux épouses: également tyran dans sa famille, dans le gouvernement & dans la religion, il se sépara du pape, parce qu'il étoit amoureux d'Anne de Boulen, & se fit le premier reconnoître pour chef de l'église dans ses états. Mais si ce fut un crime sous son empire de soutenir l'autorité du pape, c'en fut un d'être protestant; il fit brûler dans la même place ceux qui parloient pour le pontife romain, & ceux qui se déclaroient pour la réforme d'Allemagne.

Elisabeth sa fille, l'une des plus illustres souveraines dont les annales du monde aient parlé, naquit dans le même lieu qu'Henri VIII. hérita de ses couronnes, mais non pas de son caractère & de sa tyrannie. Son regne est le plus beau morceau de l'histoire d'Angleterre: il a été l'école où tant d'hommes célèbres d'état & de guerre se sont formés, que la Grande-Bretagne n'en produisit jamais un si grand nombre; elle ne peut oublier l'époque mémorable où, après la dispersion de la flotte invincible, cette reine disoit à son parlement: « Je fais, Messieurs, » que je ne tiens pas le sceptre pour mon propre » avantage, & que je me dois toute entière à la » ciété qui a mis en moi sa confiance; mon plus grand » bonheur est de voir que j'ai pour sujets des hommes » dignes que je renonçasse pour eux au throne & à » la vie ». (D. J.)

GREFFE, f. m. (Jurisprud.) est un lieu public où l'on conserve en dépôt les minutes, registres & autres actes d'une juridiction, pour y avoir recours au besoin; c'est aussi le lieu où ceux qui ont la garde de ce dépôt, font & délivrent les expéditions qu'on leur demande des actes qui y sont renfermés.

Ce bureau ou dépôt est ordinairement près du tribunal auquel il a rapport: il y a néanmoins certains *greffes* pour des objets particuliers, qui sont souvent éloignés du tribunal, comme pour les *greffes* des hypothèques, des insinuations, &c.

On entend aussi par le terme de *greffe*, l'office de greffier. *Voyez ci-après GREFFIER.*

Chaque tribunal, soit supérieur ou inférieur, a au-moins un *greffe*; il y en a même plusieurs dans certains tribunaux: chacun de ces *greffes* contient le dépôt d'une certaine nature d'actes.

Les *greffes*, ou plutôt leurs expéditions, étoient appellés anciennement *écritures* ou *clergies*; on les vendoit quelquefois, ou bien on les donnoit à ferme: l'un & l'autre fut ensuite défendu, & on ordonna qu'il y seroit pourvû de personnes capables. Enfin les *greffes*, qui n'étoient que de simples commissions révocables *ad nutum*, ont été érigés en titre d'office. Les *greffes* royaux sont domaniaux; ceux des justices seigneuriales sont patrimoniaux à l'égard des seigneurs; à l'égard de leurs greffiers, ce ne sont que des commissions révocables, à-moins que les greffiers n'ayent été pourvûs à titre onéreux. (A)

GREFFE DES AFFIRMATIONS, est le bureau où l'on reçoit les affirmations de voyages des parties qui sont venues d'un lieu dans un autre, pour apporter leurs pièces & faire juger quelque affaire. (A)

GREFFE D'APPEAUX, ou GREFFE POUR LES APPELLATIONS; *voyez GREFFIER D'APPEAUX.*

GREFFE DES APPRENTISSAGES: il fut ordonné par l'édit du mois d'août 1704, que dans chaque ville du royaume où il y a maîtrise & jurande, il seroit établi un *greffe* pour insinuer & registrer tous les brevets d'apprentissage, lettres de maîtrise & actes de réception. Ces offices ont depuis été réunis aux communautés. (A)

GREFFE DES ARBITRAGES; il fut créé par édit du mois de Mars 1673, à Paris & dans plusieurs autres villes du royaume, un certain nombre d'offices de greffiers des arbitrales, pour recevoir & expédier, chacun dans leur district, toutes les sentences arbitrales: mais ces offices furent bientôt unis à ceux des notaires, par différentes déclarations rendues pour chaque lieu où il se trouvoit de ces greffiers établis. (A)

GREFFE DE L'AUDIENCE, est l'office du greffier particulier qui tient la plume à l'audience. (A)

GREFFE DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES. *Voyez GREFFIER DES BAPTÊMES, &c.*

GREFFE EN CHEF, c'est l'office du premier greffier d'un tribunal dont les autres greffiers ne sont que les commis. Au parlement il y a présentement deux *greffes en chef*, l'un appellé le *greffe en chef civil*, l'autre le *greffe en chef criminel*. Il y a aussi un *greffe en chef* pour les requêtes du palais. *Voyez GREFFIER EN CHEF.* (A)

GREFFE CIVIL, est celui qui contient le dépôt de tous les actes concernant les affaires civiles. (A)

GREFFE DES CRIÉES ou DES DECRETS, c'est l'office du greffier qui reçoit toutes les criées & jugemens concernant les saisies réelles: on entend aussi par-là le dépôt de ces sortes d'actes. (A)

GREFFE CRIMINEL, est le lieu où sont en dépôt tous les jugemens & autres actes & pièces concernant les affaires criminelles: on entend aussi quelquefois par-là l'office de greffier au criminel. (A)

GREFFE DES DECRETS, est la même chose que *greffe des criées*. *Voyez ci-dev. GREFFE DES CRIÉES.* (A)

GREFFE DES DÉPÔTS: tous les *greffes* en général sont autant de dépôts particuliers; mais ceux auxquels le titre de *greffe des dépôts* est propre, sont des bureaux & dépôts particuliers où l'on conserve d'autres actes que les jugemens: tels sont les *greffes* des présentations & des affirmations; ceux des greffiers appellés *garde-sacs*, qui gardent les productions des parties; & le *greffe des dépôts* proprement dit, où l'on conserve les registres de distributions des procès, les procédures faites dans les juridictions, telles qu'in-

terrogatoires sur faits & articles, enquêtes, informations, récollement, confrontations, procès-verbaux, &c. (A)

GREFFE DES DÉPRIS; *voyez ci-après GREFFIER DES DÉPRIS.*

GREFFE DES DOMAINES DES GENS DE MAIN-MORTE; c'étoient des bureaux établis dans chaque ville pour le contrôle & enregistrement des titres des gens de main-morte de leurs baux, de la déclaration de leurs biens. Il y a eu plusieurs fois de ces *greffes* établis & ensuite supprimés, selon les occurrences. (A)

GREFFE DE L'ÉCRITOIRE ou DES EXPERTS; *voyez GREFFIER DE L'ÉCRITOIRE, &c.*

GREFFE GARDE-SAC; *voyez GARDE-SAC.*

GREFFE DES GENS DE MAIN-MORTE; *voyez GREFFE DES DOMAINES DES GENS DE MAIN-MORTE.*

GREFFE DE GEOLE, c'est l'office de greffier d'une prison, & le lieu où il tient ses registres. *Voyez GREFFIER DE GEOLE.* Ces offices ont été déclarés domaniaux par une déclaration du 16 Janvier 1581. (A)

GREFFE DES HYPOTHEQUES, est le bureau où le conservateur des hypothèques enregistre les oppositions qui se font entre ses mains au sceau des lettres de ratification que l'on obtient en chancellerie pour purger les hypothèques sur un contrat de rente assigné sur les revenus du roi. *Voyez CONSERVATEUR DES HYPOTHEQUES.* (A)

GREFFE DES INSINUATIONS, c'est le bureau où l'on insinue les actes sujets à la formalité de l'insinuation. Il y a un *greffe* pour l'insinuation des donations; un autre pour les insinuations laïques; un autre pour les insinuations ecclésiastiques. Ces bureaux ont été appellés *greffes*, parce qu'autrefois ces insinuations se faisoient en effet au *greffe* du tribunal. *Voyez INSINUATION.* (A)

GREFFE DES INVENTAIRES; *voyez GREFFIER DES INVENTAIRES.*

GREFFE DES MAIN-MORTES; *voyez GREFFIER DES MAIN-MORTES.*

GREFFE DES NOTIFICATIONS; *voyez GREFFIER DES NOTIFICATIONS.*

GREFFE DES PRÉSENTATIONS, est celui où se font les actes de présentations, tant du demandeur que du défendeur, de l'appellant & de l'intimé. *Voyez PRÉSENTATION.* (A)

GREFFE DES PRISONS, c'est la même chose que *greffe de la geole*. *Voyez GEOLE, GREFFE DE LA GEOLE & PRISON.* (A)

GREFFE PLUMITIF; *voyez GREFFIER AU PLUMITIF.*

GREFFE SANGUIN, se disoit anciennement pour *greffe criminel*: de même qu'on disoit une *enquête de sang*, pour une information en matière criminelle. (A)

GREFFE DE SUBDÉLÉGATION; *voyez GREFFIER DES SUBDÉLÉGATIONS.*

GREFFE DES TAILLES; *voyez GREFFIER DES TAILLES.* (A)

GREFFE, s. f. (*Jar.*) c'est proprement une partie d'une jeune branche d'un nouveau rejetton de l'année, prise sur un arbre que l'on veut multiplier, pour l'insérer sur un autre arbre qui sert de sujet, & dont on veut améliorer le fruit ou changer l'espece: mais plus ordinairement on entend par le mot *greffe*, l'opération même de greffer, ou le produit de cette opération; & c'est dans ce dernier sens que l'on a dit, que la *greffe* étoit le triomphe de l'art sur la nature. Par ce moyen en effet on force la nature à prendre d'autres arrangemens, à suivre d'autres voies, à changer ses formes, & à suppléer le bon, le beau, le grand à la place de l'abject: enfin on peut par le moyen de la *greffe* transmuier le sexe, l'espece, & même le genre

des arbres, relativement aux méthodes des Botanistes, dont les systèmes en plusieurs cas sont peu d'accord avec les résultats de la greffe. Ce petit art est ce que l'on a imaginé de plus ingénieux pour la perfection de la partie d'Agriculture qui en fait l'objet; & cette partie s'étend principalement sur tous les arbres fruitiers. Par le secours de la greffe on relève la qualité des fruits, on en perfectionne le coloris, on leur donne plus de grosseur, on en avance la maturité, on les rend plus abondans, enfin on change dans plusieurs cas le volume que les deux arbres auroient dû prendre naturellement. Mais on ne peut créer d'autres especes: si la nature se soumet à quelques contraintes, elle ne permet pas qu'on l'imite. Tout se réduit ici à améliorer ses productions, à les embellir & à les multiplier; & ce n'est qu'en semant les graines, en suivant les procédés, qu'on peut obtenir des variétés ou des especes nouvelles; encore faut-il pour cela tout attendre du hasard, & rencontrer des circonstances aussi rares que singulieres.

On se dispensera de faire ici l'énumération de tous les arbres qui peuvent se greffer les uns sur les autres, & des sujets qui conviennent le mieux à chaque espece d'arbre; parce qu'il en sera fait mention à l'article de chaque arbre en particulier. Venons à l'explication des différentes méthodes de greffer, qui sont la greffe en fente, la greffe en couronne, la greffe à emporte-pièce, la greffe en flûte, la greffe en approche, & la greffe en écusson.

*Greffe en fente*; c'est la plus ancienne façon de greffer; on en fait usage sur-tout pour les fruits à pépin. On peut l'appliquer sur des sujets qui ayent depuis un pouce jusqu'à six de diamètre; mais pour la sûreté du succès le moindre volume doit prévaloir, quoiqu'il y ait exemple d'avoir vû réussir cette greffe sur des sujets de trois piés de pourtour, sur lesquels on avoit inséré des greffes d'un pouce & demi de diamètre: mais quand les arbres sont si gros, il vaut mieux les greffer sur leurs branches moyennes. Le tems propre à faire cette greffe est depuis le commencement du mois de Février, jusqu'à ce que la sève soit en action, au point de faire ouvrir les boutons ou de faire détacher l'écorce. Il faut éviter la pluie, le hâle & l'ardeur du soleil. La greffe proprement dite doit être choisie sur des arbres vigoureux & de bon rapport, où il faudra couper des branches de la dernière pousse qui soient bien saines & disposées à se mettre à fruit; à la différence des branches gourmandes & de faux-bois, qui ne conviennent nullement à faire des greffes. On peut faire provision de bonnes branches, & les couper quelque tems avant de s'en servir; il faudra dans ce cas les laisser de toute leur longueur & les couvrir de terre jusqu'à moitié dans un lieu frais & à l'ombre, où on pourra les garder pendant un mois ou deux. Elles n'en seront que mieux disposées à prospérer: ces branches se trouvant privées de la nutrition de sève, ne se soutiennent à la faveur de l'humidité de la terre, que dans un état de médiocrité; mais elles se relevent vivement dès qu'elles se trouvent appliquées sur des sujets vigoureux, dont elles tirent un suc nourricier plus analogue: par ce moyen encore on prolonge le tems de greffer, par la raison que ces branches reçoivent plutôt l'impression des premières chaleurs, qui mettent la sève en mouvement au printemps.

Cette maniere de greffer exige plus d'attirail qu'aucune autre; il faut une scie pour couper le tronc du sujet, un greffoir pour entr'ouvrir la fente, un fort couteau de cinq ou six pouces de lame pour fendre le tronc, une serpette ordinaire pour tailler la greffe & unir l'écorce du tronc après le sciage, un coin de fer ou de bois dur, & un marteau pour frapper sur le couteau qui doit commencer la fente, & ensuite sur le coin afin de l'ouvrir & de l'entretenir;

il faut aussi être pourvu de terre grasse qui soit maniable, de quelques morceaux d'écorces, de mousse & d'osier.

Voici la façon d'y procéder. On coupe la greffe de deux ou trois pouces de longueur, en sorte qu'elle reste garnie de trois ou quatre bons yeux ou boutons; on fait au gros bout & sur la longueur d'un demi-pouce, une entaille en forme de coin sur deux faces, en conservant avec précaution l'écorce qui reste sur les autres côtés, & qui doit être bien adhérente. Il faut que le côté qui sera tourné en-dehors soit un peu plus épais que celui du dedans, & que de ce même côté du dehors & précisément au-dessus de l'entaille, la greffe ait un bon œil; ensuite il faudra scier le tronc du sujet à plus ou moins de hauteur, suivant que l'on se propose d'en faire un arbre d'espallier, de demi-tige, ou de haut-vent. Ce sciage doit être fait un peu en pente, tant pour l'écoulement des eaux que pour faciliter la réunion des écorces; puis il fera très-à-propos d'unir & ragréer avec la serpette le déchirement qu'on aura fait avec la scie à l'écorce du sujet: après cela, on appliquera le couteau transversalement sur le tronc à-peu-près au milieu; on frappera avec ménagement quelques coups de marteau sur le couteau, pour commencer la fente & donner entrée au coin que l'on forcera à coups de marteau autant qu'il sera besoin pour faire place à la greffe. Si par l'examen que l'on fera ensuite on appercevoit que la fente eût occasionné des inégalités soit au bois soit à l'écorce, il faudra les retrancher avec la serpette, en sorte que la greffe soit bien faisie & arrêtée, sans qu'il reste de jours ni de défauts. Ces dispositions étant bien faites, on placera la greffe, avec grande attention sur-tout de faire correspondre l'écorce de la greffe avec celle du sujet: c'est-là le point principal d'où dépend tout le succès.

J'ai dit plus haut qu'à l'endroit de l'entaille de la greffe, il devoit rester deux côtés garnis d'écorce, & que l'un de ces côtés devoit être plus épais que l'autre; c'est ce côté plus épais qui doit faire face au-dehors, & l'écorce de cette partie de la greffe doit si bien se rapporter à celle du sujet, que la sève puisse passer de l'un à l'autre sans obstacle ni détour, comme si les deux écorces n'en faisoient qu'une. La nécessité de ce rapport très-exact des écorces vient de ce qu'on s'est assuré par des expériences, que le bois de la greffe ne s'unit jamais avec celui du sujet; que la réunion se fait uniquement d'une écorce à l'autre, & que l'accroissement des parties ligneuses ne devient commun qu'à mesure qu'il se forme de nouveau bois.

La greffe ainsi appliquée, on recouvre toutes les fentes & coupures d'une espece de mastic composé de cire & de poix, pour parer aux inconvéniens de la pluie, de la sécheresse, & des autres intempéries de l'air qui ne manqueroient pas d'altérer la greffe; mais les gens moins arrangés se contentent de mettre un morceau d'écorce sur la fente horizontale; de recouvrir le dessus du tronc avec de la glaise mêlée de mousse ou de menu foin, & d'envelopper le tout avec du linge qui laisse passer & dominer la greffe; on attache ce linge par le bas avec un bon osier qui resserre en même tems la fente faite au sujet.

On peut mettre deux greffes sur le même sujet, ou même quatre s'il est gros, en faisant une seconde fente en croix; mais il est plus ordinaire de n'en mettre qu'une.

La greffe en fente est bien moins usitée à-présent que la greffe en écusson, quoiqu'il soit vrai que la première pousse plus vigoureusement & forme plutôt un arbre de haute tige que la seconde.

*Greffe en couronne*. Le procédé pour cette greffe est à-peu-près semblable à celui de la greffe en fente; il

n'y a d'autre différence que de mettre les *greffes* entre l'écorce & le bois sans faire de fente ; de les choisir plus fortes & pour le moins d'un demi pouce de diamètre ; de leur donner plus de hauteur , & de faire l'entaille plus longue. Il faut que l'arbre que l'on veut couronner soit en pleine sève, en sorte que l'écorce puisse se séparer aisément du bois ; on scie une ou plusieurs branches à un pié ou deux au-dessus du tronc de l'arbre qui doit servir de sujet ; on coupe & on unit les égratignures du sciage avec la serpette dont la pointe sert ensuite à séparer l'écorce & à la détacher du bois de façon à pouvoir y insérer les *greffes*. On en peut mettre six ou huit sur chaque branche à proportion de sa grosseur ; puis on recouvre le tout, comme il a été dit pour la *greffe* en fente : on ne fait usage de cette *greffe* en couronne que pour de très-gros arbres de fruits à pépin qui souffriroient difficilement la fente.

*Greffe à emporte piece.* Autre pratique qui a beaucoup de rapport avec la *greffe* en fente ; on ne s'en sert que pour greffer de gros arbres qu'on ne pourroit fendre sans les risquer : voici le procédé. On fait avec un ciseau de menuisier une entaille un peu profonde dans l'écorce & dans le bois, d'une branche moyenne, vive & saine de l'arbre dont on veut changer l'espèce. On dispose la *greffe* à-peu-près comme pour la fente ; mais il faut que le gros bout soit taillé & ajusté de manière à pouvoir remplir exactement l'entaille qui aura été faite. On y fait entrer la *greffe* un peu à force & de façon que les écorces se raccordent bien : on assure cette *greffe* avec de l'osier, & on la couvre de mastic ou de glaise, à-peu-près comme pour la *greffe* en fente. On peut mettre ainsi plusieurs *greffes* sur une même branche, afin d'être plus certain du succès ; le tems propre pour cette manière de greffer est depuis le commencement de Février jusqu'à ce que le mouvement de la sève fasse détacher les écorces.

*Greffe en flûte.* C'est la plus difficile de toutes les méthodes de greffer ; elle se fait au mois de Mai, lorsque les arbres sont en pleine sève : on choisit deux branches, l'une sur l'arbre qui doit servir de sujet, & l'autre sur l'arbre de bonne espèce que l'on veut multiplier ; ces deux branches, par la mesure que l'on en prend, doivent se trouver de même grosseur dans la partie qui doit servir de *greffe*, & dans celle que l'on veut greffer. On laisse sur pié la branche qui doit être greffée, on en coupe seulement le bout à trois ou quatre pouces au-dessus de l'endroit où l'on veut greffer. Après avoir fait une incision circulaire au-dessous, on enlève toute l'écorce sur cette longueur de trois ou quatre pouces ; ensuite on détache la bonne branche de son arbre, on en coupe le bout au-dessus de l'endroit qui a été trouvé de grosseur convenable ; on fait une incision circulaire à l'écorcé pour avoir un tuyau de la longueur de deux ou trois travers de doigt, en sorte qu'il soit garni de deux bons yeux : on enlève adroitement ce tuyau en pressant & tournant l'écorce avec les doigts, sans pourtant offenser les yeux ; puis on le passe dans le bois de la branche écorcée, de façon qu'il enveloppe exactement & qu'il se réunisse par le bas à l'écorce du sujet : s'il s'y trouve quelque inégalité, on y remédie avec la serpette. Enfin on couvre le dessus de la *greffe* avec un peu de mastic ou de glaise, & plus communément on rabat sur l'écorce de petits copeaux, en incisant tout-autour avec la serpette le bout du bois qui est resté nud en-dessus ; on forme par-là une espèce de couronnement qui défend la *greffe* des injures de l'air. Cette méthode de greffer est peu usitée, si ce n'est pour le châtaignier, le figuier, l'olivier, le noyer, &c. qu'il seroit très-difficile de faire réussir en les greffant d'autre façon.

*Greffe en approche.* Cette méthode ne peut s'exécuter qu'avec deux arbres voisins l'un de l'autre,

ou dont l'un étant en caisse peut être approché de l'autre ; elle se fait sur la fin du mois de Mai lorsque les arbres sont en pleine sève. On ne laisse qu'une tige au sujet, qui doit être au-moins de la grosseur du doigt, & dont on coupe la tête : on fait au-dessus de la tige coupée & en pente, une entaille propre à recevoir la bonne branche réduite à moitié de sa grosseur. On amincit cette branche sur les côtés & en-dessous, de façon qu'elle puisse entrer dans l'entaille, la remplir exactement, & que les écorces puissent se toucher & se réunir de part & d'autre : on couvre ensuite les ouvertures avec du mastic ou de la glaise que l'on ajuste & que l'on attache comme à la *greffe* en fente. Lorsque par l'examen que l'on fait deux ou trois mois après, on juge que les écorces sont suffisamment réunies ; on coupe la bonne branche au-dessous de la *greffe*, & on laisse encore subsister quelque tems les enveloppes pour plus d'assurance. Cette méthode de greffer réussit difficilement ; on ne s'en sert que pour quelques arbrisseaux curieux.

*Greffe en écusson.* C'est la plus expéditive, la plus étendue, & la plus simple ; la plus usitée, la plus naturelle, & la plus sûre de toutes les méthodes de *greffes*. Un jardinier peut faire par jour trois cents écussons, au lieu qu'à peine peut-il faire cent *greffes* en fente, quoique ce soit la méthode la moins longue après celle en écusson : on peut même pour celle-ci employer de jeunes gens, qui sont bien-tôt stiles à cette opération. Presque tous les arbres peuvent se greffer en écusson : on court les risques de la plus grande incertitude en greffant les fruits à noyau par une autre méthode ; & c'est la meilleure dont on puisse se servir pour les arbres curieux & étrangers ; rien de plus simple que l'attirail qu'elle exige. Un greffoir & de la filasse, voilà tout. La *greffe* en écusson réussit plus ordinairement qu'aucune autre sorte de *greffe* ; & d'autant plus sûrement, que si la première opération manque, ce qui s'aperçoit en moins de quinze jours, on peut la répéter plusieurs fois pendant tout le tems de la durée de la sève. Aucune méthode n'est plus naturelle, puisqu'elle approche le plus qu'il est possible des voies de la nature ; il suffit de la simple substitution d'un œil faite à une branche : c'est, pour ainsi dire, tromper la nature. Aussi cette manière de greffer a-t-elle si bien prévalu, qu'on n'en emploie presque pas d'autre à présent, avec cette grande raison de plus, que les sujets n'en sont nullement deshonorés ; vingt incisions manquées sur une branche, laissent toujours vive & entière ; quelques plaies causées à l'écorce se recouvrent aisément, & on peut recommencer l'année suivante. Enfin les arbres greffés de cette manière donnent plutôt des fleurs & des fruits, que lorsqu'ils sont greffés en fente.

On peut *greffer en écusson* pendant toute la belle saison, depuis le commencement du mois de Mai jusqu'à la fin de Septembre ; si ce n'est qu'il en faut excepter les tems de pluie, les chaleurs trop vives & les grandes sécheresses. Il faut aussi le concours de deux circonstances ; que le sujet soit en sève, ainsi que l'arbre sur lequel on prend l'écusson : le progrès des écussons que l'on peut faire pendant cinq mois de la belle saison, n'est pas le même, ceux que l'on fait avant la S. Jean poussent dès la même année ; c'est ce qu'on appelle *écusson à la pousse* ; ceux que l'on greffe après ce tems se nomment *écusson à œil dormant*, parce qu'ils ne poussent qu'au printemps de l'année suivante. Au surplus pour l'un & l'autre cas l'écusson se fait de la même manière.

Ce qu'on appelle proprement l'écusson n'est autre chose qu'un œil levé sur une branche de l'année ; on choisit pour cet effet sur l'arbre dont on veut multiplier l'espèce, une des premières branches de l'année, dont les yeux soient bien nourris & bien for-

més. La première attention fera de couper toutes les feuilles jusque contre la queue, afin d'empêcher d'autant moins la dissipation de la sève & le dessèchement de l'œil. On peut au besoin conserver ces branches pendant deux ou trois jours, en les faisant tremper par le gros bout dans un peu d'eau, ou en les piquant en terre dans un lieu frais & à l'ombre.

Pour lever l'écusson ou l'œil de dessus la branche, on fait avec le greffoir trois incisions triangulaires dans l'écorce qui environne l'œil; la première en travers à deux ou trois lignes au-dessus de l'œil; la seconde à l'un des côtés, en descendant circulairement pour qu'elle se termine au-dessus de l'œil; & la troisième de l'autre côté en sens contraire, de façon qu'elle vienne croiser la seconde à environ un demi-pouce au-dessous de l'œil, & que ces trois traits fassent ensemble une espèce de triangle dont la pointe soit en bas; puis en pressant & tirant adroitement avec ses doigts cette portion d'écorce, sans offenser l'œil, elle se détache aisément si la sève est suffisante.

L'écusson étant levé, on le tient entre ses lèvres par la queue de la feuille qu'on doit y avoir laissée exprès; ensuite on choisit sur le sujet un endroit bien uni, où l'on fait avec le greffoir deux incisions comme si l'on figuroit la lettre majuscule T, & on en proportionne l'étendue à la grandeur de l'écusson que l'on y veut placer; puis on détache avec le manche du greffoir l'écorce des deux angles rentrants, & on fait entrer l'écusson entre ces deux écorces, en commençant par la pointe que l'on fait descendre peu-à-peu jusqu'à ce que le haut de l'écusson réponde exactement à l'écorce supérieure du sujet. On prend ensuite de la filasse de chanvre, ou encore mieux de la laine filée, dont on passe plusieurs tours sans couvrir l'œil, & que l'on assure par un nœud, pour maintenir les écorces & faciliter leur réunion.

Lorsque cette greffe a été faite à œil poussant, c'est-à-dire avant la S. Jean, dès qu'on s'aperçoit au bout de huit ou dix jours que l'écusson est bien vif & qu'il est prêt à pousser, on coupe le sujet à quatre doigts au-dessus de l'écusson, afin qu'en déterminant la sève à se porter avec plus d'abondance sur le nouvel œil, il puisse pousser plus vite & plus vigoureusement; ensuite on relâche peu-à-peu ou on coupe entièrement la ligature par derrière l'écusson, à mesure du progrès que l'on aperçoit: mais si c'est à œil dormant que la greffe ait été faite, c'est-à-dire après la S. Jean, on ne dégage l'écusson & l'on ne coupe la tête du sujet qu'au printemps suivant, lorsque l'écusson commence à pousser.

On connoît encore d'autres manières de greffer, telles que la greffe sur les racines, la greffe en queue de verge de fœuet, la greffe par térébration, &c. mais la trop grande incertitude de leur succès les a fait négliger.

C'est principalement pour la multiplication des bonnes espèces d'arbres fruitiers, que l'on fait usage de la greffe, attendu qu'en les élevant de semence, on ne se procureroit qu très-rarement la même sorte de fruit dont on auroit semé la graine: il est bien constant d'ailleurs que la greffe contribue à perfectionner les fruits par les circuits & les détours que cette opération occasionne à la sève, en la forçant de traverser les inflexions & les replis qui se forment toujours à l'endroit où la greffe s'unit au sujet. Mais on ne peut par le moyen de la greffe changer l'espèce des arbres, ni même produire de nouvelles variétés; ce grand œuvre est réservé à la seule nature: tout l'art se réduit à cet égard à donner aux fruits un fort petit degré de perfection. On se sert aussi de la greffe pour multiplier plusieurs arbrisseaux curieux, & même quelques arbres, tels que les belles espèces d'ébale, d'orme, de murier, &c. mais à ce dernier

égard, c'est au détriment de la figure, de la force, & de la durée des arbres; ils ne peuvent jamais récupérer la beauté qu'ils auroient eue & l'élevation qu'ils auroient prise dans leur état naturel.

On est bien revenu du merveilleux que les anciens qui ont traité de l'Agriculture, & quantité de modernes après eux, attribuoient à la greffe: à les en croire, on pouvoit faire par cette voie les métamorphoses les plus étonnantes & changer la propre nature des choses, en faisant produire à la vigne de l'huile au lieu de vin, & aux arbres des forêts les fruits les plus délicieux, au lieu des graines sèches qu'ils rapportent. A les entendre, le platane pouvoit devenir un arbre fruitier & produire des figues, des cerises, ou des pommes: mais je me suis assuré par plusieurs expériences, que le platane est peut-être de tous les arbres celui qui est le moins propre à servir de sujet pour la greffe; non-seulement les fruits que l'on vient de citer n'y reprennent pas, mais même un seul écusson de figuier fait mourir le platane; & ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les écussions pris & appliqués sur le même arbre n'ont point encore voulu réussir, quoique cette épreuve ait été répétée quantité de fois. Les changemens que l'on peut opérer par le moyen de la greffe, sont plus bornés que l'on ne pense; il faut entre l'arbre que l'on veut faire servir de sujet & celui que l'on veut y greffer, un rapport & une analogie qui ne sont pas toujours indiqués sûrement par la ressemblance de la fleur & du fruit: ce sont pourtant les caractères les plus capables d'annoncer le succès des greffes. Voyez les Planches de Jardinage.

GREFFER, voyez GREFFE.

GREFFIER, s. m. *scriba, actuarius, notarius, amanuensis*, (*Jurisprud.*) est un officier qui est préposé pour recevoir & expédier jugemens & autres actes qui émanent d'une juridiction; il est aussi chargé du dépôt de ces actes qu'on appelle *le greffe*.

Emilius Probus en la vie d'Eumenes, dit que chez les Grecs la fonction de greffier étoit plus honorable que chez les Romains; que les premiers n'y admettoient que des personnes d'une fidélité & d'une capacité reconnues.

Chez les Romains, les scribes ou greffiers, que l'on appelloit aussi *notaires* parce qu'ils écrivoient en note ou abrégé, étoient d'abord des esclaves publics appartenans au corps de chaque ville qui les employoit à faire les expéditions des tribunaux, afin qu'elles fussent délivrées gratuitement; cela fit douter si l'esclave d'une ville ayant été affranchi, ne dérogeoit pas à sa liberté en continuant l'office de greffier ou notaire: mais la loi dernière, au code de *servis reipubl.* décida pour la liberté.

Dans la suite, Arcadius & Honorius défendirent de commettre des esclaves pour greffiers ou notaires; de sorte qu'on les éliroit dans chaque ville comme les juges appellés dans chaque ville *defensores civitatum*: c'est pourquoi la fonction de greffier fut mise au nombre des offices municipaux; de même qu'autrefois en France on mettoit aussi par élection les greffiers de ville & ceux des consuls des marchands.

Les présidens & autres gouverneurs des provinces se servoient de leurs clercs, domestiques, pour greffiers; ceux-ci étoient appellés *cancellarii*; ou bien ils en choisioient un à leur volonté; ce qui leur fut défendu par les empereurs Arcadius & Honorius, lesquels ordonnerent que ces greffiers seroient dorénavant tirés par élection de l'office ou compagnie des officiers ministériels attachés à la suite du gouverneur, à la charge que ce corps & compagnie répondroit civilement des fautes de celui qu'il avoit élu pour greffier. Justinien ordonna que les greffiers des défenseurs des cités & des juges pédanées, seroient pris dans ce même corps.



L'office ou cohorte du gouverneur étoit composée de quatre sortes de ministres, dont les *greffiers* réunissent aujourd'hui toutes les fonctions: les uns appelés *exceptores*, qui recevoient sous le juge les actes judiciaires; d'autres *regendarii*, qui transcrivoient ces actes dans des registres; d'autres appelés *cancelarii*, à cause qu'ils étoient dans un lieu fermé de barreaux, mettoient ces actes en forme, les sousscrivoient & déliuroient aux parties. Ces chanceliers devinrent dans la suite des officiers plus considérables. Enfin il y avoit encore d'autres officiers que l'on appelloit *ab actis seu actuarii*, qui recevoient les actes de juridiction volontaire, telles que les émancipations, adoptions, manumissions, les contrats & testamens que l'on vouloit insinuer & publier, & ceux-ci tenoient un registre de ces actes qui étoit autre que celui des actes de juridiction contentieuse.

En France, les juges se servoient anciennement de leurs clercs pour notaires ou *greffiers*: on appelloit *clerc* tout homme lettré, parce que les ecclésiastiques étoient alors presque les seuls qui eussent connoissance des lettres. Ces clercs attachés aux juges demeuroient ordinairement avec eux, & étoient ordinairement du nombre de leurs domestiques & serviteurs; c'étoient proprement des secrétaires plutôt que des officiers publics; Philippe le Bel en 1303, leur défendit de se servir de leurs clercs pour notaires.

Ces clercs ou notaires étoient d'abord amovibles *ad nutum* du juge: cependant Chopin sur la coutume de Paris, rapporte un arrêt de l'an 1254, où l'on trouve un exemple d'un greffe, c'étoit celui de la prévôté de Caën, qui étoit héréditaire, ayant été donné par Henri roi d'Angleterre à un particulier pour lui & les siens; au moyen de quoi on jugea que ce greffe étoit un patrimoine où la fille avoit part, quoiqu'elle ne pût pas exercer ce greffe, parce qu'elle le pouvoit faire exercer par une personne interposée: mais observez que ce n'étoit pas un greffe royal, car le roi d'Angleterre l'avoit donné comme duc de Normandie & seigneur de la ville de Caën.

Dans les cours d'église, quoiqu'il y eût alors beaucoup plus d'affaires que dans les cours séculières, il n'y avoit point de scribe ou *greffier* en titre d'office, tant on faisoit peu d'attention à cet état. Le chap. *quoniam extra de prob.* permet au juge de nommer tel scribe que bon lui semblera, pour chaque cause.

Philippe le Bel révoqua les aliénations qui avoient été faites au profit de plusieurs personnes de ces notaires, écritures, enregistremens, garde des registres, &c. aux uns à vie, d'autres à volonté, d'autres pour un certain tems, par voie d'accensement. Ces lettres furent confirmées par Philippe V. dit *le Long*, le 8 Mars 1316.

Charles IV. par un mandement du 10 Novembre 1322, ordonna que les greffes seroient donnés à ferme; mais les greffes n'y sont désignés que sous le nom de *scripturæ*, *stilli*, *scribania memoriala processuum*: il paroît que l'on faisoit une différence entre *scripturæ* & *scribania*; ce dernier terme semble se rapporter singulièrement à la fonction des commis du greffe, qui ne faisoient que copier, comme font aujourd'hui les *greffiers* en peau.

Dans une ordonnance de 1327, les *greffiers* du châtelet sont nommés *registratores*.

Ceux qui faisoient la fonction de *greffiers* au parlement étoient d'abord qualifiés *notaires* ou *clercs*, & quelquefois *clercs-notaires* ou *amanuenses quia manu propria scribebant*; on leur donna ensuite le nom de *registreurs*. Il n'y avoit d'abord qu'un seul *greffier* en chef, qui étoit le *greffier* en chef civil: mais comme il étoit *clerc*, c'est-à-dire ecclésiastique, & qu'il ne devoit pas signer les jugemens dans les affaires criminelles, on établit un *greffier* en chef criminel qui

étoit laï; on établit ensuite un troisième *greffier* pour les présentations, qu'on appelloit d'abord le *receveur des présentations*. MM. du Tillet, *greffiers* en chef du parlement, prirent dans la suite le titre de *commentariensis*, qui est synonyme de *registrator*.

Ce n'est que dans une ordonnance du mois de Mars 1356, faite par Charles V. alors lieutenant-général du royaume, qu'il est parlé pour la première fois des *greffiers* & *clercs* du parlement: les greffes ou écritures des *greffiers* en général y sont encore nommés *clergies*, & il est dit que les *clergies* ne seront plus données à ferme, à cause que les fermiers exigeoient des droits exorbitans, mais qu'ils seront donnés à garde par le conseil des gens du pays & du pays voisin.

Il ordonna néanmoins le contraire le 4 Septembre 1357, c'est-à-dire que les greffes qu'il appelle *scripturæ* seroient donnés à ferme & non en garde, parce que, dit-il, ils rapportent plus lorsqu'ils sont donnés en garde; la dépense excède souvent la recette.

Le roi Jean ayant reconnu l'inconvénient de ces baux, ordonna le 5 Décembre 1360, que les *clergeries* ou greffes, tant des bailliages & sénéchaussées royales que des prévôtés royales, ne seroient plus données à ferme; mais que dorénavant on les donneroit à des personnes suffisantes & convenables qui fauroient les bien gouverner & exercer sans grever le peuple.

On voit dans un règlement fait par ce même prince le 7 Avril 1361, qu'il y avoit alors au parlement trois *greffiers* qui sont nommés *registratores seu greffarii*; ils avoient des gages & manteaux dont ils étoient payés sur les fonds assignés pour les gages du parlement.

Dans un autre règlement de la même année, le *greffier* civil & le *greffier* criminel du parlement, avec le *receveur* des présentations, sont compris dans la liste des notaires ou secrétaires du roi.

Il y avoit autrefois un fonds destiné pour payer aux *greffiers* du parlement l'expédition des arrêts, au moyen de quoi ils les déliuroient gratis; ce qui dura jusqu'au règne de Charles VIII. qu'un commis du greffe qui avoit le fonds destiné au paiement de l'expédition des arrêts, s'étant enfui, le roi qui étoit en guerre avec ses voisins, & pressé d'argent, laissa payer les arrêts par les parties; ce qui ne coûtoit d'abord que six blancs ou trois sous la pièce.

Dans les autres tribunaux, les *greffiers* n'étoient toujours appelés que *notaires* ou *clercs* jusqu'au tems de Louis XII. où les ordonnances leur donnerent le titre de *greffier*, & recevoient des parties un émolument pour l'expédition des jugemens.

Il s'étoit introduit un abus de donner à ferme les greffes avec les prévôtés & les bailliages; ce qui fut défendu d'abord par Charles VI. en 1388, qui ordonna que les *clergies* seroient affermées à des personnes qui ne tiendroient point aux baillis & sénéchaux. Charles VIII. par son ordonnance de l'an 1493, sépara aussi l'office de juge d'avec le greffe & autres émolumens de la justice.

L'usage de donner les greffes royaux à ferme continua jusqu'en 1521, que François I. érigea les *greffiers* en titre d'office. Cet édit ne fut pas d'abord exécuté, on continua encore de donner les greffes à ferme: Henri II. renouvela en 1554 l'édit de François I. mais Charles IX. le révoqua en 1564, remettant les greffes en ferme; il le rétablit pourtant en 1567; & enfin en 1580, Henri III. réunît les greffes à son domaine, & ordonna qu'ils seroient vendus à faculté de rachat, de même que les autres biens domaniaux; il attribua néanmoins à ces offices le droit d'hérédité. Les *greffiers* du parlement furent créés en charge dès 1577; mais cela ne fut exécuté que par édit de 1673 le 23 Mars.

Les *greffiers* ainsi érigés en titre d'office, avoient sous eux des commis ou scribes que l'on appelloit *clercs*, lesquels par édit de 1577, furent aussi mis en titre d'office sous le titre de *commis-greffiers*; la plupart de ces commis ont même peu-à-peu usurpé le titre de *greffier* purement & simplement; & les affaires se multipliant, ils ont pris sous eux d'autres commis.

Avant que ces clercs du greffe fussent érigés en titre d'office, il leur étoit défendu à peine de concussion, de rien prendre des parties, encore que cela leur fût offert volontairement; telle est la disposition de l'art. 77. de l'ordonnance d'Orléans: cependant plusieurs s'étoient avisés de prendre un droit qu'ils appelloient *vin de clerc*, au lieu duquel l'édit de 1577 leur attribua la moitié des émolumens qu'avoient les *greffiers* en chef.

Il y a eu grand nombre d'offices de *greffiers* de toutes espèces, comme on le peut voir ci-devant au mot GREFFE, & dans les subdivisions suivantes. (A)

GREFFIER DES AFFIRMATIONS, voyez ci-devant GREFFE DES AFFIRMATIONS.

GREFFIER D'APPEAUX: anciennement on appelloit ainsi celui qui tenoit la plume dans un bailliage ou sénéchaussée, à l'audience où l'on jugeoit les appels, que l'on disoit aussi *appeaux*, en parlant des appels au pluriel: comme on dit encore, *nouvel & nouveaux*.

Quelques-uns confondent les *greffiers d'appeaux* avec les *greffiers à peau*, ou à la peau, ou en peau; ceux-ci sont néanmoins bien différens; ce sont ceux qui expédient les arrêts sur parchemin. Voyez ci-après GREFFIERS. (A)

GREFFIER DES APPRENTISSAGES, }  
GREFFIER DES ARBITRAGES, } voyez à GREFFE.  
GREFFIER DE L'AUDIENCE, }

GREFFIERS DES BAPTÊMES, MARIAGES, & SÉPULTURES, ou *greffiers conservateurs des registres des baptêmes*, &c. furent établis par l'édit du mois d'Octobre 1691 dans toutes les villes du royaume, où il y a justice royale, duché-pairie, & autres juridictions, pour fournir dans le mois de Décembre de chaque année à tous les curés des paroisses de leur ressort, deux registres cotés & paraphés par lesdits *greffiers*, à la réserve des première & dernière page qui seroient signées sans frais par le juge du lieu; l'un desquels registres serviroit de minute, & l'autre de grosse, pour y écrire par les curés les baptêmes, mariages, & sépultures. L'édit ordonnoit aussi que six semaines après l'expiration de chaque année, les *greffiers* pourroient retirer les grosses qui auroient servi pendant l'année précédente; & que les juges ou *greffiers* des juridictions royales, à qui les grosses de ces registres avoient été remises depuis l'ordonnance de 1667, seroient tenus de les remettre entre les mains de ces *greffiers*, aussi-bien que les registres des consistoires qui avoient été déposés entre leurs mains en vertu de la déclaration du mois d'Octobre 1685. Ces *greffiers* furent supprimés par édit du mois de Décembre 1716. (A)

GREFFIERS DES BATIMENS, qu'on appelle aussi GREFFIERS DES EXPERTS, ou GREFFIERS DE L'ÉCRITOIRE, sont des personnes établies en titre d'office pour rédiger par écrit tous les rapports des experts jurés; tels que les visites, alignemens, prises, & estimations, & autres actes que font les experts, en garder la minute, & en délivrer des expéditions à ceux qui les en requierent. On les appelloit anciennement *clercs des bâtimens*, ou de l'écriture.

Le premier office de cette espèce fut créé pour Paris par édit du mois d'Octobre 1565, enregistré le 5 Mars 1568.

Par un édit du mois d'Octobre 1574, on en créa cinq pour Paris. On en créa aussi dans les autres villes du Royaume.

Il y eut encore différentes créations & suppressions jusqu'au mois de Mai 1690, qu'on en créa quatre pour Paris, outre les 16 qui existoient alors. Mais le nombre en a été depuis réduit à 16, comme il est présentement.

Le même édit du mois de Mai 1670 supprima tous les offices des *greffiers de l'écriture*, créés anciennement pour les provinces; & en créa deux nouveaux dans les villes où il y a parlement, chambre des comptes, ou cour des aides, & un dans chaque ville où il y a bureau des finances ou présidial.

L'édit du mois de Juillet suivant en créa un dans chaque ville où il y a bailliage, sénéchaussée, ou autre siège royal. Il y a encore eu depuis diverses créations & suppressions de ces sortes d'offices. Voyez les édits du mois de Novembre 1704, 1 Mars 1708, 12 Août 1710. (A)

GREFFIERS DES CHANCELLERIES, sont des officiers établis dans les chancelleries pour garder & conserver les minutes de toutes les lettres, & autres actes qui sont présentés au sceau, & pour écrire en parchemin, ou faire écrire par leur commis les expéditions de toutes lesdites lettres & actes qu'ils sont tenus de collationner sur la minute, & de mettre le mot *collationné*. Il fut créé quatre de ces offices pour la grande chancellerie par édit du mois de Mai 1674, lesquels ayant été acquis par les secrétaires du roi, sont exercés par quartier par certains d'entr'eux.

Au mois de Mars 1692, le roi créa de semblables offices de *greffiers gandes-minutes* dans les chancelleries près les parlemens, cours supérieures, & présidiaux du royaume. Il y en a huit en la chancellerie du palais à Paris, qui sont exercés par des procureurs au parlement. (A)

GREFFIER EN CHEF, est le premier *greffier* d'une cour souveraine, ou autre tribunal; c'est le seul auquel appartienne vraiment le titre de *greffier*. Tous les autres ne sont proprement que ses commis, quoique par les édits de création de leurs charges, ou par extension dans l'usage on leur ait aussi appliqué le titre de *greffiers*; mais on les appelle *greffiers simplement*, ou *commis-greffiers*, au lieu que le *greffier primitif* de la juridiction est appelé *greffier en chef*, pour le distinguer des autres *greffiers* qui lui sont subordonnés.

Dans quelques tribunaux il y a un *greffier en chef* pour le civil, un pour le criminel; dans d'autres il y a deux *greffiers en chef* qui sont concurremment toutes les expéditions. Voyez COMMIS-GREFFIERS. (A)

GREFFIERS DU PREMIER CHIRURGIEN DU ROI, sont des officiers nommés par le premier chirurgien du roi, tant dans les communautés de Chirurgiens, que dans celles de Barbiers-Perruquiers-Baigneurs, & Etuvistes, pour y tenir le registre des réceptions & celui des délibérations.

L'établissement de ces *greffiers* est aussi ancien que celui des lieutenans du premier chirurgien du roi; ils furent supprimés dans les provinces du royaume par l'édit du mois de Février 1692, qui, en créant deux chirurgiens royaux dans chaque communauté, ordonna qu'ils seroient alternativement chacun pendant une année la fonction de *greffiers-receveurs* & gardes des archives.

L'édit du mois de Septembre 1723 a depuis rétabli le premier chirurgien dans le droit de nommer des lieutenans & *greffiers* dans toutes les villes où il y a archevêché, évêché; par les chambres des comptes, cour des aides, bailliage ou sénéchaussée ressortissans uniment aux cours de parlement, & l'exécution de cet édit a été ordonnée par une déclaration du 3 Septembre 1736.

Suivant les nouveaux statuts des chirurgiens des provinces du 14 Février 1720, & ceux des barbiers-perruquiers du 6 Février 1725, tous les anciens registres, titres, & papiers de chaque communauté sont enfermés dans un coffre ou armoire fermant à trois clés, dont le greffier en a une. Les registres courans des réceptions & délibérations restent pendant trois ans entre ses mains.

Ce sont eux qui font toutes les expéditions, copies, & extraits que l'on tire sur les registres, titres & papiers de la communauté.

Ceux qui sont nommés pour remplir la fonction de greffier dans les communautés de chirurgiens, jouissent de l'exemption de logement de gens de guerre, de collecte, guet & garde, tutelle, curatelle, & autres charges de ville, & publique. *Voyez les statuts imprimés avec les notes* de M. d'Olblen, secrétaire de M. le premier chirurgien du roi. (A)

GREFFIER CIVIL, est celui qui tient la plume pour les affaires civiles. *Voyez* GREFFIER CRIMINEL & GREFFIER EN CHEF. (A)

GREFFIERS-COMMIS, sont des commis du greffe qui ont été érigés en charge pour aider à faire les expéditions du tribunal sous le greffier en chef. Ils furent créés dans toutes les cours souveraines, bailliages, sénéchaussées, & autres juridictions royales. Par édit du 22 Mars 1578, on les appelloit alors *clercs des greffiers*. Ce titre de *clerc* étoit celui que les greffiers même portoient anciennement; dans la suite on les a appellés *commis-greffiers*; ils prennent même présentement le titre de *greffiers* simplement, quoique ce titre n'appartienne régulièrement qu'au greffier en chef.

Outre ces *commis-greffiers* qui sont en charge, ces mêmes greffiers ont sous eux d'autres commis ou clerics amovibles qui sont à leurs ordres pour faire leurs expéditions. On appelle ceux-ci *commis du greffe*, ou *au greffe*; il y a aussi des *greffiers-commis*, sur lesquels *voyez l'article suivant*. (A)

GREFFIERS-COMMIS, sont différens des *commis-greffiers* dont on a parlé ci-devant; ceux-ci sont des praticiens qu'un juge nomme commissaires & délégué pour faire quelque acte particulier, comme pour tenir la plume sous lui, comme lorsqu'un juge est nommé pour faire une descente sur les lieux, ou quelque autre procès-verbal. *Voyez ci-dev.* COMMIS-GREFFIERS. (A)

GREFFIER DES CRIÉES, est celui qui tient la plume à l'audience particulière, destinée à faire la certification des criées, comme il y en a un au châtelet de Paris. (A)

GREFFIER CRIMINEL, DU CRIMINEL, ou AU CRIMINEL, est celui qui tient la plume lorsqu'on juge les affaires criminelles. Ces sortes de greffiers n'ont été établis dans les tribunaux qu'à mesure que les affaires se sont multipliées, & que l'on a vû qu'un seul greffier ne pouvoit suffire pour faire toutes les expéditions tant au civil qu'au criminel.

Le greffier en chef au criminel du parlement est un officier qui a la direction de tout ce qui dépend du greffe criminel, dont il fait faire les expéditions par les commis. *Voyez au mot* PARLEMENT, à l'article GREFFIER. *Voyez ci-devant* GREFFIER CIVIL. (A)

GREFFIERS DES DÉPRIS, c'étoient des officiers héréditaires créés par l'édit du mois de Février 1627, pour recevoir les dépris des vins, ou déclarations que l'on vient faire au bureau des aides pour la vente des vins. Ils furent supprimés par édit du mois de Janvier 1692. (A)

GREFFIER DES DOMAINES DES GENS DE MAIN-MORTE, *voyez ci-devant* GREFFE DES DOMAINES, &c.

GREFFIER GARDE-MINUTE, *voyez ci-dev.* GREFFIERS DES CHANCELLERIES.

Tome VII.

GREFFIER GARDE-SAC, *voyez ci-devant* GARDE-SAC.

GREFFIER DES GENS DE MAIN-MORTE, ou DES DOMAINES DES GENS DE MAIN-MORTE, *voyez ci-devant l'article* GREFFE DES DOMAINES, &c.

GREFFIER DE LA GEOLE, *voyez ci-devant* GREFFE DE LA GEOLE.

GREFFIER DES HYPOTHEQUES, *voyez* GREFFE DES HYPOTHEQUES.

GREFFIER DES INSINUATIONS, *voyez ci-devant* GREFFE DES INSINUATIONS, & *ci-après au mot* INSINUATION.

GREFFIERS DES INSTRUCTIONS, étoient des greffiers créés par édit du mois d'Octobre 1660, pour tenir la plume dans toutes les instructions qui se font aux conseils d'état, des finances, & des parties. Ils furent supprimés par édit du mois de Juin 1661. (A)

GREFFIERS DES INVENTAIRES, étoient des officiers établis en certains lieux pour écrire les inventaires sous la dictée d'autres officiers appellés *commissaires aux inventaires*, auxquels on avoit attribué dans ces mêmes lieux la confection des inventaires; les uns & les autres furent établis par édit du mois de Mai 1622 & Décembre 1639: dans le ressort des parlemens de Toulouse, Bordeaux, & Aix seulement, il ne fut levé qu'un petit nombre de ces offices, cette création n'ayant point eu lieu dans le ressort des autres parlemens. La confection des inventaires étoit souvent contestée entre différens officiers; c'est pourquoi par un édit du mois de Mars 1702, portant suppression des commissaires aux inventaires & de leurs greffiers créés par les édits dont on a parlé, & création de nouveaux offices de commissaires aux inventaires, & de greffiers d'iceux dans toutes les justices royales, excepté dans la ville de Paris; ces offices de commissaires & de greffiers aux inventaires ont depuis été unis aux offices des justices royales, & à ceux des notaires, chacun en droit soi, pour la faculté qu'ils ont de faire les inventaires. *Voyez* INVENTAIRES. (A)

GREFFIERS DES NOTIFICATIONS, étoient ceux qui recevoient les notifications de tous les contrats d'acquisition. Ils furent établis par édit du mois de Décembre 1587, portant création d'un office de greffier des notifications des contrats en chaque siège royal, & autres principales villes. Ces offices furent créés à l'occasion de la disposition de l'édit du mois de Novembre précédent, portant que le retrait lignager auroit lieu dans toute l'étendue du royaume, & que l'an du retrait lignager ne courroit que du jour que les contrats seroient notifiés ou insinués au greffe des juridictions royales, dans le ressort desquelles les biens seroient situés; il fut dit que les greffiers seroient registre à part de ces notifications, contenant l'an & jour des acquisitions par eux insinuées, le nom des contractans, le prix & charges de la vente, & des notaires qui auroient reçu le contrat, & qu'ils ne délivreroient ni endosseroient ladite notification aux contrats d'acquisition, qu'ils n'en eussent d'abord fait registre. C'étoient d'abord les greffiers ordinaires qui faisoient ces notifications; mais par l'édit du mois de Décembre 1581, on en établit de particuliers pour rendre plus prompte l'expédition des notifications. Ils furent supprimés par édit du mois de Novembre 1584, & rétablis & réunis au domaine par autre édit du mois de Mars 1586. Ils étoient encore connus sous ce titre en 1640, suivant une déclaration du 10 Décembre 1639, enregistrée le 17 Janvier suivant; on les a depuis appellés *greffiers des insinuations*, & leurs fonctions ont été réglées par différens édits concernant les insinuations laïques. *Voyez* GREFFIER DES INSINUATIONS. (A)

GREFFIER DES PAROISSES, ou DES TAILLES, *voyez ci-après* GREFFIER DES TAILLES.

BBBbbb

**GREFFIER EN PEAU**, ou comme on dit vulgairement, *greffier à peau*, sont ceux qui transcrivent sur le parchemin les jugemens & autres actes émanés du tribunal où ils sont établis; ils furent créés en titre d'office héréditaire dans toutes les cours & juridictions royales du royaume, par édit du mois de Février 1577: par un autre édit de 1580, ces offices furent déclarés domaniaux, & en conséquence aliénés à faculté de rachat perpétuel. (A)

**GREFFIER PLUMITIF**, ou **AU PLUMITIF**, est celui qui tient le *plumitif* de l'audience, c'est-à-dire une feuille sur laquelle il écrit sommairement & en abrégé le jugement à mesure que le juge le prononce. *Voyez PLUMITIF.* (A)

**GREFFIERS DES SUBDÉLÉGATIONS**: par l'édit du mois de Janvier 1707, il fut établi un *greffier de la subdélégation* dans les villes du royaume où il a été établi des subdélégués, pour tenir minute & registre de tous les actes émanés des subdélégués, & d'en délivrer des expéditions. Ces offices furent réunis à ceux des subdélégués par une déclaration du 17 Janvier 1708. *Voyez SUBDÉLÉGUÉ.* (A)

**GREFFIERS DES TAILLES**, ou **DES RÔLES DES TAILLES**, ou **GREFFIERS DES PAROISSES**, furent établis par édit du mois de Septembre 1515, portant création d'un office de *greffier* en chaque paroisse du royaume, pour tenir registre, dresser, & écrire sous les assesseurs, les rôles de tous les deniers qui se levèrent par forme de taille. Ces offices avoient d'abord été créés héréditaires; mais par une déclaration du 16 Janvier 1581, il fut dit qu'ils étoient compris dans l'édit du mois de Mars 1580, portant suppression & réunion au domaine de tous les greffes du royaume, pour être vendus à faculté de rachat perpétuel.

Ces offices furent supprimés par édit du mois de Novembre 1616.

Cependant par édit du mois de Juillet 1622, il fut encore créé un office de *greffier héréditaire des tailles* en tous les diocèses, villes, communautés, & consulats de la province de Languedoc, & ressort de la cour des aides de Montpellier.

Par un autre édit du mois d'Août 1690, on créa pareillement des offices de *greffiers des rôles & des tailles*, & *impositions ordinaires & extraordinaires* en chaque ville, bourg, & paroisse taillable du ressort des cours des aides de Paris, Rouen, Montauban, Libourne, Clermont-Ferrand, & Dijon; on en créa d'*alternatifs* dans le ressort de ces mêmes cours, par une déclaration du mois de Novembre 1694.

Tous ces offices furent encore supprimés par un édit du mois d'Août 1698.

On les rétablit dans le ressort des cours des aides de Paris, Rouen, Montauban, Bordeaux, Clermont-Ferrand, & Dijon, par un édit du mois d'Octobre 1703; mais en même tems ils furent unis aux offices de syndics créés par édit de Mars 1702, à ceux de *greffiers des hôtels-de-ville* établis par l'édit de Juillet 1690, où il n'y avoit point de syndic, & à ceux de maire, créés par édit du mois d'Août 1692, où il n'y a ni *greffier* ni syndic.

Ces mêmes offices furent supprimés par édit du mois de Novembre 1703; & leurs fonctions, droits, & privilèges attribués aux offices des syndics.

Ils furent encore rétablis par un autre édit du mois d'Août 1722, & confirmés dans leurs fonctions par un arrêt du conseil d'état du 15 Février 1724, portant qu'aucun rôle des tailles ne pourra être mis à exécution qu'il n'ait été signé par eux.

Enfin ces mêmes offices ont depuis encore été supprimés. (A)

**GREFFOIR**, s. m. *voyez les outils du Jardinier à l'article JARDINAGE.*

**GREGORIEN**, adj. (*Hist. ecclésiast.*) il se dit de quelques institutions, usages, réglemens ecclésiastiques

dont on attribue l'origine à S. Grégoire le grand, pape qui vivoit dans le vij. siècle. Ainsi l'on dit *rit grégorien*, & *chant grégorien*.

Le *rit grégorien* sont les cérémonies que le pape saint Grégoire introduisit dans l'Eglise romaine, tant pour la célébration de la liturgie, que pour l'administration des sacremens; & qui sont contenues dans le livre de ce pontife, connu sous le nom de *sacramentaire de S. Grégoire*. *Voyez LITURGIE, SACREMENS, & SACRAMENTAIRE.*

S. Grégoire ne se contenta pas de régler les prières que l'on devoit chanter: il en régla aussi le chant; & c'est ce chant que l'on appelle *grégorien*, du nom de son auteur, qui, pour en conserver la tradition, établit à Rome une école de chantres qui subsistoit encore trois cents ans après, du tems de Jean Diacre. Le moine Augustin allant en Angleterre, emmena des chantres de cette école romaine, qui instruisirent aussi les Gaulois. Quant à la nature & au caractère distinctif du chant *grégorien*, *voyez CHANT, & PLEIN-CHANT.* (G)

**GREGORIEN**, (*Chronol.*) on appelle *calendrier grégorien*, le calendrier réformé en 1582 par le pape Grégoire XIII. (*voyez CALENDRIER*); *année grégorienne*, l'année julienne réformée suivant ce calendrier (*voyez AN*); & on appelle quelquefois *époque grégorienne*, l'année 1582, époque de la réformation de ce même calendrier. Ainsi on dit: l'année 1757 est la 175<sup>e</sup> de l'*époque grégorienne*.

**GRÊLE**, s. f. (*Physique.*) La *grêle* est de même nature que la glace ordinaire; ce sont des glaçons d'une figure qui approche le plus souvent de la sphérique, formés par des gouttes de pluie qui s'étant gelées dans l'air, tombent sur la terre avant que d'avoir pu se dégeler. *Voyez GLACE & PLUIE.*

La neige dont les différences d'avec la *grêle* sont visibles & connues de tout le monde, n'est aussi que de l'eau qui s'est glacée dans l'air. Lorsque les molécules aqueuses qui se sont élevées dans l'atmosphère en forme de vapeurs, retombent en bruine ou en pluie, il arrive souvent que le froid est assez considérable pour les geler; elles se changent alors en neige ou en *grêle*; en neige, si la congélation les fait avant qu'elles se soient réunies en grosses gouttes; en *grêle*, si les particules d'eau ont le tems de se joindre avant que d'être prises par la gelée. *Voyez NEIGE.*

Les petits glaçons dont la neige est composée s'unissant mal entre eux, les flocons qui résultent de cette union imparfaite sont fort rares & fort légers; il n'en est pas de même des grains de *grêle*, dont le tissu est compact & ferré, la dureté grande, & qui en un mot sont semblables à la glace ordinaire.

On remarque d'ailleurs dans les grains de *grêle* une assez grande variété; ils diffèrent par la grosseur, par la figure, par la couleur: examinons en particulier toutes ces différences.

La grosseur de la *grêle* dépend beaucoup de celle des gouttes de pluie dont elle est formée; cela est évident. Ainsi les mêmes variétés qu'on observe dans les gouttes de pluie quant à la grosseur, se feront remarquer dans les grains de *grêle*. On fait que la pluie est fort menue à une certaine hauteur dans l'atmosphère, & qu'elle devient toujours plus grosse à mesure qu'elle tombe, plusieurs petites gouttes s'unissant en une seule. Il n'est donc pas surprenant que la *grêle* qui tombe sur le haut des montagnes, soit plus petite, toutes choses d'ailleurs égales, que celle qui tombe dans les vallées, comme Scheuchzer, Fromond, & plusieurs autres physiciens & naturalistes l'ont observé.

Il semble d'abord que la *grêle* ne devoit jamais être plus grosse que des gouttes de pluie: mais si l'on fait réflexion qu'un grain de *grêle* déjà formé par un degré de froid considérable, gele toutes les particu-

les d'eau qu'il touche dans sa chute, on concevra aisément comment il peut devenir le noyau d'une ou de plusieurs couches de glace, qui augmenteront considérablement son volume & son poids : ce qui prouve que la grosse grêle se forme de cette manière, c'est qu'elle n'est jamais d'une densité uniforme depuis la surface jusqu'au centre.

Les gouttes de pluie ont rarement plus de trois lignes de diamètre, ce n'est que dans certaines pluies extraordinaires qu'on a vu tomber des gouttes dont le diamètre étoit de près d'un pouce : on voit par-là jusqu'où peut aller la grosseur des grains de grêle, lorsqu'elle n'excede point celle des gouttes de pluie; ce qui est le cas le plus fréquent.

Lorsque par les causes que nous avons exposées, ou par quelque autre semblable, le volume & le poids de la grêle sont plus grands qu'ils ne devroient être naturellement, il arrive quelquefois que la grêle est d'une grosseur prodigieuse; on en a vu dont les grains étoient aussi gros que des œufs de poule & d'oie, d'autres qui pesoient une demi-livre, trois quarts, & une livre : dans les mêmes orages comme dans les orages différens, les grains de grêle ne sont pas tous de même grosseur. L'histoire de l'académie des Sciences parle d'une grêle qui ravagea le Perche en 1703; les moindres grains étoient comme des noix, les moyens comme des œufs de poule, les autres étoient comme le poing, & pesoient cinq quartiers. Ce n'est pas dans les seuls écrits des physiciens, qu'il faut chercher des détails sur ces sortes de phénomènes; les historiens dans tous les tems ont pris soin de nous en transmettre le souvenir. Aujourd'hui, lorsqu'une de ces grêles extraordinaires desole quelque contrée, les nouvelles publiques ne manquent guere d'en faire mention.

Nous avons dit que la figure des grains de grêle approchoit ordinairement de la sphérique; cette rondeur est une suite de celle qu'affectent naturellement les gouttes de pluie, comme toutes les autres gouttes d'eau, tant par l'attraction mutuelle des particules qui les composent, que parce que l'eau s'unit difficilement avec l'air; plusieurs causes peuvent empêcher que cette rondeur ne soit parfaite; le vent en est une des principales; il comprime les gouttes de pluie, il les applatit, il les rend concaves ou anguleuses dans certaines portions de leurs surfaces. Les gouttes en se convertissant en grêle, conservent ces mêmes figures, & de-là vient qu'il est si rare de voir des grains de grêle parfaitement sphériques, principalement quand leur chute est accompagnée d'un vent violent.

La grosse grêle formée par la réunion des différentes couches de glace, est tantôt conique ou pyramidale, quelquefois hémi-sphérique, souvent fort anguleuse. Une chose assez constante parmi toutes ces variétés, c'est que les grains qui tombent dans le même orage sont tous à-peu-près de même figure; dans certains orages, par exemple, ils sont tous coniques, dans d'autres hémi-sphériques, &c.

La transparence & la couleur de la grêle ne sont pas plus exemptes de variations que sa grosseur & que sa figure. Si l'on voit tomber des grains de grêle dont la transparence est seulement un peu moindre que celle de l'eau dont ils sont formés, on en observe assez communément qui sont opaques & blanchâtres. Souvent le noyau qu'on aperçoit au milieu de certains grains de grêle, est fort blanc, tandis que les couches de glace qui l'environnent sont transparentes : en découvrant ce noyau, on le trouve semblable à de la neige ramassée.

Il y a une sorte de menue grêle connue sous le nom de grésil, dont la blancheur égale celle de la neige. Le grésil est dur & peut être comparé à de la coriandre sucrée.

Tome VII.

On ne doit pas confondre le grésil avec une autre sorte de grêle fort menue aussi, qu'on voit quelquefois tomber par un tems calme, humide & tempéré, & qui se fond presque toujours en tombant; elle a peu de consistance, & paroît comme saupoudrée d'une espece de farine : on peut dire qu'elle tient en quelque sorte le milieu entre la neige & la grêle ordinaire.

La chute de la grêle est accompagnée de plusieurs circonstances la plupart assez connues. 1°. Le tems est fort sombre, couvert & orageux. 2°. Toutes les fois que la grêle est un peu grosse, l'orage qui la donne est excité par un vent d'ordinaire assez impétueux & qui continue de souffler avec violence pendant qu'elle tombe. 3°. Le vent n'a quelquefois aucune direction bien déterminée, & il paroît souffler indifféremment de tous les points de l'horizon : ce qu'on remarque assez constamment, c'est qu'avant la chute de la grêle il y a toujours du changement dans les vents; si, par exemple, le vent de midi a chassé vers nous l'orage, il ne grêlera que quand le vent de nord aura commencé à souffler. 4°. Quand il grêle, & même avant que la grêle tombe, on entend souvent un bruit dans l'air causé par le choc des grains de grêle que le vent pousse les uns contre les autres avec impétuosité. 5°. La grêle tombe seule ou mêlée avec la pluie, & dans le premier cas, la pluie la précède ou la suit. 6°. Lorsque la grêle est un peu considérable, elle est presque toujours accompagnée de tonnerre. Plusieurs auteurs vont plus loin, car ils assurent comme une chose indubitable, qu'il ne grêle jamais sans qu'il tonne; je crois qu'il seroit difficile de le prouver. A Montpellier où la grêle n'est pas fréquente à beaucoup près, si l'on en juge par comparaison à ce qu'il en tombe chaque année à Paris, j'ai vu grêler plus d'une fois sans entendre le moindre coup de tonnerre. On dira peut-être qu'il tonnoit alors à quelques lieues de Montpellier dans les endroits où étoit le fort de l'orage : cela peut être vrai, mais le contraire pourroit l'être aussi. Ne donnons pas à la nature des lois générales qu'elle défavoue : arrêtons-nous à ce qu'il y a de certain sur cette matière, c'est que le tonnerre accompagne toujours la grêle qui est un peu considérable. Jamais le tonnerre ne gronde & n'éclate avec plus de force que dans ces grêles extraordinaires dont nous avons parlé, dont les grains sont d'une grosseur si prodigieuse; les éclairs, les foudres, se succèdent sans interruption; le ciel est tout en feu, l'obscurité de l'air est d'ailleurs effroyable, on diroit que l'univers va se replonger dans son premier cahos. 7°. Quoique les orages qui donnent la grêle soient quelquefois précédés de chaleurs étouffantes, on remarque néanmoins qu'aux approches de l'orage, & plus encore après qu'il a grêlé, l'air se refroidit considérablement.

Des physiciens célèbres paroissent persuadés qu'il ne grêle jamais que pendant le jour : M. Hamberger dit à cette occasion qu'un de ses amis âgé de soixante-dix ans l'a assuré qu'il n'avoit jamais vu grêler la nuit. *Elém. physiq. n°. 520.* Tout jeune que je suis, je puis assurer le contraire; j'ai vu plus d'une fois tomber de la grêle à Montpellier pendant la nuit & à différentes heures de la nuit.

La grêle est plus fréquente à la fin du printems & pendant l'été, qu'en aucun autre tems de l'année; elle est moins fréquente en automne & assez rare en hyver. Le grésil tombe communément au commencement du printems.

Quand on dit que la grêle est rare en hyver, on ne prétend point que ce soit un phénomène tout-à-fait extraordinaire d'en voir dans cette saison. A Montpellier, où l'on passe quelquefois des années entières sans avoir de la grêle, j'en ai vu tomber qua-

tre fois pendant l'hyver dans l'intervalle de huit années consécutives. Le 30 Janvier 1741 fut à cet égard singulièrement remarquable : la grêle qui tomba ce jour-là s'amassa en moins d'une demi-heure dans les rues & sur les toits des maisons à la hauteur de plusieurs pouces ; celle qui étoit sur les toits fut plus de vingt-quatre heures à se fondre , on ne se souvenoit pas d'en avoir jamais tant vû en aucune saison de l'année : pendant qu'elle tomboit , le tonnerre gronda sans interruption comme dans les plus grands orages de l'été. On doit remarquer qu'elle tomba vers les neuf heures du soir ; ce qui fortifie ce qu'on a déjà dit contre ceux qui prétendent qu'il ne grêle que pendant le jour.

Les funestes effets de la grêle ne sont malheureusement que trop connus : celle dont les grains égalaient en grosseur des œufs de poule & pesent jusqu'à une livre, fait des ravages affreux ; elle détruit sans ressource les moissons, les vendanges, & les fruits ; elle coupe les branches d'arbre, tue les oiseaux dans l'air & les troupeaux dans les pâturages ; les hommes même en sont quelquefois blessés mortellement.

Quelque terribles que soient ces effets, la grêle en produiroit de plus funestes encore, si la vitesse qu'elle acquiert dans sa chute n'étoit diminuée par la résistance de l'air.

Tous les pays ne sont pas également sujets à la grêle, les nuages qui la donnent se forment & s'arrêtent par préférence, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur certaines contrées : rarement ces nuages parviennent jusqu'au sommet de certaines montagnes fort élevées, mais les montagnes les rompent, comme on dit, & les attirent sur les vallons voisins. L'exposition à de certains vents, les bois, les étangs, les rivières qui se trouvent dans un pays, doivent être considérés. Indépendamment des variétés qui naissent de la situation des lieux, il en est d'autres d'un autre genre, dont nous sommes tous les jours les témoins ; de deux champs voisins exposés au même orage, l'un sera ravagé par la grêle, l'autre sera épargné : c'est que toutes les nues dont la réunion forme l'orage sur une certaine étendue de pays, ne donnent pas de la grêle ; il grêlera fortement ici, & à quatre pas on n'aura que de la pluie. Tout ceci est assez connu.

La grêle, comme tous les autres météores, présente dans le mécanisme de sa formation des difficultés considérables, des mystères profonds, que toute la sagacité des physiciens n'a pu encore pénétrer.

Descartes suppose que les nues, où elle se forme, sont composées de très-petites parcelles de neige ou de glace, qui se fondent à-demi, & qui se réunissent ; un vent froid qui survient achève de les geler ; d'autres fois la neige se fond totalement, & alors le vent doit être extrêmement froid pour convertir ces gouttes d'eau en grêle. *Tract. de meteor. cap. vj.*

Tout le monde sait aujourd'hui que les nuages ne sont pas des amas de glaçons, mais des brouillards semblables à ceux que nous voyons si souvent s'élever & se répandre sur la superficie de la terre. Voyez NUAGE. L'hypothèse de Descartes est donc insoutenable dans sa totalité : il n'y a que le vent froid que plusieurs physiciens continuent d'admettre sans trop rechercher les différentes causes, qui peuvent la produire.

D'autres philosophes, sans avoir recours au vent froid, imaginent simplement qu'à la hauteur où se forme la grêle, le froid de l'atmosphère est toujours assez considérable, au milieu même de l'été, pour convertir l'eau en glace : cette opinion est sujette à de grandes difficultés. On a vû souvent la grêle se former au-dessus d'un vallon à une hauteur fort inférieure à celle des montagnes voisines, qui joüissoient pendant ce tems-là d'une douce température. C'est d'ailleurs sans beaucoup de fondement qu'on

se représente les nuages comme si fort élevés au-dessus de nos têtes ; ils sont au contraire très-voisins de nous dans les grands orages. Nous avons remarqué que le tonnerre accompagne ordinairement la grêle ; on peut donc imaginer que ces deux météores se forment à peu près à la même distance de la terre. Or quand le tonnerre est perpendiculaire sur quelque lieu & qu'il éclate fortement, l'intervalle d'une ou deux secondes qu'on observe entre l'éclair & le bruit, fait juger que la matière de la foudre n'est guère qu'à 180 ou tout au plus à 360 toises de distance. Croira-t-on qu'à cet éloignement de la terre il regne naturellement pendant l'été un froid assez grand pour geler l'eau ? Ce dernier raisonnement est pris d'une dissertation sur le sujet que nous traitons, couronnée par l'académie de Bordeaux en 1752.

M. Musschenbroeck attribue la formation de la grêle aux particules congelantes, qui répandues dans l'air en certaines circonstances glacent les gouttes de pluie. *Essai de Physique, tome II. chap. xxxix.* Selon M. Hamberger, quand la partie supérieure d'un gros nuage est directement exposée aux rayons du soleil & que l'inférieure est à l'ombre, celle-ci se refroidit au point, que toutes les gouttes d'eau qui la composent & celles qui leur succèdent, se convertissent en glace. *Elém. physiq. n°. 520.* Si c'étoit-là la véritable origine de la grêle, on n'en verroit jamais tomber que pendant le jour. *Dissert. sur la glace, pp. 259 & 260.*

M. de Mairan ayant observé que de l'eau exposée à un courant d'air se refroidit de deux degrés au-delà de la température actuelle de cet air environnant, croit que le même effet doit avoir lieu à l'égard des vapeurs aqueuses suspendues dans un air agité, & qu'il doit être plus considérable à raison de la ténuité de ces molécules. Voilà d'où naissent selon lui certaines grêles d'été \*.

Un sentiment fort différent de tous ceux que nous venons d'exposer, est celui de l'auteur de la dissertation déjà citée, qui a remporté le prix au jugement de l'académie de Bordeaux. La grêle est selon lui un mélange d'eau glacée, de sel volatil, de sel concret, & de soufre : c'est le résultat d'une congelation artificielle pareille à celle que nous faisons tous les jours par le moyen des sels : les idées de l'auteur sur les sels répandus dans l'air, ne sont pas toujours conformes aux principes de la bonne Chimie. On peut se passer d'admettre avec lui des parties frigorifiques proprement dites : il y a d'ailleurs des vues très-ingénieuses dans sa dissertation.

Toutes ces explications roulent visiblement sur quelques idées principales qui ne paroissent pas devoir refuser de s'unir. Peut-être suffira-t-il de les combiner d'une certaine manière, pour approcher beaucoup du système de la nature.

A la hauteur où se forme la grêle dans notre atmosphère, la température de l'air est souvent exprimée par 10 ou 8 degrés du thermomètre de M. de Réaumur au-dessus de la congélation. Ce premier point sera facilement accordé.

Un vent médiocrement froid, tel qu'il s'en élève au commencement de presque tous les orages, diminuera cette température de trois ou quatre degrés.

Les gouttes d'eau refroidies au cinquième ou sixième degré par la communication du froid de l'atmosphère, recevront encore deux degrés de froid, par cela seul qu'elles seront exposées à un courant d'air, à un air incessamment renouvelé.

\* N'est-ce pas en facilitant l'évaporation de l'eau, que l'air agité la refroidit ? Les expériences communiquées depuis peu à l'académie des Sciences par M. Beaumet, maître apothicaire de Paris, ne permettent guère d'en douter.

Encore quelques degrés de froid, & les gouttes d'eau perdant leur liquidité, se convertiroient en glace.

Ici je pense avec l'auteur de la dissertation couronnée par l'académie de Bordeaux, qu'il faut avoir recours à quelque opération chimique semblable à une infinité d'autres que nous mettons tous les jours sur le compte de la nature.

Nous avons vû que le tonnerre accompagnoit le plus souvent la grêle; les seules vapeurs aqueuses ne paroissent donc pas devoir suffire pour faire naître ce météore: il faut que l'air soit chargé de plusieurs fortes d'exhalaisons.

Les parties propres de l'air qui nous environne & que nous respirons, sont mêlées avec plusieurs substances hétérogenes. Notre atmosphere contient de l'eau, un acide vitriolique connu sous le nom d'*acide universel*, des matieres oléagineuses, grasses & inflammables fournies par la plupart des corps terrestres, des alkalis volatils qui s'exhalent des animaux & des végétaux putréfiés.

Je ne parle point du nitre aérien ni de tous ces autres sels fixes qu'on ne faisoit pas difficulté d'admettre autrefois comme abondamment répandus dans notre atmosphere. Ces fortes de sels ne sauroient s'y élever en grande quantité, moins encore s'y soutenir à une certaine hauteur.

Les alkalis volatils dissous dans l'eau la refroidissent sans la glacer, ils font avec l'acide vitriolique des effervescences froides: ces dissolutions & ces effervescences font descendre le thermometre de plusieurs degrés. Il suit évidemment de-là qu'une certaine quantité d'alkalis volatils combinés avec l'eau & l'acide vitriolique dans une nuée, y exciteront un froid considérable.

Ce froid ne glacera point les gouttes d'eau intimement mêlées avec l'alkali volatil, mais il pourra glacer les gouttes voisines auxquelles il se communiquera. Toutes les gouttes d'eau qui composent une nuée destituée d'alkali volatil, se glaceront par le froid d'une nuée voisine dans laquelle la présence des sels volatils aura excité des dissolutions & effervescences froides.

Les alkalis volatils s'élevent dans l'air avec les matieres inflammables; & quand celles-ci sont abondamment répandues dans l'atmosphère, les premiers s'y trouvent pareillement en grande quantité: voilà pourquoi le tonnerre accompagne si souvent la grêle. On explique aussi par-là pourquoi il grêle plus fréquemment sur la fin du printemps & pendant l'été, qu'en aucun autre tems de l'année, toutes ces fortes d'exhalaisons ne s'élevant qu'à un certain degré de chaleur.

Tous les autres phénomènes de la grêle s'expliqueront avec la même facilité, un plus long détail seroit inutile; ceux qui se plaisent à la recherche des causes physiques, pourront appliquer d'eux-mêmes les principes que nous avons exposés; & à l'égard de ceux qui n'exigent de nous que le simple récit des faits, peut-être trouveront-ils que nous en avons trop dit. *Musschenbroeck, essai de Physiq. tome II. chap. xxxjx. De Challes, de meteoris; Nollet, leçons de Physiq. tome III. &c. Article de M. DE RATTE.*

GRÊLE, terme de Chirurgie, maladie des paupieres; c'est une petite tumeur ronde, mobile, dure, blanche, assez semblable à un grain de grêle.

La matiere qui forme ces fortes de tumeurs est si épaisse, qu'on ne doit rien espérer des remèdes qu'on proposeroit pour ramollir cette humeur: ce n'est point une maladie dangereuse, mais elle est très-incommode quand la grêle est sous la membrane interne des paupieres. L'opération est l'unique ressource, & elle doit se pratiquer différemment suivant le siège de la tumeur.

Quand elle est à la superficie extérieure de l'une

ou de l'autre paupiere, on étend avec les doigts la peau de la paupiere d'un angle à l'autre, afin d'affermir la grêle sur laquelle on fait une incision suffisante selon la longueur de la paupiere. On fait sauter le grain avec une petite curette. Le pansement doit être des plus simples, c'est une plaie qui se réunit d'elle-même, & qui seroit indifférente au bon ou au mauvais traitement. Lorsque la grêle est en-dedans, après avoir situé commodément le malade, on renverse la paupiere pour découvrir la maladie; il faut inciser jusqu'au grain: mais à la paupiere inférieure, la direction de l'incision doit être d'un angle à l'autre, comme pour l'extérieur: au contraire à la paupiere supérieure, l'incision doit être longitudinale. Ce sont les connoissances anatomiques qui prescrivent ces différences: par une incision transversale, on pourroit couper les fibres du releveur de la paupiere supérieure, en opérant sans attention sous cette partie. Le pansement consiste à défendre l'œil de l'inflammation: ce qu'on obtient aisément par le régime, & par l'application des collyres convenables. (Y)

GRÊLE, s. f. (*Tabletier-Cornetier.*) c'est une lame d'acier plate & dentelée, dont on se sert pour grêler les dents de peigne. *Voyez GRÊLER.*

GRÊLE, adj. il se dit des corps qui ont beaucoup plus de longueur & de fragilité qu'ils n'en doivent avoir naturellement. Un cerf a le merrien grêle: on dit aussi des châtrés & de ceux qui en ont la voix, qu'ils ont la voix grêle. La même épithete se donne à une partie du canal intestinal. *Voyez l'article suivant & l'article INTESTIN.*

GRÊLE, en Anatomie, c'est un muscle de la jambe ainsi nommé à cause de sa forme grêle. *Voyez les Pl. anatomiques.*

Il prend son origine par un tendon plat de la branche de l'os pubis & de l'ischium, descend sur le côté interne du fémur, se rétrécit & devient tendineux un peu au-dessous du couturier, à la partie supérieure de la face interne du tibia. Lorsqu'il est parvenu à la partie latérale interne du condyle interne de cet os, il se contourne & va s'attacher à la partie latérale interne de la tubérosité antérieure du tibia.

On donne encore le nom de grêle antérieur à un muscle de la jambe qui s'appelle aussi droit antérieur. *Voyez DROIT. (L)*

GRÊLÉ, adj. on appelle, en terme de Blason, couronnes grêlées, celles qui sont chargées d'un rang de perles grosses & rondes, comme les couronnes des comtes & des marquis.

GRÊLEAU, s. m. (*Economie rustique.*) C'est ainsi qu'on appelle dans la forêt d'Orléans un baliveau au-dessous de trois piés de tour. C'est ce qu'on appelle chéneteau dans d'autres forêts. *Voyez le dictionn. du Commerce & de Trévoux.*

GRÊLER, v. n. *voyez l'article GRÊLE, (Physiq.)*

GRÊLER, en termes de Blanchisserie. *Voyez METTRE EN RUBAN.*

GRÊLER, en termes de Tabletier-Cornetier, c'est l'action d'arrondir les dents sur toute leur longueur; ce que l'estandon n'avoit point fait, ne les ayant fendues que quarrément. *Voyez ESTADON.*

GRÉLIN, s. m. terme de Corderie, cordage composé de plusieurs aussieres, & commis deux fois.

Les grélins se fabriquent de la même façon que les aussieres; la seule différence qu'il y a entre ces deux fortes de cordages, c'est que les grélins sont composés d'aussieres, au lieu que les aussieres sont faites de torons.

M. Duhamel dit, dans son art de la Corderie, que les grélins ont plusieurs avantages sur les aussieres.

1°. Comme ils sont commis deux fois, les fibres de chanvre sont entrelacées, de manière que les frot-

remens violens que ces cordages ont à souffrir, ne peuvent déranger facilement ces fibres: avantage que n'ont pas les aussieres; aussi sont-elles moins de durée.

2°. Les *grelins* sont plus ferrés que les aussieres; ainsi l'eau les pénètre plus difficilement.

3°. On a dit dans l'article AUSSIERES A QUATRE TORONS, qu'il est avantageux de multiplier le nombre des torons: or il n'y a pas de moyen plus sûr de les multiplier, que de faire des cordages en *grelin*.

On peut faire des *grelins* avec toutes sortes d'aussieres, & les composer d'autant d'aussieres qu'on met de torons dans les aussieres.

*Grelins en queue de rat*, sont des *grelins* qui ont une fois plus de grosseur par un bout que par l'autre.

Quand on a fait des aussieres en queue de rat, on en prend autant qu'on veut que le *grelin* ait de cordons, & on les commet de la même façon que les *grelins* ordinaires, excepté que pour tordre les *grelins* on ne fait virer que les manivelles du chantier. Voyez l'article CORDERIE.

GRÉLOIRE, f. f. en termes de Blanchiffèrie, est une espece d'auge de cuivre rouge étamé, de quatre piés de long sur demi-pié de large en-haut, & sur trois pouces par en-bas. Cette partie inférieure est percée de trous égaux dans toute sa longueur; chaque bout en-haut est la place d'un petit réchaud, pour empêcher la cire de se figer. La *gréloire* se nomme ainsi, parce qu'elle partage la matiere en filets qui s'applatissent en tombant sur le cylindre. Voyez METTRE EN RUBAN. La *gréloire* est soutenue sur une chevrette. Voyez CHEVRETTE & l'artic. BLANCHIR.

GRÉLOT, f. m. (*Hydr.*) est un marteau pointu appelé *tétu*, avec lequel les Limosins piquent les anciens massifs de ciment pour les rendre. (K)

GREMIL, f. m. ou HERBE AUX PERLES, *lithospermum*, genre de plante à fleur monopétale, infundibuliforme, & découpée. Le calice est divisé jusqu'à la base; il en sort un pistil qui entre dans la partie inférieure de la fleur, & qui est entouré de quatre embryons: ces embryons deviennent des semences arrondies, dures, polies & luisantes; elles mûrissent dans le calice qui l'agrandit. Tournéfort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Sa racine est dans nos climats de la grosseur du pouce, ligneuse & fibreuse. Ses tiges sont hautes de près de deux coudées, droites, roides, cylindriques & branchues. Ses feuilles sont nombreuses, placées alternativement, longues de deux ou trois pouces, pointues, rudes, sans queue, & d'un verd noirâtre. Ses fleurs naissent au sommet des tiges & des rameaux, de chaque aisselle des feuilles; elles sont portées sur des pédicules courts, & sont d'une seule piece, blanches ou d'un verd blanchâtre, à entonnoir, partagées en cinq segmens obtus, renfermées dans un calice velu, découpées jusqu'à la base en cinq quartiers étroits: leur pistil est verd, comme accompagné de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de graines arrondies, dures, polies, luisantes, d'un gris de perle, & semblables à de petites perles: ces graines grossissent & mûrissent dans le calice même; souvent elles sont au nombre de deux ou de trois, rarement de quatre. Cette plante vient dans les lieux secs parmi les haies, & fleurit en Mai; elle ne rougit presque pas le papier bleu; mais comme sa graine est d'usage, elle demande un petit article séparé. (D. J.)

GREMIL ou HERBE AUX PERLES, (*Mat. méd.*) La graine de *gremil* qui est émulsive, est la seule partie de cette plante qui soit d'usage en Medecine.

Elle passe pour un puissant diurétique, & pour un bon anodyn adoucissant. On prétend qu'elle chasse les graviers & les petits calculs, & même qu'elle les

brise. On la prend réduite en poudre, à la dose d'un gros, dans un véhicule convenable, dans du vin blanc par exemple; ou on fait une émulsion, qu'on édulcore avec un sirop approprié, tel que celui de cinq racines. On ne croit aujourd'hui que très-difficilement aux prétendus lythomriptiques tirés des végétaux; & cette incrédulité est très-raisonnable sans doute, lorsqu'il ne s'agit, comme dans ce cas-ci, que d'une semence émulsive. La vertu que Mathiolo & quelques autres auteurs accordent à cette semence prise à la dose de deux gros, de favoriser la sortie des foetus dans les accouchemens difficiles, & de chasser l'arrière-faix, ne paroît pas mériter beaucoup plus de confiance, quoiqu'un bon diurétique soit plus capable en général de produire ces derniers effets, que de fondre la pierre dans les reins ou dans la vessie. Voyez DIURÉTIQUE & UTÉRIN.

La semence du *gremil* entre dans les deux compositions suivantes de notre pharmacopée; favori le sirop de guimauve compoté, & la bénédicte laxative.

On substitue souvent à la graine de l'herbe aux perles celle du *gremil* rampant, & même celle d'un autre *gremil*, connu plus communément sous le nom de *larmes de Job*. (b)

GREMIL RAMPANT, (*Botan.*) plante connue des Botanistes sous le nom de *lithospermum minus repens latifolium*, C. B. P. 258. J. R. H. 137. Sa racine est ligneuse, tortueuse, noire. Ses tiges sont nombreuses, grêles, longues, noirâtres, rudes, velues, couchées pour la plus grande partie sur terre, & poussant quelques fibres par intervalles. Ses feuilles sont longues d'environ deux pouces, large d'un demi-pouce, terminées en pointe, d'un verd foncé, noirâtres, rudes & velues. Ses fleurs sont bleues, placées au sommet des rameaux en grand nombre; il leur succede des graines dures, blanches, de la grosseur de celles de l'orobe. La tige qui porte les fleurs est droite & garnie de longues feuilles d'un verd pâle. (D. J.)

GREMIL RAMPANT, (*Mat. méd.*) on attribue à sa graine les mêmes propriétés qu'à celle du *gremil* ou herbe aux perles. Voyez GREMIL.

GREMIL LARME DE JOB, (*Mat. méd.*) la semence de cette plante passe pour avoir les mêmes vertus que celle de l'herbe aux perles, & celle du *gremil* rampant. Voyez GREMIL.

GRENADE, f. f. (*Pharm. & Mat. méd.*) c'est le fruit du grenadier. Voyez l'article GRENADIER. Des trois especes de grenades, on n'emploie guere en Medecine que la *grenade aigre*.

Les graines ou semences contenues dans ce fruit, le suc qu'on en exprime, l'écorce du fruit & les fleurs qui l'ont précédé, sont en usage en Medecine.

Le suc des grains de *grenade* a une saveur aigrelette très-agréable; il est moins acide que celui du citron, de la groseille, & de l'épine vinette, avec lesquels il est d'ailleurs parfaitement analogue. Il faut les ranger avec ces autres sucs, dans l'ordre des muqueux acides. Voyez MUQUEUX.

Si l'on garde dans un lieu frais ce suc exprimé, clarifié, & enfermé dans un vaisseau convenable, il donne du sel essentiel d'une saveur acide.

Il est susceptible de la fermentation vineuse, ne donne point de gelée comme le suc de groseille, & peut être mis par conséquent sous la forme de sirop avec suffisante quantité de sucre. Ce sirop se prépare de la même maniere que le sirop de limon. Voyez CITRON.

On prépare beaucoup de ces sirops dans les pays où les grenades croissent abondamment. Celui qu'on emploie à Paris vient du Languedoc.

Les grains de *grenade* mangés tout entiers sont regardés comme amis de l'estomac, comme en tem-



pérant l'ardeur, calmant la soif, rafraîchissant, arrêtant le flux hémorrhoidal trop abondant, corrigeant l'acrimonie de la bile, arrêtant le vomissement & le hoquet. Les malades atteints de fièvres ardentes & bilieuses, éprouvent un léger soulagement, & même un certain degré de plaisir, lorsqu'on leur permet de rouler de tems-en-tems dans leur bouche & de fucer quelques grains de *grenade*.

On fait une eau de *grenades* dans le pays où elles sont communes, en étendant le suc exprimé de ses grains dans suffisante quantité d'eau, & l'édulcorant avec un peu de sucre, ou en dissolvant le sirop de *grenade* dans sept à huit parties d'eau. Cette boisson a les mêmes usages que la limonade ou l'eau de groseille; elle est seulement un peu moins agaçante, & par conséquent moins sujette aux inconvéniens des acides donnés mal-à-propos.

L'écorce de *grenade* prise intérieurement, passe pour un puissant astringent; sa saveur amère & astringente est une preuve suffisante de la réalité de cette vertu. Il est à présumer cependant que son action se borne à l'œsophage, à l'estomac & au canal intestinal; que par conséquent ce remède n'est véritablement utile que contre les diarrhées, qu'on peut arrêter sans danger, & qu'on ne doit pas beaucoup compter sur son efficacité dans le relâchement ou les hémorrhagies des autres parties, comme dans les écoulemens immodérés des règles, les fleurs blanches, les gonorrhées, &c. On la donne en poudre depuis demi-gros jusqu'à un pour chaque prise, & jusqu'à demi-once en décoction.

On employe l'écorce de *grenade* extérieurement dans les décoctions, les gargarismes & les lavemens astringens. La décoction très-chargée de cette écorce est sur-tout célèbre pour redonner le ton naturel & la capacité convenable au vagin, relâché & délabré par un accouchement laborieux, ou par toute autre cause.

Les fleurs de *grenade*, plus connues dans les boutiques sous le nom de *balauftes*, ont la même vertu que l'écorce, mais dans un degré inférieur; on en fait à-peu-près le même usage, tant extérieurement qu'intérieurement. Voyez BALAUSTE. (b)

GRENADE, (*Art milit.*) c'est une espèce de petite bombe, de même diamètre ou calibre qu'un boulet de quatre livres, laquelle pèse environ deux livres, & qui est chargée de quatre ou cinq onces de poudre.

Les *grenades* se jettent avec la main par des soldats nommés à cet effet *grenadiers*. Elles ont une lumière comme la bombe, & une fusée de même composition. Le soldat met avec une meche le feu à la fusée, & il jette la *grenade* dans le lieu qui lui est indiqué. Le feu prenant à la poudre de la *grenade*, son effort la brise & la rompt en éclats, qui tuent ou estropient ceux qu'ils atteignent. Le soldat ne peut guère jeter de *grenades* qu'à la distance de quinze ou seize toises au plus. Il y a d'autres *grenades* qui ne se jettent point à la main, mais qui se roulent dans les fossés & dans les autres endroits où l'on veut en faire usage: ce sont proprement des espèces de bombes, qui ont de diamètre depuis trois pouces jusqu'à six. (Q)

GRENADE D'ARTIFICE, (*Artificier.*) c'est une imitation du fruit appelé *grenade*, ou, si l'on veut, des *grenades* de guerre, par un petit globe de carton à-peu-près de même grosseur, qu'on remplit de poudre ou d'autre composition, pour le jeter à la main ou avec une fronde à l'instant qu'on y met le feu.

GRENADE, (*le royaume de*) *Géog.* province considérable d'Espagne, avec titre de royaume; c'est proprement la haute Andalousie, qui fait partie de la Boétique des anciens. Il est borné N. par la nouvelle Castille, E. par la Murcie, S. par la Méditerranée, O. par l'Andalousie. Les principales rivières qui l'ar-

rosent sont le Xénil, le Guadalantin, le Riofrio & le Guadalquivireja. Il a environ 70 lieues de long sur 30 de large, & 80 de côtes.

Malgré le manque de culture, le terrain est fertile en grains, en vins, en lin, en chanvre, en excellens fruits, & en passerilles; il abonde en mûriers qui nourrissent quantité de vers à soie, & en forêts qui produisent des noix de galles, des palmiers & des glands de chêne d'un assez bon goût; le fumac, si utile pour l'apprêt des peaux de bouc, de chevre & de maroquin, abonde dans les montagnes. La capitale du royaume s'appelle *Grenade*.

Ferdinand le Catholique prit cette province sur les Maures en 1492. Du tems qu'ils la possédoient, elle étoit le pays du midi le plus riche & le plus peuplé: il n'a fait depuis que dégénérer; & sa destruction a été achevée par l'expulsion de tous les Maures qui restoient dans ce royaume, & que le conseil mal éclairé de Philippe III. roi d'Espagne, s'imagina devoir chasser en 1609. (D. J.)

GRENADE, (*Géog.*) grande ville d'Espagne, capitale du royaume de ce nom, avec un archevêché & une université, érigée depuis que Ferdinand V. conquiert cette ville sur les Maures en 1492. Ils l'avoient fondé dans le dixième siècle, & c'étoit le dernier domaine qui leur restoit dans cette partie de l'Europe. Ferdinand V. surnommé *le Catholique*, ne se fit point de scrupule d'attaquer son ancien allié Boabdilla, qui en étoit alors le maître. Le siège dura huit mois, au bout desquels Boabdilla fut obligé de la rendre. Les contemporains ont écrit qu'il versa des larmes en se retournant vers les murs de cette ville si peuplée, si riche, ornée du vaste palais des rois Maures ses ayeux, dans lequel se trouvoient les plus beaux bains du monde, & dont plusieurs sales voûtées étoient soutenues sur cent colonnes d'albâtre. Quoique cette ville ait beaucoup perdu de sa splendeur, cependant les édifices publics y sont encore magnifiques, & il s'y fait un grand commerce de soie qui passe pour la meilleure de l'Europe.

*Grenade* est d'une situation très-riante & très-avantageuse, sur la rivière du Darro & du Xénil qui en baigne les murailles, à 50 lieues S. O. de Murcie, 25 N. E. de Malaga, 45 S. E. de Séville, 90 S. E. de Madrid. *Long.* 18. 19. *lat.* 37. 30.

Cette ville est la patrie de Louis de Grenade, de Suarez, & de Marmol. Le premier étoit dominicain, & publia deux volumes *in-folio* sur la vie spirituelle. Il mourut en 1588, âgé de 84 ans. Le jésuite Suarez composa vingt-trois volumes de philosophie, de morale & de théologie scholastique. Marmol écrivit en espagnol une description générale d'Afrique, livre utile & que M. d'Ablancourt n'a point dédaigné de traduire en françois. (D. J.)

GRENADE, (*Géog.*) l'une des plus belles & des plus riches villes de l'Amérique espagnole, sur le bord de la Nicaragua, qu'on appelle aussi quelquefois le lac de *Grenade*, à 22 lieues E. de Léon, & à 28 de la mer du Sud. Les sibusiers françois la pillèrent en 1665 & en 1675. *Lon.* 292. 25. (D. J.)

GRENADE, (*la nouvelle*) *Géog.* pays de l'Amérique méridionale dans la Terre-ferme, d'environ 130 lieues de longueur, sur 30 dans sa plus grande largeur. Les Sauvages des vallées se nourrissent de maïs, de pois, de patates. Il y a des mines d'or, de cuivre, d'acier, de bons pâturages, des grains, des fruits, du sel, & beaucoup de poisson dans les rivières de ce pays. Il appartient aux Espagnols. Santa Fé de Bogota en est la capitale, que Ximènes a fait bâtir. *Lat.* 12. (D. J.)

GRENADE, (*la*) *Géog.* île de l'Amérique septentrionale dans la mer du Nord, & l'une des Antilles. Sa longueur du N. au S. est de 10 lieues; sa plus grande largeur de 5, & sa circonférence d'environ

22. Elle est très-fertile, appartient aux François depuis 1650, n'est éloignée que d'environ 30 lieues de la Terre-ferme, & de 70 de la Martinique. *Longit.* 315. 35. *lat. nord* 12. 15. (D. J.)

GRENADIER, f. m. *punica*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales, disposés en rond. Le calice a la forme d'une cloche, & il est découpé; il devient un fruit presque rond, garni d'une couronne, & divisé en plusieurs loges remplies de grains pleins de suc, attachés à un placenta & séparés des uns des autres par des membranes très-minces. Il y a dans ces grains une semence ordinairement oblongue. Tourn. *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (1)

Le *grenadier* domestique, *granata sive punica malus, sativa*, C. B. P. 438. J. B. 1. 76. Raii, *hist.* 1462, &c. n'est qu'un arbrisseau, quoiqu'il s'éleve quelquefois à la hauteur d'un arbre lorsqu'on le cultive dans un terrain favorable, & qu'on en coupe les jeunes pousses. Ses branches sont menues, anguleuses, couvertes d'une écorce rougeâtre, partagées en des rameaux, armés d'épines roides, oblongues, droites. Ses feuilles sont placées sans ordre, semblables à celles du myrte ordinaire, ou de l'olivier, moins pointues, d'un verd luisant, portées sur des queues rougeâtres, garnies de veines rouges qui les traversent, & de côtes en-dessous, d'une odeur forte, urineuse, surtout si on les froisse entre les doigts. Les fleurs sortent des aisselles des branches; elles sont en rose, à cinq pétales, de couleur écarlate: leur centre est occupé par plusieurs étamines, garnies de sommets & renfermées dans un calice de même couleur, long d'un pouce & plus, coriace, en forme de cloche, partagé en cinq lanieres, pointues, lesquelles dans la suite couronnent le nombril du fruit. Le calice se change en un fruit sphérique, un peu applati des deux côtés, de différente grosseur, qu'on nomme *grenade*, & qui est connu de tout le monde.

Le *grenadier* sauvage ressemble en tout au domestique, excepté qu'il est d'ordinaire plus épineux. Celui qui porte une fleur double s'appelle en Provence *balastier*, & par les Botanistes *malus punica, flore pleno majore*, ou *malus punica sylvestris major*. Il produit d'amples fleurs, composées d'un très-grand nombre de pétales fort ferrés. Les fleurs sont renfermées dans un calice qui n'est pas oblong, comme celui du *grenadier* domestique, mais large & applati, de couleur jaune purpurin, coriace, ligneux & divisé en plusieurs lanieres. Ses pétales sont quelquefois si nombreux, que les fleurs paroissent de grandes roses d'une couleur foncée: on les nomme *balustes* quand elles sont contenues dans leur calice. Voyez BALAUSTE.

Le fruit du *grenadier* sauvage ou domestique égale en grosseur nos plus belles pommes. Son écorce est médiocrement épaisse & comme du cuir, un peu dure cependant & cassante, verte & lisse avant la maturité, ensuite de couleur rouge & ridée, qui approche enfin de la couleur de la châtaigne, jaune intérieurement, d'une saveur astringente.

Ce fruit renferme plusieurs grains disposés en différentes loges, d'un rouge foncé dans les uns, de couleur d'améthyste dans les autres, remplis de beaucoup de suc vineux, quelquefois doux, quelquefois acide ou tenant le milieu entre l'un & l'autre. Ces grains sont disposés en maniere de rayon de miel, séparés par des cloisons charnues & membraneuses, qui sont comme des parois mitoyennes, ameres, tantôt blanchâtres, tantôt purpurines, & ayant un placenta situé dans le milieu. Chaque grain est semblable à un grain de raisin, & renferme une seule semence, oblongue, composée d'une écorce ligneuse, & d'une amande amere un peu astringen-

te. On trouve une espece singuliere de *grenade* dont les grains ne contiennent point de semence, mais c'est par accident & par un jeu de la nature.

Le *grenadier* vient naturellement dans le Languedoc, la Provence, l'Espagne & l'Italie. On le cultive avec soin dans les pays tempérés; les fleurs, les pépins de ses fruits, le suc, l'amande & l'écorce de *grenade*, sont d'usage. Voyez GRENADE, (*Matiere méd.*) (D. J.)

GRENADIER, (*Agricult.*) Entre les especes de *grenadiers* cultivés par les curieux, on nomme principalement le *grenadier* à fleur double, le *grenadier* panaché, le *grenadier* nain d'Amérique, & le *grenadier* à fruit. Les trois premiers sont préférables au dernier par leurs fleurs: on les encaisse d'ordinaire; & c'est ainsi qu'ils servent d'ornement aux jardins.

On choisit pour cet effet une terre à potager de la meilleure sorte, on la passe à la claie fine; on a du terreau; on fait du tout un mélange, moitié l'un, moitié l'autre; on en emplit les caisses qui doivent être proportionnées à la grandeur des *grenadiers* qu'on leur destine. La terre étant ainsi préparée, on plante le *grenadier* après en avoir accommodé les racines; quand cet arbre est planté, on a du terreau & de bon fumier de vache, dont on épanche un doigt d'épaisseur sur la superficie de la caisse, & on donne ensuite au *grenadier* un ample arrosement.

Les *grenadiers* à fruit ne demandent pas tant de précaution: ils réussissent même mieux en pleine terre qu'en caisse; mais il faut que ce soit en espalier principalement, & à une bonne exposition, parce que les *grenades* en deviennent plus grosses & plus colorées. Les *grenadiers* en caisse se labourent avec une houlette ou une pioche, & ceux qui sont en pleine terre avec la beche. On doit dans les grandes chaleurs les arroser fréquemment, autrement la fleur coule.

Il est essentiel de tailler les *grenadiers*. Le secret consiste à rogner les branches qui naissent mal placées; on les retranche; on conserve celles qui sont courtes & bien nourries, & on raccourcit les branches dégarnies, afin de rendre le *grenadier* plus touffu: c'est ce qui en fait la beauté. On a soin de les pincer après leur première pousse de l'année, quand on voit qu'il y a quelques branches qui s'échappent. Miller donne sur cela d'excellens préceptes; consultez-le.

Tout *grenadier* à fleur double, & autres qu'on élève en caisse, ne doivent avoir le pié garni d'aucune branche, parce que ce défaut les défigure, & empêche que la tête de cet arbrisseau ne se forme agréablement. Si les *grenadiers* en caisse coulent, & que les trop grandes chaleurs de l'été en soient la cause, il faut les mouiller beaucoup; & lorsque, malgré cette précaution, la coulure ne cesse point, il n'y a pas d'autre parti à prendre, que de les changer de caisses, si elles sont petites, ou bien de les rencaisser dans les mêmes, en remplissant les caisses d'une nouvelle terre préparée.

Les *grenadiers* s'élevent de semence; ils se multiplient aussi de marcotes de la maniere qui suit. Supposez un *grenadier* de belle espece, au pié duquel il est venu quelques branches assez longues pour être couchées en terre, on en prend une, on l'émonde autant qu'on le juge à-propos, & de maniere que celle qui doit être couchée en terre soit tout-à-fait nette; ensuite on couche cette branche dans un rayon, on l'arrête avec un petit crochet qu'on fiche en terre, on la couvre de terre, on l'arrose, & au bout de six mois elle prend racine.

S'il ne croît point de branches au pié de l'arbre, & qu'on soit obligé pour le marcoter d'avoir recours à la tête, on choisit la branche qui y paroît le plus propre; on l'émonde, comme on l'a dit, & on la couche

couche dans un pot plein de terre, & fendu par un côté, afin d'y passer la branche & de l'attacher au gros de l'arbre, ou à quelqu'autre appui que ce soit. Le tems favorable à marcotter les *grenadiers* est le printems, pour qu'on puisse voir en automne si les marcottes ont pris racine, afin de les fevrer de leur mere branche, & de les planter ailleurs.

Les *grenadiers* se perpétuent aussi de bouture, & c'est une bonne méthode. Pour cet effet, on choisit les branches les plus droites & les plus unies, qu'on coupe à un pié de longueur; avant que de les mettre en terre, on en ratiffe un peu l'écorce par le bas l'espace de deux travers de doigt; on rogne le haut, puis on les fiche dans quelque caisse ou pot rempli de terre convenable, & ensuite on les arrose. L'expérience a fait connoître qu'une branche de *grenadier*, accommodée de cette façon, prenoit aisément racine.

Le froid est l'ennemi mortel des *grenadiers*. Pour les en garantir, on met ceux qui sont en caisse dans une serre à l'épreuve de la gelée. A l'égard des *grenadiers* en pleine terre, on les conserve contre les rigueurs du froid, si on met à leur pié beaucoup de fumier, & si l'on couvre de paillassons toute la paillassade.

Les *grenadiers* à fleur double, & qui ne donnent point de fruit, commencent à fleurir au mois de Mai, & durent en fleurs jusqu'en Août, pourvû qu'ils soient bien gouvernés. Les Anglois ont éprouvé que le *grenadier* à fruit, à fleur simple, & à fleur double, supportoient très-bien les hyvers de leur climat; les uns les taillent en pomme, d'autres les mettent en espalier ou en treille, & d'autres préfèrent de les planter en haie, ou dans des bosquets pour les moins exposer à sentir la serpette & le ciseau.

Le *grenadier* nain d'Amérique que les habitans cultivent dans leurs jardins, parce qu'il porte des fleurs & des fruits la plus grande partie de l'année, s'éleve rarement au-dessus de trois piés, produit un fruit qui n'excede pas la grosseur d'une noix, & qui n'est pas trop bon à manger. Cet arbrisseau est fort délicat; cependant il prospere à merveille, si on le tient constamment dans la serre avec les autres plantes du même pays, & à un degré de chaleur modéré. (D. J.)

**GRENADIER**, f. m. (*Art milit.*) soldat d'élite, l'exemple & l'honneur de l'infanterie.

La création des *grenadiers* dans l'infanterie françoise est de l'année 1667. L'objet de leur institution étoit de se porter en avant pour escarmoucher & jeter des grenades parmi les troupes ennemies, afin d'y mettre le desordre au moment d'une action. C'est de ce service primitif qu'est dérivé leur nom. Les armés à la legere dans la légion romaine, & les ribauds dans les troupes de nos anciens rois, faisoient à-peu-près le même service que les *grenadiers* dans nos armées.

Toutes les puissances de l'Europe ont des *grenadiers*; quelques princes en ont même des corps entiers. Nous n'examinerons ici ni leur forme, ni leur établissement; notre objet est de faire connoître leur service dans les troupes de France.

Louis XIV. en établit d'abord quatre par compagnie d'infanterie; ils furent ensuite réunis, & formerent des compagnies particulieres, à l'exception de quelques régimens étrangers au service du Roi, qui les ont conservés jusqu'ici sur le pié de leur premiere distribution. Sa Majesté établit aussi en 1744 des compagnies de *grenadiers* dans chacun des bataillons de milice; nous en parlerons à l'article **GRENADIERS ROYAUX**.

Le corps des *grenadiers* est le modele de la bravoure & de l'intrépidité. C'est dans ce corps redoutable que l'impétuosité guerriere, caractère distinctif du soldat françois, brille avec le plus d'éclat. No-

Tome VII,

tre histoire militaire moderne fourmille de prodiges dûs à sa valeur. Les *grenadiers* sont des dieux à la guerre. Ils jouissent de l'honneur dangereux de porter & de recevoir les premiers coups, & d'exécuter toutes les opérations périlleuses. Il y a constamment une compagnie de ces braves à la tête de chaque bataillon. Cette portion précieuse en est l'ame & le soutien. Elle est composée des soldats les plus beaux, les plus lestes, & les plus valeureux, fournis par les autres compagnies du bataillon. Un soldat doit avoir servi plusieurs années en cette qualité, avant de pouvoir obtenir le titre de *grenadier*. En le recevant, il contracte l'obligation de servir pendant trois ans au-delà du terme de son engagement; mais il lui est libre d'y renoncer pour se conserver le droit d'obtenir son congé absolu à l'expiration de son service.

Le *grenadier* jouit d'une paye plus forte que le soldat, & d'autres distinctions. Une des plus flatteuses est de porter un sabre au lieu d'épée, & dans le partage du service, d'occuper toujours les postes d'honneur.

On conçoit que ces troupes, si souvent, & trop souvent exposées, essuient de fréquentes pertes, & ont besoin de réparations. On y fait remplir provisoirement les places vacantes par des *grenadiers postiches*. Ces postiches sont des soldats aspirans au titre de *grenadier*, désignés pour l'ordinaire par le suffrage des *grenadiers* même, sous les yeux desquels ils font leurs preuves de vertu guerriere; ainsi le service des postiches est le séminaire des *grenadiers*. Voyez **GRENADIER POSTICHE**. Un soldat pour être brave, n'est pas toujours jugé digne d'être *grenadier*; il doit encore être exempt de tout reproche du côté de l'honneur & de la probité. Après des épreuves suffisantes, les *grenadiers postiches* sont enfin associés au corps des *grenadiers*; ils en prennent bien-tôt l'esprit, & en soutiennent la réputation. Malheur à celui qui y porte atteinte par quelque action honteuse.

Il est sensible que chaque soldat choisi sur ce qu'il y a de meilleur pour entrer aux *grenadiers*, fait une plaie au corps du bataillon, & que par cette raison il seroit dangereux pour le service d'en multiplier trop l'espece. C'est aux maîtres de l'art à déterminer jusqu'à quel point ils peuvent être portés. On s'est fixé en France à une compagnie de quarante-cinq *grenadiers* par bataillon composé de 685 hommes.

C'est encore aux grands capitaines à décider la question, si dans une action on doit faire donner les *grenadiers* de prime-abord, à distinguer les cas où l'on doit faire mouvoir à-la-fois tous les ressorts de la machine, de ceux où l'on peut réserver l'effort des *grenadiers*.

Dans le relâchement de la discipline, on a vû ce corps conspirant sa ruine, ne respirer que le duel, & ne mesurer sa considération que sur la quantité qu'il versoit de son propre sang. Cette fureur destructive s'est enfin ralentie. Le *grenadier* aujourd'hui moins féroce, plus docile, & toujours également brave, n'exerce plus ordinairement son courage que contre les ennemis de l'état. Nous devons cet heureux changement & beaucoup d'autres avantages, au rétablissement de notre discipline militaire; époque glorieuse du ministère de M. le comte d'Argenson. Cet article est de M. DURIVAL le jeune.

**GRENADIERS A CHEVAL** (*Compagnie des*). Cette compagnie fut créée par Louis XIV. au mois de Décembre 1676, & unie à la maison du roi, sans néanmoins y avoir de rang, ni de service auprès de la personne de S. M. Elle fut tirée du corps des *grenadiers*, & composée de quatre-vingt-quatre maîtres, non compris les officiers, pour marcher & combattre à pié & à cheval à la tête de la maison du roi. Elle a soutenu dans toutes les occasions la haute ré-

CCCCC

putation du corps dont elle tire son origine, & la gloire de celui auquel elle a l'avantage d'être associée. Que ne pouvons-nous suivre cette troupe de héros dans le cours de ses exploits ! Nous la verrions dès le mois de Mars 1677, à peine formée & pour coup d'essai, attaquer en plein jour avec les mousquetaires le chemin couvert de Valenciennes, prendre d'assaut tous les ouvrages, tuer tout ce qui se présenta d'ennemis, monter sur le rempart, & emporter la place au moment qu'on s'y attendoit le moins ; défendre ensuite celle de Charleroy, & obliger l'ennemi d'en lever le siège ; l'année suivante s'emparer d'assaut de la contrescarpe d'Ypres ; en 1691 renverser, au fameux combat de Leuze, & tailler en pièces quatre escadrons ennemis, & successivement se signaler au siège de Namur, à la malheureuse affaire de Ramilli, aux glorieuses & fatales journées de Malplaquet & d'Ertingen, & à la célèbre bataille de Fontenoy. Nous ne faisons que parcourir rapidement ces époques, & en omettons beaucoup d'autres consignées dans les fastes militaires de la France, à la gloire de cette valeureuse troupe. Le Roi en est capitaine.

Le corps qui lui donna naissance, la soutient encore aujourd'hui. Ce sont les compagnies de *grenadiers* de l'infanterie française qui fournissent chacune à leur tour les remplacements qui y sont nécessaires. Les sujets présentés pour y être admis, sont sévèrement examinés & éprouvés avant leur réception. La taille, la figure, la bravoure, sont des qualités nécessaires ; on exige encore la sagesse, la sobriété, & les bonnes mœurs ; avantages qui dans le soldat s'allient rarement avec les premiers. Les sujets qui ne les réunissent pas tous, sont refusés & renvoyés à leurs compagnies.

Celle des *grenadiers à cheval* est par sa création la plus nouvelle de la maison du Roi. Elle a souffert plusieurs changemens depuis son institution. Formée d'abord de quatre-vingt-quatre maîtres, elle fut portée peu après à cent vingt, réduite à cent en 1679, augmentée en 1691 jusqu'à cent cinquante maîtres, remise à quatre-vingt-quatre en 1725, & fixée enfin à ce qui la compose aujourd'hui ; savoir, un capitaine-lieutenant, trois lieutenans, trois sous-lieutenans, trois maréchaux-des-logis, six sergens, trois brigadiers, six sous-brigadiers, & cent quinze *grenadiers* formant un escadron. *Article de M. DURIVAL le jeune.*

**GRENADIERS DE FRANCE (Corps des).** Ce corps fut formé par ordonnance du Roi du 15 Février 1749, de quarante-huit compagnies de *grenadiers* réservées dans les réformes de 1748, « pour continuer, » dit cette ordonnance, d'entretenir au service de Sa Majesté des troupes d'une espèce si précieuse à conserver ». Il est composé de quatre brigades de douze compagnies chacune, & a rang dans l'infanterie du jour de la création des premiers *grenadiers* en France. Un officier général le commande supérieurement sous le titre d'*inspecteur-commandant*. Il y fut d'abord attaché un major pour tout le régiment, quatre colonels, deux lieutenans-colonels, & un aide-major par brigade. Cet arrangement a souffert depuis plusieurs changemens. Le nombre des colonels a été augmenté successivement jusqu'à vingt-quatre, & celui des lieutenans-colonels réduit à quatre. Le roi ayant encore reconnu qu'un seul officier-major par brigade ne pouvoit suffire aux différens détails de la discipline & du service, Sa Majesté régla par son ordonnance du 8 Juillet 1756, que l'état-major de chaque brigade seroit à l'avenir composé d'un sergent-major & d'un aide-major, & que les places de sergent-major seroient remplies par les aide-majors actuels, pour en jouir aux honneurs, autorités & prérogatives attribués aux autres majors de l'in-

fanterie. Le commandement en second du corps fut en même tems conféré à l'ancien major.

Lorsqu'il vaque des compagnies, il doit y être nommé alternativement un capitaine des troupes réglées ayant au moins deux ans de commission de capitaine, & un lieutenant du régiment.

Chacune des quarante-huit compagnies est composée de quarante-cinq hommes, & commandée par un capitaine, un lieutenant, & un lieutenant en second. L'un des deux lieutenans est pour l'ordinaire un soldat de fortune, que son mérite & ses services ont élevé au grade d'officier. Il y a dans chaque brigade un sergent, un caporal, & onze *grenadiers* entretenus sous la dénomination de *charpentiers*.

Le remplacement des *grenadiers* qui y manquent, se fait chaque année par les compagnies de *grenadiers* des bataillons des milices du royaume (*voyez ci-après GRENADIERS ROYAUX*) ; & les capitaines payent à chacun de ces *grenadiers* de remplacement la somme de 30 liv. pour leur tenir lieu d'engagement pendant six ans, au bout desquels ils reçoivent leurs congés absolus. Le Roi leur fait délivrer en outre une gratification de six liv. à chacun, au moment de leur engagement.

Le régiment des *grenadiers de France* depuis sa création, n'a pas eu jusqu'ici d'occasion de se signaler ; mais que ne doit-on pas attendre du mérite des officiers qui le commandent, de l'excellente discipline qui y regne, & de la qualité des hommes qui le composent ?

C'est avec ce corps, auquel fut joint pour cet effet celui des volontaires royaux, que M. le chevalier de Rostaing fit en 1754, sous les murs de Nancy, l'essai de la légion dont il avoit donné le plan. *Article de M. DURIVAL le jeune.*

**GRENADIER POSTICHE**, soldat choisi pour entrer aux *grenadiers*, avec lesquels, en attendant, il fait le service, quand la troupe n'est pas complète. Dans l'infanterie française, le choix de ces soldats se fait à tour de rôle sur toutes les compagnies de fusiliers de chaque bataillon, auxquelles néanmoins ils restent attachés, jusqu'à leur réception aux *grenadiers*. *Voyez ci-devant GRENADIER.*

Lorsqu'ils obtiennent ce grade, le capitaine des *grenadiers* paye 25 liv. pour chacun aux capitaines des compagnies dont ils ont été tirés, & rend en outre l'habit & les armes.

Les soldats destinés aux *grenadiers* ne peuvent être pris dans le nombre des hautes-payés des compagnies. Si une compagnie en tour de fournir un homme aux *grenadiers*, ne peut pas en présenter de qualité convenable au service de cette troupe, il est fourni par la compagnie qui suit immédiatement ; mais dans ce cas le capitaine de cette dernière compagnie est autorisé à prendre dans la première un soldat à son choix ; & le capitaine est en outre obligé de lui payer une indemnité réglée.

Dans les milices, les *grenadiers postiches* forment une compagnie particulière établie dans chaque bataillon par ordonnance du 28 Janvier 1746. La compagnie des *grenadiers postiches* fournit à celle des *grenadiers* les remplacements qui y sont nécessaires, & tire elle-même ceux dont elle a besoin de toutes les compagnies de fusiliers du bataillon. Pendant la guerre, ces deux troupes sont détachées des bataillons ; & de plusieurs réunies ensemble, on forme les régimens de *grenadiers royaux*. *Voyez ci-après GRENADIERS ROYAUX. Article de M. DURIVAL le jeune.*

**GRENADIERS - ROYAUX (Régiment de).** C'est un corps composé de plusieurs compagnies de *grenadiers* de milice, réunies sous un même chef.

Le Roi par son ordonnance du 15 Septembre 1744, établit des compagnies de *grenadiers* dans tous les bataillons de milice du royaume ; & par celle du

10 Avril 1745, il en forma sept régimens de *grenadiers-royaux* d'un bataillon chacun, qui servirent la campagne suivante, commandés par des colonels & lieutenans-colonels, avec les majors & aide-majors qui y furent attachés.

Sa majesté satisfaite du service de ces troupes, & voulant en augmenter la force pour les mettre en état d'être employés d'une maniere encore plus utile, établit par ordonnance du 28 Janvier 1746 des compagnies de *grenadiers-postiches* dans chaque bataillon de milice, les unit à celles des *grenadiers* par ordonnance du 10 Mars suivant, & de toutes ces troupes, composa sept régimens de *grenadiers-royaux* de deux bataillons chacun.

Ces corps servirent utilement & glorieusement pendant les campagnes qui suivirent leur institution, jusqu'à la paix de 1748. Réunis ou séparés, ils donnerent à l'envi l'un de l'autre, dans toutes les occasions, les plus grandes marques de zele & de bravoure. Ils se signalerent au siège de la citadelle d'Anvers, à celui de Mons, à la bataille de Raucoux, & à celle de Lawfeld, sur-tout au siège à jamais mémorable de Bergopzoom, enfin dans toutes les diverses opérations militaires auxquelles il eurent part pendant toutes ces campagnes.

À la paix les régimens de *grenadiers-royaux* furent séparés; les compagnies qui les composoient furent renvoyées à leurs bataillons de milice, & licenciées en même tems que les corps de ces bataillons.

Tous les bataillons de milice du royaume sont convoqués une fois par an pendant la paix, pour être recrutés & passer en revue, & sont séparés après quelques jours de service; voyez LEVÉE DES TROUPES. Mais les compagnies de *grenadiers* demeurent assemblées, & sont réunies pour composer des bataillons de *grenadiers-royaux*. Ces bataillons établis au nombre de onze par ordonnance du premier Mars 1750, sont exercés chaque année pendant un mois à toutes les manœuvres de guerre, ensuite séparés, & les *grenadiers* renvoyés dans leurs paroisses, jusqu'à ce qu'il plaise au Roi de les rappeler. On prépare ainsi ces corps dans le silence de la paix, aux opérations militaires qu'ils doivent exécuter pendant la guerre.

Les bataillons de *grenadiers-royaux* fournissent chaque année au corps des *grenadiers* de France, les remplacements qui y sont nécessaires. Des officiers de ce corps sont détachés à chaque bataillon pendant le tems des assemblées, & y choisissent & engagent des *grenadiers* de bonne volonté, jusqu'à concurrence de ce que doit fournir chaque bataillon. Voyez GRENADIERS DE FRANCE.

Lors du licenciement des compagnies de *grenadiers-royaux*, on leur permet par distinction d'emporter leurs habits, à la différence des soldats, qui sont obligés de les laisser en dépôt dans le lieu d'assemblée; voyez LICENCIEMENT. Le Roi accorde en outre 3 sous par jour à chaque sergent de ces compagnies pendant tout le tems de leur séparation; un sou six deniers à chaque tambour, & un sou à chaque *grenadier*; dont le décompte leur est fait à l'assemblée suivante de leur bataillon. Article de M. DURIVAL le jeune.

GRENADIERE, f. f. terme de Ceinturier, c'est une espece de gibeciere qu'on donne à chaque *grenadier*, pour y mettre ses grenades. Voyez GRENADIER.

Elle est composée d'une bande, d'un travers ou porte-hache, d'une bourse, d'un dessus, d'une boucle avec son attache pour fermer la *grenadiere*, & d'un poulvrin.

\* GRENADIERE, ou GRANDE SAUTRELIERE, ou BOÎTEUX, ou CHAPEAU À SAUTERELLES, (Pêche.) espece de filet qui ressemble assez au chalut. Il étoit en usage dans l'amirauté de Boulogne. On prenoit avec la *grenadiere* des sauterelles ou grandes che-

Tome VII.

vrettes. Elle étoit faite d'une barre de fer quartée, large d'un pouce, & longue de sept à huit piés. Sur ses extrémités étoit arrêté un demi-cercle de bois qui formoit l'entrée d'un verveux. La barre étoit percée à chaque bout, & là étoit frappé un cordage de la grosseur d'un pouce de diametre. Ce cordage avoit trois brasses de longueur. Un autre cordage étoit frappé sur le milieu du cercle. Celui-ci se réunissoit au premier. C'est sur cet appareil qu'étoit retenu le filet, ou l'espece de chauffe dont il s'agit. Cette chauffe étoit amarrée à un bateau par un autre cordage qui la traînoit à un quart-de-lieue de la côte.

Il y a une autre espece de *grenadiere* qui consiste en une traverse de bois *AB*, qu'on appelle le *seuil*, & un long manche *CD*, fixé sur le milieu du seuil. Le seuil est taillé en biseau, & peut avoir 8 à 9 piés de long. On y attache un filet à mailles fort étroites. Le filet ressemble à la truble; le pêcheur descend dans l'eau jusqu'au cou, lors de la basse mer; & marchant vers le rivage, il pousse devant lui ce filet dont le seuil laboure le sable, & enleve les chevrettes & les petits poissons mêlés avec le sable.

Ces pêches ont été défendues, ainsi que celles de la drege & du coloris. Voyez nos Planches de Pêche.

La maille du filet de la *grenadiere* est d'environ quatre à cinq lignes.

GRENADILLE, f. f. (Bot. exot.) genre de plante qu'on a déjà caractérisée sous son nom vulgaire de *fleurs de la passion*; les Botanistes l'appellent *granadilla*; c'est une belle plante étrangere de la nouvelle Espagne, dont on cultive pour la fleur un grand nombre d'especes; Bradley rapporte en avoir vû plus de trente dans le jardin d'Amsterdam, mais il s'en faut de beaucoup qu'il s'en trouve aujourd'hui un nombre aussi considérable dans ce même jardin; & selon toute apparence, M. Bradley s'est trompé. Miller n'en connoît que treize especes en Angleterre, sur la culture desquelles il a donné les meilleures & les plus exactes instructions qu'on puisse desirer; j'y renvoie les curieux.

Tournefort a fait d'une des especes de *grenadille*, un genre particulier sous le nom de *murucuja*; cette espece se trouve en plusieurs endroits de l'île Saint-Domingue, & produit bien rarement du fruit en Europe; du-moins Miller, malgré ses talens, n'est jamais parvenu à lui en faire porter. Le P. Feuillée a aussi décrit quelques especes de *grenadilles* de la vallée de Lima, & entr'autres une qu'il surnomme *pomifere*: elle donne un fruit rond, de deux pouces & demi de diametre, rempli d'une substance aqueuse, douçâtre, & cependant agréable au goût; ce fruit contient de petites graines enfermées dans une peau blanche en-dedans, & cramoisi-jaune en-dehors. (D. J.)

GRENAGE, f. m. (Art milit.) c'est une des opérations de la fabrique de la poudre-à-canon; elle consiste à mettre la poudre en grain. Voyez l'article POU-DRE-À-CANON.

GRENAILLER, v. act. (Docimastie.) réduire un métal en petits grains, à-peu-près semblables au plomb à tirer qu'on nomme *cendrée*. Au moyen de cette division, on le dissout, on le pese, & on le mêle plus aisément. On la fait par la voie seche & par la voie humide, c'est-à-dire avec & sans eau. Il faut donc avoir les instrumens nécessaires pour ces deux méthodes. Ce sont des granulatoires secs & à l'eau.

Le *granulatoire à l'eau* se trouve dans nos *Planc. de Chimie*. Cette machine est particulièrement destinée à l'opération en question. C'est un chauderon ou baquet sur lequel on met le treuil suivant. A un cylindre de bois ayant 6 pouces de long sur 4 de diametre, on ajuste un axe avec sa manivelle. On couvre ce cylindre parallelement à son axe, d'une couche de brins de balai épaisse de trois doigts, qu'on

C C C c c c ij

lie & qu'on ferre fortement aux deux bouts avec une ficelle. On place ce treuil dans deux échancrures demi-circulaires, faites au bord du vaisseau, vis-à-vis l'une de l'autre. On l'y assujettit du côté de la manivelle au moyen d'un petit crampon recourbé à angle droit, comme un clou à crochet, fixé par sa jambe perpendiculaire, & libre par l'horizontale; & à l'autre extrémité avec un crampon ordinaire, entre les jambes duquel passe l'axe du cylindre. Cette machine est de *Cramer*; au lieu du treuil garni de brins de balai, on peut en employer un cannelé dans sa longueur, à-peu-près comme un mouffoir de chocolat. Cette variété tirée de sa traduction angloise, se trouve aussi dans *nos Planches de Chimie*. On remplit d'eau le vaisseau, de façon qu'un tiers du cylindre y soit plongé.

Quand on veut *granuler* un métal, de l'argent orifère, par exemple, on commence par le fondre. Si on a une grande quantité à *grenailier* à-la-fois, on employe un grand creuset qui puisse contenir le tout; & comme il y auroit trop à risquer si on l'enlevoit du feu, on y puise avec un petit qu'on a fait rougir, & l'on verse le métal doucement & sans discontinuer sur le treuil, qu'un aide tourne assez vite au moyen de sa manivelle.

Cette machine est la plus commode de toutes. Par cette méthode on peut *grenailier* toute sorte de métaux & de demi-métaux; & la grenaille est plus fine que par aucune autre.

Si elle manquoit, on ne laisseroit pas de faire de la grenaille avec un chauderon & un balai; & même tout vaisseau large & médiocrement creux peut y servir, quoique le chauderon soit préférable. On remplira donc ce chauderon d'eau froide jusqu'à 8 pouc. de ses bords; on donnera à cette eau un mouvement de gyration avec le balai; on y versera l'or ou l'argent avec un petit creuset rougi au feu, d'un seul jet, sur les côtés, afin qu'il soit emporté par le mouvement donné à l'eau par le balai, qu'un aide remue circulairement. Plus l'argent peut s'étendre pendant qu'on le verse, plus les grenailles en sont creuses & menues.

On peut encore, au lieu de donner à l'eau un mouvement circulaire en tenant le balai perpendiculairement, le coucher & le tourner à demi-plongé dans l'eau: & on imitera pour lors le *granulatoire* à treuil. Mais le balai en question ne doit pas être trop serré; sans quoi le métal s'y arrêteroit, se refroidiroit, & se rassembleroit en masses avant que de parvenir à l'eau qui doit achever de le diviser & creuser ses grains. La même précaution doit avoir lieu à l'égard du treuil. Dans ces circonstances, on trouvera la grenaille au fond de l'eau, presque aussi divisée que si on eût employé le treuil. On la retire de l'eau, & on la sèche dans un vaisseau de cuivre ou de terre.

Quelques artistes se contentent de *grenailier* leur argent orifère en le jettant simplement dans une bassine remplie d'eau froide qu'ils n'agitent point. Mais leur grenaille est grossière, & forme des masses ou rochers; car c'est le nom qu'on donne dans les monnoies à l'amas des grains d'or ou d'argent qui forment une masse au fond du bacquet.

En Hongrie on *grenaille* l'argent comme nous venons de le dire, dans un chauderon où l'eau est agitée circulairement avec un balai; mais on le fait tomber du creuset en un jet le plus large qu'il est possible, & de fort haut. Par ce moyen, les grenailles se forment plus menues & plus universellement creuses & concaves. On les sèche dans des bassines larges, qu'on pose sur deux buches, entre lesquelles on met des charbons ardents. *Voyez* INQUART & DÉPART.

Les Chauderonniers donnent le nom de *grenaille* à leur soudure. *Voyez* FLUX & SOUDURE. Ils la versent de la poëlle où elle a été fondue, dans une au-

tre chauffée qu'ils tiennent sur l'eau où ils la plongent & l'agitent rapidement. Par ce moyen elle se met en des especes de rocailles, & se divise plus aisément dans le mortier de fonte où ils la pilent. Ils la passent ensuite par un petit crible de cuivre. Mais je crois que cette méthode tient encore de l'enfance des Arts, & qu'il vaudroit beaucoup mieux *granuler* cette espece de laiton avec notre granulatoire à l'eau; car elle ne se convertit point proprement en grains, & elle est d'ailleurs d'une dureté extraordinaire, qui fait perdre un tems considérable à la piler. Quand on la tire du feu, & sur-tout qu'on la verse d'une poëlle dans l'autre, elle jette une grande flamme jaune & bleue, très-agréable à voir.

On réussit presque également & avec autant de sûreté par les trois premières méthodes à *granuler* l'or, l'argent, & les alliages métalliques, comme nous l'avons dit des deux premiers, & de la soudure des Chauderonniers, qui est un laiton ou alliage de zinc & de cuivre. Mais il n'en est pas de même de ce dernier métal, du plomb & de l'étain; leur granulation & sur-tout celle du cuivre, est toujours accompagnée d'un danger qu'on n'évite qu'en le versant peu-à-peu, & très-lentement. Le meilleur moyen de ne courir aucun risque, c'est de les faire tomber tout divisés sur le balai ou sur le cylindre; on y réussit en les faisant passer à-travers de petits trous faits au fond d'un creuset rougi au feu, qu'on tient suspendu sur le treuil ou le balai.

Pour les essais, ou le départ & in quart en petit; on fait des cornets de l'argent orifère. Dans les départs en grand, on le réduit en grenaille, soit qu'ils se fassent par la voie sèche, soit qu'ils se fassent par l'humide. Et lorsqu'on veut savoir ce qu'ils tiennent d'or par marc, l'essayeur prend au hasard une ou deux de ces grenailles; il en pese un demi-gros, & fait le départ à l'ordinaire: mais la chaux d'or qui en revient, n'est que très-rarement en rapport exact avec l'or contenu dans la totalité de l'argent granulé, parce que la pesanteur spécifique de celui-ci à celui-là étant comme de 654 à 1200, selon les observations de M. Wolf, il est presque impossible que, pendant qu'on verse lentement ces deux métaux en fonte, le plus pesant ne se précipite à-travers le plus léger, & ne rende conséquemment une partie de la grenaille plus riche que l'autre. *Voyez-en la preuve aux articles* LOTISSAGE, INQUART, DÉPART, & POIDS FICTIF. Mais passons à la granulation sèche.

Le *granulatoire sec* est une boîte de bois, aussi uniquement destinée à l'usage dont il est question. Il faut qu'elle soit garnie de son couvercle, & capable de contenir au-moins quatre fois plus de métal qu'on n'en veut *grenailier* d'un seul coup, afin qu'il y ait assez de jeu, & qu'on puisse l'y agiter fortement. Cette boîte doit être faite d'un bois très-sec. Nous n'en avons point donné de figure, parce qu'elle n'a rien d'extraordinaire. Nous pensons seulement que celle qui aura le plus d'angles, sera la meilleure. Avant que de s'en servir, on aura soin de frotter uniformément dans tous leurs points, le fond & les parois, de craie ou de cire, ou de blanc dit *d'Espagne*, qui n'est qu'une craie lavée. Tout autre vaisseau, quel qu'il soit, peut servir à la granulation, pourvu qu'on y puisse secouer fortement un liquide sans craindre qu'il n'en sorte.

On employe ordinairement ce vaisseau pour granuler le plomb, &c. qu'il est indispensable d'avoir divisé pour les essais, soit pour la facilité des pesées, soit pour que le fin y soit uniformément distribué. *Voyez* GRAIN DE FIN, &c. Si on se sert moins du granulatoire à l'eau pour le plomb, c'est parce qu'on peut s'en passer, qu'il y a moins de danger par la voie sèche, & qu'elle donne la grenaille plus fine; voici comment on y procede.

On fait fondre du plomb dans une cuillière de fer ou dans un creuset sur un feu doux ; pour qu'il ait le degré de chaleur nécessaire , il faut qu'il puisse brûler sans faire flamber l'extrémité d'une petite baguette de coudrier avec laquelle on l'agite ; quand il en est à ce point , on le verse d'un seul jet dans la boîte ; on la recouvre très - rapidement , afin que le plomb s'aile briser contre ses parois , & l'on continue ainsi jusqu'à ce qu'il ait perdu sa fluidité : on le trouve réduit pour la plus grande partie en une grenaille fine & raboteuse. On la lave pour en séparer la craie qui peut y adhérer , & on la frotte bien dans l'eau avec les mains , afin qu'il n'y en reste point du tout , car elle est réfractaire & ne manqueroit pas de nuire à la scorification des essais ; on la sèche bien , ensuite de quoi on la passe à-travers un tamis de crin qui la donne assez uniformément grosse comme de la graine de navette , ou , ce qui seroit encore mieux , comme de la graine de pavot , si la granulation l'avoit faite de cette finesse. On la garde pour l'usage dans un vase propre & qu'on bouche bien. Voyez ESSAI , AFFINAGE , GRAIN DE FIN , RAFFINAGE , & PESÉE.

Le plus grossier se refond avec d'autre plomb & un peu de suif ou de graisse qu'on y fait brûler pour rendre le phlogistique à la partie calcinée ; on lui donne le degré de chaleur nécessaire , & on le jette dans la boîte pour le granuler ; on continue de la sorte tant qu'il en est besoin : vers la fin il en reste qu'il est presque impossible de *grenailer* ; on le lave de sa craie , & on le garde pour les essais qui sont plus en grand.

Si l'on verse le plomb fondu dans un mortier ou un chauderon de fer , & qu'on l'agite rapidement avec une cuillière de fer jusqu'à ce qu'il reprenne sa solidité , les secousses qu'on lui donne lui font perdre sa continuité. Cette méthode , quoique plus difficile , est préférable à la précédente , parce qu'elle donne du plomb granulé plus clair & plus net , n'étant mêlé d'aucune matière hétérogène : il est vrai qu'il reste beaucoup plus de grenaille grossière , que par la première , mais on la sépare aisément avec le tamis de crin.

De-là il s'ensuit qu'une boîte de taule vaut beaucoup mieux qu'une de bois , & que si l'on emploie celle-ci , il est mieux de l'enduire avec la cire qu'avec la craie. Il est encore bon d'avertir que si on emploie un mortier ou un chauderon de fer , faute de boîte de taule ou de bois enduite de cire , il faut les chauffer presque au ton de la chaleur du plomb ; sans quoi il se fige sur le champ qu'il y est versé , à moins qu'il n'y en ait une grande quantité , & encore ce qui touche le fond se prend-il en une masse : ainsi quand on en a peu , il faut l'agiter dans la cuillière où il a été fondu.

Au reste il n'est pas besoin de tant d'appareil pour granuler l'étain , on y réussit très-bien & très-commodément en le versant dans une de ces petites boîtes légères de sapin dont on se sert pour mettre des pillules ; il se *grenaille* encore plus aisément que le plomb , & il n'est pas nécessaire de mettre à la boîte un enduit ou un défensif contre la chaleur ; l'étain se tient en bain à un degré de chaleur encore inférieur à celui du plomb.

D'autres artistes ont encore une autre méthode pour granuler ; ils prennent une pelle de bois d'aune , peu creuse , & dont il ne reste du manche qu'une longueur de quatre ou cinq pouces , pour servir de poignée ; ils la frottent , comme nous l'avons dit du granulatoire sec , & y versent leur plomb ; d'abord ils remuent la pelle horizontalement pour le faire rouler circulairement , en tenant la pelle avec les deux mains , selon sa longueur ; puis quand ils le voyent au point de la granulation , ils le secouent

comme on vanne le blé , & le font sauter le plus haut qu'il est possible , afin que les parties se desunissent en se brisant par des chûtes répétées.

On roule d'abord le plomb dans la pelle , pour attendre le point de la granulation ; il ne seroit pas convenable de l'y mettre à ce point , car on ne réussiroit jamais , par la raison qu'il se refroidiroit par le contact de l'air & de la pelle ; ainsi ce n'est point , comme on pourroit le penser , pour lui faire prendre la craie , ce n'est pas dans le dessein de desunir les parties du plomb qu'on l'emploie , quoiqu'elle puisse bien y contribuer , mais pour empêcher le bois de se brûler & le plomb de s'y attacher.

Nous avons donné le dernier rang à cette méthode , parce qu'en effet c'est la plus incommode de toutes celles qu'on peut prendre : pour y avoir recours , il faudroit vouloir se donner beaucoup de peine pour réussir mal & risquer encore de se brûler , quelque adroit qu'on fût : nous n'avons garde de l'oublier , parce qu'elle existe , & que nous ne voulons omettre rien de ce qui peut satisfaire les différens goûts , pour peu que cela paroisse susceptible d'exécution.

Pour comprendre comment la granulation se fait , il faut savoir qu'il y a certains métaux & demi-métaux , qui étant près d'entrer en fusion ou de redevenir solides quand ils sont fondus , sont très-fragiles & ressemblent alors à un sable mouillé ; tels sont le plomb , l'étain , le laiton , le zinc , & le bismuth ; on frotte encore de craie les parois du vaisseau de bois pour en rendre la surface plus solide & plus unie , afin qu'elles puissent opposer plus de résistance au choc qu'elles reçoivent ; avantage qu'on retire également de la cire : ainsi on en doit préférer l'emploi à celui de la craie. Quand on balotte le plomb fondu de la manière que nous l'avons exposé , & qu'on lui fait heurter les parois du vaisseau ; comme il est près de reprendre sa solidité , & qu'il est pour lors très-fragile , il se divise en des grains très-fins , résultat qu'on ne peut guère obtenir que par cette méthode , ou du-moins qui la rend préférable à la voie humide. C'est dans un vase de fer qu'on doit granuler le zinc & les autres matières qui ne se fondent que difficilement ; mais un vase de cette matière vaut encore mieux pour le plomb qu'un de bois , comme nous l'avons déjà dit.

Nous avons fixé le degré de chaleur qu'exige le plomb au point que nous avons assigné , parce que plus bas il se congelerait avant le tems ; plus haut , & si l'on donnoit le feu trop fort au commencement , sa surface se couvrirait d'une pellicule à laquelle une autre succéderait toujours , quelle quantité qu'on en retirât ; en sorte que comme il ne seroit pas possible d'épuiser tout-à-fait de ces pellicules ou chaux le plomb qu'on soumettroit à la granulation , elles se trouveroient mêlées avec lui par l'agitation , & troubleroient l'opération , parce qu'elles sont tenaces & par-là capables de s'attacher au vaisseau qu'elles brûleroient : mais on prévient cet inconvénient par le phlogistique qui est fourni par le petit bâton de coudrier & le suif , ou la graisse que nous avons dit de jeter sur le bain.

Mais si la granulation se fait aisément par la voie sèche sur les métaux fragiles quand ils sont près de se figer , il n'en est pas de même de ceux qui sont d'autant plus tenaces & pultacées qu'ils sont plus près de leur fusion , tels que l'or , l'argent , &c. & qu'il faut par conséquent avoir recours à la granulation humide que nous avons exposée d'abord. Voyez Cramer , Boizard , & Schlutter. Article de M. DE VILLIERS.

GRENAT , f. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) pierre précieuse d'un rouge foncé , comme celui du gros vin , dont le nom semble dérivé des grains qui se trouvent dans la grenade. La couleur rouge des gre-

nats varie ainsi que leurs degrés de transparence: ce qui fait qu'on en compte ordinairement de trois especes; la premiere, est d'un rouge clair & vif, comme celui des grains d'une grenade; la seconde, est d'un rouge tirant sur le jaune, qui approche de celui de la pierre nommée *hyacinthe*; la troisieme est d'un rouge qui tire sur le violet ou sur le gros bleu. Les *grenats* de cette derniere espece sont regardés comme les plus parfaits. Les Italiens les nomment *rubini di rocca*, rubis de roche; on les nomme aussi quelquefois *grenats syriens*.

Les *grenats* varient aussi pour la grandeur. En effet il s'en trouve depuis la grosseur de la tête d'une épingle, jusqu'à un pouce de diametre. Boetius de Boot dit en avoir vu de la grosseur d'un œuf de poule; ceux qui ont cette taille sont très-rares, & d'un prix très-considérable; il y a lieu de croire que c'est à des *grenats* d'une grandeur extraordinaire que l'on a donné le nom d'*escarboucles*.

Quant à la dureté, M. Wallerius ne donne aux *grenats* que la huitieme place parmi les pierres précieuses. Le même auteur en fait sept especes, eu égard à leurs figures. Il y en a qui sont en rhomboides, quadrangulaires; d'autres sont octahedres, ou à huit facettes ou côtés; d'autres sont dodécahedres, ou à douze côtés; d'autres de quatorze, d'autres de vingt côtés; d'autres enfin n'affectent aucune figure déterminée. Les *grenats* se trouvent dans des matrices de différentes natures, telles que l'ardoise, la pierre-à-chaux, le grès, dans des pierres talqueuses, &c. Voyez la *Minéralogie* de Wallerius, tome I. page 223.

La couleur du *grenat* paroît venir d'une portion de fer; quelques auteurs ont crû qu'elle venoit de l'or & de l'étain; ils se sont apparemment fondés sur ce que la dissolution de l'or précipitée par l'étain, donne une couleur rouge ou pourpre très-vive; il seroit assez difficile de vérifier ce fait à cause de la petitesse du produit que pourroit donner l'analyse qu'on en feroit; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on peut contrefaire les *grenats* ainsi que les rubis, au moyen de ce précipité, qu'on appelle *pourpre minéral*, en le mêlant avec de la fritte, ou matiere dont on fait le verre.

Le *grenat* lorsqu'il est parfait, ne differe du rubis que par sa dureté, qui est beaucoup moindre.

Quelques auteurs prétendent que les *grenats* entrent en fusion dans le feu, sans cependant rien perdre de leur couleur; mais M. Pott dit avoir fait entrer en fusion sans addition, des *grenats*, tant orientaux que de Boheme, en employant un feu très-violent. Cette opération lui a produit une masse brune foncée, & quelquefois tirant sur le noir. Ce célèbre chimiste remarque que ces pierres en fondant, conservent & augmentent même leur dureté; mais par malheur qu'elles ne conservent pas leur transparence ni leur couleur rouge: sans cela il seroit facile de fondre ensemble de petits *grenats*, comme de petites hyacinthes, pour en faire une grosse pierre. La couleur noire prouve que les *grenats* contiennent une portion de fer; c'est aussi ce qui contribue à leur fusibilité. Voyez la *Litogéognosie*, t. I. pp. 157 & 158.

Les Jouiailliers distinguent les *grenats* en orientaux & en occidentaux; les premiers viennent des Indes, & sur-tout des royaumes de Calicut, de Cananor, de Cambaye, d'Ethiopie, &c. Il s'en trouve aussi en Europe, en Espagne, en Boheme, en Silésie, en Hongrie. On dit que les *grenats* d'orient se trouvent ordinairement détachés & répandus dans la terre de certaines montagnes, & dans le sable de quelques rivières, mais que ceux d'Europe sont ordinairement placés en grand nombre dans une espece de roche talqueuse assez tendre. Voyez le *supplément du dictionnaire de Chambers*.

Boetius de Boot, dans son traité de *gemmarum & lapidum historia*, page 152 & suiv. donne aux *grenats* de Boheme la préférence sur tous les autres, même sur ceux d'orient, à cause de leur pureté & de la vivacité de leur couleur, qui, selon lui, résiste au feu, & qu'ils conservent même après y avoir été exposés pendant plusieurs mois. Mais l'expérience de M. Pott prouve qu'il se trompe; & il faut que le feu auquel ces *grenats* avoient été exposés, n'eût pas été assez vif. Le même Boetius de Boot dit qu'en Boheme les gens de la campagne trouvent les *grenats* en morceaux gros comme des pois répandus dans la terre, sans être attachés à aucune matrice; ils sont noirs à la surface, & l'on ne peut reconnoître leur couleur qu'en les plaçant entre l'œil & la lumiere. Il paroît que ceux qu'on trouve ainsi isolés, ont été détachés de leurs matrices par la violence des eaux qui les ont portés dans les endroits où on les trouve. Les *grenats* de Silésie sont ordinairement d'une qualité très-médiocre. (—)

**GRENAT**, (*Pharmacie, & Mat. med.*) Le *grenat* est un des cinq fragmens précieux; voyez **FRAGMENS PRÉCIEUX**.

**GRENELER**, v. act. (*Art méch.*) c'est pratiquer à la surface d'un corps des grains; on dit aussi *grainer* & *grener*.

**GRENER**, v. n. (*Economie rustiq.*) c'est monter en graine. Voyez l'article **GRAINE**.

**GRENETER**, v. act. (*Gainier.*) fer à *greneter*, outil de gainier; c'est un fer emmanché comme une lime, dont l'extrémité est terminée par une tête arrondie sphériquement, & qui est remplie de petits trous propres à former des grains semblables à ceux de la peau de requien. On fait chauffer ce fer, & on l'applique fortement sur les endroits où le grain a manqué, ou sur les points des pieces de requien, afin de rétablir la continuité des grains, & cacher la jonction des deux morceaux. Voyez la figure dans la *Planche du Gainier*.

**GRENETI**, f. m. (*Monnoie.*) petit cordon qui regne autour des monnoies & des médailles. Il est en forme de grains ou de points; on l'appelle aussi le *chapelet*. Il termine & enferme la légende. On donne aussi le nom de *greneti* au poinçon qui sert à frapper ces points. Ce poinçon est bien acéré & bien trempé. Il est encore à l'usage des Ciseleurs & des Graveurs, tant en relief qu'en creux. Voyez nos planches de *Gravure*.

**GRENETIER**, f. m. (*Jurisprud.*) c'est un officier royal préposé à un grenier à sel, sur lequel il a inspection pour recevoir le sel que l'on envoie dans ce grenier, juger de la bonté de ce sel, de la quantité qu'il en faut pour les paroisses qui sont dans l'arrondissement de ce grenier, & d'en faire la distribution à ceux auxquels il est destiné. C'est aussi un des officiers qui exercent la juridiction établie pour ce grenier à sel, où ils jugent en premiere instance, & même dans certains cas en dernier ressort, les différends qui surviennent par rapport au transport, distribution, & débit du sel.

Philippe de Valois ayant établi le 20 Mars 1342 des greniers ou gabelles de sel, nomma trois maîtres des requêtes clercs, & quatre autres personnes pour être maîtres, souverains commissaires-conducteurs & exécuteurs des greniers & gabelles; leur donnant pouvoir d'établir dans tous les endroits du royaume où ils jugeroient à-propos, des commissaires, *grenetiers*, gabelliers, clercs, & autres officiers; de leur faire donner des gages convenables, & de les destituer à leur volonté. Ainsi les *grenetiers* sont aussi anciens que les greniers à sel.

Ce même prince, par une ordonnance du 29 Mars 1346 touchant le fait des eaux & forêts, dit, article 39: « si nos *grenetiers* ont besoin de bois pour la ré-



» paration de nos châteaux, ils ne le pourront prendre dans nos forêts, fors que par la main desdits » maîtres ». Il sembleroit par-là que les *grenetiers* fussent alors chargés de la réparation des maisons royales, ce qui paroît pourtant bien étrange à leur fonction. Mais on soupçonne qu'au lieu de *grenetiers*, il pouvoit y avoir *gruyers*; ce qui est d'autant plus probable, que cette ordonnance supprime les *gruyers*, & leur ôte tout pouvoir sur les bois.

Une instruction faite en 1360 par le grand-conseil du roi, sur la maniere de lever l'aide ordonnée pour la délivrance du roi Jean, porte que le *grenetier* commis à chaque grenier à sel payeroit aux marchands le sel qui se trouveroit dans le lieu, & qu'il le revendroit au profit du roi, le quint denier de plus; on voit par-là que les *grenetiers* faisoient alors l'office de receveur des gabelles. Dans la suite ces deux fonctions furent séparées; on ne laissa au *grenetier* que l'inspection sur le grenier à sel, & la juridiction.

Les *grenetiers* furent compris dans la défense que Charles V. fit le 13 Novembre 1372 à certains officiers de se mêler d'aucun fait de marchandise.

Le 6 Décembre suivant il leur ordonna de remettre tous les mois le produit de leurs greniers au receveur du diocèse où leur grenier étoit établi.

Les généraux des aides avoient le pouvoir de les nommer, & à l'exclusion de tous autres juges, celui de les punir, s'ils commettoient quelque malversation dans l'exercice de leurs fonctions; on envoyoit quelquefois dans les provinces des réformateurs pour punir ceux d'entre ces officiers & autres préposés à la levée des aides qui avoient malversé.

L'ordonnance de Charles VI. du premier Mars 1388, autorise les trésoriers de France à voir les états des *grenetiers*, receveurs, & vicomtes des aides avant la reddition de leurs comptes, toutes les fois que bon leur semblera, & lorsqu'ils étoient mandés à la chambre pour aller compter, s'ils ne s'y rendoient pas au jour qui leur étoit assigné, ils étoient sujets à l'amende pour cause de leur desobéissance, suivant une autre ordonnance de la même année.

Il fut aussi enjoit dans le même tems aux *grenetiers* d'exercer leur office en personne, & non par des lieutenans.

On leur donna des contrôleurs pour tenir un double registre de leur recette & dépense.

On ne voit point rien jusque-là qui fasse mention que les *grenetiers* fissent des actes de juridiction. Il y a néanmoins apparence qu'ils en avoient déjà quelque'un. En effet, dans une instruction donnée par Charles VI. au mois de Juillet 1388, il est dit que si quelqu'officier des aides est battu ou injurié, information en sera faite par les élus ou *grenetiers*, ou par celui ou ceux qu'ils y commettront; que ceux qui seront trouvés coupables, seront punis; que si pour ce faire les élus ou *grenetiers*, ou leurs commis ont besoin de conseil ou de force, ils appelleront les baillis & juges du pays, & le peuple, si besoin est, & que de tels cas les élus & *grenetiers* auront la connoissance, punition, ou correction; ou que si bon leur semble, ils la renvoyeront à Paris devant les généraux des aides, lesquels pourront les évoquer, & prendre connoissance, quand même les élus & *grenetiers* ne la leur auroient pas renvoyée.

Il est encore dit que toutes manieres de gens menans & conduisans sel non gabellé, à port d'armes ou autrement, seroient par les *grenetiers* & contrôleurs, & par toutes justices où ils viendroient & passeroient, pris & punis de corps & de biens, selon que le cas le requerroit; que si les *grenetiers*, contrôleurs, ou autres gens de justice demandoient aide pour le roi, chacun seroit tenu de leur aider, sur peine d'amende arbitraire.

Les anciennes ordonnances concernant la jurif-

diction des *grenetiers* & contrôleurs, furent renouvelées par celle de Louis XII. du 24 Juin 1500, qui leur attribue la connoissance de toutes causes, querelles, débats, rébellions, injures, outrages, battures, meurtres, exactions, concussions, fraudes, fautes, & de tous excès, crimes, délits, maléfices, faussetés, procès, & matieres procédant du fait des gabelles, quart de sel, fournissement des greniers à sel, circonstances & dépendances en premiere instance, jusqu'à condamnation & exécution corporelle, sauf l'appel aux généraux des aides, appelés depuis *cour des aides*.

Les commissions de *grenetier* & de contrôleur furent érigées par François I. en titre d'office; & le sel devenant par la suite un objet de plus en plus important pour la finance qui en revient au roi, Henri II. créa des *grenetiers* & contrôleurs alternatifs, afin que pendant que les uns seroient en exercice pour la distribution & vente du sel, & pour rendre la justice, les autres fissent la recherche dans les paroisses de l'étendue de leur grenier.

Ces *grenetiers* & contrôleurs alternatifs furent depuis supprimés en 1555, & rétablis en 1572. En 1615 on en créa de triennaux, pour exercer avec l'ancien & l'alternatif, chacun de trois années l'une. Il y a eu depuis différentes suppressions & réunions de ces *grenetiers* alternatifs & triennaux.

Anciennement le *grenetier* étoit le premier officier du grenier à sel; mais depuis la création des présidens, dont l'époque est de 1629, il n'est plus que le second officier du tribunal. Voyez Chenu, *des offices de France, tit. de la gabelle, & aux mots GABELLES, GRENIER A SEL, & SEL. (A)*

\* GRENIER, s. m. (*Econom. rustiq.*) Il y a le grenier à blé, & c'est celui où l'on serre le grain ou le blé après qu'il est battu; il y a le grenier à foin, c'est celui où l'on serre le foin. Le grenier est aussi le réceptacle de beaucoup d'autres provisions, sur-tout de celles qui veulent être gardées seches, de même que la cave est le réceptacle de celles qui ne craignent point l'humidité, ou qui la demandent. Les caves sont les lieux les plus bas des maisons, & les greniers en sont les lieux les plus hauts: le grenier est immédiatement sous la couverture.

On conseille de donner aux greniers l'exposition du nord, autant que le terrain & le bâtiment peuvent le permettre, parce que cette exposition est la plus froide ou la plus tempérée dans les chaleurs.

On a observé que les meilleurs greniers sont bâtis de brique, dans laquelle on ajuste en-dedans des soliveaux pour y clouer des planches dont les côtés intérieurs du mur doivent être revêtus de maniere que la brique soit assez exactement bouchée pour que la vermine ne puisse s'y cacher. On peut y pratiquer plusieurs étages les uns sur les autres, qui n'ayent que fort peu d'élévation, parce que plus le blé est couché bas, moins on a de peine à le remuer.

Quelques-uns ont pratiqué deux greniers l'un sur l'autre, & ont rempli de blé celui d'en-haut, en faisant un petit trou au milieu du plancher pour faire tomber le grain dans celui d'en-bas, comme le sable tombe dans une sabliere: quand tout le blé se trouve dans le grenier d'en-bas, on le reporte dans celui d'en-haut, & par ce moyen on donne au blé un mouvement perpétuel qui le garantit de la corruption.

On empêche le blé de s'échauffer, en faisant partout des trous quarrés dans les murs du grenier, & en y faisant passer des tuyaux de bois pour donner du jour & de l'air.

GRENIER PUBLIC, (*Hist. rom.*). Les greniers publics de Rome destinés à ferrer les blés, compoisoient de vastes bâtimens dont l'intérieur formoit une grande cour environnée de portiques à colonnades; c'étoit dans ces vastes bâtimens que l'on gardoit des pro-

vifions de blé pour plusieurs années, afin d'entretenir l'abondance, & de ne se point ressentir dans la capitale des tems de stérilité; on en taxoit le prix d'après lequel on le vendoit aux particuliers; les tributs que quelques provinces de l'empire payoient en blé, servoient à remplir ces greniers: l'on y prenoit celui qu'on donnoit tous les mois aux citoyens inscrits sur les rôles des distributions gratuites. (D. J.)

**GRENIER À SEL**, (Commerce.) c'est un magasin ou dépôt où l'on conserve les sels de la ferme des gabelles. Voyez GABELLE.

*Grenier à sel* se dit encore de la juridiction où se jugent en première instance les contraventions sur le fait du sel; les officiers aux greniers à sel en connoissent définitivement au-dessous d'un quart de minot; au-dessus elles peuvent être portées par appel à la cour des aides.

Cette juridiction est composée de présidens, de lieutenans, de grenetiers, de contrôleurs, d'avocats & procureurs du roi, de greffiers, d'huissiers, & de sergens. Toutes ces charges sont doubles dans le grenier à sel de Paris, & les officiers servent alternativement d'année en année, à l'exception des avocats du roi & du premier huissier, qui sont toujours de service; pour les greffiers, ils ne servent que de trois années l'une. Il y a encore à Paris, outre ces officiers, un garde-contrôleur des mesures, un vérificateur des rôles, un capitaine, un lieutenant, & treize gardes. Les greniers à sel départis dans les provinces ont les mêmes officiers, mais seulement un de chaque rang.

Les directions pour les greniers à sel du royaume sont au nombre de dix-sept, savoir:

PARIS.	
Soissons,	Laval,
Abbeville,	Le Mans,
Saint-Quentin,	Berry,
Châlons,	Moulins,
Troyes,	Roüen,
Orléans,	Caën,
Tours,	Alençon,
Anjou,	Dijon.

Ces dix-sept directions contiennent deux cents quarante-quatre greniers à sel, & trente-six dépôts & contrôles.

La direction de Paris a vingt-sept greniers à sel.	
Celle de Soissons, douze.	Laval, neuf.
Abbeville, aussi douze.	Le Mans, treize.
Saint-Quentin, six.	Berry, onze, & six dépôts & contrôles.
Châlons, neuf.	Moulins, douze, & dix-neuf dépôts & contrôl.
Troyes, onze.	Roüen, vingt-deux.
Orléans, vingt-un.	Caën, seulement deux.
Tours, seize, & sept dépôts & contrôles.	Alençon, quatorze.
Anjou, onze, & quatre dépôts & contrôles.	Dijon, trente-six.

Tous ces greniers sont régis en chef par les fermiers généraux, qui ont sous eux les directeurs, les receveurs, & les contrôleurs des dix-sept directions générales, & sous ceux-ci sont d'autres directeurs, contrôleurs, & receveurs particuliers, qui sont chargés du détail de chaque dépôt & grenier à sel.

Les autres commis & officiers subalternes, sont les capitaines, leurs lieutenans, & les archers des gabelles, départis en grand nombre dans tous les greniers à sel, & particulièrement sur les passages des provinces où l'on craint le reversement & commerce du faux sel; les jurés mesureurs de sel, & les porteurs de sel, les uns & les autres pourvus en titre d'office; les manouvriers, les magasiniers, comme remueurs, briseurs, & enfin les voituriers par eau

ou par terre, qui sont tous entretenus aux dépens de la ferme. Dictionn. de Commerce. (G)

**GRENIER**, (Marine, ou Architecture navale.) ce sont des planches qu'on met au fond de cale & aux côtés jusqu'aux fleurs, quand on veut charger en grenier; ces planches servent à conserver les marchandises.

On dit charger en grenier, quand ce sont des marchandises qu'on met au fond de cale sans les emballer, comme du sel, du blé, des légumes, &c. (Z)

**GRENOBLE**, *Gratianopolis*, (Géogr.) ancienne ville de France, capitale du Dauphiné, avec un évêché suffragant de Vienne, & un parlement érigé en 1493 par Louis XI. qui n'étoit encore que dauphin; mais son pere ratifia cette érection deux ans après.

Grenoble est sur l'Isere, à onze lieues S. O. de Chambéri, quarante-deux N. O. de Turin, seize S. E. de Vienne, cent vingt-quatre S. O. de Paris. Long. suivant Harris, 23<sup>d</sup>. 31'. 15". suivant Cassini, 23<sup>d</sup>. 14'. 15". latit 45<sup>d</sup>. 11'.

Cette ville reçut le nom de *Gratianopolis* de l'empereur Gratien fils de Valentinien I. car elle s'appelloit auparavant *Cularo*; & c'est sous ce nom qu'il en est parlé dans une lettre de Plancus à Cicéron, *epist. xxiiij*. Long-tems après, les Romains l'érigèrent en cité: dans le cinquieme siecle, elle fut assujettie par les Bourguignons, & dans le sixieme par les François Mérovingiens; ensuite elle a obéi à Lothaire, à Boson, à Charles le Gros, à Louis l'Aveugle, à Rodolphe II. à Conrad & à Rodolphe le lâche, ses fils, qui lui donnerent de grands privilèges.

On met au nombre des jurisconsultes dont Grenoble est la patrie, Pape (Guy), qui mourut en 1487; son recueil de décisions des plus belles questions de droit, n'est pas encore tombé dans l'oubli.

M. de Bouchenu de Valbonnais, (Jean Pierre Moret) premier président du parlement de Grenoble, né dans cette ville le 23 Juin 1651, mérite le titre de plus savant historiographe de son pays, par la belle histoire du Dauphiné, qu'il a publiée en trois vol. in-fol. il est mort en 1730, âgé de 79 ans. Il voyagea dans sa jeunesse, & se trouva sur la flotte d'Angleterre à la bataille de Solbaye, la plus furieuse qu'eût encore vû Ruyter, & où l'on s'attribua l'avantage de part & d'autre. (D. J.)

**GRENOIR**, f. m. (Art milit.) instrument dont on se sert pour mettre la poudre à canon en grain. Voy. l'article POUFRE À CANON, & l'article SALPETRE.

**GRENOUILLE**, rana, f. f. animal qui a quatre piés, qui respire par des poumons, qui n'a qu'un ventricule dans le cœur, & qui est ovipare. On distingue deux sortes de grenouilles; les unes restent ordinairement dans l'eau & sont appelées grenouilles aquatiques; les autres se trouvent sur les feuilles des arbrisseaux & même des arbres: on leur donne le nom de rainettes. Voyez RAINETTE.

La grenouille a quatre doigts aux piés de devant, & cinq à ceux de derriere, avec des nageoires. Les jambes de derriere sont plus longues & plus fortes que celles de devant. Cet animal a la tête grosse, le cou large & court, le bout du museau mince, les yeux gros, & la bouche grande. La peau est inégale & tuberculeuse dans quelques endroits. Les unes sont vertes, les autres brunes ou jaunâtres; le ventre est blanc & tacheté de noir. La grenouille est amphibie: elle n'a pas besoin de prendre l'air souvent; car on en a retenu sous l'eau qui y sont restées vivantes pendant quelques jours, cependant elles s'élevent à la superficie de l'eau pour respirer, & elles en sortent pour s'exposer au soleil. Cet animal a la vie très-dure, si c'est vivre que de s'agiter & de sauter pendant quelque tems après qu'on lui a ouvert la poitrine & le ventre, & qu'on en a arraché le cœur &

& tous les autres visceres. La chair de ces animaux est assez bonne à manger ; pour cela on les écorche, & on ne prend que la partie postérieure du corps avec les cuisses. Les *grenouilles* ont deux cris différens : l'un est le croassement que l'on entend dans le tems de pluie & dans les jours chauds aux heures où l'ardeur du soleil ne se fait pas sentir ; l'autre cri est nommé par les Grecs & les Latins, *ololo*, parce que la prononciation de ce mot imite le cri dont il s'agit : comme il est propre aux mâles, les anciens les ont appellés *ololyzontes*. C'est au printems qu'ils crient ainsi en cherchant les femelles pour s'accoupler ; ce qui se fait d'une manière très-singulière, de même que la naissance, l'accroissement, & les transformations des *grenouilles*. Rondelet, *hist. anim. palustr. cap. j. Rai, synop. method. anim. quad. p. 245 & sequent.*

Au mois de Mars les mâles font leur cri & courent après les femelles ; dès que l'un des mâles en peut joindre une, il se jette sur son dos en l'assaillant par derrière, & la saisit à l'endroit de la poitrine, de sorte que les jambes de devant des mâles, passent de chaque côté derrière celles de la femelle, & se rejoignent sur le devant de sa poitrine. Le mâle se fixe dans cette situation, en entre-mêlant les doigts de l'un des pieds de devant avec ceux de l'autre, pour avoir un point d'appui qui l'empêche de glisser ; il serre si étroitement la femelle, qu'il n'est presque pas possible de l'en séparer sans lui casser les bras : aussi quelque mouvement que la femelle puisse faire, quelque part qu'elle aille, le mâle reste inébranlable dans la même situation, avec une constance surprenante ; car cet embrassement dure jusqu'à quarante jours consécutifs, selon que la saison est plus ou moins chaude.

Les œufs de la femelle se détachent de l'ovaire qui est placé sur la matrice, se répandent dans l'abdomen, & entrent ensuite dans les trompes de la matrice. Chaque trompe est pelotonnée ; mais lorsqu'elle est étendue, elle a jusqu'à deux piés de longueur ; les œufs parcourent cet espace & arrivent dans la matrice : lorsqu'ils y sont tous rassemblés, la femelle les pousse au-dehors par l'anus, car la matrice y aboutit ; alors le mâle l'aide en la serrant plus fortement entre ses bras, & il répand sur les œufs tandis qu'ils sortent, une liqueur prolifique qui coule de l'anus. Le mâle a des testicules placés près des reins, des vésicules séminales, & des canaux déférens qui aboutissent au rectum. Les œufs que rend une *grenouille* sont au nombre d'environ onze mille, ils tombent tous à-la-fois au fond de l'eau, s'ils ne sont retenus par des herbes ou d'autres corps qu'ils rencontrent. Dès que la ponte est faite, le mâle quitte la femelle.

Comme les *grenouilles* n'ont aucune des parties de la génération placées à l'extérieur, il est assez difficile de distinguer leur sexe ; cependant on peut reconnoître le mâle par deux caractères, l'un consiste en deux vésicules qui sont situées derrière les yeux, une de chaque côté, & qui se dilatent ou se contractent lorsque l'air y entre ou en sort ; l'autre caractère se trouve sur le pouce des piés de devant, qui est fort épais, quelquefois très-noir & hérissé de plusieurs papilles assez semblables à celles qui sont sur la langue des bœufs : ces papilles se trouvent dirigées contre la poitrine de la femelle, dans le tems que le mâle la tient étroitement embrassée.

Chaque œuf de *grenouille* est composé d'un petit globule noir qui est posé au centre & entouré d'un mucilage blanchâtre & visqueux ; le globule noir est le fœtus dans ses enveloppes, & la liqueur épaisse qui l'environne fait sa nourriture. Lorsque le paquet d'œufs est tombé au fond de l'eau, chaque œuf se renfle, & quelques jours après ils s'élevent tous &

nagent dans l'eau. Le quatrième jour après la ponte, l'œuf a déjà pris assez d'accroissement pour que l'on puisse voir très-distinctement le fœtus avec ses enveloppes au milieu & la matière mucilagineuse qui les environne ; au sixième jour, le fœtus sort de ses enveloppes & du mucilage qui est autour, alors il nage & il paroît à découvert sous la forme de têtard. Le mucilage s'est en partie dissous chaque jour jusqu'à ce tems, de sorte qu'il se trouve, pour ainsi dire, raréfié dans un plus grand volume, & qu'il ressemble dans cet état à un nuage ; le têtard y rentre de-tems-en-tems pour y prendre de la nourriture & pour s'y reposer, lorsqu'il s'est fatigué en nageant, car ce nuage le soutient sans qu'il fasse aucun effort.

Le têtard au sortir de ces enveloppes, semble n'être composé que d'une tête & d'une queue, mais la partie ronde que l'on prend pour la tête, contient aussi la poitrine & le ventre : dans la suite, les jambes de derrière commencent à paroître au-dehors ; mais celles de devant sont cachées sous la peau qui recouvre tout le corps, même les jambes de derrière : enfin il se dépouille de cette peau ; alors ses quatre jambes sont à découvert, il prend la forme de *grenouille*, & il ne lui reste de celle de têtard que la queue qui se dessèche peu-à-peu & s'oblitére en entier : lorsqu'elle a disparu & que la transformation du têtard en *grenouille* est parachevée, la *grenouille* n'est pas encore en état de se reproduire, ce n'est qu'après deux ou trois ans qu'elle est propre à la génération, au contraire des insectes, qui s'accouplent dès qu'ils ont subi leur dernière métamorphose. Swammerdam, *biblia naturæ, p. 789 & sequent. (I)*

GRENOUILLE, (*Diete & Mat. méd.*) les *grenouilles* sont très-rarement employées en Médecine, dit Juncker, *conspectus Therapeiæ gener.* quoique plusieurs ayent recommandé de les appliquer vivantes sur la tête contre le délire qui accompagne les fièvres malignes, ou sur la langue pour prévenir les angines. Le foie de *grenouille* est recommandé depuis long-tems, dit le même auteur, pour calmer les mouvemens épileptiques ; & il avance que l'expérience est favorable à ce remède, pourvu, dit-il, qu'on l'emploie assez récent, & après avoir fait précéder les remèdes généraux. La *grenouille* séchée, tenue dans la main, arrête quelquefois l'hémorrhagie des narines dans les sujets très-sensibles : c'est encore Juncker qui rapporte cette vertu.

Cet auteur n'a pas seulement soupçonné qu'il y eût un pays au monde où l'on donnât des bouillons de *grenouille* à titre de remède dans la plupart des maladies chroniques, & sur-tout dans les maladies de poitrine. Voyez l'article ÉCREVISSE, & l'article NOURRISSANT.

On retire par la distillation du frai de *grenouille* ; une eau qui a été très-vantée comme cosmétique, comme excellente contre la brûlure, les érythèmes, la goutte, la douleur de tête, &c. employée extérieurement ; Sydenham la fait entrer dans les gargarismes contre les angines.

Les *grenouilles* entrent dans un emplâtre très-composé & fort usité, auquel elles donnent leur nom, mais qui est plus connu encore sous le nom d'emplâtre de Vigo. Voyez VIGO (emplâtre de).

On fait avec les cuisses de *grenouille* différens ragoûts que les personnes les plus délicates peuvent manger sans inconvénient, malgré l'épithète de *chair glaireuse* qu'on leur a donnée, mais aussi dont les sujets qui sont accusés d'avoir les humeurs acres ne doivent pas se promettre plus de bien que des bouillons de *grenouille* auxquels nous ne croyons guère, comme nous l'avons déjà insinué. (b)

GRENOUILLE, (*Imprimerie.*) c'est en général une

DDD d d d

espece de vase de fer rond ou quarré, plus ou moins grand, au fond duquel est enchâssé un grain d'acier sur lequel tourne le pivot ou extrémité d'un arbre, d'une vis, &c. La *grenouille* de la presse d'Imprimerie a sept à huit pouces de diametre sur environ un pouce & demi de haut : en-dessous est une sorte de pié ou d'allongement quarré de dix à douze lignes de long sur environ trois pouces de diametre, qui s'emboîte dans le milieu du sommet de la platine, si elle est de cuivre, ou dans le milieu du sommet de la crapaudine, quand la platine est de fer. Voyez CRAPAUDINE.

GRENOUILLETTE, f. f. *terme de Chirurgie*, tumeur qui se forme sous la langue par l'amas de la salive dans ses reservoirs. Tous ceux qui ont parlé de cette maladie ayant la découverte des organes qui servent à la sécrétion de la salive, n'ont pu avoir des idées précises sur la nature de cette tumeur : on croit que Celse en parle dans le *xij. chap. du VII. liv.* qui a pour titre, *de abscessu sub lingua*. Ambroise Paré dit que la *grenouillette* est formée de matiere pituiteuse, froide, humide, grosse & visqueuse, tombant du cerveau sur la langue. Fabrice d'Aquapendente met cette tumeur au nombre des enkistées, & ajoute qu'elle est de la nature du meliceris ; Dionis est aussi de ce sentiment, & il estime que la *grenouillette* tient un peu de la nature des loupes. Munnick instruit par les découvertes de l'anatomie moderne, ne s'est pas mépris sur la nature de cette maladie ; il dit positivement qu'elle vient d'une salive trop acre & trop épaisse, laquelle ne pouvant sortir par les canaux salivaires inférieurs, s'accumule sous la langue & y produit une tumeur. Une idée si conforme à la raison & à la nature des choses, n'a pas été suivie par M. Heister ; il a emprunté d'Aquapendente tout ce qu'il dit sur la *grenouillette* ; & M. Col de Villars, medecin de Paris, dans son *cours de Chirurgie*, dicté aux écoles de Medecine, dit que la ranule est causée par le séjour & l'épaississement de la lympe qui s'accumule sous la membrane dont les veines ranules sont couvertes. Enfin M. de la Faye, dans ses notes sur Dionis, reconnoît deux especes de *grenouillette*, les unes rondes placées sous la langue, qu'il dit produites par la dilatation du canal excrétoire de la glande sublinguale, les autres sont plus longues que rondes, placées à la partie latérale de la langue, & formées, dit-il, par la dilatation du canal excrétoire de la glande maxillaire inférieure ; il ajoute que la salive est la cause matérielle de ces tumeurs, par son épaississement & l'atonie du canal. Voilà le précis des diverses opinions qu'on a eues sur la nature & le siège de la *grenouillette*.

Ce n'est point une maladie rare, il n'y a point de praticien qui n'ait eu occasion de voir un grand nombre de tumeurs de cette espece : quand elles ne sont pas invétérées, la liqueur qui en fort ressemble parfaitement par sa couleur & sa consistance, à du blanc d'œuf ; la matiere est plus épaisse si elle a séjourné plus long-tems ; elle devient quelquefois plâtreuse, & peut même acquérir une dureté pierreuse. Il sembleroit donc plus naturel de penser que l'épaississement de la salive n'est point la cause de la *grenouillette*, puisque l'épaississement de cette humeur est l'effet de son séjour. Cette maladie vient de la disposition vicieuse des solides ; elle dépend de l'oblitération du canal excréteur : en effet on guérit toujours ces tumeurs sans avoir recours à aucun moyen capable de délayer la salive, & de changer le vice qu'on suppose dans cette humeur ; c'est une maladie purement locale ; l'atonie du canal ne retiendroit pas la salive ; & l'on n'a jamais obtenu la guérison de cette maladie que par le moyen d'un trou fistuleux resté pour l'excrétion de la salive dans un des points de l'ouverture qu'on a faite pour l'évacuation de la

matiere renfermée dans la tumeur. J'en ai ouvert plusieurs ; & il est presque toujours arrivé, lorsque l'incision n'avoit pas assez d'étendue, que les levres de la plaie se réunissoient, & la tumeur se reproduisoit quelque tems après : les anciens ont fait la même observation. C'est la raison pour laquelle Paré préfere le caustere actuel à la lancette, dans ces sortes de cas. Dionis dit aussi qu'il a vu des *grenouillettes* qui revenoient, parce qu'on s'étoit contenté d'une simple ouverture avec la lancette. Pour prévenir cet inconvénient, il prescrit de tremper dans un mélange de miel rosat & d'esprit de vitriol, un petit linge attaché au bout d'un brin de balai, avec lequel on frottera rudement le dedans du kiste, pour le faire exfolier ou se consumer. Il n'y a point d'auteur qui ne semble regretter que la situation de la tumeur ne permette pas la dissection totale du kiste. Les succès que Fabrice d'Aquapendente a eus en incisant seulement la tumeur dans toute son étendue, ne lui ont point ôté cette prévention ; & M. Heister conseilleroit l'extirpation, si la nature des parties voisines qu'on pourroit bleffer, n'y apportoit, dit-il, le plus grand obstacle ; mais si ce prétendu kiste, si cette poche n'est autre chose que la glande même ou son canal excréteur dilaté par la rétention de l'humeur salivaire, on conviendra qu'il seroit dangereux d'irriter le fond de la tumeur, pour en détruire les parois, au défaut de l'extirpation qu'on estime nécessaire, & qu'on est fâché de ne pas trouver possible. Toutes les fois qu'on a fait une assez grande incision qui a permis l'affaîssement des levres de la plaie, il n'y a point de récidive : Munnick recommande expressément cette incision ; & Rossius met la petite ouverture qu'on fait dans ce cas, au nombre des fautes principales qu'on peut commettre dans la méthode de traiter cette maladie, & d'où dépend le renouvellement de la tumeur. Il ne faut pas dissimuler qu'il recommande aussi la destruction du kiste : mais pour parvenir à ce but, il ne propose que des remedes astringens & dessicatifs, dont l'effet est borné à donner du ressort aux parties qui ont souffert une trop grande extension, & à les réduire, autant qu'il est possible, à leur état naturel : c'est donc par pure prévention que cet auteur croyoit dissoudre & consumer insensiblement le kiste avec des remedes de cette espece.

Les tumeurs salivaires sont les glandes même, & leurs tuyaux excrétoires dilatés par la matiere de l'excrétion retenue. Ainsi le nom de *tumeur enkistée* ne convient qu'improprement à la *grenouillette*, au moins est-il certain que si l'on appelle ces sortes de dilatations, *tumeurs enkistées*, elles ne sont pas du genre de celles dont on doit détruire & extirper le kiste ; c'est bien assez de les ouvrir dans toute leur longueur, l'on peut même retrancher les levres de l'incision, dans le cas où ces bords seroient tuméfiés, durs, ou incapables de se rétablir à-peu-près dans l'état naturel, à cause de la grande extension que ces parties auroient soufferte par le volume considérable de la tumeur. J'ai observé que la guérison radicale dépendoit toujours d'un trou fistuleux qui restoit pour l'excrétion de la salive ; & lorsqu'il se trouve inférieurement derriere les dents incisives, il y a dans certains mouvemens de la langue, une évacuation de salive très incommode. On peut prévenir cet inconvénient, puisque pour la guérison parfaite, il suffit de procurer à l'humeur salivaire retenue une issue qui ne puisse pas se consolider ; il semble que la perforation de la tumeur avec le caustere actuel, comme Paré l'avoit proposée, seroit un moyen aussi efficace que l'incision, mais moins douloureux, & préférable en ce que l'on seroit assuré de former l'ouverture de la tumeur pour l'excrétion permanente de la salive, dans la partie la plus éloignée du devant de la bouche, & de mettre les ma-

lades à l'abri de l'incommodité de baver continuellement, ou d'éjaculer de la salive sur les personnes à qui ils parlent. (Y)

GRÈS, voyez GRAIS.

GRÈS, f. m. (Vénérié.) ce sont les grosses dents d'en-haut d'un fanglier qui touchent & frayent contre les défenses, & qui semblent les aiguïser; c'est d'où ce nom est venu.

GRÉSIL, f. m. (Verrerie.) c'est ainsi qu'on appelle des fragmens de crystal, destinés à être remis en fusion dans les pots. Voyez l'article VERRERIE.

GRÉSILLER, GRÉSER, ou GROISER du verre, en termes de Vitrier, c'est le façonner avec l'outil qu'on nomme un grésoir. Voyez GRÉSIR.

GRÉSIR, f. m. terme de Vitrier, est un instrument de fer qui sert à égruger les extrémités d'un carreau de verre. Cet instrument est de fer; il a à chaque extrémité une entaille, dans laquelle l'ouvrier engage le bord du verre à égrifer; ce qu'il exécute en tenant ferme son outil de la main droite, en tournant le poignet sur lui-même, & faisant glisser de la main gauche le bord du verre dans l'entaille du grésoir, à mesure que le travail avance.

GREVE, f. f. (Géog.) le mot de Greve signifie une place sablonneuse, un rivage de gros sable & de gravier sur le bord de la mer ou d'une rivière, où l'on peut facilement aborder & décharger les marchandises. On appelle greve en Géographie, un fond de sable que la mer couvre & découvre, soit par ses vagues, soit par son flux & reflux: le mot de greve n'est usité que parmi les équipages des bâtimens de Terre-Neuve. (D. J.)

GREVER, v. act. (Jurisp.) signifie charger quelqu'un de quelque condition; ce terme s'applique, surtout en matière de substitution & de fidéi-commis; on dit grever un héritier ou légataire de substitution ou fidéi-commis: le grevant, *gravans*, est celui qui met la condition; le grevé, *gravatus*, est celui qui en est chargé.

On ne peut en général grever personne, qu'en lui faisant quelque avantage; c'est ce que signifie la maxime, *nemo oneratus nisi honoratus*. Voyez FIDÉI-COMMIS & SUBSTITUTION. (A)

GRIBANE, f. f. (Marine.) c'est une espèce de barque qui pour l'ordinaire est bâtie à sole, c'est-à-dire sans quille, & qui est du port depuis trente jusqu'à soixante tonneaux. Ce bâtiment porte un grand mât, un mât de misene sans hunier, & un beaupré; ses vergues sont mises de biais comme celle de l'artimon. On se sert de cette sorte de bâtiment pour transporter des marchandises le long des côtes de Normandie, & sur la rivière de Somme depuis S. Valléri jusqu'à Amiens. (Z)

GRIEFS, f. m. pl. (Jurisp.) signifie tort, préjudice qu'un jugement fait à quelqu'un.

On entend aussi singulièrement par griefs, les différens chefs d'appel que l'on propose contre une sentence rendue en procès par écrit; on distingue le premier, le second grief, &c.

On appelle aussi griefs les écritures qui contiennent les causes & moyens d'appel dans un procès par écrit; au lieu que sur une appellation verbale appointée au conseil, ces mêmes écritures s'appellent causes & moyens d'appel.

Les griefs sont quelquefois intitulés, hors le procès, parce que c'est une pièce qui ne fait pas partie du procès par écrit: mais cette qualification ne convient proprement que quand il y a déjà des griefs qui font partie du procès, comme cela arrive quand il y a déjà eu appel devant un premier juge, & réglé comme procès par écrit, où l'on a fourni des griefs. Lorsqu'il y a encore appel devant le juge supérieur, les griefs que l'on fournit devant lui sont hors le procès; à la différence des griefs qui ont été fournis de-

Tome VII.

vant les premiers juges, lesquels font partie du procès.

L'appellant en procès par écrit fournit donc ses griefs, & l'intimé ses réponses à griefs, auxquelles l'appellant peut répliquer par des écritures qu'on appelle *salvations de griefs*. (A)

GRIFFADE, f. f. (Vénérié.) c'est la blessure d'une bête onglée.

GRIFFE, f. f. l'extrémité de la patte d'un animal lorsqu'elle est armée d'ongles crochus & recourbés; on dit la griffe d'un chat & la griffe de quelques oiseaux de proie, mais plus communément la serre de l'oiseau. Griffe se prend aussi quelquefois ou pour un doigt avec son ongle, ou pour l'ongle seul.

GRIFFES, (Commerce.) marques en forme de pattes d'oie, que les essayeurs d'étain de la ville de Rouen font aux saumons de ce métal qui viennent d'Angleterre; ces marques désignent la qualité. L'étain le plus pur n'a point de griffes, il a un agneau pascal; les autres étains moins fins se marquent à une, deux, ou trois griffes.

GRIFFE de renoncule, (Jardinage.) se dit de ses cayeux, & mieux qu'oignons. Ces griffes ont leurs doigts, d'où il sort des fibres, ainsi que du collet ou liaison dans lequel s'articulent les doigts de la griffe. (K)

GRIFFE, en terme de Doreur, c'est une espèce de tenailles ou serres montées sur un morceau de bois, qui servent à tenir le bouton pour le brunir à la main.

GRIFFE, en terme de Bijoutier & de Metteur en œuvre, sont de petites épaisseurs de forme conique, prises & réservées sur l'épaisseur des fertissures, dont la tête excédant un peu la fertissure & le feuillet des pierres, repose en s'inclinant sur les faces de ces pierres, & les retient assujetties dans leur œuvre.

Dans les ouvrages à griffe, ce ne sont que de petites branches soudées aux bêtes sur lesquelles reposent les pierres, & excédantes de beaucoup ces bêtes, qui étant rabattues, embrassent les pierres par-dessus, & les tiennent assujetties; ces sortes d'ouvrages sont fort peu solides.

Griffe, ouvrage à griffe, ce sont des bijoux en pierrieres fausses, dont les pierres reposent simplement sur une bête, & sont retenues uniquement par des griffes.

\* GRIFFE, (Serrurerie.) on donne en général ce nom à un grand nombre de pièces de fer, qui sont recourbées, & qui servent à en fixer d'autres dans une situation requise, ou quelquefois à les reprendre, quand elles en sortent, & à les y ramener.

GRIFFENHAGEN, *virritium*, (Géog.) ville d'Allemagne, dans la Poméranie prussienne, au duché de Stétin, sur l'Oder, à 4 lieues de la ville de Stétin. Long. 38. 45. latit. 53. 17.

Elle ne fut érigée en ville que l'an 1262, après avoir été prise & reprise durant les guerres civiles de l'Empire. Elle a été finalement cédée à l'électeur de Brandebourg par le traité de Saint-Germain-en-Laye en 1679.

Griffenhagen est la patrie d'André Muller, dont les ouvrages montrent la grande érudition qu'il avoit acquise dans les langues orientales & la littérature chinoise; il mourut en 1694. (D. J.)

GRIFFER, v. n. (Vénérié.) c'est prendre de la griffe, comme les oiseaux de proie.

GRIFFON, ou plutôt GRYPHON, f. m. (Myth. & Littérat.) en grec γρύψ, animal fabuleux qui par-devant ressembloit à l'aigle, & par-derrrière au lion; avec des oreilles droites, quatre piés, & une longue queue.

Hérodote, Pomponius Méla, Elien, Solin, & Apulée, semblent avoir crû que cette espèce d'animal existoit dans la nature; car ils nous disent que

DDD d d d ij

près les Arifmaspes dans les pays du nord, il y avoit des mines d'or gardées par des *gryphons*, & qu'on en immoloit quelquefois sur les hécatombes; mais tous les autres écrivains de l'antiquité ne reconnoiffoient de *gryphons* que dans la fable, & les écrits des Poètes. Quand Virgile, parlant du mariage mal assorti de Mopsus & de Nifa, s'écrie, qu'on joindroit plutôt des *gryphons* avec des jumens; il ne veut que peindre la bifarrerie d'une pareille union.

Le *gryphon* n'étoit dans son origine qu'un hiéroglyphe des Egyptiens, par lequel ils désignoient *Ost-ris*, ou si l'on veut, par lequel ils vouloient exprimer l'activité du soleil, lorsqu'il est dans la constellation du lion. Les Grecs firent du *hiéroglyphe* un animal; la Gravure le représenta, la Poésie le peignit, & les Mythologues trouverent de belles moralités renfermées dans cette peinture.

Les *gryphons* furent consacrés à Jupiter, à la déesse Némésis, mais particulièrement à Apollon ou au Soleil; ils sont souvent attelés au char de ce dieu, & Claudien nous le représente visitant ses autels dans un char traîné par des *gryphons*.

*Phœbus adest & frænis grypha jugalem  
Riphæo, repetens tripodas, detorsit ab axe.*

*In panegyri. Honorii.*

Sidoine Apollinaire lui donne le même équipage; dans un grand nombre de médailles grecques & latines, le *gryphon* entre avec le trépié, la lyre, & le laurier, dans les symboles qui indiquent le culte d'Apollon.

Les Panormitains, les Abdérites, les Teiens, les Sciotes, & la ville de Smyrne, ont aussi souvent un *gryphon* sur leurs médailles; mais pour abréger, les curieux d'érudition sur cette matière peuvent consulter Spanheim, *diff. v. Beger, tom. II. pag. 368. Vossius de idolol. lib. III. cap. xcjx. Bochart, hiérog. part. II. lib. II. cap. v. & vj.* & enfin Aldrovandus parmi les Naturalistes. Cet animal chimérique entre dans les armoiries. Il y est ordinairement rampant. (*D. J.*)

GRIFON, (*Tireur d'or.*) lime plate en-dessous, dentelée par les bords, en forme de peigne dont les Tireurs d'or se servent pour canneler les lingots de cuivre qu'ils veulent argenter, pour en faire du fil d'argent faux.

GRIGNAN, (*Géog.*) petite ville de Provence, ou plutôt des annexes de la Provence, avec titre de comté, sur les confins du Dauphiné. *Long. 22. 35. lat. 44. 25.* (*D. J.*)

GRIGNON, f. m. (*Marine.*) c'est du biscuit qui est par gros morceaux, & non en galettes. (*Z*)

GRIGRI, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) est une des espèces de palmiers très-commune dans les îles Coraïbes. L'arbre porte des grappes de petits cocos, de la grosseur d'une balle de pistolet, très-durs à rompre, & renfermant une amande dont on peut faire de l'huile. *Article de M. LE ROMAIN.*

GRIL, f. m. (*Cuisine, Serrurerie.*) assemblage de différentes tringles de fer sur un châssis à pié, qui leur sert de soutien; cet instrument a une queue pardevant, qui n'est qu'un prolongement du châssis qui soutient les tringles. On pose le *gril* sur des charbons ardents, & les viandes sur le *gril*, pour les faire cuire. Les viandes cuites de cette manière sont ordinairement très-succulentes, l'ardeur du feu en saisissant brusquement l'extérieur, & ne permettant pas au suc de s'échapper.

GRILLADE, f. f. (*Cuisine.*) viande cuite sur le *gril*.

Ce mot se prend aussi pour un mets ou ragoût que l'on fait roussir, en passant dessus un fer rouge. *Griller* des huitres, c'est les mettre dans de grandes coquilles, les assaisonner de sel, de poivre, de persil,

& de fines herbes hachées menu; les arroser de leur propre liqueur, les parfumer de chapelures de pain, les faire cuire une demi-heure, & les roussir enfin par-dessus avec une pelle rouge. Les chevrettes se grillent de la même manière.

GRILLAGE, f. m. (*Métallurgie.*) c'est une opération de Métallurgie, par laquelle on se propose de calciner ou de dégager des mines avant que de les fondre les parties sulfureuses, arsénicales, antimoniales & volatiles qui sont combinées avec le métal lorsqu'il est minéralisé; parce que ces parties étrangères, si elles restoient unies avec le métal, nuiront à sa pureté, le rendroient aigre, cassant, & difficile à fondre. Comme presque toutes les mines d'argent, de plomb, de cuivre, d'étain, &c. contiennent ou du soufre, ou de l'arsenic, ou l'un & l'autre à-la-fois, on est obligé de les faire passer par l'opération du *grillage* avant que de les faire fondre; cette opération est de la plus grande importance: & l'on en peut tirer un très-grand fruit quand elle se fait d'une façon convenable & analogue à la nature de la mine que l'on a à traiter. L'expérience a fait voir que le *grillage* n'est point du-tout indifférent, & que les mines qui ont été grillées, donnoient toujours plus de métal que celles qui ne l'avoient point été.

La grande diversité qui se trouve dans la combinaison des différentes mines, fait que les méthodes qu'on employe pour le *grillage*, sont très-variées, & different autant que les mines elles-mêmes; de-là vient aussi qu'il y en a qu'on est obligé de griller un très-grand nombre de fois, tandis que d'autres n'exigent qu'un petit nombre de *grillages*; cela dépend de la quantité des matières que l'on doit dégager, & de leur combinaison plus ou moins intime avec le métal lorsqu'il est minéralisé. C'est donc aux directeurs des mines & des fonderies à connoître parfaitement la nature de leur mine, & des matières qui entrent dans sa composition & qui l'accompagnent, pour juger de la manière dont le *grillage* doit lui être appliqué.

L'opération du *grillage* se pratique, ou avant de donner aux mines la première fonte au fourneau de fusion, ou bien il se fait sur la matre, c'est à-dire sur la matière impure & mélangée que l'on obtient après la première fonte de la mine; ainsi on distingue deux espèces de *grillages*: savoir, celui de la mine, & celui de la matre. L'une & l'autre de ces opérations se fait de plusieurs façons différentes, qui varient avec les lieux & suivant la nature des mines. On se contentera d'indiquer les méthodes les plus communes. Il y a des *grillages* qui se font à l'air libre: d'autres se font sous des angars ou toits; d'autres se font dans des fourneaux voûtés. Pour le *grillage* simple qui se fait à l'air libre, on choisit auprès de la fonderie un terrain uni, sur lequel on dispose en carré du bois ou des fagots; l'on étend la mine par-dessus, & l'on continue ainsi à faire des couches alternatives de bois & de mine: ce qui fait un tas qui a la forme d'une pyramide tronquée, comme on peut voir dans les *Planches de Métallurgie, fig. 1.* On a soin de laisser un intervalle vuide entre le sol du terrain & la première couche de bois, afin de pouvoir allumer le tas que l'on veut griller.

Le *grillage* à l'air libre se fait aussi sur une aire entourée d'un mur, à qui on donne des formes différentes dans les différents pays. A Fahlun en Suede, ce mur ressemble à un fer à cheval (*Voyez dans la Planche la figure 2.* la lettre *A* marque le registre ou la cheminée qu'on pratique pour que l'air fasse aller le feu). Mais la forme la plus ordinaire qu'on donne à ce mur, est celle qu'on voit à la *fig. 3.* c'est un mur à trois côtés *ABC*, partagé par plusieurs autres murailles *DD*, qui forment comme des cloisons;

c'est dans l'espace compris entre ces murs ou cloisons, que l'on arrange le bois & la mine pour le grillage. Dans d'autres endroits le fourneau de grillage est un grand carré de maçonnerie, voyez la figure 4. *a a a* sont les soupiraux pour le cours libre de l'air; *b* est l'entrée du fourneau. A Freyberg en Saxe, on grille la mine d'argent & de plomb dans un fourneau qu'on voit représenté à la fig. 5. dont le sol *AA* sur lequel se fait le grillage, est revêtu de briques; ce fourneau est couvert d'un toit soutenu par des piliers de brique, qui portent sur la maçonnerie des côtés du fourneau; on laisse une ouverture à ce toit, pour que la fumée se dégage. Il y a des occasions où l'on est obligé de faire le grillage dans des fourneaux de réverbère, voûtés & arrangés de manière que la flamme qu'on allume dessous, vient rouler sur la matière que l'on veut griller. Schlutter en inventa un de cette espèce, dont il se servit avec succès; il pouvoit contenir jusqu'à 32 quintaux de mine à-la-fois. Il en donne une description très-circonstanciée dans son traité de la fonte des mines, tom. II. pag. 31. & §. de la traduction française.

Il y a encore un grand nombre de manières pour faire le grillage des mines; & chaque endroit où l'on s'occupe des travaux de la métallurgie, suit à cet égard une méthode particulière, qui diffère à quelques égards de celle des autres pays; mais celles qui viennent d'être décrites, suffisent pour qu'on se fasse une idée de cette opération; ceux qui voudront de plus grands détails sur le grillage, les trouveront dans le traité de la fonte des mines d'André Schlutter, publié en français par M. Hellot, tom. II. & dans Emmanuel Swedenborg, *opera mineralia. De cupro.*

Les règles générales à observer pour le grillage, c'est d'employer un feu doux qui fasse simplement rougir doucement la mine sans la faire entrer en fusion. Il est nécessaire que le feu soit doux; parce que s'il étoit violent, en dégageant les parties volatiles qu'on veut faire partir, son impétuosité entraîneroit aussi les parties métalliques qui sont écartées les unes des autres dans la mine, & divisées en particules très-déliées.

La plupart des métallurgistes préfèrent le feu de bois à celui de charbon pour le grillage des mines, tant parce qu'il est moins coûteux que le charbon, que parce qu'il ne chauffe point si vivement, & remplit mieux les vûes qu'on se propose dans cette opération. On regarde le bois de pin & de sapin comme préférable à tous les autres; à son défaut on peut employer le bois de chêne ou de hêtre; on peut aussi se servir de fagots. Il y a des endroits où l'on grille avec du bois verd & mouillé; mais l'expérience a fait voir que l'usage du bois sec étoit beaucoup plus avantageux.

L'on est quelquefois obligé de réitérer le grillage de la même mine un grand nombre de fois; cela dépend de sa nature & de ses propriétés; & c'est l'expérience & l'habileté du métallurgiste qui doit en décider. Il y a des mines qu'on est obligé de faire passer par 16, 18, & même 20 feux ou grillages; on voit que le traitement de ces sortes de mines ne peut être entrepris que dans des pays où le bois est très-commun, & la main-d'œuvre à très-bon marché, comme en Suède.

Lorsqu'on fait griller des mines, on est souvent obligé d'y faire des additions qui, jointes à l'action du feu, servent à les développer & à détruire les substances étrangères qui sont unies au métal dans la mine; c'est ainsi que l'on joint des pyrites avec de certaines mines de cuivre lorsqu'on les fait griller; par-là l'acide du soufre que ces pyrites contiennent se dégage, & met en dissolution la mine ou la pierre qui sert d'enveloppe à la mine, & détruit les parties ferrugineuses qui s'y trouvent jointes;

lorsque les mines sont arsénicales, il est aussi à propos d'y joindre des pyrites, parce que leur soufre se combine avec l'arsenic, qui par-là se dégage du métal. Quelquefois lorsque la mine est sulfureuse, on y joint de la chaux, qui dans le grillage absorbe la trop grande quantité de soufre. Par ces additions la mine est développée, & plus propre à recevoir le feu de fusion. (—)

\* GRILLAGE, (*Serrurerie.*) petit tissu ou de bois, ou de fil-de-fer, ou de laiton, qui s'entrelacent, qui se croisent, & qui laissent entr'eux des intervalles carrés, oblongs, ou de toute autre figure. On pratique un grillage aux soupiraux des caves, aux portes d'un garde-manger, par-tout où l'on veut permettre l'entrée libre à l'air, & la fermer à toute autre chose.

GRILLAGE, en termes de Fabriquant de blonde, est un plein destiné diversément selon les goûts divers, & travaillé avec un seul fuseau pour chaque fil ou trait, chargé d'un fil qui n'a qu'un double. Quoique tout grillage s'appelle plein ou point de fuseau, il ne faut pas croire qu'il n'y ait point d'espace d'un fil à l'autre; il y en a toujours de petits qui, pour l'ordinaire forment autant de carrés un peu inclinés.

GRILLAGE, en termes de Confiseur, est un ouvrage à qui l'on donne ce nom, parce que l'on le laisse un peu roussir sur le feu. On fait des grillages d'amandes, de tailladin, de citron, &c.

GRILLAGE, (*Docimastie.*) voyez l'article ROTISSAGE.

\* GRILLE, f. f. on donne communément ce nom à tout assemblage de matière solide, fait à claire voie; ainsi la claise est une espèce de grille. La barrière qui sépare en deux le parloir des religieuses, s'appelle la grille; les religieuses sont d'un côté en dedans; ceux qui conversent avec elles sont de l'autre côté en-dehors; cette grille est quelquefois couverte d'un voile: quelquefois elle reste ouverte, mais elle est doublée, & les traverses de l'une coupe & divise en plus petits espaces les intervalles vuides de l'autre. Voyez dans les articles suivans différentes autres acceptions du même mot. Les grilles, soit en porte, soit autre, sont de grands ouvrages de Serrurerie; elles demandent du dessein, de la connoissance en Architecture, un grand art de manier le fer.

GRILLE, (*Hydr.*) en fait de Fontaines, est un assemblage de plusieurs cierges d'eau. Voyez CIERGE. On le dit aussi d'un treillis de grosse charpente mis dans les fondations, dans l'eau, ou dans un terrain plein de glaise, qu'il ne faut pas éventer par le pilotage, pour mieux fonder dessus. (K)

GRILLE, (*Econom. rustique.*) on appelle grille de l'étang, le lieu par où l'eau se décharge quand il y en a trop.

\* GRILLE, (*Commerce.*) on appelle à Genes compagnie des grilles, une association de marchands pour la traite des Negres. Voyez COMPAGNIE.

\* GRILLE, (*Commerce.*) laine d'Espagne; c'est de la prime, ou mere-laine, qu'on compare aux plus fines de Castille & d'Arragon.

GRILLE, terme de Blason, qui se dit de certains barreaux qui sont à la visière d'un héaume, & qui empêchent les yeux du chevalier d'être offensés. On appelle aussi grille, une porte à-coulisse & grillée, qu'on peint quelquefois sur les écus.

\* GRILLE, (*Bas-au-métier.*) il y a la grille & les ressorts de grille. Ce sont des parties de cette machine. Voyez l'article BAS-AU-METIER.

\* GRILLE A DORER, (*Doreur.*) treillis de fer dont les mailles sont en losange. Il sert aux Doreurs qui exposent au feu leurs ouvrages, avec commodité & propreté, en les plaçant sur cette grille.

GRILLE, terme de Fonderie, est un châssis de plu-

fieurs barres de fer d'un pouce & demi de grosseur, distantes de trois pouces, & couchées de niveau en croisant la galerie. Son usage est de porter le massif, sur lequel s'établit le modele, de soutenir les briquillons dont on remplit la fosse, & de lier les murs des galeries par une embrassure de fer, bandé avec des clavettes & des mouffles. *Voyez les Planc. de la Fonderie des statues équestres.*

GRILLE, terme de Hongroyeur, c'est un instrument de fer C (Pl. de l'Hongroyeur) garni de sept ou huit barres, qui entrent par leurs extrémités dans deux traverses aussi de fer, & recourbées par les bouts d'environ trois pouces, qui servent de pié à la grille. Cette grille se pose sur une grande pierre de taille, ou un massif de briques AB d'environ quatre piés en quarré, sur laquelle on a étendu des charbons ardens : c'est sur cette grille que l'on étend les cuirs frottés de suif, afin que par la chaleur des charbons, le suif puisse pénétrer dans l'intérieur du cuir. *Voyez les figures 5. & 4. Planche de l'Hongroyeur, qui représentent deux ouvriers qui passent un cuir enduit de suif sur la grille.*

GRILLE, (Jard.) est un ornement des jardins, propre à perpéuer la vûe d'une allée. (K)

GRILLE d'Imprimeur en Taille-douce; voyez l'article IMPRIMERIE EN TAILLE-DOUCE.

GRILLE, (à la Monnoie.) sont les lames assemblées telles qu'elles sortent du moule, & comme elles se font jointes à la tête du moule. On les sépare avec de grosses cisailles ou cifoir; c'est ce que l'on appelle ôter la tête des lames.

GRILLE, terme de jeu de Paume, c'est un trou d'environ trois piés de haut, sur environ deux piés de largeur, placé dans un des coins des jeux de paume, à la hauteur d'environ trois piés. Toute balle qui entre dans la grille vaut un quinze pour celui qui l'y a placée.

GRILLE, (Rubanier.) ce sont quantité de tours des mêmes ficelles posées & garnies en tête des hautes-lisses, sur le devant des deux porte-rames. Ces grilles ne sont point limitées; on en peut mettre tant que lesdits porte-rames en peuvent contenir. Ces grilles servent au passage des rames, dont on évite ainsi la confusion.

GRILLER, voyez l'article ROTISSAGE.

GRILLET ou GRILLETTE, terme de Blason; sonnette ronde qu'on met au cou des petits chiens & aux jambes des oiseaux de proie. On l'appelle aussi grillot.

GRILLETÉ, adj. en termes de Blason, se dit des oiseaux de proie qui ont des sonnettes aux piés.

Leaulmont Puy-Gaillard, d'azur au faucon d'argent, perché, lié & grilleté de même.

GRILLON, f. m. *grillus*, insecte qui ressemble à la cigale, si elle n'avoit point d'ailes, & qui en diffère peu par le bruit qu'il fait.

Il y a des grillons domestiques, & des grillons sauvages. Parmi ceux-ci, le mâle est presque aussi gros que la cigale, mais il a le corps plus long; sa couleur est noirâtre; il a la tête grande, & les yeux gros & saillans; il porte sur le front des antennes qui se meuvent facilement, quoiqu'elles n'ayent point d'articulation; il a six jambes de la même couleur que le corps, les dernières sont très-longues, & donnent à cet insecte beaucoup de facilité pour sauter; il peut marcher en-arrière comme en-avant; les ailes couvrent presque tout le corps, elles sont courbes & légèrement sillonnées; la queue est fourchue, & le corps est plus petit que celui de la femelle, qui a le ventre plus gras, les yeux verdâtres, les antennes rouges, & la queue semblable à un trident. On voit ces insectes dans les champs pendant l'été; ils entrent dans la terre & y nichent; ils y restent pendant l'hiver, mais les grands froids les font périr.

Les mâles des grillons domestiques ont le corps brun, allongé, & beaucoup moins gros que celui du grillon sauvage; la tête presque ronde, & les yeux noirs; il y a deux lignes blanches transversales sur le dos, près des jambes du milieu; la queue est fourchue. La femelle est plus grosse que le mâle; elle a le ventre plus long; elle vole avec quatre ailes, celles du dessus sont plus courtes que celles du dessous; la queue est divisée en trois foies. Il y a des grillons de plusieurs autres especes; M. Linnæus en compte quatorze. Mouffet, *insect. theat. pag. 134. Voyez INSECTE. (I)*

GRILLON, (Comm.) terme usité parmi les marchands de bois pour signifier le bout d'une pile.

GRIMACE, f. f. (Peinture.) Je regarde comme trop essentiel à l'intérêt de l'art de la Peinture, de recommander la simplicité dans les imitations de la nature, pour ne pas insister encore sur ce principe intéressant à l'occasion d'un mot dont l'usage a peut-être droit de devenir plus fréquent que jamais dans les Arts.

Artistes qui voulez plaire & toucher, foyez donc persuadés que les figures qui grimacent, soit pour paroître avoir des graces, soit pour jouier l'expression, sont aussi rebutantes dans vos ouvrages aux yeux équitables d'un spectateur instruit, que les caracteres faux sont odieux dans la société pour les honnêtes gens.

Je sai que vous pouvez m'objecter que presque toutes les expressions que vous envisagez autour de vous sont ou chargées ou feintes, que presque tout ce qu'on appelle grace est affectation & grimace: ce sont-là des obstacles qui s'opposent au progrès de l'art; il faut les connoître, & sans perdre le tems à s'en plaindre, mettre ses efforts à les surmonter.

Réfléchissez, pénétrez-vous des sujets que vous traitez, descendez en vous-mêmes, & cherchez-y cette naïveté des graces, cette franchise des passions, que l'intérêt que vous avez à les saisir, vous fera trouver.

Un intérêt mal-entendu qu'on envisage apparemment dans la société, à se tromper les uns & les autres, y introduit l'affectation des grimaces; celui que vous avez à ne vous pas séduire vous-mêmes, vous fera dévoiler la vérité.

Etudiez les grands modeles, ils ne doivent leur réputation & leur gloire qu'à la simplicité & à la vérité; plus ils sont exempts de grimace, plus leur réputation doit augmenter.

Lisez aussi & relisez continuellement le petit nombre d'auteurs anciens, dans lesquels la simplicité de l'imitation triomphe des usages, des préjugés, des modes, des mœurs & des tems. Article de M. WAZTELET.

GRIMAUD, voyez HULOTTE & HUETTE.

GRIMBERG, (Géog.) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Treves, bâtie au douzième siècle par Jean, quatre-vingts-sixième évêque de Treves. Elle est à six lieues S. de cette ville. Long. 24. 10. lat. 49. 30. (D. J.)

GRIMELIN, f. m. (Commerce.) celui qui fait un commerce de peu de conséquence. Il se dit particulièrement, en termes de négoce de bestiaux, de certains particuliers qui, sans être pourvus d'office, se trouvent dans les marchés de Poissy & de Sceaux, & y font les fonctions de vendeurs, en avançant aux marchands, moyennant quelque droit, l'argent des bœufs & des moutons qu'ils ont vendus aux Bouchers de Paris.

Ce grimelinage est défendu & déclaré usuraire par arrêt de la Tournelle du 29 Avril 1694. (G)

GRIMELINAGE, petit gain que l'on fait dans un trafic ou dans une affaire. (G)

GRIMELINER, v. n. gagner peu dans un négoce,



se contenter d'un profit médiocre. *Dict. de Comm. & de Trév. (G)*

GRIMM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe en Misnie, sur la Mulde, à trois milles d'Allemagne de Leipsik : elle appartient à l'électeur de Saxe. *Long. 30. 2. lat. 51. 20. (D. J.)*

GRIMMEN, (*Géog.*) ville ancienne de Poméranie, au duché de Bardt, à cinq milles d'Allemagne de Strahlkünd : elle fut entourée de murailles l'an 1190. *Long. 37. 45. lat. 54. 18. (D. J.)*

GRIMOIRE, f. m. voyez ci-après GRIMOIRE.

GRIMPEREAU, f. m. *picus varius minor*, (*Orn.*) oiseau qui ressemble beaucoup à l'épéiche par sa figure & par son plumage, mais qui est beaucoup plus petit. Il ne pèse pas une once. Il a près de six pouces depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & près d'onze pouces d'envergure. La queue est composée de dix plumes, & a deux pouces de longueur ; les quatre plumes du milieu sont les plus longues & les plus fermes, elles ont une couleur noire, & l'extrémité du tuyau est un peu recourbée en-dedans, & appuie contre les arbres pour soutenir l'oiseau lorsqu'il grimpe le long des troncs ou des branches verticales : les autres plumes de la queue sont en partie noires & en partie blanches. La gorge, la poitrine & le ventre sont d'un blanc sale. Il y a du brun au-delà des narines, du blanc sur le sommet de la tête, & du noir sur l'occiput. Deux larges lignes blanches s'étendent depuis les yeux jusqu'au milieu du cou, où elles se joignent ; & les côtés de ces lignes sont terminés par du noir. Le commencement du dos & les petites plumes du haut de l'aile, sont noires ; les grandes plumes & les autres petites plumes des ailes, sont parsemées de taches blanches qui ont la forme d'un demi-cercle. Le milieu du dos est blanc, avec des lignes noires transversales. Le mâle diffère de la femelle, en ce qu'il a le sommet de la tête rouge, & non pas blanc. *Willughby, ornith. Voyez ÉPEICHE, PLOCHET, OISEAU. (I)*

GRIMSBY, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre dans Lincolnshire, sur l'Humber, à huit lieues E. de Lincoln. Elle députe au parlement. *Long. 16. 54. lat. 53. 10. (D. J.)*

GRIMSEL, (*Géog.*) montagne de Suisse aux confins du haut Vallais & du département de Goms, qu'elle sépare du canton de Berne. Elle est très-haute, & l'on ne peut y monter que par des sentiers escarpés. On trouve sur cette montagne une si riche mine de crystal, que l'on en tire des piéces de quelques quintaux. *Voyez à ce sujet le trente-quatrième volume des Transactions philosophiques.*

M. Haller n'a pas oublié la montagne de *Grimsel*, ni sa curieuse mine, dans sa charmante description des Alpes. « Ces lieux, dit-il, où le soleil ne jette jamais ses doux regards, sont ornés d'une parure que le tems ne flétrit jamais, & que les hyvers ne sauroient ravir ; tantôt le limon humide forme des voûtes du plus brillant crystal, & tantôt des grottes naturelles qui ne sont pas moins surprenantes ; un roc de diamans où se jouent mille couleurs, éclate à-travers l'air ténébreux, & l'éclaire de ses rayons. Disparoissez foibles productions de l'Italie, ici le diamant porte des fleurs ; il croît & formera bien-tôt un rocher solide ».

On appelle *fleur de crystal*, un sélénite fort commun dans les carrières du lieu. M. Haller ajoûte avoir vû la plus grande piéce de crystal qu'on ait jamais découverte sur cette montagne ; elle pesoit 695 livres. Du tems d'Auguste, on trouva un bloc de crystal du poids de 50 livres, qui fut consacré aux dieux comme une merveille. *(D. J.)*

GRINGOLÉ, adject. *terme de Blason* ; il se dit des croix, fers de moulin, & autres choses de même

nature qui se terminent en têtes de serpens. On appelloit autrefois ces serpens *gargouilles* ; & on a dit ensuite *gringole* par corruption, d'où est venu *gringolé*. Kaër de Montfort en Bretagne, de gueules à la croix d'hermine, anchrée & *gringolée* d'or.

GRIOTTE, f. f. espece de bouillie des anciens, faite avec de l'eau, du sel & de la farine d'orge nouveau, qui avoit été auparavant rôti. On y joignoit quelquefois de la coriandre, du moust, de l'hydromel : c'étoit-là la nourriture du peuple romain, de laquelle il est souvent parlé dans l'histoire, & qu'on appelloit *polenta*. *Voyez POLENTA. (D. J.)*

GRIOTTE, (*Botan.*) fruit du griottier. *Voyez GRIOTTIER.*

GRIOTTIER, f. m. (*Botan.*) arbre qui porte les griottes ou grosses cerises à courte queue ; elles sont fermes, plus douces que les autres, & d'une couleur qui tire sur le noir. Le *griottier* est une espece de cerisier nommé *cerasus fativa, fructu majori*, J. R. H. 625. *cerasus fativa major*, C. B. P. 449. en anglois, *large spanish-cherry*.

Cet arbre n'est ni haut ni droit ; il jette plusieurs branches garnies de rameaux fragiles ; son tronc est médiocrement gros ; son écorce est d'un rouge noirâtre ; son bois est blanchâtre dans la circonférence, & noirâtre dans le cœur ; ses feuilles sont larges, veinées, noirâtres ; ses fleurs sont en roses, composées de plusieurs pétales blancs disposés en rond, & de quelques étamines de même couleur qui en occupent le milieu ; leur calice est partagé en cinq segmens recourbés ; il s'en élève un pistil qui se change en un fruit arrondi, charnu, très-succulent dans sa maturité. Quand l'arbre est jeune, il donne des fruits plus gros que les autres especes de cerisiers, & qui sont soutenus sur des queues plus courtes : on nomme ces fruits en Botanique, *cerasa fativa majora*. Depuis le tems de Lucullus, on cultive cet arbre dans toute l'Europe. *(D. J.)*

GRIP, f. m. (*Marine.*) ancien nom qu'on donnoit autrefois à une sorte de petit bâtiment que l'on armoit pour aller en course, tel à-peu-près qu'est aujourd'hui le brigantin. *(Z)*

GRIPPER, v. n. (*Manu fact. d'ourdissage.*) Si une étoffe frappée inégalement, ou fabriquée sur une chaîne mal tendue, ou sur une lisière mal disposée, forme à la surface de petits plis, des tiraillemens, &c. on dit qu'elle *grippe*.

GRIS, (*Gramm.*) Si l'on imagine une infinité de petits points noirs, distribués entre une infinité de petits points blancs, on aura le *gris*, & toutes ses nuances, selon que les points noirs ou blancs domineront. *Voy. à l'art. suiv. les diverses especes de gris.*

GRIS, (*Manège & Maréchal.*) épithete par laquelle nous désignons un cheval, dont le poil ou la robe présente un fond blanc mêlé de noir, ou même de quelqu'autre couleur : nous admettons diverses especes de *gris*.

Le *gris sale* est celui dans lequel le poil noir domine. Si les crins de l'animal sont blancs, la robe en est d'autant plus belle.

Le *gris brun* est différent du premier, en ce que les poils noirs y sont en moindre quantité que dans le *gris sale*, quoiqu'ils l'emportent néanmoins sur les poils blancs.

Le *gris sanguin*, le *gris rouge*, ou le *gris vineux*, est un *gris* mêlé de bai dans tout le poil.

Le *gris argenté* est une robe sur laquelle nous apercevons un *gris* vif, peu chargé de noir, & dont le fond blanc brille & reluit.

Le *gris pommelé* se reconnoît à des marques assez grandes de couleur blanche & noire parsemées, à distances assez égales, soit sur le corps, soit sur la croupe.

Le *gris tisonné* ou *charbonné* a des taches irrégulie-

rement éparfes de côté & d'autre, comme si le poil eût été noirci avec un charbon.

Le gris tourdille est un gris sale approchant de la couleur d'une grive.

Le gris truité autrement appelé tigre, consiste dans un fond blanc mêlé ou d'alzan ou de noir, semé par de petites taches assez également sur tout le corps. On appelle aussi cette robe gris moucheté, ces taches approchant de la figure des mouches.

Le gris de souris est ainsi nommé par sa ressemblance au poil de cet animal. Quelques chevaux de cette robe ont les jambes & les jarrets garnis de raies noires, comme certains mulets; d'autres en ont une sur le dos; les uns ont les crins d'une couleur claire, les autres les ont noirs.

Enfin il est encore une espèce de gris que nous appellons gris étourneaux. Voyez ÉTOURNEAU. (e)

GRIS, (PETIT-GRIS) en Plumasserie, ce sont des plumes qui sont ordinairement sous le ventre & sous les ailes de l'autruche.

GRISAILLE, f. f. (Peinture.) façon de peindre avec deux couleurs, l'une claire, & l'autre brune: au moyen de leur mélange l'on exprime les lumières & les ombres. On appelle encore cette façon de peindre, faire des tableaux de clair-obscur. L'on dit une grisaille, peindre une grisaille. Voyez CAMAYEU.

GRISAILLE, (Perruquier.) c'est un beau mélange de cheveux blancs & bruns. Les perruques en grisaille sont chères.

GRISART, voyez COLIN.

GRIS NEZ, petite montagne du Boulonois, qui forme la pointe méridionale de la baie de Willan. Le Roi y entretient un guetteur en tems de guerre. Voyez GARDE-CÔTES.

Cette montagne est le point des côtes de France le plus proche des côtes d'Angleterre. Le trajet de cette montagne à celle de Douvres n'est que de cinq lieues & demie, à 2400 toises la lieue. On peut observer que les bancs de pierre qui composent cette montagne, sont absolument de même nature que ceux des falaises de la côte de Douvres; on y retrouve les mêmes bancs à la même hauteur & de la même épaisseur. Ces bancs sont de pierre calcinable fort blanche; ce qui peut avoir fait donner le nom d'Albion à l'Angleterre. Cette conformité des bancs des côtes du détroit, donne lieu de penser que ce détroit s'est formé par une irruption de la mer qui a séparé l'Angleterre du Continent. (T)

GRISSETTES, f. f. pl. (Hist. nat. & Chasse.) sont de petits oiseaux de passage qu'on appelle aussi *fyriots*; ils ont le bec & les jambes plus courtes, & sont un peu plus petits que les moyennes bécassines. Ils ont le plumage d'un brun-noir, hormis le ventre & les bouts des ailes qui sont blancs; leur chair est blanche, tendre & très-délicate; & c'est un des meilleurs mets, quoique rassasiant.

On les trouve en Août, Septembre & Octobre, au bord des marais & des terres joignantes, où sur les côtes de la mer; ils vont par bandes, & sont très-difficiles à approcher, quoiqu'ils aiment à se reposer sur les petites mottes de terre, pour quoi on les appelle aussi *piés-de-terre*. Mais dès qu'il y en a un de blessé, laissez-le crier pour qu'il fasse venir les autres; ou s'il est mort, retournez-le sur le dos, tout le reste de la bande, après avoir un peu tourné, revient à l'endroit d'où elle est partie; & apercevant le mort, elle viendra voltiger autour de lui; pendant ces viremens on en tue beaucoup, quand on a eu la précaution de se couvrir de quelques bottes de roseau ou de branchages. Il faut les manger vite, car ils ne se gardent pas plus de vingt-quatre heures, sans se corrompre.

GRISONNEMENT, sub. m. terme d'Architecture;

on entend par ce terme dans l'Architecture la première esquisse d'un dessin. Voyez ESQUISSE. (P)

GRIPSWALD, *Gripwaldia*, (Géogr.) ville d'Allemagne dans la Poméranie, autrefois impériale; mais depuis sujette aux Suédois, avec un bon port, & une université fondée en 1456 par Wratiflas IX. duc de Poméranie. Elle est près de la mer, vis-à-vis l'île de Rugen, à huit lieues S. E. de Stralsund, 22 N. O. de Stétin. Longit. suivant les géographes du pays, 30<sup>d</sup>. suivant Pyfius, 33<sup>d</sup>. 2'. 5". latit. 54<sup>d</sup>. 14'. 1". selon M. Cassini; sa différence de Paris en longit. a été trouvée par une éclipse de soleil, tantôt de 52<sup>d</sup>. 45'. tantôt de 52<sup>d</sup>. 40'. Hist. de l'académie des Sciences, année 1700.

Kuhnus, (Joachim) habile humaniste, naquit à Gripswald en 1647, & mourut le 11 Décembre 1697 à cinquante ans. On a de lui de savantes notes sur Pausanias, sur Elien, sur Pollux, & sur Diogene Laerce. (D. J.)

GRISONS, (LES) Géog. peuple des Alpes que les anciens historiens nomment *Rhati*; ils doivent leur origine à des colonies que les Toscans envoyèrent au-delà de l'Appennin. Le pays qu'occupent les Grisons modernes a pour bornes au nord les comtés de Tirol & de Sargans, à l'occident les cantons de Glaris & d'Uri, au midi le comté de Chiavenna & la Valteline, & à l'orient le Tirol encore & le comté de Bormio.

Il est partagé en trois parties qu'on appelle *ligues*, en allemand *bunt*, savoir la ligue Grise, la ligue de la Caddée, & la ligue des dix communautés; les deux premières sont au midi, & la troisième au nord: ce sont comme trois cantons, dont chacun a son gouvernement à part, & qui réunis forment un corps de république dans lequel réside l'autorité souveraine. La longueur du pays appartenant à ce corps de république, est d'environ trente-cinq lieues du nord au sud: on a donné aux habitans le nom de Grisons, parce que les premiers qui dans le quinzième siècle se liguerent pour secouer le joug de ceux qui les opprimoient, portoient des habits grossiers d'une étoffe grise qu'ils fabriquoient chez eux.

Ils reçurent le Calvinisme en 1524, & contractèrent des alliances avec les Suisses en différens tems; mais en 1602, les trois ligues ensemble s'allièrent avec la ville de Berne, & en 1707 elles renouvelèrent une alliance solennelle avec Zurich & quelques-uns des cantons voisins. Quoique les trois ligues soient mêlées de protestans & de catholiques, le nombre des premiers l'emporte de beaucoup sur celui des derniers, qui dépendent pour le spirituel de l'évêché de Coire & de l'abbé de Dissentis.

Le gouvernement temporel est démocratique, le peuple élit ses magistrats & officiers; & tous ceux qui ont atteint l'âge de seize ans, ont droit de suffrage. Les affaires qui regardent le corps de l'état se terminent dans des diètes générales composées des députés de chaque ligue qui s'assemblent aussi souvent que la nécessité le demande. Les affaires particulières de chaque ligue se traitent dans les diètes provinciales.

Le comté de Bormio, celui de Chiavenna, & la Valteline, possédés par les Grisons, ne sont proprement qu'une vallée très-étroite qui s'étend au pied des Alpes Rhétiques, mais qui peut avoir vingt lieues de longueur. L'Adda qui sort du mont Braulio arrose cette vallée dans toute son étendue, lui fait beaucoup de bien, & quelquefois beaucoup de mal par ses inondations. (D. J.)

GRIVE, *turdus*, f. f. (Ornithologie.) genre d'oiseau dont on distingue quatre espèces, savoir la drenne, la grive, la litorne, & le mauvis: tous ces oiseaux passent communément sous le nom de grives, quoiqu'ils soient fort différens les uns des autres soit par

par la grandeur du corps & par la couleur du plumage, soit par la qualité de la chair. Je désigne par le nom de *grive*, celle que l'on nomme en latin *turdus simpliciter dictus, seu viscivorus minor*, c'est-à-dire *grive simplement dite, ou petite mangeuse de gui*; cependant elle ne mange point de baies de gui; elle n'a été ainsi appelée, que parce qu'elle ressemble beaucoup à la drenne, qui mange réellement du gui.

La *grive* est plus petite que la litorne & un peu plus grosse que le mauvis; elle pèse environ trois onces, elle a neuf pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue ou des pattes; le bec est long d'un pouce, & il a une couleur brune; la langue paroît fourchue quand on la regarde de près; l'intérieur du bec est jaune, & l'iris des yeux a une couleur de noisette. La *grive* ressemble beaucoup à la drenne par la couleur & les taches de la poitrine & du ventre; ces taches sont brunes, la poitrine a une couleur jaunâtre, & le ventre est blanc: les taches de la poitrine sont plus étendues & en plus grand nombre sur la *grive* que sur le mauvis. Les petites plumes qui couvrent la face inférieure de l'aile sont de couleur rousse jaunâtre, & celles qui couvrent les grandes plumes sont jaunâtres à la pointe; les petites plumes du dessous de la queue ont une couleur blanchâtre. Il y a dix-huit grandes plumes dans les ailes; la queue a trois pouces un quart de longueur, & elle est composée de douze plumes. Les jambes & les piés sont d'un brun pâle; la plante est jaunâtre, le doigt extérieur tient au doigt du milieu par la première phalange.

Cet oiseau se nourrit plutôt d'insectes que de baies, il mange de petits coquillages de terre: on ne connoît point le sexe par les couleurs. La *grive* construit l'extérieur de son nid avec de la mousse & des brins d'herbe ou de petits bois, & elle enduit le dedans avec du limon; elle dépose ses œufs à nud sur ce limon. Il y a d'une seule ponte cinq ou six œufs; ils sont d'un bleu verdâtre parsemé de quelques taches noires. Cet oiseau chante au printemps, il est solitaire comme la drenne; il se perche sur les arbres, mais il niche plutôt dans les haies que sur les grands arbres; il est aisé à prendre & bon à manger. Willug. *Ornith.* Voyez DRENNE, LITORNE, MAUVIS, OISEAU. (1)

GRIVELÉE, f. f. (*Commerce.*) profit injuste & secret que l'on fait dans un emploi ou sur les marchandises qu'on achète par commission. De ce mot on a fait *griveler, grivelerie*; & *griveleur*, celui qui grivele. *Dictionnaire de Commerce.*

GRODECK, (*Géog.*) nom de quatre petites villes de Pologne; la première dans la Russie Rouge, la seconde dans le palatinat de Podolie, la troisième sur la rive gauche du Niester, la quatrième au palatinat de Kiovie; les unes ni les autres ne méritent aucun détail. (*D. J.*)

GRODNO, *Grodna*, (*Géog.*) ville de Pologne en Lithuanie, au palatinat de Troki. Elle est remarquable par une citadelle, par l'assemblée de la diète qui s'y tient tous les trois ans, & pour avoir souffert en 1753 un incendie qui l'a presque entièrement réduite en cendres: sa position est dans une plaine sur le Niemen, à trente lieues sud-ouest de Troki, cinquante N. E. de Varsovie, vingt-quatre ouest de Novogrodeck. *Longit.* 42. 45. *latit.* 53. 18. (*D. J.*)

GROENLAND, (*LE*) *Groenlandia*, (*Géog.*) grand pays des terres arctiques, entre le détroit de Davis au couchant, le détroit de Forbischer au midi, & l'Océan septentrional où est l'Islande, à l'ouest: on ignore ses bornes au nord, & on ne fait pas encore si ce vaste pays est un continent attaché à celui de l'Amérique ou à celui de la Tartarie, ou si n'étant joint à pas un des deux, ce n'est qu'une île,

Tome VII.

Quoi qu'il en soit, il est habité par des sauvages; & malgré le grand froid qui regne, il s'y trouve du gros & du menu bétail, des rennes, des loups-cerviers, des renards, & des ours blancs; on y a pris autrefois de très-belles martres, & des faucons en grand nombre. La mer est pleine de loups, de chiens, de veaux marins, & sur-tout d'une quantité incroyable de baleines, à la pêche desquelles les Anglois & les Hollandois envoient chaque année plusieurs bâtimens.

La Peyrere a donné une relation du *Groenland*, qu'il a tirée de deux chroniques, l'une islandoise & l'autre danoise; cette relation est imprimée dans les voyages au nord.

Il attribue la découverte de ce pays à Erric le Rousseau, norvégien, qui vivoit dans le neuvième siècle; plusieurs de ses compatriotes s'y fixèrent dans la suite, y bâtirent, & y établirent avec les habitans un commerce qui subsista jusqu'en 1348: il se perdit alors; & quelques tentatives que l'on ait faites depuis pour retrouver l'ancien *Groenland*, c'est-à-dire l'endroit autrefois habité par les Norvégiens, & où étoit leur ville de garde, il n'a pas été possible d'y réussir. Cependant Martin Forbisher crut avoir retrouvé ce pays en 1578, mais il ne put y aborder à cause de la nuit, des glaces, & de l'hiver; une compagnie danoise y envoya deux navires en 1636, mais ils aborderent seulement au détroit de Davis.

La partie des côtes la plus connue du *Groenland*, s'étend depuis environ le 325<sup>d.</sup> de longitude jusqu'au premier méridien, & de-là jusqu'au 12 ou 13<sup>d.</sup> en-deçà; sa latitude commence vers le 73<sup>d.</sup> on n'en connoît point les côtes au-delà du 78<sup>d.</sup> (*D. J.*)

GROGNAUT, f. m. voyez ROUGET.

GROIZON, f. m. terme de *Mégiffier*, c'est une craie blanche que les *Mégiffiers* réduisent en poudre très-fine, & dont ils se servent pour préparer le parchemin. Voyez PARCHEMIN.

GROLL, *Grolla*, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans la Gueldre, au comté de Zultphen; elle est à six lieues sud-est de Zultphen. *Long.* 24. 5. *latit.* 52. 7. (*D. J.*)

GROLLE, voyez FREUX.

GROMA, f. m. (*Art milit. des Rom.*) c'étoit une espèce de perche ou pièce de bois d'environ 20 piés, soutenue en équilibre par le milieu comme un fléau de balance, qui servoit chez les Romains à mesurer l'étendue d'un camp pour la distribution des tentes. Aux deux extrémités de cette machine qu'on plantoit près de la tente du général, pendoient deux cordons, au bout desquels étoient attachés des poids de plomb qui servoient à niveler les logemens militaires; de-là vint qu'on appella cette espèce de science, l'*art gromatique*, terme qui s'est étendu depuis à toutes sortes d'arpentage. Mais on est fatigué de l'érudition aussi grande qu'inutile, que Saumaïse déploye sur ce seul mot dans ses notes sur Solin; l'objet n'en valoit pas la peine. (*D. J.*)

GRONEAU, f. m. voyez ROUGET.

GRONDEUR, voyez ROUGET.

GRONINGUE, (*LA SEIGNEURIE DE*) *Groningerland*, (*Géog.*) l'une des sept Provinces-Unies, bornée à l'est par l'Oost-Frise, à l'ouest par la Frise, au nord par la mer d'Allemagne, au sud par l'Overissel & le comté de Bentheim qui est de la Westphalie. La province de *Groningue* n'est guère fertile qu'en très-gras pâturages où l'on nourrit quantité de gros chevaux.

Cette province est distribuée en deux corps différens; les habitans de la ville de *Groningue* en composent un, & ceux du plat-pays qu'on appelle les *Ommelandes*, forment l'autre; ce sont ces deux corps assemblés par leurs députés, aux états de la provin,

E E E e e

ce, qui en constituent la souveraineté : la moitié des députés est nommée par la ville, & l'autre moitié par les Ommelandes. Il semble en gros que le gouvernement de cette province a quelque conformité à ce lui de l'ancienne Rome, du-moins autant qu'il est permis de comparer le petit au grand. (D. J.)

GRONINGUE, (Géog.) ville des Pays-Bas, capitale de la province ou seigneurie de même nom, l'une des Provinces-Unies, avec une citadelle, une université fondée en 1614, & autrefois un évêché qui étoit suffragant d'Utrecht; elle est sur les rivières de Hunnes & d'Aa, à quatre lieues de la mer, onze est de Leeuwarden, vingt-deux nord-est de Deventer, trente-quatre nord-est d'Amsterdam. Long. 24. latit. 53. 13.

Cette ville subsistoit déjà l'an 1040; on croit qu'elle est bâtie dans le même lieu où Corbulon général des Romains, fit construire une citadelle pour s'assurer de la fidélité des Frisons: c'est la conjecture d'Altingius.

Entre les savans que cette ville a produits, je n'en citerai que trois qu'il n'est pas permis d'oublier, Vesselus, Trommius, & Schultens.

Vesselus, (Jean) l'un des plus habiles hommes du quinzième siècle, naquit à Groningue vers l'an 1419, & doit être regardé comme le précurseur de Luther: ses manuscrits furent brûlés après sa mort; mais ceux qui échappèrent des flammes furent imprimés à Groningue en 1614, & puis à Amsterdam en 1617. Le pape Sixte IV. avec lequel cet homme rare avoit été autrefois fort lié, lui offrit toutes sortes d'honneurs & de faveurs, & des bénéfices & des mitres: Vesselus refusa tout, & n'accepta que deux exemplaires de la bible, l'un en grec & l'autre en hébreu; il revint chargé de ces deux livres plus chers à ses yeux que les dignités de la cour de Rome, & il en fit ses délices dans son pays.

Trommius, (Abraham) a immortalisé son nom par ses concordances flamande & grecque de l'ancien testament de la version des Septante. Il est mort en 1719 âgé de quatre vingt-six ans.

Schultens, (Albert) réunit dans tous ses ouvrages la saine critique à la plus grande érudition. Le dix-huitième siècle n'a point eu de savant plus versé dans les langues orientales que l'étoit M. Schultens; il a fini ses jours à Leyde en 1741. (D. J.)

\* GROS, adj. (Gramm.) terme de comparaison; son corrélatif est petit. Il me paroît dans presque tous les cas, s'étendre aux trois dimensions du corps, la longueur, la largeur, & la profondeur, & en marquer une quantité considérable dans le corps appelé gros par comparaison à des corps de la même espèce. J'ai dit presque dans tous les cas, parce qu'il y en a où il ne désigne qu'une dimension; ainsi un gros homme est celui dont le corps a plus de diamètre que l'homme n'en a communément, relativement à la hauteur de cet homme; alors petit n'est pas son corrélatif; il se dit de la hauteur, & un petit homme est celui qui est au-dessous de la hauteur commune de l'homme.

GROS TOURNOIS, (Hist. des monn.) ancienne monnoie de France en argent, qui fut d'abord faite à bordure de fleurs-de-lis.

Les gros tournois succéderent aux sous d'argent; ils sont quelquefois nommés gros deniers d'argent, gros deniers blancs, & même sous d'argent; il n'est rien de si célèbre que cette monnoie depuis S. Louis jusqu'à Philippe de Valois, dans les titres & dans les auteurs anciens, où tantôt elle est appelée argenteus Turonensis, tantôt denarius grossus, & souvent grossus Turonensis. Le nom de gros fut donné à cette espèce, parce qu'elle étoit alors la plus grosse monnoie d'argent qu'il y eût en France, & on l'appella tournois, parce qu'elle étoit fabriquée à Tours, com-

me le marque la légende de *Turonus civis* pour *Turonus civitas*.

Quoique Philippe d'Alsace comte de Flandres, qui succéda à son père en 1185, eût fait fabriquer avant S. Louis des gros d'argent avec la bordure de fleurs-de-lis, S. Louis passa pour l'auteur des gros tournois de France avec pareille bordure; c'est pourquoi dans toutes les ordonnances de Philippe le Bel & de ses successeurs, où il est parlé de gros tournois, on commence toujours par ceux de S. Louis: cette monnoie de son tems étoit à onze deniers douze grains de loi, & pesoit un gros sept grains  $\frac{26}{80}$ : il y en avoit par conséquent cinquante-huit dans un marc. Chaque gros tournois valoit douze deniers tournois; de sorte qu'en ce tems-là le gros tournois étoit le sou tournois. Il ne faut pourtant pas confondre ces deux espèces; la dernière a été invariable & vaut encore douze deniers, au lieu que le gros tournois a souvent changé de prix.

Remarquez d'abord, si vous le jugez à-propos, la différence de l'argent de nos jours à celui du tems de S. Louis; alors le marc d'argent valoit 54 sous 7 den. il vaut aujourd'hui 52 liv. ainsi le gros tournois de S. Louis, qui valoit 12 den. tournois, vaudroit environ 18 f. de notre monnoie actuelle.

Remarquez encore que les gros tournois, qui du tems de S. Louis étoient à 11 den. 12 grains de loi, ne diminuèrent jamais de ce côté-là; qu'au contraire ils furent quelquefois d'argent fin, comme sous Philippe de Valois, & souvent sous ses successeurs, à 11 den. 15, 16, 17 grains: mais il n'en fut pas de même pour le poids & pour la valeur; car depuis 1343 sous Philippe de Valois, leur poids diminua toujours, & au contraire leur valeur augmenta; ce qui montre que depuis S. Louis jusqu'à Louis XI. la bonté de la monnoie a toujours diminué, puisqu'un gros tournois d'argent de même loi, qui pesoit sous Louis XI. 3 den. 7 grains, ne valoit sous S. Louis que 12 den. tournois, & que ce même gros sous Louis XI. ne pesant que 2 den. 18 grains & demi, valoit 34 den.

Enfin observez que le nom de gros s'est appliqué à diverses autres monnoies qu'il faut bien distinguer des gros tournois: ainsi l'on nomma les testons grossi capiteones; les gros de Nefse ou négelleuses, étoient des pièces de six blancs. Les gros de Lorraine étoient des carolus, &c. mais ce qu'on nomma petits tournois d'argent étoit une petite monnoie qui valoit la moitié du gros tournois: on les appelloit autrement mailles ou oboles d'argent, & quelquefois mailles ou oboles blanches.

M. le Blanc, dans son traité des monnoies, vous donnera les représentations des gros tournois pendant tout le tems qu'ils ont eu cours. Au reste cette monnoie eut différens surnoms selon les différentes figures dont elle étoit marquée; on les appella gros à la bordure de lis, gros à la fleur-de-lis, gros royaux, gros à l'O, gros à la queue, parce que la croix qui s'y voyoit avoit une queue; gros à la couronne, parce qu'ils avoient une couronne, &c. (D. J.)

GROS, ou GROAT, (Hist. mod.) en Angleterre signifie une monnoie de compte valant quatre sous. Voyez SOU.

Les autres nations, savoir les Hollandois, Polonois, Saxons, Bohémiens, François, &c. ont aussi leurs gros. Voyez MONNOIE, COIN, &c.

Du tems des Saxons, il n'y avoit point de plus forte monnoie en Angleterre que le sou, ni même depuis la conquête qu'en firent les Normans jusqu'au règne d'Edouard III. qui en 1350 fit fabriquer des gros, c'est-à-dire de grosses pièces, ayant cours pour 4 den. pièce: la monnoie resta sur ce pied-là jusqu'au règne d'Henri VIII. qui en 1504 fit fabriquer le premier les schelins. Voyez SCHELIN & GROSCHEN.

**GROS**, est aussi une monnaie étrangère qui répond au *gros* d'Angleterre. En Hollande & en Flandres on compte par livres de *gros*, valant six florins chacune. *Voyez* LIVRE. *Chambers.* (G)

**GROS**, (Commerce.) droit d'aides établi en plusieurs provinces de France : on le nomme *droit de gros*, parce qu'il se perçoit sur les vins, bières, cidres, poirés, & eaux-de-vie qui se vendent en *gros*.

Ce droit consiste au vingtième du prix de la vente de ces liqueurs ; on prétend que son établissement est de l'an 1355, sous le règne du roi Jean. *Diction. de Commerce.* (G)

**GROS**, (Pharmacie.) *voyez* DRAGME.

**GROS**, (Marine.) le *gros* du vaisseau, c'est l'endroit de sa plus grande largeur vers le milieu ; on y met les plus épais bordages, parce que le bâtiment fatigue plus en cet endroit, & qu'il a moins de force que vers l'avant & l'arrière. (Z)

**GROS TEMS**, signifie *tems orageux, vent forcé, ou tempête.*

**GROS D'HALEINE**, (Manège & Maréchal.) cheval qui souffle considérablement dans l'action & dans le travail, & dont le flanc néanmoins n'est nullement altéré dans le repos, ni plus agité qu'il ne doit l'être naturellement ensuite d'une course violente. Communément il fournit avec autant de vigueur que si l'on ne pouvoit pas lui reprocher cette incommodité, plus disgracieuse pour le cavalier qui le monte que préjudiciable au service dont l'animal lui peut être.

Nous l'attribuons en général à un défaut de conformation : dans ces fortes de chevaux en effet les côtes sont ordinairement plates & ferrées, & la capacité du thorax trop peu vaste pour permettre une grande dilatation des poumons ; or ce viscère se trouvant gêné dans son expansion & dans son jeu, il n'est pas étonnant que l'animal soit obligé d'inspirer & d'expirer plus fréquemment, sur-tout dans des moments où l'action des muscles hâte & accélère plus ou moins la marche circulaire, & où le cheval est machinalement obligé de faire de continuel efforts pour faciliter le cours du sang dans des canaux qu'il ne sauroit parcourir avec promptitude & avec aisance, dès que l'extension n'est pas telle qu'elle puisse en favoriser le passage.

Souvent aussi l'animal est *gros d'haléine*, attendu l'étroitesse de la glotte, de la trachée-artère, & principalement des naseaux, dont il est d'autant plus essentiel que le diamètre soit considérable, que la plus grande quantité de l'air inspiré & expiré enfile spécialement leurs cavités ; c'est ce qu'il est très-aisé d'observer dans les tems froids & rigoureux ; on voit en effet alors que l'espece de nuage résultant des vapeurs condensées des poumons, sort & s'échappe en plus grande partie par cette voie que par la bouche ; d'où l'on doit juger de l'inconvénient du resserrement du double canal qui forme les fosses nasales, & de la nécessité de sa largeur & de son évasure, pour l'accomplissement d'une respiration libre & parfaite.

L'impossibilité de remédier à un vice qui reconnoît de pareilles causes, est sensible ; mais le cheval n'en étant pas moins utile, pourquoi nous plaindrons-nous de notre impuissance ? Nous devons cependant faire attention à ce qu'il ne provienne pas d'un polype (*voyez* POLYPE), ou de la viscosité de l'humeur bronchiale ; ce qui n'est pas extraordinaire dans des chevaux *gros d'haléine*, qui font entendre un ralement produit presque toujours par les différentes collisions de l'air contre les matières visqueuses qui tapissent les canaux aériens : dans ce dernier cas, le flanc de l'animal n'est point aussi tranquille, & il est fort à craindre qu'il ne devienne pouffif, si l'on n'a recours promptement aux médicaments inci-

*Tome VII,*

sifs, atténuans, & fondans, tels que la poudre du lierre terrestre, de racine de méum, d'énula campana, d'iris de Florence, de cloportes, d'éthiops minéral, d'acier, ou de *plumbum ustum*, &c. qu'il est très-à-propos de lui donner exactement tous les matins & à jeun dans une jointée d'avoine. *Voyez* POUSSE. (e)

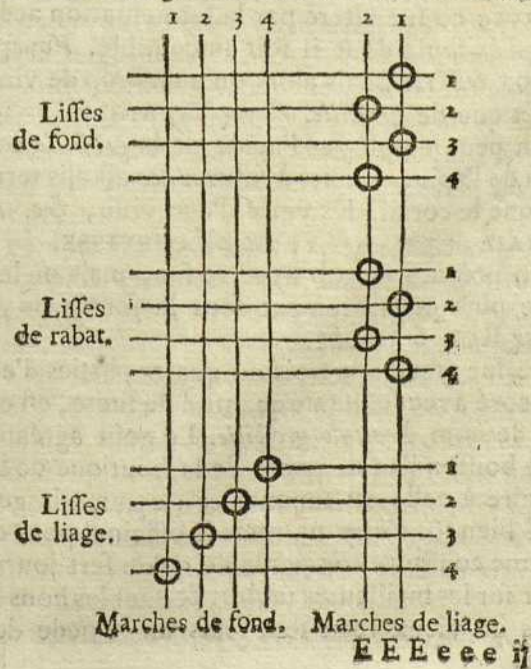
\* **GROS-DE-TOURS**, & **GROS-DE-NAPLES**, f. m. (Manufacture en soie.) étoffe de soie, dont la chaîne & la trame sont plus fortes qu'au taffetas. La différence du *gros-de-Tours* & du *gros-de-Naples* consiste en ce que la trame & la chaîne de celui-ci sont encore plus fortes qu'au *gros-de-Tours*, ce qui lui donne un grain plus saillant. Il y en a d'unis, de rayés, de façonnés, de brochés en soie, & en dorure. Ceux-ci ne diffèrent du taffetas, qu'en ce qu'au lieu de deux coups de navette qu'on passe au taffetas entre les lacs brochés, on n'en passe qu'un ici ; mais en revanche la trame en doit être d'autant plus grosse, n'y ayant qu'une duie ou un croisé entre les brochés, au lieu qu'il y en a deux au taffetas.

Le liage doit aussi différer. Il le faut prendre sur chaque lisse, c'est-à-dire de 4 le 5, afin qu'à chaque coup de navette, on puisse faire baisser la lisse sur laquelle se trouvent les fils qui doivent lier. Ainsi dans l'ordre du remettage, la première lisse fournira le fil de la première lisse de liage ; la seconde, celui de la seconde de liage, & ainsi des deux autres.

Si l'on veut commencer à lier par la première lisse, pour éviter la contrariété, on fera lever la seconde & la quatrième au premier coup ; au second coup, où la seconde lisse de liage doit baisser, on fera lever la première & la troisième ; au troisième coup, où la troisième lisse de liage doit baisser, on fera lever la seconde & la quatrième ; & au quatrième & dernier coup du cours, où la quatrième lisse de liage doit baisser, on fera lever la première & la troisième lisse.

Il ne faut pas oublier que dans les taffetas & *gros-de-Tours* façonnés ou à la tire, les fils sont doubles à chaque maille, & passés comme dans les satins brochés ; mais comme ces étoffes levent la chaîne moitié par moitié, & qu'il y auroit à craindre que les fils de dessous ne suivissent ceux de dessus, ou qu'ils levent, on a soin de mettre à ces étoffes autant de lisses pour rabattre, que de lisses pour lever, c'est-à-dire quatre de chaque façon ; de manière que quand la première lisse & la troisième levent, on a soin de faire baisser la seconde & la quatrième : ce qui fait que l'ouverture est nette & que l'étoffe vient parfaite. Pareillement quand on fait lever la seconde & la quatrième, on fait baisser la première & la troisième.

*Voici l'armure du gros-de-Tours broché à l'ordinaire :*



On fait aussi des *gros-de-Tours* dans lesquels on ne fait point baisser de lisses de rabat au coup de fond : parce qu'on tire un lac qui fait une figure ordinairement délicate, & qui ne paroît pas, si on faisoit rabattre la moitié; elle ne formeroit pour lors que le *gros-de-Tours* ordinaire, comme si on ne tiroit point du-tout : au lieu que le rabat ne baissant point, cette figure embellit le fond. Il faut pour ce genre d'étoffe une soie très-belle, afin que les fils qui ne levent point, ne suivent pas en partie ceux qui levent.

C'est la même démonstration pour le taffetas façonné que pour le *gros-de-Tours*, avec cette différence qu'au taffetas façonné, au lieu de commencer le liage par la quatrième lisse, il faudroit le commencer par la première, afin d'éviter la contrariété des mouvemens dont on a parlé ci-dessus, & contre laquelle on ne peut trop se mettre en garde.

GROSCHEN ou GROS, f. m. (*Commerce.*) monnoie usitée dans quelques parties de l'Allemagne. Il y en a de plusieurs espèces. Le *gros* ou *groschen* de Saxe fait quatre dreyers, & il faut 24 *groschen* pour faire un écu d'Empire, qui vaut environ 3 liv. 15 s. argent de France. Le *groschen* ou *gros* impérial vaut 3 kreutzers; il en faut 30 pour faire un écu d'Empire. Le *gros* appelé en allemand *marien-groschen*, est une monnoie d'argent usitée dans les duchés de Brunswick & de Lunebourg, dont il faut 36 pour faire un écu d'Empire. Cette monnoie a cours aussi dans les états du roi de Prusse. Le *gros* ou *groschen* de Pologne ne vaut qu'un kreutzer : il en faut 90 pour faire un écu d'Empire, ou 3 liv. 15 s. de France. Hubner, *dictionnaire géographique*. Voyez KREUTZER, &c.

GROSEILLE, f. f. fruit du groselier. Il y en a de rouges & de blanches. Voyez GROSELIER.

GROSEILLE ROUGE, (*Chimie, Pharmac. & Mat. med.*) ce fruit contient un suc aigrelet fort agréable au goût & légèrement parfumé, qui appartient à la classe des corps doux végétaux dont il occupe une division caractérisée par l'excès d'acide avec le citron, l'orange, l'épine-vinette, &c. Voyez DOUX & MUQUEUX.

Le suc de *groseille* un peu rapproché par le feu, ou mêlé d'un peu de sucre, acquiert facilement la consistance de gelée : on en obtient une belle, tremblante, & de garde, en le mêlant au sucre à parties égales; en sorte qu'on ne conçoit point comment on pourroit en préparer un sirop qui demanderoit qu'on employât une plus grande quantité de sucre, & que le mélange restât cependant sous une consistance liquide. On peut donc avancer sans témérité que le sirop de *groseille* qu'on trouve au rang des compositions officinales dans plusieurs pharmacopées, est une préparation impossible, du moins si on employe le suc récent; car l'on peut aisément préparer un sirop avec ce suc altéré par la fermentation acéteuse qui est la seule dont il soit susceptible. Voyez MUQUEUX & VIN. Mais alors on a un sirop de vinaigre plutôt que de *groseille*. Voyez VINAIGRE.

On peut employer l'acide de la *groseille* comme celui de l'épine-vinette à saturer les alkalis terreux, tels que le corail, les yeux d'écrevisse, &c. Voyez CORAIL, voyez aussi YEUX D'ÉCREVISSE.

On prépare un rob avec ce suc, mais on le conserve plus ordinairement sous la forme de gelée. Voyez ROB & GELÉE.

Ce suc étendu de trois ou quatre parties d'eau & édulcoré avec suffisante quantité de sucre, est connu sous le nom d'eau de *groseille*. Le goût agréable de cette boisson l'a fait passer de la boutique de l'apothicaire à celle du limonadier : comme la gelée a cessé bien-tôt d'être un remède officinal pour devenir une confiture très-agréable qu'on sert journellement sur les meilleures tables, & dont les bons bourgeois du vieux tems font seuls un remède domestique.

Cette gelée est un excellent analeptique; elle convient très-bien dans les convalescences des maladies aiguës, & sur-tout après les fièvres putrides & bilieuses; elle fournit un aliment léger, tempé- rant, & véritablement rafraîchissant. Voyez TEM- PÉRANT & RAFRAÎCHISSANT.

L'eau de *groseille* prise à grandes doses est rafraî- chissante & humectante; elle convient dans les cha- leurs d'entrailles, les coliques bilieuses & néphrétiques, certaines diarrhées (voyez DIARRHÉE), les digestions fongueuses, & toutes les autres incom- modités comprises sous le nom général d'échauffe- ment. Voyez ÉCHAUFFEMENT. Cette boisson est ab- solument analogue avec la limonade. Voyez CI- TRON & LIMONADE. On peut la donner pour boi- son ordinaire dans certaines fièvres ardentes & pu- trides; mais dans ce cas, il faut la faire très-légère, & l'employer avec beaucoup de circonspection, principalement lorsqu'on craint l'inflammation des viscères du bas-ventre.

Il ne faut point donner de l'eau de *groseille* aux personnes qui ont l'estomac foible, facile à être aga- cé, ni à ceux qui sont sujets aux rhumes, à la toux, & qui ont la poitrine délicate; car selon une obser- vation constante, les acides affectent particuliere- ment ces organes, & excitent la toux tant pectorale que stomacale.

Geoffroy rapporte, d'après Hanneman cité par Donat, *lib. II. Medic. septentrionf.* que l'usage trop continué des *groseilles* a causé la consomption; & d'après George Hannæus, qu'un homme étoit atta- qué de l'enchiffrement aussi-tôt qu'il avoit avalé deux grappes de *groseilles* rouges. (b)

GROSEILLIER-ÉPINEUX, f. m. (*Botaniqu.*) bas arbrisseau dont toutes les tiges sont armées d'épines, & qui portent des baies séparées les unes des autres; ce genre de plante renferme sous deux espèces géné- rales, l'une sauvage, qui vient parmi les buissons dans la campagne, ou en forme de haies : & l'autre cultivée dans un grand nombre de jardins. Ces deux espèces générales contiennent en outre plusieurs es- pèces particulières; mais il suffira de caractériser la plante.

Ses feuilles sont laciniées ou déchiquetées; ses fleurs sont à cinq pétales; toute la plante est garnie d'épines; le fruit croît épars sur l'arbre, qui n'a d'or- dinaire sur chaque bouton de ses tiges qu'un seul fruit, lequel est d'une figure ovalaire ou sphérique, ren- fermant plusieurs petites graines environnées d'une pulpe molle.

Ses noms botaniques sont *grossularia* ou *uva, crisp- pa*, Park. *théat.* 1560. Ger. 1. 143. J. B. 147. Raii, *hist.* 1484. *grossularia simpliciflora acino, spinosa sylvestris*, C. B. P. 455. Tourn. *inst.* 639. Boerh. *ind. alt.* 2. 153. En françois le *groseillier-blanc-épineux*, dont le fruit s'appelle *groseille-blanche-épineuse*, en anglois, *the go- ose-berry tree*.

Cet arbrisseau est haut de deux coudées & plus; sa racine est ligneuse, garnie de quelques fibres; ses tiges sont nombreuses, & se partagent en plusieurs rameaux; son écorce est purpurine dans les vieilles branches, blanchâtre dans les jeunes; son bois est de couleur de bois pâle; il est garni de longues & fortes épines près de l'origine des feuilles; quelquefois les épines sont seules à seules; d'autres fois elles sont deux à deux, ou trois à trois.

Ses feuilles sont larges d'un doigt, quelquefois ar- rondies, légèrement découpées, semblables en quel- que façon à celles de la vigne, d'un verd foncé, lui- santes en-dessus, d'un verd plus clair en-dessous, molles, un peu velues, acidules, & portées sur de courtes queues.

Ses fleurs sont petites, d'une odeur suave, mais un peu forte; elles naissent plusieurs ensemble du même

tubercule d'où sortent les feuilles, sur un pédicule très-court, rougeâtre, velu. Elles sont pendantes, faites en rose, composées de cinq pétales placées en rond, d'un verd blanchâtre; leur calice est d'une seule pièce, en forme de bassin, partagé en cinq segments rouges des deux côtés, réfléchis en-dehors; elles ont cinq étamines, & un pistil verdâtre, garni à sa partie inférieure d'un duvet blanc.

La partie postérieure du calice est comme sphérique; elle se change en une baie sphérique ou ovalaire, quelquefois velue, le plus souvent lisse, molle, pleine de suc, marquée d'un nombril, distingué par plusieurs lignes qui s'étendent depuis le pédicule jusqu'au nombril, & qui sont comme autant de méridiens. Cette baie est de couleur verte, dans le commencement acide & austère au goût, jaunâtre quand elle est mûre, d'une saveur douce & vineuse, remplie de plusieurs petites graines blanchâtres.

Cet arbrisseau vient de lui-même en France, presque par-tout, & n'est pas moins fréquent en Allemagne & en Angleterre. Mais on le cultive dans ce dernier pays, de même qu'en Hollande, où ses feuilles & ses baies deviennent plus grandes. Alors on l'appelle *groseillier épineux* cultivé. Les Botanistes l'ont nommé *grossularia spinosa sativa*, C. B. P. 455. J. R. H. 639. *grossularia majora fructu*, Clus. Hist. 120. *uva crispa fructu cerasi magnitudine*. Gesn. hort.

On ne fait usage que des fruits du *groseillier-épineux*, soit *sauvage*, soit *cultivé*. On les mange verds ou mûrs. Dans leur maturité ils ont une saveur un peu douce, mais fade. Quand ils sont verds, ils sont acides, austères, rafraîchissans, & astringens. On s'en sert quelquefois à la place de verjus; ils sont agréables aux personnes qui ont du dégoût pour toutes sortes de nourriture alcaline, & alors ils apaisent les nausées & les maux de cœur qui proviennent d'une bile prédominante; mais si l'on en abuse, ils sont flatuleux, & nuisent aux estomacs foibles.

Il s'en consume une grande quantité en Hollande & en Angleterre; & on ne voit à Londres pendant la saison de ces fruits dans les boutiques de pâtisseries, que des *gooseberries-pyes*; il faut convenir que ce fruit est utile pour tempérer l'acrimonie muriatique & alcaline de la nourriture angloise. En France, il n'y a que les enfans, les femmelettes, ou les gens de la campagne qui en mangent. Ce fruit étant mou dans sa maturité avec une douceur fade, se corrompt promptement dans l'estomac, & n'est plus astringent comme quand il est verd. On n'en use guère en Médecine, excepté quelquefois dans les tisanes, pour rafraîchir & ranimer le ton des fibres du ventricule.

Les Anglois, au rapport de Ray, font du vin des fruits mûrs du *groseillier épineux*. Ils les mettent dans un tonneau, & répandent de l'eau bouillante dessus; ils bouchent bien le tonneau, & le laissent dans un lieu tempéré pendant trois ou quatre semaines, jusqu'à ce que la liqueur soit imprégnée du suc & de l'esprit de ces fruits, qui restent insipides. Ensuite on verse cette liqueur dans des bouteilles: on y jette du sucre, on les bouche bien, & on les laisse jusqu'à ce que la liqueur mêlée intimement avec le sucre par la fermentation, se soit changée en une liqueur pénétrante, & assez semblable à du vin.

Miller compte neuf espèces de *groseilliers-épineux* cultivés en Angleterre, auxquels il faut ajouter le *groseillier-épineux de l'Amérique* que nous nous contenterons de décrire.

Ses tiges sont jaunes, rondes, deux fois grosses comme le pouce, & hérissées de petites étoiles piquantes, si près les unes des autres, qu'il est presque impossible de les prendre sans se blesser. Ses feuilles sont petites, de la largeur de la filaria, mais un peu plus longues, & de deux fois plus épaisses. Au haut de ses tiges croissent des bouquets de fleurs blanches

comme neige, toutes semblables aux roses de Guedre. A leur châte succèdent des fruits gros comme des œufs de pigeon, de couleur jaune quand ils sont bien mûrs. Il sort de l'écorce du fruit cinq ou six petites feuilles pointues & fort étroites. Le dedans du fruit est assez semblable à celui des groseilles, mais d'un mauvais goût.

Les botanistes qui ont nommé le *groseillier-épineux uva crispa simplicis acino*, l'ont fort bien désigné; 1°. parce que son fruit ressemble au raisin, & qu'il est velu; 2°. parce que ce fruit vient en grains ou baies séparées, & non pas en grappe. Pour le nom de *grossularia*, j'en ignore l'origine: car celle qu'on donne à *cute grossa*, de sa peau grosse ou épaisse, est aussi pitoyable que barbare. (D. J.)

GROSEILLIER-ÉPINEUX, (*Jardin.*) cet arbrisseau cultivé se met ordinairement en France dans un lieu écarté du jardin. Il n'est point d'une nature délicate, & pourvu qu'on l'entretienne de tems en tems par un labour, il vient également bien dans toute sorte de terre. Les labours lui sont nécessaires, parce que portant successivement une nouvelle nourriture à leurs racines, ils procurent un fruit plus beau, plus gros, & d'un meilleur goût. Tous les *groseilliers-épineux* chargent extrêmement, & quoique leur bois soit d'un génie assez retenu, pour peu qu'il s'échappe, on prend soin de l'arrêter avec des ciseaux. Ils rapportent beaucoup, & produisent autour de leurs vieux piés un grand nombre de rejettons enracinés, qui servent à les multiplier; outre que les branches, & particulièrement les jeunes prennent de bouture. On les plante en rigole ainsi qu'on fait une haie vive, au mois de Septembre ou de Mars, & on les espace de six à huit piés; c'est à-peu-près-là toute la façon que nous y employons dans ce royaume.

Mais comme les Anglois font une consommation prodigieuse des baies de cet arbrisseau, les jardiniers de Londres pour pourvoir à cette consommation, & profiter en même tems de leur terrain, qui est très-cher, taillent leurs *groseilliers-épineux* après la Saint-Michel, bechent la terre qui est entre chaque arbrisseau, & y plantent tels légumes que le débit en soit fait au printemps: saison où leurs *groseilliers-épineux* commencent à pousser. Au moyen de cette méthode ingénieuse, qu'on peut appliquer à d'autres points d'Agriculture dans tous les lieux où le terrain est précieux & borné, ils ne portent aucun préjudice à leurs autres arbres, & ils se servent même de cette ressource pour mettre à l'abri du grand froid des légumes qui périroient ailleurs, & dont ils tirent en outre un profit considérable. (D. J.)

GROSEILLIER, ou GROSEILLIER A GRAPPES; (*Botanique.*) en anglois, *the currant-tree*, & par les Botanistes, *ribes*, ou *ribes vulgaris non spinosa*.

Voici ses caractères: c'est un arbrisseau sans piquans, à larges feuilles; son pédicule se termine par un ovaire couronné d'un calice divisé en cinq segments; sa fleur est pentapétale, & est garnie de cinq étamines; l'ovaire donne un tuyau qui forme un fruit long en ombilic figuré en grappes, & plein de petits pepins.

On compte plusieurs espèces de *groseilliers à grappes*, dont la plus commune qu'il suffira de décrire dans cet ouvrage, est le *ribes vulgaris acidus, ruber*, de J. Bauhin, Boerhaave, Gérard, Ray, Parkinson, &c.

Il a ses racines branchues, fibreuses, & astringentes; ses tiges ou verges sont nombreuses, pliantes, & flexibles, hautes de deux ou de trois coudées, couvertes d'une écorce brune ou cendrée; leur bois est verd, & renferme beaucoup de moëlle; ses feuilles sont semblables à celles de la vigne, mais beaucoup plus petites, molles, sinuées, d'un goût acerbe, d'un verd foncé en-dessus, lisses, blanchâtres, & couvertes en-dessous de duvet; ses fleurs sont par grappes,

disposées en rose, composées de cinq pétales purpurins en maniere de cœur. Elles naissent des crenelures du calice, qui est en forme de bassin découpé en cinq segmens, dont la partie postérieure se change en une baie ou grain verd d'abord, rouge ou blanc quand il est mûr, large de deux lignes, sphérique, rempli d'un suc acide, agréable, & de plusieurs petites semences.

Cet arbrisseau vient en France, par exemple, dans les forêts des Alpes & des Pyrénées. On le cultive communément dans les jardins & dans les vergers. Il fleurit en Avril & Mai; son fruit est mûr en Juin & Juillet. On le mange & on s'en sert en Médecine. Voyez GROSEILLE. (D. J.)

GROSEILLIER, *ribes*, (*Agric. Jard.*) il réussit mieux de bouture que de plan; mais quand il a bien repris, il ne faut pas couper le bout des branches, ni les arrêter, à moins que ces branches ne nuisent. On peut aisément multiplier les *groseilliers* en plantant leurs rejettons en Octobre, en les arrosant dans la sécheresse, & en les garantissant des mauvaises herbes. La terre sablonneuse est celle de toutes qui leur convient le mieux; & pour que les *groseilles* deviennent belles, il est bon d'amender & de labourer le terrain: ensuite il sera nécessaire de renouveler cet arbrisseau tous les dix ans, parce qu'au bout de ce terme il ne donne que des petits fruits, & ne fait plus de beau bois.

On plante communément ces arbrisseaux à l'ombre d'autres arbres: cependant dans nos climats tempérés, le fruit est tout autrement meilleur, quand on les expose en plein air: méthode qui se pratique en Hollande, le pays de l'Europe où l'on entend le mieux la culture du *groseillier*, & où l'on en voit davantage; c'est-là qu'on les diversifie de toutes manières: on les met en buisson, on les tient en arbrisseaux, auxquels on donne un à deux piés de tige; on les attache à des échelas, on les range par allées, on les élève en espaliers contre des murs ou palissades, à six ou sept piés de hauteur, & finalement on en fait des contr'espaliers; à tous ces égards ils offrent une charmante perspective dans la saison, & fournissent en abondance un fruit recherché par sa beauté, sa grosseur, sa qualité, & son éclat.

Pour mettre en buisson les *groseilliers* avec profit, il faut les planter à une distance convenable les uns des autres, & leur donner deux ou trois labours tous les ans.

Le *groseillier* en buisson demande une forme ronde & bien évuidée dans le dedans; sa tige doit être touffue par le bas, plus ou moins grosse, & les branches doivent sortir du pié pour former le corps de ce buisson. On ne les taille point les deux premières années, afin de conserver le jeune bois qui donne du fruit, mais on ne négligera pas de les tailler les années suivantes: car autrement par la confusion des branches qui passeroient, le *groseillier* ne seroit plus agréable à la vûe, ne jouiroit plus des rayons du soleil, & ne produiroit plus d'aussi beaux fruits.

Les *groseilliers* plantés en alignement par rangées, requierent quatre piés d'espace d'un rang à l'autre, & environ dix piés entre chaque *groseillier*. La distance qu'ils doivent avoir en espaliers sera de huit piés, afin que leurs branches puissent être traînées horizontalement, ce qui contribue beaucoup à améliorer leurs fructifications. Ceux qu'on plante contre des murs ou des palissades, sont plus précoces qu'en plein vent, & en outre donnent leurs fruits mûrs quinze jours plutôt ou plus tard, suivant leur exposition au midi ou au nord.

La bonne maniere de tailler les *groseilliers*, est de couper les branches fort courtes, afin d'avoir l'année suivante un fruit gros, nourri, & moins sujet à

couler; mais comme ce fruit est produit sur les petits nœuds qui sortent du vieux bois, il faut conserver ces nœuds, & racourcir les jeunes rejettons à proportion de leur force; il est donc très-essentiel en taillant le *groseillier*, de ne point toucher à ces nœuds pour les rendre unis.

Les *groseilliers* ne tirent pas seulement leur mérite de donner du fruit promptement, mais encore de produire un fruit durable, & qu'on peut manger jusqu'aux gelées, en mettant des plans de *groseilliers* à l'ombre entre deux buissons assez grands pour qu'ils soient moins frappés du soleil. Si l'ombrage de ces buissons ne suffit pas, on peut empailler les *groseilliers*, & par ce moyen conserver les *groseilles* fort avant dans la saison. Quant aux fourmis, qui sont les ennemis de cet arbrisseau, il faut tâcher de les détruire avec de l'eau bouillante, ou par quelqu'un des artifices indiqués au mot FOURMILIERE. (D. J.)

GROSEILLIER NOIR, (*Mat. med.*) voyez CASSIS.

GROSSA, ISOLA, (*Géog.*) île de la Dalmatie dans le golphe de Venise au comté de Zara, d'environ 20 lieues de circuit. Elle appartient aux Vénitiens. Long. 32<sup>d</sup>. 33'. 6". latit. 44<sup>d</sup>. 4'. 25". (D. J.)

GROSSEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Silésie, avec titre de duché. Elle est au confluent du Bober & de Loder, à 16 lieues N. O. de Glogaw, 10 S. E. de Francfort sur l'Oder. Long. 32. 58. latit. 52. 2. (D. J.)

GROSSE, s. f. (*Jurisprud.*) est une expédition d'un acte public, comme d'un contrat, d'une requête, d'une sentence ou arrêt. Dans les contrats, inventaires, procès-verbaux & jugemens, la *grosse* est la première expédition tirée sur la minute qui est l'original; au contraire pour les requêtes, inventaires de production, & autres écritures, la *grosse* est l'original, & la copie est ordinairement plus minutée.

On appelle *grosse* ces sortes d'expéditions, parce qu'elles sont ordinairement écrites en plus gros caractères que la minute ou copie. Voyez ce caractère dans les Planches de l'écrivain.

En fait de contrats & de jugemens on n'appelle *grosse* que la première expédition qui est en forme exécutoire.

Dans un ordre il faut rapporter la première *grosse* de l'obligation dont on demande le paiement, si la première est perdue on en peut faire lever une seconde, en le faisant ordonner avec les parties intéressées; mais en ce cas on n'est colloqué que du jour de la seconde *grosse*, parce que l'on présume que la première pourroit être quitancée: au parlement de Normandie, le créancier ne laisse pas d'être colloqué du jour de l'obligation. Voyez l'art. 219. du règlement de 1660.

Dans quelques pays on ne connoît point de forme particulière pour les *grosses* des contrats & sentences: on dit première & seconde expédition. (A)

GROSSE, (*Commerce.*) c'est un compte de douze douzaines, c'est-à-dire de douze fois douze, qui font cent quarante-quatre, une demi-*grosse* est six douzaines ou la moitié d'une *grosse*.

Il y a quantité de marchandises que les marchands grossiers manufacturiers & ouvriers vendent à la *grosse*, comme les boutons de soie, fil & poil, les couteaux de table, & ceux à ressort, les ciseaux à lingères & à tailleurs, les limes, les vrilles, les écritures, les peignes, dez à coudre, & plusieurs autres ouvrages de quincaillerie & de mercerie: comme aussi le fil à marquer, les rubans de fil, &c. Dictionn. du Comm. & de Trévoux. (G)

GROSSE-AVANTURE, s. f. (*Jurisprud.*) qu'on appelle aussi contrat à la *grosse*, ou contrat à retour de voyage, & que les Jurisconsultes appellent *trajectitia*



*pecunia*, est un prêt que l'on fait d'une somme d'argent à gros intérêt, comme au denier quatre, cinq, six, ou autres qui excède le taux de l'ordonnance, à quelqu'un qui va trafiquer au-delà des mers, à condition que si le vaisseau vient à périr, la dette fera perdue.

Ces contrats sont admis en France nonobstant le chapitre dernier aux décrétales *de usuris*, dont la décision n'a point été suivie par nos théologiens. Ils sont aussi autorisés par l'ordonnance de la Marine, *liv. III. tit. v.* La raison qui fait qu'on ne les regarde pas comme usuraires, est tant par rapport aux gains considérables, que peut faire celui qui emprunte pour le commerce maritime, qu'à cause du risque que court le créancier de perdre son argent : c'est d'ailleurs une espèce de société dans laquelle le créancier entre avec celui auquel il prête.

Les contrats à *grosse-avanture* peuvent être faits devant notaire ou sous seing-privé.

L'argent peut être prêté sur le corps & quille du vaisseau, sur agrès & apparaux, armement & victuailles, conjointement & séparément, & sur le tout ou partie de son chargement pour un voyage entier, ou pour un tems limité.

Il n'est pas permis d'emprunter sur le navire ou sur le chargement au-delà de leur valeur, à peine d'être contraint en cas de fraude au paiement des sommes entières, nonobstant la perte ou prise du vaisseau.

Il est aussi défendu sous même peine, de prendre des deniers sur le fret à faire par le vaisseau & sur le profit espéré des marchandises, même sur les loyers des matelots, si ce n'est en présence & du consentement du maître, & au-dessous de la moitié du loyer.

On ne peut pareillement donner de l'argent à *la grosse*, aux matelots sur leurs loyers ou voyages, si non en présence & du consentement du maître, à peine de confiscation du prêt & de 50 liv. d'amende.

Les maîtres sont responsables en leur nom du total des sommes prises de leur consentement par les matelots si elles excèdent la moitié de leurs loyers, & ce nonobstant la perte ou prise du vaisseau.

Le navire, ses agrès & apparaux, armement & victuailles, même le fret, sont affectés par privilège au principal & intérêt de l'argent prêté sur le corps & quille du vaisseau pour les nécessités du voyage, & le chargement au paiement des deniers pris pour le faire.

Ceux qui prêteront à *la grosse* au maître dans le lieu de la demeure des propriétaires, sans leur consentement, n'auront hypothèque ni privilège que sur la portion que le maître pourra avoir au vaisseau & au fret, quoique les contrats fussent causés pour radoub ou victuailles de bâtiment.

Mais les parts & portions des propriétaires qui auroient refusé de contribuer pour mettre le bâtiment en état, sont affectées aux deniers pris par les maîtres pour radoub & victuailles.

Les deniers laissés pour renouvellement ou continuation, n'entrent point en concurrence avec ceux qui sont actuellement fournis pour le même voyage.

Tous contrats à *la grosse* demeurent nuls par la perte entière des effets sur lesquels on a prêté, pourvu qu'elle arrive par cas fortuit dans le tems & dans les lieux des risques.

Les prêteurs à *la grosse* contribuent à la décharge des preneurs aux *grosses* avaries, comme rachats, compositions, jets, mâts & cordages coupés pour le salut commun du navire & des marchandises, & non aux simples avaries ou dommages particuliers qui leur pourroient arriver, s'il n'y a convention contraire.

En cas de naufrage les contrats à *la grosse* sont réduits à la valeur des effets sauvés.

Lorsqu'il y a contrat à *la grosse*, & assurance sur un même chargement, le donneur à *la grosse* est préféré aux assureurs sur les effets sauvés du naufrage pour son capital seulement.

Il y a encore plusieurs regles pour ces contrats, que l'on peut voir dans l'ordonnance. *Voyez aussi la loi 4. ff. de nautico fœnore, & la loi 1. cod. eodem. (A)*

GROSSESSE, f. f. (*Econom. anim. Medec.*) c'est le terme ordinaire que l'on employe pour désigner l'état d'une femme enceinte, c'est-à-dire d'une femme dans laquelle s'est opérée l'ouvrage de la conception, pour la production d'un homme, mâle ou femelle, quelquefois de deux, rarement d'un plus grand nombre.

On entend aussi par le terme de *grossesse*, le tems pendant lequel une femme qui a conçu, porte dans son sein l'effet de l'acte de la génération, le fruit de la fécondation; depuis le moment où la faculté prolifique a été réduite en acte, & où toutes les conditions requises de la part de l'un & de l'autre sexe, concourent dans la femme, & commencent à y jeter les fondemens du fœtus, jusqu'à sa sortie.

Il suffit pour caractériser la *grossesse*, que ce qui est engendré prenne accroissement ou soit présumé pouvoir le prendre (dans les parties qui sont susceptibles de le contenir, mais ordinairement dans la matrice, rarement dans les trompes, & hors des parties de la génération), au point de procurer au bas-ventre une augmentation de volume, de le rendre plus renflé, plus gros, qu'il n'est ordinairement. Ainsi il n'y a pas moins *grossesse*, soit que le germe reste parfait, ou qu'il devienne imparfait dans sa formation, dans son développement, & dans celui de ses enveloppes : les cas où il ne se forme que des monstres, des moles, de faux-germes, qui prennent néanmoins un certain accroissement, constituent toujours de vraies *grossesses*.

L'état où les germes restent enfermés, se nourrissent & croissent dans le sein des femelles de tous les animaux vivipares, comme dans l'espèce humaine, a beaucoup de rapport avec l'incubation des ovipares; il peut être regardé lui-même comme une véritable incubation qui se fait au-dedans du corps des femelles pour la même fin que celle des ovipares se fait au-dehors. Le fœtus humain, comme celui de tous les vivipares, prend son accroissement dans le ventre de sa mere pour acquérir des forces, qui lui donnent le moyen d'en sortir, & de pouvoir subsister hors d'elle, d'une maniere convenable aux dispositions qu'il a acquises; de même que le poulet couvé dans l'œuf, s'y nourrit & y grossit, jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour en sortir & pour travailler ultérieurement à sa nourriture & à son accroissement d'une maniere proportionnée à ses forces. *Voyez GÉNÉRATION, FŒTUS, INCUBATION.*

L'exposition de ce qui se passe pendant la *grossesse*, n'étant donc que l'histoire de la formation du fœtus humain, de son développement, de la maniere particuliere dont il vit, dont il se nourrit, dont il croît dans le ventre de sa mere, & dont se font toutes ces différentes opérations de la nature à l'égard de l'un & de l'autre; c'est proprement l'histoire du fœtus même qu'il s'agiroit de placer ici, si elle ne se trouvoit pas suffisamment détaillée en son lieu. *Voyez FŒTUS.* Ainsi il ne reste à traiter dans cet article, que des généralités de la *grossesse*, & de ce qui y est relatif; savoir, des signes qui l'annoncent, de sa durée, des causes qui en déterminent les différens termes naturels & contre-nature; & ensuite du régime qu'il convient aux femmes d'observer pendant la *grossesse*, des maladies qui dépendent de cet état, & de la cure particuliere dont elles sont susceptibles. Cela posé, entrons en matiere, suivant l'ordre qui vient d'être établi.

*Des signes de la grossesse.* Quelques auteurs, dit M. de Buffon dans son *histoire naturelle*, tom. IV. en traitant de l'homme; quelques auteurs ont indiqué deux signes pour reconnoître si une femme a conçu. Le premier est un faiblissement ou une sorte d'ébranlement qu'elle ressent dans tout le corps au moment de la conception, & qui dure même pendant quelques jours. Le second est pris de l'orifice de la matrice, qu'ils assurent être entièrement fermé après la conception. Mais ces signes sont au-moins bien équivoques, s'ils ne sont pas imaginaires.

Le faiblissement qui arrive au moment de la conception est indiqué par Hippocrate dans ces termes: *liquidò constat earum rerum peritis, quod mulier, ubi concepit, statim inhorrescit ac dentibus stridet, & articulum reliquumque corpus convulsio prendit*: c'est donc une sorte de frisson que les femmes ressentent dans tout le corps au moment de la conception, selon Hippocrate; & le frisson seroit assez fort pour faire choquer les dents les unes contre les autres, comme dans la fièvre. Galien explique ce symptôme par un mouvement de contraction ou de resserrement dans la matrice; & il ajoute que des femmes lui ont dit qu'elles avoient eu cette sensation au moment qu'elles avoient conçu. D'autres auteurs l'expriment par un sentiment vague de froid qui parcourt tout le corps, & ils employent aussi les mots d'*horror* & d'*horripilatio*. La plupart établissent ce fait, comme Galien, sur le rapport de plusieurs femmes. Ce symptôme seroit donc un effet de la contraction de la matrice qui se resserroient au moment de la conception, & qui fermeroit par ce moyen son orifice, comme Hippocrate l'a exprimé par ces mots, *quæ in utero gerunt, harum os uteri clausum est*; ou, selon un autre traducteur, *quæcumque sunt gravidæ, illis os uteri connivet*. Cependant les sentimens sont partagés sur les changemens qui arrivent à l'orifice interne de la matrice après la conception: les uns soutiennent que les bords de cet orifice se rapprochent, de façon qu'il ne reste aucun espace vuide entre eux; & c'est dans ce sens qu'ils interpretent Hippocrate: d'autres prétendent que ces bords ne sont exactement rapprochés qu'après les deux premiers mois de la *grossesse*; mais ils conviennent qu'immédiatement après la conception l'orifice est fermé par l'adhérence d'une humeur glutineuse; & ils ajoutent que la matrice qui hors de la *grossesse* pourroit recevoir par son orifice un corps de la grosseur d'un pois, n'a plus d'ouverture sensible après la conception; & que cette différence est si marquée, qu'une sage femme habile peut la reconnoître. Cela supposé, on pourroit donc constater l'état de la *grossesse* dans les premiers jours. Ceux qui sont opposés à ce sentiment, disent que si l'orifice de la matrice étoit fermé après la conception, il seroit impossible qu'il y eût de superfétation. On peut répondre à cette objection, qu'il est très-possible que la liqueur féminale pénètre à-travers les membranes de la matrice; que même la matrice peut s'ouvrir pour la superfétation, dans certaines circonstances, & que d'ailleurs les superfétations arrivent si rarement, qu'elles ne peuvent faire qu'une légère exception à la règle générale. D'autres auteurs ont avancé que le changement qui arriveroit à l'orifice de la matrice, ne pourroit être marqué que dans les femmes qui auroient déjà mis des enfans au monde, & non pas dans celles qui auroient conçu pour la première fois: il est à croire que dans celles-ci la différence doit être moins sensible; mais quelque grande qu'elle puisse être, en doit-on conclure que ce signe est réel & certain? Ne faut-il pas du-moins avouer qu'il n'est pas assez évident? L'étude de l'anatomie & de l'expérience ne donnent sur ce sujet que des connoissances générales, qui sont fautivees dans un examen particulier de cette

nature. Il en est de même du faiblissement ou du froid convulsif, que certaines femmes ont dit avoir senti au moment de la conception. Comme la plupart des femmes n'éprouvent pas le même symptôme, que d'autres assurent au contraire avoir senti une ardeur brûlante, causée par la chaleur de la liqueur féminale du mâle, & que le plus grand nombre avoue n'avoir rien senti de tout cela, on doit en conclure que ces signes sont très-équivoques, & que lorsqu'ils arrivent c'est peut-être moins un effet de la conception, que d'autres causes qui paroissent plus probables.

A ce qui vient d'être dit des signes de la *grossesse*, M. de Buffon ajoute un fait qui prouve que l'orifice de la matrice ne se ferme pas immédiatement après la conception, ou bien que s'il se ferme, la liqueur féminale du mâle ne laisse pas de pouvoir entrer dans la matrice, en pénétrant à-travers le tissu de ce viscère. Une femme de Charles-Town, dans la Caroline méridionale, accoucha en 1714 de deux jumeaux, qui vinrent au monde tout-de-suite l'un après l'autre; il se trouva que l'un étoit un enfant noir, & l'autre un enfant blanc; ce qui surprit beaucoup les assistans. Ce témoignage évident de l'infidélité de cette femme à l'égard de son mari, la força d'avouer qu'un noir qui la servoit étoit entré dans sa chambre un jour que son mari venoit de la laisser dans son lit; & elle ajouta pour s'excuser, que ce noir l'avoit menacée de la tuer, & qu'elle avoit été contrainte de le satisfaire. *Voyez Lectures on muscular motion, by M. Parsons. London, 1745, pag. 79.* Ce fait ne prouve-t-il pas aussi que la conception de deux ou de plusieurs jumeaux ne se fait pas toujours en même tems? *Voyez SUPERFÉTATION.*

La *grossesse*, continue M. de Buffon, a encore un grand nombre de symptômes équivoques, auxquels on prétend communément la reconnoître dans les premiers mois; savoir une douleur légère dans la région de la matrice & dans les lombes; un engourdissement dans tout le corps, & un assoupissement continuel; une mélancolie qui rend les femmes tristes & capricieuses; des douleurs de dents, le mal de tête, des vertiges qui obscurcissent la vue, le rétrécissement des prunelles, les yeux jaunes & injectés, les paupières affaiblies, la pâleur & les taches du visage, le goût dépravé, le dégoût, les vomissemens, les crachemens, les symptômes hystériques, les fleurs blanches, la cessation de l'écoulement périodique, ou son changement en hémorrhagie, la sécrétion du lait dans les mammelles, &c. L'on pourroit encore rapporter plusieurs autres symptômes, qui ont été indiqués comme des signes de la *grossesse*, mais qui ne sont souvent que les effets de quelques maladies particulières; il n'y a que les mouvemens du fœtus, devenu assez fort environ le quatrième mois, pour les rendre sensibles au toucher sur le ventre, qui puisse assurer l'état de la *grossesse*, & qui en soient par conséquent le signe le moins équivoque, si on les distingue bien des remuemens d'entrailles: on peut même dire qu'ils sont un signe certain, lorsqu'ils sont joints à la dureté, à l'enflure particulière de l'hypogastre, dans un sujet qui jouit d'ailleurs d'une bonne santé; les symptômes ci-devant mentionnés cessant ordinairement vers ce tems-là, lorsqu'ils sont l'effet de la *grossesse*.

On seroit obligé d'entrer dans un trop grand détail, si l'on vouloit considérer chacun de ces symptômes & en rechercher la cause: pourroit-on même le faire d'une manière avantageuse, puisqu'il n'y en a pas un qui ne demandât une longue suite d'observations bien faites? Il en est ici comme d'une infinité d'autres sujets de physiologie & d'économie animale; à l'exception d'un petit nombre d'hommes rares,

qui ont répandu de la lumière sur quelques points particuliers de ces sciences ; la plupart des auteurs qui en ont écrit, les ont traités d'une manière si vague, & les ont expliqués par des rapports si éloignés & par des hypothèses si fausses, qu'il auroit mieux valu n'en rien dire du tout.

Ce qu'on peut cependant indiquer ici de plus vraisemblable concernant les incommodités, les desordres dans l'économie animale, qu'éprouvent la plupart des femmes dans les commencemens de leur grossesse, c'est que l'on doit les attribuer en général à la suppression des menstrues, plutôt qu'à toute autre cause. Voyez ci-après GROSSESSE (*maladies de la*). Ce sont les mêmes symptômes que souffrent les filles à qui cette évacuation périodique manque. En effet, les incommodités des femmes grosses ne commencent à se faire sentir qu'au tems après la conception, où les règles auroient paru, si elle n'avoit pas eu lieu ; en sorte qu'il se passe quelquefois près d'un mois sans que les maux de la grossesse surviennent, si la conception s'est faite immédiatement après les règles. Les bêtes qui ne sont pas sujettes à cette évacuation périodique, n'éprouvent aucun des effets qui suivent la suppression. La subversion de l'équilibre dans les solides & dans les fluides, qui résulte du reflux dans la masse des humeurs du sang qui devroit être évacué pour le maintien de cet équilibre, semble une cause suffisante pour rendre raison de tous les accidens occasionnés par les règles retenues. Voyez ce qui est dit à ce sujet dans l'art. EQUILIBRE, (*Econ. anim.*) ; & pour ce qui regarde le goût dépravé des femmes grosses, leurs fantaisies singulieres, voyez ENVIE, (*Pathol.*) MALACIE, OPILATION, MENSTRUES. Voyez aussi ci-après ce qui est dit des maladies dépendantes de la grossesse.

Dans le cours ordinaire de la nature, les femmes ne sont en état de concevoir qu'après la première éruption des règles ; & la cessation de cet écoulement à un certain âge, les rend stériles pour le reste de leur vie. Voyez PUBERTÉ, MENSTRUES. Il arrive cependant quelquefois que la conception avance le tems de la première éruption des règles. Il y a beaucoup de femmes qui sont devenues meres avant d'avoir eu la moindre marque de l'écoulement naturel à leur sexe ; il y en a même quelques-unes qui, sans être jamais sujettes à cet écoulement périodique, ne laissent pas d'être fécondes. On peut en trouver des exemples dans nos climats, sans les chercher jusque dans le Brésil, où des nations entières se perpétuent, dit-on, sans qu'aucune femme ait d'écoulement périodique. On fait aussi que la cessation des règles, qui arrive ordinairement entre quarante & cinquante ans, ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir. Il y en a qui ont conçu après cet âge, & même jusqu'à soixante & soixante & dix ans : mais on doit regarder ces exemples, quoique assez fréquens, comme des exceptions à la règle ; & d'ailleurs, quoiqu'il ne se fasse pas d'évacuation périodique de sang, il ne s'en suit pas toujours que la matière de cette évacuation n'existe point dans la matrice. Voyez MENSTRUES.

La durée de la grossesse est pour l'ordinaire d'environ neuf mois, c'est-à-dire de deux cents soixante & quatorze jours : ce tems est cependant quelquefois plus long, & très-souvent bien plus court. On fait qu'il naît beaucoup d'enfans à sept & à huit mois ; on fait aussi qu'il en naît quelques-uns beaucoup plus tard qu'au neuvième mois : mais en général les accouchemens qui précèdent le terme de neuf mois, sont plus communs que ceux qui le passent ; aussi on peut avancer que le plus grand nombre des accouchemens qui n'arrivent pas entre le deux cents soixante & dixième jours & le deux cents quatre-vingtième, arrivent du deux cents soixantième au deux

cents soixante & dixième ; & ceux qui disent que ces accouchemens ne doivent pas être regardés comme prématurés, paroissent bien fondés. Selon ce calcul, les tems ordinaires de l'accouchement naturel s'étendent à vingt jours, c'est-à-dire depuis huit mois & quatorze jours, jusqu'à neuf mois & quatre jours.

On a fait une observation qui paroît prouver l'étendue de cette variation dans la durée des grossesses en général, & donner en même tems le moyen de la réduire à un terme fixe, dans telle ou telle grossesse particulière. Quelques personnes prétendent avoir remarqué que l'accouchement arrivoit après dix mois lunaires de vingt-sept jours, ou neuf mois solaires de trente jours, au premier ou au second jour qui répondoit aux deux premiers jours auxquels l'écoulement périodique étoit arrivé à la mere avant sa grossesse. Avec un peu d'attention, l'on verra que le nombre de dix périodes de l'écoulement des règles peut en effet fixer le tems de l'accouchement à la fin du neuvième mois, ou au commencement du dixième.

Il naît beaucoup d'enfans avant le deux cents soixantième jour ; & quoique ces accouchemens précèdent le terme ordinaire, ce ne sont pas de fausses couches, parce que ces enfans vivent pour la plupart. On dit ordinairement qu'ils sont nés à sept mois ou à huit mois ; mais il ne faut pas croire qu'ils naissent en effet précisément à sept mois ou à huit mois accomplis : c'est indifféremment dans le courant du sixième, du septième, du huitième, & même dans le commencement du neuvième mois. Hippocrate dit clairement que les enfans de sept mois naissent dès le cent quatre-vingts-deuxième jour ; ce qui fait précisément la moitié de l'année solaire.

On croit communément que les enfans qui naissent à huit mois, ne peuvent pas vivre, ou du moins qu'il en périt beaucoup plus de ceux-là, que de ceux qui naissent à sept mois. Pour peu que l'on réfléchisse sur cette opinion, elle paroît n'être qu'un paradoxe ; & je ne sai si en consultant l'expérience, on ne trouvera pas que c'est une erreur. L'enfant qui vient à huit mois est plus formé, & par conséquent plus vigoureux, plus fait pour vivre, que celui qui n'a que sept mois : cependant cette opinion, que les enfans de huit mois périssent plutôt que ceux de sept, est assez communément reçue ; elle est fondée sur l'autorité d'Aristote, qui dit : *ceteris animantibus ferendi uteri unum est tempus ; homini vero plura sunt, quippe & septimo mense & decimo nascitur, atque etiam inter septimum & decimum positus ; qui enim mense octavo nascuntur, etsi minus, tamen vivere possunt. De generat. animal. lib. IV. cap. ult.* Le commencement du septième mois est donc le premier terme de la grossesse ; si le fœtus est rejeté plutôt, il meurt, pour ainsi dire, sans être né : c'est un fruit avorté qui ne prend point de nourriture, & pour l'ordinaire il périt subitement dans la fausse-couche.

Il y a, comme l'on voit, de grandes limites pour les termes de la durée de la grossesse, puisqu'elles s'étendent depuis le septième jusqu'au neuvième & dixième mois, & peut-être jusqu'au onzième : il naît à la vérité beaucoup moins d'enfans au dixième mois, qu'il n'en naît dans le huitième, quoiqu'il en naisse beaucoup au septième. Mais en général les limites de la grossesse sont renfermées dans l'espace de trois mois, c'est-à-dire depuis le septième jusqu'au dixième de sa durée possible.

Les femmes qui ont fait plusieurs enfans, assurent presque toutes que les femelles naissent plus tard que les mâles : si cela est, on ne devroit pas être surpris de voir naître des enfans à dix mois, sur-tout des femelles. Lorsque les enfans viennent avant neuf mois, ils ne sont pas aussi gros ni aussi formés que les autres ; ceux au contraire qui ne viennent qu'à dix mois

ou plûtard, ont le corps sensiblement plus gros & mieux formé, que ne l'est ordinairement celui des nouveau-nés; les cheveux sont plus longs; l'accroissement des dents, quoique cachées sous les gencives, est plus avancé; le son de la voix est plus net & le ton en est plus grave qu'aux enfans de neuf mois. On pourroit reconnoître à l'inspection du nouveau-né, combien sa naissance auroit été retardée, si les proportions du corps de tous les enfans de neuf mois étoient semblables, & si les progrès de leur accroissement étoient réglés: mais le volume du corps & son accroissement varient, selon le tempérament de la mere & celui de l'enfant; ainsi tel enfant pourra naître à dix ou onze mois, qui ne fera pas plus avancé qu'un autre qui fera né à neuf mois.

Les foetus des animaux n'ont qu'un terme pour naître. Les jumens portent le leur pendant onze à douze mois; d'autres comme les vaches, les biches, pendant neuf mois; d'autres comme les renards, les louves, pendant cinq mois; les chiennes pendant neuf semaines; les chattes pendant six; les femelles des lapins trente-un jours: la plupart des oiseaux sortent de l'œuf au bout de vingt-un jours; quelques-uns, comme les ferins, éclosent au bout de treize ou quatorze jours, &c. La variété est à cet égard tout aussi grande qu'en toute autre chose qui est du ressort & des opérations de la nature: cependant il paroît que les femelles des plus gros animaux, qui ne produisent qu'un petit nombre de foetus, sont constamment celles qui portent le plus long-tems; & que le tems du séjour de leur foetus dans le ventre de la mere est toujours le même.

On doit observer aussi que l'accouchement dans ces différens animaux est sans hémorrhagie: n'en doit-on pas conclure que le sang que les femmes rendent toujours après leur accouchement, est le sang des menstrues; & que si le foetus humain naît à des termes si différens, ce ne peut être que par la variété de l'action de ce sang, qui se fait sentir sur la matrice à toutes les révolutions périodiques; action qui est aussi vraisemblablement une des principales causes de l'exclusion du foetus, dans quelque tems qu'elle se fasse, & par conséquent des douleurs de l'enfantement qui la précèdent. En effet ces douleurs sont, comme on fait, tout au-moins aussi violentes dans les fausses-couches de deux & de trois mois, que dans les accouchemens ordinaires; & il y a bien des femmes qui ont dans tous les tems & sans avoir conçu, des douleurs très-vives, lorsque l'écoulement périodique est sur le point de paroître: ces douleurs sont de la même espece que celles de la fausse-couche ou de l'accouchement; dès-lors ne doit-on pas soupçonner qu'elles viennent de la même cause?

L'écoulement des menstrues se faisant périodiquement & à des intervalles déterminés, quoique la *grossesse* supprime cette apparence, elle n'en détruit cependant pas la cause; & quoique le sang ne paroisse pas au terme accoutumé, il doit se faire dans ce même tems une espece de révolution, semblable à celle qui se faisoit avant la *grossesse*: aussi y a-t-il des femmes dont les menstrues ne sont pas supprimées dans les premiers mois de la *grossesse*: il y a donc lieu de penser que lorsqu'une femme a conçu, la révolution périodique se fait comme auparavant; mais que comme la matrice est gonflée, & qu'elle a pris de la masse & de l'accroissement (*Voyez MATRICE*), les canaux excrétoires étant plus ferrés & plus pressés qu'ils ne l'étoient auparavant, ne peuvent s'ouvrir ni donner d'issue au sang, à moins qu'il n'arrive avec tant de force, ou en si grande quantité, qu'il puisse se faire passage malgré la résistance qui lui est opposée: dans ce cas il paroitra du sang; & s'il en coule en grande quantité, l'avortement suivra; la matrice reprendra la forme qu'elle avoit auparavant, parce que

le sang ayant rouvert tous les canaux qui s'étoient fermés, ils reviendront au même état qu'ils étoient. Si le sang ne force qu'une partie de ses canaux, l'œuvre de la génération ne fera pas détruite, quoiqu'il paroisse du sang; parce que la plus grande partie de la matrice se trouve encore dans l'état qui est nécessaire pour qu'elle puisse s'exécuter: dans ce cas il paroitra du sang, & l'avortement ne suivra pas; ce sang fera seulement en moindre quantité que dans les évacuations ordinaires.

Lorsqu'il n'en paroît point du tout, comme c'est le cas le plus ordinaire, la premiere révolution périodique ne laisse pas de se marquer & de se faire sentir par les mêmes symptomes, les mêmes douleurs: il se fait donc dès le tems de la premiere suppression, une violente action sur la matrice; & pour peu que cette action fût augmentée, elle détruiroit l'ouvrage de la génération: on peut même croire avec assez de fondement, que de toutes les conceptions qui se font dans les derniers jours qui précèdent l'arrivée des menstrues, il en réussit fort peu, & que l'action du sang détruit aisément les foibles racines d'un germe si tendre & si délicat, ou entraîne l'œuf avant qu'il se soit attaché à la matrice. Les conceptions au contraire qui se font dans les jours qui suivent l'écoulement périodique, sont celles qui tiennent & qui réussissent le mieux; parce que le produit de la conception a plus de tems pour croître, pour se fortifier & pour résister à l'action du sang & à la révolution qui doit arriver au tems de l'écoulement. C'est sans doute par cette considération que le célèbre Fernel, pour calmer les alarmes que donnoit à toute la France la stérilité de la reine, donna d'abord ses attentions aux écoulemens périodiques: après en avoir corrigé les irrégularités, il crut que le tems qui pouvoit le plus faire espérer la fécondité, étoit celui qui suivoit de près les regles.

Le foetus ayant eu le tems de prendre assez de force pour résister à la premiere épreuve de la révolution périodique, est ensuite plus en état de souffrir la seconde, qui arrive un mois après cette premiere: aussi les avortemens causés par la seconde période sont-ils moins fréquens que ceux qui sont causés par la premiere; à la troisieme, le danger est encore moins grand, & moins encore à la quatrieme & à la cinquieme: mais il y en a toujours. Il peut arriver & il arrive en effet de fausses-couches dans les tems de toutes ces révolutions périodiques; seulement on a observé qu'elles sont plus rares dans le milieu de la *grossesse*, & plus fréquentes au commencement & à la fin. On entend bien, par ce qui vient d'être dit, pourquoi elles sont plus fréquentes au commencement: il reste à expliquer (toujours d'après M. de Buffon, qui nous fournit une grande partie de cet article) pourquoi elles sont aussi plus fréquentes vers la fin que vers le milieu de la *grossesse*.

Le foetus vient ordinairement au monde dans le tems de la dixieme révolution; lorsqu'il naît à la neuvieme ou à la huitieme, il ne laisse pas de vivre, & ces accouchemens précoces ne sont pas regardés comme de fausses-couches, parce que l'enfant quoique moins formé, ne laisse pas de l'être assez pour pouvoir vivre; on a même prétendu avoir des exemples d'enfans nés à la septieme & même à la sixieme révolution, c'est-à-dire à cinq ou six mois, qui n'ont pas laissé de vivre; il n'y a donc de différence entre l'accouchement & la fausse-couche, que relativement à la vie du nouveau-né; & en considérant la chose généralement, le nombre des fausses-couches du premier, du second, & du troisieme mois, est très-considérable par les raisons que nous avons dites, & le nombre des accouchemens précoces du septieme & du huitieme mois, est aussi assez grand en comparaison de celui des fausses-couches des qua-

nième; cinquième & sixième mois, parce que dans ce tems du milieu de la *grossesse*, l'ouvrage de la génération a pris plus de solidité & plus de force, & qu'ayant eu celle de résister à l'action des quatre premières révolutions périodiques, il en faudroit une beaucoup plus violente que les précédentes, pour le détruire: la même raison subsiste pour le cinquième & le sixième mois, & même avec avantage; car l'ouvrage de la génération est encore plus solide à cinq mois qu'à quatre, & à six mois qu'à cinq; mais lorsqu'on est arrivé à ce terme, le fœtus qui jusqu'alors est foible & ne peut agir que foiblement par ses propres forces, commence à devenir fort & à s'agiter avec plus de vigueur; & lorsque le tems de la huitième période arrive, & que la matrice en éprouve l'action, le fœtus qui l'éprouve aussi, fait des efforts qui se réunissant avec ceux de la matrice, facilitent son exclusion; & il peut venir au monde dès le septième mois, toutes les fois qu'il est à cet âge plus vigoureux ou plus avancé que les autres, & dans ce cas il pourra vivre; au contraire, s'il ne venoit au monde que par la foiblesse de la matrice, qui n'auroit pu résister au coup du sang dans cette huitième révolution, l'accouchement seroit regardé comme une fausse-couche, & l'enfant ne vivroit pas; mais ces cas sont rares: car si le fœtus a résisté aux sept premières révolutions, il n'y a que des accidens particuliers qui puissent faire qu'il ne résiste pas à la huitième, en supposant qu'il n'ait pas acquis plus de force & de vigueur qu'il n'en a ordinairement dans ce tems. Les fœtus qui n'auront acquis qu'un peu plus tard ce même degré de force & de vigueur plus grandes, viendront au monde dans le tems de la neuvième période; & ceux auxquels il faudra le tems de neuf mois pour avoir cette même force, viendront à la dixième période; ce qui est le terme le plus commun & le plus général: mais lorsque le fœtus n'aura pas acquis dans ce tems de neuf mois ce même degré de perfection & de force, il pourra rester dans la matrice jusqu'à la onzième & même jusqu'à la douzième période, c'est-à-dire ne naître qu'à dix ou onze mois, comme on en a des exemples.

Il paroît donc que la révolution périodique du sang menstruel peut influencer beaucoup sur l'accouchement, & qu'elle est la cause de la variation des termes de la *grossesse* dans les femmes, d'autant plus que toutes les autres femelles qui ne sont pas sujettes à cet écoulement périodique, mettent bas toujours au même terme; mais il paroît aussi que cette révolution occasionnée par l'action du sang menstruel, n'est pas la cause unique de l'accouchement, & que l'action propre du fœtus ne laisse pas d'y contribuer, puisqu'on a vû des enfans qui se sont fait jour & sont sortis de la matrice après la mort de la mere; ce qui suppose nécessairement dans le fœtus une action propre & particulière, par laquelle il doit toujours faciliter son exclusion, & même se la procurer en entier dans de certains cas. Voyez ACCOUCHEMENT, ENFANTEMMENT.

Il est naturel d'imaginer que si les femelles des animaux vivipares étoient sujettes aux menstrues comme les femmes, leurs accouchemens seroient suivis d'effusion de sang, & qu'ils arriveroient à différens termes. Les fœtus des animaux viennent au monde revêtus de leurs enveloppes, & il arrive rarement que les eaux s'écoulent & que les membranes qui les contiennent se déchirent dans l'accouchement; au lieu qu'il est très-rare de voir sortir ainsi le fœtus tout entier dans les accouchemens des femmes: cela semble prouver que le fœtus humain fait plus d'effort que les autres pour sortir de sa prison, ou bien que la matrice de la femme ne se prête pas aussi naturellement au passage du fœtus, que celle des animaux; car c'est le fœtus qui déchire sa membrane par les

efforts qu'il fait pour sortir de la matrice; & ce déchirement n'arrive qu'à cause de la trop grande résistance que fait l'orifice de ce viscere avant que de se dilater assez pour laisser passer l'enfant. M. de Buffon, *hist. nat. tom. III. IV.*

Quant aux autres circonstances de ce qui se passe dans l'exclusion du fœtus, & de ce qui la suit, voy. ACCOUCHEMENT, NAISSANCE, RESPIRATION, MAMELLE, LAIT.

*Régime pendant la grossesse.* Il s'agit maintenant de dire quelque chose des précautions que doit observer une femme grosse par rapport à son enfant, & de la conduite qu'elle doit tenir pendant tout le cours de la *grossesse*, pour éviter bien des indispositions & des maladies particulières à son état, dont il sera aussi fait une brève mention à la fin de cet article.

« Aussi-tôt que la *grossesse* est déclarée, dit l'auteur » de l'*essai sur la maniere de perfectionner l'espece humaine*, que nous suivrons en partie dans ce que nous avons à dire ici, la femme doit tourner toutes ses vûes sur elle-même & mesurer ses actions aux besoins de son fruit; elle devient alors la depositaire d'une créature nouvelle; c'est un abrégé d'elle-même, qui n'en diffère que par la proportion & le développement successif de ses parties ».

On doit regarder l'embryon dans le ventre de la mere, comme un germe précieux auquel elle est chargée de donner l'accroissement, en partageant avec lui la partie la plus pure de ce qui est destiné à être converti en sa propre substance: elle doit donc s'intéresser bien fortement à la conservation de ce précieux rejetton, qui exige de sa tendresse tous les soins dont elle est capable; ils consistent en général à respirer, autant qu'il est possible, un air pur & serain, à proportionner sa nourriture à ses besoins, à faire un exercice convenable, à ne point se laisser excéder par les veilles ou appesantir par le sommeil, à soutenir les évacuations ordinaires communes aux deux sexes dans l'état de santé, & à mettre un frein à ses passions.

Nous allons suivre sommairement tous ces préceptes les uns après les autres; nous tracerons aux femmes grosses les regles les plus salutaires pour leur fruit, & nous leur indiquerons la conduite la plus sûre & la moins pénible pour elles.

Quoique l'embryon cantonné comme il l'est dans la matrice, paroisse vivre dans un monde différent du nôtre; quoique la nature l'ait muni d'une triple cloison pour le défendre des injures de l'air, il est cependant quelquefois la victime de cet ennemi qu'il ne s'est pas fait: renfermé dans le ventre de sa mere comme une tendre plante dans le sein de la terre, son organisation, sa force, sa constitution & sa vie, dépendent de celle qui doit lui donner le jour; si la mere ressent donc quelques incommodités des effets de l'air, le fœtus en est nécessairement affecté. Ainsi les femmes enceintes doivent éviter, autant qu'il est en leur pouvoir, de respirer un air trop chaud, de vivre dans un climat trop sujet aux chaleurs, sur-tout si elles n'y sont pas habituées, parce que leur effet tend principalement à causer trop de dissipation dans les humeurs, trop de relâchement dans les fibres; ce qui est ordinairement suivi de beaucoup de foiblesse, d'abattement, de langueur dans l'exercice des fonctions, d'où peuvent résulter bien des desordres dans l'économie animale par rapport à la mere, qui ne manquent pas de se transmettre à l'enfant. L'air froid ne produit pas de moins mauvais effets relativement à sa nature, sur-tout par les dérangemens qu'il cause dans l'évacuation si nécessaire de la transpiration insensible, entant qu'ils occasionnent des maladies catarrheuses qui portent sur la poitrine, y excitent la toux, dont les violentes secousses, les fortes compressions opérées sur les parties contenues

dans le bas-ventre, peuvent donner lieu à de fausses-couches & à bien de fâcheux accidens qui s'ensuivent. La sécheresse & l'humidité peuvent aussi faire des impressions très-nuisibles sur le corps des femmes grosses & sur celui de leurs enfans ; autant qu'elles peuvent, elles doivent éviter de demeurer dans les campagnes marécageuses, au bord des rivières, dans le voisinage des égoûts, des cloaques, sur les hautes montagnes, ou dans des endroits trop exposés aux vents desséchans du nord. Les odeurs, tant bonnes que mauvaises, peuvent leur être très-pernicieuses, entant qu'elles peuvent nuire à la respiration, en altérant les qualités de l'air, ou qu'elles affectent le genre nerveux. On a vû, selon que le dit Pline, des femmes si délicates & si sensibles, que l'odeur d'une chandelle mal éteinte leur a fait faire des fausses-couches : Liébault assure avoir observé un pareil effet, qui peut être produit encore plus fréquemment par les vapeurs de charbon mal allumé ; Mauriceau rapporte une observation de cette espèce à l'égard d'une blanchisseuse. Il y a aussi bien des exemples des mauvais effets que produisent les parfums dans l'état de *grossesse*, sur-tout par rapport aux femmes sujettes aux suffocations hystériques. Voyez ODEUR, PARFUM, PASSION HYSTÉRIQUE.

Si l'enfant dans la matrice trouvoit des sucs entièrement préparés pour servir à sa nourriture, il risqueroit beaucoup moins pour sa conformation & sa vie, du défaut de régime de la mere ; mais elle ne fait qu'ébaucher l'élaboration des humeurs qui doivent fournir au développement & à l'accroissement de son fruit : ainsi quand elles sont mal digérées, il reste à l'embryon beaucoup de travail pour en achever l'assimilation, à quoi ses organes délicats ne suffisent pas le plus souvent ; d'où peuvent s'ensuivre bien des maux différens, tant pour la mere que pour l'enfant. Lorsqu'il s'agit donc d'établir les regles auxquelles les femmes enceintes doivent se conformer pour la maniere de se nourrir, il est nécessaire de considérer les différens états où elles se trouvent, la différence de leur tempérament, & les différens tems de leur *grossesse*. Plus les femmes sont délicates, moins elles sont avancées dans leur *grossesse*, & plus le fœtus est incommodé du trop de nourriture ; il faut qu'elle soit proportionnée aux forces & aux besoins réciproques de la mere & de l'enfant. Quand les femmes enceintes se sentent des dégoûts, des nausées, de la plénitude, elles doivent se condamner à la diete ; il arrive quelquefois qu'elles ont une aversion marquée pour la viande, les œufs, & toutes les substances animales ; c'est un avertissement de la nature qui leur conseille de vivre de végétaux & de les assaisonner avec des aromates ou des acides, pour tempérer leurs humeurs qui ont trop de penchant à la putréfaction. Voyez DÉGOÛT, ENVIE. Il est donc souvent très-important aux femmes-grosses d'écouter leur sentiment secret, comme la voix de la nature qui les instruit de la conduite qu'elles doivent tenir ; elles peuvent en sûreté suivre le conseil d'Hippocrate (*aphorif. xxxviij. lib. II.*) qui porte que les alimens & la boisson qui ne sont pas de la meilleure qualité, sont cependant préférables dès qu'ils sont plus propres à exciter l'appétit, & qu'on en use en quantité convenable : car il n'est pas moins pernicieux aux femmes grosses de manger trop, que de vivre d'alimens indigestes, sur-tout dans le commencement de la *grossesse*, qu'il faut chercher à diminuer la plénitude & à ne point affoiblir l'estomac ; à quoi on ne peut réussir qu'en ne prenant que peu d'alimens, mais autant qu'on le peut, bien choisis & qui puissent s'assimiler aisément. Voyez ALIMENS, ASSIMILATION. Au bout de deux ou trois mois, les femmes enceintes qui jouissent d'une bonne santé, peuvent augmenter la quantité de leur nourriture à

mesure que le fœtus consomme davantage des humeurs de la mere ; elles peuvent manger indifféremment de toutes sortes d'alimens qui ne sont pas indigestes : elles doivent cependant préférer ceux qui contiennent peu d'excrémens & plus de parties aqueuses. Les femmes grosses qui digerent bien le lait, peuvent en faire usage, il donne un chyle doux, à-demi assimilé ; le lait de vache est le plus nourrissant, & dans le dernier mois de la *grossesse*, il est le plus convenable.

Si les femmes enceintes doivent se garantir des mauvais effets du trop de nourriture, elles n'ont pas moins à craindre de l'excès opposé, à cause de l'alkalescence des humeurs que produit toujours une diete trop sévère. Les femmes grosses & les enfans ne peuvent point-du-tout supporter l'abstinence ; on doit y avoir égard jusque dans leurs maladies : le jeûne forcé leur est presque toujours préjudiciable, à moins qu'elles ne soient extrêmement pléthoriques, ou que l'embryon ne soit très-petit ; ainsi quand elles se sentent de la disposition à manger, elles feroient très-imprudentes de ne pas se satisfaire avec modération, & elles doivent se faire un peu de violence pour prendre de la nourriture, quand elles en sont détournées par un dégoût excessif, sur-tout lorsque la *grossesse* est avancée.

La boisson des femmes grosses est aussi sujette à quelques variétés ; dans les commencemens, la petitesse du fœtus & la mollesse de ses organes exigent moins de boissons aqueuses ; ainsi elles peuvent boire dans ce tems-là un peu de vin pur, & ensuite le bien tremper dans le cours de la *grossesse*. Quand la température de l'air est très-chaude, il faut qu'elles fassent un grand usage de boissons délayantes, mais elles doivent craindre l'usage de la glace, qui peut causer de violentes coliques, & quelquefois même des fausses-couches, comme l'éprouva, selon que le rapporte Mauriceau, une impératrice de son tems ; à l'égard des liqueurs fortes, ce sont de vrais poisons pour les femmes enceintes, mais sur-tout pour leur fruit, attendu que par l'effet qu'elles produisent de raccornir les fibres, d'épaissir, de coaguler la lymphe, elles s'opposent à son développement, produisent des engorgemens, des tumeurs, des difformités, qui se manifestent quelquefois aussi-tôt que l'enfant voit le jour, ou dans la suite entant qu'il ne prend pas un accroissement proportionné à son âge, & qu'il vieillit de bonne heure : c'est ce qu'on observe à l'égard des enfans qui naissent de femmes du peuple & de celles qui habitent des pays où l'on fait un grand usage d'eau-de-vie. En général les femmes enceintes doivent éviter tout ce qui peut donner trop de mouvement, d'agitation, au sang, & disposer à des pertes, &c. comme sont les alimens acres, échauffans, les boissons de même qualité, & l'exercice du corps poussé à l'excès.

C'est principalement dans les premiers tems de la *grossesse*, que l'exercice pouvant être facilement nuisible, est presque absolument interdit ; c'est avec raison que l'on condamne la conduite des femmes enceintes qui se livrent à des mouvemens violens : rien cependant n'est plus commun parmi elles, sur-tout lorsqu'elles sont dans la vivacité de la première jeunesse ; à-peine la conception est-elle déclarée, qu'il leur arrive quelquefois de passer les nuits à danser & le jour à chanter ; ce qui est le plus souvent la cause des fausses-couches auxquelles elles sont sujettes. Si dans les commencemens de la *grossesse* les femmes avoient l'attention de se reposer, elles pourroient ensuite se livrer à l'exercice avec plus de sécurité, lorsque les racines du placenta seroient implantées plus solidement dans la substance de la matrice, & que le fœtus y auroit acquis plus de force. Les femmes élevées délicatement ne doivent pas se modeler sur celles de la campagne, qui malgré leur *grossesse*,

continuent dans tous les tems leurs travaux ordinaires; la vie dure qu'elles menent, donne à leurs fibres plus de force, plus de ressort, & les garantit des accidens qu'éprouvent les femmes des villes: les danseuses publiques sont à-peu-près dans le même cas que celles qui sont habituées au travail. Ainsi les femmes enceintes doivent proportionner l'exercice qu'elles font, à la force de leur tempérament; il est toujours plus sûr de s'y livrer moins qu'on ne pourroit le soutenir, cependant sans passer d'une extrémité à l'autre, parce que le défaut nuit comme l'excès. *Voyez EXERCICE, (Econom. anim.)*

Mais lorsqu'il s'agit de s'exercer avec modération pendant la *grossesse*, ce ne doit jamais être par des moyens qui puissent causer des secousses dans le corps; on ne doit par conséquent se servir qu'avec beaucoup de prudence, de voitures roulantes, & ne pas s'exposer aux accidens de l'équitation, sur-tout aux approches de l'accouchement; le repos est alors plus nécessaire que dans aucun autre tems. C'est un préjugé pernicieux de croire que les mouvemens du corps aident alors à détacher l'enfant & à favoriser son exclusion; il en est comme d'un fruit que l'on abat à des coups de gaule avant sa maturité: cet abus est une des causes les plus communes des mauvais accouchemens, des pertes qui les précédent, des situations désavantageuses dans lesquelles se présente l'enfant pour sortir de la matrice. *Voyez ACCOUCHEMENT, FAUSSE-COUCHE.*

*Des différens états de santé dans lesquels peut se trouver la femme.* Il en est peu où le sommeil paroisse lui convenir autant que pendant la *grossesse*; l'embryon ou le fœtus qu'elle porte est dans un repos presque continuel. *Voyez FŒTUS.* Puisque le repos du fœtus est un des moyens que la nature se choisit pour travailler à sa formation, attendu la délicatesse de ses organes, qui ne pourroient pas être mis en mouvement dans les premiers tems sans danger de solution de continuité, les meres doivent donc être attentives à tout ce qui peut troubler ce repos, sur-tout dans les premiers tems de la *grossesse*: ainsi elles doivent dormir dans cet état plus qu'elles ne font ordinairement; mais en général le sommeil doit être proportionné à leurs forces & à l'exercice qu'elles font. Les femmes délicates dissipent moins que les autres, elles ont les fibres plus foibles, le sommeil les relâche, les affoiblit encore plus; elles doivent donc aussi s'y livrer avec modération: celles qui sont robustes & qui font beaucoup d'exercice, ou qui sont accoutumées à des travaux pénibles, ont besoin de plus de repos, & le sommeil leur convient mieux. La vie oisive équivaut presque au sommeil; la vie exercée est l'état le plus marqué de la veille, & celui qui paroît être le plus éloigné du sommeil. Plus on s'exerce, plus on a besoin de repos; c'est ce qui doit servir aux femmes grosses pour se régler sur le plus ou moins d'avantage qu'elles peuvent retirer du sommeil, entant qu'il peut contribuer au parfait développement & à l'accroissement du fœtus.

Quant aux évacuations naturelles, il est ordinaire dans l'état de santé, que les femmes grosses ne soient point sujettes aux flux menstruel, le plus souvent il est nuisible qu'elles le soient; ainsi elles doivent éviter tout ce qui peut les échauffer, foietter le sang, & faire reparoître cette évacuation qui est alors contre-nature; les exercices violens, les passions vives produisent souvent cet effet, & sont par-là également préjudiciables à la mere & à l'enfant: quand au contraire la suppression naturelle des menstrues cause quelque atteinte à la santé des femmes grosses, elles peuvent y remédier par de plus grands exercices, par la diminution des alimens & le choix de ceux qui sont plus liquides, & par la saignée; le volume & le poids de la matrice, en resserrant le

boyau *rectum* sur lequel elle porte principalement, y retient les matieres fécales, en retarde l'excrétion; ce qui donne lieu à ce qu'elles s'y dessèchent par leur séjour dans un lieu chaud, & occasionne le plus souvent la constipation. On peut remédier à cet inconvénient (qui peut même être cause de quelque fausse-couche par les efforts qu'il fait faire dans la déjection), en usant de quelques legers laxatifs huileux ou de quelques minoratifs, & sur-tout en employant les remedes ou lavemens, avec la précaution de ne rien faire qui puisse rendre le ventre trop libre, parce que ce vice opposé à celui qu'il s'agit de combattre, dispose souvent à l'avortement, selon que l'a remarqué Hippocrate, qui dit, *aphor. xxxjv, lib. V.* que si une femme enceinte a un cours de ventre considérable, elle est en grand danger de se blesser.

Tout annonce que la femme est plus délicate que l'homme, par conséquent plus sensible; c'est pourquoi elle est plus susceptible des plus fortes passions, mais elle les retient moins long-tems que l'homme. De tous les différens états de la vie dans lesquels peut se trouver la femme, il n'en est point dans lequel sa grande sensibilité soit plus marquée, & les passions qui en peuvent résulter lui soient plus nuisibles que dans celui de la *grossesse*: cette différence ne peut être attribuée qu'au changement qui se fait dans l'équilibre de l'économie animale par rapport à la femme grosse, par l'effet de la suppression des menstrues, qui rend le système des vaisseaux en général plus tendu, qui augmente l'éritisme du genre nerveux; ce qu'on observe également dans cette même suppression, lorsqu'elle est morbifique. *Voyez ÉQUILIBRE (Econom. anim.), ORGASME, MENSTRUES, PASSION (Physique).* En général toutes les passions agissent en tendant ou détendant les organes du sentiment, en contractant ou relâchant les fibres motrices; de quelque maniere qu'elles produisent leurs effets, elles ne peuvent que troubler l'action des solides & le cours des humeurs: ainsi les passions de l'ame ne peuvent manquer de produire de plus grands defordres dans les femmes grosses, à proportion qu'elles y ont plus de disposition. Ainsi soit que les passions accélèrent l'exercice de toutes leurs fonctions, ou qu'elles le retardent, il ne peut que s'en suivre des lésions qui doivent se communiquer au fœtus ou par les compressions, par les resserremens spasmodiques, convulsifs, auxquels il est exposé de la part de la matrice & des parties ambiantes, ou par les étranglemens des vaisseaux utérins, qui lui transmettent la matiere de sa nourriture, ou par le défaut d'impulsion dans le cours des humeurs de la mere, qui dispose celles qui sont portées au fœtus à perdre leur fluidité, & à contracter d'autres mauvaises qualités, &c. en sorte que les passions excessives ne peuvent qu'être très-pernicieuses au fœtus, lorsqu'elles le sont à celle qui le porte dans son sein; d'autant plus qu'il est lui-même plus susceptible d'impression à-proportion que son organisation est plus foible, plus délicate; mais il faut observer que les influences de l'ame de la mere sur le fœtus se réduisent toujours à des impressions purement mécaniques, & qu'elles n'ont sur lui aucun pouvoir physique, tel que celui qu'on attribue communément à l'imagination. *Voy. IMAGINATION.*

On peut juger de tout ce qui vient d'être dit des mauvais effets des passions dans les femmes grosses, par ceux qu'elles produisent dans les femmes pendant l'évacuation menstruelle: la terreur causée par le bruit subit du tonnerre, d'un coup de canon, arrête souvent tout-à-coup le flux utérin dans les unes, & l'excite dans les autres au point de causer une suppression ou une perte, & quelquefois même une fausse-couche. Les passions sont donc extrêmement à craindre pour les femmes grosses, sur-tout quand

elles font des révolutions subites; c'est pourquoi on doit éviter soigneusement qu'il ne leur soit annoncé aucun événement qui soit propre à exciter tout-à-coup une grande joie, un grand chagrin, ou une grande crainte; qu'elles ne soient affectées de rien qui puisse les effrayer, les épouvanter, en un mot qui puisse causer des agitations subites, violentes dans l'ame, ou en suspendre considérablement les influences sur le corps. Elles doivent donc sur-tout être fort attentives à ne pas se laisser aller à la disposition qu'elles peuvent avoir à la colere, à la tristesse, ou à toute autre affection vive, forte, dont les rend susceptibles leur sensibilité naturelle, qui est fort augmentée ordinairement, comme il a été dit, par les changemens que la *grossesse* occasionne dans l'économie animale. Il faut qu'elles s'abstiennent généralement, autant qu'il est possible, de tout ce qui peut animer le sang & lui donner de l'acreté, pour ne pas augmenter cette disposition, c'est-à-dire le trop d'érétisme du genre nerveux dont elle dépend: on doit leur procurer de la dissipation & mettre en usage tous les moyens, tant physiques que moraux, propres à conserver ou à ramener le calme dans leur esprit.

Une autre sorte de passion qu'ont la plupart des femmes enceintes, qui n'est pas la moins nuisible aux fœtus qu'elles portent dans leur sein, c'est le soin qu'elles prennent de la partie de leurs ajustemens, qui tend à leur conserver ou à leur faire paroître la taille aussi-bien faite qu'elles peuvent en être susceptibles. Elles employent communément pour cet effet, ce qu'on appelle *corps*, qui est une espece de vêtement peu flexible, armé de busques roides, dont elles se serrent le tronc pour le tenir droit; qui comprime fortement la partie moyenne & inférieure de la poitrine & toute la circonférence du bas-ventre au-dessus des hanches & des os pubis, autant qu'elle en est susceptible, par le moyen des lacets qui rapprochent avec violence les pieces de ce vêtement, que l'on tient toujours fort étroit, pour que le resserrement, la constriction en soit d'autant plus considérable: en sorte que le bas-ventre prend la figure en en-bas d'un cone tronqué, dont la poitrine est la base: ce qui ne peut manquer de gêner tous les visceres de l'abdomen dans leurs différentes fonctions, d'empêcher notablement le jeu des organes de la respiration, & de presser les mammelles, d'en comprimer les vaisseaux en les tenant soulevées vers la partie supérieure du thorax, qui est la moins reserrée par l'espece de cuirasse dans laquelle le bas de la poitrine se trouve emboîté tout comme le bas-ventre.

Mais tous ces mauvais effets sont encore plus marqués dans les femmes grosses, en tant qu'elles se servent de ce vêtement, joint au poids des jupons & des paniers liés fortement & suspendus sur les hanches, pour empêcher autant qu'il est possible, le ventre de grossir en-avant, & de leur gêner la taille; ce qui ne peut que gêner la matrice dans sa dilatation, l'empêcher de prendre une forme arrondie, rendre sa cavité moins ample, déranger la situation naturelle du fœtus & de ses enveloppes, rendre ses mouvemens moins libres, &c. d'où doivent s'ensuivre bien des desordres, tant par rapport à l'enfant, que par rapport à la mere, dont tous les visceres du bas-ventre trop pressés entre eux, ne lui permettent pas de prendre des alimens, d'augmenter le volume de l'estomac, sans empêcher ultérieurement le jeu, l'abaissement du diaphragme, & disposer à la suffocation; embarrassent le ventricule & les intestins dans leurs fonctions, en détruisant la liberté du mouvement péristaltique; dérangent les digestions, la distribution du chyle; resserrent la vessie, le rectum; causent des rétentions d'urine,

des constipations ou des évacuations forcées; exposent en un mot la mere à un grand nombre d'accidens qui augmentent considérablement les dérangemens de sa santé, qui peuvent même occasionner des avortemens: attendu que le fœtus se ressentant de tous ces desordres par les vices qui en résultent dans le cours & la qualité des humeurs qu'il reçoit de sa mere, est d'ailleurs exposé à des compressions qui nuisent à sa conformation & à son accroissement; & tous ces funestes inconvéniens ont lieu, sans que les femmes y gagnent autre chose que l'apparence d'un peu moins de rotondité; tandis qu'elles augmentent par-là réellement les défauts qui résultent de la *grossesse* pour leur ventre, qui en est ensuite plus ridé, plus mou, plus pendant, à-proportion que les enveloppes, c'est-à-dire les tégumens ont été plus forcés à se recourber en en-bas, à s'étendre sous les busques, pour donner au bas-ventre dans un sens ou dans un autre, la capacité qui lui est nécessaire pour loger les visceres & tout ce que la matrice contient de plus qu'à l'ordinaire.

M. Winslow a écrit en général sur les abus des corps, des busques, dont se servent les femmes: on peut le consulter sur ce qui a plus particulièrement rapport aux femmes grosses, à cet égard, pour avoir un détail qui ne peut pas trouver sa place ici.

*GROSSESSE (maladies dépendantes de la)*. Les femmes enceintes sont sujettes à des desordres plus ou moins considérables dans l'économie animale, qui ne proviennent absolument que des changemens qu'y occasionne la *grossesse*.

La plupart des lésions de fonctions qu'elles éprouvent dans les commencemens, dans les premiers mois, ne doivent être attribuées qu'à la suppression du flux menstruel, à la pléthore, qui résulte de ce que cette évacuation n'a pas lieu comme auparavant, à cause que les effets de la conception ont excité une forte d'érétisme dans la matrice, qui en a fermé l'orifice & reserré tous les pores, par lesquels se faisoit l'excrétion du sang utérin; d'où s'ensuit le reflux dans la masse des humeurs, de la portion surabondante de ce sang qui auroit été évacuée: reflux qui subsiste tant que le fœtus & ses dépendances contenues dans la matrice ne sont pas suffisans pour consumer, pour employer à leur accroissement cette portion de la masse des humeurs qui est destinée à en fournir les matériaux.

Les indispositions qui surviennent dans des tems plus avancés de la *grossesse*, proviennent du volume & de la masse du fœtus & de ses dépendances, qui en distendant la matrice, en pressant les parties ambiantes, en opérant sur elles, gênent leurs fonctions, y font obstacle au cours des humeurs, y causent des dérangemens qui se communiquent souvent à toute la machine, soit en augmentant le renversement d'équilibre dans les fluides, soit en augmentant la sensibilité, l'irritabilité des solides qui en sont susceptibles par la communication de proche en proche, de ces qualités que possède plus éminemment la matrice, à-proportion qu'elle souffre une plus grande distension dans ses parois.

Ainsi les maladies de la *grossesse* commençante & de ses premiers tems, sont les nausées, les vomissemens, le dégoût ou la dépravation de l'appétit, les défaillances, les vertiges, les douleurs que la plupart des femmes ressentent alors aux reins, aux aînes, aux mammelles, la pesanteur, la lassitude, la difficulté de respirer, & souvent des dispositions aux fausses-couches, des symptomes qui en sont les avant-coureurs. Et comme toutes ces lésions sont les effets d'une même cause, c'est-à-dire du reflux dans la masse des humeurs, du sang surabondant dans la matrice, on réussit ordinairement à y remé-



tier par la saignée, qui fait cesser cette cause, en faisant cesser la pléthore.

Mais ce moyen doit être employé avec beaucoup de prudence, parce que selon l'observation d'Hippocrate, *aph. 31. lib. V.* une saignée faite mal-à-propos, peut causer l'avortement. Ainsi on ne doit y avoir recours que pour les femmes d'un assez bon tempérament, qui sont sujettes à avoir leurs regles abondamment ou plus long-tems que d'autres; qui mènent une vie sédentaire, & se nourrissent bien. Si elles sont fort incommodées pendant le cours de leurs grossesses, on peut leur tirer du sang par intervalles jusqu'à cinq ou six fois: pour celles qui le sont moins, trois fois suffisent; savoir, dans le second mois, dans le cinquième, & dans le neuvième. On a cependant vu des cas, selon Mauriceau, *de prægnant. morb. lib. I. cap. xj.* où on a été obligé d'y revenir jusqu'à dix fois. Cet auteur rapporte même avoir vu une femme qu'on fut obligé de saigner jusqu'à quarante-huit fois, pour l'empêcher d'être suffoquée, sans que l'accouchement qui suivit, en fût moins heureux & moins à terme; mais de pareils exemples sont très-rare. Le plus grand nombre de femmes enceintes n'a pas besoin de beaucoup de saignées; elles sont très-dangereuses à celles qui, étant d'un tempérament délicat, sont peu de sang. Elles sont inutiles à celles qui sont robustes & font beaucoup d'exercice, comme les femmes de la campagne.

Il est beaucoup de femmes à qui il suffit de prescrire la diète, ou au moins de retrancher de la nourriture ordinaire; de faire faire un peu plus d'exercice qu'à l'ordinaire, avec ménagement; de faire user de quelques boissons délayantes; pour qu'elles se délivrent de la plupart des incommodités de la grossesse. En général, lorsqu'elles ne sont pas urgentes, on doit toujours tenter ces derniers moyens, avant d'en venir à la saignée. On éprouve aussi très-souvent, selon Boerhaave, de bons effets de l'usage des remèdes cardiaques légèrement aromatiques, unis à de doux anti-hystériques, ou de celui des boissons acidules, comme la limonade, les ptisanes nitreuses, lorsque les différens accidens de la grossesse sont accompagnés de foiblesse ou d'ardeurs d'entrailles.

On doit être aussi très-reservé dans l'usage des purgatifs pour le cas dont il s'agit. Les émétiques sur-tout, par les violentes secousses qu'ils occasionnent, sont très-dangereux, & peuvent causer des avortemens: l'expérience prouve cependant qu'ils sont très-peu sûrs pour les procurer à dessein: mais le tempérament & la disposition actuelle du sujet décident toujours de l'effet qu'on a lieu d'attendre de pareils moyens. Les vomitifs & les purgatifs doux peuvent être employés sans danger à l'égard des femmes qui ont beaucoup de facilité à être évacuées par le haut & par le bas. Elles peuvent par-là se débarrasser de la surabondance d'humeurs qui refluent sur-tout dans les vaisseaux de l'estomac, qui distendent les fibres nerveuses, & y excitent le sentiment de nausée ou les efforts qui sont le vomissement; & les purgatifs en dégorgeant de même les intestins, font cesser les coliques ou les cours de ventre, qui incommodent souvent les femmes grosses: mais les purgatifs forts sont absolument à éviter, parce qu'en irritant trop les intestins, ils peuvent par communication exciter des mouvemens convulsifs dans la matrice, qui pourroient procurer l'avortement, principalement dans les premiers tems, & sur la fin de la grossesse.

Il n'y a pas moins d'attention à faire concernant l'usage des narcotiques, qui peuvent aussi produire des effets fâcheux par le relâchement général qu'ils procurent dans le genre nerveux; relâchement qui,

comme il peut favoriser un accouchement trop douloureux, peut de même contribuer à l'exclusion du fœtus dans tous les tems de la grossesse. Ainsi ce ne peut être qu'après avoir inutilement employé les saignées, (si elles sont praticables) pour calmer les douleurs qui surviennent dans cet état, que l'on peut recourir aux préparations d'opium, avec tout le ménagement possible. On ne peut guère indiquer de cas où ces remèdes puissent être employés avec plus de sûreté & de succès, selon Horstius, *lib. X. observ. 3.* que lorsque les femmes grosses sont affectées de violentes douleurs rhumatismales, qui causent des insomnies opiniâtres, pourvu qu'ils ne soient pas contre-indiqués d'ailleurs.

En général, on ne doit s'obstiner à combattre aucun des symptômes des maladies dépendantes de la grossesse, qu'entant que les forces ne fussent pas pour les soutenir; qu'il y a danger qu'il ne survienne une fausse couche. Voyez FAUSSE-COUCHE. Ceci soit dit des vomissemens, des flux-de-ventre, & même des hémorrhagies quelconques; à plus forte raison, de toute autre accident de moindre conséquence.

Il faut s'appliquer à bien distinguer les douleurs des reins, des lombes, qui sont causées par la grossesse, d'avec celles qui pourroient être occasionnées par des calculs, des pierres contenues dans les voies urinaires. Voyez CALCUL, PIERRE. Dans ce dernier cas, on ne pourroit faire usage des bains qu'avec beaucoup de précaution, parce qu'ils operent des effets, d'où peuvent aisément résulter de fausses couches, sur-tout les bains chauds. Il y a des exemples qui prouvent que les bains de rivière, pris dans la saison convenable, même dans les commencemens de la grossesse, ne sont point nuisibles à cet état.

Les maladies qui surviennent aux femmes enceintes dans le milieu, & vers la fin de leur grossesse, sont principalement la difficulté d'uriner, la rétention ou le vice opposé, qui est l'incontinence d'urine, la fréquente envie de rendre cette humeur excrémentitielle, la constipation ou la déjection difficile, les hémorrhoides, les varices, l'enflure des pieds, des jambes, des levres de la vulve, la disposition à faire des chûtes, & autres approchantes. Toutes ces lésions dépendent d'une seule & même cause, ci-devant mentionnée, qui est le volume & le poids de la matrice, qui comprime la vessie contre les os du bassin, y forme un étranglement qui exige de grands efforts de la part des fibres musculaires de ce réservoir de l'urine, pour surmonter l'obstacle qu'il trouve à se vider du liquide qu'il contient, ce qui établit la difficulté d'uriner; ou la pression de la vessie forme un empêchement qu'elle ne peut pas vaincre, ce qui donne lieu à la rétention d'urine; ou l'urine ne peut être retenue qu'en petite quantité, à cause de cette pression qui laisse peu de capacité au réservoir, ce qui oblige à une fréquente évacuation. La matrice comprimant aussi le rectum contre l'os sacrum, empêche qu'il ne se remplisse de matières fécales, fait séjourner ces matières dans les parties supérieures des gros boyaux où elles se dessèchent; ce qui fournit différentes causes de la constipation & de la déjection difficile. Cette même compression de la matrice portant sur les veines hémorrhoidales, empêche le libre retour du sang qu'elles contiennent, qui dilate ses vaisseaux, y cause des distensions douloureuses, ou les rompt & se fait illue en s'évacuant, & les veines iliaques étant aussi comprimées par la même cause, il en résulte une gêne, un obstacle dans le retour du sang des extrémités inférieures, qui donne lieu aussi à la dilatation forcée des rameaux veineux les moins forts, tels que ceux qui ne sont point soutenus par l'action des muscles, ceux qui ne sont recouverts que de la peau;

ce qui produit des varices aux piés, aux jambes. Voyez VARICE. Et les principaux vaisseaux qui rapportent la lymphe de ces mêmes parties, soit qu'ils ne puissent pas se vider aisément dans les veines engorgées, ou qu'ils soient aussi comprimés à leur passage par le bassin pour se rendre au réservoir, deviennent aussi engorgés eux-mêmes; en sorte que la surabondance de la liqueur qu'ils contiennent, venant à refluer dans le tissu cellulaire, en augmente le volume; d'où les enflures des piés & des jambes, qui s'étendent quelquefois jusqu'aux cuisses de proche en proche. Et par la même raison le tissu cellulaire des bords du vagin s'enfle aussi très-souvent, vers la fin de la grossesse sur-tout, où la cause de l'engorgement des vaisseaux produit des effets plus étendus. Pour ce qui est de la disposition qu'ont les femmes grosses à faire des chûtes, on peut l'attribuer encore à la compression des muscles psoas & iliaques, qui gêne la flexion des cuisses: mais la principale cause est le volume, le poids du ventre, qui dispose le corps à se porter aisément hors de son centre de gravité.

La compression que produit la matrice & son poids, étant la cause générale & commune de tous ces symptômes, ou de toutes ces différentes lésions, cette cause n'est pas de nature à pouvoir être détruite; elle ne peut cesser que par l'exclusion du fœtus, qui ne laisse à la matrice que son volume & son poids ordinaire: ainsi on ne peut apporter à ces maux-là d'autres remèdes que des palliatifs. Voyez URINAIRES, (maladies des voies) CONSTIPATION, DÉJECTION, HÉMORRHOÏDES, VARICE, (EDÈME), attendu qu'il n'y a rien de particulier à observer par rapport à ces remèdes employés dans le cas de grossesse.

Pour ce qui est de la disposition à faire des chûtes, qui est ordinaire aux femmes grosses, surtout dans les derniers tems de la grossesse où le ventre a le plus de volume & de poids; comme cette disposition, outre les causes mentionnées, dépend beaucoup aussi de ce qu'elles ne peuvent pas voir leurs piés en marchant, ni par conséquent où elles les posent, d'autant plus qu'elles sont obligées de porter le corps en-arrière pour conserver l'équilibre de gravitation entre les parties du corps étant debout: lorsque les choses en sont venues à ce point-là, il n'y a pas d'autre moyen d'éviter les chûtes, qui sont très-dangereuses dans cet état pour la mère & pour l'enfant, que de ne jamais marcher sans être appuyé sur quelqu'un qui conduise ou soutienne la femme grosse, & regle, pour ainsi dire, ses pas. Si le ventre par son volume & par son poids tombe sur les cuisses, & contribue à empêcher de marcher, on peut prendre le parti de le suspendre par des bandages appropriés, qui soient arrêtés fixes derrière les reins.

Les maladies tant aiguës que chroniques, qui ne dépendent pas de la grossesse essentiellement, doivent être traitées comme dans les autres sujets, avec attention de n'employer aucun remède qui puisse être contre-indiqué par l'état de grossesse, sans y avoir eu égard, sans avoir bien pesé, lorsqu'on se détermine à en faire de contraires à cet état, les inconvéniens, le danger de part & d'autre, & sans y avoir été forcé par l'urgence du cas. C'est d'après ces précautions que l'on doit traiter les maladies inflammatoires, les fièvres violentes, les hydropisies, la phthisie, la vérole même dans les femmes grosses, que l'expérience a appris être susceptibles de faire usage de toute sorte de remèdes, avec les ménagemens convenables; ce qu'il seroit trop long d'établir ici avec un certain détail. Ce qui a été ébauché du régime des femmes grosses, & ce qui vient d'être dit du traitement des maladies propres à la grossesse, peut suffire pour servir de règle à l'égard de toutes autres

maladies dans cet état: mais pour suppléer à ce qui manque ici, on ne peut trop recourir aux ouvrages où il est traité, *ex professo*, des maladies des femmes grosses; tels que ceux de Varandæus, de Sennert, Etmuller, Mauriceau, &c. On trouve aussi bien des choses intéressantes à ce sujet dans les œuvres d'Hoffman, *passim*: la continuation bien attendue du commentaire des aphorismes de Boerhaave, par l'illustre baron Wanfwieten, premier médecin de la cour impériale, ne laissera sans doute rien à désirer en traitant de cette matière en son lieu. (d)

GROSSETTO, *Roffetum*, (Géog.) petite ville d'Italie en Toscane, avec un évêché suffragant de Sienne: elle est à deux lieues de la mer, à quatorze sud-est de Sienne. Long. 28. 8. lat. 25. 30. (D. J.)

\* GROSSEUR, f. f. (Gramm.) ce mot a deux acceptions assez différentes: on dit la grosseur, & une grosseur. Voyez pour grosseur pris dans le premier sens, l'article GROS, adjectif. Dans le second sens, c'est presque la même chose que tumeur, si ce n'est que toute tumeur est une grosseur, & que je ne crois pas que toute grosseur soit une tumeur. Voyez TUMEUR.

De gros on a fait le substantif grosseur, & le verbe grossir.

GROSSIER, adj. (MARCHAND) négociant qui vend ou qui achète des marchandises pour les revendre en gros. On dit en ce sens, un marchand grossier, d'épicerie, de draperie, &c.

A Amsterdam, il n'y a point de différence entre grossier & détailleur, étant permis à chacun de faire tout ensemble le commerce en gros & en détail, à l'exception néanmoins de celui des vins & des eaux-de-vie étrangères. Dictionnaire de Commerce & de Trévoux. (G)

GROSSIR, v. act. (Optiq.) signifie faire paroître un objet plus grand qu'il n'est en effet: ainsi on dit d'un microscope, qu'il grossit les objets. Voyez MICROSCOPE, LOUPE, LUNETTE; voyez aussi MIROIR, &c.

Il le faut avoier, nous n'avons point encore de théorie bien satisfaisante, & qui soit à l'abri de toute difficulté, sur la propriété qu'ont les instrumens de Dioptrique ou de Catoptrique, de grossir les objets: en général cela vient de ce que le miroir ou le verre réfléchit ou rompt les rayons, de manière qu'ils entrent dans l'œil sous un plus grand angle que s'ils parloient de l'objet aperçu à la vue simple; mais cet angle ne suffit pas pour déterminer la grandeur de l'objet (Voyez VISION), il faut le combiner avec la distance apparente (Voyez DISTANCE), & par conséquent connoître le lieu de l'image. Or les Opticiens ne nous ont point encore donné de règles sûres touchant ce dernier point. Voyez DIOPTRIQUE. (O)

GROSSOYER, (Jurispr.) signifie mettre en grosse. On dit grossoyer une requête, une pièce d'écriture, une sentence ou arrêt, une obligation ou autre contrat. Voyez ci-devant GROSSE. (A)

GROTÈSQUES, f. f. pl. (Beaux-Arts.) vient du mot italien *grotta*, grotte. Ce genre de sujets de peinture, que nous nommons aussi ornement & arabesque, a été appelé grotesque, parce qu'il est une imitation de certaines peintures anciennes qui ont été découvertes dans des grottes souterraines.

Bellori nous dit, dans son introduction aux peintures antiques: « On voit au palais Farnese à Rome, » un morceau d'ornement admirable; il représente » des feuillages avec un mascarons, deux enfans, » une figure dont la moitié offre le corps d'une nymphe, & l'autre moitié le corps d'un cheval. Ces » figures sortent des branches, des feuillages, & » cette composition est un de ces caprices que Vitruve appelle monstres & figures partagées, & nous » autres grotesques.

On ne peut disconvenir que ces sortes d'inventions ne portent le caractère des songes d'un malade, & que ce ne soit précisément ce que peint Horace, lorsqu'il dit :

*Humano capiti cervicem pictor equinam  
Jungere si velit, & varias inducere plumas,  
Undique collatis membris, ut turpiter atrum  
Desinat in piscem mulier formosa superne,  
Spectatum admitti risum teneatis amici?*

On pourroit peut-être induire de ce passage avec assez de vraisemblance, que le goût pur & solide n'approuvoit pas du tems d'Horace ce qu'on a depuis imité avec une espece de vénération. Mais je n'entrerai point dans une discussion qui seroit trop longue ici : je crois au-moins qu'on ne sauroit faire honneur à la raison austere de l'invention de ce genre de peinture, dont cependant on ne peut pas sans se montrer trop sévère, blâmer l'usage circonspect & modéré. Comme la sagesse n'exclut point une espece de déraison aimable qui lui sert d'ornement lorsqu'elle est placée, les Arts faits pour être sages & réservés ont le droit aussi de déroger quelquefois à l'austérité des grands principes. Le point important est de placer leurs écarts, & de ne les pas rendre excessifs : mais ce point, peut-être plus embarrassant pour une nation vive que pour celles qui sont plus réfléchies, a été plus d'une fois perdu ou ignoré parmi nous. Une histoire de nos grotesques en tout genre produiroit assurément ce rire dont parle Horace,

*Spectatum admitti risum teneatis amici?*

Au reste, les modeles qui ont été regardés comme les meilleurs en ce genre, sont les ornemens trouvés dans les palais & dans les thermes de Titus, à Tivoli, & dans les grottes de Naples & de Pouzzoles. Ces modeles, qui ont presque tous péri, ont servi à Raphael, à Jules Romain, à Polidore, & à Jean da Udine, pour imposer une espece de regle à ce genre qui n'a que trop de penchant à s'affranchir de tout esclavage. La symmétrie, l'élégance des formes, le choix agréable des objets, la legereté non-excessive dans l'agencement, sont les points sur lesquels on peut appuyer les principes de l'art des ornemens ou des grotesques. Leur convenance avec les lieux où on les employe, leur rapport avec les décorations dont ils font partie, doivent guider ces sortes d'égaremens. Enfin comme ce genre est uniquement de convention, il faut tâcher d'adopter en y travaillant, non pas les conventions excessives qui n'existent qu'un instant, mais celles qui par quelques points au-moins tiennent à la raison & se rapprochent de la nature. *Article de M. WATELET.*

GROTKAW, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, capitale de la principauté de même nom, qu'on appelle aussi la *principauté de Neiss*, en Silésie. Elle est située dans une plaine fertile, à quatre lieues S. O. de Brieg, dix S. O. de Breslau, douze N. E. de Glatz. *Long. 35. 10. lat. 50. 42. (D. J.)*

GROTTA-FERRATA, (*Géog.*) fameuse abbaye de la campagne de Rome, située près de la ville de Frascati. Ce monastere orné des peintures du Dominiquin, est desservi par des moines grecs, dont un cardinal est ordinairement abbé. C'étoit-là jadis le *Tusculum* de Cicéron, sa maison de campagne la plus chérie, celle où il alloit se délasser du poids des affaires de l'état : *ex omnibus laboribus & molestiis, uno illo in loco conquiescimus*, écrivoit-il avec délices à Atticus. Elle avoit appartenu auparavant à Sylla, & l'on y voyoit, dit Pline, entr'autres magnificences, un admirable tableau représentant la victoire que ce dictateur avoit remportée dans la guerre des Marfes, où Cicéron avoit servi sous ses ordres en qualité de volontaire.

Le consul de Rome seroit sans doute bien surpris,  
*Tome VII,*

s'il revenoit au monde, de voir sur les ruines de la maison dans laquelle il étoit né, sur les débris de son portique & de son palais, d'un côté un couvent d'inquisiteurs, *la villa di S. Dominico*, & de l'autre une abbaye qu'occupent des moines Calabrois. *Quantum mutatus ab illo!*

Mais enfin le *Tusculum* de Cicéron a eu le même sort que tous les édifices des plus grands hommes de son siècle ; leurs maisons de plaisir, leurs temples & leurs palais, sont devenus l'habitation des moines, des prélats & des cardinaux qui gouvernent Rome moderne.

*Des prêtres fortunés foudrent d'un piè tranquille  
Le tombeau des Catons & la cendre d'Emile.*

(D. J.)

GROTTE, f. f. *cripta*, (*Hist. nat.*) On nomme ainsi les cavernes, les creux ou les espaces vuides qui se rencontrent dans le sein de la terre, & surtout dans l'intérieur des montagnes. Buttner & la plupart des Naturalistes attribuent la formation des grottes aux bouleversemens causés par le déluge universel ou par d'autres révolutions particulieres, telles que celles qu'ont pu causer les feux souterrains ; ou aux eaux qui en pénétrant au-travers des montagnes & des roches qui les composent, ont entraîné & détaché les substances, telles que la terre, le sable, &c. qui leur présentoient le moins de résistance, & n'ont laissé subsister que les plus solides qu'elles n'ont pu entraîner avec elles. Les grottes varient pour la grandeur & pour les phénomènes qu'elles présentent ; il n'y a guere de pays montagneux où l'on n'en trouve quelques-unes.

La grotte de Baumann, située dans le duché de Brunswick, entre Blankenbourg & Elbingrode, est une des plus fameuses que l'on connoisse en Europe ; elle est d'une étendue très-considérable, & composée d'un grand nombre de cavernes qui communiquent les unes aux autres. Ces cavernes sont remplies de stalactites & de concrétions pierreuses, qui offrent aux yeux des figures tout-à-fait singulieres, & que l'imagination prévenue rend peut-être encore plus merveilleuses. Il y auroit même lieu de soupçonner que l'art a quelquefois aidé à perfectionner des ressemblances que la nature n'avoit fait qu'ébaucher ; tel est peut-être le cheval, &c. que l'on dit être ou avoir été dans cette grotte. On trouve encore dans la roche qui forme cette grotte, des ossemens d'animaux, que la crédulité a fait regarder comme des os de géants. L'on vante encore l'*unicornu fossile*, ou le squelette d'un animal fabuleux appelé licorne, mais que l'on ne regarde actuellement que comme le squelette du poisson appelé *narwal*. Voyez Behrens, *Hercynia curiosa*.

Le célèbre Tournefort nous a donné dans son *voyage du Levant*, tome I. pag. 190. une description très-curieuse de la fameuse grotte d'Antiparos, dans l'Archipel : elle est remarquable par la beauté des stalactites & des concrétions d'une forme singuliere qu'elle présente. Ces stalactites sont de l'espece de marbre veiné & couleur d'onyx, que l'on nomme communément *albâtre oriental*, & qui ne doit être regardé que comme un marbre plus épuré, entraîné par les eaux, & déposé ensuite sur les parois de la grotte par ces mêmes eaux, après qu'elles ont été filtrées au-travers de la pierre.

La France fournit un grand nombre de grottes, aussi curieuses & intéressantes pour les observateurs de l'Histoire naturelle, que celles d'aucune autre contrée de l'Univers : telle est entre autres la grotte ou caverne d'Arcy dans la Bourgogne, décrite à l'article ARCY, sans compter celles qui se trouvent en plusieurs autres endroits du Dauphiné, de la Franche-Comté, &c. & en général dans les pays  
G G G g g g

montagneux. *Voyez l'artic. GLACIERE NATURELLE.* La plupart de ces grottes & cavernes sont sujettes à se remplir peu-à-peu, au point que des endroits où l'on passoit librement, se trouvent resserrés au bout d'un certain tems, & finissent même par se boucher entierement. Cela arrive par le concours continuel d'une eau chargée de parties lapidifiques, qui tombe goutte-à-goutte de la voûte ou partie supérieure de ces cavernes.

Les rochers dont les Alpes sont composés, sont remplis en quelques endroits de cavités ou de grottes, d'où les habitans de la Suisse vont tirer le crystal de roche. On reconnoît la présence de ces cavités, lorsqu'en frappant avec de grands marteaux de fer sur les roches, elles rendent un son creux. Ce qui les indique d'une manière encore plus sûre, c'est une veine ou zone de quartz blanc, qui coupe la roche en différens sens; elle est beaucoup plus dure que le reste de la roche. Les habitans de la Suisse la nomment *bande* ou *ruban*. Un autre signe auquel on connoît la présence d'une grotte contenant du crystal de roche, c'est lorsqu'il suinte de l'eau au-travers du roc, près des endroits où l'on a observé ce qui précède. Lorsque toutes ces circonstances se réunissent, on ouvre la montagne avec une grande apparence de succès, soit à coups de ciseau, soit à l'aide de la poudre à canon; on forme ensuite un passage à-peu-près semblable aux galeries des mines. On a remarqué qu'il se trouvoit toujours de l'eau dans ces grottes; elle s'amasse dans le bas après être tombée goutte à goutte par la partie supérieure.

Il y a tout lieu de croire qu'on acquerroit beaucoup de connoissances sur la formation des cristaux & des pierres, si on examinoit attentivement la manière dont la nature opere dans les grottes, & si l'on analysoit par les moyens que fournit la Chimie, les eaux qu'on y rencontre, & auxquelles sont dûs tous les phénomènes qu'on y remarque. *Voy. CRYSTAL, CRYSTALLISATION, & PIERRE. (-)*

**GROTTE DU CHIEN**, (*Géogr. & Hist. nat.*) en italien *grotta del cane*, *buco velenoso*, grotte ou caverne d'Italie, au royaume de Naples, célèbre de tout tems par ses exhalaisons mortelles.

Les anciens l'ont nommé *spiracula & scrobes Charoneæ*; Pline en fait mention *liv. II. ch. cxiiij.* Elle est située proche du lac d'Agnano, entre Naples & Pouzoles, sur le chemin qui conduit à cette dernière ville, à deux milles de la première, & au pié de la montagne appelée de nos jours la *solfatarà*, autrefois *forum Vulcani*, & *leucogæi colles*.

Cette fameuse *mosfeta* a pris le nom moderne qu'elle porte, de ce qu'on éprouve communément ses effets pernicieux sur les chiens; elle ne laisse pas cependant d'être également funeste aux autres animaux qui se trouvent exposés à la portée de ses vapeurs. On dit que Charles VIII. roi de France en fit l'essai sur un âne, & que deux esclaves qui y furent mis la tête en-bas par ordre de Pedro de Toledè, vice-roi de Naples, y perdirent la vie; je ne garantis point ces sortes de traits historiques: une exacte description de la grotte est ici l'objet le plus important.

Elle a environ huit piés de haut, douze de long, sur six de large. Il s'élève de son fond une vapeur chaude, ténue, subtile, qu'il est aisé de discerner à la vue. Cette vapeur ne sort point par petites parcelles, mais elle forme un jet continuel qui couvre toute la surface du fond de la grotte; & il y a cette différence entre cette vapeur & les vapeurs ordinaires, que la vapeur malfaisante de la grotte du chien ne se disperse point dans l'air, & qu'elle retombe un moment après s'être élevée. La couleur des parois de notre grotte est la mesure de son élévation: car les parois sont d'un verd foncé jusque-là, & de couleur de terre ordinaire au-dessus, à la hauteur de plus de dix pouces.

Le docteur Méad s'est tenu debout dans la grotte, la tête haute, sans en recevoir aucune incommodité; & tout animal dont la tête se trouve au-dessous de cette marque, ou que sa petitesse empêche de porter sa tête au-dessus de la vapeur, perd tout-d'un-coup le mouvement, comme s'il étoit étourdi; ensuite au bout d'une trentaine de secondes, il paroît comme mort ou en défaillance: bien-tôt après ses membres sont attaqués de tremblemens convulsifs; à la fin, j'entends dans l'espace d'une minute, il ne conserve d'autre signe de vie qu'un battement presque insensible du cœur & des artères, qui ne tarde même pas à cesser, lorsqu'on laisse l'animal un peu trop long-tems, je veux dire deux ou trois minutes, & pour lors sa mort est infaillible. Si au contraire, d'abord après la défaillance on le tire dehors de la grotte, il reprend ses sens & ses esprits, sur-tout lorsqu'on le plonge dans le lac d'Agnano, qui est à vingt pas de-là.

Cette dernière circonstance n'est point toutefois d'une nécessité absolue. On lit dans l'*hist. de l'ac. des Scienc.* qu'un chien qui servit à l'épreuve ordinaire, en présence de M. Taitbout de Marigny, consul à Naples, fut simplement jetté sur l'herbe, & que peu de tems après il reprit sa vigueur au point de courir; on conçoit même que si on jettoit le chien au sortir de la grotte, assez avant dans le lac pour qu'il y nageât, immobile comme il est dans ce moment, il périroit plutôt que de revenir.

J'ajoute en terminant la description de la grotte de Naples, qu'on ne la laisse point ouverte; que celui qui en a la clé, fait ordinairement son expérience sur un chien quand quelqu'un desire de la voir; & enfin qu'il couche toujours cet animal à terre dans la grotte, en faisant son expérience.

Peut-être que les animaux qu'on éprouve de cette manière, respirent au lieu d'air, des vapeurs minérales, suffoquantes, c'est-à-dire une vapeur ténue, imprégnée de certaines particules, qui étant unies ensemble, composent des masses très-pesantes, lesquelles bien-loin de faciliter le cours du sang dans les poumons, sont plus propres à chasser l'air de leurs vésicules, & à retrécir les vaisseaux par leur trop grande pesanteur; au moyen de ce poids subit, les vésicules pulmonaires s'affaissent, & la circulation du sang vient à cesser. Lors au contraire qu'on tire à tems l'animal de cette vapeur minérale, la petite portion d'air qui reste dans les vésicules après chaque expiration, peut avoir assez de force pour expulser ce fluide pernicieux, sur-tout si l'on plonge l'animal dans l'eau; en effet, il arrive que l'eau aidant par sa froideur la contraction des fibres, fait reprendre au sang son premier cours, comme on l'éprouve tous les jours dans les syncopes; mais si cette stagnation continue trop long-tems, il est aussi impossible de rendre la vie à l'animal, que s'il étoit parfaitement étranglé; & le lac d'Agnano même n'est d'aucune utilité dans ce dernier cas, ce qui montre que son eau n'a pas plus de vertu qu'une autre, & qu'elle n'est point un spécifique particulier contre le poison de la grotte.

Il semble présentement qu'on est dispensé de recourir à un poison singulier des vapeurs minérales de la caverne, pour expliquer la mort des animaux qui y périssent, si l'on considère que ces animaux, quand on les tire promptement hors de cet endroit, reviennent à eux sans conserver aucun signe de foiblesse, ni aucun des symptômes que l'on remarque dans ceux qui ont respiré un air imprégné de particules malignes par elles-mêmes; de plus, les corpuscules venéneux, s'il y en avoit, devroient infecter pour le moins à quelque degré l'air qui regne dans la partie supérieure de la grotte, & cependant ils ne causent aucun dommage à ceux qui le respirent. Ajoutez,

que par l'ouverture faite des animaux auxquels l'air du bas de la grotte a causé la mort, on ne découvre rien d'extraordinaire ni dans leurs fluides, ni dans leurs solides.

Cependant j'avoue que toutes ces raisons ne suffisent pas, pour porter la conviction dans l'esprit, parce que la nature & les effets des poisons nous sont entièrement inconnus; celui-ci peut n'exercer son empire qu'à une certaine distance, & ne produire aucun changement dans le cadavre. Tout ce qu'on a pu découvrir de la qualité des particules minérales qui s'élevent en vapeurs dans la grotte du chien, c'est qu'elles doivent être pour la plupart vitrioliques, du-moins à en juger par la couleur verdâtre de la terre, & par son goût aigrelet qui tient beaucoup de celui du phlegme de vitriol.

Au reste, il est très-apparent qu'on pourroit creuser ici sur la même ligne d'autres grottes funestes, où les mêmes effets se feroient sentir.

Quoi qu'il en soit, l'antiquité nomme plusieurs autres cavernes célèbres par des exhalaisons mortifères. Telle étoit la Méphitis d'Hierapolis, dont il est parlé dans Cicéron, dans Galien, & dans Strabon, qui avoient été témoins de ses effets. Telle étoit encore la caverne de Corycie, *specus Corycius*, dans la Cilicie, qui, à cause de ses exhalaisons empestées, pareilles à celles que les Poètes donnent à Typhon, étoit appelée l'ancre de Typhon, *cubile Typhonis*. Pomponius Méla n'a pas oublié de la décrire, & elle paroît aussi ancienne qu'Homère: car le mont Arima où il place cette caverne méphitique, étoit à ce que dit Eustathius, une montagne de Cilicie.

Enfin les vapeurs pernicieuses de toute nature ne sont pas rares: & bien qu'elles soient plus fréquentes dans les mines, dans les puits, dans les carrières, & dans d'autres lieux semblables, on ne laisse pas d'en rencontrer quelquefois sur la surface de la terre, sur-tout dans les pays qui abondent en minéraux, ou qui renferment des feux souterrains, tels que sont en Europe la Hongrie, la Sicile, & l'Italie. Voyez EXHALAISON, MOPHETE, &c. (D. J.)

GROTTE d'Arcy, voyez l'article ARCY.

GROTTE du désert de la tentation, (Géog.) grotte de la Palestine, où l'on suppose sans aucun fondement que Jésus-Christ fut tenté par le démon dans un lieu désert; je dis, où l'on suppose sans aucun fondement, parce que les Evangélistes qui nous donnent le détail de la tentation, ne parlent point de grotte: cependant le P. Nau prétend dans son voyage de la Terre-Sainte, liv. IV. ch. xv. qu'elle se voit sur une montagne de la Palestine, dont le sommet est extrêmement élevé, & dont le fond est un abysme. Il ajoute que cette montagne se courbant de l'occident au septentrion, présente une façade de rochers escarpés, qui s'ouvrent en plusieurs endroits, & forment plusieurs grottes de différentes grandeurs. Voilà donc chacun maître de fixer à sa fantaisie sur cette montagne la grotte prétendue de la tentation de notre Sauveur; & comme tout y est également désert, le choix ne sera que plus facile. (D. J.)

GROTTE de Naples, (Géog.) quelques-uns l'appellent aussi grotte de Pouzzoles, parce qu'elle conduit de Naples à Pouzzoles au-travers de la montagne Paussilipe. Voyez PAUSSILPE. (D. J.)

GROTTE de Pouzzoles, (Géog.) voyez PAUSSILPE.

GROTTE de Notre-Dame de la Balme, (Géog. & Hist. nat.) grotte de France dans le Dauphiné, sur le chemin de Grenoble. On lui donnoit autrefois 50 toises d'ouverture & 60 de largeur; mais il est arrivé par un nouvel examen que cette spacieuse caverne a diminué prodigieusement de dimension: & les physiciens modernes après bien des recherches, n'ont pu trouver de nos jours, ni le gouffre, ni le lac dont parle Mézeray dans la vie de François I. année 1548.

Tome VII.

Ce gouffre affreux a entièrement disparu, & ce vaste lac se réduit à un petit ruisseau. (D. J.)

GROTTE de Quingey, (Géogr. & Hist. nat.) grotte de Franche-Comté, à une lieue de Quingey, & à cinquante pas du Doux. Elle est longue & large, & la nature y a formé des colonnes, des festons, des trophées, des tombeaux, enfin tout ce que l'on veut imaginer: car l'eau dégouttant sur diverses figures, s'épaissit, & fait mille grotesques. Cette caverne est habitée par des chauves-fouris du-haut en-bas; ainsi ceux qui voudront la visiter, doivent faire provision de flambeaux & de just-au-corps de toile, tant pour y voir clair, que pour ne pas gâter leurs habits. Le terrain est fort inégal, selon les congelations qui s'y sont faites; il est même vraisemblable qu'avec le tems il sera entièrement bouché. Voyez la description que M. l'abbé Boizot a donnée de cette grotte dans le journal des savans, du 9 Septembre 1686. (D. J.)

GROTTE de la Sibylle, (Géog. & Hist. nat.) grotte d'Italie au royaume de Naples, auprès du lac d'Averne. La principale entrée en est déjà comblée, & celle par laquelle on y parvient aujourd'hui, s'affaisse & se bouche tous les jours; c'est une des merveilles d'Italie qu'il faut rayer de ses fastes. (D. J.)

GROTTES de la Thébàide, (Géog.) Ces grottes sont de vraies carrières qui, selon le récit des voyageurs, occupent un terrain de dix à quinze lieues, & qui sont creusées dans la montagne du levant du Nil. Voyez THÉBAÏDE. (D. J.)

GROTTE ARTIFICIELLE, (Hist. des Arts.) Les grottes artificielles sont des bâtimens rustiques faits de la main des hommes, & qui imitent des grottes naturelles autant que l'on le juge à-propos; on les décore au-dehors d'architecture rustique; on les orne en dedans de statues & de jets-d'eau; on y employe les congelations, les pétrifications, les marcaissites, les cristaux, les améthistes, le nacre, le corail, l'écume de fer, & généralement toutes sortes de minéraux fossiles, & de coquillages; chaque nation porte ici son goût particulier; mais un des ouvrages des plus nobles & des plus achevés qu'il y ait eu en ce genre, étoit la grotte de Versailles, qui ne se voit plus qu'en estampe. (D. J.)

GROU, s. m. GROUETTE, s. f. (Hydraulique.) l'un & l'autre se dit d'une matière pierreuse qui se trouve au-dessus de la superficie des terres; si on néglige de percer cette grouette bien avant & au pourtour du trou où l'on veut planter un arbre, on ne pourra jamais réussir à l'élever. On sent bien que cette croûte pierreuse empêcheroit la communication des engrais & des arrossemens qui sont tomber sur les racines d'un arbre les sels qui y sont contenus. Vrai moyen de maintenir la souplesse des plantes, de développer leurs germes, & de donner à la sève la facilité de se porter de tous côtés. (K)

GROUGROU, s. m. (Hist. nat. bot.) c'est une des espèces de palmier qui croissent en Amérique. Le grougroune s'éleve pas si haut que le palmier franc; & quoiqu'il soit garni d'épines longues de quatre à cinq pouces, menues comme des aiguilles à tricoter, & extrêmement polies, il ne faut pas pour cela le confondre avec le palmier épineux. Son fruit vient par grappes; il est de la grosseur d'une balle de paume, & renferme un petit cocos plus gros qu'une aveline, noir, poli, & très-dur; au-dedans duquel est une substance blanchâtre, coriace, insipide, & très-indigeste. Cependant les Negres en mangent beaucoup; les Sauvages en font une huile qui renaît en peu de tems, & dont ils se frottent le corps; le chou qui provient de cet arbre est bien meilleur que celui du palmier franc, mais moins délicieux que celui du palmier épineux.

De toutes les îles françoises, celle qui abonde le

plus en *grougrou*, c'est la Grenade; il y a des montagnes qui en sont toutes couvertes. *Article de M. LE ROMAIN.*

GROULARD, s. m. voyez BOUVREUIL.

\* GROUP, s. m. (*Comm.*) se dit dans le commerce des paquets d'or ou d'argent en especes que les marchands ou negocians s'envoyent les uns aux autres par la poste, par le messager, ou par quelqu'autre commodité. Ainsi on dit, *un paquet*, ou *un group de deux cents loüis*. *Dictionnaire de Commerce & de Trévoux.* (G)

GRUPPE, s. m. signifie en *Peinture* l'assemblage de plusieurs objets qui sont tellement rapprochés ou unis, que l'œil les embrasse à-la-fois. Les avantages qui résultent de cette union dans les ouvrages de la Peinture, tiennent, à ce que je crois, d'une part au principe d'*unité*, qui dans tous les arts est la source des vraies beautés; d'un autre ils ont rapport à l'*harmonie*, qui est la correspondance & la convenance générale des parties d'un tout, comme on le verra au mot HARMONIE.

Developpons la premiere de ces idées. Si nos yeux n'étoient pas asservis à la nécessité de rassembler leurs rayons visuels à-peu-près dans un même point, pour appercevoir nettement un objet; si au contraire nos yeux indépendans l'un de l'autre, pouvoient s'occuper également de plusieurs objets séparés les uns des autres; si leurs perceptions rapportées au terme qui fait la liaison de notre partie intellectuelle avec nos ressorts matériels, pouvoient sans se nuire exciter à-la-fois différentes idées, vraisemblablement le principe d'*unité* seroit sujet à contestation, ou n'existeroit pas, & l'usage de grouper seroit moins autorisé; mais la nécessité où nous sommes de n'appercevoir, de ne sentir, de ne penser qu'un seul objet à-la-fois, nous oblige d'établir ce principe d'*unité* auquel nous sommes astreints; & c'est pour s'y conformer que l'artiste qui traite un sujet rassemble le plus qu'il lui est possible, les objets dont il souhaite que le spectateur s'occupe & jouisse. L'usage de former des *groupes* est donc pris dans la nature, quoiqu'il se rencontre peut-être rarement que dans une action qu'on peint, les objets soient rassemblés & unis précisément comme le peintre a intérêt de les unir & de les rassembler. Mais en justifiant aux Artistes une forme de composition, dont la plupart ne se font peut-être pas rendre une raison bien exacte; je leur observerai que l'on a abusé, & que l'on abuse encore de l'usage où l'on est de grouper, & que les conventions auxquelles on semble avoir soumis cette partie de la composition, peuvent entraîner une école entiere à des défauts essentiels.

C'est principalement dans le genre héroïque de la Peinture, qu'il est essentiel d'approfondir de quelle considération l'usage de grouper doit être pour les Artistes. Dans un tableau d'histoire, le but principal du peintre est de fixer les yeux du spectateur sur l'objet le plus intéressant de la scene. Deux moyens principaux s'offrent pour cela: *l'effet* & *l'expression*. Il est le maître de l'un, il n'a aucun droit sur l'autre.

*L'expression* est indépendante de l'artiste, puisque la nature, d'une justesse invariable dans ses mouvemens, ne laisse rien au choix du peintre, & qu'il s'égare dès qu'il la perd de vûe.

*L'effet* est subordonné à l'artiste, parce que cette partie qui dépend de plusieurs suppositions arbitraires, lui permet de disposer le lieu de la scene, les objets qui le constituent, & la lumiere, de la maniere la plus favorable à son projet. C'est en conséquence de cette liberté qu'il forme des especes de divisions dans son sujet, & que celle de ces divisions qui doit renfermer son objet principal, est le but le plus intéressant de ses réflexions & de son travail.

En conséquence il dirige vers ce point sa plus brillante lumiere; mais si l'objet principal est seul & isolé, cette lumiere pourra bien s'y distinguer par quelques touches éclatantes, mais elle n'attirera pas l'œil par sa masse; il faut donc, s'il est possible, reproduire cette lumiere, l'étendre autour de l'objet principal, enfin former un *groupe* de lumieres qui se lient, qui s'unissent, & dont la masse étendue frappe l'œil du spectateur & le retienne. Cette sorte de *groupe* qui tient à la partie de l'harmonie, est celle qui risque le moins de s'éloigner de la nature; elle est d'une ressource infinie pour ceux qui savent l'employer: c'est une espece de magie d'autant plus puissante que ses prestiges sont cachés sous les apparences les plus naturelles; c'est enfin, j'ose le dire, un des moyens les plus puissans que puisse employer l'art de la peinture. La seconde espece de *groupe* est celle qui consiste dans l'assemblage de plusieurs figures, dont l'union est l'effet d'une composition réfléchie; la nature offre des exemples de ces assemblages, mais ils ne sont pas toujours assez heureux pour que l'artiste les adopte tels que le hasard les assemble; il se croit autorisé s'il les copie, à y faire quelques changemens dont il espere plus de grace dans la forme générale du *groupe*; il lui arrive alors de considérer un *groupe* de plusieurs figures comme un seul corps, dont il veut que les différentes parties contrastent, dans lequel il évite avec soin (heureux si ce n'est point avec affectation) la moindre uniformité de position dans les membres, où il cherche enfin à quelque prix que ce soit une forme pyramidale, qu'il croit, sur la foi du préjugé, faite pour plaire préféablement à d'autres.

Il est bien facile de sentir combien cette espece de mécanisme s'éloigne de la nature; il est aisé de voir quelle porte on ouvre par-là au préjugé, à la mode, & à ces especes d'imitations de maniere, qui circulant d'atelier en atelier, attaquent l'art dans ses principes, & qui parviendroient à l'asservir, si le génie, par son indépendance, ne rompoit ces indignes chaînes.

Je ne prétends pas cependant qu'on doive se refuser à grouper les figures principales d'un objet, lorsque le sujet le comporte. Je ne dis pas même qu'en groupant plusieurs figures, on ne doive éviter certaines rencontres désagréables ou trop uniformes; mais qu'il y a loin d'un choix sage & réservé que j'approuve, d'un art modéré qui se cache si bien qu'on le prend pour la nature même, à des oppositions recherchées & à des contrastes affectés, par le moyen desquels les figures d'un *groupe* ressemblent à une troupe de danseurs dont les pas, dont les attitudes, dont tous les mouvemens sont combinés & écrits?

Quelques auteurs ont établi des regles sur la quantité de *groupes* qu'on doit admettre dans une composition; je n'engagerai jamais les Artistes à adopter ni à former des systèmes de compositions de cette espece. Les détails dans lesquels je pourrois m'étendre sur cela, ont rapport aux mouvemens qu'occasionnent certaines passions; & je les réserve pour l'article où ce mot sera traité dans ses rapports avec la Peinture. *Article de M. WATELET.*

GRUPPE, s. m. en *Musique*, selon l'abbé Brofard, se dit de quatre notes égales & diatoniques dont la premiere & la troisieme sont sur le même degré. Quand la seconde note descend & que la quatrieme monte, c'est *groupe ascendant*; quand la seconde monte & que la quatrieme descend, c'est *groupe descendant*; & il ajoute que ce nom a été donné à ces notes à cause de la figure qu'elles forment ensemble.

Je ne me souviens pas d'avoir jamais ouï prononcer ce mot de *groupe*, ni même de l'avoir lu dans

Le fens que lui donne l'abbé Broffart, ailleurs que dans son dictionnaire. (S)

GRU, f. m. (*Gramm.*) ancien terme des eaux & forêts. Il se dit de tous les fruits sauvages qui croissent dans les forêts.

GRUAGE, f. m. (*Jurisp.*) terme usité dans quelques coutumes, pour exprimer la maniere de vendre & exploiter les bois; c'est proprement l'exercice des droits de grurie ou grairie, tiers & danger segrairie.

Suivant un registre du trésor des chartres de l'an 1315, le roi expose qu'il a droit de *gruage* dans les bois de Gilles Bergines son chambellan; mais en considération de ses services, il lui donne ledit *gruage* estimé 52 liv. 14 s. 6 den.

La coutume de *gruage* est celle selon laquelle il faut mesurer, arpenter, layer, crier, & livrer le bois.

Droit de *gruage* se prend quelquefois pour *grurie*. Voyez ci-après GRURIE.

*Gruage* est aussi quelquefois un droit qui appartient à certains officiers: par exemple, dans le registre du trésor des chartres de l'an 1315, pag. 57. il se trouve une chartre, portant que les gruyers de la forêt auront pour leur *gruage* soixante arpens de bois, exempts de toute redevance. Le concierge & bailli du palais a le droit de *gruage* sur tous les bois de la forêt Yveline, lequel droit consiste en une certaine quantité de charbon & d'écorce, que doivent lui payer ceux qui en voient. Il est parlé de ce droit dans des lettres données au mois de Janvier 1358, par Charles V. alors régent du royaume. (A)

GRUAU, f. m. (*Gram.*) farine d'avoine ou d'orge dont on a séparé le son, & qu'on a séchée au four; on en fait de la bouillie; on en prend au lait & à l'eau. C'est un aliment fort sain. Voyez FARINE & FARINEUX.

Le *gruau* est encore une espèce de farine grossière, mêlée de son, & qui dans le blé étoit voisine de l'écorce. Il y a des *gruau*s fins & des *gruau*s gros.

Les *gruau*s fins, c'est la farine au-dessous de la blanche. Ces *gruau*s sont les meilleurs.

Les *gruau*s gros, c'est la farine au-dessous des *gruau*s fins.

GRUAU, f. m. (*Méchan.*) cette machine a le même usage que la grue, à l'exception qu'elle n'a point tant de faillie. Elle est composée des pièces suivantes.

1°. Le sol; 2°. la fourchette; 3°. le poinçon; 4°. les bras ou liens en contre-fiche; 5°. la jambette; 6°. le treuil; 7°. l'arrêtier; 8°. la roue; 9°. le rancher avec ses chevilles ou ranche. La volée qui est la partie mouvante du *gruau*, comme de la grue, sont les pièces suivantes; 10°. le rancher; 11°. le lien; 12°. la grande moise; 13°. la poulie; 14°. les boulons; 15°. le chable. Voyez l'article GRUE, & les Planches du Charpentier.

GRUE, f. f. *grus*, (*Ornith.*) grand oiseau aquatique qui a le cou & les jambes fort longues. Il pèse pour l'ordinaire dix livres, & il a près de cinq piés de longueur, depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des piés. Le bec est droit, pointu, & de couleur verdâtre teinte de noirâtre. Il a près de quatre pouces de longueur, & il est aplati sur les côtés. Le sommet de la tête a une couleur noire, & il est couvert de poil ou de soie, au lieu de plumes. Il y a sur l'occiput une aréole rouge & nue; deux bandes blanches s'étendent depuis les yeux jusqu'au sommet d'une tache de couleur de cendrée qui est sur l'occiput, au-dessous de l'aréole dont il a été fait mention: ces deux bandes descendent ensuite jusqu'à la poitrine. La gorge & les côtés de la tête sont noirs; le dos, les épaules & la poitrine, le ventre en entier, les cuisses & presque toutes les petites plumes des ailes ont une couleur cendrée; les ailes sont très-étendues, & ont vingt-quatre grandes plumes; la queue est pe-

tite, ronde & composée de douze plumes qui sont de couleur cendrée, à l'exception du bout qui est noir; les jambes ont aussi une couleur noire, & sont nues jusqu'au-dessous de l'articulation. Cet oiseau est passager, & il a la chair assez bonne; il vit de semences & d'herbes. Willughbi, *Ornit.* Voyez OISEAU. (I)

GRUE, (*Astron.*) constellation de l'hémisphère austral, située entre le Poisson austral & le Toucan. C'est une de celles qui ne sont point visibles dans nos climats. V. CONSTELLATION & ETOILE. (O)

GRUE, (*Méchan.*) machine en usage dans la construction des bâtimens, pour élever des pierres & autres grands fardeaux.

M. Perrault dans ses notes sur Vitruve, prétend que la *grue* est le corbeau des anciens. Voyez CORBEAU.

La *grue* des modernes est composée de plusieurs pièces, dont la principale est un arbre élevé perpendiculairement, & terminé en poinçon par le haut: cet arbre est garni par le milieu de huit pièces de bois posées en croix, & soutenu de huit bras ou liens en contre-fiche, qui s'assemblent vers le haut de l'arbre, & y sont joints avec tenon & mortoise. La pièce de bois qui porte & qui sert à élever les fardeaux, s'appelle *échelier* ou *rancher*; elle est garnie de chevilles ou ranches, & posée sur un pivot de fer qui est au bout du poinçon de l'arbre: il est assemblé avec plusieurs moises à des liens montans. Il y a des pièces de bois que l'on nomme *soûpentes*, attachées à la grande moise d'en-bas & à l'échelier, & qui servent à porter la roue & le treuil, autour duquel se devide le cable. Le cable passe dans des poulies qui sont au bout des moises, & à l'extrémité de l'échelier. Tout le corps de la *grue*, c'est-à-dire, l'échelier, les moises, les liens montans, les soûpentes, la roue & le treuil, tourne sur le pivot autour de l'arbre pour placer les fardeaux où l'on veut. Chambers.

A proprement parler, la *grue* est un composé du treuil & de la poulie: ainsi pour connoître l'effet de cette machine & sa force, il ne faut qu'y appliquer ce que nous dirons de ces deux machines. Voyez donc POULIE & TREUIL. Voyez aussi AXE DANS LE TAMBOUR, qui est la même chose que *treuil*, &c.

GRUE, (*la danse de la*) c'est un ballet des anciens, par lequel ils représentoient les divers détours du labyrinthe de Crete. Il fut inventé par Thésée, après la défaite du Minotaure. Il l'exécuta lui-même avec la jeunesse de Délos; & cette danse passa dans les tragédies des Grecs, pour y fervir d'intermedes. Elle fut mise à la place des ballets qui représentoient le mouvement des astres, &c.

La danse de la *grue* fut nommée ainsi, parce que tous les danseurs s'y suivoient à la file, comme font les grues lorsqu'elles volent en troupe. Plutarque, dans la vie de Thésée. Voyez BALLE. (B)

GRUGER ou EGRUGER, v. act. (*Gramm.*) il se dit en général de l'action de réduire en poudre un corps dur par le moyen de quelque instrument; ainsi on *gruge* le marbre avec la marteline. Le même terme se prend aussi au figuré.

GRUME, f. f. (*Eaux & Forêts.*) c'est en général le bois couvert de son écorce & non équarri. On vend beaucoup de bois engrume.

GRUMEAU, f. m. *grumus*, (*Med.*) ce terme est employé pour signifier une petite masse de sang, de lait, ou d'autre humeur concrescible, qui s'est figée même jusqu'à devenir assez dure.

Hippocrate fait souvent mention de sang grumelé, *aph. 80. sect. 4. coac. t. 123. l. V. epid. v. 5.* Il se sert aussi quelquefois de cette expression à l'égard de différentes matières excrémentielles; comme de la bile (*l. II. de morb. lxxij. 2.*), de l'urine, *aph. 69.*

sect. 4. & coac. 597. Il parle aussi d'un vomissement de matieres grumeleuses. *Ibid.* t. 636.

La concrétion des humeurs sous forme de *grumeau*, est ce que les Latins appellent *grumescencia*, & les Grecs *σπομβωσις*: Galien se sert de ce dernier terme. c. ij. de fract. t. 16.

On a long-tems attribué le vice des humeurs qui les dispose à se grumeler, à l'acide prédominant dans leur masse. *Castell. lexic. Voyez COAGULATION, CONCRÉTION.*

Les pulmoniques crachent souvent du sang sous forme de *grumeaux*. *Voyez PULMONIE, PHTHISIE.*

On appelle *grumeaux de lait*, ou *lait grumelé*, les petits durillons qui restent dans le sein des nouvelles accouchées, surtout lorsqu'elles n'allaitent pas leurs enfans. *Voyez LAIT, MAMELLES.*

De *grumeau* on fait *grumeler*, *grumeleux*, &c. (d)  
GRUMENTUM, (*Géog. anc.*) petite ville de la grande Grece dans la Lucanie, vers le golphe de Tarente. Titus Sempronius y remporta la victoire sur Hannon, au rapport de Tite-Live; Ptolomée, dans sa *géographie*, Pline dans son *histoire naturelle*, & Antonin dans son *itinéraire*, parlent aussi de cette ville. C'est la *Saponara* de nos jours, qui est dans le diocèse de Massico, ainsi qu'on l'a démontré par des inscriptions & d'autres monumens qui ont été trouvés aux environs. *Voyez SAPONARA. (D. J.)*

GRUNINGEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de la Basse-Saxe, dans la principauté d'Halberstadt, sur la riviere de Felk, à l'E. & à une lieue d'Halberstadt. *Long. 26. lat. 56. 7. 6. (D. J.)*

GRUNSFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, à trois lieues E. de Rothenbourg: elle appartient au langdrave de Leuchtenberg. *Lon. 27. 7. lat. 49. 41. (D. J.)*

GRUNSTADT, *Grunstadium*, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne au Palatinat du Rhin, située dans un terroir fertile. *Lon. 25. 46. lat. 49. 31. (D. J.)*

GRURIE, f. f. (*Jurispr.*) est une juridiction qui connoît en premiere instance de toutes les contestations qui peuvent s'élever au sujet des eaux & forêts de son ressort, & des délits & malversations qui peuvent y être commis.

Il y a des *gruries* royales, & d'autres seigneuriales.

On appelle aussi *grurie* par rapport au roi, un droit qui se perçoit en quelques endroits à son profit sur les bois d'autrui lors de la vente des coupes, à cause de la justice qu'il fait exercer sur ces bois.

Ailleurs ce droit est nommé *grairie*, *segrairie*, ou *segrage*, *tiers* & *danger*, *gruage*; tous ces différens noms sont synonymes, excepté que la quotité des droits qu'ils désignent, n'est pas communément la même; le nom & la quotité du droit dépendent de l'usage des lieux.

Quelques-uns tirent l'étymologie de *grurie* & de *gruyer*, à *gruibus*, à cause que ces animaux veillent la nuit, soutenant une pierre en l'air avec leur pié. D'autres font venir *grurie* du mot grec *σπος*, qui signifie *chêne* & même tout autre arbre. Mais Pithou, sur l'article 181. de la coutume de Troyes, dit que *grurie* vient de *gru*, qui signifioit autrefois toute sorte de fruits tant des forêts qu'autres. En effet le droit de *grurie* dans son origine ne se levoit pas seulement sur les bois, il se levoit aussi sur les terres labourables; comme il paroît par une charte de l'an 1204, rapportée par Duchesne en ses preuves de la maison de Montmorency, où il est parlé d'un accord fait *super griaria tam in nemore quam in plano*. Ragueau en son *glossaire* dit qu'il y a la *grurie* de charbon, dont on fait bail à Paris au profit du roi. Ducange tient que *grurie* vient de l'allemand *gruen* ou *groen*, qui signifie *viridis*, d'où on a fait *viridarius*; & en effet les *gruyers* sont aussi appelés *verdiens* en plusieurs endroits.

La *grurie* prise pour juridiction sur les eaux & forêts, est un attribut naturel de la haute-justice. Avant que l'on eût introduit les inféodations, les seigneurs qui avoient des hautes-justices, soit à cause de leurs aleux, ou à cause de leurs bénéfices civils, avoient droit de *grurie*. Ce ne fut que depuis l'usage des inféodations que la *grurie* fut démembrée de plusieurs hautes-justices, pour en former un fief séparé; ce qui arriva dans les xj. & xij. siecle, où l'on donnoit en fief toutes sortes de choses, ainsi que le remarque M. Brussel, *usage des fiefs*.

En Champagne la *grurie* étoit encore séparée de la haute-justice en l'an 1317; comme il paroît par une contestation rapportée dans les registres *olim*, laquelle se mut entre le gruyer de Champagne & le procureur du comte palatin de Champagne & de Brie. Le gruyer prétendoit avoir droit de chasse dans la garenne, dans les bois & dans tout le territoire du village appelé *la Chapelle*, de nuit, de jour, à cor & à cri, tant par lui-même que par ses gens; d'y prendre des bêtes de toute espece, de punir les délinquans, d'en exiger des amendes quand le cas y échéoit. La contestation fut décidée en sa faveur après une enquête.

La *grurie* de la forêt de la Cuisse est encore un fief héréditaire dans la personne du seigneur du Haroy. Ses titres lui donnent la qualité de *gruyer hérédital*, & à son fief celle de *fief de la grurie* en ladite forêt. Les prérogatives de ce fief sont entre autres de mener le roi quand il chasse dans cette forêt; de pouvoir chasser lui-même dans tous les endroits de la forêt, son valet après lui portant une trouffe de la gutte avec trois levriers & trois petits chiens, & un vautour sur le poing; d'y prendre toutes sortes de bêtes à pié rond; & en cas qu'il en prenne à pié fourché, il en est quitte en avertissant le garde de la forêt: plus le pouvoir de fargenter, allant par ladite forêt à cheval ou à pié; de prendre 60 sous & un denier sur les chevaux; en cas de confiscation de charrette & chariots, de pouvoir mener un sergent en sa place; d'avoir droit de panage & d'herbage; de prendre *la fille ou filles du chesne*, tant pour adoire que pour édifier, faire cuyes, tonneaux, &c. & ce au haut du genou, à la serpe & à la coignée; comme aussi d'ébrancher les chênes jusqu'à la premiere fourche. *Voyez le droit public de M. Bouquet, tom. I. p. 331.*

Miraumont cite une vieille loi de Louis & de Cloïaire, en laquelle il est parlé du droit de *grurie*, *jus guariae*, & où il est dit que l'on institua des *gruyers*, *verdiens*, *gardes des eaux & forêts*: & *ne fraus fieret canoni, institui presceli, guarii, viridarii, custodes silvarii, alii que quibus silvarum procuratio demandata*; mais dans les justices des seigneurs, lorsque la *grurie* n'en avoit point été démembrée, ou qu'elle y avoit été réunie, elle en faisoit toujours partie. *Voyez M. Bouquet, pag. 331.*

Une ordonnance de Philippe-le-Bel de 1291, dit que les maîtres des eaux & forêts, les *gruyers*, *gruerir*, & *forestiers*, feront serment entre les mains de leurs supérieurs, en la forme qui avoit déjà été ordonnée.

Les *gruries* avoient dès-lors l'inspection sur les eaux, de même que sur les forêts: en effet Philippe V. ordonna en 1318 que les *gruyers* gouverneroient les eaux & les viviers en la maniere accoutumée; que sous prétexte d'aucun don ou mandement du roi, ils ne délivreroient à personne aucuns poissons du roi, jusqu'à ce que tous les viviers & les eaux fussent à plein publiés; que quand les sergens des bois auroient compté de leurs prises & des exploits des forêts, les *gruyers* leur feroient écroues de leur compte sous leurs sceaux; enfin que les *gruyers* ne feroient aucunes ventes, qu'elles ne fussent mesurées.

Les *gruries* royales furent érigées en titre d'office



par édit du mois de Février 1554, & rendues héréditaires par édit du mois de Janvier 1583.

Pour ce qui est des *gruries* seigneuriales, il n'y en avoit anciennement que dans les terres des seigneurs qui avoient une concession particuliere du droit de *grurie*, auquel cas le seigneur commettoit un juge particulier pour exercer sa jurisdiction de la *grurie*. Il est fait mention de ces *gruries* seigneuriales dès l'an 1380, & il y en avoit même long-tems auparavant, ainsi qu'on l'a déjà observé. Voyez ci-apr. le mot GRUYER.

Les choses demeurerent dans cet état jusqu'à l'édit du mois de Mars 1707, par lequel le roi créa une *grurie* dans chaque justice des seigneurs ecclésiastiques & laïques, pour faire dans l'étendue de ces justices les mêmes fonctions qu'exerçoient les gruyers du roi dans ses eaux & forêts. L'appel de ces *gruries* étoit porté aux maîtrises.

Les offices de ces nouvelles *gruries* n'ayant pas été levés; par une déclaration du mois de Mars 1708, ils furent réunis aux justices des seigneurs moyennant finance. Depuis ce tems, tous les seigneurs hauts-justiciers sont réputés avoir droit de *grurie* chacun dans l'étendue de leur haute-justice, & tous juges de seigneurs sont gruyers.

Mais les inconvéniens que l'on trouva à laisser les gruyers des seigneurs seuls maîtres de la poursuite de routes sortes de délits indistinctement, sur-tout dans les bois des gens de main-morte, donnerent lieu à la déclaration du 8 Janvier 1715, par laquelle il a été ordonné que les officiers des eaux & forêts du roi exerceront sur les eaux & forêts des prélats & autres ecclésiastiques, chapitres & communautés régulières, séculières & laïques, la même jurisdiction qu'ils exercent sur les eaux & forêts du roi, en ce qui concerne le fait des usages, délits, abus & malversations qui s'y commettent, sans qu'il soit besoin qu'ils aient prévenu, ni qu'ils en aient été requis, encore que les délits n'aient pas été commis par les bénéficiers dans les bois dépendans de leurs bénéfices; & à l'égard des usages, abus & malversations qui concernent les eaux & forêts qui appartiennent aux seigneurs laïques ou autres particuliers, il est dit que les officiers des eaux & forêts du roi en connoîtront pareillement sans qu'ils en aient été requis, ni qu'ils aient prévenu, lorsque les propriétaires de ces eaux & forêts auront eux-mêmes commis les délits & abus; mais ils ne peuvent en prendre connoissance quand ils ont été commis par d'autres, à-moins qu'ils n'en aient été requis & qu'ils n'aient prévenu les juges gruyers des seigneurs: enfin cette déclaration ordonne que l'appel des gruyers des seigneurs se relevera directement à la table-de-marbre, comme avant l'édit du mois de Mars 1707.

Les bois tenus en *grurie* sont ceux qui sont soumis à la jurisdiction des officiers du roi, & sur lesquels il jouit de quelques droits, à cause de la justice qu'il y fait exercer. Les bois de cette qualité ne peuvent être vendus que par le ministère des officiers du roi pour les eaux & forêts, & avec les mêmes formalités que les bois & forêts du roi.

Dans tous les bois sujets aux droits de *grurie* ou *grairie*, la justice & en conséquence tous les profits qui en procedent, tels que les amendes & confiscations, appartiennent au roi; ensemble la chasse, païsson & glandée, privativement à tous autres, si ce n'est qu'à l'égard de la païsson & glandée il y eût titre au contraire.

Le droit de *grurie* qu'on appelle aussi en quelques endroits *grairie*, est une portion de la vente que le roi perçoit sur les bois d'autrui, soit en argent ou en essence du meilleur bois.

Dans la forêt d'Orléans, le droit de *grurie* ou *grairie* est de deux sous parisis d'une part du prix de la vente, & de dix-huit deniers d'autre.

Dans d'autres endroits, comme dans la Beauce, le Gatinois & le Hurepois, ce droit est de treize parts dans trente; à Beaugency il est de la moitié, le quint du principal, & toute l'enchere qui se fait sur la publication de la vente faite par le tréfoncier. A Senlis, le roi a dans quelques bois le tiers; dans d'autres la moitié, dans d'autres le quint & le vingtième, dans d'autres le vingtième seulement. A Chauny, il a le quart & le quint. Au pays de Valois, il a le tiers dans les bois des tréfonciers. En Normandie & dans quelques autres pays, le roi a le tiers & danger, c'est-à-dire le tiers & le dixième. Voyez DANGER, TIERS ET DANGER.

Les parts & portions que le roi prend lors de la coupe & usance des bois sujets aux droits de *grurie* & *grairie*, sont levées & perçues en espece ou argent, suivant l'ancien usage de chaque maîtrise où ils sont situés.

L'ordonnance de Moulins défend de donner, vendre ni aliéner en tout ou partie, les droits de *grurie*, ni même de les donner à ferme pour telle cause & prétexte que ce soit. Ces défenses ont été renouvelées par l'ordonnance de 1669, au moyen de quoi ces droits ne peuvent être engagés ni affermés; mais leur produit ordinaire est donné à recouvrer au receveur des domaines & bois.

Les autres regles que l'on observe pour les bois tenus en *grurie*, sont expliquées dans le titre 22 de la même ordonnance de 1669.

L'appel des *gruries* royales doit être relevé aux maîtrises du ressort; au lieu que l'appel des *gruries* seigneuriales, c'est-à-dire des juges de seigneurs en matiere d'eaux & forêts, se releve directement en la table-de-marbre. Voyez Saint-Yon, dans son commentaire, titre des bois tenus à tiers & danger, & la conférence des eaux & forêts, titre des gruyers & tit. des bois tenus en *grurie*. Voyez ci-après GRUYER, & ci-devant GRAIRIE. (A)

GRUYER, s. m. (*Jurisprud.*) est un officier particulier des eaux & forêts, qui juge en premiere instance les délits & malversations qui se commettent dans les forêts.

L'institution des gruyers est aussi ancienne que le droit de *grurie* dont ils ont pris leur nom; il en est fait mention dans des ordonnances dès le tems de la premiere race; ils sont nommés *gruarii custodes*, *sal-tuarii*, *viridarii*, & en françois *verdiers*, *forestiers*, *mal-res-sergens*: on leur donne encore ces différens noms selon l'usage des lieux.

Il en est aussi parlé dans une ordonnance de l'an 1318; il y a aussi une sentence du 22 Mars 1365, rendue par le maître-général des eaux & forêts du royaume, adressée au gruyer de Champagne & de Brie.

Le nom de *gruyer* étoit le titre que les ducs de Bourgogne & de Bretagne, & les comtes de Champagne, donnoient au principal officier chargé du gouvernement de leurs eaux & forêts.

Les ordonnances de 1346, Septembre 1402, & Mars 1515, défendirent aux gruyers d'avoir des lieutenans; s'ils en avoient, ils en étoient responsables, à-moins qu'ils ne fussent officiers de la maison du roi ou des enfans de France.

Il y a deux sortes de gruyers; les uns royaux, les autres seigneuriaux.

Les gruyers royaux ont été créés en titre d'office par édit du mois de Février 1554, suivant lequel ils doivent être reçus par le maître particulier dans le ressort duquel ils sont établis.

Les ordonnances de 1346, Juillet 1376, Mars 1388, Septembre 1402, Mars 1515, 1556, & d'Orléans en 1560, ordonnent de donner caution lors de leur réception.

Leurs offices ont été déclarés héréditaires par édit de Janvier 1583.

Par d'autres édits des mois de Mai, Août, & Septembre 1645, il en fut créé d'alternatifs, triennaux & quadriennaux, qui furent supprimés par édit de Décembre 1663 & Avril 1667.

Au mois de Mars 1707, le roi créa un *gruyer* dans chaque justice des seigneurs ecclésiastiques & laïques; mais par une déclaration du mois de Mai 1708, ces offices furent réunis aux justices des seigneurs; ce qui a été confirmé & expliqué par la déclaration du 8 Janvier 1715.

Suivant l'ordonnance des eaux & forêts, les *gruyers* royaux doivent avoir un lieu fixe pour y tenir leur siégé à jour & heure certains chaque semaine, & doivent résider dans le détroit de leur grurie le plus près des bois que faire se peut, à peine de perte de leurs gages & d'interdiction.

Ils doivent aussi avoir un marteau particulier pour marquer les arbres de délit & les chablis.

Ils ne peuvent juger d'autres délits que ceux dont l'amende est fixée par les ordonnances à 12 liv. & au-dessous; si elle excède ou qu'elle soit arbitraire, ils doivent renvoyer la cause en la maîtrise du ressort, à peine de 500 liv. d'amende pour la première fois, & d'interdiction en cas de récidive.

Leur devoir est de visiter tous les quinze jours les eaux & forêts de leur grurie en la même forme que les officiers des maîtrises.

Les sergens à garde doivent affirmer devant eux leurs rapports dans les vingt-quatre heures, à peine de nullité.

Ils ont un registre paraphé par le maître particulier, le lieutenant & procureur du roi, où ils transcrivent leurs visites, les rapports affirmés devant eux, & autres actes de leur charge.

Faute d'avoir fait les diligences nécessaires, ils sont responsables des délits.

Tous les trois mois ils délivrent au procureur du roi en la maîtrise, le rôle des amendes qu'ils ont prononcées, pour être par lui fourni au collecteur, à l'effet d'en faire le recouvrement.

Il leur est défendu, sous peine d'interdiction, de disposer des amendes, sauf au grand-maître à leur faire taxe pour leurs vacations.

L'appel des *gruyers* royaux ne peut être relevé directement en la table de marbre, mais en la maîtrise, où il doit être jugé définitivement sur le champ.

Ces appellations doivent être relevées & poursuivies dans la quinzaine de la sentence, sinon elle s'exécute par provision; & le mois écoulé sans appel ou sans poursuite, elle passe en force de chose jugée en dernier ressort.

Tous seigneurs hauts-justiciers ont droit de grurie, & leur juge est *gruyer* dans l'étendue de leur haute justice; ce qui ne fait plus de difficulté depuis la déclaration du roi du 8 Janvier 1715.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le droit de grurie a été accordé à des seigneurs; car dans un règlement fait par Charles V. au mois d'Avril 1380, pour les pêcheurs de Nogent-sur-Seine, il est parlé du *gruyer* de la reine Jeanne, qui étoit dame de ce lieu; & dans des lettres de Charles VI. du mois d'Octobre 1381, il est dit que le seigneur de Dourlemont en Champagne établira un *gruyer* auquel seront soumis les messiers & forestiers qui gardent ses bois. Il paroît aussi qu'au-dessus de ces *gruyers* des seigneurs particuliers, il y avoit un *gruyer* général pour toute la province: c'est ce que supposent des lettres de Charles VI. du mois de Janvier 1382, qui sont adressées au *gruyer* de Champagne.

Les *gruyers* seigneuriaux peuvent connoître de tous délits dans les eaux & forêts, à quelque somme que l'amende puisse monter; en quoi leur pouvoir est beaucoup plus étendu que celui des *gruyers* royaux.

L'appel de leurs sentences dans ces matieres ressort directement au siégé de la table de marbre, *omisso medio*. Voyez le gloss. de Ducange, au mot *gruarius*, & ci-devant GRUAGE, GRURIE. (A)

GRUYERES, (Géog.) petite ville de Suisse au canton de Fribourg; elle étoit autrefois la résidence des comtes de *Gruyeres*, & la capitale de leur comté. Son terroir abonde en pâturages, où l'on nourrit beaucoup de vaches, du lait desquelles on fait ces grands fromages qui prennent leur nom du lieu, & dont la vente fait la seule richesse du canton. *Gruyeres* est située sur le Sana, à six lieues S. O. de Fribourg. Long. 24. 58. latit. 46. 35. (D. J.)

GRY; c'est ainsi que les Anglois appellent une mesure qui contient un dixième de ligne. Voyez LIGNE.

Une ligne est la dixième partie du doigt, le doigt la dixième partie d'un pié, & le pié philosophique le tiers d'un pendule, dont les vibrations dans la latitude de 45 degrés, sont égales chacune à une seconde ou soixantième de minute. Voyez POUCE, PIÉ, PENDULE, &c. Chambers.

GRYMOIRE, f. m. (Divination.) art magique d'évoquer les âmes des morts; Delrio remarque avec raison que tout ce qu'on dit de cet art prétendu est sans fondement. Voyez NÉCROMANCIE.

Nous ajouterons que dans plusieurs provinces le peuple est persuadé qu'il existe un *grymoire*, c'est-à-dire un recueil de conjurations magiques propres à appeler & à faire paroître les démons; que les ecclésiastiques seuls ont droit de lire dans ce livre & de converser avec les démons sans que ceux-ci puissent leur faire aucun mal; & qu'au contraire ces esprits de ténèbres emporteroient en enfer ou tordroient le cou à tout laïc qui auroit l'imprudence de lire dans ce *grymoire*: & l'on ne manque pas d'appuyer ces préjugés d'histoires ou de contes encore plus ridicules. (G)

GRYPHITE, f. f. (Hist. nat.) nom que l'on donne à une coquille fossile que l'on trouve assez communément dans le sein de la terre, mais dont l'analogie vivant nous est entièrement inconnu; cette coquille est bivalve, les deux pièces qui la composent sont inégales pour la grandeur; la plus grande est de la forme d'un bateau, est recourbée par le côté le plus mince, & va en s'élargissant. Wallerius en distingue trois espèces; les *gryphites unies*, *lèves*; *cannelées*, *rugos*; & *filonnées*, *lacunosi*: il les regarde comme des ostracites ou huîtres: on la nomme aussi *huître recourbée*. (—)

## GU

GUACA, (Géog.) petite province de l'Amérique méridionale, aux confins du Popayan & de Quito. C'est-là où l'on commence à voir le fameux chemin des Incas, pratiqué avec tout le travail & l'industrie possible, au-travers de plusieurs montagnes fort hautes, & de lieux aussi deserts que raboteux; ce chemin est, comme autrefois, garni par intervalles de tambos ou d'hôtelleries qui servent encore aujourd'hui dans le Pérou; il y a toujours dans chacune quelques indiens avec un commandeur qu'on nomme *alcade*; sa charge est aussi-tôt qu'un voyageur arrive, de lui donner un américain pour lui fournir de l'eau, du bois, & autres choses semblables dont il peut avoir besoin; il lui donne en outre deux autres serviteurs, l'un pour lui apprêter à manger, & le second pour avoir soin de sa monture; ce qui est exécuté gratuitement, fidelement, & promptement; enfin il donne à ce voyageur des guides quand il part, & les habitans appellent cette hospitalité, *un service personnel*; il est grand, noble, & digne de l'humanité, *Deus est mortali juvare mortalem*. (D. J.)

**GUADALAJARA**, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la Nouvelle Castille, sur le Hénarès, à quatre lieues N. E. d'Alcala, douze de Madrid. On a raison de douter que cette ville soit la Caraca de Ptolomée; en 1460 Henri IV. l'honora du nom de *ciudad*, & elle a droit d'assister aux états généraux de Castille.

C'est la patrie de Gomez de Ciudad-Réal (Alvares) poète latin espagnol, qui fut élevé avec Charles-Quint, & se fit de la réputation dans son pays par son poème de *la toison d'or*: il mourut le 14 Juillet 1538, âgé de cinquante ans. *Longit.* 14. 50. *latit.* 40. 36. (*D. J.*)

**GUADALAJARA**, ou **GUADALAXARA**, (*Géogr.*) province de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle-Espagne; elle est bornée au levant & au sud par le Méchoacan, & au couchant par la province de Xalisco: au midi de cette province est le grand lac nommé *lac de Chapala*, formé par Riogrande & par deux autres rivières, & formant à son tour le fleuve de Sant-Iago. On ne peut rien ajouter à la fertilité du pays, qui porte en abondance le maïs, le froment & tous les fruits de l'Europe. *Guadalajara*, capitale; Lagos, Léon, & Zamora en sont les villes les plus considérables. (*D. J.*)

**GUADALAJARA**, ou **GUADALAXARA**, (*Géogr.*) ville considérable de l'Amérique septentrionale, capitale de la riche & fertile province de même nom, dans la Nouvelle-Espagne, avec un évêché suffragant de Mexico. Nuno de Gusman la fit bâtir en 1531; elle est à 87 lieues O. N. O. de Mexico. *Long.* 271. 40. *latit.* N. 20. 2. (*D. J.*)

**GUADALAVIAR**, (*Géog.*) rivière d'Espagne au royaume de Valence; ce nom qui lui a été donné par les Maures, signifie *eau pure*: les anciens ont nommé cette rivière *Turia*. Elle a ses sources dans les montagnes qui séparent la Nouvelle-Castille du royaume d'Arragon; elle coule dans ce dernier d'Occident en Orient, se courbant vers le S. O. elle entre dans le royaume de Valence, baigne la capitale au-dessous de laquelle elle se perd dans la Méditerranée. Ses rivages sont communément bordés de saules, de plaines, de pins, & d'autres arbres semblables, depuis sa source jusqu'à son embouchure. (*D. J.*)

**GUADALENTIN**, (*Géog.*) rivière d'Espagne qui a plusieurs sources dans le royaume de Grenade, & se perd à Almaxaran dans le golfe de Carthagène. (*D. J.*)

**GUADALOUPE**, *aquæ Lupiæ*, (*Géog.*) ville d'Espagne dans l'Estramadure, avec un célèbre couvent d'Hiéronymites, d'une structure magnifique & d'une richesse immense; ils sont au nombre de cent vingt, & ont vingt-huit mille ducats de revenu pour leur entretien. La ville est sur le ruisseau de même nom à onze lieues de Truxillo. *Long.* 13. 15. *lat.* 39. 15. (*D. J.*)

**GUADALOUPE** (LA) ou **GUADELOUPE**, (*Géog.*) île de l'Amérique, l'une des Antilles françaises, entre l'île S. Domingue au sud, la Marie-Galande au sud-est, la Desirade à l'est, & l'île de Montserrat au nord; sa plus grande largeur est d'environ dix lieues & son circuit de soixante. Elle est fertile, peuplée, défendue par quelques forts, & conquise sur les Espagnols par les Français qui en sont les maîtres depuis 1635; les matelots la nomment par corruption la *Gardeloupe*: elle est divisée en deux parties par un petit bras de mer. La partie orientale s'appelle la *grande terre*; la partie occidentale dont le milieu est hérissé de montagnes, est proprement la *Guadeloupe*. Voyez-en la description détaillée dans les voyages du P. Labat. *Long.* suivant Harris, 319. 51. 55. & suivant Varin & Deshayes, 315. 18. 15. *latit.* 14. 0. 0. (*D. J.*)

**GUADALQUIVIR**, (LE) *Bætis*, (*Geogr.*) grand fleuve d'Espagne dans la Nouvelle-Castille & dans

l'Andalousie; il prend sa source dans la Manche ou plutôt il tire son origine du mont Siéra-Ségura; reçoit dans son cours le Guardemena, le Guadalou-lou, le Marbella, le Xénil; passe à Cordoue, à Séville; forme quelques îles, & va se perdre dans le golfe de Cadix, à S. Lucar de Baraméda: il est large d'une lieue dans son embouchure, & la marée y monte jusqu'à Séville. Les Espagnols attribuent à ses eaux la propriété de teindre en rouge la laine des brebis, c'est-à-dire qu'elles peuvent faciliter cette teinture.

Le *Guadalquivir*, mot arabe qui signifie le *grand fleuve*, est le *Bætis* des anciens; le tems qui détruit toutes choses y a fait des changemens considérables; il a fermé sa branche orientale. Ceux qui savent les révolutions que des tremblemens de terre & autres accidens ont produit sur d'autres fleuves, ne s'étonneront pas de celles qui sont arrivées au *Guadalquivir*. (*D. J.*)

**GUADARAMA**, (*Géog.*) petite ville d'Espagne dans la vieille Castille; elle est sur le Guadaran, à 10 lieues N. O. de Madrid, 6 S. de Ségovie. *Long.* 13. 53. *lat.* 40. 43. (*D. J.*)

**GADEL**, (*Géog.*) ville de Perse dans la province de Mékran, sur la côte orientale, avec un assez bon port. *Long.* 80. 30. *lat.* 25. (*D. J.*)

**GUADIANA**, (LE) *Anas*, au génitif *Anæ*, (*Géog.*) rivière d'Espagne qui prend sa source dans la Nouvelle-Castille proche de Canamayez; elle semble d'abord se cacher sous terre, renaît ensuite par des ouvertures que l'on appelle *los ojos de Guadiana*; coule à Calatrava, à Ciudad-Réal; se jette dans l'Estramadure; passe à Mérida, à Badajoz; entre dans le Portugal; sépare l'Algarve du Contado qui appartient à l'Espagne, & se jette enfin dans l'Océan entre Castro Marino & Agramonte.

Les Latins l'ont décrit sous le nom d'*Anas*, auquel les Maures ont ajouté les deux premières syllabes du nom moderne. Bochart a cherché l'étymologie du mot *Guadiana* dans les langues punique & arabe, comme si la première lui étoit connue, ou que les Arabes eussent été en Espagne du tems des Romains.

Au reste, comme cette rivière a très-peu d'eau en été près de sa source, & d'une eau qui par la lenteur de son cours semble croupir sous des rochers, on a cru qu'elle se perdoit sous terre, parce que dans la fécheresse on la perd de vue dans les lieux voisins de son origine; c'est ce qui a donné lieu à un bel esprit du siècle, de dire dans un de ses ouvrages, au sujet des fleuves d'Espagne: « l'Ebre l'emporte pour le nom, le Duéro pour la force, le Tage pour la renommée, le Guadalquivir pour les richesses; » mais le *Guadiana* n'ayant pas de quoi se mettre en « parallèle avec les autres, va de honte se cacher sous terre ». Cette pensée puérile fait honneur au goût de l'écrivain. (*D. J.*)

**GUADIL-BARBAR**, (*Géog.*) rivière d'Afrique sur la côte septentrionale de Barbarie; elle a sa source auprès de l'Orbus, & tombe dans la Méditerranée à Tabarca: c'est la *Tusca* & le *Rubricatus* des anciens. (*D. J.*)

**GUADIX**, (*Géog.*) les Romains l'ont connue sous le nom d'*Acci*; ancienne & grande ville d'Espagne, mais dépeuplée, dans le royaume de Grenade, avec un évêché suffragant de Séville. Ferdinand le Catholique l'a reprise sur les Maures en 1489. Elle est dans un terroir très-fertile, environné de tous côtés de hautes montagnes, & arrosé par des torrens; à neuf lieues N. E. de Grenade, sept S. O. de Baca, dix-neuf N. O. d'Almería. *Long.* 15. 23. *lat.* 37. 5. (*D. J.*)

**GUAGIDA**, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique au royaume de Trémecén, dans une plaine agréable, à

quatorze lieues de la mer & à pareille distance de la ville de Trémecen. Elle abonde en blés, en pâturages, & produit les plus belles mules d'Afrique; Ptolomée nomme cette ville *Lanigara*, & la met à 12<sup>d.</sup> de long. & à 33. de latit. nos géographes modernes estiment la longit. à 16<sup>d.</sup> 24'. & la latit. à 33<sup>d.</sup> 46'. (D. J.)

GUAGOCINGO, (Géog.) ville de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle-Espagne, entre Pueblo de los Angelès & la ville de Mexico, à douze lieues S. E. de cette dernière. Long. 277. 10. latit. 19. 40. (D. J.)

GUAIACANA, (Hist. nat. bot.) genre de plante à fleur monopétale campaniforme; il sort du calice un pistil qui entre dans la partie inférieure de la fleur, & qui devient un fruit mou, arrondi, & partagé en plusieurs loges; il contient des semences très-dures, selon J. Bauhin, & cartilagineuses, selon Cæsalpin. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

GUAIAVE, *guaiava*, (Hist. nat. bot.) genre de plante observé par le P. Plumier; la fleur est en rose, & composée de plusieurs pétales disposés en rond: le calice a la forme d'une cloche. Il devient un fruit qui a presque la figure d'un œuf, & qui est de consistance molle, & garni d'une couronne; il y a dans sa chair plusieurs petites semences. Tournefort, *inst. rei herb. appendix. Voyez PLANTE. (I)*

GUAIRANE, (Géog.) province du Paraguay, qui est pour la plus grande partie sous le tropique du Capricorne; les chaleurs excessives qu'il y fait & l'humidité de son terroir, la rendent également propre à produire des maladies & toutes sortes de fruits, ainsi que de grains; cependant on n'y mange point d'autre pain que la manioque, ni d'autre chair que celle des animaux que l'on tue à la chasse; il y a beaucoup d'étangs, de fanges, de tigres, & de couleuvres; le pays en est infecté. Les oiseaux y sont en grand nombre, sur-tout les perroquets dont on compte vingt especes, parmi lesquelles il s'en trouve de fort jolis verts & bleus, gros comme des moineaux & très-faciles à apprivoiser.

On parle de cinq fleuves qui arrosent cette contrée; on les nomme l'*Huibai*, le *Tipaxiva*, le *Parana-pana*, le *Pirape*, & le *Parana*. La largeur de cette vaste province est d'une étendue immense, & jusqu'ici entièrement inconnue; cependant les Jésuites y ont établi une mission. *Voyez PARAGUAI.*

Les Guairains occupent tout le pays entre la rivière des Amazones & le Parana, & entre le Parana & le Paraguay, jusqu'aux confins du Pérou; leurs armes sont la massue & les fleches: on dit qu'ils engraisent leurs prisonniers de guerre, & qu'ils les mangent ensuite avec délices; mais nous n'avons encore que des relations mensongères & superficielles de ce pays-là, & les Espagnols n'y possèdent que deux petites villes ou bourgs très-éloignés l'un de l'autre. (D. J.)

GUALATA, (Géog.) royaume d'Asie dans la Nigritie; il est borné au nord par les Derveches, au sud par le royaume de Zanhagua, à l'est par une chaîne de montagnes, & à l'ouest par les Ludayes: on ne connoît dans tout ce pays que quelques endroits habités par des peuples qui menent une vie sauvage & misérable; on y recueille seulement du riz, du petit millet, de l'orge, & des dattes. Sanut dit qu'il y a dans ce royaume une ville sans murailles nommée *Hoden*, située à six journées du Cap-Blanc, par le 19<sup>d.</sup> 30'. de latitude septentrionale, mais que cette place n'est faite que pour la commodité des caravanes qui vont de Tombut en Barbarie. (D. J.)

GALEMBOULOU, (Géog.) voyez GALEMBOULE.

GUALÉOR, ou GOUADÉOR selon de Lisle,

(Géog.) grande ville de l'empire du Mogol en Asie; capitale de la province du même nom, avec une bonne forteresse où le grand Mogol tient ses trésors, à vingt lieues S. d'Agra. Long. 93. 18. latit. 25. 5. (D. J.)

GUAM, autrement GUAN, ou GUAHAN, (Géog.) la première & la plus méridionale des îles des Larrons, ou, ce qui est la même chose, des îles Mariannes; elle dépend des Espagnols qui y ont un petit fort avec sept canons, un gouverneur, & quelques soldats; c'est-là que se viennent rafraîchir leurs vaisseaux des Philippines qui vont d'Acapulco à Manille; mais pour le retour les vents ne leur laissent pas aisément reprendre cette route. *Guam* est à sept lieues de Rota ou Sarpana, suivant le P. Morales; & suivant Wodes Rogers, à quarante lieues; son terroir est rougeâtre & aride. Les principaux fruits qu'elle produit sont des pommes de pin, des melons d'eau, des melons musqués, des oranges, des citrons, des noix de cacao. Le vent réglé y souffle toujours du sud-est, excepté pendant la mousson de l'ouest, qui dure depuis la mi-Juin jusqu'à la mi-Août. Les habitans y sont presque tous naturels du pays; leur teint est d'un brun olivâtre; ils vont tout nus, à la réserve d'un torchon qui leur pend au derrière, & les femmes y portent de petits jupons. Long. 157. 10. lat. 13. 25. (D. J.)

GUAMANGA, (Géog.) ville considérable & épiscopale de l'Amérique méridionale, capitale de la province de même nom au Pérou, dans l'audience de Lima; son commerce consiste en cuirs, en pavillons qui servent de rideaux pour les lits, & en confitures. Cette ville est dans une plaine ouverte, à 20 lieues des montagnes des Andes, à 7 lieues de Lima & à 80 de Pisco. Long. 306. 40. lat. méridion. 13. 4. (D. J.)

GUANABANE, (Hist. nat. bot.) genre de plante à fleur en rose composée ordinairement de trois pétales disposés en rond; il s'élève du fond d'un calice à trois feuilles un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi ou conique, charnu, mou; ce fruit renferme plusieurs semences dures & oblongues. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez PLANTE. (I)*

GUANAHANI, (ISLE DE) Géograph. autrement nommée par Christophe Colomb, l'*île de Saint-Sauveur*; île de l'Amérique septentrionale, l'une des Lucaines dans la mer du Nord; ce fut la première terre que Colomb découvrit dans le Nouveau-Monde en 1492, le jour même que les Espagnols avoient dessein de le tuer, fatigués de ne rien trouver; elle est au sud de Guanima & au nord de Triangulo, avec un assez bon port. Longit. 32. 30. lat. 25. 10. 40. (D. J.)

GUANAPE, (Géog.) port de la mer du Sud dans l'Amérique méridionale au Pérou dans l'audience de Lima, au midi de Truxillo. Les navires qui viennent de Panama ont coutume d'aborder à ce port pour y prendre ce qui leur est nécessaire. Sa position est à peu-près sous le 8<sup>d.</sup> 30'. de latit. méridionale. (D. J.)

GUANAPI, (Géog.) volcan des Indes orientales, près de l'île de Néra. Il fume sans cesse, vomit souvent des flammes & du feu de son sommet; mais s'étant entr'ouvert dans le dernier siècle, il jeta tant de pierres hors de son sein, que le canal creusé entre cette montagne & celui de Néra en fut comblé, & n'a pas été navigable depuis ce tems-là. Cette montagne ardente est par le 4<sup>e.</sup> degré de latitude méridionale. *Voyez VOLCAN. (D. J.)*

GUANAYA, (Géog.) île de l'Amérique, dans le golphe de Honduras, à six ou sept lieues du cap auquel elle est opposée vers le nord-ouest. Christophe Colomb qui la découvrit le premier, l'avoit appelée l'île des pins, à cause de la quantité de ces arbres

qui y abondent : mais elle a retenu jusqu'à présent le nom sauvage de *guanaya* ; on transporte dans son golphe sur des mulets les marchandises de l'audience de Guatimala, pour les charger sur les vaisseaux d'Espagne, qui ont coutume d'y arriver tous les ans. (D. J.)

GUANÇAVELICA, ou GUANCABELICA, (Géogr.) petite ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Lima, à 60 lieues de Pisco. Long. 305. 30. lat. mérid. 12. 40.

C'est auprès de cette ville qu'est la grande mine de mercure, qui sert à purifier l'or & l'argent de toute l'Amérique méridionale. Cette mine est creusée dans une montagne fort vaste, & les seules dépenses qu'on a faites en bois pour la soutenir, sont immenses. On trouve dans cette mine des places, des rues, & une chapelle où l'on célèbre la messe les jours de fêtes ; on y est éclairé par un grand nombre de chandelles allumées pendant qu'on y travaille. Les particuliers y font travailler à leurs frais, & sont obligés sous les plus grandes peines de remettre au roi d'Espagne tout le mercure qu'ils en tirent. On le leur paye à un certain prix fixé ; & lorsqu'on en a tiré une quantité suffisante, l'entrée de la mine est fermée, & personne n'en peut avoir que de celui des magasins. On tire communément tous les ans des mines de *Guançavelica*, pour un million de livres de vis-argent, qu'on mène par terre à Lima, puis à Arica, & de-là à Potosi. Les Indiens qui travaillent dans ces mines deviennent au bout de quelques années perclus de tous leurs membres, & périssent enfin misérablement.

La terre qui contient le vis-argent des mines de *Guançavelica*, est d'un rouge blanchâtre, comme de la brique mal cuite ; on la concasse, dit M. Frézier (*voyages de la mer du sud*), & on la met dans un fourneau de terre, dont le chapiteau est une voûte en cul-de-four, un peu sphéroïde ; on l'étend sur une grille de fer recouverte de terre, sous laquelle on entretient un petit feu avec de l'herbe *icho*, qui est plus propre à cela que toute autre matière combustible ; c'est pourquoi il est défendu de la couper à 20 lieues à la ronde. La chaleur se communique au travers de cette terre, & échauffe tellement le minéral concassé, que le vis-argent en sort volatilisé en fumée ; mais comme le chapiteau est exactement bouché, elle ne trouve d'issue que par un petit trou qui communique à une suite de cucurbites de terre, rondes, & emboîtées par le cou les unes dans les autres ; là cette fumée circule & se condense, par le moyen d'un peu d'eau qu'il y a au fond de chaque cucurbite, où le vis-argent tombe condensé, & en liqueur bien formée. Dans les premières cucurbites, il s'en forme moins que dans les dernières ; & comme elles s'échauffent si fort qu'elles casseroient, on a soin de les rafraîchir par-dehors avec de l'eau. (D. J.)

GUANCHACO, (Géogr.) port de la mer du Sud dans l'Amérique méridionale, sur la côte du Brésil, sous le huitième degré de latitude méridionale, à 9 lieues de la montagne de Guanac. Ce port est rempli d'une si grande quantité d'herbes maritimes, que, quand on est sur les ancres, il faut avoir grand soin de les en débarrasser fréquemment. Voyez à ce sujet le *supplément aux voyages de Wodes Roger*. (D. J.)

GUANIMA, (Géogr.) petite île de l'Amérique septentrionale dans la mer du Nord, & l'une des Lucayes ; elle s'étend en long l'espace de 12 lieues ; Christophe Colomb qui la découvrit, la nomma *Sainte-Marie de la Conception*. Long. 32. 30. lat. 24. 12. (D. J.)

GUANUCO, (Géogr.) ville de l'Amérique méridionale, capitale d'une contrée de même nom, dans l'audience de Lima ; elle abonde en ce qui est néces-

faire à la vie, & elle a quelques mille Indiens tributaires ; elle est à 45 lieues N. E. de Lima. Long. 34. 40. lat. mérid. 9. 55. (D. J.)

GUAPAY, (LE) Géog. grande rivière de l'Amérique méridionale. Elle a ses sources au Pérou, dans les montagnes des Andes ; & après un très-long cours, elle prend le nom de *Mamorre*, qu'elle perd en tombant dans le fleuve des Amazzones ; voyez la carte que les Jésuites ont donnée en 1717, des sources de cette rivière, auprès de laquelle ils ont quelques missions. (D. J.)

GUARA ou GUAURA, (Géog.) comme l'écrivit M. de Lisle, port de l'Amérique méridionale dans la mer du Sud, sur la côte du Pérou, à une lieue de l'île Saint-Martin, sous le 11<sup>d</sup>. 30'. de latitude méridionale. Voyez le *supplément aux voyages de Wodes Roger*. (D. J.)

GUARCO, (Géog.) vallée de l'Amérique méridionale au Pérou. Elle est fort large, & couverte d'arbres odoriférans. Les Incas avoient sur son côté une somptueuse forteresse qui conduisoit jusqu'à la mer par un escalier contre lequel se brisoient les flots. Cette forteresse où l'on gardoit le trésor des Incas, étoit bâtie de grosses pierres de taille jointes ensemble sans aucun mortier, & cependant avec tant d'art, qu'on pouvoit à peine appercevoir les jointures. Le tems a fait tomber cette masse, mais les ruines font encore connoître quelle en a été la magnificence. La vallée de *Guarco* & toutes les vallées voisines étoient alors peuplées d'un nombre prodigieux d'habitans, qui ont presque entièrement disparu. (D. J.)

GUARDAFUI, (Géog.) capitale de l'Ethiopie en Afrique, sur la côte d'Abyssinie, à l'extrémité orientale du royaume d'Adel, & à l'entrée du détroit de Babel-Mandel. Long. 312. lat. 11. 40. (D. J.)

GUARDIA, (Géog.) ville de Portugal, dans la province de Beira, avec un évêché suffragant de Lisbonne, à 12 lieues S. E. de Viseu, 20 O. de Lamego, 50 N. E. de Lisbonne. Long. 11. 18. lat. 40. 20. (D. J.)

GUARDIA-ALFÉREZ, (Géograph.) petite ville d'Italie presque déserte au royaume de Naples, dans le comté de Molise, avec un évêché suffragant de Benevent. Elle est sur le Tiferno, à deux lieues N. O. de Larino. Long. 32. 28. lat. 41. 50. (D. J.)

GUARGALA ou GUERGUELA, (Géog.) ville d'Afrique, capitale d'un petit royaume de même nom, dans le Bilédulgerid, au S. du mont Atlas ; on s'y nourrit de dattes, de chair de chameau & d'autruche. Elle est à 140 lieues S. d'Alger. Long. 37. 30. lat. 25. 50. (D. J.)

GUARMAY, (Géog.) port & vallée de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans la mer du Sud, sous le 10<sup>d</sup>. 30'. de latit. méridionale. La vallée autrefois très-peuplée, n'est plus qu'une habitation de pâtres qui y nourrissent des cochons. (D. J.)

GUASCO, (Géog.) port, rivière, & vallée de l'Amérique méridionale, sur la côte du Chili. La vallée est pleine de perdrix, de brebis, & d'écureuils, dont les peaux sont d'usage. Le port est une baie ouverte. Latit. mérid. 28. 45. (D. J.)

GUASTALLA, *Guardastallum*, (Géog.) petite ; mais forte ville d'Italie, en Lombardie, au duché de Mantoue, sur la frontière du duché de Modene. Elle est près du Pô, à 6 lieues N. O. de Reggio, 8 S. O. de Mantoue. Long. 28. 8. lat. 44. 45. (D. J.)

GUATAO, (Géog.) île de l'Amérique septentrionale, dans la mer du Nord, & l'une des Lucayes. Elle est environnée d'écueils, de basses, & de rochers. Son extrémité orientale est à 25<sup>d</sup>. 46'. & son extrémité occidentale à 27<sup>d</sup>. 6'. (D. J.)

GUATIMALA, (Géog.) province considérable de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espa-

gne. Elle embrasse 12 autres provinces, & abonde en cacao. Les Indiens qui l'habitent sous la domination espagnole, sont grossiers, & la plupart professent la religion chrétienne, à laquelle ils mêlent mille superstitions; ils aiment extrêmement la danse & les boissans qui peuvent enivrer, couchent sur des ais ou des roseaux liés ensemble, un peu élevés de terre, posés dessus une natte, & un petit billot de bois leur sert de chevet; ils ne portent ni bas ni souliers, ni chemises; leur unique vêtement consiste en une espece de surplis, qui pend depuis les épaules jusqu'au-dessous de la ceinture, avec des manches ouvertes qui leur couvrent la moitié du bras. *Guatemala* est la capitale de la province. (D. J.)

**GUATIMALA**, (*Géogr.*) grande & riche ville de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, capitale de la province du même nom, avec un évêché, & une école que les Espagnols nomment *université*. Cette ville est située dans une vallée environnée de hautes montagnes qui semblent pendre dessus, du côté de l'orient. Il y en a une entièrement stérile, sans verdure, couverte de cendres, de pierres, & de cailloux calcinés; c'est le gibet de l'Amérique, terrible volcan qui vomit sans cesse des flammes, des torrens de feu bitumineux, & quelquefois jette des pierres & des roches qui pourront un jour détruire *Guatemala* de fond-en-comble; elle fait néanmoins un commerce considérable avec le Mexique par le secours des mulets, & par la mer avec le Pérou. *Long.* 286. 5. *lat.* 14. 6. (D. J.)

**GUAXACA**, (*Géogr.*) province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne. Elle a 100 lieues le long, 50 de large, & est très-fertile en froment, maïs, cacao, café, & cochenille. Antiquéra en est la capitale. La vallée de *Guaxaca* commence au pié de la montagne de Cocola, sur la latit. septentrionale de 18°. (D. J.)

**GUAXATÉCAS**, (*Géog.*) province de l'Amérique septentrionale au Mexique; elle renferme plusieurs bourgades qui sont situées sur la riviere de Panuco, & c'est pourquoi M. de Lisle appelle cette province *Panuco*. (D. J.)

**GUAYAQUIL**, ou **GUYAQUIL**, (*Géog.*) ville, baie, & port de l'Amérique méridionale au Pérou, capitale d'une province de même nom, dans l'audience de Quito, avec deux forts. La riviere est navigable à 14 lieues au-dessus de la ville; mais tous vaisseaux qui y mouillent, sont obligés d'attendre un pilote, parce que l'entrée de cette riviere est très-dangereuse. La province est fertile en bois de charpente d'un grand usage pour la construction & la réparation des vaisseaux. On y recueille une si grande quantité de cacao, qu'on en fournit presque toutes les places de la mer du Sud, & qu'il s'en transporte tous les ans plus de 30 mille balots, dont chacun pèse 81 livres, & le balot vaut deux piastres & demi. Il n'y a point de mines d'or & d'argent dans le pays, mais toutes fortes de gros bétail.

*Guayaquil* a une audience royale, dont l'Espagne vend les emplois; cette ville fut pillée en 1685 par des flibustiers françois de Saint-Domingue, qui en retirèrent plus d'un million en or, en perles, & en pierres. L'inquisition y regne avec sévérité, & ne défendra jamais des flibustiers cette malheureuse ville. *Guayaquil* est située à 7 lieues de Puna, & à 10 de la mer. *Long.* 300. 40. *lat. mérid.* 4. 10. (D. J.)

**GUAZACOALCO**, (*Géogr.*) riviere de la nouvelle Espagne en Amérique, dans la province de *Guaxaca* qu'elle arrose, & va se perdre ensuite dans la baie de Campeche. (D. J.)

**GUAZUMA**, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; il s'éleve du fond du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit ovoïde, charnu & tuberculeux à

l'extérieur, ligneux dans l'intérieur, & divisé en plusieurs loges qui contiennent des semences en forme de rein. Plumier, *nova plant. Amer. gener. Voyez PLANTE.* (I)

**GUAZZO**, (*Peinture.*) c'est le nom que les Italiens donnent à la peinture en détrempe

On a quelque raison de croire que ce genre de peinture est le premier qui ait été pratiqué, parce que toutes fortes de couleurs s'y peuvent employer, & qu'il ne faut que de l'eau avec un peu de gomme ou de colle pour les détremper & les fixer. On peint à *guazzo* sur des murs de plâtre, sur des bois, sur des peaux, sur des toiles, sur du papier fort; son plus grand usage est consacré pour les éventails & les décorations de théâtre; cependant il est assez indifférent sur quel fond on l'emploie, pourvu que ce fond ne soit pas gras, & que ce ne soit point sur un enduit frais, où il entre de la chaux, comme sont les enduits pour la peinture à fresque. Elle a cela de commun avec cette dernière, que les clairs en sont très-vifs; & elle a de plus, que les bruns en ressortent mieux. Un avantage particulier de la peinture à *guazzo*, c'est qu'étant exposé à quelque lumière que ce soit, elle produit son effet; & plus le jour est grand, plus elle paroît éclatante. Elle dure long-tems à couvrir dans un lieu sec, & ses couleurs ne changent point tant que le fond subsiste. Enfin elle est à l'abri des vernis, des frottemens, & autres supercheries des brocanteurs; mais malgré toutes ces prérogatives, la peinture à *guazzo* doit céder le pas à la peinture à l'huile, qui a les avantages admirables d'être plus douce, d'imiter mieux le naturel, de marquer plus fortement les ombres, de pouvoir se remanier, & de conserver son effet d'assez près comme de loin. *Voy. PEINTURE.* (D. J.)

**GUBEN**, *Guba*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la basse Lusace, sur la Neïss, à 10 lieues S. O. de Francfort sur l'Oder, & 25 N. E. de Dresde. *Long.* 32. 34. *lat.* 51. 55.

Elle est la patrie des Kirch (Godefroy, & Christ-Fried) pere & fils, tous deux distingués par leurs observations & leurs ouvrages en Astronomie. (D. J.)

**GUBER**, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au nord & au midi de la riviere de Senega, qui le coupe en deux parties d'orient en occident. M. de Lisle appelle ce pays *Goubour*, & le met au nord du Ganbarou. La Croix en parle comme d'un canton ravagé par les rois de Tombut, qui l'ont conquis & ruiné. (D. J.)

**GUBIO**, *Eugubium*, (*Géogr.*) ville d'Italie dans l'état de l'Eglise, au duché d'Urbain, avec un évêché suffragant d'Urbain, mais exempt de sa juridiction. Elle est à 12 lieues S. O. d'Urbain, 7 N. E. de Pérouse, 35 N. E. de Rome. *Long.* 30. 16. *lat.* 43. 18.

*Gubio* est la patrie de Lazzarelli (Jean-François) poète connu par son recueil intitulé la *Ciccoide*, dans lequel il s'est permis des excès honteux; c'est une satyre composée de sonnets & d'autres poésies obscènes qu'il publia contre Arriguini. Il mourut en 1694, âgé de plus de 80 ans.

Stucus (Augustin) surnommé *Eugubinus*, du nom de sa patrie, étoit un théologien du xvj. siècle, qui possédoit bien les langues orientales. Ses ouvrages ont été imprimés à Paris en 1577. (D. J.)

**GUCHEU**, (*Géog.*) ville de la Chine sur la riviere de Ta, dans la province de Quangsi, dont elle est la cinquième métropole. La commodité des rivieres qui l'arrosent, y fait fleurir le commerce; on recueille le cinnabre en abondance dans les montagnes de son territoire: mais ce qui vaut mieux, on y voit deux temples consacrés aux hommes illustres. Elle

est de 6<sup>d.</sup> 33'. plus occidentale que Pékin; sa *latit.* est de 24<sup>d.</sup> 2'. (*D. J.*)

GUÉ, f. m. (*Gramm.*) lieu où l'on peut passer une rivière, un marais, un ruisseau, à pié ou à cheval, mais sans nager.

GUEBRES, f. m. pl. (*Hist. anc. & mod.*) peuple errant & répandu dans plusieurs des contrées de la Perse & des Indes. C'est le triste reste de l'ancienne monarchie persane que les califes arabes armés par la religion ont détruite dans le vij. siècle, pour faire regner le dieu de Mahomet à la place du dieu de Zoroastre. Cette sanglante mission força le plus grand nombre des Perses à renoncer à la religion de leurs peres : les autres prirent la fuite, & se disperserent en différens lieux de l'Asie, où sans patrie & sans roi, méprisés & haïs des autres nations, & invinciblement attachés à leurs usages, ils ont jusqu'à présent conservé la loi de Zoroastre, la doctrine des Mages, & le culte du feu, comme pour servir de monument à l'une des plus anciennes religions du monde.

Quoiqu'il y ait beaucoup de superstition & encore plus d'ignorance parmi les *Guebres*, les voyageurs sont assez d'accord pour nous en donner une idée qui nous intéresse à leur sort. Pauvres & simples dans leurs habits, doux & humbles dans leurs manieres, tolérans, charitables, & laborieux; ils n'ont point de mendians parmi eux, mais ils sont tous artisans, ouvriers, & grands agriculteurs. Il semble même qu'un des dogmes de leur ancienne religion ait été que l'homme est sur la terre pour la cultiver & pour l'embellir, ainsi que pour la peupler. Car ils estiment que l'agriculture est non-seulement une profession belle & innocente, mais noble dans la société, & méritoire devant Dieu. C'est le prier, disent-ils, que de labourer; & leur créance met au nombre des actions vertueuses de planter un arbre, de défricher un champ, & d'engendrer des enfans. Par une suite de ces principes, si antiques qu'ils sont presque oubliés par-tout ailleurs, ils ne mangent point le bœuf, parce qu'il sert au labourage, ni la vache qui leur donne du lait; ils épargnent de même le coq animal domestique, qui les avertit du lever du Soleil; & ils estiment particulièrement le chien qui veille aux troupeaux, & qui garde la maison. Ils se font aussi un religieux devoir de tuer les insectes & tous les animaux malfaisans; & c'est par l'exercice de ce dernier précepte, qu'ils croient expier leurs péchés; pénitence singulière, mais utile. Avec une morale pratique de cette rare espece, les *Guebres* ne sont nulle part des hôtes incommodes; on reconnoît par-tout leurs habitations au coup-d'œil, tandis que leur ancienne patrie, dont l'histoire nous a vanté la fertilité, n'est plus qu'un desert & qu'une terre inculte sous la loi de Mahomet, qui joint la contemplation au despotisme.

Ils sont prévenans envers les étrangers de quelque nation qu'ils soient; ils ne parlent point devant eux de leur religion, mais ils ne condamnent personne, leur maxime étant de bien vivre avec tout le monde, & de n'offenser qui que ce soit. Ils haïssent en général tous les conquérans; ils méprisent & détestent singulièrement Alexandre, comme un des plus grands ennemis qu'ait eus le genre humain. Quoiqu'ils ayent lieu de haïr particulièrement les Mahométans, ils se font toujours reposés sur la providence du soin de punir ces cruels usurpateurs; & ils se consolent par une très-ancienne tradition dont ils entretiennent leurs enfans, que leur religion reprendra un jour le dessus, & qu'elle fera professée de tous les peuples du monde: à cet article de leur croyance, ils joignent aussi cette attente vague & indéterminée, qu'on retrouve chez tant d'autres peuples, de personnages illustres & fameux qui doi-

vent venir à la fin des tems, pour rendre les hommes-heureux & les préparer au grand renouvellement.

Une discipline sévère & des mœurs sages regnent dans l'intérieur de leurs maisons; ils n'épousent que des femmes de leur religion & de leur nation; ils ne souffrent point la bigamie ni le divorce; mais en cas de stérilité, il leur est permis de prendre une seconde femme au bout de neuf années, en gardant cependant la première. Par-tout où ils sont tolérés, ils reçoivent le joug du prince, & vivent entre eux sous la conduite de leurs anciens qui leur servent de magistrats.

Ils ont aussi des prêtres, qui se disent issus des anciens mages, & qui dépendent d'un souverain pontife, & que les *Guebres* appellent *destour*, *destouran*, la *regle des regles* ou la *loi des lois*. Ces prêtres n'ont aucun habit particulier, & leur ignorance les distingue à peine du peuple. Ce sont eux qui ont le soin du feu sacré, qui imposent les pénitences, qui donnent des absolutions, & qui pour de l'argent distribuent chaque mois dans les maisons le feu sacré, & l'urine de vache qui sert aux purifications.

Ils prétendent posséder encore les livres que Zoroastre a reçus du ciel; mais ils ne peuvent plus les lire, ils n'en ont que des commentaires qui sont eux-mêmes très-anciens. Ces livres contiennent des révélations sur ce qui doit arriver jusqu'à la fin des tems, des traités d'Astrologie & de divination. Du reste leurs traditions sur leurs prophetes & sur tout ce qui concerne l'origine de leur culte, ne forment qu'un tissu mal assorti de fables merveilleuses & de graves puérités. Il en est à cet égard de la religion des *Guebres* comme de toutes les autres religions d'Asie; la morale en est toujours bonne, mais l'historique, ou pour mieux dire le roman, n'en vaut jamais rien. Ces histoires, il est vrai, devroient être fort indifférentes pour le culte en général; mais le mal est que les hommes n'ont fait que trop consister l'essentiel de la religion dans un nom. Si les nations asiatiques vouloient cependant s'entendre entre elles, & oublier ces noms divers de Confucius, de Brahma, de Zoroastre, & de Mahomet, il arriveroit qu'elles n'auroient presque toutes qu'une même créance, & qu'elles seroient par-là d'autant plus proches de la véritable.

Plusieurs savans ont crû reconnoître dans les fables que les *Guebres* débitent de Zoroastre, quelques traits de ressemblance avec Cham, Abraham & Moyse; on pourroit ajouter aussi avec Osiris, Minos, & Romulus: mais il y a bien plus d'apparence que leurs fables sont tirées d'une formule générale que les anciens s'étoient faite pour écrire l'histoire de leurs grands hommes, en abusant des sombres vestiges de l'histoire ancienne de la nature.

Plus l'on remonte dans l'antiquité, & plus l'on remarque que l'historique & l'appareil des premières religions ont été puisées dans de pareilles sources. Toutes les fêtes des mages étoient appellées des *mémoriaux* (*Selden, de diis Syris*); & à en juger aujourd'hui par les usages de leurs descendans, on ne peut guere douter que leur culte n'ait effectivement été un reste des anciennes commémorations de la ruine & du renouvellement du monde, qui a dû être un des principaux objets de la Morale & de la religion sous la loi de nature. Nous savons que sous la loi écrite & sous la loi de grace, les fêtes ont successivement eu pour motifs la célébration des événemens qui ont donné & produit ces lois: nous pouvons donc penser que sous la loi de nature qui les a précédées, les fêtes ont dû avoir & ont eu pour objet les grands événemens de l'histoire de la nature, entre lesquels il n'y en a pas eu sans doute de plus grands & de plus mémorables que les révolutions qui ont détruit le

genre humain, & changé la face de la terre.

C'est après avoir profondément étudié les différens âges du monde sous ces trois points de vûe, que nous osons hasarder que telle a été l'origine de la religion des *Guebres* & des anciens mages. Si nous les considérons dans leurs dogmes sur l'Agriculture, sur la population, & dans leur discipline domestique, tout nous y retracera les premiers besoins & les vrais devoirs de l'homme, qui n'ont jamais été si bien connus qu'après la ruine du genre humain devenu sage par ses malheurs. Si nous les envisageons dans les terreurs qu'ils ont des éclipses, des comètes, & de tous les écarts de la nature, & dans leurs traditions apocalyptiques, nous y reconnoissons les tristes restes de l'espece humaine long-tems épouvantée & effrayée par le seul souvenir des phénomènes de leurs anciens defastres. Si nous analysons leur dogme des deux principes & leurs fables sur les anciens combats de la lumière contre les ténèbres, & que nous en rapprochions tant d'autres traditions analogues répandues chez divers peuples; nous y reverrons aussi ce même fait que quelques-uns ont appelé *cahos*, *débrouillement*, & d'autres *création* & *renouveaulement*. En étudiant leur culte du feu, & leurs pressentimens sur les incendies futurs, nous n'y retrouverons que le ressentiment des incendies passés, & que des usages qui en devoient perpétuer le souvenir: enfin si nous les suivons dans ces fêtes qu'ils célèbrent pour le soleil & pour tous les élémens, tout nous y retracera de même des institutions relatives à cet ancien objet qui a été perdu, oublié, & corrompu par les *Guebres*, par les Perses eux-mêmes, & par tous les autres peuples du monde qui n'ont présentement que des traces plus ou moins sombres de ces religieuses commémorations, qui dans un certain âge ont été générales par toute la terre.

C'est une grande question de savoir si les *Guebres* d'aujourd'hui sont idolâtres, & si le feu sacré est l'objet réel de leur adoration présente. Les Turcs, les Persans, & les Indiens les regardent comme tels; mais selon les voyageurs européens, les *Guebres* prétendent n'honorer le feu qu'en mémoire de leur législateur qui se sauva miraculeusement du milieu des flammes; & pour se distinguer des idolâtres de l'Inde, ils se ceignent tous d'un cordon de laine ou de poil de chameau. Ils assurent reconnoître un dieu suprême, créateur & conservateur de la lumière; ils lui donnent sept ministres, & ces ministres eux-mêmes en ont d'autres qu'ils invoquent aussi comme génies intercesseurs: l'être suprême est supérieur aux principes & aux causes; mais il est vrai que leur théologie ou leur superstition attribue tant de pouvoir à ces principes subalternes, qu'ils n'en laissent guère au souverain, ou qu'il en fait peu d'usage; ils admettent aussi des intelligences qui résident dans les astres & gouvernent les hommes, & des anges ou créatures inférieures qui gouvernent les corps inanimés; & chaque arbre, comme chaque homme, a son patron & son gardien.

Ils ont persisté dans le dogme du bon & du mauvais principe: cette antique hérésie, & peut-être la première de toutes, n'a été vraisemblablement qu'une suite de l'impression que fit sur les hommes le spectacle affreux des anciens malheurs du monde, & la conséquence des premiers raisonnemens qu'on a crû religieusement devoir faire pour ne point en accuser un dieu créateur & conservateur. Les anciens théologiens s'embrouilloient autrefois fort aisément dans les choses qu'ils ne pouvoient comprendre; & l'on peut juger combien cette question doit être épineuse pour de pauvres gens, tels que les *Guebres*, puisque tant & de si grands génies ont essayé en vain de la résoudre avec toutes les lumières de leur raison.

Au reste les *Guebres* n'ont aucune idole & aucune image, & ils sont vraisemblablement les seuls peuples de la terre qui n'en ont jamais eu; tout l'appareil de leur religion consiste à entretenir le feu sacré, à respecter en général cet élément, à n'y mettre jamais rien de sale ni qui puisse faire de la fumée, & à ne point l'infecter même avec leur haleine en voulant le souffler; c'est devant le feu qu'ils prient dans leurs maisons, qu'ils font les actes & les sermens; & nul d'entre eux n'oseroit se parjurer quand il a pris à témoin cet élément terrible & vengeur: par une suite de ce respect, ils entretiennent en tout tems le feu de leur foyer, ils n'éteignent pas même leurs lampes, & ne se servent jamais d'eau dans les incendies qu'ils s'efforcent d'étouffer avec la terre. Ils ont aussi diverses cérémonies légales pour les hommes & pour les femmes, une espece de baptême à leur naissance, & une sorte de confession à la mort; ils prient cinq fois le jour en se tournant vers le soleil, lorsqu'ils sont hors de chez eux; ils ont des jeûnes réglés, quatre fêtes par mois, & surtout beaucoup de vénération pour le vendredi, & pour le premier & le 20 de chaque lune: dans leurs jours de dévotion, ils ont entre eux des repas communs où l'on partage également ce que chacun y apporte suivant ses facultés.

Ils ont horreur de l'attouchement des cadavres, n'enterrent point leurs morts ni ne les brûlent; ils se contentent de les déposer à l'air dans des enceintes murées, en mettant auprès d'eux divers ustensiles de ménage. L'air & la sécheresse du pays permettent sans doute cet usage qui seroit dangereux & désagréable pour les vivans dans tout autre climat; mais il en est sorti chez les *Guebres* cette superstition singulière, d'aller observer de quelle façon les oiseaux du ciel viennent attaquer ces corps; si le corbeau prend l'œil droit, c'est un signe de salut, & l'on se réjouit; s'il prend l'œil gauche, c'est une marque de réprobation, & l'on pleure sur le sort du défunt: cette espece de cruauté envers les morts, se trouve réparée par un autre dogme qui étend l'humanité des *Guebres* jusque dans l'autre vie; ils prétendent que le mauvais principe & l'enfer seront détruits avec le monde; que les démons seront anéantis avec leur empire, & que les réprouvés après leurs souffrances, retrouveront à la fin un dieu clément & miséricordieux dont la contemplation fera leurs délices. Malgré l'ignorance des *Guebres*, il semble qu'ils aient voulu prendre un milieu entre le paradis extravagant de Mahomet & le redoutable enfer du Christianisme.

Des peuples qui ont un culte si simple & des dogmes si pacifiques, n'auroient point dû sans doute être l'objet de la haine & du mépris des Mahométans; mais non-seulement ceux-ci les détestent, ils les ont encore accusés dans tous les tems d'idolâtrie, d'impieété, d'athéisme, & des crimes les plus infâmes. Toutes les religions persécutées & obligées de tenir leurs assemblées secrètes, ont essuyé de la part des autres sectes des calomnies & des injures de ce genre. Les Payens ont accusé les premiers chrétiens de manger des enfans, & de se mêler sans distinction d'âge & de sexe: quelques-uns de nos hérétiques à leur tour ont essuyé un pareil traitement; & c'est de même le venin calomnieux que répandent les disputes de religion, qui a donné aux restes des anciens Perses le nom de *guebre*, qui dans la bouche des Persans modernes, désigne en général un *payen*, un *infidèle*, un *homme adonné au crime contre nature*.

Quelques-uns les ont aussi nommés *Parfis*, *Pharisis*, & *Farsis*, comme descendans des Perses, & d'autres *Magious*, parce qu'ils descendent des anciens mages; mais leur nom le plus connu & le plus usité est l'infâme nom de *guebre*.



Ce qu'il y a de singulier dans ce nom, c'est qu'il est d'usage chez plusieurs nations d'Europe & d'Asie, & que sous différentes formes & en différens dialectes, il est par-tout l'expression d'une injure grossière.

Le changement du *b* en *u* donne *gaur*, autre nom des *Guebres*; une inflexion légère dans les voyelles donne *giaour* chez les Turcs qui ont fréquemment ce mot à la bouche, & qui le prodigent particulièrement en faveur des Juifs, des Chrétiens, des infidèles, & de tous ceux qu'ils veulent outrager & insulte: le changement du *g* en *k*, donne *kebre*, qui est aussi d'usage; & celui du *b* en *ph*, produit *kaphre* & *kafre*, nom que plusieurs peuples d'Afrique ont reçu des Arabes leurs voisins, parce qu'ils ne suivent point la loi de Mahomet.

L'inverse & la méthathèse des radicaux de ce nom de *gebr*, qui dans l'hébreu sont *gabar*, *gibor*, *giber*, & *geber*, ont porté dans l'Europe par le canal des Phéniciens ou des Arabes espagnols, les expressions populaires de *bogri*, *borgi*, *bougari*, & *bougeri*, qui conservent encore l'idée du crime abominable dont les *Guebres* sont accusés par les Persans modernes; nos ayeux n'ont pas manqué de même d'en décorer les hérétiques du douzième siècle, & nos étymologistes ont sagement dérivé ces mots des Bulgares, à *Bulgaris*.

Les racines primitives de ces noms divers ne portent cependant point avec elles le mauvais sens que le préjugé leur attribue; *gabar* dans l'hébreu signifie être fort, être puissant, être valeureux, dominer: *gibor* & *giber* y sont des épithètes qui indiquent la force, le courage, la puissance, & l'empire. *Geber* désigne le maître, le dominateur; & *gebereth*, la maîtresse: d'où nos ancêtres ont formé *berger* & *bergereth*. Les Chaldéens dérivent aussi de cette source *guberin*, en latin *gubernatores*, & en français *gouverneurs*. Les Orientaux anciens & modernes en ont tiré *Gabriel*, *Kébrail*, *Kabir*, *Giaber*, & *Giagar*, noms illustres d'archanges & de grands hommes.

Les dérivés de *gibor*, de *bogri*, & de *borgi*, désignent encore chez les Flamans, un bel homme, un homme puissant & de taille avantageuse; & nous exprimons le contraire par le diminutif *rabougri*: ce qui prouve que nos anciens ont connu le sens naturel & véritable de ces dénominations.

Si cependant elles sont devenues injurieuses pour la plupart, c'est par une allusion dont il faut ici chercher la source dans les légendes des premiers âges du monde; elles nous disent qu'il y a eu autrefois des hommes qui ont rendu leur nom célèbre par leur puissance & leur grandeur; que ces hommes couvrirent la terre de leurs crimes & de leurs forfaits, & qu'ils furent à la fin exterminés par le feu du ciel: cette race superbe est la même que celle des géants, que les Arabes nomment encore *giabar*, & au pluriel *giabaroun*, *potentes*; & que les anciens ont appelé *gibor* & *gibborim*, ainsi qu'on le voit en plusieurs endroits de la bible. Nous devons donc présumer que c'est sous cet aspect particulier que le nom de *gibor* avec ses dialectes *gebri*, *bogri*, *borgi*, & leurs dérivés, sont devenus chez tant de peuples différens des termes insultans; & que c'est de-là qu'est sortie l'application presque générale qu'on en a faite à tous ceux que la justice ou le fanatisme calomnieux ont accusés de ce même crime qui a fait tomber le feu du ciel sur la tête des puissans mais abominables *gibborim*. Article de M. BOULANGER.

GUÈDE, f. f. ou PASTEL, drogue employée par les Teinturiers, pour teindre en bleu. Voyez BLEU & TEINTURE.

Le pastel vient d'une graine semée tous les ans au printemps, & qui produit une plante appelée en latin *glastum satum*. On cueille ordinairement quatre

ou cinq fois les feuilles de cette plante tous les ans; il n'y a guère que les feuilles des deux ou trois premières cueillettes dont on fasse quelque cas; & ce sont sur-tout les premières qu'on estime le plus: lorsque les feuilles sont dans leur maturité, on les cueille, on les porte ensuite au moulin à pastel pour les mettre en pièces; on les laisse huit ou dix jours en tas, après quoi on en fait une espèce de balle qu'on laisse sécher sur des claies.

Cela fait, on les broie & on les réduit en poudre; on les laisse ensuite sur le plancher, & on les arrose: c'est-là l'opération qu'on appelle *coucher*.

Lorsque le pastel s'est ensuite échauffé, & qu'il a fumé quelques jours, il devient entièrement sec: c'est ce qu'on appelle *blanchir*.

Huit jours après il est bon à employer par les Teinturiers.

Les anciens Bretons se servoient de pastel pour se colorer le corps.

Quelques-uns prétendent que c'est de cette plante appelée *glastum* en latin, qu'est venu le nom de *glas* qui signifie *wede* dans les pays du nord; & d'autres prétendent que *glas* & *glastum* sont tirés de l'ancien breton, dans lequel *glas* signifioit la couleur bleue.

Le pastel bleu est le plus foncé de tous; il est d'une couleur fort approchant de noir, & sert de base à former différentes couleurs qui servent d'échelles aux Teinturiers pour former les différens degrés des pastels. Chambers.

GUËLFE, f. m. (*Hist. mod.*) nom de la faction opposée à celle des Gibelins.

Les étymologies différentes, aussi puériles qu'incertaines du nom de ces deux factions, recueillies dans les Bollandistes, le dictionnaire de Trévoux & autres lexicographes, ne se retrouveront pas ici.

Nous nous contenterons de rappeler à la mémoire, que les *Guelfes* tenoient pour le pape & les *Gibelins* pour l'empereur; qu'après des dissensions qui sembloient passagères, la querelle de la couronne impériale & de la tiare s'échauffa violemment, divisa l'Italie au commencement du treizième siècle, la remplit de carnage, de meurtres, d'assassinats, & produisit d'autres malheurs qui ont troublé le monde: mais il faut tâcher de les oublier & porter ses yeux sur la renaissance des Beaux-Arts qui succéderent à ces cruelles dévolations. (D. J.)

GUËLDRE, (DUCHÉ DE) Géog. contrée des Pays-Bas qui a eu autrefois ses ducs particuliers, & qui est aujourd'hui partagée entre plusieurs souverains; de manière pourtant que la partie la plus considérable fait une province qui est la première dans l'union des Provinces-Unies.

Le duché de *Gueldre* considéré dans toute son étendue, est borné au nord par le Zuyderfée & par la province d'Overissel; au sud par le duché de Clèves, par l'électorat de Cologne, & par le duché de Juliers; à l'ouest par le Brabant, la Hollande, & par la province d'Utrecht; à l'est il touche par le comté de Zutphen, à l'évêché de Munster.

Cette étendue de pays a été habitée depuis Jules-César, par les Sicambres, par les Ménapiens, par les Mattiaques, & par les Ténétériens; les Romains en ont possédé une partie jusqu'à l'ancien bras du Rhin, & ils l'avoient jointe à la seconde Germanie; les Francs & les Frisons l'occupèrent ensuite; & ceux-ci ayant été vaincus, tout ce pays fut uni au royaume d'Austrasie, qui fut lui-même joint à l'empire dans le douzième siècle, sous le règne d'Othon le Grand. On fait comment il a passé depuis entre les mains de Charles-Quint & de Philippe II. & comment ce dernier en perdit la plus grande partie par la confédération qui se forma sous son règne en république indépendante. (D. J.)

GUËLDRE, (le haut quartier de) Géog. autrement

dit le quartier de Ruremonde, qui faisoit anciennement une portion du duché de *Gueldre*. Cette portion étoit même encore demeurée aux Espagnols après l'érection de la république des Provinces-Unies; mais depuis le traité d'Utrecht, le haut quartier de *Gueldre* se trouve partagé entre trois souverains; le roi de Prusse a pour sa part la ville de *Gueldres*; la maison d'Autriche, Ruremonde & ses dépendances; & les États-Généraux y possèdent la ville de Venlo avec sa banlieue, le fort de Stevenswert avec son territoire, & les petites villes de Nieustadt & d'Echt avec leurs préfectures. (D. J.)

**GUELDRÉ**, (*la province de*) *Gueldria*, (*Géog.*) démembrément de l'ancien duché de *Gueldre* qui forme présentement une des sept Provinces-Unies; elle tient même le premier rang dans la république des Provinces-Unies, quoiqu'elle ne soit ni la plus riche ni la plus puissante; elle consiste en trois quartiers qui sont Nimegue, Zutphen, & Arnheim, ou le Veluwe. Chaque quartier forme un état particulier dont la juridiction & les droits ne sont ni confondus ni partagés avec ceux des autres quartiers. Voyez *Basnage*, *descript. historiq. des Provinces-Unies*. (D. J.)

**GUELDRÉS**, (*Géog.*) petite ville forte des Pays-Bas, au duché de même nom, cédée au roi de Prusse par le traité d'Utrecht; elle est dans des marais sur la Niers, à deux lieues nord-est de Venlo. Ce n'est donc pas la *Gelduba* mentionnée dans l'*itinéraire* d'Antonin, & dans Pline, *liv. XIX. ch. v.* car la ville de *Gueldres* est à quatre lieues du Rhin, & *Gelduba* étoit sur ce fleuve, *castellum rheno impositum*, dit Pline. *Long. 23. 56. latit. 5. 30.* (D. J.)

**GUELLES**, *terme de Blason*, qu'on a dit autrefois pour *gueules*; couleur rouge appelée ainsi de la gueule des animaux.

**GUÉONIM**, ou **GÉHONIM**, (*Théolog.*) mot hébreu qui signifie *excellent*; c'est le titre qu'ont pris certains rabbins qui demeuroient dans le territoire de Babylone, comme M. Simon l'a remarqué dans son supplément aux cérémonies des Juifs: il observe en même tems que les Arabes s'étant rendus les maîtres de ce pays-là, & ayant détruit les écoles des Juifs, les *Guéonims* se retirèrent en Europe & principalement en Espagne ou R. Isaac Alfez qui vivoit sur la fin des tems où les *Guéonims* ont été en crédit, fit un excellent recueil des décisions de la gémare qui est une glose du talmud, sans s'arrêter aux questions & aux disputes inutiles: Buxtorf, dans sa *bibliothèque des rabbins*, a parlé fort au long de cet ouvrage.

Il y a grande apparence que ces *Guéonims* ou *Géhonims* sont les mêmes que ceux que d'autres auteurs appellent *Gaons*. Voyez **GAONS**. (G)

**GUÊPE**, f. f. *vespa*; mouche qui a beaucoup de rapport avec l'abeille, mais qui en diffère par des caractères très-marqués: le plus apparent au premier coup-d'œil, est le filet, par lequel le ventre de la guêpe tient au corcelet; ce filet est plus ou moins long dans les différentes espèces de guêpes, tandis qu'on ne le voit pas dans les abeilles. On peut aussi distinguer aisément les guêpes par leurs couleurs jaunes & noires qui forment des taches & des raies. Elles n'ont point de trompe, mais leur lévre supérieure est plus grande & plus longue que l'inférieure, & sert en quelque façon de trompe pour détacher les alimens & les porter à la bouche: il y a aussi deux dents, une de chaque côté de la tête, qui se touchent en-devant par leur extrémité, & qui broient les corps que la lévre supérieure ne pourroit pas entamer. Enfin les guêpes sont différentes de toutes les autres mouches à quatre ailes, en ce que les ailes supérieures paroissent fort étroites, & sont pliées en deux, suivant leur longueur, lorsque l'insecte est en repos, mais elles se déplient lorsqu'il vole. On a

observé au-dessus de l'origine de chacune de ces ailes, une partie écaillée qui empêche que la mouche ne les rende inutiles en les élevant trop haut.

Il y a plusieurs espèces de guêpes; les unes habitent sous terre, & les autres en plein air: les premières sont les plus communes: on les a nommées *guêpes souterraines*, à cause que leurs nids sont dans la terre, & *guêpes domestiques*, parce qu'elles entrent dans les maisons & qu'on les voit manger dans les plats que l'on sert sur les tables. Ces guêpes vivent plusieurs ensemble comme les abeilles. Il y a des guêpes mâles & des guêpes femelles, mais la plupart n'ont point de sexe, c'est pourquoi on leur donne le nom de *mulets*: on les appelle aussi *guêpes ouvrières*, parce qu'elles travaillent à la construction du nid, & qu'elles y apportent des alimens. Les guêpes mâles, femelles, & mulets d'un même nid viennent d'une seule mere, qui est fécondée dans l'automne, & qui après avoir passé l'hiver dans quelque lieu abrité, se trouve au printemps en état de faire sa ponte.

Cette guêpe creuse un trou dans un lieu où la terre est facile à remuer, & où il n'y a point de pierres: c'est ordinairement dans un pré, dans un champ, ou sur les bords d'un grand-chemin. Quoique seule, elle déplace une assez grande quantité de terre pour former une cavité où elle puisse construire le commencement d'un guêpier, c'est-à-dire d'un nid qui doit contenir un très-grand nombre de guêpes. Voyez **GUÊPIER**. Elle commence l'enveloppe du guêpier sur les parois supérieures de la cavité, & y attache le premier gâteau. A mesure qu'elle achève un alvéole, & même avant qu'il soit achevé, elle y pond un œuf, qui est blanc, transparent, de figure oblongue, & plus gros à l'un des bouts qu'à l'autre; un de ces œufs est collé au fond de chaque alvéole, pendant qu'elle en construit de nouveaux & qu'elle y dépose des œufs. Ceux qui ont été pondus les premiers, éclosent au bout de huit jours; il en sort des vers que la mere nourrit; elle va dans la campagne chercher des alimens pour les vers, & la matière qu'elle emploie pour la construction du guêpier. Les vers avancent la tête hors de leurs alvéoles, & ouvrent la bouche pour recevoir la nourriture que la mere leur apporte. Lorsqu'ils sont devenus assez gros pour remplir les alvéoles, ils en ferment l'ouverture avec un couvercle de soie, qu'ils filent comme les vers à soie, & ils en tapissent les parois de l'alvéole. Après quelques jours de repos ils se transforment en nymphes. L'insecte reste dans cet état pendant huit ou neuf jours, ensuite il se dépouille de son enveloppe, il ronge les bords du couvercle de l'alvéole, le pousse en-dehors, & paroît enfin sous la forme de mouche.

Dès que les guêpes sortent des alvéoles, elles aident la mere à nourrir les vers, & à construire le guêpier, tandis qu'elle continue sa ponte. Tous les premiers œufs ne produisent que des mulets; & lorsqu'il y en a un assez grand nombre pour multiplier les alvéoles, pour soigner les vers, & pour apporter la nourriture, la mere ne sort plus du guêpier, elle pond continuellement. Après qu'il y a plusieurs milliers de mulets éclos, elle commence à pondre des œufs de mâles & de femelles. Elle dépose ces œufs dans des alvéoles qui ne se trouvent que dans les quatre ou cinq derniers gâteaux du guêpier, & qui sont plus grands que ceux qui renferment les œufs des mulets. Les guêpes femelles sont plus grandes que les mâles, & les mulets plus petits; ceux-ci sont de deux grandeurs différentes, de même que les mâles. Les mulets ont un aiguillon qui cause plus de douleur que celui des abeilles; les femelles ont aussi un aiguillon, & il est plus long & plus gros que celui des mulets; les mâles n'en ont point. Lorsqu'il

y a quinze ou seize milliers de mulets, il ne se trouve ordinairement à la fin de l'été que trois cents mâles & autant de femelles.

Les mulets vont chaque jour chercher dans la campagne des alimens, qu'ils rapportent dans le guêpier pour nourrir les mâles, les femelles, & les mulets qui y restent; ces alimens sont des fruits, de la chair, des mouches, & sur-tout des abeilles. Lorsqu'une guêpe rencontre une abeille, elle se jette dessus, la divise en deux parties avec ses dents, & emporte le ventre, qu'elle trouve sans doute meilleur que le corcelet & la tête, parce qu'il est rempli de miel. On ne fait que trop combien les guêpes gâtent les fruits en les suçant; ces insectes sont si avides de chair, que les bouchers de campagne ne pourroient pas en préserver leurs viandes, s'ils ne prenoient le parti d'exposer en-avant sur leurs boutiques un foie de veau ou une rate de bœuf, que les abeilles préfèrent à d'autres viandes, parce qu'ils sont plus aisés à couper; elles se jettent toutes sur ces morceaux, & ne vont pas plus loin. Les Bouchers trouvent encore un autre avantage en les rassemblant ainsi, c'est que les grosses mouches bleues dont viennent les vers qui font corrompre la viande, craignent les guêpes, & n'approchent pas d'un lieu où il y en a beaucoup. Lorsqu'un mullet arrive au guêpier avec sa proie, plusieurs guêpes l'entourent & prennent leur part de ce qu'il a apporté; si c'est un aliment solide, elles le coupent en morceaux; si c'est un suc tiré des fruits, le mullet le fait sortir de sa bouche par gouttes que les autres viennent sucer.

A la fin du mois d'Août, les mulets construisent les derniers gâteaux du guêpier, & la mere y dépose les œufs des mâles & des femelles en finissant sa ponte; ainsi c'est au commencement de l'automne que le guêpier est complet, & que le nombre des guêpes y est le plus grand. Un guêpier a quelquefois plus de seize mille alvéoles. Comme il arrive souvent que la mere pond successivement deux, & même trois œufs dans chacun, il se trouve à la fin de l'été jusqu'à trente mille guêpes dans ce guêpier. Alors la mere, les mâles, & les femelles nouvellement nés sortent du guêpier comme les mulets pour chercher leur nourriture. Tout est en vigueur & en bon ordre, mais cet état florissant ne dure qu'un mois ou six semaines. Au commencement d'Octobre ces insectes semblent n'avoir plus d'instinct, tout est en desordre dans le guêpier; les mulets & les mâles tirent des alvéoles les œufs & les petits vers, les tuent & les dispersent au loin: ensuite toutes les guêpes languissent dans les premiers froids de l'automne; si elles se raniment lorsque le soleil les rechauffe, ce n'est que pour quelques momens; à mesure que l'hiver approche, elles perdent leurs forces; les mouches dont elles se nourrissoient leur résistent, enfin les mâles & les mulets périssent par le froid. Les femelles se soutiennent mieux, elles se retirent dans le guêpier ou dans des trous, mais il en meurt beaucoup: celles qui peuvent vivre jusqu'au printems ayant été fécondées avant la mort des mâles, sont en état de former chacune un guêpier.

Pour observer les guêpes, on renferme un guêpier dans une ruche vitrée; pour cette opération il faut être vêtu de façon à ne pas craindre leur aiguillon. On déterre un guêpier & on le met dans une ruche; les guêpes après s'être dispersées y rentrent, & lorsque la nuit est venue, on ferme la ruche & on la transporte où l'on veut avec le guêpier qu'elle contient. Les guêpes appellées aériennes, parce qu'elles ont leurs nids en plein air, sont plus petites qu'aucunes de celles qui vivent en société; leurs guêpiers sont attachés à une branche d'arbre, à une paille de chaume, à une plante, à un mur, &c. Ils diffèrent

des autres en ce que les gâteaux sont posés verticalement, & qu'ils n'ont point d'enveloppe commune qui les mette à l'abri; mais leur position est favorable à l'écoulement de l'eau, & ils sont enduits d'un vernis qui y résiste. Ces guêpes ne quittent leur nid que pour chercher leur nourriture & celle des vers qui doivent perpétuer leur espèce: elles ressemblerent aux guêpes souterraines par leur maniere de vivre & de se multiplier.

On a donné le nom de cartonnières à de petites guêpes d'Amérique, parce que leur guêpier est enveloppé d'une sorte de carton très-fort & très-blanc; cette couverture leur est nécessaire, parce qu'elles sont plus délicates que les guêpes d'Europe, & que l'air est nuisible à leurs vers. La plus grande différence qu'il y a entre ces guêpes cartonnières & les guêpes souterraines dont il a été fait mention, consiste dans la maniere de construire le guêpier. Voyez GUÊPIER. Mém. pour servir à l'hist. des Insectes, tom. VI. Abregé de l'hist. des Insectes, tom. II. Voyez INSECTE. (I)

GUÊPIER, f. m. Les guêpes construisent comme les abeilles des gâteaux & des alvéoles, qui forment un groupe revêtu d'une enveloppe en tout ou en partie; cette masse est appellée guêpier. Les guêpes souterraines placent leur guêpier sous terre; elles font d'abord un trou qui a un pouce de diametre, sur un demi-pié, ou un pié, & quelquefois deux piés de longueur; ensuite elles creusent une cavité qui a jusqu'à quatorze ou quinze pouces de diametre; à mesure qu'elles alongent le guêpier, elles transportent au-dehors, grain à grain, toute la terre qui remplit cet espace. La figure de ces guêpiers n'est pas toujours la même; il y en a de sphériques, d'ovoïdes, & de coniques: on ne voit à l'extérieur que deux ouvertures; les guêpes entrent par l'une & sortent par l'autre: l'enveloppe a un pouce ou un pouce & demi d'épaisseur; elle est composée de plusieurs lames minces, dont la forme ressemble en quelque façon à celle des coquilles appellées peignes; leur convexité est du côté extérieur du guêpier, & les bords de l'une de ces lames sont collés sur le milieu de celles sur lesquelles elle se trouve, desorte qu'il reste entr'elles des cavités; leur substance est de même nature que celle du papier, aussi les guêpes la tirent des végétaux. L'humidité de la terre & l'eau des pluies ne pénètre pas à-travers l'enveloppe, parce qu'il y a dans son épaisseur des cavités entre les différentes lames qui la composent, & qui sont quelquefois jusqu'au nombre de quinze ou seize les unes sur les autres. L'intérieur du guêpier est divisé par plusieurs cloisons horizontales, de même substance que l'enveloppe extérieure, il s'en trouve jusqu'à quinze dans les plus grands guêpiers; celles du milieu ont un plus grand diametre que les autres; dans ceux dont la forme est ovoïde, il y a un demi-pouce de distance entre chacune des cloisons, & elles tiennent les unes aux autres par des liens verticaux, qui sont placés en différens endroits de la surface des cloisons; il n'y en a que trois ou quatre entre les plus petites, mais on en a vû jusqu'à cinquante entre les plus larges; ces liens ont une ou deux lignes de diametre. Les bords de chaque cloison sont aussi attachés à l'enveloppe du guêpier par quelques liens, entre lesquels les guêpes peuvent passer pour aller d'une cloison à une autre, & traverser le guêpier entre toutes les cloisons. Chacune de ces cloisons est un gâteau où se trouvent des alvéoles hexagones comme celles des abeilles, mais il n'y en a que sur la face inférieure. Ces alvéoles servent de logement aux œufs, aux vers, aux nymphes, & aux jeunes guêpes qui n'ont pas encore pris l'essor. On a compté jusqu'à dix milles alvéoles dans des guêpiers de grandeur médiocre; ceux des guêpes aériennes

n'ont point d'enveloppe commune. *Voyez* GUÊPE.

On donne le nom de *guépier* aux nids des frélons comme à ceux des guêpes. *Voyez* FRÉLON.

Les *guépriers* des guêpes de Cayenne, appellées *carzonnières* (*voyez* GUÊPE) ont ordinairement la figure d'une cloche alongée, dont l'ouverture seroit fermée, à l'exception d'un trou d'environ cinq lignes de diametre : les plus grands de ces *guépriers* ont un pié & demi de longueur ; ils sont suspendus à des branches d'arbres. L'intérieur est divisé par des cloisons horizontales, dont les bords sont adhérens à l'enveloppe extérieure du *guépier*, sans qu'il reste d'ouverture entre les cloisons & l'enveloppe, comme dans les *guépriers* des guêpes souterreines d'Europe, mais il y a un trou au centre de chaque cloison, qui la traverse d'une face à l'autre, & qui sert de passage aux guêpes pour aller dans tous les intervalles qui sont entre les cloisons ; chacune est composée d'une lame & d'un rang d'alvéoles, qui tiennent par le fond à la face inférieure de cette lame. Ces guêpes commencent comme les autres leur *guépier*, par l'anneau qui doit le tenir suspendu autour de la branche qu'il embrasse ; ensuite elles construisent une premiere lame horizontale, & des alvéoles contre sa face inférieure ; elles alongent le *guépier*, en formant autour une bande qui doit faire partie de l'enveloppe extérieure ; elles attachent à cette bande une seconde lame horizontale, à quelque distance des alvéoles qui tiennent à la premiere lame ; alors elles passent par le trou qui est au centre de cette lame, pour déposer des œufs dans les alvéoles, pour porter de la nourriture aux vers qui y éclosent, &c. au moyen de la seconde lame, qui existe déjà, ces vers & les nymphes qui leur succèdent sont à l'abri du grand air qui leur seroit nuisible. C'est ainsi que ces guêpes construisent toutes les cloisons de leur *guépier*, & qu'elles pondent des œufs successivement dans chacune, à mesure que les alvéoles se trouvent renfermés par le moyen de l'enveloppe extérieure, & de la lame de la cloison inférieure : on a vû de ces *guépriers* où il y avoit jusqu'à onze cloisons. La matiere dont ils sont composés est un vrai carton, qui a l'épaisseur d'un écu de trois livres dans l'enveloppe extérieure & dans les lames des cloisons : il est très-ferme & très-blanc, sans doute parce que les guêpes le tirent des bois blancs, parce qu'ils sont moins durs que les autres. *Mém. pour servir à l'hist. des Insect. tome VI. abrégé de l'hist. des Insect. tome II. Voyez ci-devant* GUÊPE. (I)

GUÉPIER, f. m. *merops, apiafter*, (*Ornithologie.*) oiseau un peu plus grand que le merle. Il a le bec épais, droit, pointu, noir, fort & un peu recourbé en-bas. La conformation du pié de cet oiseau est singuliere ; car le doigt extérieur tient à celui du milieu par trois phalanges, & le doigt intérieur par une phalange seulement. Ce doigt est le plus petit de tous ; il n'a que la moitié de la longueur de celui du milieu. Le doigt antérieur est presque égal à celui du milieu, & le doigt postérieur est un peu plus grand que l'intérieur. Le sommet de la tête est roux ; le derrière de la tête & les épaules ont une couleur verdâtre, mêlée d'une teinte de rouge. Il y a de chaque côté de la tête une bande noire, qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'au-delà des oreilles, en passant autour des yeux. Le dessous du menton est jaune ; la poitrine & le ventre sont bleus ; la queue est composée de douze plumes ; les deux du milieu sont plus longues que les autres, & terminées en pointe. Le *guépier* a les jambes courtes & grosses, les ongles noirs, & les piés d'une couleur brune rougeâtre ; il se nourrit d'insectes, tels que des abeilles, des cigales, des scarabés, &c. il mange aussi des graines de plantes. *Willug. ornith. Voyez* OISEAU. (I)

GUERANDE, *Gueranda*, (*Géog.*) ville de France en Bretagne, au comté de Nantes. Il s'y fait avec les Anglois quelque commerce de sel blanc, qu'elle tire des salines de son territoire. Elle est à une lieue de l'Océan, & à treize N. O. de Nantes. *Long. 15. 13. 24. lat. 47. 19. 39. (D. J.)*

GUERCHE, (LA) ou GUIERCHE, (LA) *Géog.* ville de France en Touraine sur la Creuse. *Longit. 18. 28. lat. 46. 48. (D. J.)*

GUERET, *Varactus*, (*Géog.*) petite ville de France dans la Haute-Marche, dont elle est la capitale : elle est sur la Gartampe, à dix lieues N. E. de Limoges. *Long. 19. 32. lat. 46. 10.*

Varillas, (Antoine) historien françois plus fécond qu'exact, plus agréable que fidele, naquit à *Gueret* en 1624, & mourut à Paris le 9 Juin 1696. (*D. J.*)

GUERETS, f. m. pl. (*Agriculture.*) il se dit de la terre labourée & prête à être ensemencée. (K)

GUERGUELA, (*Géog.*) *Voyez* GUARGALA.

GUERIDON, f. m. (*Gramm.*) meuble de chambre, composé d'un pié, d'un pilier & d'un plateau. Ces pieces se font au tour, & sont communément en bois. Le *guéridon* sert à porter un flambeau. Sa commodité est d'être transporté où l'on veut.

GUÉRIDON, (*Marine.*) *Voyez* ECOUPE.

\* GUERIDON, (*Manuf. en soie.*) machine qui a la forme de ce meuble, mais dont le plateau est divisé en petites cases, où l'on place les espolins qu'on est obligé d'ôter de dessus l'étoffe quand on ne s'en sert pas.

\* GUÉRIR, v. act. pass. & n. (*Gramm.*) On dit se *guérir*, *guérir* quelqu'un, & *guérir* d'une maladie. Ce terme est relatif à l'état de santé & à l'état de maladie, & marque le passage de celui-ci au premier, soit par le secours de la medecine, soit par les forces de la nature. Il se prend au simple & au figuré, & il s'applique aussi communément aux maladies de l'esprit, qu'à celles du corps. On *guérit* de la fièvre par le quinquina, & de la gloire littéraire ou autre, par la raison, les mauvais succès, les préférences injustes, les inimitiés, les jalousies, les satyres, &c.

GUÉRITE, f. f. (*Art mil.*) espece de petites tours de maçonnerie ou de charpente, qu'on construit aux angles faillans des ouvrages de la fortification, pour découvrir ce qui se passe dans le fossé.

Les *guérites* des ouvrages de la fortification sont de niveau au terre-plein de ces ouvrages. On fait une coupure de trois piés de largeur dans le parapet, pour entrer dans la *guérite* du terre-plein du rempart de plain-pié.

La figure des *guérites* est ronde, pentagonale ou exagonale. Le diametre en-dedans est d'environ quatre piés, & la hauteur de six à la naissance de la calotte, ou de la partie supérieure qui les termine.

Les *guérites* doivent être percées de quatre ou cinq ouvertures ou petites fenêtres ouvertes, de maniere que la sentinelle qui est dedans puisse découvrir le fond du fossé & le chemin couvert.

On fait aussi des *guérites* aux différentes entrées de la place, mais elles ne servent qu'à mettre à couvert de la pluie les sentinelles placées à ces endroits. Ces dernières *guérites* sont ordinairement de bois, & de figure quarrée.

On donnoit anciennement le nom d'*échauguette* aux *guérites*. *Voyez* ECHAUGUETTE. (Q)

GUERLIN, f. m. (*Marine.*) *Voyez* GRELIN.

GUERPIR, v. act. (*Jurisp.*) se disoit anciennement pour *ensaisiner*, *transférer*, *mettre en possession*, du mot allemand *verp* ou *guerp*, qui signifie *possession* ou l'héritage dont on est vêtu, & *ensaisiner* : de-là on a fait *déguerpir*, qui est opposé à *guerp*, pour dire *quitter la possession d'un héritage*. Dans la suite on a quelquefois dit *guerp* pour *déguerpir* ; comme *guerp* l'hommage du roi, dans la chronique de Flandre,

chap. xxvij. c'est *refutare feudum regium*. Voyez Loyseau, traité du déguerpiſſement, liv. I. chap. ij. n. 4. & DÉGUERPIſſEMENT. (A)

GUERRE, ſub. f. (*Art milit. & Hiſt.*) différend entre des princes ou des états, qui ſe décide par la force ou par la voie des armes. C'eſt-là à-peu-près la définition de Grotius, qui dit que la guerre eſt l'état de ceux qui tâchent de vider leurs différends par la voie de la force.

Suivant Montecuculli, la guerre eſt une action d'armées qui ſe choquent en toute ſorte de manière, & dont la fin eſt la victoire. Cette définition n'eſt pas abſolument exacte, parce que lorsqu'un état puiffant en attaque un plus foible, le but de la guerre dans le dernier n'eſt pas tant de remporter la victoire ſur l'aggreſſeur, que de s'oppoſer à ſes deſſeins.

Quoi qu'il en ſoit, l'idée de la guerre eſt trop commune & ſes effets trop connus, pour s'arrêter à l'expliquer plus particulièrement. Comme les princes n'ont point de tribunal ſur terre qui puiſſe juger de leurs différends & de leurs prétentions, c'eſt la guerre ou la force qui peut ſeule en décider, & qui en décide ordinairement.

Nous n'entrerons dans aucun détail ſur les différentes circonſtances qui rendent les guerres juſtes ou injuſtes. Nous renvoyons pour ce ſujet au ſavant traité de Grotius, de *jure belli ac pacis*; nous donnerons ſeulement une légère idée de la guerre offensive & de la guerre défensive. Elles peuvent ſe diviſer chacune en guerre de campagne, & en guerre des ſièges.

La guerre offensive eſt celle dans laquelle on ſe propoſe d'attaquer l'ennemi. Dans la défensive, on a pour principal objet de réſiſter aux efforts de l'ennemi, & de l'empêcher de faire des conquêtes.

La guerre de campagne eſt celle qui ſe fait entre deux armées oppoſées. A l'égard de celle des ſièges, elle conſiſte dans l'attaque & dans la défensive des places.

Avant que d'entrer dans quelque détail ſur ce ſujet, obſervons d'abord que la guerre eſt un art qui a ſes règles & ſes principes, & par conſéquent ſa théorie & ſa pratique. « Tous les Arts & tous les Métiers » ſe perfectionnent par l'exercice. Si cette maxime a lieu dans les plus petites choſes, à plus forte raiſon dans les plus importantes. Or qui doute que l'art de la guerre ne ſoit le plus grand de tous? C'eſt par lui que la liberté ſe conſerve, que les dignités ſe perpétuent, que les provinces & l'empire ſe maintiennent: c'eſt cet art auquel les Lacédémoniens autrefois, & enſuite les Romains, fauſſifierent toutes les autres ſciences. C'eſt l'art de ménager la vie des combattans & de remporter l'avantage » Vegece, traduction de M. de Sigris.

L'étude d'un art ſi important doit, ſelon M. de Follard, faire la principale occupation des princes & des grands. Rien de plus brillant que la carrière d'un général qui fait ſervir ſa ſcience, ſon zèle, & ſon courage au ſervice du prince & de la patrie: « quel eſt l'art, dit cet auteur, qui égale un particulier à ſon ſouverain, qui le rend dépoſitaire de toute ſa puiffance, de toute la gloire, & de toute la fortune des états? » La guerre ſeule a cet avantage: peut-il être un motif plus noble & plus intéreſſant pour chercher à ſ'y diſtinguer!

Les règles ou les principes de la guerre qui en forment la théorie, ne ſont autre choſe que le fruit des obſervations faites en différens tems pour faire combattre les hommes le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible. Thucydide remarque que la fameuſe guerre du Peloponneſe ſervit à augmenter l'expérience des Grecs dans l'art militaire; parce que comme cette guerre fut ſouvent interrompue & recommencée, chacun ſ'appliquoit à reſtiſier les fautes qui avoient été remarquées dans les campagnes précédentes.

La première idée qu'on a dû avoir lorsqu'on a

Tome VII.

formé des hommes pour combattre, a ſans doute été de les armer pour agir offenſivement contre l'ennemi.

Les premières armes furent d'abord fort ſimples; c'étoit de gros bâtons, ou des eſpeces de maſſues ou caſſe-têtes, ainſi qu'en ont encore aujourd'hui les Sauvages. On dut auſſi ſe ſervir de pierres, qu'on jettoit de loin avec la main: mais on trouva bientôt l'invention de la fronde, pour les jeter de plus loin & avec plus de force. Il y a apparence qu'on ſongea enſuite à armer les bâtons d'un fer pointu; qu'on trouva bientôt après l'invention des épées ou des fabres; & qu'à l'imitation des pierres qu'on lançoit avec la fronde, on imagina l'arc pour lancer également les fleches: car toutes ces armes ſont de la plus haute antiquité.

Après avoir armé les combattans, il fut aisé de ſ'appercevoir qu'en les faiſant agir en foule & ſans ordre, ils ne pouvoient ſe ſervir de leurs armes, & qu'ils ſ'embarrasſeroient réciproquement.

Pour remédier à cet inconvénient, on les forma ſur des lignes droites, & l'on mit pluſieurs de ces lignes les unes derrière les autres, pour en augmenter la force. Voyez RANGS & FILES.

Après avoir armé les troupes & leur avoir donné l'arrangement précédent, il fallut leur apprendre à ſe ſervir de leurs armes, & à ſe mouvoir en ordre de tous les ſens; c'eſt-à-dire qu'il fallut leur apprendre l'exercice ou le maniemement des armes, & les évolutions. Voyez EXERCICE & EVOLUTION.

Les hommes en faiſant uſage de leurs armes contre l'ennemi, cherchent à ſe couvrir ou à ſe garantir de l'effet des ſiennes. Pour cet effet on imagina les armes défensives, telles que les caſques, cuirafſes, boucliers, &c. Voyez ARMES DÉFENSIVES.

Les troupes étant armées ou exercées, il fallut les diviſer en pluſieurs corps, propres à agir & à ſe mouvoir facilement: de-là l'origine des compagnies, des cohortes, des régimens, des bataillons, &c.

On ſongea auſſi à arranger ces différens corps entr'eux, comme les troupes le ſont dans leurs corps particuliers, & l'on forma les ordres de bataille ſur deux ou trois lignes de troupes. Voyez LIGNE DE TROUPES & ORDRE DE BATAILLE.

On ne ſ'aviſa vraisemblablement pas dans les premiers tems de faire combattre les hommes à cheval; mais il fut aisé de ſ'appercevoir bien tôt du beſoin de la cavalerie pour pourſuivre l'ennemi, le diſperſer après ſa défaite, & l'empêcher de ſe rallier.

Il y a apparence que la cavalerie fut d'abord deſtinée à cet effet, & qu'elle ne conſiſtoit guere qu'en troupes légères: mais on vit enſuite que cette cavalerie pourroit encore rendre d'autres ſervices; qu'elle étoit propre en plaine à combattre l'ennemi, & que d'ailleurs par la rapidité de ſes mouvemens, elle pouvoit ſe transporter bien-tôt d'un lieu en un autre & ſe tirer du danger bien plus promptement que l'infanterie: on forma donc des corps de cavalerie plus ou moins nombreux, ſuivant la nature des peuples & des pays où l'on faiſoit la guerre (a).

La cavalerie pouvant harceler l'infanterie en campagne, & eſſayer de la défaire ſans craindre de ſe commettre par la facilité qu'elle a de ſe retirer, on imagina des armes de longueur pour la tenir en reſpect; c'eſt-à-dire qu'on inventa les ſariffes ou les piques, dont la longueur empêchoit le cheval du cavalier de tomber ſur le fantaſſin: par-là l'infanterie

(a) Il n'eſt pas queſtion d'examiner ici ſi les anciens, au lieu de monter ſur les chevaux pour combattre, les ont d'abord attelés à des chars. Nous renvoyons pour ce ſujet à l'article EQUITATION. Il nous ſuffit que la cavalerie ait été de la plus haute antiquité dans les armées, & c'eſt ſurquoi les anciens auteurs ne laiſſent aucun doute.

put paroître en plaine devant la cavalerie, & la combattre même avec avantage ; mais la cavalerie fut toujours jugée nécessaire dans les armées pour soutenir & fortifier l'infanterie dans les lieux ouverts, donner des nouvelles de l'ennemi, le poursuivre après la défaite, &c.

Il est vraisemblable que les différentes choses dont on vient de parler, occuperent d'abord les nations guerrières, & que la fortification doit aussi son origine aux premières entreprises des puissances qui vouloient s'affujettir les autres. « D'abord, dit le comte de Pagan dans son *traité de fortification*, » les » campagnes étoient les plus agréables demeures ; » l'assurance des particuliers consistoit en l'innocence de tous, & les vertus & les vices n'admettoient » point encore de différence parmi les hommes ; mais » lorsque l'avarice & l'ambition donnerent lieu aux » commandemens & aux conquêtes, la foiblesse cé- » dant à la force, l'oppression suivit les vaincus ». Les moins puissans se réunirent ensemble dans le même lieu, pour être plus en état de se défendre : de-là l'origine des villes. On s'appliqua à les entourer d'une enceinte, capable d'en fermer l'entrée à l'ennemi. Cette enceinte fut d'abord de simples palissades, puis de murs entourés de fossés ; on y ajouta ensuite des tours. Voyez FORTIFICATION.

A mesure que la fortification se perfectionnoit, l'ennemi inventoit différentes machines propres à en détruire les ouvrages : telles furent le bélier & les autres machines de guerre des anciens. Voy. BÉLIER, BALISTE, CATAPULTE, &c.

Ces machines ont été en usage jusqu'à l'invention de la poudre, qui donna lieu d'imaginer le canon, le mortier, les arquebuses, les mousquets, les fusils, & nos autres armes à feu.

L'invention ou la découverte de la poudre à canon, qui a donné lieu de changer l'ancienne fortification, n'a pas introduit beaucoup de nouveautés dans les armes offensives du soldat. Le fusil répond assez exactement aux armes de jet des anciens ; mais les armes défensives ont été abandonnées insensiblement dans l'infanterie, à cause de la difficulté d'en avoir d'assez fortes pour résister à la violence du fusil. La cavalerie a seulement des plastrons ou des devants de cuirasse, & les officiers des cuirasses entières, que les réglemens les obligent de porter. Voyez ARMES DÉFENSIVES.

Dans les commencemens, où les armées s'éloignoient peu de leur demeure ordinaire, & où elles étoient peu de jours en campagne, les troupes pouvoient rester sans inconvéniens exposées aux injures de l'air. Mais lorsqu'on voulut leur faire tenir la campagne plus long-tems, on imagina de leur donner des tentes ou des especes de maisons de toile, que les soldats pouvoient porter avec eux. On forma alors des camps, & l'on fit camper les armées. Voyez CASTRAMÉTATION.

On pensa aussi alors à fortifier ces camps, pour les mettre à l'abri des surprises de l'ennemi, faire reposer les troupes plus tranquillement, & diminuer le grand nombre de gardes qu'il auroit fallu pour la sûreté du camp.

Toutes les différentes choses dont nous venons de parler, se sont insensiblement établies par l'usage parmi toutes nations policées. Celles qui y ont donné le plus d'attention & qui les ont portées au plus grand point de perfection, ont toujours eu un avantage considérable sur celles qui les avoient plus négligées. Ce n'est pas le grand nombre qui décide des succès à la guerre, mais l'habileté des chefs, & la bonté des troupes disciplinées avec soin, & formées dans tous les exercices & les manœuvres militaires. De-là vient que les Grecs, auxquels on est particulièrement redevable des progrès de l'art militaire, avoient

trouvé le moyen avec de petites armées de vaincre les nombreuses armées des Perses. Rien de plus admirable que la fameuse retraite des dix mille de Xenophon. Ces grecs, quoiqu'en petit nombre au milieu de l'empire des Perses, ayant près de huit cents lieues à faire pour se retirer, ne purent être entamés par les forces d'Artaxerxès. Ils surmonterent par leur courage & par l'habileté de leurs chefs tous les obstacles qui s'opposoient à leur retour.

Quelqu'utiles que soient l'exercice & la discipline pour former de bonnes troupes, l'art de la guerre ne consiste pas uniquement dans cet objet. Ce n'est qu'un moyen de parvenir plus sûrement à réussir dans ses entreprises : ce qui appartient essentiellement à l'art de la guerre, & qui le caractérise, c'est l'art de savoir employer les troupes pour leur faire exécuter tout ce qui peut réduire l'ennemi plus promptement, & le forcer à faire la paix ; car la guerre est un état violent qui ne peut durer, & l'on ne doit la faire que pour se procurer la jouissance des douceurs & des avantages de la paix.

Il est facile avec de la bonne volonté, de l'application, & un peu de discernement, de se mettre au fait de toutes les règles ordinaires de la guerre, & de savoir les différentes manœuvres des troupes ; mais le génie de la guerre ne peut se donner ni s'acquérir par l'étude. Elle peut seulement le perfectionner. On peut appliquer à l'art de la guerre ce que l'Horace françois dit du jeu d'échecs comparé à l'art de faire des vers.

*Savoir la marche est chose très-unie,  
Jouer le jeu, c'est le fruit du génie ;  
Je dis le fruit du génie achevé,  
Par longue étude & travail cultivé.*

Savoir toutes les manœuvres de la guerre, tout ce qui concerne l'ordre, la disposition & l'arrangement des troupes, tout cela quoique très-utile en soi & absolument nécessaire au général, est chose très-unie. Mais faire la guerre avec succès, rompre les desseins de l'ennemi, trouver le moyen d'é luder sa supériorité, faire des entreprises continuellement sur lui sans qu'il puisse s'y opposer, c'est-là le véritable fruit du génie, & du génie achevé par longue étude & travail cultivé.

« Si un homme, dit M. le maréchal de Saxe, n'est » pas né avec les talens de la guerre, & que ces ta- » lens ne soient perfectionnés, il ne sera jamais qu'un général médiocre : l'application rectifie les idées, » mais elle ne donne jamais l'ame ; c'est l'ouvrage de » la nature ».

Mais quelque avantage qu'on en ait reçu, si on ne cultive pas ses talens par l'étude & la méditation, il ne faut pas espérer, dit M. de Folard, que Dieu nous accorde la science de la guerre par infusion. « Cependant à voir, dit-il, le peu d'application que » chacun apporte à s'y rendre capable, on croiroit » assez qu'elle s'apprend en un jour, & que cette lu- » mière d'ordre, de ruse, d'artifice pour s'en bien » démêler, de profondeur dans la conduite des guer- » res les plus difficiles, de prévoyance & de précau- » tion qui nous éclaire, qui ne se perd ni ne s'éteint » point dans les dangers les plus éminens, naît avec » nous, & que nous sommes de ces génies extraor- » dinaires que la providence se plaît quelquefois à » faire paroître dans le monde & de loin, pour sau- » ver ou renverser les monarchies ».

On ne peut acquérir la science de la guerre que par l'étude & par la pratique. La pratique seule sans la théorie ne peut jamais donner que des connoissances fort bornées. Il faut qu'elle soit aidée & soutenue par les lumières de la théorie.

On a vû dans l'article ETUDE MILITAIRE, quelles sont les différentes connoissances qui servent de base

au grand art de la guerre. Lorsqu'on est parvenu à se les rendre propres, il faut chercher dans les livres les regles & les principes de cet art important. « Ce » n'est pas, dit M. de Folard sur ce sujet, dans la » moyenne antiquité qu'il faut aller chercher nos » maîtres; c'est chez les Grecs & les Romains, lorsqu'ils » que ces peuples étoient dans leur force, & que leur » discipline militaire, ou pour mieux dire, la science » ce de la guerre qui renferme tout, avoit été portée » au plus haut point de perfection où ces grands » hommes avoient pu la porter. C'est sur-tout chez » les Grecs qu'il faut les chercher. Ce sont eux » qui d'une routine (car la guerre n'étoit autre chose » d'abord) posèrent des principes certains & assurés. Il y eut alors des maîtres & des professeurs » pour l'enseigner, & l'expérience ne fut plus nécessaire pour former d'excellens officiers & des généraux d'armées; elle ne servoit que pour les perfectionner, comme Thucydide, Xenophon, & Plutarque nous l'assurent. *Préface du V. vol. du comment. sur Polybe.*

Comme l'étude de la guerre demande du tems, du travail, & de l'application, il se trouve bien des gens, qui, pour en éluder les difficultés, prétendent que cette étude n'est point nécessaire, & que la pratique peut seule apprendre l'art de la guerre. « Mais » s'il étoit vrai, dit le savant auteur que nous venons » de citer, que la guerre ne roulât que sur l'expérience, un royaume, par exemple, comme la France, » approcheroit de sa décadence selon le plus ou moins » de tems qu'il se maintiendrait en paix, & dix ou » douze années de repos ou d'inaction nous seroient » plus ruineuses que quinze ou vingt années d'une » guerre continuelle. Que l'on considère, dit toujours » cet auteur, quinze ou vingt ans de service sur la » tête d'un vieux officier qui ne connoît que son expérience & sa routine, & qui se reposant vingt autres dans la paix, oublie ce qu'il a appris dans la » guerre. Car qui peut disconvenir que l'expérience ne se perde & ne s'oublie par le défaut d'exercice? Les officiers-généraux affoiblis par leur âge, » ou abatardis par une longue paix, la noblesse amolliée & devenue paresseuse sans aucun soin des armes, se livre à toutes sortes de débauches; & les » soldats à leur imitation, n'observent pas certaine discipline qui peut suppléer au défaut de la science de la guerre. Tous ceux qui tiennent pour l'expérience conviennent qu'il n'y a rien à faire, si elle n'est entée sur la prudence militaire: & cette » prudence est-elle autre chose que la science qui nous fait voir les routes qui sont capables de nous » conduire où nous tendons? Tel qui a donné bataille dans un pays de plaine, se trouve embarrassé dans » un terrain inégal. Il l'est encore plus dans un pays » fourré. Il en donnera cinquante toutes différentes » les unes des autres, par les différentes situations » des lieux qui ne se ressemblent jamais. Souvent les » deux champs de bataille diffèrent l'un de l'autre: » ce qui n'est pas un petit embarras entre deux généraux; & soit qu'on attaque ou qu'on soit attaqué, » il y a mille changemens, mille mouvemens à faire » très-dangereux & très-déliés, soit dans le commencement ou dans les fuites d'un combat, sans » compter le fort ou le foible d'une armée sur l'autre, » qui peut être mis en considération, c'est-à-dire le » plus ou le moins de cavalerie ou d'infanterie, le » bon ou le mauvais de l'une & de l'autre. Comment » tirer de l'expérience ce que l'on n'a jamais vu ni » pratiqué, & les autres choses qui n'en dépendent » pas, &c. ». *Nouv. découvert. sur la Guerre.*

A toutes ces réflexions de M. de Folard, & à beaucoup d'autres sur la nécessité de la science militaire qu'on trouve en différens endroits de son *commentaire sur Polybe*, on peut ajoûter que s'il faut qu'un offi-

cier voye exécuter tout ce qu'il a besoin d'apprendre, il lui sera presque impossible de se rendre habile dans les différens mouvemens des armées. Car lorsqu'il est employé à la guerre, il ne voit que la manœuvre particulière de la troupe à laquelle il est attaché, & non pas les mouvemens des autres troupes qui sont quelquefois tous différens. Mais supposant qu'il puisse observer quelque disposition particulière dans les autres troupes, comment pourra-t-il en deviner la cause s'il ignore les principes qui peuvent servir à la dévoiler? Il arrive de-là, comme l'expérience le démontre, que bien des officiers qui ont servi long-tems, & qui même se sont trouvés à de grands mouvemens de troupes, ignorent la science de ces mouvemens, & qu'ils ne pourroient ni les commander, ni les faire exécuter. L'expérience leur apprend seulement les petits détails de l'exercice & du service particulier, qu'on trouve partout, & qu'il est impossible d'ignorer, parce qu'on est chargé de le faire exécuter journellement; mais cette partie de la police militaire, quoiqu'elle soit utile en elle-même & qu'elle fasse honneur à l'officier qui la fait observer avec le plus de soin, ne forme pas la science militaire; elle n'en renferme tout-au-plus que les premiers rudimens.

L'étude de l'art de la guerre peut tenir lieu d'expérience, mais d'une expérience de tous les siècles. On peut appliquer à cette étude ce que Diodore de Sicile dit de l'histoire si utile à tous les hommes, & principalement à ceux qui veulent posséder la science de la guerre. « C'est un bonheur, dit cet auteur, » de pouvoir se conduire & se redresser par les erreurs & par les chûtes des autres, & d'avoir pour » guide dans les hasards de la vie & dans l'incertitude de des succès, non une recherche tremblante de l'avenir, mais une connoissance certaine du passé. » Si quelques années de plus font préférer dans les » conseils les vieillards aux jeunes gens, quelle estime devons-nous faire de l'histoire qui nous apporte l'expérience de tant de siècles? En effet elle supplée à l'âge qui manque aux jeunes gens, & elle » étend de beaucoup l'âge même des vieillards ».

C'est ainsi que ceux qui ont étudié avec soin l'histoire des différentes guerres des nations, qui ont examiné, discuté tout ce qui s'y est observé dans la conduite des armées & des différentes entreprises militaires, peuvent acquérir par-là une expérience qui ne peut être comparée avec la pratique de quelques campagnes.

Comme peu de personnes sont en état de faire une étude aussi étendue de l'art de la guerre, il est à-propos d'indiquer les principaux ouvrages qui peuvent servir à donner les connoissances les plus nécessaires sur la théorie de cet art. Nous avons déjà vu que M. Folard veut qu'on consulte les Grecs & les Romains. C'est chez eux qu'il faut chercher les vrais principes de l'art militaire; mais le nombre de leurs auteurs sur ce sujet n'est pas considérable.

« Il y en avoit autrefois une infinité, dit M. de Folard dans la préface que nous avons déjà citée, » mais tout cela s'est perdu par les malheurs & la barbarie des tems. L'histoire nous a conservé les » titres de quelques-uns de ces livres, & les noms de quelques auteurs qui avoient écrit de la guerre, entre autres de Pyrrhus, roi des Epirotes; car pour ce » qui est des auteurs de la moyenne antiquité, c'est » fort peu de chose. A peine ont-ils donné une idée » de la guerre, tant ils sont abrégés. Il ne nous en reste qu'un au-dessus des autres, qui est Vegece. » Onofander & l'empereur Léon, tous deux Grecs, » n'en approchent pas; & tous les trois ne sont guère » plus étendus que nos modernes, mais ils sont plus » savans, bien que la science des armées fût presque » tombée & même oubliée de leur tems ».

Les anciens ouvrages qu'on peut consulter le plus utilement sur l'art de la guerre, outre celui de Vegece, sont la *Cyropédie*, ou l'*histoire de Cyrus* par Xénophon : la retraite des dix mille, & l'*histoire de Polybe*, les *commentaires de César*, la *tactique d'Élien*, &c.

Parmi les modernes, on peut lire le *parfait capitaine* du duc de Rohan ; les *mémoires* de M. de Turenne, inférés à la suite de la vie de ce grand capitaine, par M. de Ramfai ; ceux de Montecuculli, de M. le marquis de Feuquieres ; les *réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Cruz ; le *commentaire sur Polybe* par M. le chevalier Folard ; l'*art de la guerre* par M. le maréchal de Puysegur ; les *réveries ou mémoires sur la guerre* par M. le maréchal de Saxe, &c.

La science de la guerre est si étendue qu'on ne doit pas être surpris du petit nombre de ceux qui y excellent. Ce n'est pas assez que les généraux sachent ranger les armées en bataille, les faire marcher, camper, & combattre ; il faut qu'ils sachent encore préserver leurs armées des maladies qui pourroient les ruiner ou les affaiblir. Il faut aussi savoir encourager le soldat pour le faire obéir volontairement, & supporter patiemment les fatigues extraordinaires auxquelles il peut être exposé. Il faut avoir soin que les vivres ne lui manquent point, & que la cavalerie n'éprouve aucune disette de fourrage. C'est à quoi l'on doit toujours penser de bonne heure. C'est une épargne à contre-tems, dit Vegece, que de commencer à ménager les vivres lorsqu'ils manquent. Cet auteur observe que dans les expéditions difficiles, les anciens distribuoient les vivres par tête, sans avoir égard au grade ; mais on en tenoit compte ensuite à ceux à qui on les avoit ainsi diminués.

Outre ces différentes attentions, il y en a encore beaucoup d'autres, qu'on peut voir dans l'entretien de Cyrus & de Cambyse, rapporté dans le premier livre de la *Cyropédie* ; tout cela doit faire sentir combien la science de la guerre demande de travail & d'application. Cependant Polybe conseille encore à ceux qui aspirent au commandement des armées, d'étudier les Arts & les Sciences qui ont quelque rapport à l'art militaire. « Ajoûter, dit cet auteur, des connoissances inutiles au genre de vie que nous professons, uniquement pour faire montre & pour parler, c'est une curiosité que je ne saurois approuver ; mais je ne puis non plus goûter que dans les choses nécessaires on s'en tienne à l'usage & à la pratique, & je conseille fort de remonter plus haut. Il est absurde que ceux qui s'appliquent à la danse & aux instrumens souffrent qu'on les instruisse de la cadence & de la Musique ; qu'ils s'exercent même à la lutte, parce que cet exercice passe pour contribuer à la perfection des deux autres ; & que des gens qui aspirent au commandement des armées, trouvent mauvais qu'on leur inspire quelque teinture des autres Arts & des autres Sciences. De simples artisans feront-ils donc plus appliqués & plus vifs à se surpasser les uns & les autres, que ceux qui se proposent de briller & de se signaler dans la plus belle & la plus haute des dignités ? Il n'y a personne de bon sens qui ne reconnoisse combien cela est peu raisonnable ». *Hist. de Polybe*, trad. de dom Vincent Thuillier, liv. IX. ch. jv.

Après avoir fait sentir la nécessité de l'étude de la guerre, entrons dans quelques détails sur ce qui en regarde l'exécution, ou les principales opérations.

La guerre ne doit s'entreprendre qu'après beaucoup de réflexions ; il faut avoir tout prévu & tout combiné, pour n'être pas surpris par les événemens.

« Il y a deux sortes d'actions militaires, dit Polybe : les unes se font à découvert & par force, les autres par finesse & par occasion. Celles-ci sont en beaucoup plus grand nombre que les autres ; il

« né faut que lire l'Histoire pour s'en convaincre. » De celles qui se font faites par occasion, on en trouve beaucoup plus qui ont été manquées que de celles qui ont eu un heureux succès. Il est aisé d'en juger par les événemens : on conviendra encore que la plupart des fautes arrivent par l'ignorance ou la négligence des chefs. Ce qui se fait à la guerre sans but & sans dessein, continue le même auteur, ne mérite pas le nom d'actions. Ce sont plutôt des accidens & des hasards dont on ne peut tirer aucune conséquence, parce qu'elles ne sont fondées sur aucune raison solide ».

Avant de commencer la guerre, il est donc important d'avoir des vûes & des desseins, qu'on se propose de suivre autant que les circonstances pourront le permettre. C'est ce qu'on appelle, suivant M. de Folard, *regler l'état de la guerre*. Voyez ETAT DE LA GUERRE.

Lorsqu'on veut entreprendre une guerre, il faut commencer par des préparatifs de longue main, non-seulement pour avoir le nombre des troupes nécessaires, mais encore de l'argent pour fournir à sa dépense. Henri IV. ayant formé le dessein de porter la guerre en Allemagne, M. de Sully fut rallentir son ardeur jusqu'à ce que ce prince eût dans ses coffres de quoi la faire pendant plusieurs années. Il faut des magasins considérables de munitions de guerre & de bouche dans les lieux à portée de ceux que les armées doivent occuper. Dans toute expédition, dit Vegece, le point capital est d'avoir toujours des vivres, & de ruiner l'ennemi en les lui coupant. Outre cette attention indispensable, il est important de prendre de bonne heure des arrangemens avec les puissances auxquelles on pourroit causer de la jalousie, pour n'en être point traversé dans ses opérations : c'est ce que fit Louis XIV. dans la guerre de 1672.

Ce prince avoit pris toutes les précautions que la prudence peut suggérer, pour n'être point distrait de la poursuite de son objet ; & si les événemens heureux de cette guerre ne l'avoient pas excité à la continuer au-delà des bornes nécessaires pour humilier cette république, dont il avoit lieu de se plaindre, il seroit parvenu à son but sans obstacles de la part des puissances voisines.

Quelque nécessaires que soient les préparatifs dont on vient de parler, ils ne doivent pas faire toute l'application de celui qui veut commencer la guerre. « Il doit encore s'appliquer à connoître le génie de son ennemi & le caractère de ses généraux ; s'ils sont sages ou téméraires, hardis ou timides, s'ils combattent par principes ou au hasard ; avec quelles nations braves ou lâches ils ont eu affaire ; . . . comment sont affectées ses troupes ; ce que pensent celles de l'ennemi ; lequel des deux partis a le plus de confiance, pressentiment qui élève ou abaisse le cœur. . . . Un général vigilant & sage doit peser dans son conseil ses forces & celles des ennemis, comme s'il avoit à juger civilement entre deux parties. S'il se trouve supérieur en plusieurs endroits, il ne doit pas différer de profiter de son avantage ; mais s'il sent que l'ennemi soit plus fort que lui, il doit éviter une affaire générale, & s'en tenir aux ruses, aux surprises, & aux embuscades qui ont souvent fait triompher des troupes inférieures en force & en nombre sous de bons généraux ». Vegece, même traduction que ci-dessus.

Il faut connoître aussi le plus exactement qu'il est possible, le pays qui doit être le théâtre de la guerre ; savoir les secours qu'on en pourra tirer pour la subsistance des troupes & pour les fourrages & les incommodités qui pourront en résulter pour l'ennemi. Enfin ce n'est pas assez d'assembler une armée, il faut



savoir auparavant où elle agira, & comment elle le fera. Lorsqu'on est une fois entré en campagne, il ne doit plus être question de délibérer, mais d'entamer avec vivacité les opérations qu'on s'est proposé d'exécuter. M. de Folard dit quelque part sur ce sujet, « que les lents & les engourdis à la guerre » auront aussi peu de part à la gloire de ce monde, » que les tièdes à celle du ciel.

» Il ne faut pas toujours régler l'état de la guerre sur le nombre & la qualité des forces que l'on veut opposer à l'ennemi, qui sera peut-être plus fort. » Il y a certains pays où le plus foible peut paroître » & agir contre le plus fort, où la cavalerie est de » moindre service que l'infanterie, qui souvent supplée à l'autre par sa valeur. L'habileté d'un général est toujours plus avantageuse que la supériorité du nombre, & les avantages d'un pays. Un Turc regle l'état de la guerre sur la grandeur de ses connoissances, de son courage, & de sa hardiesse. Un général qui ne lui ressemble en rien, malhabile, peu entreprenant, quelque supérieur qu'il soit, craint toujours, & n'est jamais assez fort ». *Comment. sur Polybe, par M. le chevalier Folard, tome V. page 347.*

On doit toujours commencer la guerre par quelque action d'éclat, & ne point se laisser prévenir par l'ennemi. « S'il incline à combattre, dit l'auteur que nous venons de citer, il faut aller au-devant plutôt que de l'attendre : que s'il évite un engagement, il faut le pousser à quelque prix que ce soit ; car un siège est très-difficile lorsqu'on ne le fait pas ensuite d'une grande victoire ou d'un avantage considérable. Il faut observer toutes ces choses, lorsqu'on regle l'état de la guerre, & que l'on établit son plan avant de la commencer ; car lorsqu'on a médité à loisir sur ce qu'on est résolu de faire, & sur ce que l'ennemi peut raisonnablement opposer, on vient à bout de ses desseins ». *Même ouvrage que ci-dessus, tome V. page 350.*

Il seroit aisé d'ajouter beaucoup d'autres réflexions sur cette matière ; mais comme il ne s'agit point ici d'un traité sur la guerre, mais d'expliquer ce qu'elle a de plus général, nous donnerons seulement un précis de la guerre offensive & de la guerre défensive ; l'on dira aussi un mot de la guerre de secours.

*De la guerre offensive.* Dans la guerre offensive, comme on se propose d'attaquer l'ennemi, il faut être assez exactement informé de ses forces pour être assuré qu'on en aura de plus grandes, ou que l'on sera en état de faire des conquêtes avant qu'il ait le tems de rassembler son armée pour s'y opposer.

« Si le pays que l'on veut attaquer, dit M. de Feuquieres, est bordé de places fortes, il faut attaquer le quartier qui y donne une entrée libre, & qui porte avec plus de facilité vers la capitale, à qui il faut, autant qu'il est possible, au commencement de la guerre, faire voir l'armée, afin d'y jeter la terreur, & tâcher par-là d'obliger l'ennemi de dégarnir quelques-unes des places de la frontière pour rassurer le cœur du pays.

» Il faut ensuite tomber sur les places dégarnies pour ouvrir davantage le pays attaqué, faire apporter dans ces places après leur prise, tous les dépôts qui étoient dans les vôtres, & faire ainsi la guerre avec plus de commodité.

» Lorsqu'on aura pénétré le plus avant qu'on l'aura pu faire, il faut faire camper l'armée en lieu sain & commode pour les fourrages, & même en lieu avantageux par son assiette, afin de pouvoir de-là faire des détachemens considérables, pour réduire par la terreur des armes les extrémités du pays où l'on ne pourroit pas avec sûreté & commodité pour les vivres, se porter avec l'armée

» entiere ». *Mém. de M. le marquis de Feuquieres, tome II. page 15 & suivantes.*

C'est particulièrement dans ces commencemens qu'il faut user de diligence pour l'exécution des différens projets qu'on a formés. On vit d'abord aux dépens de l'ennemi, on ruine le pays par où il peut s'assembler, & l'on jette la terreur parmi les troupes & les peuples. « Une bataille, dit l'auteur que nous venons de citer, donnée à-propos dans un commencement de guerre, en décide presque toujours le succès : ainsi il ne faut point hésiter à la donner, si l'ennemi par quelque mouvement pour mettre ses troupes ensemble, se met à portée de risquer un événement ».

Quelque incertain que soit le succès des batailles, il paroît en effet que loin de les éviter au commencement d'une guerre, il faut chercher l'occasion d'en donner. « C'est un paradoxe, dit Montecuculli, que d'espérer de vaincre sans combattre. Le but de celui qui fait la guerre est de pouvoir combattre en campagne pour gagner une victoire ; & quiconque n'a pas dessein d'en venir-là, est éloigné de la fin naturelle de la guerre. On a bien vu, continue ce grand capitaine, des armées foibles en défaire de fortes en campagne ; mais on n'a jamais vu une armée qui se renferme dans un camp fortifié pour éviter le combat, défaire celle qui l'attaque : c'est assez à l'agresseur que de plusieurs attaques une seule lui réussisse pour le rendre victorieux ». *Mém. de Montecuculli, liv. II. chap. vj.*

Le gain d'une bataille peut avoir les suites les plus heureuses, lorsque le général a toute la capacité nécessaire pour en profiter ; mais sa perte en a ordinairement de si fâcheuses, qu'on ne doit la risquer qu'avec beaucoup de circonspection. Montecuculli qui conseille d'en chercher l'occasion au commencement de la guerre, observe néanmoins « que dans une matière si importante on ne peche pas deux fois ; & que quand le mal est arrivé, il ne sert de rien de se repentir & de rejeter sa faute sur celui-ci ou sur celui-là ; qu'il faut beaucoup de fermeté & de présence d'esprit pour pourvoir à tout, & ne pas préférer les murmures de la populace au salut public ; qu'il faut chercher à faire quelque coup d'importance sans tout risquer, parce qu'il n'y eut jamais de prudence à risquer beaucoup pour gagner peu. *Mém. de Montecuculli, liv. III. chap. jv.*

M. le maréchal de Saxe n'étoit point pour les batailles, sur-tout, dit-il, au commencement d'une guerre. Il prétend, dans ses mémoires, qu'un habile général peut la faire toute sa vie sans s'y voir obligé : « Rien, dit cet illustre général, ne réduit tant l'ennemi que cette méthode (d'éviter les batailles), & n'avance plus les affaires. Il faut, ajoute-t-il, donner de fréquens combats & fondre, pour ainsi dire, l'ennemi petit-à-petit ; après quoi il est obligé de se cacher ».

Cette méthode est sans doute plus sûre & plus prudente que la précédente ; mais outre qu'elle demande beaucoup de science & de génie dans le général, il faut observer que si en agissant de cette manière on se commet moins, on réduit aussi l'ennemi moins promptement : la guerre est alors plus longue & moins décisive. On se ruine en détail sans rien faire de grand : c'est pourquoi cette conduite excellente dans la guerre défensive, ne l'est peut-être pas autant dans l'offensive. « S'imaginer faire des conquêtes sans combattre, c'est, dit Montecuculli, un projet chimérique. Les guerres des Romains qui étoient courtes & grosses, font, dit-il, bonnes à imiter ; mais on ne les peut faire sans batailles ».

M. de Puysegur pensoit sur les batailles à-peu-près comme M. le maréchal de Saxe. Selon cet au-

teur, elles sont la ressource des généraux médiocres qui donnent tout au hasard ; au lieu que ceux qui sont savans dans la guerre, cherchent par préférence les actions où ils peuvent soutenir les troupes par leur savoir & leur habileté. Voyez BATAILLE.

Il est certain que si l'on peut sans donner de batailles exécuter les différentes choses que l'on s'est proposé, il y auroit une imprudence inexcusable à vouloir en risquer l'événement : mais il y a plusieurs circonstances où elles sont inévitables. Si par exemple l'ennemi que vous avez en tête attend des secours considérables qui lui donnent la supériorité sur vous ; si les affaires du prince exigent qu'il tire de forts détachemens de votre armée pour aller au secours d'un corps d'armée dans une province éloignée ; si les subsistances manquent & qu'il ne soit pas possible de s'en procurer sans chasser l'ennemi des lieux qu'il occupe : dans ces circonstances & dans beaucoup d'autres qui arrivent à la guerre, les batailles sont absolument nécessaires. M. de Turenne, qui savoit les éviter quand il le falloit, en a donné plusieurs dans des cas de cette espece ; & c'est par cette conduite qu'avec des armées inférieures, il a toujours su se conserver la supériorité sur l'ennemi.

Ce qu'il y a d'essentiel à observer dans les batailles, c'est de savoir se soutenir & ne point se décourager pour avoir été poussé & même battu dans quelques endroits de sa ligne. « C'est être habile, je le veux, dit Polybe, que de faire en sorte après avoir bien commencé une action, que la fin ne démente pas le commencement : mais la gloire est bien plus grande lorsqu'après avoir eu du pire au premier choc, loin d'en être ébranlé & de perdre la tête, on réfléchit sur les fautes que les bons succès font commettre à son ennemi, & qu'on les tourne à son avantage. Il est assez ordinaire de voir des gens à qui tout semble prospérer au commencement d'un combat, tourner le dos peu de tems après, & être vaincus ; & d'autres au contraire qui après des commencemens très-désavantageux, savent par leur bonne conduite changer la face des choses, & remporter la victoire lorsqu'on s'y attendoit le moins ». *Hist. de Polybe, liv. XI. ch. iij.*

Polybe en donne pour exemple la bataille de Mantinée, gagnée par Philopemen sur Machanidas, tyran de Sparte.

Au commencement de cette bataille l'armée de Philopemen fut poussée, & même mise en partie en déroute : mais ce grand capitaine ne s'épouvanta pas, & ne perdit pas l'espérance de faire changer la fortune ; il fut remédier au desordre de son armée, & trouver ensuite le moyen de remporter une victoire complete, dans laquelle il tua lui-même Machanidas.

Nous avons un exemple à-peu-près de même espece, rapporté dans les mémoires de M. de Turenne, à la bataille de Nordlingue.

Dans cette bataille, l'aîle droite de l'armée de France fut entièrement mise en déroute, le centre battu, & l'aîle gauche un peu poussée. Malgré cela M. le Prince soutint le combat ; M. de Turenne battit l'aîle droite des ennemis ; & la nuit venant incontinent, les deux aîles qui avoient battu ce qui étoit devant elles, demurerent en bataille l'une devant l'autre. A une heure après minuit, l'armée ennemie commença à se retirer, &c.

Un des principaux avantages de la guerre offensive, c'est de faire subsister l'armée aux dépens de l'ennemi. Par cette raison, cette guerre peut être moins dispendieuse que la guerre défensive, où l'on est obligé de vivre sur son propre terrain.

« L'empereur Léopold Ignace se plaignant, dit M. de Santa-Crux, » de ce qu'il ne savoit où prendre des fonds pour payer ses armées, Walstein son

» général lui répondit, que le remede qu'il y trouvoit étoit de lever une fois plus de troupes. L'empereur lui ayant répliqué comment il pourroit entretenir cent mille hommes, puisqu'il n'avoit pas le moyen d'en faire subsister cinquante mille ; Walstein le satisfit, en lui représentant que cinquante mille hommes tiroient leur subsistance du pays ami, & que cent mille le tiroient du pays ennemi.

Le prince d'Orange, suivant ce proverbe allemand, *il est toujours bon d'attacher les chevaux aux arbres des ennemis*, dit « que celui qui fait une guerre offensive peut, dans un malheur, avoir recours à son propre pays ; parce que n'ayant point souffert de la guerre, on y trouvera abondamment tout ce qui est nécessaire : au lieu que celui qui la soutient sur ses états, ne sauroit en plusieurs jours faire les préparatifs convenables pour entrer dans le pays ennemi. Enfin en se tenant sur la défensive on ne peut que perdre, ou tout-au-plus conserver ce que l'on a, & en attaquant on peut gagner. *Réfl. mil. par M. le marquis de Santa-Crux, tome IV. ch. ij.*

*De la guerre défensive.* La guerre défensive est beaucoup plus difficile & plus savante que la précédente. Elle demande plus d'adresse, plus de ressource dans l'esprit, & beaucoup plus d'attention dans la conduite.

« Dans la guerre offensive on compte pour rien ce qu'on manque de faire ; parce que les yeux attentifs à ce qui se fait, & remplis d'une action éclatante, ne se tournent point ailleurs, & n'envisagent point ce qu'on pouvoit faire. Dans la guerre défensive, la moindre faute est mortelle, & les disgrâces sont encore exagérées par la crainte, qui est le vrai microscope des maux, & on les attribue toutes à un seul homme. On ne regarde que le mal qui arrive, & non ce qui pouvoit arriver de pis, si on ne l'avoit empêché ; ce qui en bonne partie devoit être compté pour un bien ». *Mém. de Montecuculli, liv. III. ch. iij.*

M. de Feuquieres observe qu'il est bien difficile de prescrire des maximes générales dans cette espece de guerre, parce qu'elle est toute, dit-il, dans la prudence & l'esprit de prévoyance de celui qui la conduit.

« On peut dire seulement qu'elle a été tout-à-fait imprévue, ou qu'elle n'a pas été prévue assez tôt, ou que la perte d'une bataille, ou de quelque place considérable, l'a rendue telle, quoiqu'elle eût eu un autre commencement.

» Au premier cas, le peu de troupes qu'on a sur pied doit être ménagé ; l'infanterie jetée, selon la quantité des places qu'on a à garder, dans celle que l'on peut croire le plus indispensablement attaquée, abandonnant ainsi à l'ennemi celles qui dans la suite de la guerre pourroient être plus facilement conquises, ou qu'il pourra le plus difficilement conserver. La cavalerie doit être mise en campagne, mais en état d'avoir une retraite sûre ; elle doit incommoder les fourrages & les convois de l'ennemi, empêcher que ses partis ne s'écartent trop de son armée, & ne jettent trop facilement la terreur dans le dedans du pays.

» Le plat pays ne doit point être ménagé. Il faut en retirer dans les meilleures places tout ce que l'on peut en ôter, & consumer même par le feu tous les grains & fourrages qu'on ne peut mettre en lieu sûr, afin de diminuer par-là la subsistance aisée de l'armée ennemie. Les bestiaux doivent être aussi renvoyés dans les lieux les plus éloignés de l'ennemi ; & autant qu'il se peut, couverts de grandes rivières, où ils trouveront plus de sûreté & une subsistance plus aisée ». *Mém. de M. le marquis de Feuquieres, tome II. pag. 2.*

Quelque inconvénient qu'il paroisse y avoir à ruiner son pays, c'est pourtant dans des cas pressans une opération indispensable ; « car il vaut mieux, dit un grand capitaine, » se conserver un pays ruiné, que » de le conserver pour son ennemi . . . C'est une maxime, que nul bien public ne peut être sans quelque préjudice aux particuliers . . . aussi un prince ne se peut démêler d'une périlleuse entreprise, s'il veut complaire à tout . . . & les plus grandes & ordinaires fautes que nous faisons en matière d'état & de guerre, proviennent de se laisser emporter à cette complaisance, dont le repentir nous vient quand on n'y peut plus remédier ». *Parfait capitaine*, par M. le duc de Rohan.

Lorsque la guerre n'a pas été absolument imprévue, qu'on a dû s'y attendre par les dispositions de l'ennemi, par l'augmentation de ses troupes, les amas de vivres & de fourrages dans ses places frontières ; alors on peut prendre des précautions pour lui résister. Pour cet effet on fait promptement de nouvelles levées de troupes ; on réunit ensemble dans les lieux les plus propres à fermer l'entrée du pays, celles qu'on a déjà sur pié ; & l'on forme des magasins de munitions de toute espece dans les lieux les moins exposés.

On cherche aussi à tirer du secours de ses alliés, soit par des diversions, ou par des corps de troupes. Enfin l'on doit s'appliquer à faire en sorte de n'être point surpris, à bien démêler les desseins de l'ennemi, & à employer tous les expédiens que la connoissance de la guerre & du pays peuvent suggérer pour lui résister.

Il arrive souvent qu'un prince qui fait la guerre à-la-fois de plusieurs côtés, n'est pas en état de la faire offensivement par-tout ; alors il prend le parti de la défensive du côté où il se croit le plus en sûreté ; mais cette défensive doit être conduite avec tant d'art & de prudence, que l'ennemi ne puisse s'en douter. « Le projet de cette espece de guerre, dit M. de Feuquieres, mérite autant de réflexions & de capacité, qu'aucune autre ; elle ne doit jamais se faire que du côté où l'on est sûr de réduire l'ennemi à passer une riviere difficile, ou un pays ferré, coupé de défilés, & lorsqu'on a sur cette riviere une place forte bien munie, que l'on saura être un objet indispensable, par l'attaque de laquelle on pourra présumer qu'il perdra un tems assez considérable pour avoir celui de la secourir ou de le combattre ».

Quoique la guerre défensive soit plus difficile à soutenir que l'offensive, M. le chevalier Folard prétend que les généraux les plus mal-habiles sont ceux qui la proposent ; au lieu que les plus consommés dans la science des armes cherchent à l'éviter : la raison en est sans doute, qu'il paroît plus aisé de s'opposer aux desseins de l'ennemi, que d'en former soi-même ; mais avec un peu d'attention on s'aperçoit bien-tôt que l'art de réduire un ennemi à l'absurde, & de deviner tous ses projets, demande plus de capacité & d'intelligence que pour l'attaquer à force ouverte, & le faire craindre pour son pays. Si l'ennemi peut pénétrer qu'on a dessein de se tenir sur la défensive à son égard, il doit devenir plus entreprenant. « Ajoûtez à cela, dit le savant commentateur de Polybe, qu'une défensive ruine l'état, si elle dure long-tems ; car outre qu'elle n'est jamais sans quelque perte, ou sans la ruine de notre frontiere que nos armées mangent, c'est que comme on craint également que l'ennemi coule sur toute sa ligne de communication, pour couper ou pénétrer la nôtre pour faire quelques conquêtes, on se voit obligé de munir extraordinairement toutes les places de cette frontiere, parce qu'elles se trouvent également menacées : & quel est le prince assez puissant, con-

» tinué ce même auteur, pour fournir toutes ses fortesses de vivres & de munitions de guerre pour soutenir un long siège » ?

Lorsque par les événemens d'une guerre malheureuse on est dans le cas de craindre de se commettre avec l'ennemi, il faut éviter les actions générales en plaine, & chercher, comme le faisoit Fabius Maximus, à harceler l'ennemi, lui couper ses vivres & ses fourrages, s'appliquer à ruiner son armée en détail, en se tenant toujours à-portée de profiter de ses fautes, en occupant des postes sûrs & avantageux, où sa supériorité ne soit point à craindre ; en un mot « fuir, comme le dit M. Folard, toute occasion de combattre où la supériorité du nombre peut beaucoup, & chercher celles où le pays militera pour nous : mais il n'appartient pas, dit-il, aux généraux médiocres de faire la guerre de cette sorte ; & lorsqu'un prince est assez heureux pour avoir des généraux du premier ordre à son service, il n'a garde de les brider. Contre ceux-ci, Dieu n'est pas toujours pour les gros bataillons. M. de Turenne a fait voir mille fois que cette maxime étoit fautive, & elle l'est en effet à l'égard des grands capitaines & des officiers expérimentés. *Comm. sur Polybe, liv. V. chap. xij.*

Lorsqu'on veut empêcher l'ennemi de pénétrer dans un pays fermé de montagnes & de défilés, il est bien difficile de s'assurer de les garder tous également ; car comme l'ennemi peut donner de la jalousie de plusieurs côtés, il vous oblige par-là de partager vos forces ; ce qui fait qu'on ne se trouve pas en état de résister dans le lieu où il fait ses plus grands efforts. Dans les cas de cette espece, & lorsqu'on est à-peu-près égal en force à l'ennemi, il faudroit s'attacher à le mettre lui-même sur la défensive ; c'est le moyen de déranger ses projets, & de l'occuper de la conservation de son pays. Si l'on peut réussir, on éloigne la guerre de ses frontières ; mais si l'entreprise paroît trop difficile, il faut faire en sorte que l'ennemi ne trouve aucune subsistance dans les lieux où il aura pénétré, qu'il s'y trouve gêné & à l'étroit par un bon corps d'armée qui occupe un camp sûr & avantageux, & qu'il ne lui permette pas de pouvoir aller en-avant. C'est un principe certain, que le partage des forces les diminue, & qu'en voulant se défendre de tous côtés, on se trouve trop foible par-tout : c'est pourquoi le parti le plus sûr dans les occasions où l'on craint pour plusieurs endroits à-la-fois, est de réunir ses forces ensemble, de manière que s'il est nécessaire de combattre, on le fasse avec tout l'effort dont on est capable. C'est par cette raison qu'un général habile qui a des lignes d'une grande étendue à garder, trouve plus avantageux d'aller au-devant de l'ennemi, pour le combattre avec toutes ses forces, que de se voir forcé dans des retranchemens. *Voyez LIGNE.*

*De la guerre de secours.* Un prince secourt ses voisins à cause des alliances ou des traités qu'il a faits avec eux ; il le fait aussi souvent pour les empêcher de succomber sous la puissance d'un prince ambitieux que la prudence demande qu'on arrête de bonne heure : car, comme le dit très-judicieusement le chevalier de Ville, on ne doit pas rester tranquille lorsque le feu est aux maisons voisines ; autrement on en sentira bien-tôt les effets.

Lorsqu'on donne du secours à un prince en vertu des traités, la justice & l'équité exigent qu'on lui tienne exactement tout ce qu'on lui a promis, soit pour lui fournir un certain nombre de troupes, soit pour attaquer soi-même l'ennemi de son allié, si l'on est à portée de le faire.

Si l'on donne des secours à un prince pour l'empêcher d'être opprimé par une puissance formidable qui veut envahir son pays, la prudence demande

qu'avant de le faire, on prenne toutes les sûretés convenables pour que le prince attaqué ne fasse pas la paix à votre préjudice & sans votre participation.

Pour cet effet, on doit exiger quelques places de sûreté qui puissent garantir la fidélité du prince auquel on donne du secours.

« Que si, comme il arrive souvent, dit M. de Feuquieres, la jalousie que l'on aura sujet de prendre d'un prince inquiet & ambitieux, a formé les alliances dans lesquelles on est entré, & qu'on se trouve hors de portée de joindre ses troupes à celles de l'état attaqué, il faut en ce cas-là le secourir ou par argent qu'on lui fournira, ou par des divisions dans le pays de l'attaquant, qui le forcent à diviser ses armées, & qui l'empêchent de pousser ses conquêtes avec trop de rapidité ».

Lorsqu'un prince envoie un corps de troupes au secours d'un autre prince, « le général de ses troupes doit être sage & prévoyant, pour maintenir la discipline dans son corps, de manière que le prince allié ne fasse point de plaintes contre lui, & prévoyant, pour que ses troupes ne tombent dans aucun besoin pour les subsistances, & qu'elles ne soient exposées au péril de la guerre qu'avec proportion de ses forces à celles du prince allié, & enfin pour qu'il ne se passe rien à son insu dans le cabinet du prince allié, qui puisse être préjudiciable à son maître ». *Mémoires de M. de Feuquieres, tome II. pag. 32 & suiv.*

*De la guerre des sièges.* Quoique nous ayons exposé fort brièvement ce qui concerne les guerres précédentes, nous ferons encore plus succints sur celle des sièges.

Nous observerons seulement qu'on ne doit entreprendre aucun siège que lorsqu'on a acquis quelque supériorité sur l'ennemi par le gain d'une bataille ou d'un combat, ou bien lorsqu'on est en état en se mettant de bonne heure en campagne, de finir le siège avant que l'ennemi ait eu le tems d'assembler une armée pour s'y opposer. Une armée qui fait un siège s'affoiblit toujours beaucoup : par conséquent si elle est de pareille force que celle de l'ennemi, elle devient alors inférieure ; c'est pourquoi pour éviter tout inconvénient à cet égard, il ne faut se livrer à ces sortes d'entreprises, que lorsqu'on peut présumer que l'ennemi ne pourra empêcher de les terminer heureusement. Il y a des places dont la disposition du terrain des environs est si favorable pour une armée d'observation, qu'il est difficile à l'ennemi, lorsqu'on y est une fois établi, de vous y attaquer avec avantage. Mais comme ces situations ne sont pas ordinaires, les habiles généraux pensent qu'il faut être maître de la campagne, pour faire un siège tranquillement.

On doit avoir pour objet principal à la guerre, celui de pousser son ennemi & de l'empêcher de paroître ; lorsqu'on y est parvenu, les sièges se font sans difficulté & sans inquiétude : à l'égard des différentes opérations du siège, voyez ATTAQUE DES PLACES, INVESTISSEMENT, CIRCONVALLATION, DÉFENSE, SIÈGE, TRANCHÉES, &c.

Avant de finir cet article, observons que les succès à la guerre dépendent non-seulement du général, mais encore des officiers généraux qui sont sous ses ordres, & de ceux qui sont chargés du détail des subsistances : si le général n'en est pas bien secondé, les projets les mieux pensés & les mieux entendus peuvent manquer dans l'exécution, sans qu'il y ait aucune faute de sa part : on veut cependant le rendre responsable de tout ; & ce qui est encore plus singulier, tout le monde veut s'ingérer de juger de sa conduite, & chacun s'en croit capable. Cette manie n'est pas nouvelle.

« Il y a des gens, disoit Paul-Émile, qui dans les cercles & les conversations, & même au milieu des repas, conduisent les armées, reglent les démarches du consul, & prescrivent toutes les opérations de la campagne : ils savent mieux que le général qui est sur les lieux, où il faut camper & de quel poste il faut se saisir, où il est à-propos d'établir des greniers & des magasins ; par où, soit par terre soit par mer, on peut faire venir des vivres ; quand il faut en venir aux mains avec l'ennemi, & quand il faut se tenir en repos : & non-seulement ils prescrivent ce qu'il y a de meilleur à faire ; mais pour peu qu'on s'écarte de leur plan, ils en font un crime au consul, & ils le citent à leur tribunal.

« Sachez, Romains, que cette licence qu'on se donne à Rome apporte un grand obstacle au succès de vos armées & au bien public. Tous vos généraux n'ont pas la fermeté & la constance de Fabius, qui aima mieux voir son autorité insultée par la témérité d'une multitude indiscrette & imprudente, que de ruiner les affaires de la république en se piquant à contre-tems de bravoure pour faire cesser des bruits populaires.

« Je suis bien éloigné de croire que les généraux n'ayent pas besoin de recevoir des avis ; je pense au contraire que quiconque veut seul tout conduire par ses seules lumières & sans consulter, marque plus de présomption que de sagesse. Que peut-on donc exiger raisonnablement ? c'est que personne ne s'ingère de donner des avis à vos généraux, que ceux premièrement qui sont habiles dans le métier de la guerre, & à qui l'expérience a appris ce que c'est que de commander ; & secondement ceux qui sont sur les lieux, qui connoissent l'ennemi, qui sont en état de juger des différentes conjonctures, & qui se trouvant embarqués comme dans un même vaisseau, partagent avec nous tous les dangers. Si donc quelqu'un se flatte de pouvoir m'aider de ses conseils dans la guerre dont vous m'avez chargé, qu'il ne refuse point de rendre ce service à la république, & qu'il vienne avec moi en Macedonia ; galere, chevaux, tentes, vivres, je le défrayerai de tout. Mais si l'on ne veut pas prendre cette peine, & qu'on préfère le doux loisir de la ville aux dangers & aux fatigues du camp, qu'on ne s'avise pas de vouloir tenir le gouvernail en demeurant tranquille dans le port : s'ils ont une si grande demangeaison de parler, la ville par elle-même leur fournit assez d'autres matières ; celle-ci n'est point de leur compétence ».

L'abus dont se plaint Paul-Émile dans ce discours dicté par le bon sens & la raison, nous montre, dit M. Rollin, qui le rapporte dans son *histoire romaine*, que les hommes dans tous les tems sont toujours les mêmes.

On se fait un plaisir secret & comme un mérite d'examiner, de critiquer, & de condamner la conduite des généraux, & l'on ne s'apperçoit pas qu'en cela on peche visiblement & contre le bon-sens & contre l'équité : contre le bon-sens ; car quoi de plus absurde & de plus ridicule que de voir des gens sans aucune connoissance de la guerre & sans aucune expérience, s'ériger en censeurs des plus habiles généraux, & prononcer d'un ton de maître sur leurs actions ? contre l'équité ; car les plus experts même n'en peuvent juger sagement s'ils ne sont sur les lieux ; la moindre circonstance du tems, du lieu, & de la disposition des troupes, des ordres même secrets qui ne sont pas connus, pouvant changer absolument les regles ordinaires. Mais il ne faut pas espérer qu'on se corrige de ce défaut, qui a sa source dans la curiosité & dans la vanité naturelle à l'homme ; & les généraux, à l'exemple de Paul-Émile, font sagement de mépriser ces bruits de ville, & ces rumeurs de

gens oisifs sans occupation & souvent sans jugement.  
*Hist. rom. tome VIII. pag. 119.*

Outre les différentes guerres précédentes, il y en a une particulière qui se fait avec peu de troupes par des détachemens ou des partis, à laquelle on donne le nom de *petite guerre*; ceux qui commandent ces petits corps de troupes sont appelés *partisans*.

Ils servent à mettre le pays ennemi à contribution; à épier, pour ainsi dire, toutes les démarches du général ennemi: pour cet effet, ils rodent continuellement autour de son camp, ils y font des prisonniers qui donnent souvent des lumières sur ses desseins; on s'instruit par ce moyen de tout ce que fait l'ennemi, des différentes troupes qu'il envoie à la guerre, & des fourrages qu'il ordonne. En un mot cette guerre est absolument nécessaire non-seulement pour incommoder & harceler l'ennemi dans toutes ses opérations, mais pour en informer le général; ce qui le met en état de n'être point surpris. Rien ne contribue plus à la sûreté d'une armée que les partis, lorsqu'ils sont commandés par des officiers habiles & intelligens. Voyez PARTIS, PARTISANS, & l'article suivant.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de la guerre de terre: la guerre navale ou la guerre de mer demanderoit beaucoup plus de détails; mais nous nous contenterons d'observer que cette guerre peut heureusement seconder celle de terre, dans les pays ou les royaumes à portée de la mer.

Les armées navales assûrent les côtes, elles peuvent dispenser d'employer un grand nombre de troupes pour les garder. « Je pense, dit M. de Santa-Crux sur ce sujet, qu'il faut que vos armées navales soient supérieures, ou n'en point avoir du-tout, à l'exception de quelques galeres qui servent tous les jours soit pour garder les côtes contre les corsaires, soit pour les secours. Un prince puissant sur mer évite la dépense de beaucoup de troupes, il se rend sans opposition maître des îles des ennemis, en leur coupant par ses vaisseaux tous les secours de terre-ferme; il ruine le commerce de ses ennemis, & rend libre celui de ses états, en faisant escorter par des vaisseaux de guerre ceux des marchands, qui payent au-delà de l'escorte.

« Celui qui est supérieur sur mer fait avec les princes neutres tous les traités de Commerce aussi avantageux qu'il veut; il tient dans le respect les pays les plus éloignés, qui pour n'avoir pas eu tous les égards convenables, ont lieu de craindre un débarquement ou un bombardement. Quand même les ennemis, pour garder leurs côtes, seroient forcés de faire la dépense d'entretenir beaucoup de troupes; si la frontière de mer est longue, ils ne sauroient vous empêcher de prendre terre, & de piller une partie de leur pays, ou de surprendre quelque place, parce que votre flotte qui menace un endroit, pourra au premier vent favorable, arriver infiniment plutôt à un autre que ne sauroient faire les régimens ennemis qui avoient accouru à l'endroit où votre armée navale les appelloit d'abord; & chacun comprend aisément qu'il est impossible que les ennemis aient cent lieues de côtes de mer assez bien garnies & retranchées, sans qu'il soit nécessaire pour empêcher un débarquement, que les troupes d'un autre poste accourent pour soutenir celles du poste où se fait la descente ».

Les forces navales sont en effet si importantes, qu'elles ne doivent jamais être négligées. « La mer, dit un grand ministre, est celui de tous les héritages sur lequel tous les souverains prétendent plus de part, & cependant c'est celui sur lequel les droits d'un chacun sont moins éclaircis: l'empire de cet élément ne fut jamais bien assûré à personne; il a

Tome VII.

« été sujet à divers changemens, selon l'inconstance de sa nature. Les vieux titres de cette domination sont la force & non la raison; il faut être puissant pour prétendre à cet héritage. Jamais un grand état ne doit être dans le cas de recevoir une injure, sans pouvoir en prendre revanche; & l'on ne le peut à l'égard des puissances maritimes, que par les forces navales.

Dans l'établissement d'une puissance navale, il faut éviter, dit M. le marquis de Santa-Crux, de risquer par le sort d'un combat votre marine naissante, & de tenir vos vaisseaux dans des ports où les ennemis pourroient les détruire.

« Il faut bien payer les naturels du pays qui fréquentent les côtes ennemies, & qui vous donnent des avis prompts & sûrs de l'armement & des voyages de leurs escadres; assembler secrètement vos vaisseaux pour attaquer une escadre des ennemis inférieure, & qui se seroit séparée des autres; si les ennemis sont en mer avec une grosse armée navale, ne faire cette année dans la Marine, que la dépense absolument nécessaire pour bien entretenir dans des ports sûrs vos gros vaisseaux & quelques frégates sur mer, afin que votre nation ne cesse pas entièrement de s'exercer dans la navigation, & qu'elle puisse traverser un peu le commerce des ennemis, qui est toujours considérable à proportion de leurs armées navales ».

Cet auteur donne différens conseils qui peuvent contribuer à la sûreté des corsaires qui courent sur l'ennemi. « Il faut, dit-il, qu'ils aient dans les ports marchands des correspondances avec divers patrouilles de felouques & d'autres legers bâtimens neutres, pour leur donner avis du tems que les bâtimens ennemis doivent sortir des ports sans escorte; & si leurs navires gardes-côtes en sont sortis pour côtoyer, ou s'ils ont jetté l'ancre. Ces patrons doivent être d'une fidélité reconnue & de beaucoup de secret, pour pouvoir leur confier sur quelle côte ou sur quel cap ils rencontreront chacun de vos corsaires, depuis un tel tems jusqu'à tel autre: vos corsaires conviendront avec eux des signaux de reconnaissance, de peur qu'ils ne craignent d'en approcher ». *Réflexions milit. de M. le marquis de Santa-Crux, tome IV. ch. x. (Q)*

GUERRE; envoyer à la guerre, aller à la guerre, se dit d'un détachement dont le général de l'armée donne le commandement à un officier de confiance, pour investir une place, pour couvrir ou attaquer un convoi, pour reconnoître l'ennemi, entreprendre sur les quartiers, sur les gardes ou sur les postes avancés, enlever des ôtages, établir des contributions, & souvent pour marcher en-avant, reconnoître un camp & couvrir un fourrage ou quelque autre manœuvre de l'armée.

Les détachemens de guerre réguliers sont commandés à l'ordre, les officiers principaux y sont nommés; l'état major de l'armée commande selon leur ancienneté, les brigadiers, les colonels, & les lieutenans-colonels; les brigades qui doivent fournir les troupes sont nommées à l'ordre; les majors de brigade commandent les capitaines à marcher, & prennent ce service par la tête, comme service d'honneur. Chaque troupe est de cinquante hommes; quelquefois on met doubles officiers à chaque troupe; les compagnies de grenadiers qui doivent y marcher, sont nommées à l'ordre.

Ces détachemens s'assemblent à l'heure & au rendez-vous marqués sur l'ordre: le commandant après avoir reçu du général les instructions & son ordre, se met en marche pour sa destination; il envoie des nouvelles au général à mesure qu'il découvre quelque chose d'intéressant; il s'applique à bien exécuter la commission dont il est chargé, & avec l'intelli-

K K K k k k ij

gence & la capacité qu'on est en droit d'exiger d'un officier que le roi a déjà honoré d'un grade supérieur.

Quelquefois le général de l'armée commande des détachemens dont il veut dérober la connoissance aux transfuges & aux espions qui pourroient être dans son armée : on prend alors toutes les précautions nécessaires pour que rien ne transpire jusqu'au moment où l'on fait marcher les troupes que chaque major de brigade commande, & qu'il envoie avec un guide au rendez-vous général.

Le général n'est point assujéti à confier ces détachemens aux plus anciens officiers généraux ; il peut & doit même les donner à ceux qui méritent le plus sa confiance, & sur-tout à ceux dans lesquels il a reconnu du zèle, de la prudence, & de l'activité, & qui ont prouvé leur desir de se rendre capables d'exécuter de pareilles commissions, en allant souvent en détachement même sans être commandés, pendant qu'ils ont servi dans des grades inférieurs.

On envoie souvent à la guerre de petits détachemens irréguliers depuis cinquante jusqu'à trois cents hommes ; quoique les objets qu'ils ont à remplir paroissent de moindre importance que ceux des détachemens réguliers, on verra par les détails suivans, quelle est leur utilité pour la guerre de campagne, & combien ils sont propres à développer le génie & à former des officiers utiles & distingués.

Anciennement on nommoit *partis* ces sortes de petits détachemens, & l'officier qui les commandoit *partisan*. Ces partis se donnoient alors le plus ordinairement à des officiers de fortune ; & quoiqu'il n'y ait aucune espece de service qui ne soit honorable, malheureusement il n'étoit pas d'usage pour des officiers d'un certain grade de demander à les commander. Aujourd'hui l'émulation & le véritable esprit de service ont changé ce système, qu'une vanité très-déplacée avoit seule établi. Les officiers les plus distingués d'un corps demandent ces petits détachemens avec ardeur ; & les jeunes officiers qui desireroient apprendre leur métier & se former une réputation, viennent s'offrir avec empressement, & même comme simples volontaires, pour marcher sous les ordres d'un officier expérimenté.

Feu M. le maréchal de Saxe avoit souvent employé de petits détachemens de cette espece pendant sa savante campagne de Courtray ; sa position, le peu de troupes qu'il avoit, la nécessité plus pressante alors que jamais d'être bien averti, lui avoit fait choisir des officiers de réputation pour les commander. M. le comte d'Argenson saisit ce moment pour détruire à jamais un faux système, dont la nation eût pu rappeler le souvenir. Il obtint du Roi des pensions sur l'ordre de S. Louis & des grades, pour ceux qui s'étoient distingués.

Ces sortes de détachemens ne sont jamais commandés à l'ordre ; les officiers, les soldats même qui marchent, ne suivent point leur rang. Le commandant avertit en secret les officiers dont il a besoin : ce sont eux qui choisissent dans leurs régimens le nombre de soldats de confiance & de bonne volonté qu'ils sont convenus de mener avec eux : ces petites troupes se rendent séparément au rendez-vous marqué ; elles ne portent avec elles que du pain, leurs munitions, & leurs armes. Pendant la dernière guerre, feu M. de Mæric & M. de Nyhel, lieutenant-colonel d'infanterie & major du régiment de Dillon, n'ont jamais souffert dans leur détachement rien qui pût en embarrasser la marche ou les exposer à être découverts. Ils marchent à pié à la tête de leur troupe ; un seul cheval portoit les manteaux des officiers. Arrivés au rendez-vous, ils faisoient une inspection sévère, & renvoyoient au camp tous ceux qui n'étoient point en état de bien marcher & de combattre.

Rien n'est plus essentiel pour la tranquillité d'une armée, & pour avoir des nouvelles certaines de l'ennemi, que ces petits détachemens ; ne marchant presque jamais que la nuit, s'embusquant dans des postes avantageux, quelquefois ces petites troupes suffisent pour porter le désordre en des postes avancés, & faire retirer de gros détachemens qui se mettroient en marche. La méthode de M. de Mæric fut toujours d'attaquer fort ou foible en colonne ou par pelotons, dès qu'il ne pouvoit être tourné, & que le fond & le nombre de la troupe ne pouvoit être reconnu.

Le commandant doit avoir soin d'examiner les routes par lesquelles il peut se retirer, & d'en faire prendre connoissance aux officiers qui commandent les divisions, afin que chacune puisse se retirer séparément, si la retraite en troupe est trop difficile ; il faut donc alors un rendez-vous & un mot de ralliement.

Il lui est important de savoir parler la langue du pays où il agit, & même celle de la nation contre laquelle on fait la guerre ; si cette partie lui manque, il doit choisir, en composant la troupe, des officiers propres à bien parler ces langues dans l'occasion. La connoissance du pays lui est absolument nécessaire ; il est bon même qu'il choisisse autant qu'il est possible pour son détachement quelques officiers ou soldats du pays où il agit.

Il faut sur-tout qu'il se mette en état de pouvoir rendre compte à son retour des chemins frayés, de ceux qu'on peut faire, des ruisseaux, des ravins, des marais, & en général de tout ce qui peut assurer, faciliter, ou mettre obstacle à la marche d'une armée dans le pays qu'il aura parcouru.

Ces connoissances sont essentielles pour le général & le maréchal général des logis de l'armée ; & l'objet principal de l'officier détaché est de les mettre en état de diriger l'ordre de marche de l'armée, sur le détail qu'il leur fait de la nature du pays & des terrains.

Lorsque ses connoissances & son intelligence lui permettent même de reconnoître l'affiette d'un camp en-avant, son devoir est de l'examiner assez pour pouvoir juger ensuite si l'état présent de son terrain se rapporte exactement aux cartes du général ; s'il est en état d'en lever un plan figuré, le compte qu'il rendra sera d'autant plus utile & digne de louange.

Il doit faire observer une sévère discipline & un grand silence ; il n'annoncera jamais ce qu'il doit faire qu'à quelque officier de confiance qui puisse le remplacer ; il doit rendre compte aux jeunes officiers des motifs qui l'ont fait agir dans tout ce qu'il a fait avec eux. Tout officier qui donne la marque d'estime à un commandant de détachement de marcher de bonne volonté sous ses ordres, mérite de lui l'instruction qu'il desireroit d'acquérir.

Ces petits détachemens que le soldat qui reste au camp fait être en-avant, sont aussi très-utiles pour empêcher la maraude & la desertion ; ils peuvent favoriser nos espions, intercepter ceux de l'ennemi ; en un mot cette espece de service est également utile aux opérations de la campagne, au service journalier de l'armée, à développer le génie, à faire naître les talens, & à former de bons officiers. *Cet article est de M. le Comte DE TRESSAN.*

GUERRE, (HOMME DE) c'est celui qui se rend propre à exécuter avec force, adresse, exactitude & célérité, tous les actes propres à le faire combattre avec avantage.

Cette partie de l'éducation militaire fut toujours en grand honneur chez les anciens, & le fut parmi nous jusqu'au milieu du dernier siècle. Elle a été depuis trop négligée. On commence à s'occuper plus sérieusement à la remettre en vigueur ; mais on

éprouve ce qui doit arriver toujours de la langueur où l'on a laissé tomber les arts utiles. Il faut vaincre aujourd'hui la mollesse, & détruire l'habitude & le préjugé.

Les exercices du corps si nécessaires à l'*homme de guerre*, étoient ordonnés chez les Grecs par des lois que les Ephores & les Archontes soutinrent avec sévérité. Ces exercices étoient publics. Chaque ville avoit son gymnase où la jeunesse étoit obligée de se rendre aux heures prescrites. Le gymnastique chef de ces exercices étoit revêtu d'une grande autorité, & toujours choisi par élection parmi les citoyens les plus expérimentés & les plus vertueux. Les jeux olympiques, Néméens, Isthmiens & les Pithiens, ne furent institués que pour juger des progrès que la jeunesse faisoit dans les exercices. On y décernoit des prix à ceux qui avoient remporté la victoire à la course, & dans les combats de la lutte, du ceste, & du pugilat. C'est ainsi que la Grece, trop foible contre la multitude d'ennemis qu'elle avoit souvent à combattre, multiplioit ses forces, & préparoit ses enfans à devenir également intrépides & redoutables dans les combats.

On en voit un exemple bien frappant dans l'action vraiment héroïque des trois cents Lacédémoniens qui défendirent le pas des Thermopyles; le courage seul n'eût pu suffire à leur petit nombre pour soutenir si long-tems les efforts redoublés d'une armée presque innombrable, s'ils n'eussent joint la plus grande force & l'adresse à leur dévouement entier à la défense de la patrie.

Le même art fut cultivé chez les Romains; & leurs plus grands capitaines en donnerent l'exemple. Marcellus, César & Antoine, traversoient couverts de leurs armes des fleuves à la nage; ils marchoient à pié & tête nue à la tête des légions, depuis Rome jusqu'aux extrémités des Alpes, des Pyrénées, & du Caucase. Les dépouilles *opimes* offertes à Jupiter Férétrien furent toujours regardées comme l'action la plus héroïque; mais bien-tôt le luxe & la mollesse s'introduisirent, lorsque la voix de Caton & son souvenir eurent perdu leurs droits dans la capitale du monde. Si le siècle d'Auguste vit les Arts se perfectionner, les Belles-Lettres l'éclairer, les mœurs se polir, il vit aussi dégénérer toutes les qualités qui avoient rendu les Romains les maîtres de toutes les autres nations.

Les exercices du corps se soutinrent long-tems parmi les Scythes, les Gaulois, & les Germains; mais il n'est point de nation où ils ayent été plus long-tems pratiqués que chez les François.

Avant l'invention des armes-à-feu, la chevalerie françoise decidoit seule du gain d'une bataille; & lorsque nous voyons dans les arsenaux les anciennes armes offensives & défensives dont elle se servoit, nous avons peine à concevoir comment il étoit possible d'en faire usage.

La nature cependant n'a point dégénéré. Les hommes sont les mêmes qu'ils étoient; mais l'éducation est bien différente. On accoutumoit alors les enfans à porter de certains poids qu'on augmentoit peu-à-peu; on les exerçoit dès que leur force commençoit à se déployer; leurs muscles s'endurcissoient en conservant la souplesse. C'est ainsi qu'on les formoit aux plus durs travaux. L'éducation & l'habitude font presque tout dans les hommes, & les enfans des plus grands-seigneurs n'étoient point exempts de ces exercices violens; souvent même un pere envoyoit son fils unique pour être élevé à l'exercice des armes & de la vertu chez un autre chevalier, de peur que son éducation ne fût pas suivie avec assez de rigidité dans la maison paternelle. On nommoit cette espece d'éducation *nourriture*; & l'on disoit d'un brave chevalier, qu'il avoit reçu chez tel autre une bonne &

*loüable nourriture*. Rien ne pouvoit dispenser de cette éducation militaire tous ceux qui prétendoient à l'honneur d'être armés chevaliers. Quelles actions héroïques de nos rois & de nos princes ne lisons-nous pas dans notre histoire!

Quoique l'usage des armes-à-feu ait changé le système de combattre dans presque toute l'Europe, les exercices propres à former l'*homme de guerre* se font soutenus jusqu'à la minorité du feu roi; mais alors les tournois & les combats de la barriere avec des armes pesantes dégénérèrent en course de bague & de têtes & en carroufels. Les armes défensives furent changées en ornemens somptueux & en livrées galantes; bien-tôt l'art de combattre de sa personne fut négligé; la mollesse s'introduisit au point de craindre même de se servir de la seule arme défensive qui nous reste de l'ancienne chevalerie; & la cuirasse devenant un poids trop incommode, on attachait l'idée d'une fine valeur à ne s'en plus servir.

Les ordonnances du Roi ont remédié à cet abus; & la raison éclairée démontre à l'*homme de guerre* que lorsqu'il ne se tient pas en état de bien combattre de sa personne, il s'expose à devenir inutile à lui-même & à sa patrie en beaucoup d'occasions, & à donner l'exemple de la mollesse à ceux qui sont sous ses ordres.

La valeur est sans doute la vertu la plus essentielle à l'*homme de guerre*; mais heureusement c'est la plus commune. Eh, que seroit-il, s'il ne la possédoit pas?

Il n'est personne qui dans le fond de son cœur ne se rende justice à soi-même. L'*homme de guerre* doit se connoître, s'approprier avec sévérité; & lorsqu'il ne se sent pas les qualités qui lui sont nécessaires, il manque à la probité, il manque à sa patrie, à son roi, à lui-même, s'il s'expose à donner un mauvais exemple, & s'il occupe une place qui pourroit être plus dignement remplie.

Le mérite de l'*homme de guerre* est presque toujours jugé sagement par ses pareils; il l'est encore avec plus de justice & de sévérité par le simple soldat.

On ne fait jamais plus qu'on ne doit à la *guerre*. C'est s'exposer à un deshonneur certain, que de négliger d'acquérir les connoissances nécessaires au nouveau grade qu'on est sûr d'obtenir; mais malheureusement rien n'est si commun.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de la science immense de la *guerre*. Que pourrions-nous dire qui puisse égaler les écrits immortels des Vauban, des Feuquieres, & des Puyféguir?

Au reste, on se feroit une idée très-fausse de l'*homme de guerre*, si l'on croyoit que tous ses véritables devoirs sont renfermés dans un art militaire qu'il ne lui est pas permis d'ignorer. Exposé sans cesse à la vûe des hommes, destiné par état à les commander, le véritable honneur doit lui faire sentir qu'une réputation intacte est la première de toutes les récompenses.

Nous nous renfermons ici dans les seuls devoirs respectifs des hommes. L'*homme de guerre* n'est dispensé d'en remplir aucun. Si par des circonstances toujours douloureuses pour une belle ame il se trouve dans le cas de pouvoir se dire comme Abner,

*Ministre rigoureux des vengeances des rois;*  
qu'il reçoive, qu'il excite sans cesse dans son ame les sentimens de ce même Abner; qu'il distingue le mal nécessaire que les circonstances l'obligent à faire, d'avec le mal inutile & les brigandages qu'il ne doit point tolérer; qu'au milieu des spectacles cruels & des desordres qu'enfante la guerre, la pitié trouve toujours un accès facile dans son cœur; & que rien ne puisse jamais en bannir la justice, le desintéressement, & l'amour de l'humanité. Article de M. le Comte DE TRESSAN.

GUERRE, (*Droit naturel & Politique.*) c'est, com-

me on l'a dit plus haut, un différend entre des souverains, qu'on vuide par la voie des armes.

*Nous avons hérité de nos premiers ayeux,  
Dès l'enfance du monde ils se faisoient la guerre.*

Elle a régné dans tous les siècles sur les plus légers fondemens ; on l'a toujours vû desoler l'univers, épuiser les familles d'héritiers, remplir les états de veuves & d'orphelins ; malheurs déplorables, mais ordinaires ! De tout tems les hommes par ambition, par avarice, par jalousie, par méchanceté, sont venus à se dépouiller, se brûler, s'égorger les uns les autres. Pour le faire plus ingénieusement, ils ont inventé des règles & des principes qu'on appelle l'*Art militaire*, & ont attaché à la pratique de ces règles l'honneur, la noblesse, & la gloire.

Cependant cet honneur, cette noblesse, & cette gloire consistent seulement à la défense de sa religion, de sa patrie, de ses biens, & de sa personne, contre des tyrans & d'injustes agresseurs. Il faut donc reconnoître que la *guerre* sera légitime ou illégitime, selon la cause qui la produira ; la *guerre* est légitime, si elle se fait pour des raisons évidemment justes ; elle est illégitime, si l'on la fait sans une raison juste & suffisante.

Les souverains sentant la force de cette vérité, ont grand soin de répandre des manifestes pour justifier la *guerre* qu'ils entreprennent, tandis qu'ils cachent soigneusement au public, ou qu'ils se cachent à eux-mêmes les vrais motifs qui les déterminent. Ainsi dans la *guerre* d'Alexandre contre Darius, les raisons justificatives qu'employoit ce conquérant, rouloient sur les injures que les Grecs avoient reçues des Perses ; les vrais motifs de son entreprise étoient l'ambition de se signaler, soutenue de tout l'espoir du succès. Il ne seroit que trop aisé d'apporter des exemples de *guerres* modernes entreprises de la même manière, & par des vûes également odieuses ; mais nous n'approcherons point si près des tems où nos passions nous rendent moins équitables, & peut-être encore moins clairvoyans.

Dans une *guerre* parfaitement juste, il faut non-seulement que la raison justificative soit très-légitime, mais encore qu'elle se confonde avec le motif, c'est-à-dire que le souverain n'entreprenne la *guerre* que par la nécessité où il est de pourvoir à sa conservation. La vie des états est comme celle des hommes, dit très-bien l'auteur de *l'esprit des lois* ; ceux-ci ont droit de tuer dans le cas de la défense naturelle, ceux-là ont droit de faire la *guerre* pour leur propre conservation : dans le cas de la défense naturelle, j'ai droit de tuer, parce que ma vie est à moi, comme la vie de celui qui m'attaque est à lui ; de même un état fait la *guerre* justement, parce que sa conservation est juste, comme toute autre conservation.

Le droit de la *guerre* dérive donc de la nécessité & du juste rigide. Si ceux qui dirigent les consciences ou les conseils des princes ne se bornent pas là, tout est perdu ; car les principes arbitraires de gloire, de bienséance, d'aggrandissement, d'utilité, ne sont pas des droits, ce sont des horreurs ; si la réputation de la puissance d'un monarque peut augmenter les forces de son royaume, la réputation de sa justice les augmenteroit de même.

Mais toute *guerre* est injuste dans ses causes, 1<sup>o</sup>. lorsqu'on l'entreprend sans aucune raison justificative, ni motif d'utilité apparente, si tant est qu'il y ait des exemples de cette barbarie : 2<sup>o</sup>. lorsqu'on attaque les autres pour son propre intérêt, sans qu'ils nous aient fait de tort réel, & ce sont-là de vrais brigandages : 3<sup>o</sup>. lorsqu'on a des motifs fondés sur des causes justificatives spécieuses, mais qui bien examinées sont réellement illégitimes : 4<sup>o</sup>. lorsqu'avec de bonnes raisons justificatives, on entreprend

la *guerre* par des motifs qui n'ont aucun rapport avec le tort qu'on a reçu, comme pour acquérir une vaine gloire, se rendre redoutable, exercer ses troupes, étendre sa domination, &c. Ces deux dernières sortes de *guerre* sont très-communes & très-iniques. Il faut dire la même chose de l'envie qu'auroit un peuple, de changer de demeure & de quitter une terre ingrate, pour s'établir à force ouverte dans un pays fertile ; il n'est pas moins injuste d'attenter par la voie des armes sur la liberté, les vies, & les domaines d'un autre peuple, par exemple des Américains, sous prétexte de leur idolatrie. Quiconque a l'usage de la raison, doit jouir de la liberté de choisir lui-même ce qu'il croit lui être le plus avantageux.

Concluons de ces principes que toute *guerre* juste doit se faire pour nous défendre contre les attaques de ceux qui en veulent à nos vies & à nos possessions ; ou pour contraindre les autres à nous rendre ce qu'ils nous doivent en vertu d'un droit parfait & incontestable qu'on a de l'exiger, ou pour obtenir la réparation du dommage qu'ils nous ont injustement causé : mais si la *guerre* est légitime pour les raisons qu'on vient d'alléguer, c'est encore à cette seule condition, que celui qui l'entreprend se propose de venir par ce moyen violent à une paix solide & durable.

Outre la distinction de la *guerre*, en celle qui est juste & celle qui est injuste, quelques auteurs politiques distinguent la *guerre* en *guerre* offensive & en défensive. Les *guerres* défensives sont celles que les souverains entreprennent pour se défendre contre d'autres souverains, qui se proposent de les conquérir ou de les détruire. Les *guerres* offensives sont celles que les souverains font pour forcer d'autres souverains à leur rendre ce qu'ils prétendent leur être dû, ou pour obtenir la réparation du dommage qu'ils estiment qu'on leur a causé très-injustement.

On peut admettre cette distinction, pourvu qu'on ne la confonde pas avec celle que nous avons établie, & qu'on ne pense pas que toute *guerre* défensive soit juste, & que toute *guerre* offensive soit injuste ; car il y a des *guerres* offensives qui sont justes, comme il y a des *guerres* défensives qui sont injustes. La *guerre* offensive est injuste, lorsqu'elle est entreprise sans une cause légitime, & alors la *guerre* défensive, qui dans d'autres occasions pourroit être injuste, devient très-juste. Il faut donc se contenter de dire, que le souverain qui prend le premier les armes, soit qu'il le fasse justement ou injustement, commence une *guerre* offensive, & que celui qui s'y oppose, soit qu'il ait ou qu'il n'ait pas tort de le faire, commence une *guerre* défensive. Ceux qui regardent le mot de *guerre* offensive comme un terme odieux, qui renferme toujours quelque chose d'injuste, & qui considèrent au-contraire la *guerre* défensive comme inséparable de l'équité, s'abusent sur cette matière. Il en est des princes comme des particuliers en litige : le demandeur qui entame un procès a quelquefois tort, & quelquefois raison ; il en est de même du défendeur : on a tort de ne vouloir pas payer une somme justement due, comme on a raison de se défendre de payer ce qu'on ne doit pas.

Quelque juste sujet qu'on ait de faire la *guerre* offensive ou défensive, cependant puisqu'elle entraîne après elle inévitablement une infinité de maux, d'injustices, & de désastres, on ne doit se porter à cette extrémité terrible qu'après les plus mûres considérations. Plutarque dit là-dessus, que parmi les anciens Romains, lorsque les prêtres nommés *féciaux* avoient conclu que l'on pouvoit justement entreprendre la *guerre*, le sénat examinait encore s'il seroit avantageux de s'y engager.

En effet, ce n'est pas assez que le sujet de la *guerre* soit juste en lui-même, il faut avant que d'en venir



à la voie des armes, qu'il s'agisse de la chose de la plus grande importance, comme de sa propre conservation.

Il faut que l'on ait au-moins quelque apparence probable de réussir dans ses justes projets; car ce seroit une témérité, une pure folie, que de s'exposer à une destruction totale, & se jeter dans les plus grands maux, pour ne pas en sacrifier de moindres.

Il faut enfin qu'il y ait une nécessité absolue de prendre les armes, c'est-à-dire qu'on ne puisse employer aucun autre moyen légitime pour obtenir ce qu'on a droit de demander, ou pour se mettre à couvert des maux dont on est menacé.

Je n'ai rien à ajoûter sur la justice des armes; on la déguise avec tant d'art, que l'on a quelquefois bien de la peine à découvrir la vérité: de plus, chaque souverain porte ses prétentions si loin, que la raison parvient rarement à les modérer: mais quelles que soient leurs vûes & leurs démarches, toute *guerre*, dit Cicéron, qui ne se fait pas pour la défense, pour le salut de l'état, ou pour la foi donnée, n'est qu'une *guerre* illégitime.

Quant aux suites de la prise des armes, il est vrai qu'elles dépendent du tems, des lieux, des personnes, de mille événemens imprévûs, qui varient sans cesse, ne peuvent être déterminés. Mais il n'en est pas moins vrai, qu'aucun souverain ne devroit entreprendre de *guerres*, qu'après avoir reconnu dans sa conscience qu'elles sont justes, nécessaires au bien public, indispensables, & qu'en même tems il y a plus à espérer qu'à craindre dans l'événement auquel il s'expose.

Non-seulement ce sont-là des principes de prudence & de religion, mais les lois de la sociabilité & de l'amour de la paix ne permettent pas aux hommes de suivre d'autres maximes. C'est un devoir indispensable aux souverains de s'y conformer; la justice du gouvernement les y oblige par une suite de la nature même, & du but de l'autorité qui leur est confiée; ils sont obligés d'avoir un soin particulier des biens & de la vie de leurs sujets; le sang du peuple ne veut être versé que pour sauver ce même peuple dans les besoins extrêmes; malheureusement les conseils flateurs, les fausses idées de gloire, les vaines jalousies, l'avidité qui se couvre de vains prétextes, le faux honneur de prouver sa puissance, les alliances, les engagements insensibles qu'on a contractés par les suggestions des courtisans & des ministres, entraînent presque toujours les rois dans des *guerres* où ils hasardent tout sans nécessité, épuisent leurs provinces, & font autant de mal à leurs pays & à leurs sujets, qu'à leurs propres ennemis.

Supposé cependant, qu'une *guerre* ne soit entreprise qu'à l'extrémité pour un juste sujet, pour celui de sa conservation, il faut encore qu'en la faisant on reste dans les termes de la justice, & qu'on ne pousse pas les actes d'hostilité au-delà de leurs bornes & de leurs besoins absolus. Grotius, en traitant cette matière, établit trois regles, qui peuvent servir à faire comprendre en peu de mots quelle est l'étendue des droits de la *guerre*, & jusqu'où ils peuvent être portés légitimement.

*La premiere regle*, c'est que tout ce qui a une liaison moralement nécessaire avec le but d'une *guerre* juste, doit être permis, & rien davantage. En effet, il seroit inutile d'avoir droit de faire une chose, si l'on ne pouvoit se servir des moyens nécessaires pour en venir à bout; mais il seroit fou de penser, que pour défendre ses droits on se crût tout loisible & tout légitime.

*Seconde regle*. Le droit qu'on a contre un ennemi, & que l'on poursuit par les armes, ne doit pas être considéré uniquement par rapport au sujet qui fait commencer la *guerre*, mais encore par rapport aux

nouvelles choses qui surviennent durant le cours de la *guerre*, tout de même qu'en justice une partie acquiert souvent un nouveau droit pendant le cours du procès; c'est-là le fondement du droit qu'on a d'agir contre ceux qui se joignent à notre ennemi, soit qu'ils dépendent de lui ou non.

*Troisième regle*. Il y a bien des choses, qui, quoiqu'illicites d'ailleurs, deviennent permises & nécessaires dans la *guerre*, parce qu'elles en sont des suites inévitables, & qu'elles arrivent contre notre intention & sans un dessein formel; ainsi, par exemple, pour avoir ce qui nous appartient, on a droit de prendre une chose qui vaut davantage, si l'on ne peut pas prendre précisément autant qu'il nous est dû, sous l'obligation néanmoins de rendre la valeur de l'excédent de la dette. On peut canonner un vaisseau plein de corsaires, quoique dans ce vaisseau il se trouve quelques hommes, quelques femmes, quelques enfans, ou autres personnes innocentes qui courent risque d'être enveloppés dans la ruine de ceux que l'on veut & que l'on peut faire périr avec justice.

Telle est l'étendue du droit que l'on a contre un ennemi en vertu de l'état de *guerre*: cet état anéantissant par lui-même l'état de société, quiconque se déclare notre ennemi les armes à la main, nous autorise à agir contre lui par des actes d'hostilité, de dégât, de destruction, & de mort.

Il est certain qu'on peut tuer innocemment un ennemi qui a les armes à la main, je dis *innocemment* aux termes de la justice extérieure & qui passe pour telle chez toutes les nations, mais encore selon la justice intérieure, & les lois de la conscience. En effet, le but de la *guerre* demande nécessairement que l'on ait ce pouvoir; autrement ce seroit en vain que l'on prendroit les armes pour sa conservation, & que les lois de la nature le permettroient. Par la même raison les lois de la *guerre* permettent d'endommager les biens de l'ennemi, & de les détruire, parce qu'il n'est point contraire à la nature de dépouiller de son bien une personne à qui l'on peut ôter la vie. Enfin, tous ces actes d'hostilité subsistent sans injustice, jusqu'à ce qu'on se soit mis à l'abri des dangers dont l'ennemi nous menaçoit, ou qu'on ait recouvré ce qu'il nous avoit injustement enlevé.

Mais quoique ces maximes soient vraies en vertu du droit rigoureux de la *guerre*, la loi de nature met néanmoins des bornes à ce droit; elle veut que l'on considère, si tels ou tels actes d'hostilité contre un ennemi sont dignes de l'humanité ou même de la générosité; ainsi tant qu'il est possible, & que notre défense & notre sûreté pour l'avenir le permettent, il faut toujours tempérer par ces sentimens si naturels & si justes les maux que l'on fait à un ennemi.

Pour ce qui est des voies mêmes que l'on emploie légitimement contre un ennemi, il est sûr que la terreur & la force ouverte dont on se sert, sont le caractère propre de la *guerre*: on peut encore mettre en œuvre l'adresse, la ruse, & l'artifice, pourvu qu'on le fasse sans perfidie; mais on ne doit pas violer les engagements qu'on a contractés, soit de bouche ou autrement.

Les lois militaires de l'Europe n'autorisent point à ôter la vie de propos délibéré aux prisonniers de *guerre*, ni à ceux qui demandent quartier, ni à ceux qui se rendent, moins encore aux vieillards, aux femmes, aux enfans, & en général à aucun de ceux qui ne sont ni d'un âge, ni d'une profession à porter les armes, & qui n'ont d'autre part à la *guerre*, que de se trouver dans le pays ou dans le parti ennemi.

A plus forte raison les droits de la *guerre* ne s'étendent pas jusqu'à autoriser les outrages à l'honneur des femmes; car une telle conduite ne contribue point à notre défense, à notre sûreté, ni au maintien

de nos droits ; elle ne peut servir qu'à fatiguer la brutalité du soldat effrené.

Il y a néanmoins mille autres licences infames, & mille sortes de rapines & d'horreurs qu'on souffre honteusement dans la guerre. Les lois, dit-on, doivent se taire parmi le bruit des armes ; je réponds que s'il faut que les lois civiles, les lois des tribunaux particuliers de chaque état, qui n'ont lieu qu'en tems de paix, viennent à se taire, il n'en est pas de même des lois éternelles, qui sont faites pour tous les tems, pour tous les peuples, & qui sont écrites dans la nature : mais la guerre étouffe la voix de la nature, de la justice, de la religion, & de l'humanité. Elle n'enfante que des brigandages & des crimes ; avec elle marche l'effroi, la famine, & la desolation ; elle déchire l'ame des meres, des épouses, & des enfans ; elle ravage les campagnes, dépeuple les provinces, & réduit les villes en poudre. Elle épuise les états florissans au milieu des plus grands succès ; elle expose les vainqueurs aux tragiques revers de la fortune : elle déprave les mœurs de toutes les nations, & fait encore plus de misérables qu'elle n'en emporte. Voilà les fruits de la guerre. Les gazettes ne retentissent actuellement (1757), que des maux qu'elle cause sur terre & sur mer, dans l'ancien & le nouveau monde, à des peuples qui devroient resserrer les liens d'une bienveillance, qui n'est déjà que trop foible, & non pas les couper. (D. J.)

GUERRE, (*Jeu de la*) c'est une maniere particuliere de jouer au billard plusieurs à-la-fois. Le nombre des personnes qui doivent jouer étant arrêté, chacun prend une bille marquée différemment, c'est-à-dire d'un point, de deux, & de plus, si l'on est davantage à jouer. Quand les billes sont tirées, chaque joueur joue à son tour, & selon que le nombre des points qui sont sur la bille lui donne droit : il est défendu de se mettre devant la passe sans le consentement de tous les joueurs. Celui qui joue une autre bille que la sienne perd la bille & le coup.

Qui touche les deux billes en jouant, perd sa bille & le coup ; il faut remettre l'autre à sa place.

Qui passe sur les billes, perd la bille & le coup ; & on doit mettre cette bille dans la belouze. Qui fait une bille & peut butter après, gagne toute la partie ; c'est pourquoi il est de l'adresse d'un joueur de tirer à ces sortes de coups autant qu'il lui est possible. Qui butte dessous la passe, gagne tout, fût-on jusqu'à neuf joueurs.

Les lois du jeu de la guerre veulent qu'on tire les billes à quatre doigts de la corde.

Il est défendu de sauver d'enjeu, à-moins qu'on ne se soit repassé.

Qui perd son rang à jouer, ne peut rentrer qu'à la seconde partie.

Ceux qui entrent nouvellement au jeu, ne sont point libres de tirer le premier coup sur les billes, en plaçant les leurs où bon leur semble. Il faut qu'ils tirent la passe à quatre doigts de la corde.

Il faut remarquer que lorsqu'on n'est que cinq, on doit faire une bille avant que de passer.

Si on n'est que trois ou quatre, il n'est pas permis de passer jusqu'aux deux derniers.

Si celui qui tire à quatre doigts fait passer une bille, elle est bien passée.

Qui touche une bille de la sienne & se noye, perd la partie ; il faut que la bille touchée reste alors où elle est roulée.

Si celui qui touche une bille en jouant la noye & la sienne aussi, il perd la partie, & on remet la bille touchée où elle étoit. Si du côté de la passe on fait passer une bille espérant la gagner, & qu'on ne la gagne pas, cette bille doit rester où elle est, supposé qu'il y eût encore quelqu'un à jouer ; mais s'il n'y avoit personne, on la remettrait à sa premiere place.

Quand un joueur a une fois perdu, il ne peut rentrer au jeu que la partie ne soit entierement gagnée.

Les billes noyées appartiennent à celui qui butte, les deux derniers qui restent à jouer peuvent l'un & l'autre se sauver d'enjeu.

Si celui qui est passé ne le veut pas, il n'en sera rien. S'il y consent, il doit être préféré à celui qui n'est pas passé.

Celui qui par inadvertance joue devant son tour, ne perd que le coup & non pas la bille, c'est-à-dire qu'il y peut revenir à son rang. Qui tire à une bille la gagne ; & si en tirant le billard il touche une autre bille gagnée, elle est censée telle ; & la bille de celui qui a joué le coup doit être mise dans la belouze.

GUESTE, f. f. (*Commerce*) mesure de longueur dont on se sert en quelques endroits du Mogol ; elle revient à une aune de Hollande  $\frac{1}{7}$ . *Dictionn. de Commerce & de Trévoux*. (G)

GUET, f. m. (*Art milit.*) ce mot signifie un corps-de-garde placé sur quelque passage, ou une compagnie de gardes qui font la patrouille. Voyez GARDE.

Il y a des officiers qui sont exempts de guet ou de garde. C'est dans le même sens que l'on dit guet de nuit, mot du guet, guet du roi, guet de la ville. Chambers.

GUET, dans la maison du Roi, se dit du service que les gardes du corps, les gendarmes, & les chevau-legers de la garde font auprès du Roi : ainsi être du guet, c'est, dans ces différens corps, être de service à la cour.

Chevalier du guet, est le nom que l'on donne à Paris à l'officier qui commande le guet, c'est-à-dire l'espece de milice établie pour la garde & la sûreté de Paris. On dit le guet à pié & le guet à cheval : le premier est proprement l'infanterie de cette milice, & l'autre la cavalerie. On dit aussi un cavalier du guet, pour exprimer un homme du corps de cette cavalerie. (Q)

GUET, (*mot du*) *Art milit. des Romains*. Il falloit qu'un soldat de la dernière cohorte pour l'infanterie, ou de la dernière turme pour la cavalerie, vînt au logis du tribun qui commandoit ce jour-là, prendre le mot du guet sur une tablette : on écrivoit sur cette tablette le nom du soldat qui venoit le prendre, & le lieu de son logement ; ce soldat rendoit la tablette qu'il avoit prise, au chef de sa troupe, & en présence de témoins ; ce chef remettoit ladite tablette au chef de la cohorte voisine ; & ainsi de main en main, la tablette revenoit à la premiere cohorte placée près de la tente du tribun, auquel elle étoit rapportée avant la nuit ; par ce moyen le tribun de jour étoit assuré que toute l'armée avoit le mot du guet ; & si quelque tablette manquoit à être rendue, il étoit facile de trouver où elle étoit demeurée, & dans les mains de qui. (D. J.)

GUET, (*Jurisprud.*) droit dû à quelques seigneurs par leurs hommes. Il est ordinairement au droit de garde, c'est pourquoi on dit guet & garde, quoique ce soient deux droits différens. Voyez GARDE.

L'origine du droit de guet vient du tems des guerres privées ; les vassaux & sujets étoient obligés de faire le guet, de crainte de surprise ; mais depuis que les guerres privées ont été abolies, ce droit de guet a été converti en une redevance en argent, pour tenir lieu du service du guet.

Ce que l'on appelle guet de prévôt dans la coutume de Châlons, art. iij. est la comparution que les sujets sont obligés de faire tous les ans devant le prévôt du seigneur, en mémoire du service de guet auquel ils étoient autrefois obligés. Voyez le glossaire de M. Delauriere au mot guet ; les cout. de Tours, article ccv. Lodunois, c. xxviij. art. 3. Bourbonnois, chap. xxxvj.

xxxvj. Bretagne, art. cccxij. Auvergne, ch. xxv. art. 17. & ci-devant au mot GARDE. (A)

GUET-À-PENS, (*Jurisp.*) est l'embuscade qu'une personne a faite pour en assassiner une autre de dessein prémédité.

Ce crime est beaucoup plus grave que le simple meurtre; il est condamné dans le *Deuteronome*, chap. xxvij. vers. 26. & par nos ordonnances qui ne veulent pas que l'on accorde de rémission de ce crime; elles prononcent même peine de mort contre ceux qui ont conseillé le *guet-à-pens*, ou qui y ont participé.

Le *guet-à-pens* est un cas préfidial qui se juge en dernier ressort, & sans appel. Voyez l'ordonnance de 1670. tit. j. art. xij. la déclaration du 5 Février 1731 sur les cas prévôtaux ou préfidiaux. Voyez MEURTRE. (A)

GUÉTARIA, *Menosca*, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, dans la province de Guipuscoa, avec un château & un port sur la mer de Biscaye. Long. 15. 12. latit. 43. 26.

C'est la patrie de Cano (Sebastien), ce fameux navigateur, qui fit le premier le tour du monde sous Magellan, & rentra dans Séville le 8 Septembre 1522, après trois ans un mois de navigation. (D. J.)

GUETE, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, dans la Sierra. Alphonse VI. roi de Castille la conquit sur les Maures en 1080. Elle est à 6 lieues N. O. de Cuença, 26 S. E. de Madrid. Long. 15. 36. lat. 40. 20. (D. J.)

GUÊTRES, f. f. pl. espece de chaussure faite de grosse toile ou de coutis, qui s'attache à boutonniere ou à cordons sur le côté de la jambe qu'elle couvre toute entiere, ainsi que le genou & le coup-de-pié sur lequel elle est detenue par une courroie de cuir, faite en étrier. On en prend pour la chasse, pour le voyage, soit à pié, soit à cheval.

GUETTE, f. f. (*Charpenterie.*) c'est une demi-croix de S. André, posée en contrefiches dans les pans de bois. Voyez les figures du Charpentier.

GUETTES, f. m. pl. hommes employés dans les salines; leur fonction est de garder à tour de rôle les portes de la saline, & de remplir tous les devoirs des portiers.

GUETTON, f. m. (*Charpenterie.*) petite guette qui se met sous les appuis des croisées & exhaussements, sous les sablières de l'entablement, sur les lin-teaux des portes, &c. Voyez les figures du Charpentier.

GUEULE, f. f. (*Gramm.*) c'est ainsi qu'on appelle dans la plupart des animaux, l'intérieur de la partie qui est armée de dents, où sont la langue & le palais, & qu'on appelle dans l'homme & le cheval la bouche.

GUEULE droite & renversée, (*Architecture.*) ce sont les deux parties de la cimaise qui forment un membre, dont le contour est en S. La plus avancée & concave s'appelle *gueule droite* ou *doucine*, voyez DOUCINE; & l'autre qui est convexe s'appelle *gueule renversée* ou *salon*; voyez CIMAISE.

GUEULE BÉE, terme de Tonnelier; c'est ainsi qu'on appelle une futaille ouverte qu'on a défoncée par un bout. Voyez FUTAILLE.

GUEULE DE LOUP, (*Bas au métier.*) partie du métier à bas. Voyez cet article.

GUEULES, en termes de Blason, c'est la couleur rouge; voyez ROUGE.

Le pere Monet dit que le mot de *gueules* dérive de l'hébreu *gulud*, ou *gulidit*, petite peau rougeâtre qui paroît sur une plaie quand elle commence à se guérir: le P. Ménétrier dit que ces mots ne se trouvent point dans la langue hébraïque: mais cela n'est pas exactement vrai; car dans les langues orientales, comme l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, & l'arabe, on dit *gheld*, pour *cutis*, *pellis*, peau, d'où est

venu le mot arabe *gulud*: & en général le mot de *gueules* signifie la couleur rouge chez la plupart des orientaux. Les Arabes & les Persans donnent ce nom à la rose.

D'autres avec Nicod dérivent le mot de *gueules* de *gula*, la *gueule* des animaux, qui l'ont ordinairement rouge; ou du latin *cusculium*, qui est le *coccus* des Grecs, ou la graine d'écarlate.

Dans la Gravure, la couleur de *gueules* s'exprime par des hachures perpendiculaires, tirées du chef de l'écusson à la pointe. On la marque aussi par la lettre G.

Cette couleur passe pour un symbole de charité, de bravoure, de hardiesse, & de générosité; elle représente la couleur du sang, le cinnabre, & la vraie écarlate: c'est la première des couleurs qu'on emploie dans les armoiries; & elle marque une si grande distinction, que les anciennes lois défendoient à tout le monde de la porter dans les armoiries, à moins qu'on ne fût prince, ou qu'on n'en eût la permission du souverain.

Spelman dans son *aspilogia*, dit que cette couleur étoit dans une estime particulière chez les Romains, comme elle avoit été auparavant chez les Troyens: qu'ils peignoient en vermillon les corps de leurs dieux, aussi bien que de leurs généraux le jour de leur triomphe. Sous le gouvernement des consuls, les soldats étoient habillés de rouge, d'où étoit venu le nom de *ruffati*. Jean de Bado Aureo ajoute que la teinture rouge appelée par les Grecs *phénicienne*, & par nous *écarlate*, fut adoptée d'abord par les Romains, pour empêcher que l'on ne s'effrayât du sang qui découloit des plaies des blessés dans la bataille.

En effet le rouge a toujours passé pour une couleur impériale, & les empereurs étoient toujours vêtus, chaussés, & meublés de rouge. Leurs édits, dépêches, signatures, & sceaux, étoient d'encre & de cire rouges; & c'est de-là qu'est venu le nom de *rubrique*. Dictionn. étymol. de Trév. & Chambers.

GUEUSE, f. f. (*Art d'ourdissage.*) dentelle très-legere qui se fait de fil blanc, & dont le fond est de réseau, & les fleurs de couronnes très-déliées; elle se fabrique sur l'oreillier à l'ordinaire. Voyez l'article DENTELLE.

GUEUSE, (*Manufact. en laine.*) petite étoffe qui se fabrique en Flandres, & qu'on nomme plus communément PLICOLE.

GUEUSE, (*Forges.*) dont le diminutif est *gueusillon*. Ces deux termes se disent dans les grosses forges, des masses prismatiques de fer qu'on a coulées dans le sable au sortir du fourneau de fusion. Voyez l'article FORGE.

GUEUX, (LES) *Hist. mod.* sobriquet qui fut donné aux confédérés des Pays-Bas en 1566; la duchesse de Parme ayant reçu l'ordre de Philippe II. roi d'Espagne d'introduire dans les Pays-Bas de nouvelles taxes, le concile de Trente & l'inquisition, les états de Brabant s'y opposerent vivement, & plusieurs seigneurs du pays se liguerent ensemble pour la conservation de leurs droits & de leurs franchises; alors le comte de Barlemont, qui haïssoit ceux qui étoient entrés dans cette confédération, dit à la duchesse de Parme, gouvernante, qu'il ne falloit pas s'en mettre en peine, & que ce n'étoit que des *gueux*. Le prince d'orange, Guillaume de Nassau, surnommé le *taciturne*, & Bréderode, chefs de ces prétendus *gueux*, furent effectivement chassés d'Anvers l'année suivante; mais ils équipèrent des vaisseaux, firent des courses sur la côte, se rendirent maîtres d'Enckhuyfen, puis de la Brille, & s'y établirent en 1572 malgré tous les efforts du duc d'Albe. Tel fut le commencement de la république de Hollande, qui d'un pays stérile & méprisé, devint une puissance respectable. (D. J.)

**GUEZE**, f. f. (*Commerce.*) mesure des longueurs en usage chez les Persans, pour mesurer les étoffes, les toiles, & autres semblables marchandises.

Il y a deux sortes de *gueze* en Perse : la *gueze* royale, qu'on nomme autrement *gueze monkelfer* : & la *gueze* raccourcie, qu'on appelle simplement *gueze*. Celle-ci n'est que les deux tiers de l'autre.

La *gueze* royale contient 2 piés 10 pouces 11 lignes, ce qui revient à  $\frac{4}{7}$  d'aune de Paris : en sorte que les cinq *guezes* font quatre aunes, ou les quatre aunes font cinq *guezes*.

On se sert dans les Indes d'une sorte de mesure de longueurs, qu'on appelle aussi *gueze* ; elle est plus courte que celle de Perse d'environ 6 lignes, ce qui peut aller à  $\frac{1}{8}$  d'aune moins. *Dictionn. de Comm. & de Trévoux.* (G)

**GUGERNI**, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Belgique, entre les Eubéens & les Bataves ; le canton qu'il habitoit se nomme présentement le *pays de Cleves*. (D. J.)

**GUGUAN**, (*Géogr.*) île de l'Océan oriental, & l'une des îles Mariannes. Elle a 3 lieues de tour, & est à 17<sup>d.</sup> 45'. de *latit.* suivant les observations publiées par le pere Gouye. (D. J.)

**GUHR**, f. m. *creta fluida, medulla fluida, lac lunæ*, &c. (*Hist. nat. Minéralogie.*) mot allemand adopté par les Naturalistes pour désigner différentes especes de terres métalliques que l'on rencontre quelquefois, même à la surface de la terre, dans des fentes de roches, & des montagnes qui contiennent des mines. Les premiers auteurs qui ont écrit sur la Minéralogie, ont regardé les *guhrs* comme la matière première & l'origine de la formation des métaux ; ils se présentent aux yeux sous la forme d'une terre blanche en poudre très-fine, semblable à de la craie, mais dans leur origine ils sont d'une consistance fluide comme du lait, ou plutôt comme de la bouillie ; les eaux souterraines après les avoir atténués, les entraînent & les portent en différens endroits, où ils se durcissent par le contact de l'air, & la partie aqueuse s'en dégage par évaporation ou par dessiccation.

Les Minéralogistes regardent les *guhrs* comme un indice assez sûr de la présence d'une mine métallique, & croient que quand on les rencontre, cela prouve que la nature a été troublée dans l'opération par laquelle elle vouloit encore produire des métaux ; de-là vient la façon de s'exprimer des mineurs, qui disent qu'ils sont venus de trop bonne heure, quand ils rencontrent des *guhrs*. Il y a des *guhrs* qui ne sont presque que de l'argent tout pur ; ceux qui sont d'une couleur verte ou bleue, annoncent une mine de cuivre ; ceux qui sont blancs ou d'un bleu clair & léger, & qui se trouvent dans des fentes qui paroissent quelquefois même à la surface de la terre, donnent lieu de soupçonner la présence d'un filon de mine d'argent. *Voyez* Lehmann, *traité des mines*.

Wallerius distingue deux especes de *guhrs*, l'un est créacé, l'autre est métallique : il définit le premier une terre créacée, fluide, qui quelquefois se dessèche & forme des incrustations, des stalactites, & autres concrétions semblables ; il y en a de blanche & de liquide comme du lait, & de grise, mais d'une consistance épaisse comme de la bouillie.

Le *guhr* minéral ou métallique est ou gris & blanchâtre ; il coule dans les souterrains des mines, & contient quelque chose de métallique, ou du-moins quelque chose qui est propre à contribuer à la formation des métaux. *Voyez* la *Minéralogie & l'Hydrologie* de Wallerius. (—)

**GUI**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) Cette plante passoit jadis pour une panacée, & faisoit l'objet de la vénération payenne chez les anciens Gaulois ; mais les idées de leurs successeurs sont bien différentes. Le *gui* n'est plus pour eux qu'une plante parasite qui

fait grand tort aux arbres dont elle tire sa nourriture, & que les gens soigneux de l'entretien de leurs vergers, s'efforcent à l'envi de détruire.

Cependant cette même plante parasite n'en est pas moins dans l'esprit du physicien un végétal singulier, dont l'origine, la germination, le développement méritent un examen attentif, & des recherches particulières. C'est ainsi qu'en ont pensé Malpighi, Tournefort, Vaillant, Boerhaave, Linnæus, Barel, & Camérarius : enfin M. du Hamel a publié dans les *mém. de l'Acad. des Scien. année 1740*, des observations trop curieuses sur ce sujet, pour négliger de les rapporter ici ; elles rendront cet article intéressant.

*Caractères du gui.* On pourroit peut-être caractériser ainsi le *gui*. Il est mâle & femelle ; ses feuilles sont conjuguées, étroites, & oblongues ; les fleurs de la plante mâle sont monopétales, faites en bassin, divisées d'ordinaire en quatre parties égales, marquées de porreaux. L'ovaire est une substance tendre, environnée de quatre petites feuilles ; il devient ensuite une baie à-peu-près ronde, pleine d'une sorte de glu, & contenant une semence plate, ovale, triangulaire, en forme de cœur, & de différente figure. Les baies du *gui* donnent chacune quelquefois deux semences.

Il faut remarquer que ces fruits commencent par des embryons couronnés de quatre feuilles, ou qui portent une couronne radiée, composée de quatre petites feuilles jaunâtres, articulées autour de la tête de chaque embryon. Ces embryons partent d'une masse ronde, jaunâtre, articulée avec l'extrémité de la branche & de deux feuilles opposées qui la terminent des deux côtés.

Il n'y a qu'une espece de *gui* qui vient sur tout arbre. On est presque d'accord à n'admettre qu'une seule espece de *gui*. Il est vrai que le P. Plumier en décrit plusieurs dans son histoire des Antilles, qui paroissent différentes de notre *gui* ordinaire ; cependant le sentiment le plus généralement reçu des botanistes modernes, est qu'il n'y en a qu'une seule espece, & ils n'en ont jamais vu davantage.

Que l'on sème sur le tilleul, sur le faule, sur le poirier, sur l'épine, &c. des semences, des piés de *gui* qui auront cru sur le pommier, elles végètent également sur ces différens arbres avec succès. D'ailleurs on ne remarque aucune différence considérable ni dans la figure des feuilles, ni dans la forme des fruits, ni dans le port extérieur des piés de *gui* qui viennent sur les divers arbres de nos forêts de France. Les expériences faites en Angleterre confirment le même fait. Concluons donc que nous ne connoissons qu'une seule espece de *gui* ; elle est nommée simplement par les Botanistes *viscum, viscus, viscum vulgare, viscus arborum*, par C. Bauh. J. Bauh. Ray, Gerard, Barkinson, Tournefort, Boerhaave, &c.

Cette plante ne vient jamais à terre, mais sur tous les arbres.

Les uns disent l'avoir trouvé sur le sapin, sur la meleze, sur le pistachier, sur le noyer, sur le coignassier, sur le poirier franc, & sur le sauvage, sur le pommier sauvage & sur le domestique, sur le nefflier, sur l'épine blanche, sur le cormier, sur le prunier, sur l'amandier, sur le rosier. D'autres disent l'avoir vu sur le liège, sur le châtaignier, sur le noisetier, sur le tilleul, sur le faule, sur le peuplier noir & sur le blanc, sur le hêtre, sur l'orme, sur le noirprun, sur le buis, sur la vigne, sur le faux acacia : enfin le *gui* vient sur l'yeuse, & sur le chêne commun. Comme ce dernier *gui* est le plus fameux, il suffira d'en donner ici la description.

*Description du gui de chêne.* C'est une manière d'arbrisseau qui croît à la hauteur d'environ deux piés ;

les tiges sont ordinairement grosses comme le doigt, dures, ligneuses, compactes, pesantes, de couleur rougeâtre en-dehors, blanche-jaunâtre en-dedans. Il pousse beaucoup de rameaux ligneux, plians, entrelacés souvent les uns dans les autres, & couverts d'une écorce verte.

Ses feuilles sont opposées deux-à-deux, oblongues, épaisses, dures, assez semblables, mais un peu plus longues que celles du grand buis, veinues dans leur longueur, arrondies par le bout, de couleur verte-jaunâtre ou pâle. Ses fleurs naissent aux nœuds des branches, petites, jaunâtres, formées chacune en bassin à quatre crenelures.

Quelquefois ces fleurs ne laissent point de fruits après elles; mais quelquefois on trouve des fruits sur des piés différens qui ne portent point de fleurs. Ces fruits sont de petites baies rondes ou ovales, molles, blanches, luisantes, ressemblantes à nos petites groseilles blanches, remplies d'un suc visqueux, dont les anciens se servoient pour faire de la glu. Au milieu de ce fruit se rencontre une petite semence aplatie, & ordinairement échancrée en cœur.

Il ne faut pas croire qu'on trouve communément des chênes qui portent du *gui*; c'est un phénomène en général assez rare; il l'est par exemple beaucoup en Angleterre.

*Des semences du gui, & de leur germination.* Théophraste (*de caus. Plant. l. II. chap. xxxvj.*) & Plin (*Hist. nat. l. XVI. ch. xxxxvj.*) avoient assuré contre le sentiment d'Aristote, que le *gui* venoit de semences, mais qui avoient besoin de passer par l'estomac des oiseaux, pour se dépouiller, disoient-ils, d'une qualité froide qui les empêchoit de germer. Cependant comme les semences du *gui* ne sont pas fort dures, on comprend avec peine, qu'elles ne soient pas digérées par l'estomac des oiseaux. Il est vrai que Boccone assure avoir observé que les oiseaux les rendoient entières dans leurs excréments; mais il faudroit savoir si Boccone a bien observé.

Quoiqu'il en soit, toutes les observations modernes prouvent que le *gui* se multiplie de semence, sans qu'il soit nécessaire qu'elles passent par l'estomac des oiseaux. Ray dit qu'il a vu germer les semences du *gui* dans l'écorce même du chêne, & que depuis son observation, Doody apothicaire de Londres, avoit mis la chose hors de doute, ayant élevé des piés de *gui* de graines qu'il avoit semées.

Léonhard Frédéric Hornung assure dans une *dissertation latine* à ce sujet, avoir semé du *gui* sur un pommier, qu'il y germa en poussant deux cornes de la base du fruit, qu'il s'attacha à la branche, & qu'il y fructifia.

M. Edmond Barel, dans un mémoire qu'il a envoyé au chevalier Hans-Sloane, & qui est imprimé dans les *Transactions philosophiques*, témoigne aussi avoir élevé le *gui* de graine.

Enfin, M. Duhamel a répété toutes ces expériences sur un grand nombre d'arbres de différentes especes, & les graines du *gui* ont germé également bien sur tous, excepté sur le figuier, peut-être à cause du lait corrosif qui s'échappoit des plaies qu'il avoit fallu faire pour poser les semences, & qui les brûloit.

Il n'est pas surprenant que le *gui* germe à-peu-près également bien sur des arbres très-différens; il ne faut que de l'humidité pour faire germer toutes sortes de semences, & celle des pluies & des rosées suffit pour la germination du *gui*, puisque M. Duhamel en a vu germer sur des morceaux de bois mort, sur des tessons de pots, & sur des pierres seulement tenues à l'ombre du Soleil. De plus il a posé des semences de *gui* sur les vases de terre à demi-cuits, qui laissent échapper l'eau peu-à-peu, & sur

lesquels on se fait quelquefois un plaisir d'élever de petites salades. Les semences de *gui* y ont germé plus promptement, & elles sont venues plus vigoureuses que sur les corps secs; la transpiration du vase favorise leur germination; probablement la transpiration des arbres ne leur est pas non plus inutile.

Il faut pourtant convenir que quoique le *gui* germe sur des pots, sur du bois mort, & qu'il s'attache également sur tous les arbres, il ne végete pas aussi heureusement sur tous ceux auxquels il s'attache. Il ne réussit pas si bien sur le chêne & sur le noyer que sur le poirier, le pommier, l'épine-blanche, & le tilleul. Il vient avec plus de peine sur le genévrier; mais après tout, il ne s'élève bien que sur des arbres.

Les semences de *gui* mises sur des arbres en Février, commencent à germer à la fin de Juin. Alors on voit sortir de la graine du *gui* plusieurs radicules; & cette multiplicité de radicules est une singularité, qui n'est peut-être propre qu'à la seule semence du *gui*. Quand les radicules se sont alongées de deux à trois lignes, elles se recourbent, & elles continuent de s'alonger, jusqu'à ce qu'elles aient atteint le corps sur lequel la graine est posée; & sitôt qu'elles y sont parvenues, elles cessent de s'alonger.

Cette radicule prend indifféremment toutes sortes de directions, tant en-haut qu'en-bas, ce qui lui est encore particulier; car, suivant la remarque de M. Dodart, tous les germes tendent vers le bas.

Les radicules du *gui* sont formées d'une petite boule qui est seulement soutenue par un pédicule qui part du corps de la semence. Elles s'alongent jusqu'à ce que la petite boule qui les termine, porte sur l'écorce des arbres; alors elles s'épanouissent, & s'y appliquent fortement par une matière visqueuse.

*De la formation & du progrès des racines du gui.* La jeune plante commence à introduire ses racines dans cette écorce; aussi-tôt la sève contenue dans l'écorce de l'arbre, s'extravase; il se forme à cet endroit une grosseur, une loupe, ou si l'on veut, une espece de gale, & cette gale augmente en grosseur à mesure que les racines de la plante parasite font du progrès.

Entre les premières racines du *gui*, il y en a qui rampent dans les couches les plus herbacées de l'écorce, & les autres en traversent les différens plans jusqu'au bois où elles se distribuent de côté & d'autre, se réfléchissant quand elles rencontrent quelques corps durs qui s'opposent à leur passage. Alors elles cheminent entre les lames de l'écorce, & y forment plusieurs entrelacemens; mais comme les lames intérieures de l'écorce sont destinées à faire dans la suite de nouvelles couches de bois, ces lames s'endurcissent; les racines du *gui* se trouvent donc engagées de l'épaisseur de ces lames dans le bois; d'autres lames de l'écorce deviennent bois à leur tour; voilà les racines du *gui* engagées encore plus avant dans le bois, & à la fin elles le sont beaucoup, sans que pour cela elles aient pénétré le bois en aucune façon. On peut ajouter que comme les racines du *gui* occasionnent une extravasation du suc ligneux, qui forme une loupe à l'endroit de l'insertion; cette loupe contribue beaucoup à engager plus promptement & plus avant les racines du *gui* dans le bois.

Quand elles y sont engagées à un certain point, le *gui* a besoin de ressources pour subsister, & il en a effectivement. 1°. Les racines nouvelles épanouies dans l'écorce, & celles qui sont engagées dans le bois, lui fournissent de la nourriture. 2°. Il se trouve souvent aux piés de *gui* une espece de bulbe charnue de la consistance des racines, qui est engagée

dans l'écorce, & qui lui peut être d'un grand secours pour vivre.

Cependant ces ressources lui manquent quelquefois; par exemple, lorsque la branche sur laquelle est un pié de *gui* se trouve grosse & vigoureuse, & qu'il ne peut plus tirer de substance des écorces, alors il languit & meurt à la fin. Il n'en est pas de même quand la branche est menue, & les piés de *gui* vigoureux; car alors ce sont ces branches mêmes de l'arbre qui cessent de profiter. Pour que le *gui* coupe les vivres à l'extrémité de la branche sur laquelle il est enté, il faut que la force avec laquelle il tire la sève soit supérieure à celle que la branche avoit pour se la procurer. Le *gui* dans ce cas, peut être comparé à ces branches gourmandes, qui s'approprient toute la sève qui auroit dû passer aux branches circonvoisines.

*Du progrès des tiges du gui.* Le progrès des racines du *gui* est d'abord très-considérable en comparaison de celui des tiges; en effet, ce n'est que la première année, & quelquefois la seconde, que les jeunes tiges commencent à se redresser, & souvent elles ont bien de la peine à y parvenir. Quand cela arrive, on voit cette jeune tige terminée par un bouton, ou par une espèce de petite houpe, qui semble être la naissance de quelques feuilles, & elle en reste-là pour la première année, & même quelquefois pour la seconde.

Le printemps de l'année suivante, ou de la troisième, il sort de ce bouton deux feuilles, & il se forme deux boutons dans les aisselles de ces deux feuilles: de chacun de ces boutons, il sort ensuite une ou plusieurs branches, qui sont terminées par deux, & quelquefois par trois feuilles. C'est-là la production de la troisième ou de la quatrième année. La cinquième, la sixième, & les années suivantes, il continue à sortir plusieurs branches, & quelquefois jusqu'à six des aisselles des feuilles. Le *gui* devient ainsi un petit arbrisseau très-branchu, formant une boule assez régulière, qui peut avoir un pié & demi, ou deux piés de diamètre.

Les vieilles feuilles jaunissent & tombent, sans qu'il en vienne de nouvelles à la place; ce qui fait que les tiges sont presque nues, & que l'arbrisseau n'est garni de feuilles qu'à l'extrémité de ses branches.

Il y a ici une chose bien digne d'être remarquée, & que M. Duhamel dit avoir observée avec M. Bernard de Jussieu, c'est que chaque bouton de *gui* contient presque toujours le germe de trois branches, qu'on peut appercevoir par la dissection: ainsi chaque nœud devoit souvent être garni de six branches, & il le seroit en effet s'il n'en périssoit pas plusieurs, ou avant que d'être sorties du bouton, ou peu de temps après en être sorties; ce qui arrive fréquemment.

Une autre chose singulière, c'est que les branches du *gui* n'ont point cette affectation à monter vers le ciel, qui est propre à presque toutes les plantes, surtout aux arbres & aux arbrustes. Si le *gui* est implanté sur une branche d'arbre, ses rameaux s'élèveront à l'ordinaire; s'il part de dessous la branche, il pousse ses rameaux vers la terre; ainsi il végète en sens contraire, sans qu'il paroisse en souffrir.

Le *gui* garde ses feuilles pendant l'hiver, & même pendant les hivers les plus rudes. Théophraste se trompe donc, lorsqu'il dit que le *gui* ne conserve ses feuilles que quand il tient à un arbre qui ne les quitte point l'hiver, & qu'il se dépouille quand il est sur un arbre qui perd ses feuilles. Mais qui est-ce qui n'a pas vu l'hiver, sur des arbres dépouillés de leurs feuilles, des piés de *gui* qui en étoient tous garnis? Et ce fait est-il plus singulier que de voir le chêne verd conserver ses feuilles lorsqu'il est greffé sur le chêne ordinaire?

*De l'écorce, du bois, des tiges & des feuilles du gui.* L'écorce extérieure des feuilles & des tiges du *gui* est d'un verd terne & foncé, sur-tout lorsqu'elles sont vieilles, car les jeunes feuilles & les nouveaux bourgeons sont d'un verd jaunâtre. Cette écorce extérieure est un peu inégale & comme grenue. Sous cette écorce il y en a une autre plus épaisse, d'un verd moins foncé, grenue & pâteuse comme l'écorce des racines, & elle est traversée par des fibres ligneuses qui s'étendent suivant la longueur des branches. Sous cette dernière écorce est le bois, qui est à-peu-près de sa couleur; il est assez dur quand il est sec, mais il n'a presque point de fils, & se coupe presque aussi facilement de travers qu'en long.

Les tiges sont droites d'un nœud à l'autre, où elles sont de grandes inflexions. Les nœuds du *gui* sont de vraies articulations par engrenement, & les poulies de chaque année se joignent les unes aux autres, comme les épiphytes se joignent au corps des os.

Les feuilles du *gui* sont épaisses & charnues, sans être succulentes. En les examinant avec un peu d'attention, on découvre cinq à six nervures saillantes qui partent du pédicule, & qui s'étendent jusqu'à l'extrémité sans fournir beaucoup de ramifications. Leur figure est un ovale fort allongé; les feuilles & l'écorce des branches ont un goût légèrement amer & astringent: leur odeur est foible à la vérité, mais désagréable.

Le *gui* étant vivace & ligneux, il faut le mettre au nombre des arbrisseaux, entre lesquels il y en a de mâles & de femelles.

Il y a un *gui* mâle, & un *gui* femelle. Pline n'en doutoit point, car il a distingué un *gui* mâle qui ne porte point de fruit, & un *gui* femelle qui en porte. Cependant MM. de Tournefort, Boerhaave & Linnæus dont le sentiment est d'un plus grand poids que celui de Pline, pensent que les deux sexes se trouvent sur les mêmes individus dans des endroits séparés. Des autorités si respectables ont engagé d'autres botanistes à éplucher ce fait avec une grande attention; & c'est d'après cet examen qu'ils se sont cru en droit de décider comme Pline.

Edmond Barel, dans le mémoire que nous avons déjà cité, dit qu'il a élevé quatre piés de *gui*, dont deux produisirent du fruit, & les deux autres fleurirent sans fructifier.

M. Duhamel assure aussi avoir constamment remarqué des piés de *gui* mâle qui ne produisoient jamais de fruit, & d'autres femelles qui presque tous les ans en étoient chargés. Il va bien plus loin; il prétend que les piés de *gui* de différens sexes ont chacun un port assez différent pour qu'on les puisse distinguer les uns des autres, indépendamment de leurs fruits & de leurs fleurs.

Voici en quoi consiste cette différence, suivant notre académicien.

Les boutons qui contiennent les fleurs mâles sont plus arrondis, & trois fois plus gros que les boutons qui contiennent les fleurs femelles, ou les embryons des fruits. On distingue assez bien en Décembre ces boutons les uns des autres, quoiqu'ils ne soient point encore ouverts, & que les piés femelles soient encore chargés du fruit de l'année précédente.

Les boutons mâles viennent ordinairement trois-à-trois sur un pédicule commun, & ils commencent à s'ouvrir dans le mois de Mars. Leur fleur est d'une seule pièce irrégulière, formant une cloche ouverte, échancrée par les bords en quatre jusque vers le milieu de la fleur. Ces fleurs sont ramassées par bouquets: chaque bouton mâle contient depuis deux jusqu'à sept fleurs, & ces bouquets sont placés dans les aisselles des branches, ou à leur extrémité: dans le mois de Mai toutes ces fleurs tombent, & il ne reste

plus que les calices ; enfin ces calices jaunissent , se dessèchent & tombent à leur tour.

Les boutons à fruit qui ne se rencontrent que sur les individus femelles , sont placés dans les mêmes endroits , & ne contiennent ordinairement que trois fleurs disposées en tresse , ou quatre , dont il y en a une plus relevée que les autres , & qui forment un triangle autour du pédicule. Toutes ces fleurs ne viennent pas à bien ; il y en a qui périssent avant que de former leur fruit ; c'est ce qui fait qu'on voit quelquefois des fruits qui sont seuls , ou deux-à-deux.

Ces boutons commencent à s'ouvrir dans le mois de Mars : quand ils sont tout-à-fait ouverts , on aperçoit les jeunes fruits ou les embryons surmontés de quatre pétales , dont ils paroissent ensuite être comme couronnés. Ces pétales tombent dans le mois de Juin , & l'on voit alors les fruits gros comme des grains de chenevi , renfermant l'amande dans le centre. Ces fruits continuent à grossir dans le mois de Juillet & d'Août ; ils mûrissent en Septembre & Octobre , & on les peut semer en Février & Mars.

Toutefois comme le plus grand nombre des plantes est hermaphrodite , on ne sauroit assurer qu'il ne se trouve jamais de fruit sur des *guis* mâles , ou quelques fleurs sur des *guis* femelles. Tout ce qu'un observateur peut dire , c'est qu'il n'en a pas vu.

*Erreurs des anciens sur le gui.* Telle est l'origine , l'accroissement du *gui* , sa fructification , & la différence du sexe de cette plante : c'est aux recherches des modernes qu'on en doit les connoissances , les anciens n'en avoient que de fausses.

Ils ont regardé le *gui* comme une production spontanée , provenant ou de l'extravasation du suc nourricier des arbres qui le portent , ou de leur transpiration ; en conséquence ils lui ont refusé des racines. Ceux qui l'ont fait venir de semences , ont imaginé qu'elles étoient infructueuses , à moins qu'elles n'eussent été mûries dans le corps des oiseaux. Ils ont créé des plantes différentes , des côtés ou des parties d'arbres sur lesquels croît le *gui* : de-là vient qu'ils ont nommé *stelis* ou *ixia* le *gui* attaché sur le bois du côté du nord , & *hyphear* celui qui est attaché du côté qui regarde le midi. C'est ce qu'on lit dans Plin , liv. XVI. ch. xxx.

La distinction qu'ils ont encore tiré de la variété des arbres sur lesquels il vient pour en former différentes especes , n'a pas un fondement plus solide ; comme si une plante cessoit d'être la même , parce qu'elle croît dans des terrains différens. Mathiole a beau répéter , d'après Théophraste , que le *gui* de chêne , du roure , du châtaignier , perd ses feuilles à l'approche de l'hiver ; il n'a répété qu'une fautive observation , ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.

Malpighi s'est bien gardé de tomber dans aucune de ces diverses erreurs. Cet admirable observateur en tout genre , qui ne s'en tenoit point aux apparences ni aux idées des autres , mais qui cherchoit à voir , & qui rapportoit après avoir bien vu , a décrit très-exactement , quoiqu'en peu de mots , la semence du *gui* , sa germination & ses racines. M. de Tournefort ne nous a rien appris de plus , que ce qu'avoit enseigné l'ami & le medecin d'Innocent XII. & il paroît même s'être trompé sur la description des embryons qui forment le fruit du *gui* femelle. (D. J.)

*GUI, (Med. & Mat. med.)* Si le *gui* touche la curiosité des Botanistes , je ne lui connois aucun point de vûe qui puisse intéresser le medecin. Il est vrai que cette plante parasite passoit autrefois pour une panacée ; mais ces préjugés émanés de la superstition gauloise , doivent cesser aujourd'hui. Cependant on n'ignore pas les grandes vertus que quelques auteurs continuent de lui assigner ; les uns le louent pour chasser la fièvre quarte , pour provo-

quer les regles , pour tuer les vers des enfans ; & d'autres le recommandent dans plusieurs remèdes externes , emplâtres & onguens , pour mûrir ou pour résoudre les tumeurs.

Je sai qu'un docteur anglois nommé *Colbatch* , a fait un discours sur cette plante , dans lequel il a transcrit les merveilles que Plin , Galien & Dioscoride lui ont attribuées ; il la vante comme eux dans toutes les especes de convulsions , dans le vertige , l'apoplexie , la paralysie ; & pour comble de ridicule , il donne la préférence au *gui* du noisetier sur celui du chêne. On retrouve toutes ces sottises dans d'autres ouvrages ; mais l'entière inutilité du *gui* en Médecine , & du plus beau *gui* de chêne qui soit au monde , n'en est pas moins constatée par l'expérience ; & dans le fond d'où tireroit-il son mérite , que des arbres dont il se nourrit ?

Il y a même en particulier du danger à craindre dans l'usage des baies du *gui* ; leur acreté , leur amertume & leur glutinosité , les font regarder comme une espece de poison. L'on prétend qu'employés intérieurement , elles purgent par le bas avec violence , & causent une grande inflammation dans l'estomac & les intestins. On comprend sans peine que l'acreté , la figure & la glu de ces baies , sont très-propres à produire les mauvais effets dont on les accuse , en s'attachant fortement aux visceres & en les irritant : c'est néanmoins à l'expérience à décider. Mais au cas qu'on eût fait usage de ces baies en quelque quantité , soit par malheur ou par des conseils imprudens , un bon & simple remède seroit d'avaler peu-à-peu une grande abondance d'eau tiède , pour laver insensiblement cette glu , & faciliter par ce moyen l'expulsion des baies hors du corps.

On composoit jadis avec les baies de *gui* le *viscum aucupum* , ou la glu des oiseleurs ; mais présentement on a abandonné cet usage. On fait la bonne glu avec l'écorce de houx. Voyez GLU. (D. J.)

*GUI ou GUY, (Marine.)* c'est une piece de bois ronde & de moyenne grosseur ; on y amarre le bas de la voile d'une chaloupe & de quelques autres petits bâtimens. Il tient la voile étendue par le bas , & vient appuyer contre le mât. C'est proprement une vergue qui est au-bas de cette sorte de voile ; au lieu que les vergues sont par le haut dans les voiles à trait carré. (Z)

*GUJACANA, (Botan. exotiq.)* arbre étranger dont voici les caracteres. Ses feuilles sont alternes & de peu de durée ; le calice est divisé en quatre parties ; ses fleurs sont monopétales en forme de cloche , faites en tuyau dans leur partie inférieure , & divisées dans la partie supérieure en cinq segmens , quelquefois même davantage ; l'ovaire est posé au centre du calice , & se change en un fruit plat , charnu , arrondi , partagé en plusieurs loges qui contiennent un grand nombre de semences dures , rangées circulairement. Miller compte trois especes de *gujicana* , dont il enseigne la culture : on l'appelle en Angleterre *the date-plumb-tree*. Celui de Virginie qu'ils cultivent beaucoup , y croît à une hauteur considérable. (D. J.)

*GUIAGE, GUIDAGE ou GUIONAGE, guida-gium, guidaticum, (Jurispr.)* est un droit dû en Languedoc par les habitans des lieux qui sont le long de la côte de la mer , en vertu duquel ils sont obligés de tenir toutes les nuits des flambeaux allumés sur les tours les plus élevées , pour servir de guide aux vaisseaux qui sont en mer. Ce droit a été longtemps sans être exigé ; mais par arrêt du conseil d'état de 1673 , il a été ordonné que ceux qui le devoient le payeroient à l'avenir. Les comtes de Toulouse le devoient aussi autrefois un impôt pour la sûreté des chemins , appelé *guiage*. Voyez le glossaire de Lauriere , au mot *guiage*. (A)

GUIANACOES, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede d'Amérique, qui est de la taille de nos plus grands cerfs; il a le cou fort long, les jambes menues, & le pié fourchu; sa tête ressemble tout-à-fait à celle du mouton, & il la porte avec grace; sa queue est touffue & d'un roux très-vif; son corps est garni de laine rouge sur le dos, blanche sur les côtés & sous le ventre. Cet animal est extrêmement agile; il a la vue perçante & fuit dès qu'on veut l'approcher, Les Indiens se servent de sa peau pour faire leurs vêtements, *Voyez le voyage à la mer du Sud*, fait par quelques officiers commandant le vaisseau le *Wager*. (—)

GUIANE, (*Géog.*) les Géographes donnent aujourd'hui ce nom à tout le pays qui s'étend le long des côtes de l'Amérique méridionale, entre l'Orinoco & l'Amazone. On peut le diviser du nom de ses possesseurs d'orient en occident, en *Guiane portugaise*, *Guiane française*, *Guiane hollandaise*, & *Guiane espagnole*. La *Guiane portugaise*, que la France a cédée à la couronne de Portugal par la paix d'Utrecht, s'étend depuis la rive septentrionale & occidentale de l'Amazone jusqu'à la rivière d'Yapoco, que les Français de Cayenne nomment *Oyapoc*, & qui fut mal-à-propos confondue alors avec la rivière de Vincent Pinçon, qui est beaucoup plus au sud. La *Guiane française*, ou la France équinoxiale, qui est la colonie de Cayenne, embrasse l'espace compris entre la rivière d'Oyapoc & celle de Marawini, que l'on nomme à Cayenne *Marawini* ou *Maroni*. La *Guiane hollandaise* commence à la rivière de Marawini, & se termine à celle d'Essequébé. Il reste pour la *Guiane espagnole* le pays renfermé entre l'Essequébé, où se termine la colonie hollandaise & l'Orinoco. Dans les premiers tems de la découverte de l'Amérique, où les Espagnols en prétendoient la possession exclusive, ils avoient donné le nom de *nouvelle Andalousie* à toutes les terres voisines des côtes, entre l'embouchure de l'Orinoco & celle de l'Amazone; & ils n'avoient donné le nom de *Guiane* ou plutôt de *Goyana*, qui s'est depuis étendu jusqu'à la mer, qu'à la partie intérieure du Continent, renfermée entre leur nouvelle Andalousie & le fleuve des Amazones. C'est dans cet intérieur des terres qu'on plaçoit le fameux lac Parime, sur les bords duquel étoit située la ville fabuleuse de *Manoa del Dorado*. *Voyez PARIME & MANOA. Article de M. DE LA CONDAMINE.*

GUIBERT, (*Manuf. en toile.*) espece de toiles de lin blanchi, qui se fabriquent à Louviers proche Roüen. Il y en a de fines, de moyennes, & de grosses. Elles sont appellées *Guibert* du nom de l'inventeur. Elles ont depuis 70 jusqu'à 75 aunes de longueur, & leur largeur de  $\frac{2}{3}$ , de  $\frac{7}{8}$ , ou de l'aune de Paris. On en fait des draps & des chemises.

GUIBRAI, (*FIL DE*) *Cirier*, fil d'étoupe blanchi dont on fait la meche des cierges, de la bougie filée, & des flambeaux de poing. *Voyez les articles CIERE, CIRIER, CIERGE, BOUGIE.*

GUICHET, ou *VOLET*, f. m. (*Menuiserie.*) c'est ce qui ferme sur les chassis à verre, des croisées pour empêcher le jour: on nomme aussi *guichets* les petites portes d'une grande porte cochere. *Voyez les Planches de Menuiserie.*

GUICHET, (*Hydraulique.*) les *guichets* sont des ouvertures pratiquées dans les grandes portes & vanes des écluses, pour introduire l'eau dans les petits bassins appellés *formes*, pour faire sortir les vaisseaux qui y ont été radoubés & mis en état d'entreprendre de grandes routes: ces *guichets* se ferment avec de petites vanes qu'on leve & baisse à l'aide des crichs attachés sur l'entre-toise supérieure. (K)

GUICHETIER, f. m. (*Jurisprud.*) est un valet de geolier ou concierge des prisons, qui est préposé à

la garde des guichets ou portes de la geole, & qui a soin d'enfermer & de garder les prisonniers.

L'ordonnance de 1660, *tit. xiiij.* contient plusieurs dispositions sur le devoir des *guichetiers*. (A)

GUIDAUX, GUIDELÉS, QUIRIATES, QUIDIATES, HAUTS ÉTALIERS, *terme de Pêche*; c'est une sorte de filet composé de mailles de diverses grandeurs; il a la forme d'un sac de rets, ou d'une chauffe d'apothicaire, à cette différence près, que le bout en est plus long, & qu'il finit en pointe émouffée.

Cette espece de chauffe a en tout environ trois brasses & demie ou quatre brasses, le haut une brasse de plus que le bas; ce qui donne une ouverture d'environ sept à huit piés de large.

Pour établir ce filet, on plante sur les fonds de fortes perches ou de petits poteaux de la longueur de neuf à dix piés; ils sont enfoncés entre les roches ou dans le terrain d'environ deux piés; ce qui les fait sortir d'environ sept à huit piés, pour soutenir les pieux à l'ebbe & à la marée; ils ont chacun deux étais frappés d'un bout sur la tête du pieux & de l'autre à un piquet convenablement éloigné. Ces pieux des bouts de la rangée sont en cone chacun, soutenu par un étai, l'un dans l'eau, & l'autre vers la tête.

L'ouverture du sac est garnie d'une ralingue ou gros cordage au haut du pieu du côté de l'eau: il y a au cordage un tillet de fer & un de corde du côté de terre; on distend cette ouverture tant par le haut que par le bas, qui est éloigné du terrain d'environ dix-huit pouces.

Ce filet ne peut pêcher que d'ebbe, l'ouverture étant de ce côté, en sorte que rien ne s'y prend de flot; il y a quelques petites cordes qui tiennent l'ouverture en état. Après que les Pêcheurs ont nettoyé & vuïdé le bout de leur *guidau*, ils le retrouffent sur le haut des pieux; la marée retournant le fait tomber en s'entonnant dedans; il arrête toutes fortes de poissons en grande quantité, sur-tout du fretin si petit qu'à peine l'espece s'en peut-elle distinguer. Qu'on juge par-là du tort que ce filet fait en général à la Pêche.

On met sur une même ligne plusieurs de ces *guidaux*; il y en a jusqu'à vingt, trente, & plus, ce qui forme ce que les Pêcheurs appellent des *étaliers*; ils se réunissent ensemble pour cela. *Voyez la disposition de ces guidaux dans nos Planches de Pêche.*

On se sert aussi de ce filet dans les rivières; on le place à une arche de pont dont on retrécit l'ouverture par un clayonnage: cette disposition differe peu de ce qu'on appelle *gore* ou *gort*.

Les *basches* ne sont autre chose que des *guidaux* à bas étaliers, c'est-à-dire dont l'ouverture est beaucoup plus petite; les perches qui les soutiennent n'ont que six piés de haut, & leur chauffe n'a que deux brasses & demie à trois brasses au plus de long: on les établit pour pêcher au reflux, mais on peut s'en servir de flot ou d'ebbe.

La *basche* est encore une espece de bout de quievre; il consiste en un sac de grosse toile formé en pointe, d'environ trois brasses de long & de deux de large: lorsqu'il est monté, les deux côtés sont arrêtés sur deux morceaux de bois que les Pêcheurs nomment *canons* ou *colonnes*. Ces canons ont trois piés & demi de haut; on passe dans le milieu une traverse de deux brasses de long pour distendre le haut & le bas du sac, en sorte que cette charpente a la figure *H*: au haut & au bas de ces deux colonnes est frappé un moyen cordage de deux à trois brasses de long. Les Pêcheurs passent sur leurs épaules les cordages des colonnes, & traînent cet instrument derrière eux à un jusqu'à deux & trois piés d'eau; il differe en ceci du *boutteux* ou *bout de*



quievre, en ce que ces derniers instrumens sont poussés en-avant ; au lieu que celui-ci est tiré derrière le pêcheur. *Voyez nos Planches de Pêche. (D)*

GUIDE, f. m. (*Gramm.*) on donne ce nom en général à tout ce qui sert à nous conduire dans une route qui nous est inconnue : il se prend au simple & au figuré.

GUIDES, (*Art milit.*) ce sont à la guerre, des gens du pays choisis pour conduire l'armée & les détachemens dans la marche.

On forme dans les armées des compagnies de guides ; elles sont commandées par un officier auquel on donne le nom de *capitaine des guides*. « Les guides, dit Montecuculli, sont dans une armée comme les yeux dans le corps ; on doit les bien garder, se les attacher par la récompense, par l'espérance, & par la crainte du châtimeut ». Il observe qu'on leur fait quelquefois donner des otages pour gages de leur fidélité. L'emploi de capitaine des guides demande beaucoup d'habileté & de pénétration : cet officier doit absolument favoir la langue du pays où l'on fait la guerre, & ne rien négliger pour se procurer des guides sûrs & intelligens. (Q)

GUIDE, en Musique, est la première partie qui entre dans une fugue & qui annonce le sujet. *Voyez FUGUE.*

Ce mot commun en Italie n'est guere en usage en France en ce sens ; mais il seroit à desirer qu'il le devint, aussi-bien que tous ceux qui sont propres dans quelque art que ce soit, & dont la privation oblige de recourir à des périphrases. (S)

GUIDE, f. f. *terme de Bourrelier* ; c'est ainsi qu'on appelle des bandes de cuir étroites que l'on attache au bas des branches du mors des chevaux d'équipage, & qui servent à les gouverner. On distingue deux sortes de guides, les grandes & les petites : les petites guides sont des bandes de cuir garnies de boucles, que l'on attache aux branches du mors qui sont en dedans & du côté du timon, & qui par l'autre bout vont, après s'être croisés, aboutir aux grandes guides où elles sont aussi attachées par des boucles : les grandes guides sont des bandes de cuir qui s'attachent aux branches du mors en-dehors au moyen de deux boucles, & que le cocher tient dans ses mains afin de pouvoir par leur moyen gouverner les chevaux & leur faire faire tous les mouvemens qu'il convient.

GUIDE, c'est dans le sommier de l'orgue une regle ou barre de bois, *m* (*fig. 5, 7 & 9.*) collée & cloüée sur la partie intérieure du dessous de la laie. Cette barre est traversée par des traits de scie *m m m* (*fig. 7.*) paralleles & directement placés vis-à-vis ceux des soupapes qu'ils doivent regarder. Ces traits de scie du guide & ceux des soupapes, servent à loger les ressorts *f g e* (*fig. 6 & 9, Pl. d'Orgue.*) qui renvoient les soupapes contre le sommier. *Voyez RESSORTS & SOMMIER.*

Guide, c'est aussi dans le sommier la suite des pointes *c c c c* (*fig. 4.*) entre lesquelles les soupapes se meuvent.

Guide, c'est pour les pilotes la planche *D D* (*fig. 20 & 22.*) percée de trous, au-travers desquels les pilotes passent : la partie *D E* de la pilote qui entre dans le trou du guide, doit être plus menue que l'autre partie *D C* (*fig. 22.*) qui doit ne point pouvoir y passer.

Guide de clavier, c'est la suite de pointes *E F*, (*fig. 15.*) entre-deux desquelles les touches se meuvent, & les pointes *b b b* (*fig. 18.*) qui guident les touches du clavier de pédale. *Voyez CLAVIER & CLAVIER DE PÉDALE.*

Guide, c'est pour les bascules brisées & les bascules du positif, des rangées de pointes en tout semblables à celles du guide des claviers, mais d'une

grandeur & grosseur proportionnées à l'étendue des mouvemens qu'elles doivent conduire. *Voyez les articles BASCULES BRISÉES, & BASCULES DU POSITIF.*

GUIDE des sautereaux, des épinettes, & des clavecins ; c'est une regle de bois mince & qui est doublée de peau : cette regle est percée d'autant de trous que les registres au-dessous desquels ils répondent perpendiculairement. Le guide est placé à environ trois pouces au-dessous des registres dans l'intérieur du clavecin, & au-dessus des queues des touches ; en sorte que lorsque les sautereaux ont traversé les registres & le guide, ils tombent directement sur les queues des touches. *Voyez CLAVECIN, & la figure du profil de cet instrument, Pl. XV. de Lutherie, fig. 2.*

GUIDE, (*Menuiserie.*) ces ouvriers nomment ainsi le morceau de bois qui s'applique au côté d'un rabot ou autre instrument de cette nature, & qui dirige le mouvement lorsqu'il s'agit de pousser une feuillure.

GUIDE-ANE, en terme de Cornetier, s'entend d'une espece de couteau à deux lames dont l'une est placée plus bas que l'autre, de façon que quand celle-ci coupe, l'autre ne fait que marquer la place où la tranchante coupera au trait suivant. Cet outil sert à faire les dents d'un peigne.

GUIDE CHAÎNE, ou GARDE-CORDE, (*Horlog.*) nom que les Horlogers donnent à une piece qui sert à empêcher la fusée de tourner, lorsqu'une fois la montre est montée tout au haut. *Voyez la fig. 44. Pl. d'Horlogerie*, où l'on voit en plan ce guide-chaîne & son pié : *i g* représente l'extrémité de cette piece qui sert à arrêter la fusée lorsqu'une fois la montre est montée jusqu'au haut ; & *i* une petite lame fort mince percée d'un trou dans son milieu : c'est au moyen de cette lame que cette piece s'ajuste dans son pié, comme il est marqué à l'art. PIÉ DE GUIDE-CHAÎNE. Par cet ajustement, le guide-chaîne, sans pouvoir sortir de son pié, est mobile, & sa partie *g* peut s'approcher ou s'éloigner de la platine. Le petit ressort *r* (*fig. 44.*) qu'on appelle le ressort du guide-chaîne, sert à tenir toujours cette partie à une certaine distance de la platine, afin que le crochet de la fusée passe facilement dessous sans y toucher. Son pié est placé de façon que la chaîne passe au-dessus de sa partie *g* ; & que son extrémité *g* posant sur la platine, rencontre le crochet de la fusée, quand on la tourne dans un sens contraire à celui où elle tourne, lorsque la montre marche ; cette disposition bien entendue, voici comment cette piece empêche de tourner la fusée, lorsqu'une fois la montre est montée jusqu'au haut.

Quand on monte une montre, la chaîne s'approche de plus en plus de la platine de dessus ou du balancier, comme il est facile de le voir en remontant une hors de sa boîte : or lorsque la montre est montée presque au haut, la chaîne est fort près de cette platine ; mais, comme nous l'avons dit, elle passe au-dessus du guide-chaîne qui est continuellement élevé par le petit ressort *r* : par conséquent en approchant de la platine de dessus, elle le force à s'abaisser & à s'en approcher aussi ; ce qu'il continue de faire jusqu'à ce que son extrémité *g* posant sur la platine, elle ne puisse plus baisser davantage ; alors le crochet de la fusée la rencontrant, il est impossible de faire tourner la fusée davantage en ce sens ; & par ce moyen on ne court point le risque de casser la chaîne ; ce qui arriveroit presque inmanquablement si l'on montoit la montre au-delà d'un certain nombre de tours. *Voy. FUSÉE, CROCHET DE FUSÉE, CHAÎNE, PIÉ DE GUIDE-CHAÎNE, &c. (T)*

GUIDON, f. m. (*Art milit. & Hist. mod.*) se prend dans l'art militaire pour une sorte d'étendard particulier à la gendarmerie française, & pour l'officier qui le porte.

Il n'y a que les gendarmes de la garde & les gendarmes des compagnies d'ordonnance qui ayent cette espece d'étendard & d'officier; les chevaux-légers d'ordonnance ne l'ont point.

Cet étendard est plus long que large & fendu par le bout, les deux pointes arrondies.

Il y a trois officiers dans les gendarmes de la garde avec le titre de *guidon*; ils sont après les enseignes: il n'y a qu'un officier avec ce titre dans chaque compagnie de gendarmes; c'est le dernier des grands officiers. (Q)

GUIDON, f. m. (*Musique.*) en italien *mostra*, en latin *index* ou *custos*, est un petit signe de Musique qui se met à l'extrémité de chaque portée sur le degré où sera située la note qui doit commencer la portée suivante, afin de l'indiquer d'avance & d'empêcher qu'on ne prenne une portée pour l'autre. Si cette première note est accompagnée d'un dièse, d'un bémol ou d'un béquarre, il est bon d'en accompagner aussi le *guidon*. (S)

GUIDON, terme d'*Arquebuser*, c'est un petit morceau d'argent ou de cuivre taillé en grain d'orge un peu plus gros, qui est soudé au-dessus du canon, à un pouce du bout d'en-haut, qui sert pour viser & fixer le point de vûe.

GUIDONE, f. f. *guidonia*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante dont le nom a été dérivé de l'un des noms de baptême de M. Gui Crescent Fagon, premier médecin du roi Louis XIV. & intendant du jardin royal des plantes. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, ressemblante à un cône tronqué, & posée sur un calice découpé; il s'élève du nombril de ce calice un pistil qui devient dans la suite un fruit ovoïde & charnu; ce fruit s'ouvre d'un bout à l'autre en quatre parties, & il est rempli de semences ordinairement oblongues & attachées à un placenta. Plumier, *nova plant. american. gener. Voyez PLANTE.* (I)

GUIENNE, (LA) *Aquitania*, (*Géog.*) partie considérable du royaume de France; mais il faut bien distinguer la *Guienne*, province, de la *Guienne* propre.

La *Guienne*, province, est bornée au nord par le Poitou, l'Angoumois, & la Marche; à l'est par l'Auvergne & par le Languedoc; au sud par les Pyrénées, & à l'ouest par l'Océan. Elle forme le plus grand gouvernement de France, qui a quatre-vingt lieues de large sur quatre-vingt-dix de long: les rivières qui l'arrosent sont l'Adour, le Tarn, l'Avéiron, & le Lot.

Il ne paroît pas que le nom de *Guienne* qui a succédé à celui d'Aquitaine connu des Romains, ait été en usage avant le commencement du quatorzième siècle; cependant il commença dès-lors à prendre faveur, & il prévalut sur la fin du siècle suivant. Le duché de *Guienne* acquis par l'Angleterre dans le douzième siècle, revint à la France sous le règne de Charles VII. l'an 1553; & cette dernière puissance en a toujours joui depuis.

La *Guienne* entière est divisée en haute & basse: la basse comprend le Bourdelois, le Périgord, l'Agénois, le Condomois, le Bazadois, les Landes, la Gascogne proprement dite, le pays de Soule & de Labour.

La haute *Guienne* dont la principale ville est Montauban, comprend le Quercy, le Rouergue, l'Armagnac, le comté de Comminges, le Couserans, & la Bigorre. Ces pays qui composent la haute *Guienne*, sont tous du ressort du parlement de Toulouse; il n'y a que la basse *Guienne* qui reconnoisse le parlement de Bordeaux.

Je supprime les autres détails de géographie, pour ajouter une seule remarque qui intéresse le bien de l'état. Cette partie de la *Guienne* qui porte le nom de

*haut-pays*, ne connoît que l'Agriculture & les arts qui en dépendent, sans lesquels lorsque les récoltes manquent, les habitans sont dans l'impossibilité de payer leurs charges: c'est donc au prince à les faire jouir de la liberté de leur commerce, & à leur accorder un droit naturel dont la propriété ne peut prescrire, & dont l'exercice ne peut être interrompu, sans supposer que la religion du souverain a été surpris. Il ne faut point perdre à la discussion de vains titres d'abus, un tems mieux employé à les abolir. (D. J.)

GUIENNE PROPRE, (*la*) *Géog.* la *Guienne* propre, ou proprement dite, est une contrée de province de France, au gouvernement de *Guienne*, dont elle fait partie, & auquel elle donne son nom. Elle est bornée au N. par la Saintonge, à l'E. par l'Agénois & le Périgord, au S. par le Bazadois & par la Gascogne, à l'O. par l'Océan. Ce pays comprend le Bourdelois, le Médoc, le capitalat de Buch, & le pays entre deux mers. La ville principale de la *Guienne* propre est Bordeaux. (D. J.)

GUIGNES, f. f. pl. (*Jardinage & Diète.*) espece de cerises, voyez CERISE & GUIGNIER.

GUIGNEAUX, f. m. (*Charpenterie.*) pieces de bois qui s'assemblent dans la charpente d'un toit, & sur les chevrons, où elles laissent un passage à la cheminée, comme le chevêtre dans les planchers.

GUIGNIER, f. m. (*Botan.*) arbre qui porte les guignes; c'est une espece de cerisier nommé des Botanistes *cerasus fructu aquoso*, J. D. R. 626. *cerasus carne tenera & aquosa*, C. B. P. 450. Cet arbre ne diffère pas du bigarreaudier; ses fruits nommés en Botanique *cerasa aquea*, sont plus mous que les bigarreaux, plus succulents, & d'un rouge plus foncé; ils chargent moins l'estomac, donnent par l'analyse chimique une moindre portion d'huile, & par conséquent contiennent un sel essentiel tartareux, délayé dans beaucoup de flegme; ils se corrompent plus aisément que les cerises ordinaires; il y a des guignes blanches, des rouges, & des noires. (D. J.)

GUIGNOLE, f. f. (*Balances.*) c'est un pié d'où part une branche recourbée & terminée en crochet; elle sert à suspendre les trebuchets ou petites balances, afin de peser plus juste. Cet instrument est à l'usage de tous ceux qui débitent des marchandises précieuses.

GUILFORD, *Guilfordium*, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, capitale du comté de Surrey, sur le Wey. Elle envoie deux députés au parlement, & est à 25 milles S. O. de Londres. Long. 17. 6. lat. 51. 10.

Robert & Georges Abbot, freres, étoient tous les deux de *Guilford*. Robert Abbot y naquit en 1560, & mourut en 1618. Le roi Jacques fut si charmé de son livre latin de *la souveraine puissance*, qu'il fit l'auteur évêque de Salisbury, & le combla de bienfaits; en échange Georges Abbot ayant eu le malheur de déplaire au même prince, fut suspendu des fonctions de son archevêché de Cantorbéry, & mourut de chagrin au château de Croydom, le 4 Août 1633. Tel a été le sort des deux freres: celui qui soutint la mauvaise thèse, fut magnifiquement récompensé; & celui qui défendit la bonne cause, fut disgracié. (D. J.)

GUILLAIN, (SAINT-) *Gislenopolis*, *Géog.* ville des Pays-Bas autrichiens, au Hainaut, dans la prévôté de Mons, qu'elle défend par ses écluses. Elle est dans un lieu marécageux, sur la rivière de Haine, à deux lieues de Mons. Longit. 21. 29. latit. 50. 25. (D. J.)

GUILLAGE, f. m. (*Brasserie.*) c'est la fermentation & l'action que fait la bière dans les pieces pour pousser dehors l'écume épaisse que les Brasseurs appellent *levure*.

GUILLAUME;

**GUILLAUME**, f. m. (*Menuiserie.*) c'est un outil de 18 à 20 pouces de long, sur 4 à 5 de large, & un pouce plus ou moins d'épaisseur. Il y a au milieu une espèce de mortoise, qui perce jusqu'aux trois quarts de la largeur ou hauteur; c'est le passage de la queue du fer qui y est ferré avec un coin; le surplus est ouvert en-travers; c'est la place du tranchant du fer; car le fer est de toute l'épaisseur du fust jusqu'à la hauteur d'un pouce & demi ou environ; il est tranchant sur les deux côtés, pas tout-à-fait tant du côté de dessous, qui est son vrai tranchant. Il y a plusieurs sortes de *guillaumes*. Voyez les *Planches de Menuiserie*, & les articles suivans.

Il y a le *guillaume* ceintre, & plusieurs espèces de *guillaumes* ceintres. Le *guillaume* ceintre sur le plat, & le *guillaume* ceintre sur les côtés. Ceux-ci sont d'usage dans les ouvrages ceintres.

Le *guillaume* debout, c'est celui dont le fer n'est point incliné & n'a point de pente; on s'en sert lorsque les bois sont trop rustiques, & que les autres ne peuvent les couper net.

Le *guillaume* à ébaucher, qui sert à commencer les ravallemens de feuillures.

Le *guillaume* à plate-bande, avec lequel on forme les plates-bandes; il est fait comme les autres, à l'exception qu'il a une joue qui dirige l'outil dans le travail de la plate-bande; que l'angle extérieur en est arrondi, & que quelquefois il porte un carré.

Le *guillaume* à recaler, qui sert à finir les feuillures, les ravallemens, &c.

Il y a encore un *guillaume* qui est commun aux Menuisiers & aux Charpentiers, avec lequel ils dressent les tenons & moulures de fond des feuillures.

**GUILLEDIN**, f. m. (*Manège.*) terme qui dans notre langue signifie proprement un *cheval hongre* anglois. Il a été fait du mot *gelding*, usité pour exprimer dans la langue angloise, l'action de châtrer ou de couper, & par lequel on désigne encore un *cheval hongre*, un *cheval coupé*, *cuthorse*. (e)

**GUILLELMITES**, f. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) congrégation de religieux, instituée par S. Guillaume, hermite de Malaval en Toscane, & non par Guillaume dernier duc de Guienne, comme le prétendent ces religieux contre le sentiment des critiques. Ils ne suivent point non plus la règle de S. Augustin, puisqu'ils s'opposèrent à l'union qu'on avoit faite de leur ordre à celui des hermites de S. Augustin, & que le pape Alexandre IV. par une bulle de l'an 1256, leur permit de conserver leur habit particulier, & de suivre la règle de S. Benoît avec les instructions de S. Guillaume leur fondateur. Cet ordre subsiste encore en Allemagne & en Flandres. Il avoit aussi autrefois des maisons en France, & le roi Philippe le Bel donna à ces religieux celle que les Blancs-Manteaux avoient à Paris, qu'ils occupèrent depuis l'an 1299 jusqu'en 1630, que les Bénédictins de S. Vannes prirent leur place; & ceux-ci l'ont cédée à la congrégation de S. Maur. Voyez **BLANCS-MANTEAUX**. (G)

« **GUILLEMET**, f. m. dans l'usage de l'Imprimerie; c'est le nom d'une espèce de caractère figuré ainsi, & qui représente deux virgules assemblées, dont on se sert pour annoncer au lecteur que ce qu'il va lire, est tiré d'un autre auteur que celui qu'il lit. Au défaut de *guillemets*, on met les citations d'auteurs en caractère italique. Cet article-ci est précédé de *guillemets*, pour en faire voir la figure & l'usage, dans le cas où l'article est tiré d'un autre auteur ».

**GUILLOCHER**, v. act. (*Tourneur.*) voyez à l'article **TOUR** la manière de *guilocher*. Les Vernisseurs font des tabatières de carton, & autres ouvrages qui semblent être *guilochés*, par les différentes couleurs qui y sont posées. Pour cet effet les ouvriers qui for-

ment la boîte, la *guilochent* sur le tour quand elle est bien sèche, comme on fait aux boîtes d'écaille; ensuite le vernisseur remplit ces *guilochures* avec différentes couleurs au vernis, & ensuite y met autant de couches de vernis qu'il est nécessaire pour la rendre unie & luisante.

**GUILLOCHIS**, f. m. terme d'Architecture, c'est un ornement qui se taille sur les faces, plate-bandes, & soffites d'architrave en formes d'entre-bas. Cet ornement est antique: il s'en voit au plafond du temple de Mars le vengeur à Rome. (P)

**GUILLOCHIS** ou **ENTRELAS**, (*Jardinage.*) est un compartiment formé de lignes ou d'allées quarrées entrelacées les unes dans les autres. Ces sortes de desseins, qui se font avec du bois, du gazon, ou de la charmie, conviennent également aux parterres comme aux bosquets. (K)

**GUILLOIRE**, **CUVE**, battre la *guilloire*; voyez l'article **BRASSERIE**.

**GUIMARAENS**, *Vimaranum*, (*Géog.*) ancienne; forte, & considérable ville du Portugal, dans la province d'entre Duéro-e-Minho, & dans la Comarca. Elle a été souvent le séjour des rois de Portugal, & ce qui en est une suite, les édifices publics modernes ont de l'éclat. Elle est à 3 lieues de Brague, 11 de Porto, 16 N. O. de Lamégo, 66 N. E. de Lisbonne. Long. 9. 46. latit. 41. 25.

*Guimaraens* donna le jour au pape Damase, successeur de Libère en 366; ce pape tint plusieurs conciles, excommunia les Lucifériens, introduisit l'usage de chanter l'*alleluia*, & eut un illustre secrétaire en la personne de S. Jérôme.

Cette ville est encore la patrie d'Alphonse, premier roi de Portugal, qui défit cinq rois Maures confédérés, à la bataille d'Ourique en 1139, & mourut à Coïmbre en 1185, âgé de 76 ans. (D. J.)

**GUIMAUVE**, f. f. (*Botan.*) *althæa* ou *bismalva* des Botanistes; ses caractères sont les mêmes que ceux de la mauve, voyez **MAUVE**. Ses racines qui sortent d'une tête, sont blanches en-dedans, nombreuses, de la grosseur d'un doigt, fibreuses, & remplies d'un mucilage gluant; ses tiges sont hautes d'environ trois piés & demi, tendres, greles, cylindriques, velues, garnies de feuilles alternes, d'un verd-pâle, arrondies, pointues, blanchâtres, cotonneuses, longues d'environ trois pouces, ondées, dentelées, & portées sur une grande queue. Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles; elles sont d'un blanc tirant sur le rouge, d'une seule pièce, partagée en cinq parties jusque vers la base, & garnies dans cet endroit d'un tuyau pyramidal chargé d'étamines & de sommets; le pistil s'emboîte dans ce tuyau, & devient un fruit applati & arrondi, composé de plusieurs capsules, disposées en manière d'anneau, arrangées autour d'un placenta qui occupe le centre. Ces capsules sont membraneuses, minces, en forme de rein, & elles contiennent une graine de même figure.

Il n'est pas aisé de décider si notre *guimauve* est l'*althæa* de Dioscoride; on peut soutenir également le pour & le contre: mais nos botanistes modernes l'ont trop bien caractérisée, pour qu'on la confonde dans la suite; elle vient par-tout dans les lieux maritimes, dans les marais, le long des ruisseaux, & fleurit au mois de Juillet. On fait un grand usage en Médecine des feuilles, des fleurs, des graines, & sur-tout des racines de cette plante. (D. J.)

**GUIMAUVE**, (*Pharmacie & Mat. med.*) on n'emploie ordinairement en Médecine que la racine de cette plante; elle contient un mucilage abondant: on en retire par une légère ébullition dans l'eau jusqu'à trois gros & quelques grains par once, selon Cartheuser. Mais il est difficile d'estimer au juste la quantité de cette matière, parce que son poids varie considérablement selon le plus ou le moins d'eau au-

quel elle est unie. *Voyez l'article MUCILAGE.*

Ce mucilage est la vraie partie médicameuteuse de la *guimauve*.

Les usages médicinaux de la *guimauve* lui sont communs avec les autres substances végétales mucilagineuses; & les propriétés particulières que plusieurs auteurs lui ont accordées contre la pleurésie, l'asthme, les graviers, & les petits calculs des reins & de la vessie, ne sont rien moins que vérifiées. On l'ordonne pour l'usage intérieur sous forme de tisane, ordinairement avec d'autres remèdes analogues, tels que les fruits doux, le chiendent, la réglisse, l'orge, &c.

On doit avoir soin de ne la faire entrer qu'en petite quantité dans ces tisanes, à la dose d'une once tout-au-plus par pinte d'eau, & de ne l'introduire dans la décoction que sur la fin de l'ébullition, parce que trop de mucilage rendroit cette boisson gluante, épaisse, dégoûtante, & nuisible à l'estomac.

On employe encore cette racine en cataplasme, dans la vûe de ramollir les tumeurs inflammatoires, de calmer les douleurs qu'elles causent, & de les mener à suppuration; on en fait des lotions & des fomentations dans la même vûe: quelques praticiens recommandent ces remèdes extérieurs dans quelques affections des parties internes, dans la pleurésie, par exemple, l'inflammation du foie, des reins, & de la vessie. *Voyez* quel succès on doit attendre de ces remèdes aux articles INFLAMMATOIRES, (MALADIES) & TOPIQUE.

On employe aussi aux mêmes usages, mais beaucoup plus rarement, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, les feuilles, les semences, & les fleurs de *guimauve*; ces parties sont moins mucilagineuses que les racines.

On prépare avec la *guimauve* un sirop simple, & des tablettes; elle donne son nom au sirop de *guimauve* composé ou sirop de *ibisco*, au sirop de *guimauve* de Fernel, & à la pâte de *guimauve*, & à l'onguent appelé communément d'*althæa*.

*Sirop de guimauve simple.* Prenez des racines fraîches de *guimauve* mondées & coupées par tranches, six onces: faites-les cuire dans huit livres d'eau commune: passez, ajoutez six livres de sucre, clarifiez & cuisez en consistance de sirop.

Cette composition a les mêmes usages intérieurs que la décoction de la racine. Elle n'est pas de garde, c'est pourquoi les bons apothicaires la renouvellent très-souvent, sur-tout en été.

*Sirop de guimauve de Fernel.* Prenez de racines de *guimauve* deux onces; de pois chiches une once; de racines de chiendent, d'asperges & de réglisse, de chacune demi-once; de raisins secs mondés, demi-once; de sommités de *guimauve*, de mauve, de pariétaire, de pimprenelle, de plantain, de capillaire commun, de chacun une once; des quatre grandes semences froides majeures, & des mineures, de chacune trois gros: cuisez dans demi-livre d'eau jusqu'à la moitié: passez: ajoutez à la colature quatre livres de sucre: clarifiez & unifiez en consistance de sirop.

On ordonne ce sirop depuis demi-once jusqu'à une & deux onces dans les juleps béchiques & diurétiques; on l'ajoute en plus grande dose aux tisanes & aux émulsions pour boisson ordinaire; on le fait prendre aussi par petites cuillerées pour calmer la toux. C'est un remède fort innocent, c'est-à-dire peu dangereux & peu utile.

Le sirop de *ibisco* est proprement le même que celui-ci; les seuls de ses ingrédients qui pourroient l'en faire différer essentiellement, sont les racines de raifort sauvage & de raifort de jardin, qui contiennent, comme on fait, un alkali volatil libre; mais la décoction que ces racines essuient, remet la partie qu'elles fournissent au sirop dans le rang de simple extrait.

*Onguent d'althæa.* Prenez d'huile de mucilage, deux livres; de cire jaune, demi-livre; de poix résine & de térébenthine claire, de chacune quatre onces: faites fondre le tout à petit feu: retirez du feu, & remuez avec une spatule de bois jusqu'à ce que le mélange soit refroidi, & vous aurez votre onguent.

Il n'y a pas un atome de mucilage de *guimauve* dans cet onguent (*voyez* MUCILAGE); il est résolutif, maturatif, & anodyn; on l'employe quelquefois avec succès dans les rhumatismes légers & dans les douleurs de côté ou fausses pleurésies. Quelques médecins en font faire aussi des frictions légères sur le côté dans les vraies pleurésies (*voyez* PLEURÉSIE, RHUMATISME, & TOPIQUE).

*Tablettes de guimauve de la pharm. de Paris.* Prenez de la pulpe de racine de *guimauve* passée par le tamis, douze onces; sucre blanc, deux livres; eau de fleurs d'orange, deux onces: cuisez au bain-marie jusqu'à la consistance d'électuaire solide: faites des tablettes selon l'art. *Voyez* TABLETTES.

L'usage de ces tablettes est très-fréquent dans le rhume. On les laisse fondre dans la bouche; la salive qui s'en charge peut calmer la toux gutturale & stomacale. La toux pectorale, le vrai rhume, ne paroît point pouvoir être soulagé par ce remède.

*Pâte de guimauve.* Prenez de la gomme arabique, la plus blanche, deux livres & demie; du sucre blanc, deux livres & quatre onces; d'eau commune, huit livres: faites fondre le sucre & la gomme: passez, faites cuire jusqu'à consistance d'extrait en remuant continuellement avec une spatule; alors remuez & battez fort & sans relâche, en jettant dans votre masse peu-à-peu six blancs d'œufs battus, avec demi-once d'eau de fleurs d'orange: continuez à brasser jusqu'à ce que votre masse devienne d'un beau blanc: enfin cuisez encore sur un feu doux en remuant toujours, jusqu'à ce qu'en frappant sur la masse avec la main, elle ne s'y colle point. Tirez-la de la bassine encore chaude, jetez-la sur une feuille de papier couverte d'une petite couche de farine, elle s'y étendra d'elle-même, & prendra une épaisseur à-peu-près uniforme, d'un demi-pouce ou environ. Cette préparation est connue sous le nom de *pâte de guimauve*, parce que dans les dispensaires, la décoction de *guimauve* est demandée au lieu de l'eau.

On fait de cette pâte le même usage que des tablettes de *guimauve*.

La racine de *guimauve* entre dans plusieurs compositions officinales. (b)

GUIMBARDE, f. f. (*Menuiserie.*) outil qui sert à égaliser le fond des rainures, lorsque le guillaume ni le bouvet ne peuvent y atteindre. Cet outil est un morceau de bois plat environ d'un pié de long sur cinq à six pouces de large, & un pouce & demi d'épaisseur; au milieu duquel on place un fer de bouvet arrêté avec un coin.

GUIMBARDE, (LA) *Jeux*; on appelle autrement ce jeu de cartes, *la mariée*, parce qu'il s'y fait un mariage entre le roi & la dame de cœur; il se peut jouer jusqu'à neuf personnes, & pour lors on se sert du jeu complet de cinquante-deux cartes. La dame de cœur est la *guimbarde*, & la principale carte du jeu.

GUIMBERGE, terme d'Architecture gothique; ce mot s'entend dans Philibert de Lorme, de certains ornemens de mauvais goût, aux clés suspendues ou culs-de-lampe des voûtes gothiques.

GUIMPE, f. f. (*Hist. mod.*) partie du vêtement des religieuses; c'est une espèce de bande ou de mouchoir dont elles se couvrent le cou & la poitrine.

GUIMPLE, f. m. (*Comm.*) droit qui se leve sur le sel dans quelques endroits de la Bretagne, particulièrement dans toute la prévôté de Nantes.

Il est dit dans la pancarte de cette prévôté, que le

roi & duc prend par chacun an sur le sel, passant le trépas S. Nazaire, le droit appelé *le devoir de guimple*, c'est-à-dire *le devoir de salage*, sur trois vaisseaux portant chacun plus de six muids de sel, mesure nantaise, au choix & élection du receveur, une fois en l'an. *Voyez les dictionn. de Commerce & de Trévoux.* (G)

GUINDA, f. m. (*Tondeurs de draps.*) petite presse à moulinet & sans vis, dont on se sert pour donner le cati à froid aux étoffes de laine, après qu'elles sont tendues à fin ou en dernier, comme disent les ouvriers; la presse à vis ou à jumelles n'est plus d'usage. Le *guinda* n'est guere employé qu'à Paris, Tours, & Orléans.

GUINDAGE, f. m. *terme d'Architecture*; c'est l'équipage des poulies, moufles, & cordages, avec les halemens, qu'on attache à une machine & à un fardeau, pour l'enlever; ce qui est signifié par *carchesium* dans Vitruve, lorsqu'il parle des machines de guerre. (P)

GUINDAL, f. m. (*Architecture.*) voyez CHEVRE.

GUINDANT, adj. pris subst. (*Marine.*) c'est la hauteur d'un pavillon, d'une flamme, ou d'une cornette; sa longueur se nomme *battant*. (Z)

GUINDANT D'UN PAVILLON, (*Marine.*) c'est sa hauteur, c'est-à-dire la partie du pavillon qui regne le long du bâton de pavillon qu'on appelle *épars*; & sa longueur qu'on nomme le *battant*, est la partie qui voltige en l'air. (Z)

GUINDER, v. act. *terme d'Architecture*, c'est enlever les pierres d'un bâtiment par le moyen des machines, comme grue, gruaux, guindal, ou engin. (P)

GUINDERESSE, f. f. (*Marine.*) cordage qui sert à guinder & à amener les mâts de hune. (Z)

GUINDRE, f. m. (*Manufactures en soie.*) petites tournettes de roseau sur lesquelles on met les écheveaux de soie à devider; elles ont ordinairement quatorze à quinze pouces de diamètre sur dix pouces de hauteur.

GUINÉE, f. f. (*Commerce.*) toile de coton blanche plutôt fine que grosse, qui vient de Pondichery; la piece est de vingt-neuf à trente aunes de longueur, sur  $\frac{7}{8}$  de largeur: il y a des *guinées* stufs, rayées, blanches, bleues, qui n'ont que trois aunes & demie de long sur deux tiers de large. Ces toiles sont bonnes pour la traite qu'on fait sur les côtes d'Afrique; c'est-là ce qui les a fait appeler *guinées*.

GUINÉE, f. f. (*Commerce.*) monnaie d'or qui se fabrique en Angleterre; elle a été ainsi appelée de la contrée d'où l'on apporta la matière dont les premières furent frappées. La *guinée* a beaucoup varié de valeur; elle est de vingt-un schelings. *Voy. SCHE-LING.*

GUINÉE, (LA) *Géog.* vaste contrée d'Afrique, qui renferme plusieurs royaumes grands & petits, & divers peuples différemment gouvernés. Ce grand pays est situé entre la Nigritie au nord, l'Abyssinie à l'orient, & la Caffrie au midi.

La *Guinée* a été entièrement inconnue aux anciens. Nous n'en connoissons guere que les côtes qui commencent à la rivière de Sierra-Lionna, & s'étendent jusqu'au Cap-Negre, c'est-à-dire environ dix degrés en-deçà de la ligne, & seize degrés au-delà.

On divise la *Guinée* en haute & basse; la basse *Guinée* est le même état que le Congo, dont la traite des Negres fait le plus important commerce des Portugais dans ce pays-là.

La haute *Guinée* est bornée au sud par l'Océan, & comprend divers pays que l'on trouve de suite & qu'on subdivise chacun en divers royaumes, dont les noms changent à mesure qu'on avance d'occident en orient: ces pays sont la côte de Malaguetta, la côte des Dents, la côte d'Or, les royaumes de Juda,

du grand Ardre, & de Bénin. Tout le négoce des Européens se fait sur les côtes des lieux que nous venons de nommer.

Les naturels sont des idolâtres, superstitieux, vivans très-mal-proprement; ils sont paresseux, yvrognes, fourbes, sans souci de l'avenir, insensibles aux événemens heureux & malheureux qui réjouissent ou qui affligent les autres peuples; ils ne connoissent ni pudeur ni retenue dans les plaisirs de l'amour, l'un & l'autre sexe s'y plonge brutalement dès le plus bas âge.

Leur peau est très-noire; leurs cheveux sont une véritable laine, & leurs moutons portent du poil. Ils vont tout nus pour la plupart; & ceux qui sont assez riches pour être vêtus, ont une espece de pagne qu'ils roulent autour du corps, & qu'ils laissent pendre depuis le nombril jusqu'à mi-jambe: ces derniers se frottent d'huile & de peinture, & ornent leur cou, leurs bras, & leurs jambes, d'anneaux d'or, d'argent, d'ivoire, & de corail.

Presque tous les naturels de *Guinée* sont exposés à des dragonneaux, espece de vers qui entrent dans leur chair, & la rongent par des ulcères qu'ils y causent. La petite vérole est un autre fléau encore plus redoutable, & qui les emporte de-tems-en-tems par milliers.

Il paroît que les Diépois découvrirent cette contrée en 1364 sous Charles V. & qu'ils y ont navigé avant les autres nations européennes; mais ils n'y formerent aucune habitation. Les Portugais plus avisés s'y établirent au commencement du quinzième siècle, & l'année 1604 fut l'époque fatale de leur déroute; alors les Hollandois les chasserent des forts & des comptoirs qu'ils avoient sur les côtes, & les contraignirent de se retirer bien avant dans les terres, où pour se maintenir ils se sont alliés avec les naturels du pays. Depuis cette époque, les Hollandois & les Anglois font presque tout le commerce des côtes de *Guinée*: les Brandebourgeois & les Danois y ont cependant quelques comptoirs.

Sous le regne de Jean II. roi de Portugal, qui travailloit avec tant d'ardeur à l'établissement des colonies portugaises dans les Indes & en Afrique, on trouva de l'or sur les côtes de *Guinée*, mais en petite quantité; c'est peut-être de-là qu'on donne depuis le nom de *guinées* aux monnoies que les Anglois firent frapper avec l'or qu'ils amassèrent dans le même pays. (D. J.)

GUINÉE, (LA NOUVELLE) *Géog.* grande contrée de l'Océan oriental des Moluques; on ignore si c'est une île, ou si cette contrée est attachée au continent des terres Australes: quoi qu'il en soit, elle est entre le deuxième & le neuvième degré de latitude méridionale, & entre les 146 & les 165 degrés de longitude. Elle va en se rétrécissant vers le nord-ouest, & en s'élargissant vers le sud-est: par les 150 degrés, on y aperçoit une montagne nommée par les Hollandois *Sneberg*, parce qu'elle est chargée de neige. On dit que ce pays fut découvert en 1527 par Alvar de Paavédra, mais il n'y fit que passer: le terroir fertile par lui-même, est habité par des sauvages d'un teint brun olivâtre. Il est bien étonnant qu'on ne connoisse rien de l'intérieur d'un pays voisin des Moluques, & que tout ce qu'on en fait se réduise au gisement d'une partie de ses côtes. (D. J.)

GUINES, (*Géog.*) petite ville de France en Picardie, située dans un pays marécageux, à deux lieues de la mer; elle est capitale d'un petit comté qui faisoit autrefois partie de celui de Boulogne. *Long.* 19. 30. *latit.* 50. 57. (D. J.)

GUINGAMP, (*Géog.*) petite ville de France en Bretagne, capitale du duché de Penthièvre, à 103 lieues sud-ouest de Paris. *Long.* 14. 39. 15. *latit.* 48. 33. 42. (D. J.)

**GUINGUANS**, (*Comm.*) toile de coton quelquefois mêlée de fils d'écorce d'arbres, qui n'est ni fine ni grosse, tantôt bleue, tantôt blanche, de huit aunes de long sur trois quarts ou cinq huitièmes de large, & qu'on tire des Indes orientales, sur-tout de Bengale; il y en a qui sont moitié soie moitié écorce.

**GUINGUET**, *f. m.* (*Marine.*) Voyez **ÉLINGUET**.

**GUIONAGE**, *f. m.* (*Jurisprudence.*) est la même chose que *guiage*. Voyez *ci-devant* **GUIAGE**. (*A*)

\* **GUIPÉ**, *adj.* pris *subst.* (*Brod.*) point de broderie qui n'a lieu que sur le vélin; il se fait en conduisant le fil d'or ou d'argent à une certaine distance où on l'arrête, & en ramenant la suite de ce fil au point d'où l'on est parti, & toujours de même.

**GUIPÉ**, *en terme de Boutonnier*, il se dit d'un fil de deux ou plusieurs brins retordus ensemble dans le sens naturel, & d'un troisième de même ou de différente couleur, attaché plus ou moins loin du roüet, mais vis-à-vis, sur un émerillon; le roüet en mouvement y met les maîtres brins qui sont accrochés à l'émerillon, qui tourne & fait tourner le troisième que l'on conduit de l'émerillon jusqu'au roüet, en laissant entre les tours qu'il fait sur les maîtres brins, plus ou moins de distance. Le *guipé* peut entrer dans toutes sortes d'enjolivemens.

\* **GUIPER**, *v. act.* (*Ruban.*) c'est donner la dernière main à la frange que l'on appelle *guipée*: lorsque cette frange est hors de dessus le métier, & forme différens coupons, comme il sera dit à l'article **TISSER**, & comme on le voit dans *nos Planches* elle est tendue par deux ficelles sur une longueur prise à volonté. Ces ficelles sont fixées à demeure le long d'un mur, mais il faut qu'elles en soient éloignées d'environ deux piés, pour la commodité de la guipeuse, & que la frange soit tendue le plus qu'il est possible; plus elle l'est, mieux il en est: cela fait, la guipeuse passe le doigt index de la main gauche dans la boucle que forme le coupon; puis avec le crochet du guipoir, elle débarasse un brin de la pente en le prenant contre la tête de la frange, où il est plus aisé à saisir; ce brin séparé & pris dans le crochet du guipoir; elle fait tourner sur lui-même le guipoir avec le pouce & le doigt index de la main droite, & cela avec violence. Le guipoir mis en mouvement de cette manière, retord le brin qui lui est attaché, & c'est de l'habileté de la guipeuse que dépend la beauté de la guipure; puisque si la frange est trop *guipée* elle grippe; que si elle ne l'est pas assez, elle se trouve trop lâche; le brin *guipé* est terminé par le bout d'en-bas par une petite boucle que le crochet du guipoir y a laissée: ce brin est passé entre le doigt auriculaire & l'annulaire de la main gauche, pour avoir la liberté d'en séparer & *guiper* d'autres. Lorsque la guipeuse a fini ce coupon, elle en prend un autre, après cela un troisième, toujours en reculant de la droite à la gauche; lorsque la longueur tendue est considérable, comme de quatre à cinq aunes, plusieurs guipeuses peuvent y travailler, en conservant entre elles assez de distance pour ne se pas nuire l'une à l'autre. On facilite le tour du guipoir, en le garnissant de cire; ce qui lui donne la force de tourner avec plus de vélocité. Voici une autre façon de le faire tourner, que l'on appelle *filer*: lorsque la guipeuse s'est emparée du brin avec le crochet de son guipoir, elle approche la paume de la main droite de celle de la gauche; & par le frottement des pouces & de ces deux parties dont elle tire la droite à elle, elle donne le mouvement au guipoir avec la même dextérité que de l'autre manière.

\* **GUIPOIR**, *f. m.* (*Rubanier.*) c'est un petit instrument de fer en forme de petite broche, de la longueur de cinq à six pouces, & terminée par en-haut en pointe extrêmement déliée, tournée en crochet recourbé; l'autre bout est inséré dans une petite

masse circulaire de plomb de sept à huit lignes de diamètre, & d'environ un demi-pouce de long: cette petite masse sert à lui donner du poids & à conserver son mouvement. Il arrive souvent que la partie crochue qui est foible, se casse; mais on peut la réformer avec la portion restante de la petite broche qui le compose, & cela autant de fois que l'on voudra, à-moins que l'instrument n'en devint trop court.

\* **GUIPURE**, *en terme de Brodeur*, ce n'est autre chose qu'un ornement de relief dont le fond est rempli de gros fil ou d'un carton découpé, recouvert ensuite de fil d'or en deux ou de clinquant simple; ces fils se mettent à la broche. Voyez **BROCHE**. Moins il y a de carton, meilleure est la *guipure*: le carton, le vélin, ou parchemin qu'on y fait entrer, empêche que les ouvrages en *guipure* ne puissent s'exposer au lavage ni à l'eau.

**GUIPUSCOA**, (*LE*) *Géogr.* petite province septentrionale d'Espagne, bornée à l'est par les Bascques, au nord par l'Océan, à l'ouest par la Biscaye, au sud par la Navarre. Le pays abonde en tout, excepté en froment: Tolosa en est la capitale.

Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites, naquit dans la province de *Guipuscoa* en 1491, & mourut à Rome en 1556, âgé de soixante-cinq ans; sa vie est bien singulière. Né avec un esprit romanesque, entêté de livres de chevalerie, il commença par être page à la cour de Ferdinand, roi d'Espagne, embrassa le parti des armes, fut blessé au siège de Pampelune en 1521, & se dévoua dans sa convalescence à la mortification. On fait la suite de ses aventures, la manière dont il s'arma chevalier de la Vierge, son projet de combattre un Maure qui avoit parlé peu respectueusement de celle dont il étoit chevalier; le parti qu'il suivit d'abandonner la chose à la décision de son cheval, qui prit un autre chemin que celui du Maure; ses premières études de latin faites à Salamanque à l'âge de trente-trois ans; son emprisonnement par l'inquisition; la continuation de ses études à Paris où il fit sa philosophie au collège de sainte-Barbe, & sa théologie aux Jacobins; son voyage à Rome en 1537 avec des Espagnols & des François qu'il s'associa pour former une congrégation; la confirmation de son institut par Paul III. & enfin sa nomination en qualité de premier général de son ordre. Le pape Grégoire XV. a canonisé Ignace de Loyola en 1622: le P. Bouhours a donné sa vie dans laquelle il le compare à César; on fait plus de cas de celle du P. Maffei écrite en latin; c'est peut-être le meilleur livre du jésuite italien, & le moindre du jésuite françois. (*D. J.*)

**GUIRLANDE**, *f. f.* ornement pour la tête, fait en forme de couronne. Voyez **COURONNE**.

On fait des *guirlandes* de fleurs, de plumes, & même de pierreries. Janus passoit dans l'antiquité pour l'inventeur des *guirlandes*. Athenée, *Dipnos. lib. XV.*

On donne encore le nom de *guirlande* à un ornement composé de fleurs, de fruits, & de feuilles entre-mêlées ensemble, que l'on suspendoit anciennement aux portes des temples, où l'on célébroit quelque fête. On en mettoit aussi dans tous les endroits où l'on vouloit donner des marques de réjouissance publique, comme aux arcs-de-triomphe, &c. Voyez **FESTON**. On en couronnoit la tête des victimes aux sacrifices des Payens. S. Paulin dans son poëme sur *S. Felix*, parle des *guirlandes* & des couronnes de fleurs dont on décoroit la porte de l'église & le tombeau de ce saint.

Les Italiens ont des décorateurs qu'ils appellent *festaroli*, qui font des festons, des *guirlandes* & autres ornemens pour les fêtes. *Chambers.*

Les *guirlandes* servent dans l'Architecture, & sont

composées de petits festons, formés de bouquets d'une même grosseur, dont on fait des chûtes dans les ravalemens de pilastre, & dans les frises & panneaux de compartiment.

**GUIRLANDES**, dans la Marine, sont de grosses piéces de bois courbes, ou à fausse équerre, qu'on place à différentes hauteurs du vaisseau; de façon qu'elles croisent à angle droit l'étrave & les alonges d'écubiers, étant solidement attachées à toutes ces piéces par des clous & des chevilles, qu'on frappe par le dehors du vaisseau; de sorte qu'elles percent les bordages, les alonges d'écubiers, & toute l'épaisseur des guirlandes, & sont clavetées sur virole en-dedans. Voyez, *Planche IV. de Marine, fig. 1. les guirlandes, cotées 36.*

On en met ordinairement quatre ou cinq au fond de cale, depuis le bout de la carlingue jusqu'au premier pont, dont les bordages reposent dans une rableure pratiquée sur celle qui est la plus élevée. Entre le premier & le second pont on en met deux; une immédiatement sous les écubiers, & l'autre sous le second pont, sur laquelle repose quelquefois le mât de beaupré, & aboutissent les bordages de ce pont. Voyez la figure citée ci-dessus.

La partie convexe des guirlandes se gabarie convenablement pour la place où on se propose de la mettre, c'est-à-dire qu'on lui fait prendre exactement la figure que le vaisseau a intérieurement en avant, à la hauteur où doit être placée la guirlande; ce qui fait que les branches des guirlandes sont un angle d'autant plus ouvert, qu'elles sont plus élevées au-dessus de la quille, & que celles d'en-bas sont figurées presque comme les fourcats.

Il n'est pas nécessaire que la partie concave des guirlandes ait une forme régulière; les constructeurs laissent quelquefois à leur collet toute l'épaisseur que ces piéces peuvent porter. (Z)

**GUISE**, (*Géog.*) petite ville de France en Picardie dans la Thiérache, avec un fort château & titre de duché pairie. Elle est sur l'Oise, à 6 lieues N. O. de Saint-Quentin, 10 S. E. de Cambrai, 38 N. E. de Paris. *Long. 21. 17. 22. lat. 49. 53. 47.*

Billi, (Jacques de) un des savans françois du xvj. siècle, traduisit de grec en latin les ouvrages de S. Grégoire de Nazianze, de S. Isidore de Peluse, de S. Jean Damascene, &c. Il mourut en 1581, âgé de 47 ans. On ne doit pas le confondre avec Jacques de Billi jésuite, né dans le xvij. siècle. (D. J.)

**GUISPON**, f. m. (*Marine.*) c'est une espèce de gros pinceau ou brosse fait de pennes de laine, dont on se sert à brayer ou à suifver les coutures & le fond d'un vaisseau. (Z)

**GUI TERNE**, f. f. (*Marine.*) c'est une sorte d'arc-boutant qui tient les antennes d'une machine à mâter avec son mât.

**GUITTARE**, f. f. (*Musique.*) instrument à cordes de boyau, que l'on joue en pinçant ou en battant les cordes avec les doigts, & que l'on tient dans la même position que le luth, le théorbe, la mandore & autres de ce genre; attitude qui a très-bonne grace, sur-tout dans les mains d'une femme.

Sa forme semble avoir été prise d'après celle d'une moitié de calebasse ou gourde, à laquelle est ajustée une table de pin, & un manche au bout de la partie supérieure du corps de l'instrument.

Il a dix touches distribuées par semi-tons; elles sont ordinairement de même nature que les cordes, & doivent être extrêmement ferrées autour du manche, à cause de leur mobilité.

Les cordes sont attachées à un chevalet, fixé sur la table de la partie inférieure, & sont supportées par un fillet au bout du manche, où elles sont arrêtées par des chevilles tournantes dessous le manche.

Il n'avoit d'abord que quatre cordes. Depuis on l'a mis à cinq doubles, dont les trois premières sont à l'unisson, & les quatrième & cinquième à l'octave; souvent même on ne souffre point de bourdon à la cinquième, & dans ce cas on les met à l'unisson. On ne met aussi qu'une seule chanterelle, par la difficulté d'en trouver d'assez justes. Les différentes manières de jouer de cet instrument, dont on parlera ci-après, décident de celle de le monter.

Son étendue est de deux octaves & demie, depuis le *la* jusqu'au *mi*.

On n'en peut guère déterminer l'origine. Nous le tenons des Espagnols, chez qui les Maures l'ont vraisemblablement apporté: c'est l'opinion commune en Espagne, qu'il est aussi ancien que la harpe. Soit respect pour cette opinion, soit plutôt que le charme de la douce rêverie qu'il inspire, ait de l'analogie avec le caractère d'une nation tendre, galante, discrète & mélancolique; soit enfin que le silence des belles nuits d'Espagne où l'on en fait le plus d'usage, soit plus favorable à son harmonie, il s'y est constamment établi, & y a acquis le droit d'instrument national. Il a eu le même succès chez les Portugais & les Italiens, & il étoit fort en vogue en France sous le regne de Louis XIV.

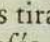
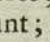
Le son de cet instrument est si doux, qu'il faut le plus grand silence pour sentir toutes les délicatesses d'un beau toucher. Dans un lieu bruyant, on n'entend souvent que le *tac* des doigts, le charme est totalement perdu.

Il est fait pour jouer seul, ou accompagner une voix sur des instrumens du même genre. Il ne réussiroit pas dans un concert; aussi a-t-il fait place, ainsi que le luth & le théorbe, aux instrumens qui y sont propres, depuis que le goût s'en est aussi étendu qu'il l'est actuellement.

Quelques amateurs l'ont fait renaître, & ont en même tems réveillé notre goût pour nos vaudevilles, pastorales & brunettes, qui en acquerront un nouvel agrément.

*De la tablature.* On se sert de lettres ou de chiffres pour noter les airs ou accompagnemens. Cette méthode, quoique ancienne, s'est conservée pour cet instrument par la commodité dont elle est pour la bonne grace de la main, l'arrangement des doigts, la beauté du son, l'harmonie, & la facilité dans l'exécution; à-moins qu'on ne se propose de faire pour le moins autant d'étude de cet instrument, que du clavecin, il n'est guère possible de faire sur le champ le choix des positions de la main sans une grande habitude.

En France on se sert des onze premières lettres de l'alphabet, depuis *l* jusqu'à *z*, sur chaque corde, pour les dix touches qui produisent onze semi-tons, à partir de la corde à vuide au fillet, c'est-à-dire sans mettre de doigt dessus, & qui se marque par un *a*; la première touche par un *6*, & les autres successivement.

On se sert encore d'autres signes pour les doigts des deux mains. Ceux de la main gauche, dont l'exécution se fait sur toute la partie du manche, sont les tirades , qui se font lorsque les doigts étant posés, il faut couler d'une note à l'autre en descendant; les chûtes,  lorsqu'il faut couler les notes en montant, ce qui se fait en laissant tomber les doigts sur la corde avec assez de force, pour que le seul *tac* du bout des doigts lui fasse produire le son; les miaulemens ou plaintes\* qui se font en appuyant & balançant le doigt sur la corde pour augmenter la durée du son; les tremblemens ou cadences) qui se font en battant avec le doigt plus ou moins vite sur la corde, en empruntant un ton ou un semi-ton au-dessus de la note du chant; les barres courbes (pour avertir qu'il faut coucher le premier doigt sur toutes

les cordes, pour former, pour ainsi dire, un fillet ambulant de touche en touche.

Les signes de la main droite qui tient lieu d'archet & dont l'exécution se fait dans la partie de la table de la *guitare*, sont les petites barres droites |, ou demi-cercles  $\frown$ , que l'on place sous la lettre qui doit être touchée du pouce; les points . . . . . que l'on place sous celles qui doivent être touchées du premier, du second & du troisième doigt; & enfin la maniere d'annoncer quand on doit battre ou relever les accords en batterie qui se fait, en plaçant immédiatement après l'accord marqué par les lettres, les notes entre la première & la seconde ligne de la portée, la queue en-bas ou en-haut; en-bas, pour frapper des doigts de haut en-bas; & en-haut, pour frapper en relevant de bas en-haut, & l'on fait durer plus ou moins la batterie, en dépliant successivement les doigts suivant la valeur de la note. Quant aux notes des lettres que l'on doit pincer, on les place au-dessus & hors de la portée où sont les lettres. Cette portée a cinq lignes représentatives des cinq rangs de cordes de la *guitare*. Quand il y a plusieurs lettres de suite de même valeur, on se contente de mettre une seule note sur la première, par exemple une seule croche pour toute une mesure, & même plusieurs mesures, dont les notes seroient de même valeur, jusqu'à ce qu'il leur succède une autre note de plus ou moins de valeur. On se sert à cet égard des mêmes signes usités pour la Musique, tant pour les notes que pour les soupirs, &c. *Voyez les livres de Vifé, gravés sous le regne précédent.*

On distingue deux manieres de jouer de cet instrument, qui sont en batteries ou pincés. Plusieurs affectent l'une plus que l'autre : d'autres se servent

agréablement des deux, & c'est le meilleur parti qu'on ait à prendre. La plus étendue & la plus susceptible d'exécution, est le pincé. Les batteries sont plus harmonieuses, parce que toutes les cordes sont en jeu; mais il faut bien de la legereté, de la douceur dans la main droite, & de la fermeté & de la justesse dans la position de la main gauche, pour qu'elles produisent un bon effet: car rien n'est si facile que de faire de cet instrument, dont l'harmonie est très-douce & agréable, un vrai chauderon.

Les pincés se font entre la rose & le chevalet; mais les batteries doivent se faire entre la rose & la dernière touche du manche, c'est-à-dire vers le milieu de l'étendue des cordes, pour éviter la dureté qui résulteroit du voisinage du chevalet, qu'on ne maîtriseroit pas aussi aisément qu'en pincant.

*Des cordes.* Le choix des cordes demande une grande attention pour la justesse & la proportion, sur-tout pour les unissons. Les bourdons filés ont deux inconvénients, l'un d'user & de couper les touches; l'autre plus grand, est de dominer trop sur les autres cordes, & d'en faire perdre le son final par la durée du leur, principalement dans les batteries. Il est des accords où ils peuvent bien faire, c'est lorsqu'ils produisent le son fondamental; mais comme cela n'arrive pas le plus souvent, il vaut mieux s'en tenir aux bourdons simples, à-moins qu'on ne veuille que pincer. Vifé, célèbre maître de *guitare* sous Louis XIV. n'en mettoit point au cinquième rang; mais il y perdoit l'octave du *la*, & par conséquent une demi-octave. Elle s'accorde par quarts, à l'exception de la seconde & de la troisième, qui n'ont entr'elles qu'un intervalle de tierce. L'accord est *la, ré, sol, si, mi*, en comptant du son le plus grave.

OBSERVATIONS SUR LA FIGURE SUIVANTE.

Le nom des notes est posé sur le manche à l'endroit même où il faut poser les doigts, le plus près de la touche qu'il est possible, mais jamais dessus la touche. Il ne faut pas poser de doigt près le fillet qui se marque par un *a*, parce que le son des cinq cordes y est déterminé par leur position; c'est ce qu'on appelle sonner les cordes à vuide. C'est-là l'accord de la *guitare*.

Dans la progression des fémi-tons du diapason on ne trouve point de bémols marqués. On s'est déterminé à ne marquer que des dièses, pour ne point faire de confusion. Mais ce qui est *la* ✕ sera *si* *b* quand il le faudra, parce qu'il se fait au même endroit, le ton du *la* au *si* naturels se trouvant partagé également par la touche. Ainsi des autres.

Quant à la forme des lettres, la plus usitée est la

bâtarde, un peu plus penchée qu'à l'ordinaire, à cause des lettres à queue qui pourroient s'entre-lacer, & embarrasser les autres lettres & les signes dont on se sert. Les *b* se font comme des *6*; les *c* comme des *r*, dont le jambage droit est un peu racourci & le trait circonflexe un peu alongé. *Voyez l'exemple ci-dessus, & les livres gravés de Vifé.* On leur donne cette forme pour éviter que la ligne sur laquelle les *c* sont posés ne les ferme par en-haut, & ne les fasse prendre pour des *e*. On ne sauroit mettre trop de netteté dans cette maniere de noter, bien moins avantageuse pour la vue que les notes de Musique; mais cette méthode est propre & commode pour cet instrument, quand on ne peut y donner assez de tems pour acquérir le grand usage des positions.



# TABLEAU DU MANCHE DE LA GUITTARE DE GRANDEUR ORDINAIRE.

Maniere de noter en tablature, & rapport des lettres avec tous les tons du diapason.

	1 <sup>re</sup> Touche.	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>
Chanterelle	mi	fa*	sol	sol*	la	la*	si	ut	ut*	re
Seconde ..	si	ut*	re	re*	mi	fa	fa*	sol	sol*	la
Troisiemes	sol	la	la*	si	ut	ut*	re	re*	mi	fa
Quatriemes	re	mi	fa	fa*	sol	sol*	la	la*	si	ut
Cinquiemes	la	si	ut	ut*	re	re*	mi	fa	fa*	sol

GUIVRÉ, *terme de Blason*. Voyez GIVRÉ.

GULPE, *f. m. terme de Blason*, tourteau de pourpre qui tient le milieu entre le besan qui est toujours de métal, & le tourteau qui est toujours de couleur. Celui-ci est nommé *gulpe*, à cause qu'il est de pourpre, & que le pourpre est pris tantôt pour couleur, & tantôt pour métal. *Diçt. de Trév. & Chambers*.

GULTZOW, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Poméranie. *Long. 39. 20. lat. 53. 39. (D. J.)*

GUMENES & GUMMES, (*Marine.*) on donne ce nom aux cables dont on se sert dans les galeres pour retenir les grapins.

GUMENE se dit, *en termes de Blason*, de la corde d'une ancre, soit qu'elle soit d'un même émail que l'autre, ou d'un émail différent: d'azur à l'ancre d'or, la *gumene* de gueules. On dit aussi *gume*.

GUMMA, (*Medecine.*) ce terme est quelquefois employé dans les écrits des Medecins, pour désigner une sorte de tumeur enkistée, de consistance assez solide, le plus souvent indolente, qui survient sur les parties osseuses ou cartilagineuses, & qui se forme d'une concrétion lymphatique, par l'effet d'un vice scrophuleux ou vérolique, dominant dans la masse des humeurs. Il est fait mention de cette sorte de tumeur parmi les symptomes de la vérole confirmée, dans le traité de M. Astruc sur les maladies vénériennes. Voyez ECROUELLE, VÉROLE. (d)

GUNDELE, *f. f. gundelia*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons rassemblés en bouquets. Ils sortent d'un calice commun, & ils tiennent à des fruits naissans qui sont cachés dans des loges du calice, & qui deviennent des semences en partie arrondies, & en partie pointues pour l'ordinaire. Tournefort, *rei herb. coroll.* Voyez PLANTE. (I)

GUNDELFINGEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la Souabe, sujette à la maison palatine. Elle est à six lieues d'Ulm. *Lon. 27. 36. lat. 48. 22. (D. J.)*

GUNTER, (ECHELLE ou LIGNE DE) Voyez LIGNE.

GUNTZBOURG, *Guntia*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Souabe. Elle est sur le Danube, à 8 lieues d'Ulm; & c'est, selon Beatus Rhenanus, le *Guntiensis transitus* des anciens. *Long. 27. 34. lat. 48. 20. (D. J.)*

GUNTZENHAUSEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de Franconie, sur la rivière d'Atmal, près de Wissenbourg. *Long. 28. 26. lat. 48. 58.*

Elle n'est remarquable que par la naissance d'André Osiander, un des premiers sectateurs de Luther, & qui défendit sa doctrine par un grand nombre d'ouvrages. Il mourut en 1552, à 54 ans. Tous les gens de son nom se sont distingués dans la même carrière. (D. J.)

GUNUGI, (*Géog.*) ancienne ville de la Mauritanie césarienne. Le P. Hardouin croit que cette ville est présentement Mestagan. (D. J.)

GUPPAS, *f. m. (Commerce.)* poids dont on se sert dans quelques villes du détroit de Malaca, particulièrement à Queda. Quatre *guppas* font le *guantas*, & seize *guantas* font le *hali* ou *nali*. Il faut quinze *halis* pour le *bahar* pesant 450 livres poids de marc. Voyez BAHAR, HALI, &c. *Diçt. de Comm. & de Trév.* (G)

GUR, *f. m. (Comm.)* toile de coton blanche, qui vient des Indes orientales; elle a 14 aulnes de long, sur 7 à 8 de large.

GURACS, (*Comm.*) toiles peintes qui viennent de Bengale; elles ont 36 cobs de long, sur deux de large, & le cobre est de 17 pouces de roi &  $\frac{1}{2}$ .

GURCK, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la basse Carinthie, avec un évêché suffragant de Saltzbourg,

érigé l'an 1073. Elle est sur la petite rivière de Gurck à 5 lieues N. E. de Clagenfurt, 16 S. E. de Saltzbourg. *Long. 31. 50. lat. 47. 10. (D. J.)*

GURIARE, (*Géog.*) ville ouverte d'Amérique dans la Terre-Ferme, sur la côte septentrionale, assez près de Caracos, à 5 lieues ouest du Cap-blanc. *Long. 312. 32. lat. 9. 30. (D. J.)*

GURIEL, (*Géog.*) petite province d'Asie dans la Mingrelie, bornée N. par l'Imerette, E. par le Caucase, O. par la mer Noire, S. par la Turquie. Elle est sous la domination d'un prince particulier qu'on dit chrétien, & qui pour être maintenu dans son indépendance, paye au grand-seigneur un tribut annuel de 46 enfans, garçons & filles, qu'il livre au bacha d'Alcazike. Le *Guriel* faisoit anciennement la partie méridionale de la Colchide. (D. J.)

GUSE, *f. f. en termes de Blason*, se dit des tourteaux de couleur sanguine ou de laque. Voyez TOURTEAU.

GUSÉLISAR, (*Géog.*) ville ruinée de la Turquie asiatique, dans la Natolie; Paul Lucas après avoir donné une magnifique description de ses ruines, conclut que cette ville ne peut être que celle de Magnésie dans l'Ionie. Voyez MAGNÉSIE. (D. J.)

GUSTATIF, *adj. en Anatomie*, se dit des parties relatives au goût. Voyez GOÛT.

On donne le nom de *gustatifs* aux nerfs qui se distribuent à la langue qui est l'organe du goût; on les nomme aussi *hypoglosses*. Voyez HYPOGLOSSÉ & LANGUE.

*Trous gustatifs*, ce sont trois trous dont l'un situé à la partie antérieure du palais, derrière les dents incisives, prend aussi le nom d'*incisif*, & les deux autres situés aux parties latérales & postérieures s'appellent *trous palatins*. Voyez INCISIF & PALATIN. (L)

GUSTROW, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la basse-Saxe, au duché de Meckelbourg, dans la Vandalie proprement dite; on y professe la confession d'Ausbourg. Elle est à 4 lieues S. O. de Rostock, 7 E. de Wismar, 8 N. E. de Schwérin. *Long. 30. 18. latit. 53. 57. (D. J.)*

GUTTE, (GOMME) (*Chimie, Pharmacie, & Mat. méd.*) la *gomme gutte* est un suc qu'on pourroit très-bien compter parmi les gommes-résines, puisqu'il est résineux & mêlé d'environ une sixième partie d'une matière insoluble dans l'esprit-de-vin, & qui se dissout très-bien dans les menstrues aqueux. Elle peut contracter aussi à la faveur de cette dernière partie une légère union avec l'eau qui la tient suspendue sous la forme d'un lait jaunâtre; mais cette dissolution imparfaite est peu constante; les particules résineuses se réunissent bien-tôt au fond du vaisseau, & laissent la liqueur surnageante claire & limpide.

Cette liqueur éclaircie par le repos, prend une couleur de sang quand on y verse de l'alkali fixe ou de l'eau-de-chaux. Cette propriété l'a faite compter par quelques auteurs parmi les réactifs employés à l'analyse des eaux minérales; mais ce moyen est pour le moins superflu. Voyez MINÉRALE (EAU.)

La *gomme-gutte* est un purgatif hydragogue des plus efficaces; elle est aussi vomitive. Geoffroi recommande beaucoup ce remède, pourvu qu'on l'administre avec précaution & à propos; il prétend que dans tous les cas où les évacuans actifs sont indiqués, on trouve dans celui-ci cet avantage singulier, qu'il est sans goût & sans odeur, qu'on le donne en petite dose, qu'il fait son effet en peu de tems, qu'il dissout puissamment les sucs visqueux & tenaces en quelque partie du corps qu'ils croupissent & qu'ils soient attachés, & enfin qu'il chasse par le vomissement ceux qui sont dans l'estomac, & tous les autres fort abondamment par les selles. Il en fixe la dose à deux,

cinq,

cinq, ou sept grains, jusqu'à quinze. Il dit avoir souvent donné ce remède depuis deux grains jusqu'à quatre, sans causer de vomissement; & que si l'on réitére cette dose pendant plusieurs jours, il n'y a plus de vomissement, sur-tout si on l'étend dans beaucoup de liqueur; que si on le donne sous la forme de pilule, il excite plus facilement le vomissement, mais très-rarement lorsqu'il est joint avec le mercure doux.

La *gomme-gutte* est un ingrédient très-ordinaire & très-utile des opiates & des pilules purgatives & fondantes, & en particulier des pilules mercurielles dont la plupart des apothicaires ont des dispensations secrètes. Elle entre dans les pilules hydragogues de Bontius, & dans la poudre hydragogue de la pharmacopée de Paris.

La *gomme-gutte* a été vantée particulièrement contre la goutte; mais sa réputation à cet égard ne s'est pas soutenue. (b)

GUTTETE, (POUDRE DE) selon la pharmacopée de Paris, (Pharmacie & Mat. méd.) Prenez du bois de gui de chêne, de racines de Fraxinelle, de racines de pivoine mâle & de sa semence, de chacun demi-once; de semences d'aroche deux gros; de crane humain trois gros; de corail rouge préparé deux gros; de cornes de pié d'élan demi-once; de feuilles d'or un scrupule: faites du tout une poudre très-fine.

Cette poudre passe pour un grand antispasmodique, & pour un spécifique éprouvé contre l'épilepsie. On la donne à la dose d'un scrupule, d'un demi-gros ou d'un gros dans une liqueur appropriée, & on la continue pendant long-tems. On pourroit sans inconvénient la prendre à une dose beaucoup plus considérable. Voyez ÉPILEPSIE. (b)

GUTTURAL, adj. en Anatomie, se dit des parties relatives au gosier: l'artere *gutturale* est une branche de la carotide externe qui se distribue principalement à la partie supérieure de la glande thyroïde & au gosier. (L)

GUTTURAL, (Gramm.) on distingue en différentes classes les diverses articulations usitées dans chaque langue; & cette distinction se fonde sur la diversité des parties organiques qui paroissent le plus contribuer à la production de ces articulations. Les consonnes qui les représentent se partagent de même: de-là les labiales, les linguales, les *gutturales*, &c. Voyez CONSONNE. (E. R. M.)

GUTTUS, (Antiquités.) nom purement latin, dont les antiquaires sont obligés de se servir; parce que nous n'avons point de nom françois qui y réponde. C'étoit un vase dont le sacrificateur se servoit chez les Romains pour prendre le vin & le répandre goutte-à-goutte sur la victime. Voyez SACRIFICE. Vigenere sur Tite-Live donne la figure du *guttus*, tel qu'on le voit représenté sur les médailles & d'autres monumens antiques. Dictionn. de Trévoux & Chambers.

GUTZKOW, (Géog.) petite ville d'Allemagne, capitale d'un comté de même nom, appartenante à la Suede; les Danois & les Russiens la saccagerent en 1357. Elle est sur la Péene, à 4 lieues S. O. de Wolgtz, 15 N. E. de Gustrow. Long. 31. 32. latit. 54. 4. (D. J.)

GUZ, f. m. (Commerce.) c'est l'aune dont on se sert à Mocha, pour mesurer les longueurs. On l'appelle aussi *coût*. Voyez cet article. (G)

GUZARATE, ou GUZURATE, (Géog.) province de l'empire du Mogol dans l'Indoustan; le Mogol Akébar s'en rendit maître en 1565: Amadalab en est la capitale.

Ce pays le plus agréable de la presqu'île en-deçà du Gange, est arrosé de belles rivieres qui le fertilisent extrêmement; il contient plusieurs villes ou

bourgs, où l'on fabrique des marchandises très-précieuses, des brocards d'or & d'argent, des étoffes de soie magnifiques, & d'admirables toiles de coton. Thevenot prétend que le *Guzarat* paye au Mogol vingt millions par an, & la somme du P. Catrou est encore plus forte; mais les récits de ces deux voyageurs paroissent plutôt des calculs romanesques, que des appréciations éclairées. (D. J.)

GYAROS, (Géog.) petite île de l'Archipel, près de Délos; tous les anciens en font mention. Plinie lui donne douze mille pas de circuit, & la place à soixante-deux mille pas d'Andros. Elle est non-seulement fort petite, mais en partie couverte de rochers; ce qui fait dire à Juvenal, *Satyre x. v. 170.*

*Gyara clausus scopulis, parvâque Seriphô.*

Rome y reléguoit les criminels; c'est pourquoi nous lisons dans Tacite, que Lucius Pison opine qu'il falloit interdire le feu & l'eau à Silanus, & le reléguer dans l'île de *Gyaros*. On la nomme à présent *Jouara*; elle n'a point changé de face; elle est aussi sauvage, aussi deserte, aussi délaissée qu'autrefois. (D. J.)

GYFHORN, (Géog.) petite ville d'Allemagne; dans la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, sur l'Aller & l'Ifse qui s'y joignent ensemble, à 10 lieues N. E. de Brunswick, 9 S. E. de Zell. Long. 28. 24. lat. 52. 36. (D. J.)

GYMNASE, f. m. *gymnasium*, (Littér. grec. & rom.) édifice public chez les Grecs & les Romains, où ceux qui vouloient s'instruire & se perfectionner dans les exercices, trouvoient tous les secours nécessaires. Ces lieux se nommoient *gymnases*, à cause de la nudité des athlètes; *palestres*, à cause de la lutte, qui étoit un des exercices qu'on y cultivoit le plus; & quelquefois chez les Romains *thermes*, parce que l'appartement des bains & des étuves en faisoit une des parties principales.

Les différentes pieces qui composoient ces grands édifices peuvent, suivant M. Burette, se réduire à douze principales, savoir: 1°. les portiques extérieurs, où les Philosophes, les Rhéteurs, les Mathématiciens, les Medecins, & autres savans, faisoient des leçons publiques, disputoient, ou lisoient leurs ouvrages. 2°. L'éphébeum, où les jeunes gens s'assembloient de grand matin, pour y apprendre les exercices dans le particulier, & sans spectateurs. 3°. Le coryceum, autrement nommé l'*apodyterion* ou le *gymnastérion*, qui étoit une espece de garde-robe où l'on quittoit ses habits, soit pour les bains, soit pour les exercices. 4°. L'élaéthésium, l'aliptérion, ou l'unctuarium, destiné aux oignemens qui précédoient, ou qui suivoient l'usage des bains, la lutte, le pancrace, &c. 5°. La palestres proprement dite, où l'on s'exerçoit à la lutte, au pugilat, au pancrace, & autres exercices. 6°. Le sphéristérium ou jeu de paume, réservé pour les exercices où l'on employoit une balle. 7°. Les grandes allées non-pavées, lesquelles occupoient le terrain compris entre les portiques & les murs qui entouroient tout l'édifice. 8°. Les xystes, (*xysti*) qui étoient des portiques, sous lesquels les athlètes s'exerçoient pendant l'hyver & le mauvais tems. 9°. D'autres xystes, (*xysta*) qui étoient des allées découvertes, destinées pour l'été & pour le beau tems, & dont les unes étoient toutes nues, & les autres plantées d'arbres. 10°. L'appartement des bains composé de plusieurs pieces. 11°. Le stade qui étoit un terrain spacieux, demi-circulaire, sablé, & entouré de gradins pour les spectateurs des exercices. 12°. Le grammatéion, qui étoit le lieu destiné à la garde des archives athlétiques.

Ces *gymnases* étoient gouvernés par plusieurs officiers; tels étoient 1°. le gymnasiarque, ou le sur-

intendant de toute la gymnastique ; 2°. le *xyftarque*, ou celui qui préfidoit aux *xyftes* & au *ftade* ; 3°. le *gymnaste* ou le maître des exercices, qui en connoiffoit les différentes qualités, & les accommodoit aux âges & aux diverfes complexions ; 4°. le *pædotriba*, ou *prevôt de falle*, employé à enseigner mécaniquement les exercices, fans en entendre les avantages par rapport à la fanté. Sous ces quatre principaux officiers, dont on peut confulter les articles, fervoit une foule de *subalternes*, dont les noms assez peu importans désignoient les différentes fonctions qu'ils avoient en sous-ordre. (D. J.)

**GYMNASIARQUE**, f. m. (*Littér. grec. & rom.*) officier qui avoit la surintendance & l'administration suprême des gymnases ; Plaute l'appelle *gymnastii præfectus*.

Le *gymnastiarque* régloit souverainement tout ce qui regardoit la police du gymnase ; sa juridiction s'étendoit sur les athlètes, & sur tous les jeunes gens qui venoient y apprendre les exercices nécessaires. Il étoit le dispensateur des récompenses & des châtimens ; & pour marque de son pouvoir sur ce dernier article, il avoit droit de porter une baguette, & d'en faire porter devant lui par des *bedeaux*, toujours prêts à exécuter ses ordres lorsqu'il s'agissoit de punir ceux qui contrevenoient aux lois athlétiques : il paroît même que cet officier suprême exerçoit dans le gymnase une espèce de sacerdoce, & qu'il y prenoit soin des choses sacrées. Pausanias témoigne que jusqu'à son tems, le *gymnastiarque* d'Olympie célébroit chaque année l'anniversaire d'Ætolus ; il étoit vêtu de pourpre à la célébration des jeux publics.

Les prérogatives du *gymnastiarque* alloient même jusqu'à lui permettre de célébrer des jeux en son nom propre, comme il est facile de le recueillir d'une ancienne inscription publiée par Fulvius Ursinus, où il est parlé de *Baton le gymnastiarque*, qui avoit donné des jeux gymniques en l'honneur d'Hercule, & en mémoire du retour de la fanté du prince ; dans lesquels jeux il avoit proposé des prix pour les combattans. Plutarque dans la vie de Marc-Antoine, nous représente ce romain au milieu d'Athènes, se dépouillant de toutes les marques de sa dignité, pour prendre l'équipage de *gymnastiarque*, & en faire publiquement les fonctions.

Au reste, tout ce qui concerne les *gymnastiarques* & les autres officiers des gymnases, est traité si complètement dans une savante dissertation de M. Vandale de *gymnastiarquis*, qu'il est à propos d'y renvoyer le lecteur ; car l'Encyclopédie n'a point pour objet les détails de ce genre d'érudition. (D. J.)

**GYMNASTE**, f. m. (*Littér. grec. & rom.*) officier préposé pour accommoder les différentes espèces d'exercices d'usage dans les gymnases, aux diverfes complexions des athlètes, & pour les élever dans ces exercices. La plupart des auteurs confondent le *gymnaste* & le *pædotriba*, & Pollux entr'autres appelle du même nom, celui qui préfidoit aux lieux d'exercice & aux exercices mêmes ; mais Galien établit une différence considérable entre le *gymnaste* & le *pædotriba*. Elle consiste selon lui, en ce que le *gymnaste* joignoit à la science des exercices un discernement exact de tous leurs avantages par rapport à la fanté ; au lieu que le *pædotriba* ou *prevôt de falle*, peu inquiet sur ce dernier point, bornoit ses lumières au détail mécanique de ces mêmes exercices, & ses soins à former de bons athlètes. C'est pourquoi Galien compare le *gymnaste* à un médecin ou à un général qui prescrivent avec connoissance de cause, & le *pædotriba* à un cuisinier, ou à un simple officier, qui se contentent d'exécuter. On ne doit pas même s'imaginer qu'il fût nécessaire pour être un bon *gymnaste*, ou

pour être un bon *pædotriba*, d'avoir brillé dans les jeux publics ; l'on en trouvoit quantité de cette dernière profession au rapport de Galien, qui n'étoient que de très-médiocres athlètes, & que nulle victoire n'avoit jamais illustrés. Nous voyons de même parmi nous, divers maîtres d'exercice très-capables de former d'excellens disciples, mais qui cependant soutiendroient mal leur réputation, s'il étoit question pour eux de se donner en spectacle au public. Les *gymnastes* étoient quelquefois chargés à la place des *agonothetes* d'encourager les athlètes avant le combat, & les animer par les motifs les plus pressans à remporter la victoire. (D. J.)

**GYMNASTÉRION**, (*Littérat. grec. & rom.*) appartement des gymnases, qui servoit d'une garde-robe où l'on quittoit ses habits, soit pour les exercices, soit pour le bain, & où l'on se r'habilloit ensuite ; il se nommoit aussi *apodyterion* & *spoliarium*, car ces deux mots ont le même sens. On fit cet appartement avec une grande magnificence, quand les bains reprirent faveur sur la fin du regne de Néron ; il composoit dans les thermes de Dioclétien, un *salon octogone*, de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi-cercle, & dont la voûte étoit soutenue par plusieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire. (D. J.)

**GYMNASTIQUE**, f. f. (*Littérat. grec. & rom.*) l'art ou la science des divers exercices du corps.

Les hommes acquérant la force & l'agilité de leur corps par divers exercices, se font proposé différentes fins : d'abord ils ont eu en vûe de pourvoir à leur sûreté, & de se rendre plus propres aux fonctions de la guerre, en s'accoutumant à tous les mouvemens qui peuvent être de quelque utilité pour l'attaque ou pour la défense ; & c'est ce qui a produit la *gymnastique militaire*. Voyez GYMNASTIQUE MILITAIRE.

Le soin qu'ils ont pris de leur fanté, les a engagés à la fortifier du secours des exercices les plus convenables, qu'ils ont assujettis à certaines lois, conformément aux avis & aux décisions des médecins ; & de-là est née la *gymnastique médicale*. Voyez GYMNASTIQUE MÉDICINALE.

L'amour du plaisir, & sur-tout de celui qui est inséparable des spectacles, joint au desir de donner des preuves publiques de sa force & de son agilité, en remportant un prix proposé, mit en grande vogue une troisième espèce de *gymnastique*, la plus fameuse de toutes, la *gymnastique athlétique*. Voy. GYMNASTIQUE ATHLÉTIQUE.

On vint à introduire dans les cérémonies de la religion, c'est-à-dire dans le culte divin & dans les honneurs funebres rendus aux manes des défunts, la plupart de ces exercices qui n'avoient servi qu'à disposer les hommes au métier de la guerre ; or comme il étoit difficile de perfectionner tous ces exercices, sans les assujettir à certaines lois ou les renfermer dans certaines règles, on forma de toutes ces choses une science fort étendue à laquelle on donna le nom général de *gymnastique*, parce qu'elle enseignoit tout ce qui concernoit les exercices du corps ; mais cette doctrine *gymnastique* se trouve éparcée en tant de livres différens d'antiquité, qu'on doit être fort redevable aux littérateurs modernes qui se sont donné la peine de la rassembler ; c'est à l'exécution de cette entreprise qu'ont dignement concouru Mercurialis, Faber, Falconerii, Van Dale, Meursius, & M. Burette : disons un mot de leurs travaux.

Mercurialis (*Hieronimus*) a singulièrement approfondi la *gymnastique* des Grecs & des Romains, sur-tout la *gymnastique médicale* : la bonne édition de ses six livres de *arte gymnasticâ*, est de Paris, 1677, in-4°.

Fabri (*Petri*) *agonisticor. lib. III.* peuvent servir

de supplément à Mercurialis; on auroit tort de lui refuser des loiianges du côté de l'érudition, ce n'est pas ce qui lui manque: mais le desordre qui regne dans son traité, est capable de pousser à bout la patience des lecteurs les plus studieux. L'ouvrage de M. Dufour, de même que celui de Mercurialis, font inférés dans le *trésor des antiq. grec. & rom.* de Grævius & de Gronovius.

Falconerii (*Oclavii*) *notæ ad inscript. athleticas*: ce savant antiquaire a recueilli avec tant de soin tous les monumens, les statues, & les inscriptions décernées aux athletes, que son livre ne laisse presque rien à desirer en ce genre; on le trouve aussi dans le *trésor de Gronovius, tome VIII.*

Van Dale a rassemblé plusieurs particularités très-curieuses sur la *gymnastique* & les officiers des gymnases, dans ses *differt. antiq. marmor.*

Meursius, dans son petit livre intitulé, *de orchestra, sive de saltationibus veterum*, a surpassé tous les autres sur l'orchestrique, par l'exactitude du détail.

Enfin M. Burette a publié sur la *gymnastique* dans le recueil de l'académie des Inscriptions, des mémoires également exacts, profonds, méthodiques, agréables, & en même tems si bien digérés, qu'ils peuvent tenir lieu de tous les écrivains qui l'ont précédé.

Cependant je ne prétens point assurer que ce sujet ne fournît encore de quoi glaner amplement à des érudits & des antiquaires de profession, qui se dévoieront à de nouvelles recherches sur les variétés & les circonstances de tous les exercices *gymnastiques*, sur la maniere dont les anciens les ont successivement cultivés, & les divers usages qu'ils en ont fait, soit pour la religion soit pour la guerre, soit pour la santé soit pour le simple divertissement: cette riche mine n'est point épuisée, mais le goût de ces sortes d'études a passé de mode; & c'est, je crois, pour long-tems. (*D. J.*)

GYMNASTIQUE ATHLÉTIQUE, (*Littérat. grec. & rom.*) art ou science qui consistoit à instruire dans les exercices des jeux publics, certains sujets que leur inclination & les qualités avantageuses de leur corps, en rendoient capables.

L'on appelloit aussi la *gymnastique athlétique* du nom de *gymnique*, à cause de la nudité des athletes, & de celui d'*agonistique*, à cause des jeux *αγωνες*, qui en étoient le principal objet. La vogue, la magnificence, & le retour fréquent de ces jeux établis dans les principales villes de la Grece, fut ce qui contribua le plus à mettre en crédit la *gymnastique athlétique*.

Platon se déclara le zélé défenseur de cette espece de *gymnastique*; car après avoir marqué dans le huitieme livre des *lois*, de quelle importance il étoit pour la guerre, de cultiver la force & l'agilité du corps, soit pour esquiver ou atteindre l'ennemi, soit pour remporter l'avantage lorsqu'on étoit aux prises & que l'on combattoit corps à corps; il ajoute que dans une république bien policée on doit y proposer des prix pour tous les exercices qui servent à perfectionner l'art militaire, tels que sont ceux qui rendent le corps plus leger & plus propre à la course, & que l'on doit se contenter de donner l'exclusion à ceux de ces exercices qui sont absolument inutiles à la guerre.

Solon ne blâmoit pas la *gymnastique athlétique* en elle-même: il trouvoit seulement & avec raison, que l'entêtement général pour les athletes entraînoit après soi une dépense excessive; que les victoires de ces gens-là devenoient à charge au public; & que leurs couronnes étoient plus dommageables à la patrie, qu'affligeantes pour les antagonistes vaincus.

Euripide se déclara, je ne sai pourquoi, si peu favorable à la *gymnastique athlétique*, qu'il n'hésita pas

de heurter sur ce point, dans une de ses pieces satyriques, le goût dominant de toute la Grece: mais entre ceux qui ont décrié la *gymnastique athlétique*, il y en a peu qui l'ayent attaqué aussi vivement que Galien; cependant toutes ses réflexions portent plus sur les défauts qui regnoient de son tems dans cet art, au sujet du régime & de la conduite des athletes, que sur l'art même, dont on tira de grands avantages avant qu'il eût dégénéré en extravagances & en folies. (*D. J.*)

GYMNASTIQUE MÉDICINALE, (*Hist. de la Méd. antiq.*) c'étoit cette partie de la *gymnastique* qui enseignoit la méthode de conserver & de rétablir la santé par le moyen de l'exercice.

Hérodicus de Lentini, autrefois Léontini, en Sicile, né quelque tems avant Hippocrate & son contemporain, est déclaré par Platon pour être l'inventeur de la *gymnastique medicinale*, fille de la *gymnastique militaire*. Hérodicus étoit medecin, & de plus maître d'une académie où la jeunesse venoit s'exercer pour les jeux publics qu'on célébroit en divers lieux de la Grece avec tant de solennité. Voy. GYMNASTIQUES (JEUX).

Hérodicus ayant remarqué que les jeunes gens qu'il avoit sous sa conduite, & qui apprenoient ces exercices, étoient pour l'ordinaire d'une très-forte santé, il imputa d'abord ce bonheur au continuel exercice qu'ils faisoient: ensuite il poussa plus loin cette premiere réflexion qui étoit fort naturelle, & se persuada qu'on pouvoit tirer beaucoup d'autres avantages de l'exercice, si on se proposoit uniquement pour but l'acquisition ou la conservation de la santé.

Sur ces principes, il laissa la *gymnastique militaire* & celle des athletes, pour ne s'attacher qu'à la *gymnastique medicinale*, & pour donner là-dessus les regles & les préceptes qu'il jugea nécessaires. Nous ne savons pas quelles étoient ces regles; mais il y a de l'apparence qu'elles regardoient d'un côté les différentes sortes d'exercices que l'on pouvoit pratiquer pour la santé, & de l'autre les précautions dont il falloit user selon la différence des sexes, des temperamens, des âges, des climats, des saisons, des maladies, &c. Hérodicus régloit encore sans doute la maniere de se nourrir ou de faire abstinence, par rapport aux différens exercices que l'on feroit; en sorte que sa *gymnastique* renfermoit la Diététique, cette partie de la Medecine auparavant inconnue, & qui fut depuis très-cultivée.

Hippocrate saisit des idées si sages, & ne manqua pas d'employer la *gymnastique* en diverses maladies. Tous les medecins qui lui succéderent goûterent tellement ce genre de medecine, qu'il n'y en eut point qui ne le regardât comme une partie essentielle de l'art: nous n'avons plus les écrits que Dioclès, Praxagore, Philotime, Erasistrate, Hérophile, Asclépiade, & plusieurs autres, avoient donnés sur cette matiere; mais ce qui s'en trouve dans Galien & dans les auteurs qui citent ceux qu'on vient de nommer, suffit pour justifier en quelle estime étoit la *gymnastique medicinale* parmi les anciens.

Les Medecins n'étoient pas les seuls qui la recommandassent; tout le monde en général se convainquit si fort de l'utilité qu'on en retiroit, qu'il y avoit une infinité de gens qui passoient une partie de leur vie dans les lieux d'exercices qu'on appelloit *gymnases*: il est vrai néanmoins que ces lieux étoient autant destinés à la *gymnastique athlétique* qu'à la *gymnastique medicinale*. Voyez GYMNASSE.

Les exercices qu'on y faisoit, consistoient à se promener dans des allées couvertes & découvertes; à jouer au palet, à la paume, au ballon; à lancer le javelot, à tirer de l'arc, à lutter, à sauter, à danser, à courir, à monter à cheval, &c.

Une partie de ces exercices étoit pratiquée par toutes sortes de personnes pour la santé ; mais les appartemens affectés à ce dernier usage , étoient le lieu des bains , celui où l'on se deshabilloit , où l'on se faisoit dégraisser , frotter avec des instrumens faits exprès , & oindre avec certaines drogues , &c. Chacun usoit de ces exercices comme il lui plaisoit ; les uns ne prenoient part qu'à un seul , pendant que d'autres s'occupoient successivement de plusieurs. Les gens de lettres commençoient par oïr les philosophes & les savans qui s'y rendoient ; ils jouïoient ensuite à la paume , ou bien ils s'exerçoient de quelque autre manière , & enfin ils entroient dans le bain : il n'y a rien de plus naturel que cette espece de *medecine gymnastique* ; tout homme judicieux la doit préférer à celle qui consiste dans l'usage des médicamens , parce que cette dernière est presque toujours palliative , désagréable , & souvent dangereuse.

Les Romains ne commencerent à bâtir des lieux d'exercices que long-tems après les Grecs ; mais ils les surpasserent de beaucoup , soit par le nombre soit par la magnificence des bâtimens , comme on en peut juger par les descriptions des auteurs , & par les ruines qui subsistent encore : on en étoit si fort épris à Rome , que selon la remarque de Varron , quoique chacun eût le sien , à peine étoit-on content.

La *gymnastique médicinale* étoit déjà tombée dans des minuties aussi nombreuses que frivoles , témoins les conseils des trois livres intitulés *du régime* , attribués faussement à Hippocrate : ils ne roulent que sur les différens tems propres à s'exercer ; ils indiquent si ce doit être à jeun ou après avoir pris de la nourriture , le matin ou le soir , à l'air , au soleil ou à l'ombre ; s'il faut être nud , c'est-à-dire sans manteau , ou s'il faut être habillé ; quand il convient d'aller lentement , & quand il est nécessaire d'aller vite ou de courir : ce même ouvrage traite de plusieurs autres minuties , comme d'un jeu de main & de doigts prétendu très-utile pour la santé , & qui s'appelloit *chironomie* ; il y est aussi parlé d'une espece de ballon suspendu qu'on nommoit *corycus* , & qu'on pouffoit de toute sa force avec les bras.

Mais comme les bains composoient principalement la *gymnastique médicinale* , aussi-bien que la coutume de se faire frotter & de se faire oindre , il arriva que l'application des huiles , des onguens , & des parfums liquides dont on se servoit , soit avant soit après le bain , soit dans d'autres conjonctures , occupa chez les Romains , dans le tems de leur décadence , autant de personnes que les bains mêmes.

Ceux qui faisoient profession d'ordonner ces onguens ou ces huiles aux malades & aux gens sains , s'appelloient *jatraliptæ* , c'est-à-dire *medecins des onguens* ; ils avoient sous leurs ordres des gens qu'on nommoit *unctores* , qui ne servoient qu'à oindre , & qu'il faut distinguer non-seulement des *unguentarii* , ou vendeurs d'huiles & d'onguens , mais encore des *olearii* , lesquels étoient des esclaves qui portoient le pot à essence pour leurs maîtres , lorsqu'ils alloient au bain.

Après avoir oint , & avant qu'on oignît , on frottoit & on racloit la peau ; ce qui étoit l'office des frotteurs , *fricatores* : ils se servoient pour cela d'un instrument appelé *strigil* , fait exprès pour dégraisser la peau , pour en ôter les restes de l'huile & même de la poussière dont on se couvroit lorsqu'on vouloit lutter ou prendre quelque autre exercice. Voyez STRIGIL.

Ce n'est pas tout , les *jatraliptes* avoient encore sous eux les gens qui se mêloient de manier doucement les jointures & les autres parties du corps , pour les rendre plus souples ; on nommoit ceux-ci *tractatores*. C'est de ces gens-là que parle Sénèque , lorsqu'il

dit , indigné des abus qui se commettoient à cet égard : « Faut-il que je donne mes jointures à amollir à ces » efféminés ? ou faut-il que je souffre que quelque » femelle ou quelque homme changé en femme , » m'étende mes doigts délicats ? Pourquoi n'estime- » rai-je pas plus heureux un Mucius Scævola qui ma- » nioit aussi aisément le feu avec sa main , que s'il » l'eût tendue à un de ceux qui professent l'art de ma- » nier les jointures » ? Ce qui mettoit Sénèque de mauvaise humeur contre cette espece de remède & contre ceux qui le pratiquoient , c'est qu'ils le faisoient la plupart par mignardise & par délicatesse.

Pour dire ici quelque chose de plus honteux , les hommes employoient à cet usage des femmes choisies que l'on appelloit *tractatrices* ; je ne veux pour preuve de cette dépravation , que l'épigramme de Martial contre un riche voluptueux de son tems.

*Percurrit agile corpus arte tractatrix.  
Manumque doctam spargit omnibus membris.  
Lib. III. epigr. 81.*

Enfin dans ce genre de luxe , comme les huiles , les onguens , les parfums liquides , ne pouvoient pas être commodément administrés qu'on n'ôtât le poil , on dépiloit industrieusement avec des pincettes , des pierres-ponces , & toutes sortes de dépilatoires composés avec art : les hommes qui servoient à cet office , étoient appelés *dropacista* & *alipilarii* , & les femmes *picatrices* & *paratilitrix*. Ainsi la *medecine gymnastique* , simple dans son origine , devint minutieuse dans la pratique , & finit par dégénérer en raffinement de luxe , de mollesse , & de volupté. Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

GYMNASTIQUE MILITAIRE , (*Littérat. grec. & rom.*) science des divers exercices du corps relativement à l'art militaire.

Les principaux de ces exercices étoient le saut , le disque , la lutte , le javelot , le pugilat , la course à pié & en chariots ; tous ces exercices furent extrêmement cultivés , parce que donnant au corps de la force & de l'agilité , ils tendoient à rendre les hommes plus propres aux fonctions de la guerre ; c'est pourquoi Salluste loue Pompée de ce qu'il couroit , sautoit , & portoit un fardeau aussi-bien qu'homme de son tems ; en effet de l'exercice vient l'aisance à tout faire & à tout souffrir ; c'est l'école de la souplesse & de la vigueur. La souplesse rend l'homme expéditif dans l'action ; la force élève le courage au-dessus des douleurs , & met la patience à l'épreuve des besoins.

La *gymnastique militaire* procuroit ces grands avantages , & entretenoit les forces de toute une nation ; elle fut établie chez les Grecs par les Lacédémoniens & les Crétois ; ils ouvrirent à ce sujet ces académies si célèbres dans le monde , & qui dans le siècle de Platon , se rapportoient toutes à l'art militaire : du tems d'Epaminondas , le seul exercice de la lutte contribua principalement à faire gagner aux Thébains la bataille de Leuctres. C'étoit pour perfectionner ces exercices militaires , & pour exciter chez ceux qui les cultivoient une loüable émulation , que dans les fêtes & les autres cérémonies solennelles on célébroit des jeux publics connus sous le nom de *combats gymniques* , où les vainqueurs recevoient tant d'honneurs & de récompenses. Voyez GYMNIQUES (JEUX).

Mais comme les coutumes les plus utiles s'altèrent , il arriva que ce qui n'étoit qu'un aiguillon pour réveiller la valeur martiale & disposer les guerriers à se procurer des avantages solides , en gagnant des victoires plus importantes , devint le pur objet des divertissemens publics auxquels les peuples accouroient en foule pour couronner les athlètes qui rapportoient uniquement à ces jeux leurs talens , leur

gène de vie, & leurs occupations les plus sérieuses.

Enfin quand les Grecs n'eurent plus de vertus, les institutions *gymnastiques* détruisirent l'art militaire même; on ne descendit plus sur l'arène pour se former à la guerre, mais pour se corrompre: du tems de Plutarque, les parcs où l'on se battoit à nud, & les combats de la lutte rendoient les jeunes gens lâches, les portoient à un amour infâme, & ne faisoient que des baladins. Dans nos siècles modernes, un homme qui s'appliqueroit trop aux exercices, nous paroîtroit méprisable, parce que nous n'avons plus d'autres objets de recherches que ce que nous nommons *les agrémens*; c'est le fruit de notre luxe asiatique. La danse ne nous inspire que la mollesse, & l'exercice des armes la fureur des combats singuliers; deux pestes que nous ne regardons point avec effroi, & qui cependant moissonnent la jeunesse des états les plus florissans. (D. J.)

**GYMNIQUES, (JEUX, ou COMBATS)** *Littérat. grec. & rom.* Les jeux ou combats *gymniques* étoient des exercices célèbres chez les Grecs & les Romains, qui prirent leur nom de la nudité des athlètes, lesquels pour être plus libres, se mettoient nus ou presque nus.

On convient qu'Hercule en instituant les jeux olympiques, imposa aux athlètes qui devoient y combattre, la loi d'y paroître nus; la nature de la plupart des exercices usités dans ces jeux, jointe à la chaleur du climat & de la saison où l'on tenoit ces sortes d'assemblées, exigeoient nécessairement cette nudité, qui pourtant n'étoit pas entière; on avoit soin de cacher ce que la décence défend de découvrir, & l'on employoit pour cela une espèce de ceinture, de tablier, ou d'écharpe, dont on attribue l'invention à Palestre fille de Mercure. Nous voyons cet usage établi dès le tems d'Homère, qui appelle *ζώνη* cette sorte de ceinture, en parlant du pugilat d'Euriale & d'Epeus.

Mais vers la quinzième Olympiade, s'il en faut croire Denis d'Halicarnasse, les Lacédémoniens s'affranchirent de la servitude de l'écharpe; ce fut, au rapport d'Eustathe, l'aventure d'un certain Orsippe qui en amena l'occasion: l'écharpe de cet athlète s'étant déliée lorsqu'il disputoit le prix de la course, ses pieds s'y accrocherent, en sorte qu'il se laissa tomber, & se tua, ou du moins fut vaincu par son concurrent, (car on compte la chose de deux façons). Ce malheur donna lieu de porter un règlement qui décidoit qu'à l'avenir les athlètes combattoient sans écharpe & sacrifieroient la pudeur à leur commodité, en retranchant même ce reste d'habillement. Acanthe le Spartiate suivit le premier l'ordonnance, & disputa tout nud le prix de la course aux jeux olympiques: toutefois les autres peuples rejetterent cette coutume, & continuerent à se couvrir de l'écharpe dans la lutte & dans le pugilat; ce qu'observoient encore les Romains du tems de Denis d'Halicarnasse. Cependant l'époque de l'entière nudité des athlètes, que cet auteur met à la quinzième Olympiade, est démentie par Thucydide, qui prétend qu'elle ne s'étoit introduite que quelques années avant le tems où il écrivoit l'histoire de la guerre du Péloponnèse: or l'on sait que le commencement de cette guerre tombe à la première année de la 87<sup>e</sup> Olympiade.

Quoi qu'il en soit, la nudité des athlètes n'étoit d'usage que dans certains exercices, tels que la lutte, le pugilat, le pancrace, & la course à pied; car il est prouvé par d'anciens monumens, que dans l'exercice du disque, les discoboles portoient des tuniques; on ne se dépouilloit point pour la course des chars, non plus que pour l'exercice du javelot; & c'est pour cette raison, comme le remarque Eustathe, qu'Homère, grand observateur des bienféan-

ces, ne fait paroître Agamemnon aux jeux funebres de Patrocle, que dans cette dernière espèce de combats, où ce prince n'étoit point obligé de déroger en quelque sorte à sa dignité, en quittant ses habits.

Cependant comme dans les gymnases destinés à former la jeunesse aux combats *gymniques*, les jeunes gens y paroissoient d'ordinaire presque nus, il y avoit des inspecteurs appelés *sophronistes*, préposés pour veiller sur eux & les maintenir dans la pudeur.

Lycon, selon Plin, institua les jeux *gymniques* en Arcadie, qui de-là se répandirent par-tout, firent successivement les délices des Grecs & des Romains, & accompagnèrent presque toujours la célébration des grandes fêtes, sur-tout celles des bacchanales.

Ces jeux se donnoient avec magnificence quatre fois l'année, savoir 1<sup>o</sup>. à Olympie, province d'Elide, & par cette raison furent appelés *jeux olympiques*, en l'honneur de Jupiter Olympien; 2<sup>o</sup>. dans l'isthme de Corinthe, d'où ils prirent le nom de *jeux isthmiens*, & furent dédiés à Neptune; 3<sup>o</sup>. dans la forêt de Némée, à la gloire d'Hercule, & furent appelés *jeux néméens*; 4<sup>o</sup>. on les connut aussi sous le nom de *jeux pythiens*, en l'honneur d'Apollon qui avoit tué le serpent Python. Voyez OLYMPIQUES, ISTHMIENS, NÉMÉENS, PYTHIENS.

On y disputoit le prix du pugilat, de la lutte, de la course à pied, de la course des chars, de l'exercice du disque, & du javelot; Lucien nous a laissé de ces divers combats avec son badinage ordinaire, un tableau fort instructif dans un de ses dialogues, où il fait parler ainsi Anacharsis & Solon.

*Anacharsis.* « A qui en veulent ces jeunes gens, de se mettre si fort en colère, & de se donner le choc en jambe, de se rouler dans la boue comme des pourceaux, tâchant de se suffoquer? Ils s'huiloient, se rafoient d'abord paisiblement l'un l'autre: mais tout-à-coup baissant la tête, ils se font entrechoqués comme des bœufs; puis l'un élevant en l'air son compagnon, le laisse tomber à terre par une secousse violente, & se jettant sur lui, l'empêche de se relever, lui pressant la gorge avec le coude, & le ferrant si fort avec les jambes, que j'ai peur qu'il ne l'étouffe, quoique l'autre lui frappe sur l'épaule, pour le prier de le lâcher, comme se reconnoissant vaincu. Il me semble qu'ils ne devoient point s'enduire ainsi de boue, après s'être huilés, & je ne puis m'empêcher de rire, quand je vois qu'ils esquivent les mains de leurs compagnons comme des anguilles que l'on presse; en voilà qui se roulent dans le sable avant que de venir au combat, afin que leur adversaire ait plus de prise, & que la main ne coule pas sur l'huile ni sur la sueur.

*Solon.* « La difficulté qui se trouve à colleter un adversaire lorsque l'huile & la sueur font glisser la main sur la peau, met en état d'emporter sans peine dans l'occasion un blessé hors du combat, ou d'enlever un prisonnier. Quant au sable & à la poussière dont on se frotte, on le fait pour une raison toute différente, c'est-à-dire pour donner plus de prise, afin de s'accoutumer à esquiver les mains d'un antagoniste malgré cet obstacle; outre que cela sert, non-seulement à essuyer la sueur & à dégraisser, mais encore à soutenir les forces, en s'opposant à la dissipation des esprits, & à fermer l'entree à l'air, en bouchant les pores qui sont ouverts par la chaleur.

*Anacharsis.* « Que veulent dire ces autres qui sont aussi couverts de poussière? ils s'entrelacent à coups de pied & de poing, sans essayer de se renverser comme les premiers: mais l'un crache ses dents avec le sable & le sang, d'un coup qu'il a reçu dans la mâchoire, sans que cet homme vêtu de pourpre, qui préside à ces exercices, se mette en peine de les séparer; ceux-ci font voler la pouf-

» fiere en sautant en l'air, comme ceux qui disputent  
» le prix à la course.

*Solon.* » Ceux que tu vois dans la boue ou dans  
» la poussiere, combattent à la lutte; les autres  
» se frappent à coups de pié & de poing, au pan-  
» crace; il y a encore d'autres exercices que tu ver-  
» ras, comme le palet, & le pugilat & tu sauras que  
» par-tout le vainqueur est couronné ».

Mais avant que de parler de la couronne qu'obte-  
noit l'athlete vainqueur, il importe d'exposer avec  
quelque détail, la police, les lois, & les formalités  
qu'on observoit dans la célébration des jeux solen-  
nels, qui intéressoient si fort & des villes fameuses à  
tous égards, & des peuples entiers.

Il ne suffisoit pas aux athletes pour être admis à  
concourir dans ces jeux, d'avoir soigneusement cul-  
tivé les divers exercices du corps dès leur plus ten-  
dre jeunesse, & de s'être distingués dans les gymnase-  
s parmi leurs camarades: il falloit encore, du-  
moins parmi les Grecs, qu'ils subissent d'autres  
épreuves par rapport à la naissance, aux mœurs, &  
à la condition: car les esclaves étoient exclus des  
*combats gymniques*; les agonothetes, autrement dits  
les *hellanodiques*, préposés à l'examen des athletes,  
écrivoient sur un registre le nom & le pays de ceux  
qui s'enrôloient pour ainsi dire.

A l'ouverture des jeux, un héraut proclamait pu-  
bliquement les athletes qui devoient paroître dans  
chaque sorte de combats, & les faisoit passer en re-  
vue devant le peuple, en publiant leurs noms à hau-  
te voix. On travailloit ensuite à regler les rangs de  
ceux qui dans chaque espece de jeux, devoient payer  
de leur personne; c'étoit le sort qui seul en decidoit;  
& dans les jeux où plus de deux concurrens pou-  
voient disputer en même tems le prix proposé, tels  
que la course à pié, la course des chars, &c. les cham-  
pions se rangeoient dans l'ordre selon lequel on avoit  
tiré leurs noms; mais dans la lutte, le pugilat, & le  
pancrace, où les athletes ne pouvoient combattre  
que deux à deux, on apparioit les combattans en les  
tirant au sort d'une maniere différente; c'est Lucien  
qui nous apprend encore toutes ces particularités.

Après avoir tiré les athletes au sort, & les avoir  
animés à bien faire, on donnoit le signal des divers  
combats, dont l'assemblage formoit les *jeux gymniques*;  
c'étoit alors que les athletes entroient en lice,  
& qu'ils mettoient en œuvre toute la force & la dex-  
térité qu'ils avoient acquise dans leurs exercices,  
pour remporter le prix. Il ne faut pas croire cepen-  
dant qu'affranchis de toute servitude, ils fussent en  
droit de tout ofer & de tout entreprendre pour se  
procurer la victoire; les *hellanodiques* & les autres  
magistrats, par des lois sagement établies, avoient  
soin en conséquence de ces lois de refréner la licen-  
ce des combattans, en bannissant de ces sortes de  
jeux la fraude, l'artifice, & la violence outrée. Tou-  
tes les lois athlétiques, & toutes celles de la police  
des jeux, étoient observées d'autant plus exactement,  
que l'on punissoit avec sévérité ceux qui manquoient  
d'y obéir. C'étoit-là d'ordinaire la fonction des masti-  
gophores. Voyez MASTIGOPHORES.

Il étoit défendu de gagner ses juges & ses antago-  
nistes par des présens; & la violation de cette loi se  
punissoit par des amendes, dont on employoit l'ar-  
gent à ériger des statues en l'honneur des dieux.

Enfin, ces hommes dévoués aux divertissemens  
publics, après avoir passé par diverses épreuves la-  
borieuses & rebutantes avant & pendant la célé-  
bration des jeux, recevoient à la fin les récompenses  
qu'ils se proposoient pour but, & dont l'attente étoit  
capable de les soutenir dans une carrière aussi pénible  
que la leur.

Ces récompenses étoient de plus d'une espece; les  
spectateurs célébroient d'abord la victoire des athle-

tes remportée dans les jeux par des applaudissemens  
& des acclamations réitérées; on faisoit proclamer  
par un héraut le nom des vainqueurs; on leur distri-  
buoit les prix qu'ils avoient mérités, des esclaves,  
des chevaux, des vases d'airain avec leurs trépiés,  
des coupes d'argent, des vêtemens, des armes, de  
l'argent monnoyé; mais les prix les plus estimés con-  
sistoient en palmes & en couronnes qu'on leur met-  
toit sur la tête, aux yeux des spectateurs, & qu'on  
gardeoit pour ces occasions dans les trésors des villes  
de la Grece.

On les conduisoit ensuite en triomphe, revêtus  
d'une robe de fleurs dans tout le stade, & ce triom-  
phe n'étoit que le préliminaire d'un autre encore plus  
glorieux, qui les attendoit dans leur patrie. Le vain-  
queur en y arrivant, étoit reçu aux acclamations de  
ses compatriotes, qui accouroient sur ses pas: déco-  
ré des marques de sa victoire, & monté sur un char  
à quatre chevaux, il entroit dans la ville par une  
breche qu'on faisoit exprès au rempart; on portoit  
des flambeaux devant lui, & il étoit suivi d'un nom-  
breux cortége qui honoroit cette pompe. Le triom-  
phe de Néron à son retour de Grece, tel que le dé-  
crivent Suetone & Xiphilin, nous présente une ima-  
ge complete de tout ce qui composoit la pompe de  
ces sortes de triomphes athlétiques.

La cérémonie se terminoit presque toujours par  
des festins, dont les uns se faisoient aux dépens du pu-  
blic, les autres aux dépens des particuliers connus  
du vainqueur; ensuite, ce vainqueur régaloit à son  
tour ses parens & ses amis. Alcibiade poussa plus loin  
la magnificence lorsqu'il remporta le premier, le se-  
cond, & le quatrieme prix de la course des chars aux  
jeux olympiques; car après s'être acquitté des sacri-  
fices dûs à Jupiter olympien, il traita toute l'assem-  
blée: l'athlete Léophron en usa de même au rapport  
d'Athénée: Empédocle d'Agrigente ayant vaincu aux  
mêmes jeux, & ne pouvant comme Pythagoricien,  
régaler le peuple, ni en viande, ni en poisson, il fit  
faire un bœuf avec une pâte composée de myrrhe,  
d'encens, & de toutes sortes d'aromates, & le dis-  
tribua par morceaux à tous ceux qui se présenterent.  
Le festin donné par Scopas, vainqueur dans un des  
*jeux gymniques*, est devenu célèbre par l'accident  
qui le termina, & dont Simonide fut miraculeuse-  
ment préservé; cette histoire nous a été transmise  
par Cicéron, Phedre, & Quintilien, qui la racontent  
dans toute son étendue; la Fontaine en a fait le sujet  
d'une de ses fables.

Ces couronnes, ces palmes, ces triomphes, ces  
acclamations, & ces festins, qui donnoient d'abord  
un si grand relief à la victoire des athletes dans les  
*jeux gymniques*, n'étoient au fond que des honneurs  
passagers, dont le souvenir se seroit bien-tôt effacé,  
si l'on n'en eût fait succéder d'autres plus fixes, plus  
solides, & qui duroient autant que la vie des vain-  
queurs: ces honneurs-ci consistoient en différens pri-  
vilèges qu'on leur accordoit, & dont ils jouissoient  
paisiblement à l'abri des lois, & sous la protection  
des princes & des magistrats; l'un des plus honora-  
bles de ces privilèges, étoit le droit de préséance  
dans les jeux publics. Une telle préséance étoit bien  
dûe à des hommes que les Grecs regardoient comme  
des dieux; *palmaque nobilis terrarum dominos evehit  
ad deos*; à des hommes pour lesquels ils avoient une  
si grande considération, que c'étoit, dit Cicéron,  
quelque chose de plus glorieux en Grece d'avoir  
vaincu dans les jeux olympiques, qu'à Rome d'avoir  
obtenu les honneurs du triomphe.

Un autre privilège des vainqueurs dans les *combats  
gymniques*, privilège où l'utile se trouvoit joint à  
l'honorable, c'étoit celui d'être nourri le reste de  
leurs jours aux dépens de leur patrie; ce droit leur  
étoit acquis de toute ancienneté: mais dans la suite,



Leurs victoires se multipliant aussi-bien que les jeux publics, cette dépense seroit devenue fort à charge à leurs compatriotes, si l'on ne l'eût resserrée dans les bornes de la médiocrité; les empereurs conserverent tous ces privilèges des vainqueurs aux *jeux gymniques*, & même les accrûrent; Auguste en montra l'exemple, suivant le témoignage de Suetone.

L'exemption de toute charge & de toute fonction civile, n'étoit pas une de leurs moindres prérogatives; mais il falloit pour l'obtenir, avoir été couronné au-moins trois fois aux jeux sacrés.

Le desir d'immortaliser les victoires des athletes remportées aux *jeux gymniques*, fit mettre en œuvre divers moyens qui conduisoient naturellement à ce but: tels étoient les archives publiques, les écrits des poètes, les statues, les inscriptions. La célébration des jeux finie, un des premiers soins des agonothetes étoit d'inscrire sur le registre public le nom, le pays des vainqueurs, & l'espece de combat dont ils étoient fortis victorieux. Leurs loüanges devinrent chez les Grecs un des principaux sujets de la poésie lyrique; c'est sur quoi roulent, comme l'on fait, toutes les odes de Pindare, partagées en quatre livres, chacun desquels porte le nom des jeux où se sont signalés les athletes dont les victoires sont célébrées dans ces poèmes immortels.

Les peuples non contents du secours qu'ils empruntoient des archives publiques & des poètes pour perpétuer le souvenir des victoires des athletes dans les *jeux gymniques*, employèrent outre cela tout l'art des Sculpteurs pour transmettre aux siècles à venir la figure & les traits de ces mêmes hommes, qu'ils regardoient avec tant d'admiration. On peut lire dans Pausanias un dénombrement de toutes les statues qui se voyoient de son tems à Olympie, & ces statues ne devoient pas être plus grandes que le naturel; on ornoit ces statues d'inscriptions, qui marquoient le pays des athletes vainqueurs, représentés par ces statues, le genre, & le tems de leurs victoires, & le prix qu'ils avoient remporté. Octavio Falconerii a recueilli, publié, & éclairci par de savantes notes plusieurs de ces inscriptions qui nous restent encore.

Enfin, malgré la défense des agonothetes, on est allé jusqu'à rendre des honneurs divins aux vainqueurs dans les *combats gymniques*, & cette espece de culte peut passer pour le comble de la gloire athlétique. On en cite trois exemples tirés de l'histoire: le premier rapporté par Hérodote, est de Philippe Crotoniate, vainqueur aux jeux olympiques, & le plus bel homme de son tems; les Egétiens lui dresserent après sa mort un monument superbe, & lui sacrifierent comme à un héros: le second exemple encore plus extraordinaire, est d'Euthime de Locres, excellent athlete pour le pugilat, lequel pendant sa vie reçut les honneurs divins; Pline le naturaliste raconte ce fait, *liv. VII. ch. lvij.* de son histoire: le troisieme exemple est celui de l'athlete Théagene, qui au rapport de Pausanias, fut après sa mort non-seulement adoré par les Thasiens ses compatriotes, mais par divers peuples tant grecs que barbares. Voilà quels étoient les fruits des *combats gymniques*, ces exercices à jamais célèbres, & dont nous n'avons plus d'idée. *Article de M. le Chev. DE JAUCOURT.*

GYMNOPIÉDIE, s. f. (*Antiq. grec.*) γυμνωπαιδία, mot composé de γυμνός, nud, & παις, jeune homme; danse en usage chez les Lacédémoniens, & qui devoit son institution à Lycurgue. Cette danse faisoit partie d'une fête solennelle qu'on célébroit publiquement à Lacédémone, en mémoire de la victoire remportée près de Thyrée par les Spartiates sur les Argiens. Deux troupes de danseurs nuds, la premiere de jeunes gens, la seconde d'hommes faits, composoient la *gymnopédie*, & lui donnoient son nom:

celui qui menoit chaque troupe, portoit sur la tête une couronne de palmier, qu'on nommoit *couronne thyreatique*, à cause du sujet de la fête. Toute la bande en dansant chantoit les poésies lyriques de Thaletas & d'Aleman, ou les péanes de Dionysodote. Ces danses se faisoient dans la place publique; & la partie de cette place destinée aux danseurs s'appelloit le chœur, χοῶρος.

La fête étoit consacrée à Apollon pour la poésie, & à Bacchus pour la danse; cette danse, selon Athénée, avoit quelque rapport à une sorte d'exercice, connu anciennement sous le nom d'ἀναπαλι, parce les danseurs par les démarches entre-coupées & cadencées de leurs piés, & par les mouvemens figurés de leurs mains, offroient aux yeux une image adoucie de la lutte & du pancrace. Meursius a discuté cette matiere avec érudition, dans son livre intitulé *orchestra*; on y peut recourir. Il me suffira d'ajouter qu'on passoit ordinairement de cette danse à la pyrrhique, dont la *gymnopédie* étoit comme le prélude.

Le législateur de Lacédémone appliqua l'exercice de la danse aux vûes qu'il avoit de porter la jeunesse de Sparte à apprendre en se jouant l'art terrible de la guerre: non-seulement Lycurgue voulut que les jeunes garçons dansassent nuds, mais il établit que les jeunes filles, dans certaines fêtes solennelles, ne danseroient que parées de leur propre beauté, & sans autre voile que leur pudeur. Quelques personnes lui ayant demandé la cause de cette institution: c'est afin, répondit-il, que les filles de Sparte faisant les mêmes exercices que les hommes, elles ne leur soient point inférieures ni pour la force & la fanté du corps, ni pour la générosité de l'ame.

M. Guillet, dans sa *Lacédémone ancienne*, entreprend d'après Plutarque l'apologie de Lycurgue contre ceux qui prétendent que cette institution étoit plus capable de corrompre les mœurs que de les affiner. « Outre, dit M. Guillet, qu'il est impossible » d'imaginer que Lycurgue, qui regardoit l'éducation des enfans pour la plus importante affaire d'un » législateur, ait pû jamais fonder des usages qui ten- » dissent au dérèglement, il n'est pas douteux que la » nudité étant commune à Lacédémone, ne faisoit » point d'impression criminelle ou dangereuse. Il se » forme par-tout naturellement une habitude de l'œil » à l'objet qui dispose à l'insensibilité, & qui bannit » les desirs dérèglés de l'imagination; l'émotion ne » vient guere que de la nouveauté du spectacle. En- » fin (& c'est la meilleure raison de M. Guillet) dès » qu'on s'est mis une fois dans l'esprit l'intégrité des » mœurs de Sparte, on demeure persuadé de ce bon » mot: *les filles de Lacédémone n'étoient point nues,* » l'honnêteté publique les couvroit. Telle étoit, dit Plu- » tarque, la pudicité de ce peuple, que l'adultere y » passoit pour une chose impossible & incroyable.

Ces usages nous paroissent également étranges & blâmables; & nous sommes étonnés qu'un homme aussi renommé pour sa sagesse ait pû les proposer, ou qu'on ne les ait pas rejetés.

Après tout, quelque parti qu'on prenne pour ou contre Lycurgue, gardons-nous bien de croire que son excuse en fût une pour nous. Quoiqu'il y ait quantité de lieux dans le monde où les femmes paroissent toujours dans l'état de celles qui dansoient à certaines fêtes de Sparte, & quoique nos voyageurs assurent que dans ces lieux le dérèglement des mœurs est très-rare; le point important qu'il ne faut jamais perdre de vûe sur cette matiere, est de reconnoître que si la force de l'éducation générale, établie sur de bons principes, est infinie, lorsque des exemples contagieux n'en peuvent déranger les effets, nous ne jouissons malheureusement ni des avantages

précieux de cette excellente éducation générale, ni de ceux d'une bonne éducation particulière. (D. J.)

GYMNOSOPHISTES, f. m. plur. philosophes indiens qui vivoient dans une grande retraite, faisant profession de renoncer à toutes sortes de voluptés pour s'adonner à la contemplation des merveilles de la nature. Ils alloient nus la plûpart du tems, ce que signifie leur nom, & cela peut-être à cause de la chaleur excessive de leur pays. On en distinguoit deux sectes principales, les Brachmanes & les Hylobiens: ceux-ci fuyoient le commerce des hommes; les autres un peu plus humanisés se couvroient d'écorce d'arbres, paroissent quelquefois dans la société, & se mêloient de médecine. Les *Gymnosophistes* croyoient l'immortalité de l'ame, & sa métempsychose ou transmigration d'un corps dans un autre; & l'on prétend que Pythagore avoit pris d'eux cette opinion. Ils faisoient consister le bonheur de l'homme à mépriser les biens de la fortune & les plaisirs des sens, & se glorifioient de donner des conseils desintéressés aux princes & aux magistrats. Lorsqu'ils devenoient vieux & infirmes, ils se jettoient eux-mêmes dans un bûcher embrasé, pour éviter l'ignominie qu'ils trouvoient à se laisser accabler par les années & les maladies. Un d'eux, nommé *Calanus*, se brûla ainsi lui-même en présence d'Alexandre le grand. Il y avoit aussi en Afrique & en Ethiopie des philosophes du même nom. Voyez BRACHMANES, & à l'article INDIENS, la Philosophie des Indiens. (G)

GYNÉCÉE, (*Antiq. rom.*) logement destiné à mettre en réserve les habits, hardes, linge, meubles, & autres effets de la garde-robe des empereurs, pour qu'ils pussent s'en servir lorsque les affaires les appelloient tantôt dans une province, tantôt dans une autre. Il y avoit de ces sortes de logemens en plusieurs villes des diverses provinces, situées sur de grandes routes.

Quoique le mot *gynæceum*, emprunté des Grecs par les Latins, signifie proprement un cabinet où les femmes serrent leurs habits précieux, bagues, joyaux, ornemens, &c. néanmoins il s'applique particulièrement à tous les endroits où on conservoit les habits & ameublemens impériaux dans les villes principales.

Quantité de personnes, sur-tout des femmes, étoient logées dans ces sortes de bâtimens, pour travailler à l'ameublement de l'empereur, ou à d'autres manufactures.

Les maîtres des garderobes impériales de Province se nommoient *procuratores gynæciorum*; parce qu'ils devoient avoir soin que rien ne manquât de ce qui concernoit le linge, vêtement, meubles, & autres commodités nécessaires au service domestique des empereurs en route. Ils devoient aussi tenir toujours prêts un grand nombre d'habits pour les soldats: enfin ils devoient avoir en magasin des provisions suffisantes de toile à voiles pour les navires & vaisseaux de guerre, dont l'équipement feroit ordonné.

La notice de l'Empire appelle ces sortes d'intendants *procuratores gynægiorum*, mais c'est par corruption du vrai mot; car dans les lois impériales, *gynægium* signifie un chenil, & selon Suidas, le lieu où on exposoit aux yeux du peuple les bêtes féroces que les gouverneurs des provinces envoyoit à l'empereur pour les spectacles publics. Il n'y a donc point de doute qu'il ne faille lire *procuratores gynæciorum*, c'est-à-dire maîtres des garderobes impériales: on comptoit quinze de ces maîtres dans l'empire d'occident, dont il y en avoit six établis dans six villes ou cités des Gaules; & tous étoient subordonnés à l'intendant général des finances, *sub dispositione comitis sacrarum largitionum*. (D. J.)

GYNÉCIAIRE, f. m. (*Hist. anc.*) ouvrier qui

travaille dans la gynécée: les hommes faisoient le métier de tisserand & de tailleur dans les gynécées; les femmes filoit la laine & la soie, que les hommes employoient à faire des étoffes.

Quelquefois on condamnoit les criminels à travailler dans la gynécée pour le prince, à-peu-près comme on les condamne aujourd'hui à servir sur les galères: du-moins ce travail étoit une corvée que les princes exigeoient de leurs sujets, hommes ou femmes. *Dictionn. de Trév. & Chambers.*

GYNÉCONOME, f. m. (*Hist. anc.*) nom d'un magistrat d'Athènes, qui avoit inspection sur les femmes.

Les *gynéconomes* étoient au nombre de dix; ils s'informoient de la vie & des mœurs des dames de la ville, punissoient celles qui se comportoient mal & qui sortoient des bornes de la pudeur & de la modestie qui convient au sexe.

Ils exposoient dans un lieu public la liste de celles qu'ils avoient condamnées à quelque amende, ou à d'autres peines. *Dictionn. de Trév. & Chambers.*

GYNÉCOCRATIE, f. f. (*Hist. anc.*) état où les femmes peuvent gouverner, ou gouvernement.

Dans ce sens, l'Espagne & l'Angleterre sont des *gynécocraties*. Les François s'estiment fort heureux de ce que leur gouvernement ne peut être *gynécocratique*. Voyez LOI SALIQUE. *Chambers.*

GYNÉCOCRATUMÉNIENS, subst. m. pl. (*Hist. anc.*) nom propre d'un ancien peuple de la Sarmatie européenne, qui habitoit sur le bord oriental du Tanais vers son embouchure, dans les Palus Méotides. Ce nom lui vient, selon quelques auteurs, de ce qu'il n'y avoit aucune femme chez lui, ou plutôt parce qu'il étoit gouverné par une femme.

Le P. Hardouin dans ses notes sur Pline, dit qu'ils furent ainsi nommés parce qu'après un combat qu'ils perdirent sur les bords du Thermodoon avec les Amazones, ils eurent commerce avec elles pour leur donner des enfans: & *quod victricibus obsequantur ad procurandam eis sobolem*.

Le P. Hardouin les appelle les maris des Amazones, *Amazonum connubia*: car, comme ce pere l'observe, il faut ôter *unde* du texte de Pline, puisqu'il n'y a été ajoûté que par des gens qui n'ont point entendu cet auteur, *unde Amazonum connubia*.

Ceux qui prennent les Amazones pour un peuple fabuleux, en disent autant des *Gynécocratuméniens*. Voyez AMAZONE. *Dictionn. de Trév. & Chambers.*

GYPSE, ou PIERRE À PLÂTRE, *gypsum*, (*Hist. nat. Minéral.*) on appelle *gysses* ou pierres *gyssieuses*, toutes les pierres que l'action du feu change en plâtre: ainsi le *gypse* ou la pierre à plâtre sont la même chose, & le plâtre est le produit que donne le *gypse* lorsqu'il a été calciné. Voyez PLÂTRE.

Les *gysses* sont des pierres très-tendres; leur tissu est ordinairement si peu serré, qu'on peut les égratigner avec l'ongle, les pulvériser, ou les écraser entre les doigts: ils ne donnent point d'étincelles lorsqu'on les frappe avec de l'acier; ils ne sont point solubles dans les acides, quoique quelques auteurs prétendent qu'ils s'y dissolvent.

Les anciens ont connu différentes especes de *gypse*, dont ils faisoient le même usage que nous; l'île de Chypre en avoit des carrieres considérables. Ils nommoient *metallum gypsum*, celui qu'ils regardoient comme le plus parfait; c'étoit, suivant M. Hill, le *gypse* feuilleté, que nous appellons pierre spéculaire. Les naturalistes anciens parlent aussi d'une pierre qu'ils appelloient *gypsum tymphaicum*, qui mêlée avec l'eau sans avoir éprouvé l'action du feu, prenoit corps & faisoit un ciment ou plâtre. Ils s'en servoient aussi pour dégraisser les habits, comme de la terre cimolée: mais il y a lieu de croire que c'étoit plutôt une substance calcaire, telle que celle qu'on

qu'on nomme *calx nativa*, & que c'est improprement qu'on lui donnoit le nom de *gypsum*. Voyez le traité des pierres de Théophraste, avec les notes de M. Hill, pag. 209. & suiv. de la traduction franç. & *Plinii hist. nat. lib. XXXVI. cap. xvij.*

Les *gyffes* varient pour la couleur & pour la figure; ce qui fait qu'on en compte plusieurs especes. La plus connue & la plus ordinaire est celle qu'on nomme *Pierre à plâtre*; elle se divise en masses d'une figure indéterminée: au premier coup-d'œil elle a quelque ressemblance avec de la pierre à chaux, & quelquefois avec le grès. Elle paroît remplie de points luisans, qui la font en quelque sorte ressembler à du sucre brut; elle est ou blanche, ou d'un gris clair, ou semée de taches, ou rougeâtre, ou verdâtre, &c. On en trouve de cette espece à Montmartre & dans plusieurs autres endroits des environs de Paris, où on la nomme *Pierre à plâtre*, ou *moilon de plâtre*.

Le *gyffé* feuilleté, qui s'appelle aussi *Pierre spéculaire* & *Miroir des ânes*, est une pierre formée par l'assemblage de plusieurs feuillets très-minces & transparens, placés les uns sur les autres, & qui se séparent aisément. Ces feuillets sont quelquefois presque aussi transparens que du verre; quelquefois ils sont colorés, ce qui fait que leur assemblage forme une pierre jaunâtre, ou brune & luisante, sur laquelle on voit des iris ou les couleurs de l'arc-en-ciel. Ce *gyffé* ressemble beaucoup au talc, qu'on nomme *glacies maria*, ou *Verre de Russie*: voilà pourquoi plusieurs auteurs l'ont confondu avec lui, quoiqu'il en diffère par les propriétés. Le *gyffé* feuilleté devient blanc, & perd sa transparence dans le feu; au lieu que le talc n'y éprouve aucun changement. Ce *gyffé* a aussi de la ressemblance avec le *spath feuilleté* & *rhomboïdal*; mais ce dernier est une pierre calcaire. On trouve aussi de la pierre spéculaire ou du *gyffé* feuilleté dans les carrieres de Montmartre; on regarde le plâtre qui en est fait, comme le plus pur. Il y a du *gyffé* dont les lames ou feuillets sont disposés confusément: quelques auteurs le nomment *gyffé ardoisé*. Il ne diffère de l'autre que par l'arrangement de ses parties, qui font qu'il est plus ou moins opaque. Quelquefois les lames du *gyffé* feuilleté se réunissant par une de leurs extrémités, forment différens angles plus ou moins aigus; comme on peut le remarquer dans le *gyffé* feuilleté de Montmartre; souvent l'espace compris entre les deux angles, est rempli d'une substance étrangère qui est calcaire.

Le *gyffé* strié est une pierre formée par un assemblage de filets ou d'aiguilles, paralleles les unes aux autres; ce qui fait qu'elle ressemble parfaitement à de l'asbeste, ou à de l'amianté: quelques auteurs l'ont abusivement nommé *alun de plume*.

Les *gyffes* cristallisés sont des pierres dont la figure varie; elle est tantôt rhomboïdale, tantôt par filets, tantôt en pyramides de différentes grandeurs; mais le plus souvent en colonnes, assez semblables aux cristaux du sel de Glauber: ces cristallisations *gyffes* se reconnoissent aisément à leur peu de consistance & de dureté. C'est improprement que quelques auteurs ont donné le nom de *sélénite* à cette espece de *gyffé*.

Le *gyffé* solide est une pierre dont les parties sont liées si étroitement, qu'on a de la peine à distinguer la figure des parties qui la composent: cette pierre a de la transparence, & ressemble assez à de la cire blanche. On en fait en Allemagne des figures assez agréables.

Un très-grand nombre de naturalistes dont l'autorité est d'ailleurs respectable, mettent l'albâtre au rang des *gyffes*; mais cela demande une explication. Ces auteurs semblent avoir donné le nom d'*albâtre* à

Tome VII.

une pierre qui, à la vérité, lui ressemble beaucoup; tant par son tissu que par sa blancheur, par les veines & les couleurs qu'on y remarque. Cette pierre, qui est un vrai *gyffé*, se trouve sur-tout en différentes parties de l'Allemagne, & c'est sur elle que M. Pott a fait toutes ses expériences pour découvrir la nature de la pierre *gyffesuse*: mais le véritable albâtre, & sur-tout celui que nous connoissons sous le nom d'*albâtre oriental*, dont on fait des tables, des colonnes, des manteaux de cheminées, & d'autres ouvrages, doit être regardé comme une pierre calcaire, puisqu'il fait effervescence avec les acides, & se change en chaux par la calcination. Ferrante Imperato regarde l'albâtre comme une *stalactite*, & il y a toute apparence que c'est le marbre qui produit cette *stalactite*. On peut voir plusieurs de ces albâtres en *stalactite*, dans le cabinet du jardin du Roi à Paris. Ainsi la pierre que MM. Wallerius & Pott nomment *albâtre*, & qu'ils placent parmi les *gyffes*, n'a rien de commun, sinon la ressemblance extérieure, avec ce que nous entendons par *albâtre*.

M. Wallerius met aussi la pierre phosphorique, appelée *Pierre de Bologne*, au rang des *gyffes*; mais de son aveu même elle est calcaire, puisqu'il dit qu'elle fait effervescence avec les acides. Le même auteur dit dans ses remarques, que tous les *gyffes* acquièrent par la calcination la propriété de luire dans l'obscurité, tout comme les pierres calcaires & les marbres; mais M. Pott nous apprend que ses expériences lui ont fait voir le contraire. M. Wallerius met aussi la pierre néphrétique au rang des *gyffes*, tandis qu'il lui attribue de même la propriété d'être soluble dans les acides. Voyez la *minéralogie* de Wallerius, tome I. pag. 98. & suiv. de la traduction française.

Le célèbre M. Pott, dans sa *lithogéognosie*, fait une classe particulière des *gyffes*; au lieu que d'autres auteurs pensent qu'on ne doit en faire qu'une subdivision des pierres calcaires; qu'elles n'en diffèrent qu'accidentellement & par des qualités qui ne sont point de l'essence de la pierre: ainsi ils regardent le *gyffé* comme une pierre calcaire modifiée. M. de Justi est de ce sentiment, dans son plan du regne minéral, §. 410. & suiv.

M. Macquer regarde le plâtre comme une chaux grossière, & croit que le *gyffé* n'est point composé de parties homogènes, comme la pierre à chaux; mais qu'il entre deux especes de pierres dans sa composition, dont l'une est calcifiable, & l'autre ne l'est point; il dit que c'est pour cela que le plâtre prend corps avec l'eau, & se durcit avec elle sans addition de sable, parce que le plâtre est une chaux qui porte déjà son sable avec elle. Voyez les *mémoires de l'Académie royale des Sciences*, année 1747, page 65. & suiv.

Quoi qu'il en soit de tous ces sentimens, voici les différences qui se trouvent entre le *gyffé* & la pierre à chaux. 1°. Le *gyffé*, soit cru, soit calciné, ne fait point d'effervescence avec les acides, tels que l'eau-forte, l'esprit de sel, &c. au lieu que toute pierre calcaire s'y dissout très-promptement & avec effervescence, soit avant, soit après la calcination. Quand une pierre *gyffesuse* fait effervescence, c'est une preuve qu'elle n'est point pure, mais mêlée avec quelque substance calcaire. Cependant M. de Justi prétend, dans sa *minéralogie*, que les *gyffes* se dissolvent dans les acides lorsqu'ils ont été divisés & atténués, & qu'il y en a même qui se dissolvent avec une effervescence plus considérable que le marbre. Il faut que cet auteur ait été trompé par des pierres calcaires qui ressembloient à du *gyffé*, ou par des pierres *gyffesuses*, mêlées de parties calcaires. 2°. La pierre à chaux calcinée donne une substance qui s'échauffe fortement lorsqu'on la mêle avec de

OOOOOO

l'eau, & fait avec elle un bouillonnement sensible; au lieu que le gypse calciné ou plâtre, ne s'échauffe point, à beaucoup près, si vivement avec l'eau, & n'y cause point de bouillonnement sensible. 3°. Le gypse calciné ou le plâtre mêlé avec l'eau, prend du corps & devient en peu de tems dur comme une pierre, sans qu'on soit obligé d'y joindre du sable; au lieu que la pierre calcaire calcinée, on la chaux, ne prend point seule du corps avec l'eau, il faut pour cela y joindre du sable, & le mélange ne prend de la consistance & de la dureté que lentement. 4°. La chaux éteinte reprend toutes ses propriétés par une nouvelle calcination; au lieu que le plâtre ne les reprend jamais par ce moyen, & n'est plus propre à se durcir avec l'eau. Le plâtre en se séchant augmente de volume & se gonfle; au lieu que le mortier diminue plutôt que d'augmenter. M. Macquer rend raison de ces différences par ses conjectures, confirmées par des expériences. *Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, an. 1747.*

Les gypses se trouvent par couches dans le sein de la terre. C'est la butte de Montmartre qui fournit presque tout le plâtre qui s'emploie dans les bâtimens de Paris. Cette petite montagne présente plusieurs phénomènes, dignes de l'attention des Naturalistes. Elle est placée au milieu d'un pays tout-à-fait calcaire, & est composée d'un grand nombre de couches parallèles à l'horison, dans lesquelles on assure n'avoir jamais trouvé de coquilles fossiles, quoique toutes les pierres des environs de Paris en soient remplies, & ne soient, pour ainsi dire, formées que de leurs débris. On y trouve deux couches de gypse. La couche inférieure est d'une si grande épaisseur qu'on n'en a point encore trouvé la fin, quoique dans certains endroits on ait creusé jusqu'à 70 ou 80 piés de profondeur. On trouve assez fréquemment au milieu de cette masse de gypse, des ossemens & vertèbres de quadrupèdes qui ne sont point pétrifiés, mais qui sont déjà un peu détruits, & qui sont très-étroitement enveloppés dans la pierre: on assure même qu'on y a trouvé autrefois un squelette humain tout entier; mais comme ce dernier fait n'est point appuyé d'autorités incontestables, on n'en garantit point la vérité.

Quoiqu'on ne puisse point toujours distinguer à la simple vue les parties qui composent la pierre gypseuse, ces parties sont pourtant constamment d'une figure régulière & déterminée. Suivant M. de Jussieu, tous les gypses réduits en poussière, & considérés au microscope, présentent une infinité de petits parallépipèdes transparens, dont la longueur excède de beaucoup les autres dimensions, & dont la surface est parsemée irrégulièrement de globules très-petits par rapport à eux. M. de Jussieu ayant observé que quand l'air étoit humide ces globules changeoient de figure & en prenoient une ovale aplatie, & qu'ils disparoissoient quand l'humidité s'évaporait, a jugé que c'étoient des parties salines qui entrent dans la composition du gypse. Quand on observe de même la poussière de plâtras ou de plâtre desanimé & inutile, on voit encore les mêmes parallépipèdes & les globules; mais ils sont mêlés avec beaucoup d'autres petits corps différens d'eux & de figures irrégulières. M. de Jussieu conjecture que ces corps ont été introduits par l'eau quand on a gaché le plâtre, & croit que ce sont eux qui empêchent les plâtras de pouvoir être recalcinés de nouveau & redevenir utiles. *Voyez l'histoire de l'académie des Sciences, ann. 1719. page 13. & suiv.*

Les propriétés du gypse ont depuis long-tems attiré l'attention des Chimistes & des Naturalistes; mais jusqu'à-présent on n'a point encore pu trouver exactement ce qui le constitue, & ce qui produit sa différence d'avec les pierres calcaires. Bien

des auteurs ont cru que le gypse étoit formé par la combinaison de l'acide vitriolique, avec la terre calcaire; ce qui fait qu'on nomme *sélénite* ce qui ressemble, à quelques égards, au gypse: mais M. Pott a trouvé qu'elle en différoit à beaucoup d'autres. Ce savant chimiste a fait un grand nombre d'expériences pour l'analyse du gypse: la pierre spéculaire lui a donné une quantité considérable de flegme ou d'eau d'une odeur désagréable, mais insipide, & dans laquelle il n'a pu trouver aucune trace sensible d'alcali volatil, quoique M. Henckel l'eût prétendu: il croit plutôt que la substance saline qui est contenue dans le gypse, est de la nature du sel marin. Le gypse pulvérisé & mis dans une chaudière sur le feu, aussitôt qu'il est bien séché, devient fluide comme de l'eau & bouillonne; il ne faut pour cela qu'un degré de feu qui rougisse la matière: cela prouve qu'il est chargé d'une quantité d'eau très-considérable; c'est aussi ce qui paroît être cause de la promptitude avec laquelle il s'unit avec l'eau & prend corps avec elle. Quelques auteurs regardent ce phénomène comme une preuve que le gypse est très-chargé de sel, & prétendent que son durcissement avec l'eau n'est dû qu'à une cristallisation qui se fait sur le champ. Dans la calcination du gypse à feu ouvert, il en part pendant quelque tems une fumée ou vapeur très-forte; si le feu est continué trop long-tems, le plâtre qui en provient ne se durcit point lorsqu'on le mêle avec de l'eau, & il reste en poudre sans prendre corps.

Le gypse entre en fusion au miroir ardent; mais à un feu ordinaire il n'entre point en fusion sans addition: voilà pourquoi il est très-propre à faire des supports pour les substances qu'on veut exposer à un feu violent. M. Pott nous apprend avoir trouvé dans le gypse une portion très-petite de phlogistique & de principe colorant; & que dans la calcination des pierres gypseuses les moins pures, on apperçoit une matière sulphureuse qui s'enflamme. Ce savant chimiste a combiné le gypse avec différentes substances, tant terreuses que salines, dans des proportions variées; ce qui lui a donné un grand nombre de produits différens, comme on peut voir dans le *II. chap. du t. I. de sa Lithogéognosie*. Lorsqu'on répand de l'eau sur du gypse calciné, le mélange s'échauffe, & il en part une odeur très-désagréable. M. Rouelle a trouvé que lorsqu'on calcine le gypse il en part une odeur d'arsenic très-sensible. M. Brandt, savant chimiste suédois, a aussi examiné le gypse, & il a trouvé qu'il n'a point une terre qui par la calcination devienne caustique, comme la chaux vive. Il a mêlé du gypse avec du verre de bouteille, pour en faire une sorte de porcelaine; il a donné un feu très-vif pendant 24 heures, & il est parti du mélange une odeur de foie de soufre très-forte qui remplit son laboratoire. *Mémoires de l'académie royale de Suede, année 1749.*

Suivant les observations des Minéralogistes, on n'a point encore trouvé de métaux dans le gypse.

Les anciens ont regardé le gypse comme un poison; cependant quelques medecins en ont ordonné l'usage intérieur, qui ne peut être que très-inutile & même dangereux, comme on peut en juger par les accidens qui résultent des plâtres neufs. *Voyez PLATRE.*

On contrefait le marbre avec du gypse très-pur calciné, réduit en une poudre très-fine, passé au tamis; on l'humecte avec de l'eau gommée, & on y mêle les couleurs convenables pour former les veines: ce mélange prend de la consistance & un très-beau poli. *Voyez STUC.*

On voit par ce qui vient d'être dit, 1°. que les Naturalistes ont souvent regardé comme gypse des substances qui ne l'étoient point; 2°. que les principes qui constituent cette pierre, & qui produisent les phénomènes qu'elle présente, sont encore inconnus & demandent bien des expériences pour être déve-

loppés. La maniere de calciner le gypse pour en faire du plâtre, se trouvera à l'article PLATRE. (—)

GYROMANCIE, f. f. (*Divinat.*) sorte de divination qui se pratique en marchant en rond. Voyez DIVINATION.

La *gyromancie* se pratiquoit en marchant en rond, ou en tournant autour d'un cercle, sur la circonférence duquel étoient tracées des lettres, ou d'autres caractères significatifs. A force de tourner, on s'éourdiffoit jusqu'à se laisser tomber; & de l'assemblage des lettres qui se rencontroient aux divers endroits où l'on avoit fait des chûtes, on tiroit des

présages pour l'avenir. Voyez DIVINATION. (G)

GYROVAGUES, voyez GIROVAGUES.

GYROLE, (*Bot.*) Voyez CHERVI.

GYRTONE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grèce dans la Theffalie, ou plutôt, suivant Ptolomée, dans la Stymphalie, province de Macédoine: c'est présentement *Tachi Volicati*. (*D. J.*)

GYTHIUM, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnese dans la Laconie, & qui étoit située, selon Ptolomée, à 30 stades de Lacédémone, c'est-à-dire à environ cinq quarts de lieues françoises. Son nom moderne est *Colochine*. (*D. J.*)

FIN DU TOME SEPTIEME.

## Errata pour le premier Volume.

**P**Age 249. col. 1. lig. 10. Geher, *lis.* Geber.  
Ibid. lig. 9. à compter d'en-bas, Beker, *lis.* Bec-  
cher.

Pag. 640. col. 1. lig. 4. à compter d'en-bas, Mis-  
prekel, *lis.* Mispickel.

Pag. 641. col. 1. lig. 20. à compter d'en-bas, ordi-  
naire, ajoutez de nitre.

## Errata pour le II. Volume.

Pag. 126. col. 2. lig. 14. à compter d'en-bas, cui-  
ve, *lis.* cuivre.

## Errata pour le IV. Volume.

Page 459. col. 2. lig. 16. à compter d'en-bas, au mot  
CREUSER, & portées éclairées, lisez & parties  
éclairées.

Pag. 865. col. 1. au bas, avant le mot DÉPOUIL-  
LES, *spolia*, ajoutez cet article.

DÉPOUILLE, (*Gravure en bois*). Taillé, ou gravé en  
dépouille, se dit d'une chose qui va en augmentant  
vers le fond de l'ouvrage, le talon, ou le manche ;  
ce qui est particulièrement en usage chez les *Gai-  
niers*, & nécessaire à la Gravure en bois & la Ci-  
selure, faites pour mouler de la pâte, de la cire, du  
beurre, & la terre ou le sable dans lesquels les Fon-  
deurs jettent le métal, &c. pour en faire certains  
ouvrages, comme fers à dorer les livres, moules &  
enveloppes de cartes, timbres à papier, &c. sur quoi  
il y a quelques observations à faire sur l'exécution  
de cette sorte de gravure & de ciselure, entre celles  
faites pour imprimer la pâte, la cire, &c. & celles  
faites par les fers à dorer, moules, & timbres. *Voy.*  
GRAVURE EN BOIS *matte & de fortes tailles*. Cet arti-  
cle est de M. PAPILLON.

Errata pour les articles du V. Volume fournis par M.  
D'AUMONT.

DOULEUR, pag. 84. col. 1. lig. 15. il compte, *lis.*  
il conste. Ibid. lig. 24. de douleur, *lis.* de la dou-  
leur. Pag. 85. col. 1. lig. 14. engagements, *lis.* en-  
gorgemens.

DRACUNCULES, pag. 99. col. 1. lig. 34. *in morbis*,  
*lis.* de morbis. Ibid. lig. 46. *valetudinorium*, *lis.* *valetudina-  
rium*. Ibid. col. 2. lig. 25. Bermade, *lis.* Bermude.

DURETÉ, pag. 172. col. 2. lig. 36. des différens,  
*lis.* de différens.

DYSSENTERIE, pag. 177. col. 1. lig. 58. des ma-  
tières, *lis.* de matières. Ibid. col. 2. lig. 8. à compter  
d'en-bas, jekoreuses, *lis.* ichoreuses. Pag. 179. col.  
2. lig. 4. à compter d'en-bas, par ses forces : en raison  
inverse, ôtez les deux points après le mot forces, met-  
tez seulement une virgule, & placez les deux points  
après le mot inverse. Pag. 180. col. 2. lig. 21. à com-  
pter d'en-bas, anoleptique, *lis.* analeptique.

ECUME, pag. 378. col. 2. lig. 37. l'anguine, *lis.*  
l'angine.

EFFORT, pag. 410. col. 1. lig. 6. de la naure, *lis.*  
de la nature.

ELÉPHANTIASE, pag. 504. col. 1. à la fin de l'ar-  
ticle, Sevestus, *lis.* Forestus.

EMBRYON, pag. 561. col. 2. lig. 6. à compter d'en-  
bas, de hominis generali exercitatione, *lis.* (de hominis  
generatione exercitatio).

EMPHYSÈME, pag. 579. col. 2. lig. 41. & la va-  
peur, *lis.* & sa vapeur.

EMPROSTOTONOS, pag. 597. col. 2. lig. 5. Bar-  
tius, *lis.* Bontius. Ibid. lig. 20. Lazenne, *lis.* La-  
zerme.

ENCEPHALE, pag. 617. col. 1. lig. 42. il compte,  
*lis.* il conste. Ibid. lig. 48. *hicugaritá*, *lis.* *huncgaricá*.  
Lig. 52. il compte, *lis.* il conste.

ENCHIFFREMENT, pag. 622. col. 2. lig. 39. tif-  
fus, *lis.* issues. Lig. dernière, toujours d'une cause ex-  
terne, *lis.* toujours l'effet d'une cause externe.

ENFANCE, pag. 652. col. 1. lig. 31. les plus ten-  
dres, *lis.* le plus tendre.

ENFANT, pag. 658. col. 1. lig. 46. sur le corps, *lis.*  
sur le carpe. Ibid. pag. 660. col. 1. lig. 40. regle géné-  
rale, *lis.* cause générale. Lig. suiv. après les mots à cet  
égard, *lis.* de ce qu'il arrive de contraire.

ENFLURE, pag. 673. col. 1. lig. 24. après ces mots,  
du corps, mettez un point au lieu d'une virgule. Lig.  
suiv. après le mot visage, mettez deux points ; après le  
mot œdeme, seulement une virgule au lieu de deux  
points. Lig. 36. hydroïde, *lis.* hydrocele. Lig. 38.  
même faute à corriger.

ENGELURE, pag. 682. col. 1. lig. 46. détacher, *lis.*  
relâcher.

ENGOURDISSEMENT, pag. 684. col. 1. lig. 36.  
*torpa*, *lis.* *torpor*. Col. 2. lig. 3. *anastène*, *lis.* *anastai-  
sie*. Lig. 5. au *ensorium*, *lis.* du *ensorium*.

ENVIE, pag. 736. col. 1. lig. 23. affectation, *lis.*  
affection.

ÉPAISSISSEMENT, page 744. col. 1. ligne 14. à  
compter d'en-bas, & y causent, *lis.* elles y causent.

EPILEPSIE, pag. 795. col. 1. lig. 22. & cepen-  
dant, effacez &. Lig. 23. après le mot sentiment, met-  
tez pour le sens de la phrase un point & une virgule.  
Lig. 9. à compter d'en-bas, de la fanie, du pus, *lis.*  
de fanie, de pus. Pag. 796. col. 1. lig. 5. Bounner,  
*lis.* Brunner. Col. 2. lig. 5. à compter d'en-bas, de cel-  
le-ci, *lis.* de celle-là.

EPIPHORE, pag. 810. col. 1. lig. 16. de G, *lis.* de  
C. Lig. 21. de l'anus, *lis.* de larmes. Lig. 39. pleurans.  
Tant que dure ce vice, *lis.* pleurans, tant que dure  
ce vice.

ÉQUILIBRE, pag. 876. col. 2. lig. 14. à compter  
d'en-bas, à abonder, *lis.* à aborder. Pag. 877. col. 1.  
lig. 13. assoupissement, *lis.* un assoupissement. Col.  
2. lig. 4. à compter d'en-bas, par la vie, *lis.* pour la  
vie.

ERECTION, pag. 903. col. 1. lig. 47. relève, dres-  
se, lisez relevé, dressé.

ÉRÉSYPELE, pag. 905. col. 1. ligne 3. à compter  
d'en-bas, où il est phlegmoneux, œdémateux, il  
participe, *lis.* où elle est phlegmoneuse, érétypéla-  
teuse, elle participe.

EROTIQUE, pag. 909. col. 2. lig. 16. à compter  
d'en-bas, les folies, *lis.* la folie.

ERREUR DE LIEU, pag. 912. col. 2. lig. 7. dans  
les dissolutions chaudes, la masse des humeurs, *lis.*  
dans les dissolutions chaudes de la masse des hu-  
meurs.

ESQUINANCIE, pag. 976. col. 2. lig. 45. *συνάγκνη*,  
*lis.* *κυνανγκνη*. Lig. 56. cynanche, *lis.* synanche. Lig.  
58. paracynanche, *παρακυνάγκνη*, *lis.* parafynanche,  
*παρασυνάγκνη*. Pag. 977. col. 1. lig. 21. de sa trachée,  
*lis.* de la trachée. Col. 2. lig. 5. épiderme, *lis.* épidé-  
mie. Lig. 6. même faute à corriger. Lig. 42. effacez les  
plus. Pag. 980. col. 1. lig. 26. après ces mots, diffé-  
rens états, mettez deux points pour le sens de ce qui suit.  
Col. 2. lig. 30. sinapisme, *lis.* sinapisme.

ESSERE, pag. 998. col. 1. lig. 2. vices, *lis.* vins.

ESTOMAC, pag. 1007. col. 1. lig. 31-32. effa-  
cez ou le dégoût. Lig. 20. à compter d'en-bas, tentant  
à expulser, *lis.* tendante à expulser.

## Errata pour les autres articles du V. Volume.

Pag. 243. col. 1. ÉCHASSE au propre a été oublié,  
ainsi qu'au figuré.

Page 733. col. 2. au mot ENTRETAILLES, *lis.* en-

retaille par-tout où il y a entretaille, & entetaillée par-tout où il y a entretailée.

Au second article ENTRETAÏLLE, à la suite du premier qu'on vient de corriger, ajoutez seulement une S au premier mot, & supprimez le mot encore.

Pag. 750. col. 2. au bas, avant le mot ÉPARS, (Grammaire.) ajoutez l'article qui suit.

ÉPARGNE, (Gravure en bois.) ouvrage fait à taille d'épargne; c'est une maniere de graver ou entailler le bois, les pierres, les métaux, &c. qui se dit lorsqu'on taille & qu'on enleve le fond de la matiere, & qu'on n'épargne & qu'on ne laisse en relief que les parties qu'on veut faire paroître à la vûe, ou qui doivent marquer & imprimer: *anaglyphum scalpere, incidere*. Ainsi les gravures en bois sont taillées ou gravées en épargne: car au lieu que dans la gravure en cuivre ou taille-douce, les traits & lignes qui doivent paroître, sont gravés en creux dans le métal, & que les blancs restent relevés sur la planche; au contraire dans les tailles ou gravures en bois, les blancs sont enfoncés, creusés, & vuidés, & les traits & lignes qui doivent paroître, sont élevés & épargnés; d'où l'on doit concevoir la difficulté, la longueur, & la précision qu'exige cette sorte de gravure.

Pag. 984. col. 2. lig. 13. à compter d'en-bas, propose, *lis. propose.*

Pag. 986. col. 2. lig. 6. lance, *lis. lame.*

Pag. 987. col. 2. lig. 4. à compter d'en-bas, ce même défaut, *lis. le même défaut.*

Pag. 990. col. 1. lig. 12. quos, *lis. quas. Ibid. lig. 13. solos, lis. solas. Ibid. col. 2. lig. 2. à compter d'en-bas, fécher, lis. lécher. Ibid. lig. dernière, lavois le test, lis. levois le test supérieur.*

Pag. 991. col. 1. lig. 30. nitreuses, *lis. vitreuses.*

Pag. 992. col. 1. lig. 29. à compter d'en-bas, régulières, *lis. régulières. Ibid. col. 2. lig. 28. à compter d'en-bas, tombé, lis. bombé.*

Pag. 993. col. 1. lig. 25. raréfiant, *lis. scorifiant. Ibid. col. 2. lig. 30. stalactile, lis. stalactite.*

Errata pour les articles du VI. Volume fournis par M. D'AUMONT.

EUNUQUE, pag. 158. col. 2. lig. 56. tom. II. *lis. tom. IV. Pag. 159. col. 2. lig. 50. effacez modernes, & placez-le après le mot ouvrages de la lig. précédente. Lig. 62. 1751, lis. 1754. Pag. 160. col. 2. lig. 43. sythaltique, lis. systaltique.*

EXERCICE, pag. 246. col. 2. lig. 54. fongueuses, *lis. fougueuses. Pag. 247. col. 1. lig. 3. quatriéme, lis. quatrieme.*

EXPECTORATION, pag. 288. col. 2. lig. 13. excite, *lis. existe.*

EXPIRATION, pag. 306. col. 2. lig. 24. s'exhale, *lis. s'exerce.*

EXSPECTION, pag. 322. col. 2. lig. 8. à compter d'en-bas, empêcher, *lis. employer. Pag. 323. col. 1. lig. 14. à compter d'en-bas, exemptions, lis. exceptions. Ibid. lig. 4. au lieu des deux points, pour le sens ne mettez qu'une virgule. Col. 2. lig. 32. à être, effacez à. Pag. 324. col. 1. lig. 7. à compter d'en-bas, sur lesquelles, lis. par lesquelles.*

FERMENT, pag. 516. col. 2. lig. 53. après parties, pour le sens mettez une virgule. Pag. 517. col. 2. lig. 12. raisons, *lis. rayons.*

FERMENTATION, pag. 520. col. 1. lig. 40. fraudinis, *lis. fracedinis. Page 523. col. 2. ligne 27. co-opérant, lis. co-operent. Ibid. lig. 9. à compter d'en-bas, fomenter, lis. fermenter.*

FIBRE, pag. 666. col. 2. lig. 12. intérieurement, *lis. ultérieurement. Pag. 667. col. 1. lig. 3. à compter d'en-bas, extérieure, lis. ultérieure. Pag. 673. col. 1. lig. 6. flexibles, lis. trop peu flexibles.*

FLEURS BLANCHES, pag. 861. col. 1. lig. 7. à compter d'en-bas; fixées, *lis. finies.*

FLUIDITÉ, pag. 892. col. 1. lig. 49. syflatique; *lis. systaltique.*

FLUXION, pag. 923. col. 2. lig. 20. à compter d'en-bas, formé, *lis. forme. Ibid. lig. 9. avec, lis. une.*

Errata pour les autres articles du VI. Volume.

Pag. 47. col. 1. lig. 56. qui blessent, *lis. qui détruisent.*

ETOILE, terme d'Imprimeur, a été oublié. C'est la même chose qu'astérique. Voyez ASTÉRIQUE.

Page 68. col. 2. avant ETONNEMENT, sub. m. (Morale.) ajoutez l'article qui suit.

ETONNÉ, (Maçonnerie.) se dit d'une pierre, d'un mur, qui par une violente commotion a été dérangée de sa place.

EVENTAIL, (Jardinage.) ajoutez à cet article. Les arbres fruitiers se mettent aujourd'hui dans les potagers en éventail sur le bord des plates-bandes, pour former des contr'espaliers, ou des espaliers que des treillages entretiennent. Ils ont pris la place des arbres en buissons, qui tenoient beaucoup plus de terrain, & assez inutilement.

EVUIDÉ, (Jardinage.) se dit d'un arbre en buisson, dans le milieu duquel il ne faut laisser aucune branche.

Pag. 63. col. 2. lig. 26. à compter d'en-bas, au lieu de avoir fait en peu de tems un catalogue, *lis. avoir déterminé en peu de tems la position.*

Pag. 173. col. 2. l. 9. on le, *lis. on les. Ibid. l. 55. EC, lis. BC.*

Pag. 175. col. 1. lig. 9. à compter d'en-bas, chefs demi-files, *lis. chefs de demi-files. Ibid. col. 2. lig. 13. double, lis. doublé. Ibid. lig. 8. à compter par en-bas, feu, lis. face.*

Pag. 180. col. 1. lig. 24. à compter par le bas, ces exemples, *lis. cet exemple.*

Pag. 183. col. 1. lig. 26. de la figure 2. *lis. & la figure 2.*

Pag. 189. col. 2. lig. 33. cinquieme, *lis. vingtieme.*

Pag. 191. col. 2. lig. 5. 6. 7. & 8. l'instruction du 15 Mars 1754, &c. *lis. l'instruction du 14 Mai 1754 se sert à-peu-près de cette même méthode pour changer le bataillon ordinaire en colonne.*

Pag. 192. col. 1. lig. 13. à compter d'en-bas, neuf mille six cents un hommes, *lis. quatre-vingt-dix mille six cents un hommes. Ibid. col. 2. l. 44. droite, lis. gauche; & même ligne, à gauche, lis. à droite. Ibid. lig. 57. effacez du.*

Pag. 195. col. 1. lig. 16. 17. 18. & 19. ces deux compagnies ont, &c. *lis. ces deux compagnies ont dans la figure plus de front que les pelotons, parce qu'elles sont à trois de hauteur, & qu'elles sont plus nombreuses que les autres du bataillon.*

Pag. 200. col. 1. lig. 12. vingt-sept, *lis. vingt-quatre.*

Ibid. col. 2. lig. 10. commencer, avancent, *lis. commencer les mouvemens, avancent.*

Pag. 201. col. 1. lig. 1. dédoubler, *lis. de doubler. Ibid. même col. lig. 12. à compter d'en-bas, ajusté, lis. ainsi.*

Pag. 312. col. 2. lig. 44.  $a^{\pm m} = a^{\pm \frac{1}{m}}$ , *lis.  $= a^{\frac{1}{m}}$ .*

Pag. 313. col. 1. lign. 4.  $a^m + a^n$ , *lis.  $a^m + a^n$ .*

Pag. 402. col. 1. lig. 34. Waquemestre, *lis. Waquemestre.*

Pag. 450. (marquée par erreur 350) col. 2. lig. 32 au lieu de (P) *lis. (Q)*

Pag. 610. col. 1. lig. 23. FERMENTATION, *lis. FERMENTATION.*

Page 719. col. 1. lig. 56. au lieu de tel que, *lis.* telle que celle de.

Page 750. col. 2. lig. 33. assez composée, *lis.* assez peu composée. *Ibid.* lig. 34. simple, *lis.* irrégulière.

Page 753. col. 1. lig. 28. au lieu de en diminuant, *lis.* en augmentant.

Page 759. col. 1. lig. 39. particulièrement, *lis.* primitivement.

Page 907. col. 2. entre les lignes 8. & 9. à compter d'en-bas, ajoutez cette ligne omise, T étant regardée comme l'unité par rapport à L.

Page 908. col. 1. lig. 4. quadruple, *lis.* double.

Page 919. col. 1. lig. 11. un creuset, *lis.* le creuset. *Ibid.* lig. 28. à compter d'en-bas, uncs, *lis.* unes.

#### Errata pour l'article ETYMOLOGIE.

Page 99. col. 2. ligne 44. & suiv. font l'ouvrage du besoin où les hommes se sont trouvés de faire connoître les idées intellectuelles & morales, en se servant des noms des objets sensibles. *lis.* font l'ouvrage du besoin: les hommes pour désigner aux autres les idées intellectuelles & morales, ne pouvant employer que les noms des objets sensibles.

Page 100. col. 2. lig. 40. se font, *lis.* feront.

Page 101. col. 1. lig. 13.  $\mu\epsilon\lambda$ , *lis.*  $\mu\epsilon\lambda\gamma$ .

*Ibid.* ligne dern. des noms aux objets; pourvu, *lis.* des noms aux objets, pourvu.

*Ibid.* col. 2. lig. 2. ne devoient pas savoir, on connoitra, *lis.* ne devoient pas savoir; on connoitra.

*Ibid.* lig. 4. les adresses du besoin: pour la vaincre, *lis.* les adresses du besoin pour la vaincre.

*Ibid.* lig. 48. l'une & l'autre, *lis.* l'une en l'autre.

*Ibid.* lig. 57. autre consonne, l'altération, *lis.* autre consonne du même organe, l'altération.

Page 102. col. 1. lig. 33. l's consonne, *lis.* l'v consonne.

*Ibid.* ligne 51. d'un changement, *lis.* du changement.

Page 104. col. 2. lig. 1. de la distribution, de l'autorité, & de la dépendance entre les deux peuples; *lis.* de la manière dont l'autorité & la dépendance sont distribuées entre les deux peuples.

*Ibid.* lig. 46 & 47. fondée, *lis.* fondées.

Page 105. col. 1. ligne 6. les impressions dans la mémoire, *lis.* les impressions des mots dans la mémoire.

*Ibid.* col. 2. ligne 61. ce sentiment, *lis.* cette opinion.

Page 106. col. 2. lig. 6. de l'n & de l'u en i, *lis.* de l'hêta & de l'upsilon en i.

Page 107. col. 1. lig. 29. simples possibilités; plus les suppositions sont multipliées, chacune, *lis.* simples possibilités, plus les suppositions sont multipliées. Chacune.

*Ibid.* col. 2. lig. 55. l'application la plus médiante, *lis.* l'application la plus immédiate.

*Ibid.* lig. 70. & la marche, *lis.* & de la marche.

Page 109. col. 2. lig. 40. Ce n'est point, &c. effacez ici tout cet alinéa jusqu'à la ligne 45. & transportez-le à la page 110. col. 1. lig. 7. après ces mots, recherches étymologiques, lisez ainsi: Ce n'est point ici le lieu de fixer les cas où elle est indispensablement nécessaire & ceux où l'on pourroit s'en passer, ni de développer l'usage dont elle pourroit être pour comparer les mots entr'eux. Voyez MOTS & SYNONYMES. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est toujours avantageux de s'en servir, & que le secours des étymologies y est utile dans tous les cas.

Au reste, &c.

Page 111. col. 1. lig. 13. d'un certain vent de la nuit, *lis.* d'un certain vent Colpias & de la Nuit.

*Ibid.* ligne 73. le nom d'une ville, *lis.* lorsque le nom d'une ville.

*Ibid.* lig. 74. vraisemblable. On est en droit, *lis.* vraisemblable, on est en droit.

*Ibid.* col. 2. lig. 22. après communiquer, *lis.* nous en avons quelquefois profité, & nous en eussions, &c.

#### Pour l'article EXISTENCE.

Page 261. col. 1. lig. 23. pas nécessairement, *lis.* pas au contraire nécessairement.

Page 262. col. 1. l. 29. qui forme, *lis.* que forme.

*Ibid.* col. 2. lig. 48. de sensations passées que, *lis.* de sensations passées; que.

*Ibid.* lig. 51. nous voyons; que nous verrions, *lis.* nous voyons, que nous verrions.

Page 263. col. 1. lig. 61. qu'ont eu, *lis.* qu'ont eue.

*Ibid.* col. 2. lig. 57. auroit, *lis.* auroient.

Page 264. col. 2. lig. 43. & très-différentes, *lis.* & différenciées.

Page 265. col. 2. lig. 33. peut-être également, effacez peut-être.

Page 266. col. 1. lig. 66. de rayons mis, lisez de rayons mus.

#### Pour l'article EXPANSIBILITÉ.

Page 279. col. 1. lig. 6. de même dégagé, *lis.* de même l'air dégagé.

*Ibid.* lig. 13 & 14. que l'eau se sépare dans la distillation, *lis.* que l'eau dans la distillation se sépare.

Page 281. col. 1. lig. 53 & 54. la simple voie de vaporisation, *lis.* la simple voie d'évaporation.

N. B. Cette faute d'impression forme un contre-sens très-important. Mon dessein, en substituant dans tout cet article le mot de *vaporisation* à celui d'*évaporation*, employé dans ce sens par quelques physiciens, n'étoit nullement de mettre un mot nouveau à la place d'un ancien, mais de ne pas confondre sous une seule dénomination deux phénomènes très-différens.

La vaporisation est le passage d'un corps de l'état de liquidité à celui d'*expansibilité* par une force répandue dans toutes ses parties, qui les écarte les unes des autres: c'est ce qui arrive à l'eau échauffée au-dessus du degré de l'eau bouillante. L'évaporation est la déperdition que fait un corps liquide, ou même solide, d'une partie de son volume, lorsqu'il est exposé à l'air libre. La vaporisation suppose que le corps soit déjà liquide; l'évaporation a lieu également, soit que le corps soit liquide ou solide, & à tous les degrés de chaleur, car la glace s'évapore aussi-bien que l'eau. La vaporisation est de la masse entière, dont toutes les parties sont violemment écartées les unes des autres. L'évaporation n'a lieu qu'à la surface, & suppose un contact immédiat avec l'air; enfin la vaporisation est l'effet de la chaleur appliquée au corps même vaporisé, l'évaporation est produite par l'application & par l'action dissolvante d'un fluide étranger. Cette théorie qui est une des plus fécondes de toute la Physique, me paroît portée au plus haut degré de certitude dont cette science soit susceptible, & jusqu'à la démonstration. On peut la voir très-bien développée à l'article EVAPORATION. Je l'ai supposée plus d'une fois dans le cours de celui-ci, où j'aurois dû citer M. le Roy, docteur en Médecine de la faculté de Montpellier, auteur de cet article. Mais, quoiqu'il eût exposé ses principes dans une dissertation envoyée à l'académie des Sciences dès 1751, & long-tems avant que la même idée se fût présentée à moi; sa dissertation n'étoit point tombée entre mes mains lors de l'impression de l'article EXPANSIBILITÉ, & j'ignorois absolument que cette explication du phénomène de l'évaporation ne fût pas neuve.

*Ibid.* col. 2. lig. 66 & suiv. 4°. Au contraire l'eau, ou toute autre substance unie à un principe qui demande une moindre chaleur pour s'élever, s'éleve aussi à un degré de chaleur moindre qu'elle ne s'éleveroit sans cette union, &c. Cette proposition est trop générale, & les exemples qui l'appuyent ne la



prouvent pas. Le mercure & le soufre combinés pour faire le cinnabre, ont besoin pour s'élever réunis d'une chaleur beaucoup plus grande que celle qui élève chacun de ces deux mixtes pris séparément; ainsi celui des deux qui est le moins volatil, ne gagne point en volatilité par sa combinaison avec celui qui l'est le plus, au contraire; & cela n'est point étonnant. La manière dont les élémens des corps sont unis nous est trop peu connue, pour que nous puissions décider si les molécules formées de deux mixtes combinés seront plus ou moins adhérentes entr'elles, que les molécules de chacun de ces mixtes pris séparément. L'union aggrégative des parties du nouveau composé dépendant de circonstances absolument étrangères à l'union aggrégative des parties de chaque mixte, paroît ne devoir avoir avec elle aucune proportion. Aussi la Chimie nous présente-t-elle indifféremment les deux exemples contraires de deux corps fixes rendus volatils & de deux corps volatils rendus fixes par leur union. L'exemple de l'eau chargée de la partie aromatique des plantes qui s'élève à une moindre chaleur que l'eau pure, est absolument étranger à l'ordre de vaporisation des corps; & l'on n'en peut tirer ici aucune induction, parce que l'évaporation a beaucoup plus de part que la vaporisation dans les rectifications de cette espèce, & même dans un très-grand nombre de distillations. Ceci mérite d'être expliqué, & va l'être quelques lignes plus bas.

Page 282. col. 1. les lignes 57 & suiv. jusqu'à 65. contiennent plusieurs fautes. Il ne s'ensuit point du tout de ce que les molécules du principe le plus volatil sont moins adhérentes que celles du principe le plus fixe, que celles-là doivent en s'interposant entre les dernières en diminuer l'adhérence. Cela peut dépendre de mille rapports de masse, de figure, &c. qui nous sont absolument inconnus. Ainsi la théorie ne fauroit prouver que le terme de vaporisation d'un mixte doit être mitoyen entre les termes auxquels chacun des principes pris solitairement commence à s'élever. L'exemple déjà cité du cinnabre qui s'élève beaucoup plus difficilement que chacun de ses deux principes, le soufre & le mercure, prouve que cette proposition est absolument fautive dans le fait. Il est naturel que la théorie explique mal un fait que l'expérience dément.

Page 283. col. 1. lig. 32. cubes de ces distances, *lis.* cubes des distances.

Page 284. col. 1. lig. 32. & suiv. jusqu'à 37. C'est par l'*expansibilité* que les corps s'élèvent dans la distillation, &c. Cette proposition est beaucoup trop générale. Il n'est pas douteux que l'eau bouillante ne s'élève par sa seule *expansibilité*; mais toutes les fois que l'eau ne bout pas, c'est-à-dire dans toutes les distillations au bain-marie, & dans une infinité d'autres cas, la chaleur ne suffit pas pour mettre l'eau en vapeur ou dans l'état d'*expansibilité*. Elle s'élève cependant; il faut donc recourir à une autre cause, & cette cause est l'action dissolvante de l'air sur l'eau augmentée par la chaleur des vaisseaux. En un mot l'élévation de l'eau dans cette circonstance est un phénomène de l'évaporation, & non de la vaporisation. M. le Roi a montré dans l'art. EVAPORATION, que l'air chaud peut dissoudre une plus grande quantité d'eau que l'air froid. On peut ajouter que l'eau chaude oppose aussi moins de résistance à cette action dissolvante de l'air, parce que l'union aggrégative de ses molécules est moins forte; l'air échauffé dans les vaisseaux se charge donc d'une assez grande quantité d'eau. Mais cet air d'autant plus expansible, qu'il est plus chaud & plus chargé d'eau, devient plus léger qu'un pareil volume d'air extérieur; il sort des vaisseaux, tandis que l'air extérieur y entre. Il se fait ainsi un déplacement & une

circulation continuelle entre l'air chaud des vaisseaux & l'air froid de l'atmosphère. Quand l'air froid entre dans les vaisseaux, il refroidit subitement l'air qui en sort; & celui-ci cesse de tenir en dissolution l'eau qui alors devient visible sous la forme de brouillard, & s'attache en petites gouttes aux parois du récipient. Ce nouvel air qui remplit les vaisseaux s'échauffe à son tour, se charge d'une aussi grande quantité d'eau que le premier pour la perdre de la même façon, en cédant de nouveau la place à l'air extérieur. De-là ces espèces d'oscillations & ces intervalles réglés qu'on observe dans la chute des gouttes d'eau qui tombent dans les récipients; de-là aussi la nécessité de conserver une communication continuelle avec l'air extérieur, & l'impossibilité absolue de distiller & de sublimer dans des vaisseaux entièrement fermés; car M. Rouelle remarque très-bien que ce n'est pas seulement la crainte de voir casser les vaisseaux qui oblige de les tenir ouverts, ou au moins de les ouvrir de-tems-en-tems. Sans cette précaution il ne se feroit aucune distillation; car le concours de l'air extérieur est même nécessaire dans celles où le feu est assez fort pour élever immédiatement les matières en vapeurs: mais c'est pour une autre raison que nous ne pourrions développer ici, sans allonger beaucoup cette note déjà trop longue. Je dirai seulement qu'il n'est pas nécessaire que dans ce dernier cas la communication avec l'air soit aussi continue: par exemple, dans la distillation des eaux-fortes on se contente d'ouvrir de-tems-en-tems le trou du ballon. Au reste l'eau n'est pas la seule substance qui s'élève par la seule voie d'évaporation. Les huiles essentielles, le camphre, l'esprit-de-vin, l'éther, & beaucoup d'autres corps solides ou fluides, sont dans le même cas, c'est-à-dire qu'ils ont comme l'eau un certain degré d'affinité avec l'air, & qu'ils peuvent y être tenus en dissolution. Comme cette éthiologie de la distillation, qui est une branche de la théorie de M. le Roi sur l'évaporation, n'a point encore été donnée, il n'est pas étonnant que les Chimistes n'aient point encore fait les expériences nécessaires pour distinguer les cas où la distillation appartient à l'évaporation ou à la vaporisation. Ce seroit un travail aussi immense qu'il est utile, & un préliminaire indispensable pour celui qui voudroit donner une théorie complète de la volatilité des corps. Voyez VOLATILITÉ.

Page 284. col. 2. lig. 23 & 28. Il ne faut pas entendre ce que je dis ici de la production de la flamme, comme si l'eau n'y avoit d'autre part que de diviser mécaniquement les molécules de l'huile embrasée, & d'en multiplier les surfaces. La flamme est un fluide particulier dans lequel l'eau est comme partie essentielle, mais combinée avec les autres. Mais il est toujours vrai que l'*expansibilité* de l'eau paroît être le principal agent qui donne aux corps embrasés cet éclat & cette vivacité qui caractérisent la flamme.

#### Errata pour le VII. Volume.

Pag. 58. col. 2. lig. 13. à compter d'en-bas, au lieu de 233. *lis.* 133.

Remarque de M. DE VILLIERS, sur son article FONDANT DE ROTROU, pag. 64. col. 2. lig. 25.

Quelques mois après l'impression de l'artic. FONDANT DE ROTROU, où j'ai donné la préparation de l'antimoine diaphorétique, j'ai eu occasion de voir la seconde édition que M. Cartheuser a donnée de sa Chimie en 1753, & j'y ai trouvé ce que je ne favois que par ouï-dire, que la méthode de jeter l'antimoine diaphorétique calciné tout chaud dans l'eau, étoit connue en Allemagne. J'y ai aussi vu une chose que je croyois avoir pensée le premier, c'est le

lavage de l'antimoine diaphorétique pour le séparer des parties régulines qu'il peut encore contenir. Voici ce que dit M. Cartheuser à ce sujet. « On calcine » l'antimoine diaphorétique de la manière convenable, pour dissiper les parties arsénicales (Stahl » pensoit comme lui à ce sujet) qu'il peut contenir ; » ensuite on jette dans l'eau la chaux froide ; mais il » vaut encore mieux l'y jeter chaude : on remue » cette eau avec un petit bâton ou avec une cuillère. » Quand la chaux est bien dissoute, on la laisse re- » poser ; on l'agite de nouveau, elle devient laiteu- » se ; on en met quelques cuillerées sur le filtre, & » on laisse dans la terrine ce qui ne flotte pas bien, » soit blanc, soit jaune. On édulcore plusieurs fois » la chaux qui reste sur le filtre, & on la sèche len- » tement. Au lieu de l'antimoine crud, on peut em- » ployer son régule ; la céruse qui en résulte est en » tout semblable à l'antimoine diaphorétique ».

On a dit, dans le même article, en parlant de Basile-Valentin, que c'étoit un moine qui vivoit au douzième siècle (voyez ce qui en a été dit au mot CHIMIE) ; Boerhaave le place un siècle avant Paracelse : mais M. Astruc pense avec raison qu'il étoit tout-à-plus son contemporain ; & en effet il n'a pu nommer la vérole, *mal françois*, que du tems de Paracelse, que cette maladie a eu ce nom. Voyez le tom. II. des maladies vénériennes, pag. 884.

Pag. 120. col. 1. lig. 2. au lieu de  $\frac{4A^2}{AB^2}$ , lisez  $\frac{4A^2}{\pi^2 AB^2}$ .

Pag. 184. col. 1. l. 1. au lieu de chiffres, lisez nombres.

Pag. 249. col. 2. à la fin de l'article FOURRAGE,

effacez (e), cet article n'étant point de M. Bourgelat.

Pag. 265. col. 2. lig. 12. lisez, dans le produit  $\frac{a^2}{b^2}$  des fractions  $\frac{a}{b}$ ,  $\frac{c}{d}$ .

Pag. 279. col. 2. lig. 14-15. à compter d'en-bas, au lieu de dit le même auteur, lisez dit M. d'Herbelot.

Pag. 317. col. 2. lig. 4. & 5. au lieu de vingt-septième, lisez trente-septième.

Pag. 346. col. 1. lig. 28. au lieu de ou mouvement, lisez au mouvement.

Pag. 349. col. 1. lig. 50. après rapport, ajoutez inverse. Ibid. col. 2. ligne 4. après raison, ajoutez inverse.

Pag. 350. col. 2. l'étoile qui renvoie à la note, doit être placée à la fin du certificat, après susceptible\*.

Pag. 351. col. 1. lig. 27. ôtez &. Ibid. col. 1. l. 45. au lieu de 24000, lisez 2400. Ibid. col. 2. lig. 35. au lieu de  $\frac{2701}{1}$ , lisez  $\frac{2401}{1}$ .

Pag. 534. col. 2. ces mots Article de M. DE VOLTAIRE, doivent être transposés à la fin de l'article GAZETTE.

Pag. 576. col. 2. lig. 6. au lieu de l'indépendance, lisez la dépendance.

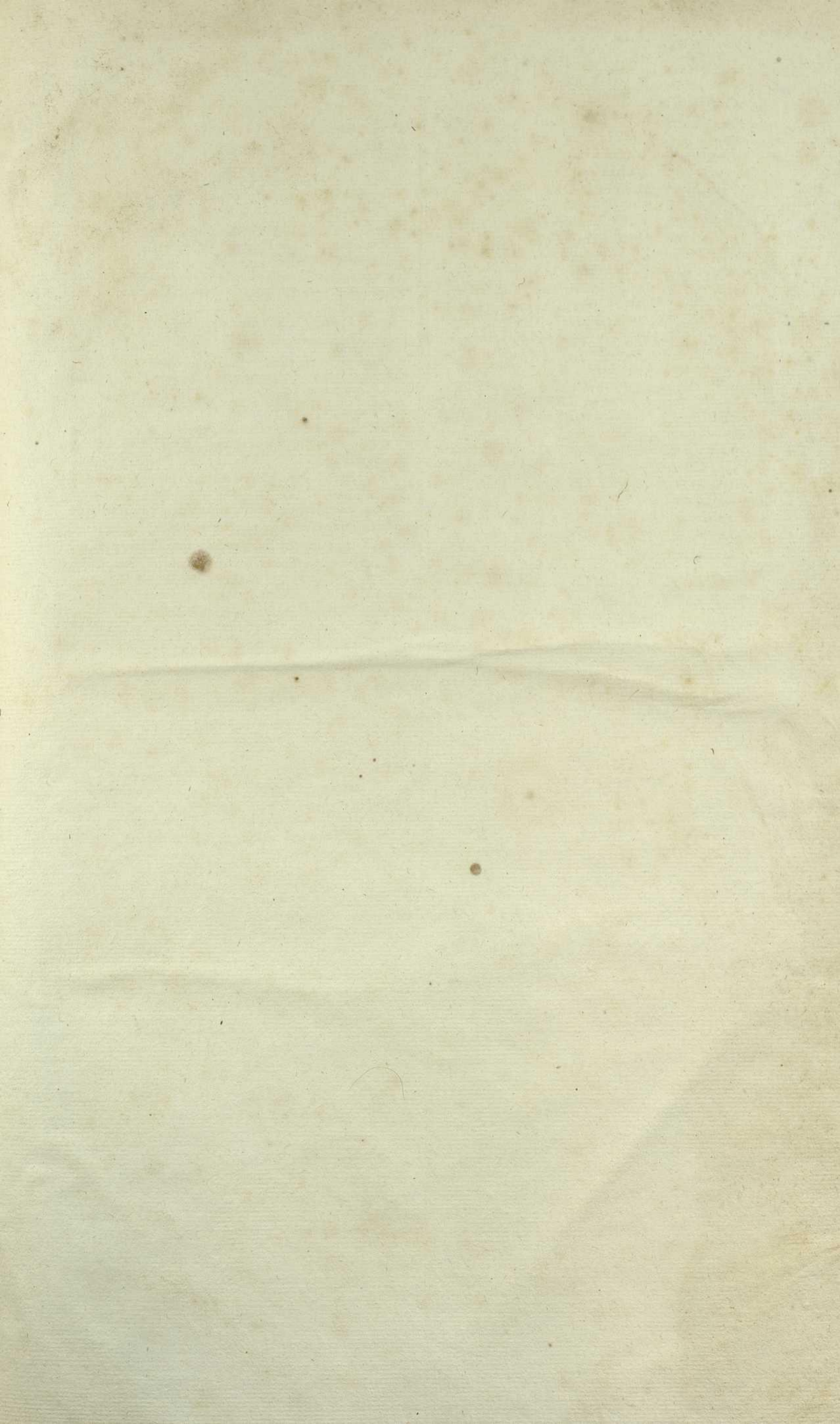
Pag. 615. col. 1. 4<sup>e</sup> alinea. lig. 2. après faits ôtez le point d'interrogation, & mettez un point.

Page 616. col. 2. lig. 10. au lieu de l'observation, lisez l'appréhension.

A la fin du mot GOMARISTES, au lieu de (h), mettez (G).

Pag. 792. col. 1. lig. 16. au lieu de régie, lisez régir.

















E N C Y  
C L O P E D I E

T O M    V I I  
F            G

LMP  
4  
0007